LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION

GRAND ASSORTIMENT DE

LIVRES DE MESSE
ET DE PIÉTÉ
en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc

CHOIX D'IMAGES
ET D'EMBLÈMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.

CROIX et MÉDAILLES

PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉTUIS

CHAPELETS

—(Haute Nouveauté)—

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

TRANSFORMÉ AGRANDI

SOUS LA DIRECTION DE Mme Aline RAYMOND

PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.
Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.

56, rue Jacob, 56 — PARIS

Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir DES PATRONS DÉCOUPÉS DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

Il s'achète en souscript. au NUMÉRO payable au gérant, 56, rue Jacob, Paris.

On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant,
MATHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMERA

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. CENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Guérison radicale et rapide
Ecrire à M. le Docteur Ch. FAUVEL
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Rue Caumartin, 45, PARIS
Consultations tous les jours de 1 à 3 heures
Ouvrage spécial envoyé franco sur demande

Restaurant à céder
avec logement, dans une jolie position, bonnes conditions, 500 francs. S'adresser au bureau du journal.

Le massage

Beaucoup de médecins et de malades ont regretté de ne pas trouver une personne connaissant le massage, si utile à ceux qui ont des douleurs, des rhumatismes, qui sont trop gros, qui ont eu des attaques, qui sont faibles de nerfs, car il n'y a que le massage qui fasse disparaître ces espèces de maladies.

On a vu des maladies disparaître sous le massage et résister à des bains renommés.

M. DAME DOMICHELLI,
35, rue de l'Opéra, 3e étage

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 9 francs par an ; étranger, 11 fr. 50. Bureaux : 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 451 du 24 mai 1903) :

La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances (suite). G. Saint-Yves. — La saison au théâtre ; Le « Looping the loop ». A sympathie. — Le nouveau musée de l'Opéra, Léo Claretie. — Petits poèmes à dire : La chanson du tisserand, Jérôme Doucet. — Chronique littéraire, Henri Guerlin. — Le sempagnon Nanon, René Bazin. — Aventures d'un concrit antimilitariste (suite), Jean Drault. — Çà et là. — La demoiselle à marier (suite), Charles Foley.

Illustrations d'après V. Rudaux, Jab. G. Daurier, des reproductions photographiques, etc.

Maison de Confiance

Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli

A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que : Montres, Chronomètres, Médailles et Croix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.

La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les montres, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.

La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.

Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

MAGASIN A LOUER
rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Usine de Toga

A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Nawarth Castle* chargera vers le 28 Mai
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Iberia* chargera vers le 30 Mai.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?
NE CRAIGNEZ PLUS !
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Votre argent remboursé.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Demandez et offrez dans tous les Cafés MARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne, du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïque. Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — LUNDI 1er, et MARDI, 2 JUIN 1903 — N° 135

Le Petit Bastiais

00261

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 3 mois 5 fr. | 6 mois 10 fr. | 1 an 20 fr.
Autres Départ. 3 mois 6 fr. | 6 mois 12 fr. | 1 an 24 fr.
Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Erasme.

SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 3 h. 59 m. — Coucher, 7 h. 00 m.
Lune : Nouv., le 25 — Premier quart, le 2.

FÊTE DE DEMAIN : Sainte Angèle.

1er JUIN

VALDONIELLO

Très justement surnommée forêt noire, la forêt de Valdoniello, presque exclusivement composée de pins laryx, couvre une grande superficie de montagne, depuis le Bolandro jusqu'au Vallone ; elle forme un arc de cercle concave ayant en son centre le col de Vergio.

Dès qu'on dépasse la petite maison de Frascajo, toujours suivi de sourire gracieux de ses hôtes, on entre de plein pied dans le bois. La route serpente sous les pins ; tout est fraîcheur : le vert des arbres se marie heureusement au-dessus de vos têtes à l'azur du ciel.

Les amateurs de la belle nature s'empressent d'enjamber fossé et parapet pour s'enfoncer sous les arbres. Leur attente est vite comblée par la découverte de quelque coin de verdure vraiment délicieux. Tout se tait à leur approche. La voix intempestive d'un intrus a aperçu les habitués du bocage ; aussi les lézards se glissent furtivement sous la mousse, les oiseaux regagnent le plus haut des arbres. Mais tous ne tardent pas à venir reprendre leur place et l'orchestre est bientôt au complet. Ces joyeux musiciens recommencent pour vous leur concert ; vous pouvez alors admirer à votre aise — l'oreille agréablement chatouillée — le tableau charmant qui se déroule sous vos yeux dans tout ce qu'il y a de plus grandiose et de plus poétique.

Des arbres géants se dressent de toutes parts, élevant fièrement leurs têtes... à la conquête du ciel ; des fourrés inextricables de plantes chargées des fleurs les plus odorantes, opposent un léger obstacle à votre marche en avant et vous envoient des bouffées de senteurs en guise d'encens.

Des rivières décrivent des méandres fantastiques suivant tous les caprices du terrain ; tantôt elles jaillissent en cascatelles blanches et vaporeuses, tantôt elles coulent, paisibles, effleurant d'une douce caresse le gazon moelleux de la rive. Çà et là des oasis vertes se détachent sur le fond terreux, tacheté de jaune. Sur cette pelouse émergent des fleurs variées et multicolores, élevant vers vous leurs têtes gentilles et vous offrant leurs parfums, gracieusement inclinées.

Au-dessus de vos têtes les pins étalent leurs branches touffues, animées d'un mouvement cadencé, uniforme. Le froissement de leurs feuilles produit un son doux et suave donnant toutes les notes d'une gamme de mélancolie. Ce bois sombre et mystérieux est habité par une infinité de petits êtres qui font les délices des amateurs d'une musique désordonnée et pourtant fort mélodieuse. Tous ces gentils oiselets lancent à plein gosier, en des notes gaies et d'une harmonie sauvage, tous les airs de leur répertoire. C'est un concert ravissant, un hymne éternel de la nature à Dieu.

L'écho renvoie à vos oreilles des coups de hache des bûcherons, les paisibles, effarant d'une douce caresse le gazon moelleux de la rive. Çà et là des oasis vertes se détachent sur le fond terreux, tacheté de jaune. Sur cette pelouse émergent des fleurs variées et multicolores, élevant vers vous leurs têtes gentilles et vous offrant leurs parfums, gracieusement inclinées.

Au-dessus de vos têtes les pins étalent leurs branches touffues, animées d'un mouvement cadencé, uniforme. Le froissement de leurs feuilles produit un son doux et suave donnant toutes les notes d'une gamme de mélancolie. Ce bois sombre et mystérieux est habité par une infinité de petits êtres qui font les délices des amateurs d'une musique désordonnée et pourtant fort mélodieuse. Tous ces gentils oiselets lancent à plein gosier, en des notes gaies et d'une harmonie sauvage, tous les airs de leur répertoire. C'est un concert ravissant, un hymne éternel de la nature à Dieu.

L'écho renvoie à vos oreilles des coups de hache des bûcherons, les paisibles nerveuses de votre nez vous avertissent que non loin de là, la *polenta* — si aimée des scieurs de long — s'étale en larges tranches dorées sur une table de pin enfarinée. Des paysans descendent sur les pentes des côteaux avec leurs mulets chargés de bois, à travers les arbres on voit passer sur la route des charriots de bois mort ou de construction. Quelquefois, des bourgeois campagnards, vraies bandes de collégiens en bâillade, font immersion : les vieux tâchent de dégourdir leurs jambes ankylosées, les jeunes cueillent des bouquets, les dames au corsage fleuri vont se reposer dans le coin le mieux ombragé. Tous sont heureux. Leurs visages souriants trahissent le contentement intérieur ; ils s'abandonnent au bonheur de vivre... . Alors qu'une lourde atmosphère de chaleur pèse un peu partout vous sentez une haleine de fraîcheur caresser vos joues ...

Et lorsque, sur le tard, vous quittez, à regret, cet endroit enchanté si propice aux douces rêveries, c'est avec l'espoir de revenir bientôt y passer quelque agréable moment.

N. GIANSILY.

Nous commencerons demain la publication de

UN CAMBIU

Commedhia in 1 atta

DI P. VATTELAPESCA

NOUVELLES COLONIALES

M. le lieutenant Pori, du 1er régiment de tirailleurs tonkinois, est nommé lieutenant trésorier à ce régiment.

— M. le lieutenant Suzzoni, officier d'habillement au 2e régiment de tirailleurs sénégalais, passe à la 16e compagnie de ce régiment.

— M. le lieutenant Allegrini, du 16e régiment colonial, passe au 4e régiment.

— M. le lieutenant Cianfarani, du 16e régiment d'infanterie coloniale, passe au 5e de même arme.

— M. le colonel Colonna de Giovellina, du 3e régiment d'infanterie coloniale, passe au 7e régiment de même arme.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

1er juin 1791. — Le décret de l'Assemblée Nationale, sur la Constitution civile du clergé, ayant affligé les personnes dévotes de Bastia, le Père Salvatori et Buzelis, curé de Saint-Jean, font une procession de pénitence le jour des Rogations.

Cette procession parcourut toute la ville, ceux qui y assistèrent étaient pieds nus et avaient la corde au cou.

2 juin 1791. — Assemblée populaire à Saint-Jean de Bastia. Cette assemblée présidée par de Videau, avait été réunie pour protester contre la Constitution civile du clergé, c'est-à-dire contre le fameux décret qui imposait aux prêtres le serment à la Constitution.

Cette assemblée, avant d'ouvrir ses débats, avait envoyé une députation au Directoire départemental, composé de Barthélemy Arena, Salicetti, député, et Panatieri, pour le prier de diriger ses délibérations ; mais cette démarche fut vaine car le Directoire départemental refusa, de se rendre à cette invitation.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'urgence de la proposition d'amnistie de M. Gauthier de Clagny, ainsi conçue :

« La Chambre invite le Gouvernement à déposer un projet d'amnistie générale. »

Nombre de votants	513
Majorité absolue	257
Pour l'adoption	186
Contre	327

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Astima, Gabrielli, Malaspina.

M. Gavini n'a pas pris part au vote.

***

Scrutin sur l'ordre du jour de MM. Sarrien, Gouzy, Etienne et Jaurès dans l'interpellation de M. Rubier à M. le ministre de l'intérieur sur les inventions dont son administration a été l'objet dans le journal le *Gil Blas*

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, flétrissant la campagne de calomnies menée contre les membres du Gouvernement, pour les détourner de leur œuvre républicaine, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	333
Majorité absolue	167
Pour	329
Contre	4

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

L'ÉMIGRATION DES CAPITAUX FRANÇAIS

On a dressé la statistique, au ministère des affaires étrangères, des capitaux français placés à l'étranger.

Par le fait de cette émigration, soit par emprunts gouvernementaux, soit sous forme de coopérations aux diverses entreprises industrielles, notre argent figure au dehors pour les chiffres suivants :

Nos plus gros débiteurs sont les Russes qui ont, à eux seuls, 6 milliards 952 millions de notre argent, auxquels il faut ajouter 60 millions employés en Asie russe.

L'Espagne vient au second rang, pour nous avoir emprunté 2 milliards 974 millions

Puis viennent l'Autriche-Hongrie, avec 2 milliards 850 millions ; la Turquie d'Europe et d'Asie, avec 2 milliards 168 millions ; l'Italie, avec 1 milliard 400 millions ; la Roumanie, avec 438 millions, etc.

L'ensemble des trois péninsules du Midi de l'Europe, comprenant Portugal, Espagne, Italie, Monaco, Turquie d'Europe, Grèce, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Russie d'Europe et d'Asie, représente une dette totale de 15 milliards 243 millions contractée vis-à-vis de la France.

Le Royaume-Uni, dans cet état, est représenté par 1 milliard ; l'Egypte par 1 milliard 436 millions ; le reste de l'Afrique anglaise par 1 milliard 502 millions et les autres dépendances de l'Angleterre par 220 millions. La France possède, en outre, 600 millions en Belgique, 600 millions aux Etats-Unis, 512 en Tunisie, 651 en Chine. L'Amérique latine figure dans l'état des dettes pour 3 milliards 125 millions ; la Suisse pour 455 millions et l'Allemagne pour 85 millions.

Bref, en totalisant, on trouve que la France n'a pas moins de 29 milliards 855 millions placés à l'étranger !

Le travail administratif qui nous révèle une aussi formidable exportation du capital national n'est pas tout à fait à jour. Il laisse de côté les divers mouvements de notre épargne opérés en ces deux dernières années, mouvements qui ne peuvent être que d'une grosse importance, surtout dans le moment présent où les menaces d'impôt sur le capital, l'action de plus en plus désorganisatrice des exécutions grévistes, et la guerre aux congrégations religieuses ont créé une atmosphère de crainte et de découragement qui a singulièrement favorisé l'exportation de notre argent.

Quand on songe que tout ce qui part ainsi s'en va donner la vie aux finances et à l'industrie de l'étranger ; que l'on peut supputer les occasions, nombreuses à l'infini, où tant d'entreprises françaises, qui pourraient apporter des éléments fort appréciables de fortune sur notre propre sol, ont été frappées d'avortement, faute de capitaux, on ne saurait s'arrêter sans douleur devant cette décevante constatation de l'exode de nos capitaux.

Et l'on pense du même coup à la responsabilité que ce calamiteux état de choses fait peser sur la politique de nos dirigeants, qui ne semblent avoir d'autres visées que d'effrayer tout ce qui possède, de décourager tout ce qui veut entreprendre, comme s'ils ignoraient que le prospérité de la France ne saurait être, si elle ne s'appuie sur la sécurité du capital et la confiance de l'entreprise.

(*Le Petit Marseillais*). A. ELBERT.

1re — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXVIII

LA TORTUE

Uncas jouit un moment de son triomphe ; il regarda autour de lui avec un majestueux sourire ; mais bientôt écartant la foule d'un geste fier et impératif, il s'avança de l'air d'un roi qui rentre en possession de ses états ; puis, il prit la parole d'une voix encore si éclatante qui se fit entendre au-dessus du murmure d'admiration qui s'était élevé de toutes parts.

— Hommes de Lenni Lenape ! dit-il, ma race soutient la terre ! votre faible tribu repose sur mon écaille. Quel feu un Delaware pourrait il allumer qui fût capable de brûler l'enfant de mes pères ? ajouta t il en désignant avec orgueil les armories que la main des hommes avait imprimées sur sa poitrine ; le sang qui est sorti d'une telle source éteindrait vos flammes. Ma race est la mère des nations.

— Qui es-tu, demanda Tamenund en se levant, ému par le son de voix qui avait frappé son oreille, plutôt que par les paroles du jeune captif.

— Uncas, le fils de Chingachgook, répondit le prisonnier avec modestie et s'inclinant devant le vieillard, par respect pour son caractère et son grand âge, le fils de la grande Uasmie.

— L'heure de Tamenund est proche, s'écria le sage ; le dernier jour de son existence est au moins bien près de la nuit ! Je remercie le grand Manitou qui a envoyé celui qui doit prendre ma place au feu du conseil. Uncas, le fils d'Uncas, est enfin trouvé ! Que les yeux de l'aigle près de mourir se fixent encore sur le soleil levant.

Le jeune homme s'avança d'un pas léger mais fier sur le bord de la plate-forme, d'où il pouvait être aperçu par la multitude agitée et curieuse qui s'empressait à l'entour.

Tamenund regarda longtemps sa taille majestueuse et sa physionomie animée ; dans les yeux affaiblis du vieillard on lisait que cet examen lui rappelait sa jeunesse et des jours heureux.

— Tamenund est il encore enfant ? s'écria le prophète avec exaltation. Ai-je rêvé que tant de neiges ont passé sur ma tête, que mon peuple était dispersé comme le sable des déserts, que les Yengeses plus nombreux que les feuilles des forêts, se répandaient sur cette terre désolée ? La flèche de Tamenund n'effrayerait même plus le jeune faon ; son bras est affaibli comme la branche du chêne mourant ; l'escargot le devancerait à la course ; et cependant Uncas est devant lui, tel qu'il était lorsqu'ils partirent ensemble pour combattre les blancs ! Uncas ! la panthère de sa tribu, le fils aîné des Lenapes, le Sagamore le plus sage des Mohicans ? Delawares qui m'entourez, répondez-moi, Tamenund dort-il depuis cent hivers ?

Le profond silence qui suivit ces paroles témoignent assez du respect mêlé de crainte avec lequel le patriarche était écouté.

Personne n'osait répondre, quoique tous retinssent leur haleine, de peur de perdre un seul mot de ce qu'il aurait pu ajouter.

Mais Uncas, le regardant avec le respect et la tendresse d'un fils chéri, prit la parole, sa voix était touchante, comme s'il eût cherché à adoucir la triste vérité qu'il allait rappeler au vieillard.

— Quatre guerriers de sa race ont vécu et sont morts, dit il, depuis le temps où l'œil de Tamenund guidait ses peuples au combat ; le sang de la tortue a coulé dans les veines de plusieurs chefs, mais tous sont retournés dans le sein de la terre, d'où ils avaient été tirés, excepté Chingachgook et son fils.

— Cela est vrai, cela est vrai, répondit le sage accablé sous le poids des tristes souvenirs qui venaient lui rappeler la véritable histoire de son peuple ; nos sages ont souvent répété que deux guerriers de la race sans mélange s'étaient dans les montagnes des Yengeses ; pourquoi leurs places au feu du conseil des Delawares ont été si longtemps vacantes ?

A ces mots, Uncas releva la tête que jusque alors il avait tenue inclinée par respect ; parlant de manière à être entendu de toute la multitude, il résolut d'expliquer une fois pour toutes la politique de sa famille et dit à haute voix :

— Autrefois, nous dormions dans un lieu où nous pouvions entendre les eaux du lac sale mugir avec fureur. Alors, nous étions les maîtres et les Sagamores du pays. Mais lorsqu'on vit les bancs au bord de chaque ruisseau, nous suivîmes le daim qui fuyait avec vitesse vers la rivière de notre nation. Les Delawares étaient partis ; bien peu de leurs guerriers étaient restés pour se désaltérer à la source qu'ils aimaient. Alors mes pères me dirent : — C'est ici que nous chasserons. Les eaux de la rivière vont se perdre dans le lac salé. Si nous allions vers le soleil couchant, nous trouverions des sources qui roulent leurs eaux dans les grands lacs d'eau douce. Là, un Mohican mourrait bientôt comme les poissons de la mer s'ils se trouvaient dans une eau limpide. Lorsque le Manitou sera prêt et dira : « Venez », nous descendrons la rivière jusqu'à la mer et nous reprendrons notre bien. Telle est, Delawares, la croyance des enfants de la tortue, nos yeux sont toujours fixés sur le soleil levant, et non sur le soleil couchant ! Nous savons d'où il vient, mais nous ignorons où il va... J'ai dit.

Les enfants des Lenapes écoutaient avec tout le respect que peut donner la superstition, trouvant un charme secret dans le langage énigmatique et figuré du jeune Sagamore. Uncas épiait d'un œil intelligent l'effet qu'avait produit sa courte explication et, à mesure qu'il voyait que ses auditeurs étaient contents, il adoucissait l'air d'autorité qu'il avait pris d'abord.

(*A suivre*).

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

Nouvelles Militaires

Les officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après :

au 16e territorial, M. Rossi, lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Laon.

au 34e, MM. Ottavi, sous-lieutenant de réserve au régiment de Soissons, et Oricelli, sous-lieutenant de réserve au régiment de Bernay.

au 70e, M. Casilo, sous-lieutenant de réserve au régiment de Soissons.

au 93e, M. Grimaldi, sous-lieutenant de réserve au régiment de Périgueux

au 120e, M. Marsaciolo, sous-lieutenant de réserve au régiment de Marseille.

Bulletin Financier

Paris, le 28 mai 1903.

Le début est faible par suite de la chute du Rio qui ne perd moins de 25 frs sur son cours d'hier. Toutefois, en absence, le marché se ressaisit grâce à un mouvement de reprise qui porte notre 3/0 à 95.03. Les Fonds Etrangers sont stationnaires. Le Crédit Lyonnais monte à 1,695, la Foncier reste à 644 et la Société Générale à 624.

En Banques, l'Obligation Victor-a-Mines est ferme à 379.50 ; celle de Grenade 6 0/0 à un marché suivi à 340. Les Manganèses de Porto-Rico ont des demandes à 225. Les Moteurs à Gaz se maintiennent aux environs de 440 frs. L'action Filicie est recherchée à 251.50.

Les productions en avril des Charbonnages du Cap-Breton sont particulièrement satisfaisantes, présentant, pour l'ensemble, une augmentation de 35,316 tonnes sur avril 1902. Il n'est donc pas étonnant que les actions de la Cie d'Exploration et de développement des Charbonnages du Cap-Breton soient très demandées vers 145 francs.

Nos grands Chemins sont en hausse.

Les Incidents de Sartene

Nous avons annoncé dernièrement la nomination de MM. Ortoli et Comparetti comme suppléants du juge de paix de Sartène, en remplacement de MM. Quilichini et Tavera.

Il importe de faire connaître les raisons qui ont amené le brusque remplacement de ces deux honorables magistrats.

A la date du 23 avril, M. le procureur de la République de Sartène adressait la réquisition suivante à M. Quilichini :

Nous, Procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Sartène ;

Vu le jugement rendu le 4 avril 1903 par le tribunal civil de la Seine qui a nommé M. Duez, administrateur judiciaire près le dit tribunal, demeurant à Paris, rue Bonaparte, numéro 17, liquidateur séquestre de la congrégation connue sous le nom de Franciscains, dits frères Mineurs, ayant un établissement à Sartène, dissoute de plein droit aux termes de la loi du 1er juillet 1901, à raison du refus d'autorisation dont elle a été l'objet.

Vu le même jugement qui a ordonné l'apposition des scellés sur les établissements en dépendant, vu la lettre de M. Duez, en date du 14 avril courant, adressée à M. le juge de paix du canton de Sartène, par laquelle il l'invite à procéder à l'apposition des scellés sur l'établissement des Franciscains, sis à Sartène.

Attendu que M. le juge titulaire est malade et dans l'impossibilité absolue de remplir ses fonctions.

Requérons M. Quilichini, premier suppléant de la justice de paix de Sartène, à qui le service avait été précédemment remis par le titulaire, d'avoir à procéder à l'apposition des scellés, qui a été requise par M. Duez en sa qualité de liquidateur séquestre.

Et nous rendre compte de ses diligences.

Fait au parquet de Sartène, le 23 avril 1903.

Le Procureur de la République,
Durazzo.

Voici la réponse de M. Quilichini :

M. le Procureur de la République,

Il n'était pas entré, il y a vingt-deux ans, dans ma pensée de Français, de catholique et de républicain, qu'en acceptant les fonctions de suppléant du Juge de Paix j'aurais été un jour convié à une œuvre de proscription contre laquelle je proteste de toute mon énergie.

Je refuse donc formellement d'obtempérer à réquisitoire de ce jour par lequel vous m'enjoignez d'apposer les scellés au couvent des Franciscains de Sartène.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'assurance de mes sentiments respectueux.

J.-A. QUILICHINI,
1er suppléant de la justice de paix de Sartène.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Pietri, sergent à la 20e section d'infirmiers militaires, a été nommé peseur de 1re classe dans le service des perceptions municipales de Paris.

— M. Casanova Jean-Noël est nommé suppléant du juge de paix de Akbou.

— M. Zevaco Marie-Elie est nommé suppléant du juge de paix de Maison Carrée.

— M. Raffalli, adjudant à l'école du service de santé militaire, est nommé commis d'exploitation des postes et télégraphes à la recette principale de Lyon, au traitement de 1,500 francs.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

Guérison du Cancer

Ile-Rousse, le 19 mai 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Je ne résiste pas au désir de faire connaître à ceux de vos lecteurs à qui cela pourrait être utile, la présence à Occiglioni, de M. le docteur Massimi, un spécialiste qui, si je considère les merveilleuses cures qu'il a opérées en Balagne, a trouvé tout simplement le moyen d'extirper le cancer...

M. Massimi, qui était tout récemment encore à Marseille et qui, paraît-il, se dispose à y retourner, s'est marié depuis quelques mois à peine à Santa Reparata. Il profite de sa lune de miel pour donner la santé à des malades que l'on jugeait incurables. C'est ainsi qu'il a radicalement guéri Mme F., une de mes parentes, (et c'est par reconnaissance pour un si grand bienfait, que je me plais à consigner ce fait dans votre journal) d'un ulcère cancéreux qui avait envahi l'aile gauche du nez et qui menaçait de ronger toute la figure. La plaie datait de douze ans. En 28 jours, comme par miracle, elle a disparu !

Mme P., de Calenzana, était également atteinte d'un ulcère cancéreux au nez et aux lèvres depuis de longues années. En 30 jours M. Massimi l'a complètement délivrée de son horrible mal.

M. C. J.-B., de Moncale, était affligé d'un cancroïde à l'œil gauche depuis 3 ans. La hideuse affection faisait des progrès effrayants. En 32 jours M. Massimi en a eu raison.

MM. A., de Lumio, S., de Zilia, et d'autres que j'oublie ou que j'ignore étaient atteints du même mal. En quelques jours de pansement, il n'en est plus resté trace.

Ce sont là des faits qui ne souffrent pas de discussion. Ils sont remarquables.

Question : M. le docteur Massimi est-il sur la voie d'une grande découverte humanitaire ? A-t-il déjà réalisé cette découverte ? C'est son secret. Je ne cherche pas à le lui arracher.

Ce que je sais, c'est que M. Massimi est un praticien aussi savant que modeste, aussi avide de science que consciencieux ; un travailleur infatigable, un expérimentateur prudent et avisé. Ses efforts désintéressés, ses succès invraisemblables méritent de fixer l'attention des hommes compétents et d'être signalés aux malades. C'est ce que je fais par devoir et par gratitude.

Veuillez agréer, etc.

P. AGOSTINI.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission à trois emplois de dessinateur des Postes et des Télégraphes aura lieu les 29 et 30 juin 1903, à Paris.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 15 juillet 1889, art. 8.) et être âgés de 25 ans au plus au 1er janvier 1903. Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services militaires, sans qu'elle puisse dépasser 30 ans.

Les postulants se procureront le programme du concours à la direction des Postes et des Télégraphes de leur département. Ils devront fournir les pièces énumérées ci-après :

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier timbré ;

2° Un extrait dûment légalisé de leur acte de naissance ;

3° Un certificat du maire de leur commune ou du commissaire de police de leur résidence attestant qu'ils sont de bonne vie et mœurs et de nationalité française ;

4° Un certificat établi par un médecin assermenté constatant leur aptitude physique aux fonctions qu'ils sollicitent et attestant qu'ils ont été vaccinés ou revaccinés depuis moins de six ans ;

5° Une copie certifiée de leurs états de services militaires et un certificat de bonne conduite au corps ou, en cas d'exemption, un certificat constatant leur situation au point de vue de la loi sur le recrutement de l'armée.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 6 juin 1903.

Les trois 8

Huit heures pour travailler.
Huit heures pour la distraction.
Huit heures pour le repos.

C'est ainsi que d'après les plus grands docteurs on doit se répartir les 24 heures de la journée.

Comment obtenir ce résultat quand on ne peut pas travailler parce qu'on souffre, que le sommeil vous fuit et qu'on n'a aucun goût pour les plaisirs. Pour suivre la règle des « trois 8 » il faut être en parfaite santé.

Mme Berthe Bonnaron, qui habite Fredet par Curand (Vendée), fut gravement paralysée ; grâce au traitement des Pilules Pink, elle peut maintenant travailler huit heures, se reposer huit heures et se reposer huit heures.

« J'étais très anémique, me tint était jeune, écrit Mme Bonnaron, je souffrais beaucoup de l'estomac et je n'avais aucun appétit. Mon système nerveux était très surexcité et je ne dormais plus. De plus, il m'arrivait souvent de souffrir de maux de tête si forts douloureux et de maux de tête qui m'anantissaient. Aucun traitement n'avait pu me soulager. Seules, les Pilules Pink qui, en dernier lieu, me furent recommandées, m'ont apporté une guérison complète. La force, le courage, un sommeil calme m'ont été rendus grâce aux Pilules Pink. Par elles tous mes malaises ont disparu. »

Dans des cas semblables à celui de Mme Berthe Bonnaron, il n'y a qu'un remède à prendre, c'est les Pilules Pink, les autres n'ont pas assez de puissance. Ils agissent sur les manifestations extérieures du mal, ils ne peuvent pas guérir. Une vieille maison reparée ne vaut pas une maison neuve. Les Pilules Pink font de votre organisme un organisme nouveau, riche, pur, au lieu de laisser circuler un sang pauvre et vicié. Ils renouvellent la quantité et la qualité du sang, les Pilules Pink enseignent immédiatement le mal à sa racine. Aussi les Pilules Pink sont-elles souveraines contre toutes les maladies ayant pour origine la pauvreté du sang, c'est-à-dire contre l'anémie, la chlorose, les maux d'estomac, la faiblesse générale, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les migraines, vertiges, palpitations et irrégularités. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et aux prix de trois francs soixante la boîte, 3 fr. 50 pour les cures complètes les six boîtes. On peut se les procurer chez Goblin et Cie, pharmaciens, 12, rue Bellu, Paris, qui les envoient franco au reçu d'un mandat-poste.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Paoli Jean, cultivateur, demeurant à Novella, meurtre et tentative de meurtre avec concomitance.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Caraffa.

L'audience commence à midi précis, au lieu de onze heures.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LA PORTA. — M. Ceccaldi, surnuméraire à Corte, est nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à La Porta, en remplacement de M. Belgodère, désigné pour le bureau de Salles-sur l'Hers, Aude

SANTA SEVERA. — Nous avons signalé dans le temps, l'état d'abandon dans lequel l'Administration des Ponts et Chaussées laisse la partie de la route départementale n° 6 qui, de la route nationale, aboutit au port de Santa Severa. Cet état de choses persiste encore, malgré de pressantes sollicitations faites à cette administration.

Nous avons fait observer à cette même place, que Santa Severa est un port, et, comme tel, mérite un peu plus de considération. On nous a promis d'y songer. Nous attendons avec une légitime impatience l'exécution de cette promesse. Il en est temps !

Le port lui-même est dans un complet abandon, à ce point qu'un navire à peine entré aujourd'hui, vendredi, s'est empressé d'en sortir. Est-ce là le résultat que on nous promis la commune de Luri et l'Etat dans les sacrifices qu'ils se sont imposés au sujet de la création d'un port à Santa Severa ?

On nous avait parlé d'abriter le port, du Libeccio, par une petite forêt. L'essai en a été fait, mais d'une manière infructueuse. Nous avons fait observer que les essences d'arbres employées ne répondant pas à l'attente promise, force était de recourir à d'autres essences essayées ailleurs avec succès. Il fallait suivre l'exemple pratiqué aux environs de Calvi où le pin maritime s'épanouit dans une luxuriante végétation. Pourquoi hésite-t-on ?

Les sommes affectées annuellement à l'entretien du port étaient jadis employées à la construction de blocs artificiels, jetés au musoir du môle. Pourquoi s'arrête-t-on en si beau chemin ?

Et les anneaux du môle ne réclament-ils pas une bonne couche de peinture pour les préserver de la rouille ?

Enfin, les épaves de la « Charité » sont toujours là, au fond du port. Elles sont un épouvantail pour les marins, et attestent par leur présence, qu'on doit éviter la recherche d'un refuge dans ce port. — PIANO.

Baccalauréats

Les inscriptions pour la 1re partie du baccalauréat classique, la 2e partie du baccalauréat classique (lettres-philosophie), la 1re partie du baccalauréat moderne, et la 2e partie du baccalauréat moderne sont reçues au secrétariat de la Faculté des lettres d'Aix jusqu'au 10 juin pour les candidats de la Corse.

Les candidats doivent adresser au secrétaire de la Faculté et non pas au secrétaire de l'Académie ou se rectorat ; 1° leur acte de naissance sur papier timbré et dûment légalisé ; 2° leur demande d'inscription.

Cette demande devra être établie d'après les indications qui se trouvent dans les programmes officiels. En marge, le candidat indiquera son adresse exacte et la ville où il désire faire la composition écrite (Ajaccio ou Bastia). Les dossiers incomplets et les demandes ne portant pas tous les renseignements exigés seront renvoyés.

Les examens commenceront par la composition française, à Ajaccio, le mardi 23 juin, à 1 heure trois quarts, et à Bastia, le lundi 29 juin, à 1 heure trois quarts.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Acquaviva Jean César, adjudant, 15 ans de services, 600 francs.

Casari Christophle, adjudant, 19 ans 11 mois 21 jours de services, 800 francs.

Chiappini François-Xavier, adjudant, 16 ans 1 mois 4 jours de services, 6 0 fr.

Guerrieri Victor, sergent, 23 ans de services, 720 francs.

Coupigny veuve Arrighi, le mari adjudant, mort des suites d'un accident survenu en service commandé, 650 francs.

Pagnali Stella Geneviève veuve Lancioni, le mari sergent, mort des suites d'un accident survenu en service commandé, 573 francs.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 10 à 15 fr. les 100 k.	
Nouvelles, 15 à 35 fr.	id.
Tomates d'Oran, 40 à 80 fr.	id.
Petits pois, 15 à 35 fr.	id.
Fèves, de 7 à 15 fr.	id.
Carises, 50 à 90 fr.	id.
Amandes, 50 à 75 fr.	id.
Abricots d'Espagne (en caissettes), 80 à 110 fr. les 100 k.	
Pommes, 20 à 150 fr.	id.
Nèfles, 20 à 25 fr.	id.
Fraises ananas, 80 à 150 fr.	id.
Asperges, 0.15 à 2 fr. la botte.	
Artichauts, 0 15 à 0.90 la douzaine.	
Citrons, 15 à 30 fr.	le 1000.
Oranges, 35 à 45 fr.	id.

Cours de Marseille

Langoustes vivantes de la Corse, 300 à 370 fr. les 100 k.

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9 50 à 10.75 les 100 k.
Charbon de Corse, 8 50 à 9 fr. id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2 ; pains 5/6 en vrac, 32.50 ; cassé rangé en caisses de 50 k., 34.50.

MUTINERIE D'ARTILLEURS

Dimanche, jour de la Pentecôte, une cinquantaine d'artilleurs de la 8e batterie du 38e régiment, ont manqué à l'appel du passage, à 2 heures, et à l'appel du soir.

Sortis du quartier, vers midi, en franchissant une barrière qui sépare la cour du quai du Vieux-port, ils se sont rendus à Pietranera.

Revenus à Bastia vers 9 heures du soir, ces artilleurs ont parcouru les boulevards groupés et sans faire du bruit, puis sont allés s'asseoir sur le mur qui borde la route nationale, aux environs du bureau de l'octroi, situé dans le faubourg Saint-Joseph.

Sur les conseils de l'adjudant de la batterie, qui les a vivement engagés à ne pas prolonger cet acte d'indiscipline, ils se sont décidés à regagner leur casernement vers 10 heures 30 du soir.

Les causes de cette mutinerie sont, paraît-il des plus futiles.

Les artilleurs coupables semblent avoir subi l'influence de personnes étrangères à l'armée.

Concert de Charité

Le compte-rendu du Concert de charité ne pourra paraître que demain, mais sous le charme des heures agréables passées au théâtre, nous ne pouvons nous dispenser d'annoncer que le succès a été complet. Toutes les parties du concert ont été bien rendues, mais l'interprétation du *Carnaccio* a dépassé tout ce que l'on pouvait prévoir.

Et la journée n'a pas été bonne seulement pour l'art, le produit du concert permettra de soulager bien des infortunes. Tous ceux qui ont pris part à cette matinée artistique auront donc la double satisfaction d'avoir charmé un public délicat et fait beaucoup de bien pour les déshérités.

Bravos et merci, à tous.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, 4 20 à midi, + 19 8 à 7 heures du soir, + 19 Maxime, + 21 8 Minima, + 15 4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi. 757 mm., 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée E. modéré. Dans l'après-midi, O. modéré.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 8 mm.

Défense mobile

Le remorqueur *Travailleur* se rendra très prochainement à Ajaccio pour y prendre le dock de centre de la défense mobile. Ce dock doit être muni. Pendant ce temps les torpilleurs qui auraient besoin d'être carénés seront envoyés à Bonifacio.

Les langoustes

Les paquebots de la Corse apportent à Marseille et à Nice de grandes quantités de langoustes qui sont préférées à celles que l'on reçoit de Sardaigne. Malgré l'exportation importante de ce délicat crustacé, on le vendait ces jours-ci sur notre marché 1.60 et 1.80 le kilo.

Ecole navale

Les candidats dont les noms suivent ont été autorisés à subir les épreuves écrites du concours d'admission à l'école navale, en 1903, à Toulon, MM. Colonna, Valery, Bastesti, Sanguinetti, ces deux derniers du lycée de Bastia.

Baccalauréat

Les épreuves écrites commenceront à Bastia par la Composition française (classique et moderne 1re partie) et la Composition philosophique (classique et moderne 2e parties, lettres-philosophie), le lundi 29 juin à 1 h. 3/4 du soir.

Naturalisations

Pendant l'année 1902, il y a eu en Corse 63 naturalisations ou déclarations acquisitions.

Ecoles laïques

Les membres du Comité de Patronage des Ecoles Laïques de Bastia, sont instamment priés d'assister à la prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 3 juin, à 5 heures du soir au parloir du Lycée.

A Saint-Jean

La clôture du Mois de Marie a coïncidé cette année avec la fête de la Pentecôte. Le matin, des amateurs ont exécuté la grand'messe en *fa majeur* à deux voix, de Battman, avec beaucoup de méthode. Aux vêpres, les demoiselles qui se sont fait entendre pendant tout le mois ont exécuté divers morceaux, entr'autres le *Tantum Ergo*, duo pour soprano et baryton, de Bordy, et la Cantate à la Vierge à trois voix de Hermann, et encore une fois leurs voix mélodieuses se sont unies pour chanter les louanges de leur Sainte Mère et rehausser l'éclat de l'une de ses principales fêtes.

Pendant la quête faite au profit des pauvres orphelines du Bon-Pasteur, le sympathique baryton M. Barboni a chanté l'*Ave Maria* de Cherubini avec accompagnement d'orgues et de violon (MM. Reginensi et Giannarelli).

Nous rappelons aux fidèles que la treizaine de Saint-Antoine de Padoue a lieu le matin à 8 heures et le soir à 7 heures trois quarts.

L'affaire de Campile

Antoniotti Bernard a comparu devant M. le Juge d'instruction assisté de son défenseur, Me Moretti.

Antoniotti prétend que le jour de l'événement, se rendant de Vergagliese à Campile, il rencontra son parent Timoléon Pasqualini avec lequel il n'avait plus de relations depuis qu'il s'était rendu acquéreur de biens dépendant de la succession de son grand-père.

Pasqualini l'interpella avec arrogance : — Tu vas à Campile ? aujourd'hui on n'y va pas à Campile. Et il le saisit par le veste pour l'obliger à rebrousser chemin. Devant cette attitude il a sorti son pistolet et a fait feu sur Pasqualini.

Médecins sanitaires

A la suite des examens qui ont eu lieu les 26 et 27 mai à Marseille, M. le docteur Cecconi a été proposé pour être inscrit au tableau des médecins sanitaires maritimes.

Officiers mariniers

Le second maître Amadei, du *Cormoz*, est désigné pour suivre les cours du bataillon à Lorient.

Poudres et tabacs

M. Graciani François, négociant à Bastia, est nommé débitant de poudres et tabacs de la régie, en remplacement de M. Caffarelli, démissionnaire.

Louage de garni

La Cour de Cassation vient de décider que celui qui loue, dans la maison dont il est propriétaire et qu'il habite, des chambres garnies, pour un temps fixe, en mois par exemple, à des personnes sédentaires, n'est pas soumis aux obligations imposées aux logeurs ou loueurs en garni de profession.

Aux Ménagères de Bastia

Huile d'olive pure garantie 1,20
Huile d'olive fabriqué d'après les données de Nice et Salon 1.40

Ces huiles sont commis et appréciées depuis longtemps à Bastia.

Propriétaire Albono Lanzolari-Fabrizi, maison Flach, au 2me.

La vente de ces huiles cessera vers le 20 juin.

Mois du Sacré Cœur

Les exercices du Mois du Sacré Cœur de Jésus se font tous les jours, après la messe de 10 heures.

Le Sacré-Cœur de Jésus, d'après S. Alphonse de Liguori, avec des Méditations pour l'Heure sainte et le Premier vendredi du mois, un volume de 550 pages, in-32, relié toile, 1.75, franco, 2 fr., à notre librairie.

00262

Chirurgien-Dentiste

M. Belcrami, dentiste des hôpitaux et du lycée de Marseille, a l'honneur de prévenir sa clientèle de Bastia, que M. Garibaldi, son opérateur, recevra, au Grand Hôtel Lingénieur, à partir de lundi, 25 mai.

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Agent pour l'arrondissement de Bastia : M. Achille Maestracci.

Vin de propriétaire

La Maison Moretti, 27, rue Napoléon, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de jeudi 7 courant, elle mettra en vente l'excellent vin rouge provenant de la propriété Casabianca, de Vescovato, au prix de quarante centimes le litre.

Avis

On désire une bonne à la villa Mon Caprice, Pietranera. S'adresser aux magasins Marinetti frères.

A vendre

2 appartements au 2me étage, belle position, sur la Traverse. Occasion à saisir. S'adresser au bureau du journal.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

A louer

Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chenaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement de 7 pièces, boulevard Paoli, 36, au 4e.

S'adresser au bureau du journal.

Dépêches pour Nuit

Un meurtre à Montemaggiore

A la suite d'une discussion d'intérêt, Giudicelli Pierre, âgé de 46 ans, a frappé hier soir, vers 6 heures, Luciani Pierre-François, retraité de l'arsenal de Toulon, âgé de 58 ans, de deux coups de couteau au ventre.

La victime est décédée immédiatement.

Le meurtrier a pris aussitôt la fuite.

Légion d'honneur

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALES

Tableau de concours pour 1903

M. Innocenzi, chef de bataillon au 116e rég. territorial, est proposé pour le grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Sont proposés pour le grade de chevalier :

M. Vincentelli, capitaine au 116e rég. territorial ;

M. Geromini, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie stationné en Corse ;

M. Colonna d'Istria, lieutenant au 116e rég. territorial.

DANS LE SUD-ORANAIS

Le Gouverneur général de l'Algérie attaqué près de Figuig

15 tirailleurs blessés

On télégraphie d'Alger :

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, avec sa suite, était parti de Saïda pour gagner directement la redoute Beni-Ounif, près de Figuig.

Arrivé à 200 mètres du col de Zenaga, l'Amed de Figuig invita le Gouverneur à entrer dans la vallée.

Le cortège arriva à 600 mètres de Figuig, puis retourna.

Pendant le retour de nombreux coups de feu, partis de Figuig, furent tirés sur le cortège.

La compagnie de tirailleurs qui servait d'escorte au Gouverneur général ouvrit le feu pour protéger le cortège, qui parvint à gagner une colline voisine au milieu du sifflement des balles.

Des renforts ont été immédiatement envoyés sur les lieux.

Une quinzaine de tirailleurs ont été blessés.

L'attaque de Figuig

On télégraphie d'Alger qu'à la suite du guet-apens d'hier, le Gouverneur général de l'Algérie a déclaré aux autorités marocaines, impuissantes à rétablir l'ordre, qu'il a l'intention d'envoyer des obus de mélinite sur Zenaga et Figuig.

M. Jonnart a ajouté que la France a le droit d'exercer de représailles dans tous les postes appartenant au Maroc.

Le Président de la République au Steeple-Chase d'Auteuil

Le président de la République, accompagné du ministre de l'intérieur, président du Conseil, et des chefs de sa maison militaire et civile, a assisté hier au steeple-chase d'Auteuil.

Mme Emile Loubet, accompagnée de Mme Abel Combarieu et de la générale Bobois, y assistait également.

Aucun incident ne s'est produit à l'arrivée et au départ de M. Loubet.

Echouement D'UN CROISEUR ALLEMAND

Une dépêche de Brest annonce que le croiseur allemand *Ariadne*, de l'escadre du prince Henri de Prusse, s'est échoué sur le prolongement de la grande digue en construction.

M. Casimir Périer à Bordeaux

M. Casimir Périer a présidé aujourd'hui, à Bordeaux, l'ouverture du congrès de l'assistance publique et de bienfaisance privée.

Dans le discours qu'il a prononcé il a fait appel à toutes les bonnes volontés pour remplir les devoirs de la solidarité.

Le Ministre des Travaux publics à Vichy

M. Marcejoul, ministre des travaux publics, est arrivé hier matin à Vichy, accompagné de M. Foumol, son chef de cabinet.

M. Marcejoule a présidé dans la journée l'inauguration des nouvelles installations de l'établissement thermal.

La Fête des fleurs

La Fête des fleurs qui a eu lieu dimanche, au bois de Boulogne, en faveur des victimes du devoir, a obtenu un éclat exceptionnel.

De splendides bannières, d'un haut cachet artistique, ont été attribuées, comme prix, aux voitures les mieux décorées.

Une Fête Républicaine

M. Vallé, ministre de la justice, a présidé dimanche, à 2 heures, dans la salle des Agriculteurs de France, la fête annuelle de la jeunesse républicaine radicale et radicale-socialiste.

Le Garde des sceaux a prononcé un discours qui a été très applaudi.

Le Ministre de la Guerre à Armentières

Le ministre de la Guerre est arrivé dimanche, à midi, à Armentières, où il a été reçu par la municipalité et par les sociétés participant au cortège de la 9e fête régionale de gymnastique.

A une heure de l'après-midi, un grand banquet a été offert au général André, à l'Ecole nationale professionnelle.

A 3 heures le ministre de la guerre a présidé la grande fête gymnastique.

Le général André a prononcé un discours vibrant de patriotisme en faisant la remise du drapeau fédéral.

EN RUSSIE

Les fêtes jubilaires de Saint-Petersbourg

Les maires de France, ainsi que la délégation parisienne sont constamment l'objet des manifestations les plus chaleureuses et les plus sympathiques.

La délégation parisienne a déposé une couronne sur la tombe d'Alexandre III.

A LA MARTINIQUE

Nouvelle éruption de la Montagne-Pelée

Un télégramme de Fort-de-France annonce une nouvelle éruption de la Montagne-Pelée.

Le gouverneur de l'île a ordonné l'évacuation de tout le nord de l'île.

AU TONKIN

Situation critique

Un télégramme de Saïgon que les rebelles sont maîtres de la région située entre Yannam-Sen et la frontière du Tonkin.

Plus de 200 nationaux se trouvent bloqués ; les travaux du chemin de fer ont dû être interrompus.

Les autorités militaires ont pris des dispositions pour l'envoi immédiat de troupes sur ce point.

Bibliographie

La petite ville de la Côte-Saint André (Isère), où Berlioz est né, le 11 décembre 1803, fêtera solennellement le centenaire de l'immortel musicien. Un musée de souvenirs de sa jeunesse sera inauguré dans sa maison natale. M. Jean Celle, qui est en même temps le secrétaire archiviste du comité et le fervent protagoniste du Musée Berlioz, publie dans le dernier numéro de la Vie Moderne, une substantielle étude sur la Vocation musicale d'Hector Berlioz. On y trouvera de curieux documents inédits recueillis dans les archives de la ville natale de l'illustre auteur de la Damnation de Faust. Lire dans le même numéro : Une Prisonnière (la propre fille du Germain de Bizet, représentée à Londres, comme pensionnaire-lauréat) Le Théâtre, par S. Dubosta etc., etc. La Vie Moderne (152, rue Montmartre, Se arr.), un n° 5 c. ; 6 mois 6 fr., 1 an 12 fr. ; Union postale 8 fr. 50 ; 6 mois 15 fr., 1 an 30 francs. Envoi franco contre 30 centimes en timbres-poste.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

C'est la préparation la plus efficace pour ramener les CHEVEUX GRIS à leur couleur et leur beauté naturelles. Elle communique aux cheveux une souplesse qui favorise leur croissance ; elle en arrête la chute et prévient les pellicules. Elle fortifie et embellit la chevelure.

Dépôt à Bastia : Parfumerie Tatin, 28, rue Clémenceau, Paris.

ACHAT DE COCONS
à des prix très avantageux
AMÉDÉE LENZI et Cie
Trattoria e Fiaschetteria Toscana
Rue Fratellini et Boulevard de Toga

Les propriétaires de cocons feront bien de le consulter avant de vendre leur marchandise.

A VENDRE
Feuille de Murier prise au Domaine de Pineto.
S'adresser à MM. L.-N. Mattei et Cie.

FEUILLE DE MURIER
A partir du 1er juin on achètera au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.
Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

A louer présentement
Un appartement composés de 8 pièces situés au 3e étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas, ayant cinq fenêtres du côté de la Place
S'adresser à M. Zannini Pierre, à la bijouterie Mattei, 20, boulevard Paoli, Bastia.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentry, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvéia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ PARTOUT la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
E. J.B. SIMALA, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèverie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Pétrole Columbia
Au n° 2 à côté l'Oratoire de la Conception on trouvera le Pétrole Columbia à 115 degrés de pouvoir éclairant et de vin exquis de propriétaire.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

GRANDE FABRIQUE de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6
Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0,0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Naworth Castle* chargera vers le 28 Mai
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Iberia* chargera vers le 30 Mai.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES de SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1, 60 la Boîte de Cigares ou le Paquet.

Librairie du PETIT BASTIAIS
P. VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
1re SÉRIE
Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois
Proverbe en 1 acte, Prix : 60 c.

Canvarsione Comméddia in 1 atti. 50 c.	Pussia e Prossa Commeddia in 3 atti. 50 c.
Sei Scinette Comiche 60 centimes	L'Arcichiola Commeddia in 1 atti. 50 c.
Da Chicchiu a Furtani Commed. in 4 atti. 50 c.	Les six brochures réunies en un volume de 300 pages 2 fr. 50 franco 2 fr. 90.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Carbonite

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PREMIÈRE COMMUNION
GRAND ASSORTIMENT
DE
LIVRES DE MESSE
ET DE PIÉTÉ
en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc
CHOIX D'IMAGES
ET D'EMBLÈMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc
CROIX et MÉDAILLES
PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉTUIS
CHAPELETS
(Haute Nouveauté)

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérants
MATHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANDOLI Parenzo, 48, rue de la République, Marseille.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
MODES ALLURE TOILETTES
La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
10 fr. 50 par an
7 fr. pour Cadix
7, rue Cadet, PARIS

L'ÉLÉGANCE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure soiree
Un An..... 14 f. - Six Mois. 7f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An..... 22 f. - Six Mois. 11f.50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS

OFFICIERS Fonctionnaires, Employés d'administration et toutes pers. solvables désirant emprunter s. signat. hypoth. nue propriété, Usuf., Succes., titres nominatifs, dotaux, Délégation de loyer. Polices, assurances, nantissement, fond de Cie et toutes garanties, recevront sur leur demande liste donnant noms et adresses de 50 prêteurs. Prix 10 fr. Adresser demande et mandat M. Sicar, 10, r. Beaurepaire, Paris.

Restaurant à céder
avec logement, dans une jolie position, bonnes conditions, 500 francs. S'adresser au bureau du journal.

Le massage
Beaucoup de médecins et de malades ont regretté de ne pas trouver une personne connaissant le massage, si utile à ceux qui ont des douleurs, des rhumatismes, qui sont trop gros, qui ont eu des attaques, qui sont faibles de nerfs, car il n'y a que le massage qui fasse disparaître ces espèces de maladies.
On a vu des maladies disparaître sous le massage et résister à des bains renommés.
Mme DOMICHELLI,
35, rue de l'Opéra, 3e étage.

Maison de Confiance
Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli
A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour la Communion tels que : Missels, Chapelets, Rosaires, Médailles et Croix, or et argent, etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.
La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les missels, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.
La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.
Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

AVIS
M. A. Georges D. D. S
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉ

MAGASIN A LOUER
rue Marbeuf. S'adresser au bureau du Journal.

Usine de Toga
A louer présentement divers grands magasins ; pouvant servir de dépôt de fourrages, d'écuries, etc., etc.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'imitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

23e ANNÉE — MERCREDI, 3 JUIN 1903 — N° 136

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	Six mois	Trois mois	Union postale, et autres pays : le port en sus.
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	
Autres Départ.	25 fr.	12 fr.	6 fr.	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00263
BIBLIOTECA MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Angèle.
SOLEIL : (heure officielle)
Lever, 3 h. 59 m. — Coucher, 7 h. 00 m.
LUNE : Nouv. le 26 — Premier quart, le 2.
FÊTE DE DEMAIN : Saint François Caracciolo.

2 JUIN

Le Concert de Charité

Ainsi que nous l'avions prévu, le Concert de charité qui a été donné hier au Théâtre, fut couronné d'un plein succès. La salle du péristyle était envahie par les spectateurs... ; de cette foule élégante montait comme une vague aux tons chatoyants faite des teintes variées des toilettes printanières. Des fleurs, de l'entrain, de la gaieté, une sympathique impatience, tout ce qu'il fallait en un mot pour assurer les artistes d'une bienveillante attention.

⁂

Le rideau se lève : Sur la scène apparaissent les tout petits, aux cheveux bouclés, à la bouche rose et souriante... Ils chantent avec un ensemble surprenant un chœur charmant de Weckerlin accompagné par Mlle M. Filippi. La *Polonaise de Faust* suit : elle est brillamment enlevée par les exécutantes habituelles de toutes nos réunions musicales Mlles J. Sari, A. Levie Ramolino, C. Franceschi et M. Bosseu. C'est à présent la *Chanson du Rouet* que disent avec un art infini de charmantes et fraîches voix.

L'entrain est répandu dans la salle ; la gaieté illumine les visages... *Notre Candidat* est annoncé... Délicieux cet acte tout d'actualité... Mme de C. et Mlle V. y font preuve d'un esprit et d'un naturel achevés ; leurs théories féministes sont du reste adoptées et conquises par le *Candidat* bavard auquel dans la fougue de leur entrain elles ne laissent pas le temps de placer un mot. La mimique expressive de M. V. est désopilante et gagne le public. Prélude excellent à la comédie qui va suivre.

Parfaits d'ensemble et de nuances la *Polonaise* de Meyerbeer exécutée par Mlles H. Thiers, J. de Béarn, R. Grasco et A. Levie-Ramolino et l'*Intermède* de Chaminade par Mlles L. Levie-Ramolino et M. Filippi ! Aucune transition ne fut plus heureuse entre une partie du programme et l'autre. La mélodie de Massenet, *Ouvre tes yeux bleus*, suivait ; elle a été chantée à ravir par Mlle Cervoni, dont la voix cristalline et pure a mis du bleu dans tous les cœurs.

C'est avec un art consommé que Mlle Laurelli a ensuite débité un monologue d'un caractère tendre et tragique, intitulé : *Les Deux Noels*. Mlle Laurelli est l'élève d'un des plus grands professeurs de déclamation dont s'honore la Capitale.

⁂

L'attente avait été longue et les *Curnacchis* impatiemment attendues ; n'étaient-elles pas le clou du Concert, la raison d'être de cette fête de charité !

Combien nombreuses étaient les préventions de la majeure partie du public au lever du rideau ?... et combien courtes furent ces appréhensions !

Au premier acte, les *Curnacchis* évoluent sur la plage... les décors sont réussis... ; des groupes de jeunes filles autour desquelles papillonnent aimablement des messieurs à monstaches blondes ou brunes, donnent plus de corps à l'action qui se déroule. Et pendant que les conversations vont leur train, la Signora Sara et sa fille Brigida discutent à propos des idées et des costumes du jour. La jeune fâtée résiste à sa mère et finit par lui persuader que la plage est un passe-temps utile et indispensable à la santé. Sur ce arrivent les *Pinzuti* auxquels ces dames font un accueil des plus froids. Le jeune Francis a beau essayer pour Brigida ses plus engageants et conquérants sourires, l'ingénue le repousse et n'a d'yeux que pour Pippino qui fait son entrée avec sa mère, a Signora Mergherita. Le bel amoureux chante d'une voix chaude et vibrante une sérénade à sa dulcinée qui, malgré les protestations de la Signora Sara, savoure avec délices la mélodie langoureuse. Et l'acte se termine par une discussion sur la musique... Mussiù Arthur en est l'âme ; il trouve pour convaincre Pippino des arguments très justes qu'il met en relief avec une virtuosité d'artiste.

Le rideau tombe pendant que ces dames font le serment de partir pour l'île d'Elbe, tout en buvant force Champagne.

Le second acte soit : La désopilante Signora Sara est dans son salon en compagnie de sa fille ; sa toilette est un poème... on dirait une de ces vieilles photographies dont nous avons tous quelque spécimen dans nos albums de famille : robe, mantille, bandeaux parfaits ! Cette sainte âme se refuse absolument à partir pour l'île d'Elbe, ce qui désespère Brigida dont l'intention était de retrouver Pippino en voyage... tristes moments d'alternative pour cette jeunesse. On sonne, ce sont eux : la mère et l'amoureux. La conversation s'anime : Mergherita essaye de convaincre Sara qui résiste et trouve mille prétextes pour renoncer au voyage.

I vapori si di legno et anu u foco adosso ! dit elle à Pippino ébahi. Mais Brigida s'impatiente... c'est un oui qu'il lui faut, et ce oui elle l'aura. Le consentement est enfin arraché à Sara, mais au prix de quelle diplomatie !

Le tableau suivant est une scène de famille entre les *pinzuti*.

La mise en scène du troisième acte est splendide : tous les acteurs circulent sur le pont du bateau qui les transporte à l'île d'Elbe. Les *Popolani* remportent un succès fou, ainsi que tout l'avait fait prévoir. Le public relève et souligne les finesses et les gaîtés si bien présentées aux *popolane* effarouchées. Une altercation se produit entre les *Pinzuti* et Pippino dont Francis insulte la mère... Pippino fait à Brigida une déclaration qu'elle accepte d'un air ingénu et sauvage. On arrive, les voyageurs descendent à terre et l'acte finit. L'enthousiasme s'accroît dans la salle ; c'est un flot envahissant, une frénésie, une admiration sans cesse grandissante.

Au quatrième acte Francis et son ami Antoine discutent : c'est en vain que celui-ci veut empêcher l'amoureux éconduit de se battre. Inutile, le duel est imminent. Et Brigida se lamente, éplorée, se répandant en reproches sur sa mère... Des cris, des larmes, un corps qui s'abat sur le canapé, c'est Mergherita qui entre annoncer que Pippino veut à tout prix se battre En vain supplie-t-elle Sara d'envoyer près de lui Brigida pour l'en empêcher. Sara est inflexible. Les deux mères vont aux nouvelles tandis que Brigida donne libre cours à son désespoir. Mère et fille s'agenouillent enfin pour prier la Vierge.... Oh ! bonheur ! dans le fond apparaissent le téméraire Pippino et sa mère. L'issue du duel a été des meilleures. Et la toile tombe sur les heureuses fiançailles des deux jeunes gens.

Le délire est complet chez le public... C'est un triomphe, une apothéose, on acclame les artistes, on demande l'auteur. Trop modeste M. P. Vattelapesca s'est abstenu de paraître en un milieu disposé pour lui à la plus grande admiration. Le vrai talent vit sans éclat... Puissent nos éloges aller droit au cœur de celui que nous pouvons fièrement considérer comme la gloire de notre cité. M. P. Vattelapesca joint à son mérite littéraire une science musicale accomplie ; il est l'auteur de la ravissante sérénade chantée par Pippino ainsi que du chœur des ivrognes de la plage. Acclamons-le bien haut.

Félicitations aux artistes : leur diction parfaite et leur intelligence de la phrase ont fortement contribué à rehausser les beautés de la pièce ; ils ont tous fait preuve d'un entrain et d'un naturel vraiment bastiais. Mlle Vannucci (a Signora Sara) a droit à tous nos éloges ; elle a incarné avec une perfection inimitable le rôle qu'elle a rempli. Nous lui redisons l'exclamation sincère d'un *Popolano* plein d'esprit : « *Site, Signora, u cuore d'a cummediola* »

Mlle E. Seatelli a rempli avec infiniment de grâce et de naturel son rôle d'ingénue. Elle a été fort applaudie.

Mme de Chevarier (Mergherita) s'est surpassée par sa diction claire et assurée ; nous avons reconnu en elle la vraie femme du monde accomplie ayant l'habitude de la scène.

Mlle de Zerbi (Sylvie) s'est montrée parfaite dans son rôle de *pinzuta* dédaigneuse et revêche.

M. A. de Casabianca par son naturel et ses jeux de scène d'un imprévu saisissant a fait apprécier en lui un réel talent d'artiste.

M. Vannucci (Francis) n'en est pas à son coup d'essai ; c'est notre comédien bastiais, lui faire des éloges est presque inutile, chacun connaît son mérite.

M. E Romani (Pippino) fut un amoureux digne en tous points de Brigida sa fiancée, et a délicatement modulé la sérénade.

M. P. Berneau mérite nos compliments pour la délicatesse et le naturel avec lesquels il a rempli son rôle de médiateur.

C'est en particulier à l'aimable organisatrice des *Curnacchis* que nous offrons l'hommage de notre sympathique admiration. Mme de Chevarier dont la supériorité intellectuelle est appréciée de tous a mené à bonne fin une œuvre gigantesque. Elle a été habilement secondée par M. A. L., qu'elle avait choisi comme régisseur.

Félicitations au décorateur de la Scène M. Paccioni dont les toiles artistement ornées ont rehaussé l'éclat de la mise en action.

⁂

Après la représentation M. A. de C. a dit en termes émus et choisis quelques mots sur l'auteur et son mérite. Tous l'ont applaudi avec chaleur. Un poète bastiais a ensuite récité un sonnet de sa composition à Vattelapesca. Les chœurs des *Houris du Paradis et de la Péri* ainsi que celui de la *Reine de Saba* ont été chantés avec une finesse et une légèreté de rêve. Nous félicitons Mlle Gieize à laquelle revient tout l'honneur du succès de la partie musicale.

M. L. a dit avec esprit entre les deux chœurs un charmant monologue qui a été fort applaudi.

Ainsi s'est terminé ce brillant concert où la charité a eu sa large part. Notre vœu à tous est que bientôt la charmante « troupe Vattelapesca » nous fournisse à nouveau l'occasion d'applaudir et de louer « l'auteur » auquel nous devons le régal de cette inoubliable journée.

Un Spectateur.

---

33 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN HOMME SÉRIEUX

par CHARLES DE BERNARD

VIII

M. Chevassu aperçut en ce moment le vicomte : à cette vue, il fronça le sourcil et d'un signe appela Dornier.

— Pourquoi, lui dit-il, ne m'avez vous pas prévenu que je trouverais ici M. de Montal ?

— C'est la première fois que je l'y vois, répondit Dornier ; vous devez croire que sa présence ne me plaît pas plus qu'à vous-même. Je ne sais comment il s'y est pris pour s'introduire ici. Quand je suis arrivé il était là près de la cheminée, déclamant comme un histrion. Il paraît qu'il fait des vers.

— Ah ! il fait des vers ? dit le député d'un air dédaigneux.

— Détestables, j'ose le dire.

— Tous ces mauvais vers importe : pour moi, un individu qui fait des vers est jugé. C'est comme cette barbe qui lui couvre la figure, est-ce convenable ? est-ce décent ? Il n'y a rien de sérieux dans cet homme-là.

— Vous savez qu'il chante ? dit Dornier, empressé d'ajouter ce nouveau délit au dossier criminel de son rival.

— Oui, c'est un gazouilleur de romances. Il faut que je demande sur le champ à ma sœur comment il se fait qu'elle reçoive chez elle ce monsieur.

Le député s'approcha de madame de Pontailly et lui adressa quelques paroles à voix basse.

— Pourquoi je reçois M. de Montal ? répondit la marquise du même ton, mais avec un accent de hauteur, et pourquoi ne le recevrais-je pas ?

— Après ce que je vous ai écrit il y a deux mois, il me semble...

— Il me semble, à moi, que je suis la maîtresse de recevoir dans mes salons qui je veux. Vous n'avez pas même daigné me demander un conseil dans la lettre dont vous parlez ; vous voudrez bien me permettre de suivre votre exemple.

Voyant au ton de sa sœur qu'il n'obtiendrait rien d'elle, M. Chevassu s'éloigna d'un air mécontent.

— Eh bien ! lui demanda Dornier, madame de Pontailly vous a-t-elle expliqué l'...

— Je me chargerais plutôt de faire passer un budget de deux milliards que d'arracher à ma sœur une parole de bon sens quand elle s'est mis quelque sornette en tête.

Le porte du salon s'ouvrit, et au milieu de cette réunion de personnes soignées dans leur costume, polies dans leurs manières, châtiées dans leur langage, apparut soudain un être brusque, négligé, professant autant de mépris pour l'emphysème que pour l'étiquette. C'était Prosper Chevassu.

L'étudiant se fraya un passage à travers les assistants, dont quelques uns, auxquels il était inconnu, le regardaient avec surprise, ne concevant pas que cette figure incongrue fût admise dans le salon de madame de Pontailly. Enchanté de l'effet qu'il produisait et dont il espérait qu'enragerait sa tante, Prosper s'avança vers elle, et, comme s'il eût été entraîné par la tendresse du népotisme, il se précipita dans ses bras. La marquise abhorrait, en public surtout, les scènes d'effusion, et tout ce que le prince de Condé parlant de Pichegru nommait épanchement de corps de garde. Elle se jetta donc en arrière pour se soustraire à cette inconvenante accolade qu'elle n'évita pourtant qu'en partie.

— Monsieur, dit-elle alors à son neveu en lui lançant un regard de majestueux courroux, il paraît que l'Ecole de droit n'est pas celle du savoir vivre. Ce n'est point ainsi qu'on aborde une femme ; on peut lui baiser la main lorsqu'elle daigne vous la présenter, mais ces embrassades, même quand on est parent, sont d'un goût détestable.

— Ne vous fâchez pas, ma chère tante, répondit Prosper sans s'émouvoir : je croyais qu'on ne baisait la main des femmes que lorsqu'elles étaient vieilles, et vous êtes si jeune !

— Et vous si mal élevé, dit la marquise en haussant la voix, que je rougis d'être votre tante.

— Oh ! vous rougissez... reprit l'étudiant, qui peut être allait faire quelque impertinente allusion aux petits artifices de toilette qu'emploie une femme aux approches de la cinquantaine, mais un regard suppliant de sa sœur l'arrêta. Ne permettez-vous de dîner avec vous dans ce modeste négligé ? dit il en revanche, pour attirer l'attention de sa tante sur un costume où la fantaisie l'emportait sur la correction.

— Je ne vous invite pas, répondit la marquise en prenant son plus grand air.

— Que vous êtes bonne, ma chère tante ! vous allez toujours au devant de mes désirs.

L'étudiant s'inclina d'un air de moquerie gratitude, et content d'avoir mis sa tante de mauvaise humeur, il alla serrer cordialement la main de M. de Pontailly.

— Te voilà, bon sujet, lui dit le vieillard ; incorrigible, à ce que je vois. A l'air de ma femme, je devine que tu viens déjà de lui débiter quelque sottise : tu as tort. On ne doit jamais se brouiller avec sa tante lorsqu'elle est riche et sans enfants, et, si tu continues, tu finiras par te brouiller sérieusement avec la tienne.

— Hélas ! c'est fait, répondit Prosper, avec une contribution affectée ; disgracié par sa tante, proscrit par son père, telle est, pour le moment, la condition de votre infortuné neveu. Si vous lui fermez aussi vos bras, il ne lui reste qu'à mourir.

(A suivre).

POUR LES
SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
POUDRE DE RIZ
SAVON SIMON
MÉDAILLE D'OR, Paris 1900
CRÈME SIMON

SUNETTU

Dedicatu a P. Vattelapesca
pe u gran successu ch'avutu a so vella Commedia intitulata *E Curracchie*, rappresentata pe a prima volta a u teatru di Vastia.

Eo ti salutu, o gran Cignu canoru,
Speechiu di Cirnu e sole di Vastia,
Veru illustre figliolu di Talia,
Di a qual si ben maneghi a penna d'oru.

Aghiu vistu cun tuttu u so decoru
Di e Curracchie e vellezze. Basteria
Sa cummedia sola per che sia
Degna a to fronte d'immurtale alloru.

Oh! chi scoppiu d'applausi di gran core
Ch'ognintuntu facia tuttu cuntentu
U popul bastiese spettatore!

Qui, grida c'u più viva e lieta accentu:
Viva! u distintu eruditu scrittore,
Di a Corsica l'onore e l'ornamentu.

G. GIOVANNELLI.

CRÉMIERCOS CORSES

3 juin 1791. — On a vu le 2 juin que le peuple bastiois avait protesté contre le décret imposant aux prêtres le serment à la Constitution. Le lendemain, une foule de femmes, ayant à leur tête Flore Oliva, surnommée depuis la Colonella, assaillent le palais épiscopal avec l'intention de se porter à des voies de fait sur l'Evêque constitutionnel Guasco, mais ce prélat libéral étant absent, nos aimables sioules assouvirent leur colère orthodoxe sur les meubles du palais.

Bulletin Financier

Paris, le 29 mai 1903.

La Bourse, après un début favorable, redevient hésitante à cause d'une nouvelle baisse du 5%. Notre rente demeure faible à 97,70 ct. Les Fonds Etrangers sont sans animation. Nos grandes Sociétés de crédit restent fermes : Crédit Foncier 885, Crédit Lyonnais à 982, Comptoir d'Escompte 584, Société Générale 934.

En Banque, les Charbonnages des Alpes gressent à 108. L'Obligation Victoria-Mines est bien tenue à 379. L'action Ouenza échoit à 48. Les titres Tramways Electriques et Chemins de Fer restent fermes. L'action à 408, l'obligation à 413 à 481. On demande la Kokumbo à 32 50.

Il y a eu de gros achats à Londres en actions de la Cie d'Exploitation et de Développement des Charbonnages du Cap-Breton. Ces achats sont motivés en partie par ce fait que, dans une enclave de cette Compagnie, on vient de découvrir de l'or, de l'argent et du cuivre.

Les Chemins Français sont en légère reprise.

Une Invention Utile
et Hygiénique

Pendant longtemps on n'a guère connu que la literie ordinaire, et le progrès n'est venu que bien insensiblement. Aujourd'hui même, nous en sommes réduits aux matelas, aux sommiers plus ou moins élastiques ; il est pourtant nécessaire d'atténuer dans la mesure du possible les effets de compression auxquels sont exposées les parties du corps reposant sur un lit.

Mais non seulement nos sommiers sont peu élastiques, mais ils constituent un tout difficile à tenir propre, pratiquement impossible à purifier s'ils viennent à être infectés.

Tous ces dangers disparaissent avec le sommier inventé par notre compatriote, M. Giovannoni ; avec ce sommier on pourra prendre un sommeil vraiment réparateur, et son mécanisme d'une réelle simplicité permet un nettoyage rapide et complet.

Nous félicitons notre compatriote et nous sommes certains que son sommier est appelé à être à la fois utile et hygiénique.

X.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — On lit dans le *Progrès* :

Nous avons appris avec un très vif regret la mort de Mme Toussaint Massel, née Santamaria, décédée à l'âge de 44 ans.

Mme Massel a été enlevée en quelques jours par une foudroyante maladie que les soins les plus dévoués n'ont pu conjurer ; cette mort a produit à Ajaccio où la famille Massel jouit de l'estime générale, une profonde et douloureuse émotion.

Ses obsèques ont eu lieu hier à 5 heures du soir au milieu d'une affluence considérable de population.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Marchetti, entrepreneur ; Pierre Lambreschini, limonadier ; Louis Carbone, imprimeur, et Jean Zevaco, imprimeur.

Nous adressons à la famille Massel, en cette pénible circonstance, nos sincères compliments de condoléances.

UN CAMBIU

Cummediòla in 1 attu

DI P. VATTELAPESCA

PERSONE :

SERENA, *vedua.*
MARIUCCIA, *a figliòla.*
PEDRU-PAULU, *u figliòlu.*
MICHELE, *amicu di casa.*
VIULENTA, *maestra di musica, surella di Michele.*
ORSULA, *vedua.*
BASTIANU, *u figliòlu.*
(A scena si passa in Bastia, a tempi nòstri).

ATTU UNICU

(In casa di Serena : una stanza semplice e pulita, ma un po' antiquata).

SCENA I.

ORSULA *e* SERENA

Orsula

Mi pare un'ora mille chi si faccia stu cambiu !

Serena

Abbisa a me chi sò più becchia, e temmu sempre d'un bedeiu !

Orsula

Maritendusi u to Pedru-Paulu c'a mió Antonia e u mió Vastianu c'a to Mariuccia, ci la viveremmu insemme allegre e cuntente, furmendu cu i nòstri figliòli una sola famiglia.

Serena (suspirenda)

E u mió sonniu, ma sempre chimè ! più s'allontana.... Oh, se fussiou vivi i nòstri povari mariti, si facebbe prestu l'incrôciu !

Orsula

A noi i figliòli ci stanu a sente cumme i topi a beghia.... Temu di qualch'amurestu, in Mariuccia soprattuttu, chi mostra cusì poca primura....

Serena (suridendu)

E u to Vastianu puru un manca di flacca.

Orsula (suridenda)

D'ellu un mi dò penseru : à tantu ingiuliatu ne i libri, ch'un bede nè sente altru, e l'abbiaremmu, senza chi si n'accorghi, all'altare.

Serena

Oh, s'ellu mettissi un po' da vanda i so scherisfacci, pe occupassi d'a futura sposa, si arivarebbe a cunclusione !

Orsula

Credi veramente che Mariuccia un n'abbia un altru innammuratu ?

Serena

Quale ?.... Un frequenta niseuna !

Orsula

Michele, per esempiu ?

Serena

U fratellu d'a so maestra di musica ?

Orsula

Già ! Bene qui spessu.

Serena

Accumpagna a surella Viulenta. Ma eo assistu se lezzione, e un m'accorsi di nulla.

Orsula

Un l'impedisci di guardassi, e, sai, i giuvanôtti si dicenu cun l'ôcchi tante cose !

Serena

Michele è incapace di duppiezza ; se aviasi intenzione sopr'a Mariuccia, le averebbe esternatu.... Ma mi parli sempre d'a mió figliòla !... Discurremmu un po' d'a tôia.

Orsula

Antonia è piena di timor di Dio, e un contrarierebbe, certu, a so mamma.

Serena (suridenda)

Si marciterebbe per obbidienza, cumme u fratellu per distrazzione, n'è ?

Orsula

U so desideriu saria di chiodesi in cumbentu ; ma, una vôlta spusata, serà tutta ai so nôvi duveri.

Serena

A creda arichi'eo : e, intantu, un face nulla per finzi Pedru-Paulu....

Orsula (suridenda)

Un agellu di voscu sopr'a frasca, pronta sempre a piglià u so volu luntanu, prima tuttu figu pe Antonia, e avà più fradu che ghiacciu !

Serena (suridenda)

L'incendiu più grendu si spenghie, quand'un trôva alimentu, e a to figliòla un ne pôrghie mancu' un zinzighinu ; enzi, bede u figiu pienu in Pedru-Paulu, e cerca suffugallu cu i so discorsi tetr., un perpetuu *dies ire !*

Orsula

Oh, cambia a so natura ! Ella cunsidera a vita cumme un bieghiu d'espiazione.

Serena (suridenda)

E cosa penserà in bocchiata, quandu li mancheranu i denti ed altre bagattelle ? Si canterà u *De profundis !*... Veramentu, è tròppu seria a tô figliòla !

Orsula

Appuntu per questu l'amava prima, Pedru-Paulu, chi mi disse centu vôlte : « E a mogtie chi mi ci vôle, tempirendu cu a so gravità a mió leggerezza natia... » No, no ! c'è qualcosa sotta.... Per dittila franca e schietta, credu che u male venga da Michele e d'a surella.... Aa to piazza, mi scugliuria un'altra maestra.

Serena (serbosa)

Un pôsu. Viulenta riempie i so duveri cun tutt'a cuscenza : e, per soprappiù, è una povera ôrfana, figliòla d'un becchiu amicu di casa.... Mi surprende che tu mi cunsigli una gattiva azzione.

Orsula

Di' almenu au fratellu d'un n'accumpagnalla !

Serena (cun figu)

È impussibile : Michele, l'aghiu guasi allevatu, chè a mamma u lasciò appena in fascia.... E bôli ch'e' u scacci di casa mea !

Orsula (serbosa)

Un si ne parli più ! Ma, sai, se si face un cambiu, un serà ôrse quellu chi bramemmu noi.

Serena

Senti : interuga tu Bastianu e Antonia, eo vôgliu scandaglià Pedru-Paulu e Mariuccia ; e se i truvemmu opposti ne nôstre intenzione, discuremmu : sia fatta a vuluntà di Dio ?

Orsula (suridendu)

No, quella d'i nôstri figliòli ! Addio !

Serena

A bidèci !

(*esce Orsula*).

Nécrologie

L'Abbé Albertini

La mort vient de frapper un prêtre émérite dans la personne de M. l'abbé Albertini Jean-Baptiste, desservant de Corscia, son village natal, décédé en son presbytère, à l'âge de soixante-douze ans, après une longue et douloureuse maladie supportée avec une résignation exemplaire. Vaisement nous avons suivi, plusieurs mois durant, et cela, non sans une certaine appréhension, les oscillations de sa maladie qui, par intervalles, nous faisaient nourrir l'espoir et l'illusion d'une guérison complète. Mais ni les soins assidus ni affectueux de sa famille, ni ceux surtout d'une parente qui s'est montrée, jusqu'à la fin, vraie sœur de charité, ni l'art d'un habile praticien, tel que le regretté docteur Todeschi dont la mort survenue dernièrement devait attrister l'âme, assombrir le reste des jours, on pour mieux dire abréger la vie d'un de ses meilleurs amis, rien, en un mot, n'a pu enrayer les progrès effrayants de la terrible maladie. La mort a triomphé dans le duel farouche livré par elle à la vie.

Bien qu'extérieurement maigre, l'abbé Albertini était néanmoins une de ces robustes natures comme il en pousse sur le sol du Nicolo. L'activité, l'énergie, l'intensité de volonté, tel était le trait dominant de sa physionomie au physique comme au moral.

Ce prêtre à la taille élancée et majestueuse, à la noble et belle prestance, aux manières distinguées, exerçait tout de suite une sorte d'ascendant sur ceux qui l'entouraient. Quiconque l'approchait devinait vite son tempérament vif, son indomptable activité et l'ardeur de sa foi. Ce qu'il fallait voir ce n'était pas la vivacité native qui se cachait sous une enveloppe quelquefois un peu rude et raide, mais c'est l'idée qui le dirigeait, les convictions qui l'animaient, le bien immense qu'il faisait sans bruit et sans éclat, les courages qu'il retrempait, les grandes misères qu'il secourait secrètement ; et c'est accomplir un grand devoir que de donner, comme l'a fait l'abbé Albertini, à Dieu, une pléiade de bons prêtres, et à la patrie, de bons citoyens capables de la servir, de l'aimer et de la défendre. Or, l'abbé Albertini s'était donné à cette œuvre d'éducation ; elle a absorbé son existence parce qu'il la regardait, non sans raison, comme la plus utile et la plus nécessaire. Dieu, tout en outillant admirablement au titre d'une heureuse intelligence avait doté son cœur de multiples dévouements. Entre autres mérites, il lui avait donné celui d'une énergie féconde. Aussi ce prêtre actif et vaillant n'est pas totalement mort ; car, à l'instar d'un météore qui en traversant le ciel laisse derrière lui des traces lumineuses et visibles, il laisse comme preuve de son passage sur la terre le fruit de ses bonnes œuvres. Il laisse à ses parents et à ses amis le souvenir de ses multiples et précieuses vertus sacerdotales qui jetteront dans notre mémoire un suave parfum immortel, et deux ministres de Dieu, je veux nommer le R. P. Albertini si avantageusement connu en Corse, sinon personnellement, du moins par la réputation de ses hautes vertus intellectuelles et morales, et le digne desservant de Campitello, si apprécié chez nous et par ses paroissiens par ses qualités de prêtre et d'homme privé.

Les obsèques de ce prêtre d'élite ont eu lieu jeudi, en présence de tout le clergé ajolin. L'église paroissiale de Corscia était littéralement bondée de monde. Après la messe solennelle et les cérémonies funèbres présidées par le Curé doyen de Calacuccia, a eu lieu l'éloge funèbre qui a vivement impressionné la pieuse assistance.

En terminant je dirai sans crainte d'être démenti que l'abbé Albertini était un prêtre qui faisait honneur au prêtre. Il a généreusement travaillé sur la terre pour la vérité, pour l'Eglise et pour Dieu. Aussi, est il mort avec la satisfaction du devoir accompli.

Et maintenant, qu'il occupe les célestes parvis, demeure de ce Dieu qu'il a tant aimé, puisse-t-il obtenir de Celui dont il a été le dévoué et fidèle ministre, la grâce de faire tomber, à flots d'or, sur tous ses parents et sur ses paroissiens, la précieuse manne des bienfaits, et nous faire octroyer, entre autres choses, l'insigne faveur de pouvoir marcher à l'abri des contrariétés et des maux qui, malheureusement, encombrent le chemin scabreux de la vie.

J.-F. ALBERTINI.

L'Alimentation dans la Tuberculose

A côté des remèdes spéciaux employés dans la tuberculose, il en est, et non des moindres, qui sont appelés à mettre l'individu à même de mieux se garder contre l'envahissement de la maladie. Ce sont les toniques. Or, on sait combien il est difficile de faire manger les tuberculeux. Aussi doit-on leur faire ingérer sous une autre forme les phosphates et surtout la viande qu'ils refusent sous son état ordinaire. Par suite, le VIN DE VIAL dont chaque cuillerée représente le principe actif de 30 grammes de viande et 0,50 de lacrophosphate de chaux, est-il l'adjuvant le plus parfait de toute l'alimentation dans la tuberculose.

Cour d'Assises

Audience du 2 juin 1903

Présidence de M. GIULI, *conseiller*

Meurtre
et tentative de meurtre avec concomitance

Le nommé Paoli Jean, cultivateur, né à Novella, âgé de 37 ans, a à répondre d'une tentative de meurtre sur Padovani Antoine et du meurtre de Padovani Marc-Marie.

Voici, d'après l'acte d'accusation, dans quelles circonstances l'accusé en serait rendu coupable de ces crimes.

Le 25 décembre 1902 vers 4 heures du soir, sur la place publique de Novella, les sieurs Paoli Jean et Paoli Jean-Laurent se prirent de querelle pour un motif des plus futiles et en vinrent aux mains ; le sieur Padovani Antoine s'interposa à titre de parent et d'ami ; furieux, Paoli Jean se retourna contre lui et lui donna plusieurs coups de couteau. Padovani Alexandre voyant son frère Antoine blessé frappa avec un bâton Paoli Jean. Padovani Marc-Marie, père d'Antoine et d'Alexandre, étant arrivé, Paoli Jean au paroxysme de la colère se précipita sur lui et lui porta un coup de couteau au cœur. L'accusé se reconnaît l'auteur des deux crimes qui lui sont imputés, mais il prétend avoir agi en état de légitime défense. Ses allégations sont formellement contredites par les éléments de la procédure.

M. Aubert, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me de Carsalla est chargé de la défense de l'accusé.

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'accusé Paoli est interrogé par M. le Président.

Il prétend avoir agi en état de légitime défense. Une légère discussion se serait élevée, à un moment donné, entre Paoli Antoine-Laurent et lui, au sujet d'un motif des plus futiles. A ce moment, se produit l'intervention intempestive de Padovani Jean qui prend une attitude menaçante. Armé d'un gros bâton, il en porte plusieurs coups à l'accusé qui songe à se défendre avec un petit couteau de poche dont il est porteur.

Padovani Alexandre, frère de Jean, survint à son tour, armé lui-même d'un gourdin.

Des coups répétés pleuvent sur la tête de l'accusé, qui, dans un moment d'affolement, facile à comprendre, frappe au hasard.

C'est dans ces conditions que le malheureux Marc-Marie Padovani aurait été tué ; mais l'accusé affirme qu'il n'eut nullement l'intention de lui donner la mort. « Si ma femme avait été là, ajoute-t-il certainement je lui aurait porté un coup de couteau, car, aveuglé par le sang, je ne savais plus ce que je faisais.

L'accusé déclare, à la fin de son interrogatoire, qu'il est fort possible que le père Padovani se soit enfoncé lui-même sur le couteau homicide.

M. le président relève les nombreuses contradictions de cet interrogatoire ; mais l'accusé persiste énergiquement dans son système de légitime défense.

Les témoins, au nombre de cinq, confirment leurs dépositions écrites.

Il résulte de l'ensemble de tous ces témoignages que c'est sans nécessité aucune que l'accusé aurait tenté de donner la mort à Padovani Jean, et donné, en même temps, la mort à Padovani Marc-Marie. Ils sont tous d'accord pour déclarer que l'accusé a reçu plusieurs coups de bâton sur la tête, après avoir commis les deux crimes qui lui sont reprochés, et au moment où il prenait la fuite.

Un témoin à décharge a été assigné à la requête de l'accusé. Il vient déclarer que la victime Padovani Jean a roué l'accusé de coups de bâton, qu'il a appelé à son secours son frère et son père et que c'est au moment où ces trois individus voulaient faire un mauvais parti à Paoli Jean, que ce dernier porta, comme au hasard, des coups de couteau.

Une confrontation a lieu entre les témoins de l'accusation et le témoin à décharge.

Chacun persiste dans ses déclarations.

Après l'audition des témoins à charge Me Decori demande acte à la cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la veuve Marie-Dominique Padovani, femme de la victime Marc-Marie Padovani.

M. Aubert, substitut du Procureur général, soutient l'accusation. Il requiert contre l'accusé la peine que méritent les deux crimes dont il s'est rendu coupable et que rien ne saurait légitimer.

Me Decori, au nom de la partie civile établit, à son tour, la matérialité des faits. Il discute, surtout, les systèmes de légitime défense et de provocation qui seront vraisemblablement plaidés dans l'intérêt de l'accusé, mais qui ne sauraient être accueillis par le jury.

Me de Carsalla présente la défense de Paoli Jean.

L'honorable défenseur s'attache, tout d'abord, à démontrer au jury que son client est un parfait honnête homme et qu'il est loin d'être l'homme dangereux dont on a parlé au cours des débats.

Abordant ensuite la discussion des faits, Me de Carsalla soutient le système de légitime défense invoqué par son client. Il ne s'est servi de son couteau qu'après avoir essuyé plusieurs coups de bâton, et c'est dans un moment d'exaspération bien facile à comprendre qu'il a blessé deux de ses adversaires.

Le système de légitime défense semble d'ailleurs, corroboré par l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, qui doit inspirer pleine et entière confiance à tout le monde et devant lequel le Ministère public, lui-même, doit s'incliner respectueusement.

Il résulte, à l'évidence, de tous les éléments de la procédure et des débats, et le jury n'hésitera pas, dans sa sagesse, à rendre à la liberté le malheureux qui, dans la journée du 25 décembre 1902, a été la principale victime.

Tout en persistant dans le système de légitime défense, Me de Carsalla, pour dégager sa responsabilité professionnelle, prie M. le Président de vouloir bien poser au jury la question de provocation violente.

Le verdict du jury est négatif pour la tentative de meurtre et affirmatif pour le meurtre avec admission de l'excuse.

En exécution de ce verdict, Paoli Jean est condamné à la peine de cinq années de prison et dix années d'interdiction de séjour.

La discussion des intérêts civils est renvoyée à l'audience du samedi, 6 courant.

Audience d'aujourd'hui :

Arrighi Louis, garçon de café, Santelli Charles, pêcheur, Bottari Vincent, pêcheur, demeurant tous à Bastia, vols qualifiés et complicité de ces crimes

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Me Decori, Moretti, de Carsalla, Nivaggioli.

Cette affaire occupera deux audiences.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Semidei Marie-Félicité veuve Pierandrei, la mari surveillant chef de 1re classe des établissements pénitentiaires, mort en possession de droits à une pension, 767 fr.

Rossini Philippe, surveillant de 1re classe des établissements pénitentiaires, 53 ans 6 mois 20 jours de serv., 1.406 fr.

Germa Etiennette-Héloïse, institutrice, 20 ans 11 mois 24 ans de services, 582 fr.

Emanuelli Marie Jeanne veuve Zigliara, le mari gardien de phare, décédé en activité, 18 ans 6 mois 27 jours de services, maladie ayant caractère d'accident et résultant de l'exercice de ses fonctions, 100 fr.

Mariani Marianne veuve Poli, le mari facteur rural, 19 ans 10 mois 24 jours de services, accident de service, 132 francs.

Andreani Marie veuve Leandri, le mari garde des forêts de 1re classe, 38 ans 5 mois 4 jours de services, 320 francs.

Giudicelli Toussaint, cuisinier, 46 ans 4 ans 3 jours de services, 344 francs.

Marcucci Antoine, brigadier de gendarmerie, 25 ans 7 mois 19 jours de services, 1.013 francs.

Casabianca Jean-Toussaint, gendarme, 40 ans 4 mois 3 jours de services, 874 fr.

Battisti Barthélemy, garde républicain, 16 ans 2 mois 10 jours de services, perte de l'usage d'un membre, 865 francs.

Alessandri Dominique-Antoine, adjudant, 34 ans 10 mois 7 jours de services, 1.150 francs.

Costa Angeline veuve Lalande, le mari garde principal de 2e classe de la garde indigène de l'Indo-Chine, mort des suites d'une blessure reçue en service commandé, 767 francs.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 19° à midi, + 21°7 à 7 heures du soir, + 19°8 Maxima, + 22° Minima, + 16°4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 757 mm. 6 heures du soir, 756 mm.

Vent. — Dans la matinée E. modéré. Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, pluviers.

Pluviomètre, à midi : 1,5 mm.

Inspection de gendarmerie

M. le général Quiocy, inspecteur général de gendarmerie, a passé ce matin, sur la place Saint-Nicolas, la revue des brigades de gendarmerie réunies à Bastia ; il a ensuite continué son inspection à la caserne.

Le temps en juin

Il pleut depuis le 30 mai, le ciel est très couvert, et pour comble, le sciroco domine. Si les promeneurs sont contrariés par cette température anormale, les agriculteurs le sont davantage, car ils voient s'anéantir toutes leurs espérances.

Les prophéties de M. Capré n'étaient guère rassurantes. Ceux de M. Perrottet des Pins ne le sont pas davantage : il nous annonce, en effet, que le mois de juin sera très probablement caractérisé par des abaissements barométriques avec orages, souvent, et tendant à la pluie, aussi jolis aux orages, entre le 1er et le 4, entre le 10 et le 12, entre le 16 et le 18, entre le 24 et le 27. Des tempêtes sont à craindre entre le 6 et le 8, et entre le 22 et le 25. Mesdames, reprenez vos gros manteaux.

Dans le port

On a embarqué lundi, sur le paquebot Fraissinet, les restes mortels de M. Charles François Natali, qui a trouvé non fin aussi tragique dans son village d'origine, Pruneli di Fiumorbo, où il était allé passer quelques jours, en attendant l'ouverture des assises. Le regretté défunt, agent d'émigration à Marseille, habitait cette ville depuis assez longtemps, et sa famille a réclamé sa dépouille mortelle.

Le cercueil a été accompagné jusqu'à bord par plusieurs parents, entr'autres par M. Ottomani, brigadier des douanes en retraite. Pendant que le paquebot s'éloignait, M. Ottomani se tenait sur le quai en proie à la plus vive douleur ; il cachait son visage dans ses mains, et fondait en larmes. Il fit un faux mouvement et tomba à l'eau.

Un portefaix qui se trouvait là eut la présence d'esprit de se retenir d'une main à un anneau et de l'autre tendit son sac à M. Ottomani ; celui-ci put s'y accrocher et fut ramené à terre, puis reconduit chez lui.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Ecoles laïques

Les membres du Comité de Patronage des Ecoles Laïques de Bastia, sont instamment priés d'assister à la prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 3 juin, à 5 heures du soir au parloir du Lycée.

Vol

Sur la plainte de M. Oreste Biagini, négociant, demeurant Avenue Carnot, les nommées Folacci Clotilde et Ferrari Caroline, toutes deux italiennes, âgées la première de 18 ans et la seconde de 16, ont été mises en état d'arrestation pour vol domestique à son préjudice, avec effraction.

Félicitons les agents Bertrand et Torre pour leur perspicacité à découvrir la retraite de Folacci et de sa complice qui s'étaient cachées dans une maisonnette, à 500 mètres environ de l'Asile des vieillards. Ces deux femmes ouvraient avec de fausses clés les tiroirs où M. Biagini tenait de l'argent, ainsi que celui où il déposait les clefs du coffre.

On a trouvé, sur les inculpées, chez une femme, sur la route de Saint-Florent, deux grandes malles d'effets d'habillement neufs, et 240 francs.

Ces deux femmes volaient depuis longtemps. Elles achetaient beaucoup d'effets d'habillement et de lingerie et les envoyaient à leurs parents, en Italie. Comme elles prenaient par petites sommes, M. Biaggini ne pouvait s'apercevoir de ces soustractions, mais cela durait depuis longtemps, et il croit qu'il s'agit d'un total assez important.

Les fausses clefs ont été trouvées dans l'égoût de la maison.

Les deux inculpées ont été mises à la disposition de M. le Procureur de la République après interrogatoire de M. le Commissaire central.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Aux Ménagères de Bastia

Huile d'olive pure garantie à 1,20. Huile d'olive fabriquée d'après les données de Nice et Salon 1.40.

Ces huiles sont connues et appréciées depuis longtemps à Bastia.

Propriétaire Aibano Lonzalavi-Fabrizi ; vente, rue Miot, 1, au 3me, comme au paravant.

La vente de ces huiles cessera vers fin juin.

Mois du Sacré-Cœur

Les exercices du mois du Sacré Cœur de Jésus se font tous les jours, après la messe de 10 heures.

Le Sacré-Cœur de Jésus, d'après S. Alphonse de Liguori, avec des Méditations pour l'Heure sainte et le Premier vendredi du mois, un volume de 550 pages, in 32, relié toile, 1.75, franco, 2 fr., à notre librairie.

Au Port

Le yacht français *Marquise Celine*, capitaine de Lombard du Castelet, est arrivé de Calvi.

— Le vapeur *Pervenche*, capitaine Le Vaux, est arrivé de Marseille chargé de marchandises diverses.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Merlin, est arrivé de Livourne avec 35 passagers et 1 tonne.

— La goélette *Antoine Piccioni*, capitaine Giuli, est arrivée de Saint-Florent, chargée de poterie.

— Le vapeur *Liban*, capitaine Lacotte, est arrivé de Marseille avec 116 passagers et 281 tonnes de marchandises.

— Le vapeur *Cipro*, capitaine Tanca, est arrivé de Porto-Torres.

— La balancelle italienne *Gennaro Antonio I*, capitaine Zicchiero, est arrivée de Santa-Teresa, chargée de bœufs.

— La balancelle italienne *Maria*, capitaine Gannito, est arrivée de Livourne.

Objet perdu

Il a été perdu au concert de dimanche une bourse en argent ou porte-monnais La rapporter au bureau du journal contre récompense.

Chirurgien-Dentiste

M. Bellagni, dentiste des hôpitaux et du lycée de Marseille, a l'honneur de prévenir sa clientèle de Bastia, que M. Garibaldi, son opérateur, recevra, au Grand Hôtel Lingénieur, à partir de lundi, 25 mai.

Vin de propriétaire

La Maison Morelli, 27, rue Napoléon, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de jeudi 7 courant, elle mettra en vente l'excellent vin rouge provenant de la propriété Casabianca, de Vescovato, au prix de quarante centimes le litre.

A vendre

2 appartements au 2me étage, belle position, sur la Traverse. Occasion à saisir. S'adresser au bureau du journal.

Etat Civil

Naissances

Rossi Louis. — Embriaco Marius Joseph Albert. — Bovarini Angèle. — Vecchioni François Isidore. — de Luri Letizia. — Chiappe Thérèse Marie. — Fossati Marie. — Mariotti Jean Marie.

Bains de Puzzichello

3me saison du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
Diplôme d'honneur et grande prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
E. J.B. Simeoni, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Bourse de Paris

	30 mai.	2 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	97.90	97.97
— 3 p. 0/0 amortis	98.17	98.20

Dépêches du Jour

La mort du Prince Impérial

Service anniversaire

Le service anniversaire de la mort de S. A. le prince impérial a été célébré, à midi, en l'église Saint Augustin.

Toutes les notabilités du parti bonapartiste y assistaient.

En raison des solennités de la Pentecôte, ce service n'a pu être célébré hier.

LES EVÉNEMENTS DU MAROC

Le Guet-apens de Figuig

Dans l'affaire du guet-apens de Figuig, les Marocains ont eu 35 morts et 30 blessés.

Les Députés de l'Algérie

Tous les députés de l'Algérie, qui ont été interviewés au sujet de ce guet-apens, ont déclaré qu'il fallait absolument en finir avec les rebelles de Figuig, tout en conservant l'intégrité du Maroc.

INTERPELLATION FIRMIN FAURE

M. Firmin Faure, député de la Seine, a informé le président du Conseil qu'il interpellera, dans la séance de jeudi prochain, sur les événements de Figuig.

Bombardement du Ksour de Zenagua

Le *Temps* dit, qu'à l'heure actuelle, le Ksour des Zenagua doit avoir été bombardé.

Le *Temps* ajoute que cet événement était prévu avant le dernier incident, et que l'accord avec le gouvernement marocain est complet.

Pour exercer le droit de poursuite contre les pillards marocains réfugiés dans les environs de Figuig, principalement dans la Bechar, il avait été décidé que deux groupements très forts opéreraient ensemble sur le territoire qui sert de refuge aux bandits.

Ces deux goums, partant de deux directions se réuniraient dans le Bechar, et, faisant la boucle, ils prendraient dans le filet un grand nombre de pillards et d'assassins qui, depuis longtemps, ne cessent de commettre des attentats.

Deux demi-batteries ont dû arriver ce matin sur les lieux et envoyer sur Zenagua et Figuig plusieurs obus à la mélinite.

Dans les Balkans

Fin du mouvement révolutionnaire

On télégraphie de Constantinople que le mouvement révolutionnaire touche à sa fin, et que les comités bulgares ne tarderont pas à être réduits à l'impuissance.

Les troupes turques ne cessent de poursuivre les bandes avec une activité remarquable ; toutes les maisons sont fouillées bien sérieusement.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvétia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous ses systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

ACHAT DE COCONS
à des prix très avantageux
AMÉDÉE LENZI et Cie
Trattoria e Fiaschetteria Toscana
Rue Fraizinet et Boulevard de Tugo
Les propriétaires de cocons feront bien de les consulter avant de vendre leur marchandise.

A VENDRE
Feuille de Murier prise au Domaine de Pineto.
S'adresser à MM. L.-N. Mattei et Cie.

Pétrole Columbia
Au n° 2 à côté l'Oratoire de la Conception on trouvera le Pétrole Columbia à 115 degrés de pouvoir éclairant et de vin exquis de propriétaire.

FEUILLE DE MURIER
A partir du 1er juin on achètera au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.
Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

A louer présentement
Un appartement composés de 8 pièces situés au 3e étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas, ayant cinq fenêtres du côté de la Place
S'adresser à M. Zanoini Pierre, à la bijouterie Mattei, 20, boulevard Paoli, Bastia.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6
Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe véritable
CALME le SOIF et ASSAINIT l'EAU
PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES
Exiger le Nom de DE RICQLÈS

Restaurant à céder

avec logement, dans une jolie position, bonnes conditions, 500 francs. S'adresser au bureau du journal.

Le massage

Beaucoup de médecins et de malades ont regretté de ne pas trouver une personne connaissant le massage, si utile à ceux qui ont des douleurs, des rhumatismes, qui sont trop gros, qui ont eu des attaques, qui sont faibles de nerfs, car il n'y a que le massage qui fasse disparaître ces espèces de maladies.

On a vu des maladies disparaître sous le massage et résister à des bains renommés.

MADAME DOMICHELLI,
35, rue de l'Opéra, 3e étage.

Maison de Confiance

Bijouterie Mattei
90, Boulevard Paoli

A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que: Montres, Chapelets, Bagues, Médailles et Crucifix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.

La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les montres, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.

La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.

Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

AVIS

M. A. Georges D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il n'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

Usine de Toga

A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

MESDAMES

Vous économiserez chacune
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Ce organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.

Modestie Tranquillité: Il tient de son modèle.

6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Patron en couleurs.

Bureaux S. 4e étage gauche 30, rue de Lille, Paris

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION

GRAND ASSORTIMENT
DE
LIVRES DE MESSE
ET DE PIÉTÉ
en maroquin de Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc.

CHOIX D'IMAGES
ET D'EMBLÈMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.

CROIX et MÉDAILLES
PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉCUS
CHAPELETS
(Haute Nouveauté)

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
c'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction: 229, Boulevard Victoria, Paris

BAR SOAVI
Cours Séba-tiani
Rue Neuve Saint-Roch
Le mieux situé
Le plus fréquenté
BIÈRE GRUBER,
Le Bock, 20 c.
Le Ballon, 25 c.
Le Demi, 40 c.
Le « Sérieux, » 50 c.
ABSINTHE OXYGÉNÉE
CUSENIER
Première Marque du Monde
Café-Boulestin
CHINA BRUN PÉROD
ET AUTRES
LIQUEURS DE 1res MARQUES
Champagne Binet
Gramophone-Concert
Dernière Merveille du Siècle
GRANDE SALLE DÉCORÉE
pour Punchs et Réceptions

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt: pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Naworth Castle* chargera vers le 28 Mai
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Iberia* chargera vers le 30 Mai.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS
Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini
CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix: 4.50 — franco: 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française
ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix: 1,00 — franco: 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

CADEAU
GRAND COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE DE BESANÇON
CHRONOMÈTRE « LA NATIONALE » 25
GRAND DIPLOME D'HONNEUR ET MÉDAILLE D'OR

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés: **200** millions
Valeurs assurées encours:
300 millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie La Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde assez certains charlatans dans ambulants — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent des malheureux aveuglés à la santé pour les soumettre à de dures artificielles.

Malades! 800 000

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Fixes, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces d'installation.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Carès

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — VENDREDI, 5 JUIN 1903 — N° 438

00265

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames la ligne 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	Six mois	Trois mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres Pays: le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LES VOLS DE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI: Saint Boniface.
SOLEIL: (heure officielle)
Lever, 3 h. 54 m. — Coucher, 7 h. 07 m.
Lune: Pleine, le 9 — Dernier quart, le 17.
FÊTE DE DEMAIN: Saint Norbert.

4 JUIN

DÉCADENCE

« La France, il n'y a pas à se le dissimuler, traverse une crise où son avenir est en jeu. Tandis que nous gaspillons nos forces en luttes stériles, et tandis que nous nous divisons à plaisir, les courants commerciaux se détournent de nous; des marchés concurrents grandissent; les échanges internationaux se développent, en dehors de nous, ou plutôt, pour dire vrai, contre nous. »

C'est dans le journal *le Temps*, un organe que l'on ne peut accuser de parti pris, que nous trouvons ces lignes, d'une inspiration pessimiste, mais qui ne sont que la constatation d'un état de choses contre lequel nulle négation ne peut s'élever. Nous sommes en décroissance pour ne pas dire en décadence. Notre commerce, nos diverses industries se volent, de jour en jour, obligées de capituler devant les progrès de la concurrence étrangère, et pendant que dans les pays concurrents, en Amérique, en Allemagne et en Angleterre, pour ne citer que ces nations qui s'entre-disputent l'hégémonie du marché mondial, on voit les gouvernements étrangers s'occuper exclusivement de tout ce qui peut favoriser l'expansion, les progrès rapides des diverses branches de l'activité nationale et travailler ainsi à la grandeur, à la prospérité de leurs nations, que voyons-nous en France, chez nous?

Notre parlement, notre gouvernement, concentrent toute leur attention, toutes leurs forces, pour exciter, il n'y a rien, rien: nul contrôle, nul pouvoir directeur ou pondérateur, et l'on peut bien réellement dire que la conduite, la direction de nos affaires, de nos intérêts les plus intimes, les plus vitaux, dépendent du caprice, du hasard de réunions, de séances agitées, où nulle discussion sérieuse n'est possible.

Il est seulement étonnant qu'avec un pareil système, la décroissance, la réelle décadence où chacun sent que le pays s'enfonce de plus en plus, ne soit pas plus rapide, et que la France mette si longtemps à finir. Il faut que ce pays ait une force de résistance peu commune, due à ses vertus, à sa forte organisation antérieure, à ses traditions mêmes, que nos singuliers gouvernants s'efforcent de détruire.

E. BERTAULD.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

5 juin 1204. — Le pape Boniface VIII étant venu à mourir, et l'intervention papale en Corse, en faveur du roi d'Aragon, risquant de disparaître avec lui, Jacques II envoie deux ambassadeurs; Vitale de Villanova et Guglielmo della Corre, auprès du nouveau pontife Benoît X, pour jurer en son nom fidélité aux dispositions de la convention relative à l'investiture des fiefs de la Corse et de la Sardaigne, traité avec Boniface.

Benoît, qui n'avait aucun intérêt à infirmer cet acte de son prédécesseur, donna à Jacques II, roi d'Aragon, une nouvelle investiture de la Corse et de la Sardaigne.

Cette confirmation eut lieu solennellement en présence des cardinaux et des ambassadeurs Aragonais.

La Foire de Francardo

La foire de Francardo-Omessa — dimanche 31 mai et lundi 1er juin — a pleinement réussi cette année, et nous sommes heureux de féliciter les membres de l'Union Séricicole, qui ont eu, pour un début, faire dignement les choses.

Il faut ajouter que Francardo, par sa situation centrale et l'étendue de sa plaine, se prête admirablement à une fête de ce genre, et nous pouvons affirmer que cette foire deviendra rapidement l'une des plus importantes de la Corse.

L'Union Sériciculea installé là un Marché Central, autour duquel se groupe la foire: sections diverses pour chevaux, mulets, bœufs, porcs, fruits, légumes, victuailles, instruments agricoles, bazars, etc. Nous sommes loin, enfin, de la cohue habituelle des autres foires de Corse.

L'affluence a été considérable, et dès le 31 au matin, plusieurs centaines de bêtes se trouvaient groupées dans leurs sections respectives. Quelques échanges et achats ont été faits de suite, et c'était réellement plaisir de voir l'excellent état des bêtes exposées.

Autour du Marché Central, la foule se divertissait aux gais accords d'un excellent orchestre, exécutant les meilleurs morceaux de son répertoire, ou s'égayait vivement au combat de coqs.

La course d'ânes a eu lieu dans l'après-midi. Elle a eu un plein succès d'hilarité générale. Plus de quinze concurrents se sont présentés au poteau de départ, et les baudets capricieux, montés par d'intrépides jockeys, excitaient à chaque instant par leurs folles gambades le franc rire des assistants. L'âne de M. Turetti, de Corte, a eu le premier prix de 15 francs, et celui de M. Salicetti, de Gavignano, a eu le second prix de 10 francs.

Le prix de beauté a été décerné ensuite à Bijou, appartenant à M. Orsini Charles-Joseph, de Saint-André de Bozio.

Le soir, conférence de M. Corteggiani, professeur d'agriculture à Corte, sur l'organisation en Corse du Crédit agricole; feu d'artifice et bal en plein air.

La journée du 1er juin était spécialement réservée aux transactions commerciales. Elle a été rehaussée par la fête religieuse célébrée à la chapelle de Francardo, et par la présence de fraîches toilettes qui avaient un peu manqué la veille. Nos jeunes et jolies filles des environs se sont enfin décidées à honorer la fête de leur présence, ainsi qu'à animer le bal qui a repris dans l'après-midi.

Nous marquions notre surprise à un aimable membre de l'Union Sériciculea, de ne pas voir plus de Bastiais et de Cortenais à Francardo. Sur le Continent, disais-je, toute la population urbaine aurait profité d'une semblable aubaine, pour passer un jour à la campagne; et mon interlocutrice de me répondre: « En Corse, nous nous faisons difficilement à ces choses-ci, mais nous aurons sûrement beaucoup de visiteurs et sortons de visiteuses l'année prochaine, et nous espérons qu'avant peu de temps, nos insulaires voudront bien imiter vos continentaux. »

Un incident à marquer, et qui a péniblement affecté les nombreux vendeurs de bœufs, venus de fort loin dans l'espoir de rencontrer à Francardo les maquignons et bouchers qui ont continué de visiter nos foires de Corse, c'est l'absence inexplicable de ces derniers. De faux renseignements, leur annonçant que la foire n'aurait pas lieu, les ont empêchés au dernier moment de se rendre à Francardo. Et chose pénible à dire, ces faux bruits ont été répandus par des malveillants, par des individus qui, d'ailleurs, ont tout fait pour que la foire échouât. « Choses de Corse! » dirait-on à la Chambre des députés; oui, hélas! choses de Corse! Mais que peut prouver ceci. Rien, absolument rien. Quelques acheteurs de bestiaux ont été laissés stupidement tromper, la foire y a perdu quelque peu de son intérêt, mais après tout, ce ne sont là que difficultés de début.

L'année prochaine, grâce à l'énergie insurmontable des promoteurs de l'Union Sériciculea, ces pièges grossiers n'auront plus de prise.

Déjà, les autorités départementales frappées de l'importance de la foire de Francardo, se sont mises à la disposition de l'Union Sériciculea, pour toutes mesures concernant cette Union et la foire. Le Ministre de l'Agriculture, sur l'intervention de M. Gabrielli, député, offre lui-même son concours, et si l'intervention officielle n'ajoutera rien à l'avenir, à l'empressement des populations, elle hâtera tout au moins, et assurera de façon définitive la réussite matérielle de la foire.

Nous faisons les meilleurs vœux pour ce résultat qui, d'ailleurs, est dès maintenant nettement assuré. Il l'est d'autant plus, que le Marché Central édifié par l'Union Sériciculea, sert dès à présent de marché pour feuilles de mûrier et cocons de vers à soie; il servira par la suite de marché aux bestiaux, de marché aux graines, etc., etc. La foire annuelle n'est que le complément naturel de ces divers marchés, qui auront naturellement lieu à

---

35 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN HOMME SÉRIEUX

par CHARLES DE BERNARD

IX

Les journalistes, en province surtout, sont exposés assez souvent à d'autres combats que ceux de la polémique. Lorsqu'il était entré dans cette carrière, Dornier en avait accepté les charges, et deux fois déjà il avait été obligé de quitter la plume pour l'épée. D'ailleurs, s'il n'était pas duelliste, il ne manquait point de courage, et quoiqu'il ne fît difficilement décidé à se battre sans y être pour ainsi dire contraint moralement, une fois son parti pris il se prêtait de bonne grâce sur le terrain.

En cette occasion, il avait délibérément accepté la provocation du vicomte, qu'il regrettait comme le plus sérieux obstacle à ses projets, parce que le bon lui semblait assez tentant pour qu'il ne se laissât pas arrêter par un obstacle; mais la proposition de l'étudiant lui présenta l'affaire sous un jour nouveau.

— Tout à l'heure j'ai fait une sottise, pensa-t-il, au lieu de lutter de fanfaronnade avec ce jeune coq, j'aurais dû gagner du temps, ne fût-ce que quarante-huit heures. Mais qui pouvait prévoir la fantaisie belliqueuse de cet écolier? Oui, j'ai fait une lourde sottise; il fallait laisser le champ libre à ces deux étourdis. Vainqueur ou vaincu, Morisol n'aurait plus été à craindre; car, mort, tout était fini, et, meurtrier du frère d'Henriette, c'était désormais entre elle et lui un abîme infranchissable, sans compter que, dans ce dernier cas, la petite serait devenue un parti magnifique. Quel besoin avais-je de gâter une si belle position?

— Vous ne me répondez pas? reprit Prosper; je vous dis qu'il faut demain me céder votre place, sauf à prendre la mienne après-demain, s'il y a lieu.

— C'est impossible, répondit Dornier assez faiblement.

— Rien n'est impossible, et, si vous refusez, nous nous brouillerons.

— Je pourrais vous céder un plaisir, mais un danger.

— Je vous dis que c'est pour moi une question d'honneur. Je suis sûr que notre gentilhomme est en lui-même du tour qu'il m'a joué, et c'est une satisfaction que je ne veux pas lui laisser. Voyons, est-ce arrangé?

— Mais comment voulez-vous que je manque à un rendez-vous de cette nature? Ce serait me déshonorer. Je suis inscrit le premier, je dois passer le premier.

— Erreur; dès ce matin j'avais pris date; mon titre est donc plus ancien que le vôtre. Quant au blâme que vous redoutez, nous allons trouver en disant un moyen d'arranger cela de manière que l'homme le plus pointilleux n'ait pas le plus petit mot à dire.

Les deux amis entrèrent dans un restaurant du boulevard des Italiens, et, leur premier appétit apaisé, ils reprirent la discussion. Ainsi qu'il arrive souvent, plus André Dornier persistait dans ses objections, plus Prosper s'opiniâtrait à son projet. L'étudiant épuisa une foule de raisonnements plus ou moins sophistiques pour convaincre son compagnon; mais celui-ci, qui au fond n'attendait que pour céder qu'un argument plausible, comprit qu'il était tout à fait impossible d'accepter sans honte un semblable arrangement, et il continua, bien maigré lui, à se retrancher derrière les grands mots d'honneur et d'amitié.

— Tout ce que vous me dites est inutile, dit-il à la fin à l'élève en droit d'un ton qui n'admettait pas de réplique; si demain il vous arrivait malheur par ma faute, je ne me le pardonnerais jamais. C'est à moi de me battre le premier, et je me bats.

— Ah! tu le prends sur ce ton-là? se dit Prosper, tout à fait irrité par la contradiction, eh bien! nous verrons.

L'étudiant venait de concevoir un plan, superbe selon lui, pour mettre André Dornier dans l'impossibilité de se battre le lendemain; mais il n'eut garde de le lui communiquer.

— Il est huit heures et demie, dit-il en jetant sa serviette sur la table; demandons la carte et allons faire un tour à la porte Saint-Denis. Je serais bien aise de voir comment s'y comporte l'émeute.

Vingt minutes plus tard, les deux amis descendaient la pente du boulevard Bonne-Nouvelle.

A la fin de 1834, les émeutes avaient singulièrement dégénéré; la guerre civile était réduite aux proportions d'un charivari: la canne des agents de police avait remplacé le fusil de..

Voici comment se passait la représentation. Au commencement de la soirée, on voyait s'établir à la porte Saint-Martin deux pelotons de la garde municipale à pied, flanqués l'un et l'autre d'une escouade de sergents de ville et d'auxiliaires sans uniforme, mais reconnaissables à leurs longues redingotes blouses, à leurs physionomies peu gracieuses, et surtout à une énorme canne qui, si l'on en croyait leur vigoureuse apparence, n'était pas uniquement destinée à assurer leur marche.

Quelques patrouilles de la garde municipale à cheval circulaient d'une porte à l'autre, surveillant chacune groupe, ainsi que les chiens des bergers surveillent un troupeau, avec cette différence cependant, qu'à la première alerte, des cavaliers avaient pour consigne de tomber sur les moutons recommandés au plat de leurs sabres. Insensiblement la foule devenait plus compacte; des bandes de jeunes citoyens en blouse arrivaient du boulevard, de la ville et des faubourgs; les rassemblements se formaient; on entonnait des chants patriotiques; la fête était commencée.

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER
Meilleur des Déjeuners.

jour fixe. Encore une fois, nous ne saurions trop encourager les ingénieux et habiles promoteurs de l'Union Séricicole qui par leur esprit d'initiative et leur décision montrent que la Corse elle-même se décide enfin à marcher dans la voie du progrès.

Bulletin Financier

Paris, le 30 mai 1903.

La réponse des primes n'a guère donné d'animation à la séance écourtée d'aujourd'hui et les cours n'ont subi que des variations peu sensibles. Nous retrouvons le 3 0/0 aux environs de 98 francs. Les Fonds Etrangers sont calmes. Les Etablissements de Crédit font bonne contenance. Le Crédit Lyonnais est à 1.084, la Compagnie d'Escompte à 582, la Société Générale à 624 et le Crédit Foncier à 685.

En banque, l'Obligation 6 0/0 Orenoque a de bonnes demandes à 3.0. Les Moteurs à Gaz et constructions Mécaniques sont en reprise à 140. L'action Pilsen est activement traitée à 244.50. La Cessange concession est bien tenue à 51.25. Les Houillères de la Grâce sont à 615.

La Kakombo est ferme à 23.50 L'ingénieur en chef, qui comptait recevoir son porteur la semaine dernière, doit avoir en ce moment repris sa marche en avant.

Rn général les titres des Compagnies d'Assurances contre les Accidents montent une tenue satisfaisante. Les actions de la « Générale » se vendent 480 fcs, coupon 5 détaché.

Nos grands Chemins restent fermes.

UN CAMBIU

Commediòta in 1 atto

DI P. VATTELAPESCA

SCENA II.

SERENA, *sola*

Serà cusì?... U temmu anch'eo ... A cosa jovanu e cumbinazione d'i genitori? Basta un capriciu di vardasci per mandalle a monte... Menu male che Michele e Violenta un n'hanu aitru difettu che d'esse povari! Oh, s'imbroglia sempre a matassa, e mi strughiu d'un potella dipanà prestu...

(*chiama*)

Mariuccia!... Un so cumme intavualli u discorsu... Ahù! Bai diritta, Còrsu, e Dio l'ainterà.

(*entra Mariuccia*).

SCENA III.

SERENA e MARIUCCIA

Mariuccia

M'hai chiamata?

Serena (piccarisendula)

Sì, a mió figliòla!... Sentì: eo sò becchia, e murreria d'angoscia, se chiudessi l'òcchi prima di vedeli vè cullucata.

Mariuccia (seridendu)

Ch'estru ti piglia? Un ai' mai stata cusì in salute; tonda cumm'ona mela.

Serena

Mòre più grassi che passi; e a noi vecchj basta un soffiu per siccacci.

Mariuccia (turbata)

Si pò sapè a causa d'e to malincunie?

Serena

A cunnosci pur tròppu! È stu vendettu cambiu, ch'eo tantu desidaru, e che tu aiuntani sempre, benchì sia per te forse più che per me una gran fortuna.

Mariuccia

Mi crescerà a rincheza, ne cunvengu; ma pe a felicità, ci vòle altru!

Serena

Cosa? È virtù?... Soga mancanu in Bastiana, l'òmmu più sanu e struttu di Vasina? E, per di più, giovanu, beddu, di von córe, una rarità, insomma, per questi tempi di mezzamuse...

Mariuccia (seridendu)

Sì, una perla!... Ma un ti dummandi, se mi tene cara?

Serena

Certamente! Sinnò, cunsenterebbe a spusatti?

Mariuccia (e. s.)

Chi su eo? Mi pare innammurata di me, cumme Pedru-Paulu d'a surella...

Serena

Un mi parla di Pedru-Paulu, un scimmuntitu che una moglie cumme Antonia è sola capace d'inasvà!

Mariuccia (e. s.)

Parlemmu tantu d'u sciò Bastianu!

Serena

Un n'è seria ella?

Mariuccia (e. s.)

Anca tròppo: un barrittinu! Quand'andaimu a passà una jurnata in campagna, avà, per esempiu, di cosa mi parlà?... Dill'Assicl!

Serena

È pienu di duttrini, e a mostra senza vulellu.

Mariuccia

Un n'era u mumentu! Mi averebbe assai più ghiutatu di sentelu discore d'a vella nanna chi ci stava intornu.

Serena (seridendu)

A te pinganu ficau i punti, chi si perdonu lade' nulli?

Mariuccia (seridendu)

Almenu i nulli videmmu, e ci allegranu cu i so vari culori...

Serena (e. s.)

Quand' un ci spavenianu cu e so tunnate...

Mariuccia (e. s.)

Mentre l'Assirì un sò manca sicura chi si pòsanu scorghie c'un bon cannocchiale!

Serena

Un sai dure i punti canducenu e famiglie?

Mariuccia (e. s.)

All'ospidale n'hà? Stória antica? Avà sò elli una specie di pizzicagnoli: spanciatu versi cumme l'altri povaru e cannella, e cusì acquistanu brave rendite sopra u Statu, e scimbranau Sciampagna e Bordò manghiendu i so vuccunetti.

Serena (narbosa)

Ti ne vai in frischiuli e ciarambelle, cumme u to fratellone. Alle corte: T'è antipatiu Vastianu?

Mariuccia

No! Ma nemmenu simpaticu... Ellu pensa, d'altronde, a spusammi, quant'e noi a lampacci in mare...

Serena

Epparu, t'ha dummandata!

Mariuccia

Minca ellu, a mamma.

Serena

È l'istessu.

Mariuccia

No, bedi! Si lascia maritù cun me o c'un'altra, purchì u lascinu à so mertellata; e a moglie siccherà di rabbia, a tintarella, aspettendusi qualchi carezza!

Serena

Serà ella chi cummanderà in casa...

Mariuccia (seridendu)

Minca au maritu! Quandu Madama vulerà godesi una campagnata, u teatru, un ballu, una festa, Mussiù un puterà ésce, occupatu d'e so anticaglie.

Serena

Saria meglio ch'ellu andassi au *Cercle* a ghiucassi a so laghittima?

Mariuccia

No, saria peghiu. Ma, fra sti dui, c'è pòstu pe un òmmu ragiunevule, chi bivi p'a so famiglia...

Serena

Quandu li veneranu i figliòli, si ne occuperà.

Mariuccia

I lascerà sbaite c'a mamma, andendusine fieve a stà luntanu per un n'essene frastornatu... Noi farebbemu davveru una vella coppia! Ma più bella saria l'altra: T'immagini Pedru-Paulu, tutu luce e allegria, spose di sa vacchittona d'Antonia, un spenghimocculu, un bughigumme!

Serena

È appuntu a moglie ndatta per ellu; li darà a seriata chi li manca.

Mariuccia (ridendu)

No, a rabbia!

Serena

Benimmu a cunclusione: cunsenteresti, si o no, a spusatti a Bastianu?

Mariuccia

Ch'ellu mi mostri u so amore cun qualchi segnu, e bidemmu.

Serena

Averisti mai un'altra inclinazione, qualch'impegnu di córe?

Mariuccia

S'e' mi fussi impignata c'un altru, li la dicerìa francamente.

Serena

Ti vegu tantu ostinata! Una giovana chi ricusa un beltu partitu un n'è cosa naturale... Sentì: Ti lascin per ora, cumbinta chi ti rendarà più ragiunevule a riflessione... Ti lu ripetu per l'ultima vòtta: ai nòstri tempi, sò rari l'òmmi cumme Bastianu... Addio!

(*esce Serena*).

Cour d'Assises

Audience du 4 juin 1903

Présidence de M. GIULI, *conseiller*

LES VOLS DE BASTIA

Interrogatoire d'Arrighi

Arrighi a déjà subi plusieurs condamnations. Au sujet du vol d'un revolver et d'une somme de quarante francs commis au préjudice de l'italien Moretti, Arrighi soutient que Moretti a inventé cette odieuse accusation, dans le but de le perdre. Il y a été surtout poussé par certaine agents de police qui auraient juré la perte de l'accusé.

Arrighi affirme avoir rencontré Moretti, vers neuf heures et demie du soir, devant la café des Platanes. Moretti lui demande aussitôt des nouvelles de sa femme, et comme Arrighi répondait qu'il ignorait le refuge de cette dernière, Moretti, tirant un revolver de sa poche, le braqua sur son interlocuteur, en le sommant de le conduire chez une dame Ducani. Sous la contrainte d'une pareille menace, Arrighi accompagna Moretti chez la dame Ducani. Arrivé chez cette femme, Moretti demande à voir sa femme, et comme on lui dit qu'elle n'y est pas, il tire aussitôt un revolver de sa poche et fait feu. Arrighi le désarme après avoir engagé une courte lutte; cependant, Moretti semble s'être calmé. On sort et, dans la rue, Arrighi est de nouveau menacé par Moretti qui essuie une seconde fois de faire usage de son arme. C'est alors qu'Arrighi désarme de nouveau Moretti, s'empresse de jeter le revolver sur la place du Théâtre, tout en prenant la fuite.

M. le Président fait observer à l'accusé que ce récit est en complète contradiction avec la version de Moretti. Ce dernier est allé se plaindre immédiatement à la gendarmerie, à laquelle il a raconté l'agression dont il venait d'être la victime.

Arrighi persiste dans son système de dénégation.

Il nie également avoir participé aux vols Filippi et Giuntoli. La prétendue conversation qu'il aurait eue, au violon municipal, avec son co accusé Sassetelli, est une pure invention des agents.

Interrogatoire de Sassetelli

Charles Sassetelli a subi une condamnation à six mois de prison, avec application de la loi Bérenger; il est à peine âgé de 18 ans. Il est impliqué, de complicité avec Arrighi, dans le vol commis au préjudice de Moretti.

Il repousse avec énergie l'accusation dirigée contre lui. Il n'a jamais vu Moretti, il ne le connaît pas, et par conséquent il ne peut pas l'avoir dépouillé dans la soirée du 27 décembre dernier.

M. le Président fait observer à l'accusé que, dans cette même soirée, il a été vu, au Pontette, dans des buvettes où se trouvaient également l'italien Moretti et Arrighi.

L'accusé affirme que cela est inexact. Il ajoute que le revolver trouvé sur lui au moment de son arrestation, ne lui a pas été donné par Arrighi Louis; il l'a trouvé à la montée des Terrasses; si, à un moment donné, il a pu dire le contraire, c'est qu'il y a été forcé par la police. Il proteste au sujet des accusations que, d'après la police, il aurait dirigées contre son coinculpé Arrighi, relativement aux vols Filippi et Giuntoli; jamais Arrighi ne lui a parlé de ces vols et, si par hasard il lui en avait fait part, jamais il n'aurait songé à faire des révélations à la police, dont il ne pouvait que se méfier.

Sassetelli dénie, avec énergie, le colloque qui se serait engagé, d'après les agents, entre Arrighi et lui, au violon municipal; c'est encore à une invention des agents qui ont juré sa perte.

Il nie enfin les violences dont il se serait rendu coupable à l'égard de sa mère et de sa sœur et qui motiveront son arrestation. D'ailleurs, il n'est pas poursuivi pour ce fait.

Interrogatoire de Bottari

Cet accusé a subi plusieurs condamnations, et, comme pour ses camarades, les renseignements fournis sur son compte sont absolument détestables.

Il n'est impliqué que dans le vol Filippi, et c'est en compagnie d'Arrighi Louis qu'il aurait commis ce crime.

Bottari se prétend absolument innocent. Il était brouillé avec Arrighi, et depuis son arrivée à Bastia, qui eut lieu le 8 novembre 1902, il a passé presque tout son temps à la maison d'arrêt, ce qui semble exclure toute participation aux nombreux vols qui se commettaient en ville à cette époque.

M. le Président fait observer à l'accusé qu'il résulte des renseignements recueillis, qu'il se serait livré, depuis le vol Filippi, à des dépenses exagérées.

L'accusé répond qu'à son arrivée de Marseille, il avait en sa possession une somme assez considérable, provenant d'une opération de contrebande de tabacs, pour laquelle, d'ailleurs, il avait subi une condamnation à trois mois de prison.

Bottari se prétend, à son tour, victime de la haine de la police.

Audition des témoins

Vingt-sept témoins sont assignés à la requête de M. le procureur général; deux d'entre eux ne répondent pas à l'appel de leur nom.

1er témoin. Moretti Jean, cordonnier, sans domicile fixe. — Raconte dans quelles circonstances il a été dépouillé par un certain nombre d'individus, au moment où il sortait de la maison Ducani.

Il n'a reconnu qu'Arrighi; il ne peut pas désigner ses autres agresseurs.

3e témoin. Ducani Françoise, ménagère à Bastia. — Dans la soirée du 27 décembre 1902, l'italien Moretti est arrivé chez le témoin, en réclamant sa femme qu'il croyait être réfugiée chez la Ducani.

Celle-ci lui ayant répondu qu'il se trompait, Moretti entra dans une violente fureur et, s'armant d'un revolver, il fit feu dans la direction de la femme Ducani. Moretti fut désarmé par Arrighi Louis.

3e témoin. Agostini Jean, cordonnier à Bastia. — Se trouvait, dans la soirée du 27 décembre 1902, chez la femme Ducani; voit arriver Moretti qui réclamait sa femme. Comme Moretti était armé d'un revolver et qu'il avait une attitude menaçante, le témoin jugea prudent de se réfugier dans une chambre. A ce moment-là, une détonation retentit.

Le témoin suppose que c'est Moretti qui a dû faire feu.

4e témoin. Casta Jean-Baptiste, débitant à Bastia. — Dans la soirée du 27 décembre, l'italien Moretti est arrivé dans le débit du témoin en disant qu'il était à la recherche de sa femme. Il demanda l'absence de la femme Ducani, et comme le témoin ne put lui fournir ce renseignement, Moretti s'en alla après avoir réglé les consommations qu'il avait prises.

Le témoin ne peut dire si Sassatelli et Arrighi se trouvaient, à ce moment, dans son établissement.

5e témoin. Calmets Joseph-Pierre, gendarme à Bastia. — A recueilli la première déclaration de Moretti, qui prétendait avoir été volé. Moretti était en état d'ivresse

6e témoin. Bianucci Eugénie, débitante à Bastia. — Dans la soirée du 27 décembre, Moretti est arrivé dans la buvette du témoin, en demandant l'adresse de la femme Ducani. Il pouvait être, à ce moment, huit ou neuf heures du soir.

Arrighi est arrivé dans la buvette Bianucci un peu après et il n'est plus ressorti.

7e témoin. Girolami Pauline, ménagère à Bastia. — Confirme la déposition du précédent témoin, mais elle soutient qu'Arrighi est sorti de la buvette Bianucci huit ou dix minutes après y être entré, et un quart d'heure après Moretti.

8e témoin. — Marchi Jean, journalier à Bastia. — Dans la soirée du 27 décembre, a vu Arrighi et Sassatelli dans la buvette Casta en même temps que Moretti; ne peut pas dire s'ils étaient ensemble et à quel moment ces individus sont sortis de l'établissement.

9e témoin. Filippi Jean, loueur de voitures à Bastia. — Raconte dans quelles circonstances des malfaiteurs se sont introduits dans son bureau; il y ont dérobé une somme de deux cents francs, un revolver et un stylet. Le témoin ne peut désigner aucun des accusés comme pouvant être l'auteur du vol commis à son préjudice.

10e témoin. Giudicelli Jacques Félix, gendarme en retraite à Venzolasca. — Rend compte des constatations qu'il a faites à l'occasion du vol Filippi.

11e témoin. Remoti Louis, boucher à Bastia. — Ce témoin, étant le beau-frère de l'accusé Sassatelli, est reproché par ce dernier.

Il donne des renseignements assez peu favorables sur le compte de son beau-frère.

Puis commence l'interminable défilé de plusieurs agents de police qui viennent raconter des dialogues qu'ils auraient surpris entre les accusés Arrighi et Sassatelli, au moment où ces derniers étaient enfermés au violon municipal.

18e témoin, M. Dumas, commissaire central à Bastia. — Déclare que l'accusé Sassatelli lui a fait des révélations relativement à la participation d'Arrighi aux vols Filippi et Giuntoli.

19e témoin, M. Molsello, commissaire de police à Bastia. — Vient raconter les propos que lui auraient rapporté ses agents; il a aussi fait des constatations relativement au vol Giuntoli.

Incidents

Divers incidents se produisent entre les accusés et ces divers témoins. Les accusés soutiennent, avec la dernière énergie, que les agents ne disent pas la vérité.

Ces derniers persistent naturellement, avec non moins d'énergie, dans leurs déclarations.

20e témoin, Agostini Marie, ménagère à Bastia. — Dans la nuit du 26 décembre 1902, vers une heure du matin, traversait le boulevard Paoli, en compagnie de la dame Lombardi Marie. Le témoin aperçoit à la hauteur du magasin Carrega deux individus à mine suspecte. Elle a cru reconnaître Arrighi; mais elle ne peut pas l'affirmer.

21e témoin, Cristiani Jean, instituteur en retraite, à Valle di Rostino. — L'italien Moretti a travaillé pour le compte du témoin pendant trois jours. Au moment où il a quitté la commune de Valle, il pouvait avoir en sa possession une somme de soixante francs.

22e témoin, Cristiani Térence, fils du précédent. — Confirme la déclaration de son père

24e témoin. Sisco Antoine, employé de commerce à Bastia. — Habite au-dessus de la bijouterie Giuntoli. Dans la nuit du 30 au 31 décembre 1902, son attention fut éveillée par un bruit insolite qui se produisit dans la cour de la maison.

Ayant ouvert la fenêtre avec précaution, il acquiert la conviction que des voleurs sont en train de dévaliser le magasin Giuntoli. Il crie: « Au voleur! » A ce moment, tout bruit cesse. Le témoin n'a vu personne.

25e témoin, Giuntoli Joseph, horloger à Bastia. — Dans la matinée du 31 décembre, constata que des malfaiteurs ont tenté de pénétrer dans son magasin. Il ne peut accuser personne.

26e témoin, Gasperi Noël, journalier à Bastia. — A trouvé dans son écurie une série de fers suspects qu'il s'est empressé de remettre à la police.

27e témoin, Albertini Claire, couturière à Bastia. — Dans la soirée du 27 décembre, a entendu, dans sa chambre, un certain bruit dans la maison Ducani.

La liste des témoins étant épuisée, la parole est donnée à M. l'avocat général.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation; il résume des jurés un verdict affirmatif sur toutes les questions.

Plaidoirie

Me Nivaggioli présente la défense de l'accusé Bottari; il demande un verdict d'acquittement.

Me de Carafla défend l'accusé Sassatelli Charles; il soutient que, dans le doute, les jurés doivent acquitter son client.

Me Decori prend le dernier la parole; il présente la défense d'Arrighi Louis.

Incident

Au cours de sa plaidoirie, l'italien Moretti se permet, à trois reprises différentes, d'adresser à Me Decori l'épithète de menteur. » L'honorable défenseur demande que justice lui soit rendue et il s'assied aussitôt.

M. le président Giuly procède aussitôt à une information; entend le Commissaire central, présent à l'audience, et interpelle Moretti sur les faits qui lui sont reprochés.

La parole est donnée à M. l'avocat général qui requiert l'application de la loi.

Sur la prière de M. le président, Me Nivaggioli sollicite, en quelques mots, l'indulgence de la Cour en faveur de Moretti, qui est condamné, séance tenante, à deux mois de prison et conduit aussitôt à la maison d'arrêt.

Le public manifeste bruyamment contre l'attitude scandaleuse de l'italien Moretti, auquel on aurait certainement fait un mauvais parti s'il n'avait été immédiatement arrêté.

M. le président en profite pour faire évacuer la salle.

Quand le calme est rétabli, Me Decori poursuit sa plaidoirie.

L'accusation, dit en terminant Me Decori, a été impuissante à fournir la preuve de la culpabilité d'Arrighi Louis. Il n'y a contre lui que ses antécédents et des présomptions sans fondement. Son acquittement s'impose donc comme un acte de justice.

Le Verdict

Après une longue délibération, les jurés retiennent la culpabilité d'Arrighi et de Sassatelli pour les vols Moretti et Filippi.

Un verdict négatif intervient en faveur de Bottari.

La Condamnation

En exécution de ce verdict Bottari est acquitté.

Arrighi est condamné à 10 ans de réclusion et Sassatelli à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

Audience d'aujourd'hui:

Poli Pascal, Poli Paul, cultivateurs, demeurant à Bologna, assassinat et complicité.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Nivaggioli.

Cette affaire occupera deux audiences.

Le Vol Biagini

Au Directeur du *Petit Bastiais*,

Devant M. le Commissaire de police, les filles Polacci et Ferrari, inculpées de vols domestiques à mon préjudice, ont purement et simplement avoué les faits qui leur étaient reprochés. Dans le cabinet d'instruction elles auraient, si je m'en rapporte à la note parue dans le numéro d'hier de votre estimable journal, adopté un tel système de défense, que j'ai le devoir d'opposer un démenti public à leurs fantaisistes allégations.

Il ne saurait me convenir de jouer le rôle du volé par persuasion en laissant dire que j'avais bénévolement remis moi-même les objets dont les prévenues se sont servies. C'est du cynisme.

Il a été avoué que toutes les deux se livraient à des soustractions frauduleuses à mon préjudice, la fille Ferrari opérant dans mes appartements, la fille Polacci dans mon magasin; entre elles entente complète du partage du produit des vols.

La clef dont elles se servaient appartenait à une commode et, par malheur, se trouvait s'adapter à la serrure du comptoir et à celle d'un tiroir du buffet où j'avais l'habitude de laisser l'argent nécessaire au ménage.

Lorsque les vols dont s'étaient rendues coupables mes domestiques furent découverts, la fille Polacci s'empressa de courir au cabinet et de s'y débarrasser de cette clef, dont elle jugeait elle-même la détention compromettante.

Quant aux objets de lingerie et d'habillement qui m'ont été soustraits, il est vraiment extraordinaire qu'on ait osé prétendre qu'ils représentaient des cadeaux que j'avais fait.

Etant été alors nécessaire de les cacher soigneusement au fur et à mesure des vols dans une maison de campagne du côté de Saint-Antoine, où ils n'ont été retrouvés que grâce à la perspicacité et à l'énergie des agents qui, à la première heure, ont commencé l'enquête.

Ces explications déjà trop longues, quoique sommaires, suffiront, je l'espère, à remettre les choses au point et je vous prie, etc.

ORESTE BIAGINI.

Concert de Charité

Deuxième et Dernière des *Carnacchie*

A la demande d'un très grand nombre de personnes, qui désirent revivre les heures si agréables passées lundi, dans la salle du péristyle du Grand Théâtre, on qui voulaient, à leur tour, voir jouer la comédie si jolie de Vattelapesca, les artistes de talent que nous avons applaudis lundi ont bien voulu consentir à donner une deuxième et dernière représentation des *Carnacchie*.

Elle aura lieu, dimanche soir, à 8 heures et demie.

Pour la première représentation, il a fallu monter la scène de toutes pièces, avec des décors entièrement neufs, et la recette a été malheureusement absorbée en grande partie par les frais.

La recette de dimanche prochain ira presque tout entière aux pauvres. Ce sera une raison de plus pour qu'un plus grand nombre de personnes se rendent ce soir-là au Théâtre.

Au reste, le prix des places sera diminué.

Tout le monde pourra, de la sorte, venir apprécier le beau talent de notre Molière bastiais, non moins que ceux de ses dignes interprètes, qui s'honorent tous, d'être de ses amis.

Des choeurs de demoiselles, dirigées par l'infatigable Mlle Gleize, rehausseront encore l'éclat de la soirée.

Nous publierons demain le programme.

Société coopérative

Les Membres de la Commission provisoire de la Société Coopérative en formation à Oletta, prient, en même temps que les adhérents, toutes les personnes qui voudraient faire partie de cette Société de vouloir bien se rendre ce soir vendredi, à 8 heures, dans le local du péristyle du Théâtre où il leur sera donné toutes les explications concernant le fonctionnement de cette Société, en même temps que la garantie du dépôt de leur part à verser.

Cette réunion sera très intéressante pour tous les chefs de famille soucieux de leur bien-être. Les dames pourront y assister et s'inscrire, si tel est leur désir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21.6 à midi, + 32. à 7 heures du soir, + 30. Maxima, 32.6 Minima, + 16.8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 753 mm. midi, 755 mm. 6 heures du soir, 756 mm.

Vent. — Dans la matinée E. frais.

Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, pluieux.

Pluviomètre, à midi: 1 mm.

∴

A l'arrivée

Sont arrivés par le paquebot de Nice, M. le premier président Collin et Mme Collin, et M. Morachelini, ancien gouverneur de la Martinique.

M. le chef de bataillon Maurel, le nouveau major du 163e, est arrivé par le dernier paquebot.

∴

Manœuvre de garnison

M. le général Lheroutre, gouverneur de la Corse, est parti hier pour Saint-Florent.

Les bataillons du 163e, ayant terminé les tirs de combat, doivent exécuter, vendredi et samedi, une manœuvre à double action.

∴

Au départ

M. le général de brigade Quincy, inspecteur général de gendarmerie, est parti par le paquebot d'hier, accompagné du lieutenant de gendarmerie Mayerhoffer, son officier d'ordonnance.

∴

Obsèques

A une heure de relevée ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Marola, trésorier du Syndicat des Pêcheurs, emporté à l'âge de 51 ans, par une affection cardiaque contractée au service.

Son camarade Gusitella, président du Syndicat, lui a adressé un adieu ému.

Nous présentons aux familles Marola et Casella toutes nos condoléances.

∴

Au couvent des Capucins

La nuit dernière, des malfaiteurs ont pénétré dans le couvent de Saint-Antoine en forçant et brisant la porte du parloir. Ils ont pénétré dans l'intérieur et tout bouleversé.

M. le commissaire central a ouvert une enquête.

Dans la matinée, l'agent Bertrand, de service au nouveau port, a mis en état d'arrestation le nommé Paul G., d'Asco, inculpé d'avoir dérobé plusieurs morceaux de fer au couvent de Saint-Antoine et de les avoir vendus en ville.

∴

Oxygénée Cusenier

Verte ou Blanche

∴

Objet perdu

La personne qui aurait trouvé un porte-monnaie contenant une bague en or, est priée de le rapporter au bureau du journal, contre récompense.

∴

Avenir du Prolétariat

Réunion mensuelle dans le local habituel de la mairie, samedi 6 courant, à 7 heures et demie du soir.

Perception des cotisations de juin. Nouvelles adhésions.

Le Président, L. RIBOTTI.

∴

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux un pendant d'oreilles avec pierre, trouvé sur l'avenue de la Gare, par M. Simon Gregory, syndic en retraite.

∴

Au Port

Le vapeur *Liban*, capitaine Lacotte, est arrivé de Livourne, avec 17 passagers et 3 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Armand, est arrivé de Nice avec 28 passagers et 33 tonnes.

Etat Civil

Naissances

Tomasi Dominique-Toussaint, Giuntini Rosalie.

Décès

Nobili Pascal, 11 jours, de Bastia.

Bourse de Paris

	3 juin.	4 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.15	98.15
— 3 p. 0/0 amorti	98 25	98 32

Dépêches de la Nuit

Nouvelles Militaires

Mutations

M. Provençal, lieutenant au 163e rég. d'infanterie, passe au 112e rég. de même arme.

Agression contre M. Max-Régis

M. Max Régis se rendait hier soir à la conférence, lorsqu'en traversant la rue d'Odessa, il a reçu un violent coup de canne plombée sur la tête. Le sang a coulé en abondance.

M. Max Régis a été pansé à la pharmacie voisine.

L'agresseur est resté inconnu.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Rostand

Aujourd'hui a eu lieu la séance de réception de M. Edmond Rostand.

On n'avait vu depuis longtemps une foule pareille à l'Institut.

Le discours de M. Rostand a été très applaudi. L'orateur est tout-à-fait sorti des banalités ordinaires.

AU MAROC

Le Guet-apens de Figuig

L'ACTION MILITAIRE

On télégraphie d'Oran:

Le 4e bataillon du 1er régiment étranger a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour le Sud-Oranais.

Des trains spéciaux sont en formation pour transporter les renforts d'artillerie et d'infanterie.

Deux batteries d'artillerie, des détachements d'infirmiers et de soldats du train d'équipage ont quitté Oran.

On prépare d'autres renforts dans le cas où les opérations nécessiteraient leur présence.

Note diplomatique

Le gouvernement français a envoyé aux gouvernements anglais et espagnol une note portant que l'expédition projetée contre Figuig n'a pour but que le rétablissement de l'ordre.

La France n'a nullement l'intention d'acquérir de nouveaux territoires.

Les Morts du Jour

M. Georges Dément

M. Georges Dément, rédacteur au *Journal des Débats*, frère de M. Edgard Dément, rédacteur au *Temps*, est décédé ce matin.

Tentative d'empoisonnement DE LA REINE DRAGA

Suicide du Coupable

On télégraphie de Belgrade au *Morning Leader*, qu'un cuisinier français a tenté d'empoisonner la reine Draga qui a pu déjouer ce projet criminel.

Le cuisinier, se voyant pris, n'a pas hésité à se suicider.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Saint-Germain, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le Service de Deux ans

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Art. 31

On reprend la discussion sur l'amendement de M. de Montfort, à l'article 31.

Cet amendement est soutenu par MM. Méziéres, Goulaine, Prevet et le général Billiot. Il est combattu par le Commissaire du Gouvernement et le ministre de la Guerre.

Enfin l'amendement est repoussé par 182 voix contre 65.

L'article 31 est adopté par 217 voix contre 33.

Il est ainsi conçu:

Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement:

De l'armée active pendant deux ans;

De la réserve de l'armée active pendant onze ans; toutefois, pendant la première année, les militaires de la plus jeune classe sont à la disposition du Ministre de la Guerre, qui peut les rappeler sous les drapeaux par ordres individuels;

De l'armée territoriale pendant six ans;

De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

Le Sénat aborde ensuite, l'examen de l'article 32, qui est ainsi conçu:

Art. 32

Le service militaire est réglé par classe.

L'armée active comprend, indépendamment des hommes qui ne proviennent pas des appels, tous les jeunes gens déclarés propres au service militaire et faisant partie des deux dernières classes appelées.

La réserve de l'armée active comprend tous les hommes qui ont accompli le temps de service prescrit pour l'armée active.

L'armée territoriale comprend tous les hommes qui ont accompli depuis moins de six ans le temps de service prescrit pour l'armée active et sa réserve.

La réserve de l'armée territoriale comprend les hommes qui ont accompli le temps de service prescrit pour cette dernière armée.

Toutefois, si l'effectif budgétaire vient à être dépassé, le Ministre de la Guerre pourra renvoyer dans leurs foyers un certain nombre d'hommes des services auxiliaires qui auront accompli une année de service.

Les hommes des services auxiliaires à renvoyer dans ces conditions seront désignés par un tirage au sort, effectué en premier lieu, parmi les militaires de cette catégorie classés comme soutiens de famille sur l'ensemble du territoire, et ensuite, en cas d'insuffisance, parmi les autres.

Cet article est également adopté.

Art. 33

Cet article qui est relatif à la date du renvoi de la classe et de l'incorporation du contingent, est adopté sans discussion.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fernand-David, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES AFFAIRES DE FIGUIG

M. Firmin Faure dépose une demande d'interpellation sur le guet-apens de Figuig.

M. le président du Conseil demande à M. Faure de retirer cette interpellation. Les explications qu'il serait obligé de donner pourraient gêner l'exécution des projets de gouvernement. Il ajoute qu'en tous cas le gouvernement ne rêve ni conquête ni possession immédiate. Il s'agit de simples mesures de police. Le gouvernement entend maintenir le statu quo.

M. Firmin Faure retire sa demande d'interpellation.

L'incident est clos.

L'assistance aux Vieillards

Suite de la 1re délibération sur les propositions de loi: de MM. Roy et Lachièze, de M. Bienvenu Martin, sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Art. 10

La discussion s'ouvre sur l'article 10.

Amendement Aynard

M. Aynard dépose un amendement tendant à comprendre dans la commission des réclamations les délégués des sociétés de secours mutuels, des syndicats, des caisses d'épargne, etc.

L'amendement est repoussé par 323 voix contre 238.

Amendement Gailhard-Bancel

M. de Gailhard-Bancel dépose un amendement tendant à faire entrer dans la commission cantonale les délégués des syndicats professionnels patronaux et d'ouvriers agricoles et industriels.

Cet amendement est également repoussé.

L'ensemble de l'article 10 est ensuite mis aux voix et adopté.

Art. 11 à 14

Les articles 11 à 14 sont votés sans discussion.

Art. 15

La Chambre aborde ensuite l'examen de l'article 15.

Cet article institue au ministère de l'intérieur une commission centrale chargée de statuer définitivement sur les recours et de donner un avis motivé sur les demandes d'admission à l'assistance formées par les vieillards n'ayant aucun domicile de secours.

Après une légère discussion, cet article est adopté sans modification aucune.

Art. 16

L'article 16 est adopté avec cette simple modification: « que le retrait de l'assistance peut être provisoire.

Art. 17

La discussion s'ouvre ensuite sur l'article 17 portant que les vieillards infirmes et incurables recevront assistance à domicile, et s'ils ne peuvent pas être utilement assistés à domicile, il seront placés soit dans un hospice public, soit, s'ils y consentent, dans un établissement privé ou chez un particulier.

Cet article donne lieu à une longue discussion entre M. de Castelnau, Cazeneuve, de Ramel et Defontaine qui protestent, au nom de la liberté de conscience.

Ces orateurs demandent, en outre, que les vieillards ne puissent pas choisir eux-mêmes leur établissement.

Amendement Dubois

M. Emile Dubois dépose un amendement portant que: « le logement seul est assuré aux vieillards. »

Cet amendement est adopté.

L'article 17, ainsi modifié, est alors adopté.

Art. 18

Cet article ayant été complètement remanié, et le texte n'ayant pas été distribué, la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La Chambre décide que la séance de demain sera entièrement consacrée aux interpellations.

La séance est levée.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achètera au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur brindches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

A VENDRE

Feuille de Mûrier prise au Domaine de Pioto.

S'adresser à MM. L. N. Matei et Cie.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annoncuoo argentés	2.25	Flor de Bellard	4.[illegible]
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	République	1.25	Palomas	4.[illegible]
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2.[illegible]
Le Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	6.[illegible]
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	6.[illegible]
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0.[illegible]
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettas avec plume	0.[illegible]
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50		
Judith	4.25	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	Cigares Bandes Raphia (A)	15.0[illegible]
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Commandeur	2.25	— — (B)	16.[illegible]
Londrès	6.50	Flor de Cabineto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Bandes roses	19.[illegible]
Rencurel P.	7.00	Hermelia	7.00	Monitor	4.00	— Courants	20.[illegible]
Térésita [illegible]	7.00	Milady	8.00	La Cultura	4.25	— Tordus	20.[illegible]
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	— Longs et Fins	20.[illegible]
Colombiné	12.00	Flor de Libelar	8.00			Façon Ajaccienne [illegible] E. C.	22.[illegible]
Los Ciboléros	1.000	Otello	10.00	Récompensa	5.00	sans les dorées	24.[illegible]
		Impériales	10.00	Concordia	9.00	Courts	24.[illegible]
		[illegible]tei (doré)	4.00	Henri Clay	9.00	Jaxon	24.[illegible]
		Mattei (avec bague)	3.00	Villar de Villar	10.00	Havane grand Trabucos	24.[illegible]
		Le Commandeur	3.50			10 Trabucos	26.[illegible]
						Pressés extra	30.[illegible]
							le mi[illegible]
						Cigares Toscans	45.[illegible]
						Vevey longs	48.[illegible]
						Vevey courts	15.[illegible]
						Vevey fins	20.[illegible]
						Brizance (avec paille)	30.[illegible]

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNEE — SAMEDI, 6 JUIN 1903 — N° 139

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 3m fr. 6m fr. 1an fr.
Autres Départ. 3m 12 » 24 »
Union postale, 1er autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00267

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 5 CENTIMES

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Norbert.
Soleil : (heure officielle)
Lever, 3 h. 54 m. — Coucher, 7 h. 07 m.
Lune : Pleine, le 9 — Dernier quart, le 17.
Fête de demain : Trinité

5 JUIN

Au nombre des trois cents touristes qui, au mois d'avril, ont visité notre île sous les auspices du Club Alpin et du Touring-Club de France, se trouvait M. Gounouilhou, fils de notre très distingué confrère H. Gounouilhou, directeur de la *Petite Gironde*, de Bordeaux. Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la relation de ce voyage que M. Gounouilhou a déjà donnée dans la *Petite Gironde* et qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire.

Nous le remercions de son amabilité pour notre pays et pour nous-même.

HUIT JOURS EN CORSE

Notes de Voyage

I.

Arrivé à Marseille le lundi de Pâques, quelques heures seulement avant le départ de *l'Insulaire*, petit steamer qui doit nous conduire en Corse, je rejoins mes compagnons de voyage, déjà installés sur le pont. Voici, les coudes sur le bastingage, le jeune doyen de notre caravane, un édile bordelais, dont on aime assez dans le monde politique à prendre conseil et à écouter les avis : il fume bêtement son dix-neuvième cigare en exprimant sa joie sincère de n'être plus assourdi par le vacarme d'une Canebière en liesse ; près de lui, taillé en force et en santé, un aimable fonctionnaire, pour lequel la carrière préfectorale n'a que des tendresses, lorgne attentivement vers l'Estaque, il s'interrompt parfois de viser un bonnet d'oliviers ou un rocher écumant pour lisser de sa main droite une rassurante barbe blonde que j'avais toujours crue postiche mais que, jusqu'à présent, le vent n'est pas parvenu à arracher. Enfin, le maître incontesté du paysage photographique — je ne l'ai pas nommé, tant pis pour qui ne le reconnaîtra pas — braque ses jumelles vers le fort Saint-Jean, à l'entrée du vieux port. Nous levons l'ancre. Poussés par le mistral, qui a fraîchi, nous voguons agréablement vers la Corse, sans tangage ni roulis bien accentués. La nuit tombe rapidement. Elle est tiède, molle, lumineuse. Nous marchons dans le sillage argenté que la lune trace sur l'eau. Notre ami à la barbe florie discute philosophie avec un aimable ecclésiastique ; M. l'adjoint jette à la mer, à minuit, le bout incandescent de son soixante-neuvième cigare. Nous allons nous coucher au moment où le beaupré de *l'Insulaire* va trouer le disque pâle de la lune.

⁂

Nous nous éveillons le lendemain de fort bonne heure. Le temps est beau et chaud ; mais les montagnes corses qu'on aperçoit déjà sont emmitouflées de brouillard. Nous doublons les Iles Sanguinaires. A pleins poumons, nous humons l'air : le vent, qui a tourné, — il vient maintenant du sud, — devrait apporter à nos narines dilatées l'odeur de la Corse, si chère à Napoléon, qui crut la reconnaître une fois à Sainte-Hélène. Hélas ! nous ne renflons que la saine odeur saline. Documentés aux meilleures sources (Mérimée, Maupassant), nous espérions, la terre à peine devinée dans le lointain, respirer le parfum violent de l'île. Nous sommes déçus.

Nous débarquons à Ajaccio dans le grouillement des portefaix, des gamins, des oisifs, des curieux. Après avoir parcouru à grandes enjambées les rues principales de la ville, nous nous rendons à la préfecture, charmant palais italien, où nous déjeunons en excellente compagnie. Le préfet de la Corse, M. Casagneau, nous parle avec amour et humour du département qu'il administre. Les heures que nous passons avec lui nous semblent très brèves. Il nous faut cependant remplir le programme que nous nous sommes tracé. Une voiture automobile, venue avec nous d Marseille, grogne d'impatience devant la grille de la préfecture. Nous filons vers Sartene.

Nous y arrivons le soir, ayant traversé une région tout à la fois sauvage et élégante. Rencontré des paysans à cheval, vêtus de velours, un fusil à la main ; des femmes à l'allure rythmée, portant sur leur tête une cruche d'eau ou un panier ; des mulets chargés de fagots et conduits au cavegon par des enfants ; des troupeaux blancs et noirs de moutons à longs poils. Envers tous, bêtes et gens, nous montrons une prudence excessive. On nous a dit que le prince Orloff avait été la semaine précédente poursuivi à coups de pierres par les bergers dont les troupeaux, dispersés par le seul bruit de la puissante automobile, s'étaient affolés vers les cimes. Et nous nous méfions.

⁂

Nous sommes reçus à Sartene, petite ville juchée sur un piton de quatre cents mètres d'altitude, par le sous préfet, M. Marini, causeur fin et documenté. Il nous met très obligeamment au point une question des plus passionnantes : le banditisme en Corse.

Depuis la mort du grand Bellacoscia et la retraite de son frère, il ne reste plus en Corse qu'un seul bandit vraiment redoutable : c'est l'arrondissement de Sartene qui a l'honneur de le posséder. Il s'appelle Tramoni, surnommé Bricco (brigand). Il tient la montagne depuis plusieurs années. Son histoire est simple : il était fiancé à une jeune fille ; le père lui refusa la main de sa « passionnée ». Après des sommations respectueuses et de catégoriques menaces de mort, — le père eut le tort de dédaigner les unes et les autres, — Tramoni dut se résoudre à brûler la cervelle du vieil entêté. Puis il s'ensevelit dans le maquis. M. Marini, qui a vu souvent Tramoni dans son cabinet avant son « accident » (*disgrazia*), m'assure qu'il est fort beau, et, comme dit la chanson, « je comprends qu'on l'aime, » malgré la rudesse de ses mœurs et la brutalité de ses gestes.

L'arrondissement de Sartene est le plus fertile de la Corse en meurtres et en assassinats. Nulle part la vendetta ne fonctionne aussi activement que dans cette région du Sud. On possède à Sartene la véritable tradition pour tuer proprement les gens avec lesquels on est en inimitié (expression consacrée). Les gendarmes, en particulier, nous paraissent avoir fortement écopé : de petites croix en pierre alternent sur les routes avec les bornes kilométriques portent ces mots éloquents : « Victime du devoir. » Les Corses ont évidemment le sang un peu chaud. Sur le chapitre de la vendetta, ils ne plaisantent pas. La mutilation d'un chien, renouvelée d'Alcibiade, injure grave pour tout un « clan », anoncela, il y a peu d'années, douze cadavres sur le sol d'une seule commune. Toute offense est vengée avec la dernière rigueur. Le meurtre commis récemment par un gamin de seize ans est caractéristique.

Un jeune homme était en mauvais termes avec un de ses voisins. Le croisant un jour, lui à cheval, l'autre à pied, il le heurta à la figure avec la crosse de sa carabine. Ainsi bousculé le piéton protesta. Le cavalier descendit de cheval, jeta son fusil, courut à son adversaire, et, après l'avoir rossé, le frappa de son couteau. Au bruit de la dispute, le fils de la victime accourut ; avec un calme inouï, il trouva son mauvais, son méchant fusil de braconnier prêcnce contre l'arme de précision abandonnée par le meurtrier, et, froidement, il le tua à bout portant.

Il sera acquitté aux prochaines assises.

⁂

De Sartene, le mercredi, nous allons à Bonifacio, petite ville située à l'extrémité sud de l'île. Bonifacio me rappelle Pasajes. C'est le même goulet étroit et tortueux, entre des marailles à pic fort élevées ; ici, ce sont des falaises crayeuses déchiquetées par l'érosion. Le temps — dans tous les sens du mot — ne nous permet pas de pousser jusqu'au cap d'où l'on découvre la Sardaigne, les bouches de Bonifacio, les forts de la Maddalena, le port de guerre italien. Nous nous rabattons sur la célèbre grotte maritime.

La grotte de Bonifacio est le puits de Padirac corse. Les ressemblances sont nombreuses entre ces deux énormes fosses dont les parois vont s'évasant vers la base ; mais dans l'une, on pénètre par en haut au moyen d'un escalier ; dans l'autre, par en bas, dans de petites barques. L'eau qui garnit le fond de la crevasse est du vert bleu le plus pur et le plus tendre. Le sable et les rochers sont teintés de violet par un effet de lumière encore inexpliqué. Ces deux couleurs produisent, en se combinant, ce fameux bleu couleur du temps et autres nuances de conte de fée. Un peu de géographie : les sinuosités de l'ouverture par laquelle la grotte prend l'air dessinent une carte de la Corse à peu près exacte : le flacon d'essence, le *fiasco* à double goulot, en à chaque extrémité de la bouteille.

De Bonifacio, où MM. Piras et Carrega nous ont aimablement pilotés, nous revenons à Sartene. Nous y arrivons dans un nuage de gamins au galop. Leurs yeux expressifs nous laissent aisément comprendre qu'ils se transformeraient volontiers en chauffeurs pour aller remiser notre voiture. Nous offrons des places sur l'auto aux enfants qui ont été les premiers à l'école, et nous les invitons à se nommer. Tous ont été premiers, naturellement ; tous le prétendent, du moins. De même à Bargos, les enfants qui s'offrent pour la visite de la cathédrale se prétendent tous sans exception : fils du sacristain. Ingénuosité du premier âge ! Nous choisissons au petit bonheur trois ou quatre gamins, ravis de leur bonne fortune. La joie des bambins corses, c'est l'escalade des voitures. Ce matin, nous les avons vus prendre d'assaut la patache, trop petite pour les contenir tous. *Maxima debetur puero diligentia*, affirme l'un de nous.

Nous dînons à Sartene et nous buvons un petit vin du pays riche en alcool, fruité, corsé, si l'on peut dire. Nous promenons nos cigares à travers la ville, éclairée à l'acétylène chaque fois que l'abstention de la lune l'exige, nous assure-t-on ; mais ce soir, point de lune et point d'acétylène.

Le lendemain, à la première heure, nous quittons Sartene pour aller à Ajaccio. Nous traversons Propriano. Il y a seize ou dix-sept ans, — donc, prescription, — un homme d'Etat d'une valeur indiscutable prit ce petit port pour un homme ; le Journal Officiel enregistra cette étrange déclaration : « M. Propriano, un affreux réactionnaire... »

On raconte la même mésaventure du Pirée. Et même pis. On disait un jour devant un ministre aujourd'hui oublié : « Hautel .. il prend constamment le Pirée pour un homme... » Désireux de montrer son savoir, le ministre trancha nettement : « Quel crétin !... Prendre le Pirée pour un homme !... Tout le monde sait que c'est une femme ! »

Jean Gounouilhou.

ÉPURATEURS CORSES

6 juin 1565. — Jean André Doria arrive en Corse avec des galères pour rapatrier les Espagnols que le Roi d'Espagne avait envoyés dans notre île, afin d'aider les Génois à la soumettre.

Ces soldats espagnols se signalèrent par mille cruautés ; en compagnie de nos oppresseurs ils brûlèrent nos villages et égorgèrent nos ancêtres.

Un Oubli

Bastia, le 20 mai 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

La *Transatlana*, dans son avant-dernier numéro pensait que pour perpétuer le nom du généreux et regretté docteur Favale on devrait donner son nom à une des rues de notre ville.

Il y a 30 ans, un autre médecin s'éteignait à Bastia, laissant à notre Hospice civil une rente annuelle de 4 000 francs, dont le capital représente aujourd'hui la somme respectable de 120.000 francs. Personne, que je sache, n'a songé à perpétuer la mémoire de ce généreux donateur, en donnant son nom aimé et vénéré à une des rues de notre chère ville.

En m'associant de cœur au désir de la *Transatlana*, je forme le vœu pour qu'il soit réparé bientôt à cet oubli.

Cordialement à vous.

D[illegible] P.

Au Salon

Une foule élégante se presse chaque jour au Grand-Palais, devant la remarquable toile de M. Paul Sain, représentant la Route de Monte-Piano, aux environs de Bastia.

Le tableau de M. Sain, qui a d'ailleurs eu les honneurs de la cimaise, est sans contredit un des clous du Salon des Artistes Français. Dès l'entrée, sur le seuil de la salle XXI, il attire impérieusement les regards. Avec sa lumière un peu crue et l'azur éclatant de son ciel, la toile de M. Sain est comme une large baie ouverte sur la Méditerranée. Toute la lumière et toute la poésie de notre « grande bleue » sont merveilleusement traduites dans cette toile, où M. Sain se révèle définitivement un maître.

Pour nous autres Corses, l'attrait quelque peu nostalgique de ce chef-d'œuvre est immense. Et j'ai surpris plus d'un Corse rêveur devant la perspective du port de Bastia, vu des hauteurs de la ville, avec dans le lointain la silhouette imprécise de Capraja, s'estompant dans la brume...

M. Sain, qui a épousé une charmante Bastiaise, était déjà un peu notre compatriote. Il vient, par son superbe envoi, de prouver l'affection qu'il porte à notre beau pays et de conquérir ainsi ses lettres de grande naturalisation.

(*Phare de la Corse*).

A Saint-Florent

3 juin.

Ce matin a eu lieu pour le 3e bataillon de Bastia, la manœuvre qui devait être exécutée le 2, et que par suite du mauvais temps, on a dû ajourner.

Cette opération qui a mis sur pied un bataillon à effectif de guerre (3e bataillon renforcé par le 2e) a été des plus intéressantes et des plus instructives. Non seulement elle a donné l'occasion au nouveau et distingué chef de corps de juger la valeur, l'entrain et l'endurance des hommes, mais aussi de constater le degré d'instruction du cadre de ce bataillon (officiers et sous-officiers).

De l'intérieur d'un maquis où nous nous étions glissé, nous avons pu recueillir quelques mots de ce qui s'est dit pendant la critique, et il nous a été agréable d'apprendre la satisfaction que le colonel Drude a manifesté sur la manière dont les commandants de compagnie et les chefs de section se sont conduits au combat.

Le thème était le suivant :

Marche de position en position, ravitaillement, assaut, poursuite par le feu. Un bataillon agissant contre un ennemi en position et représenté par des silhouettes.

A 7 heures précises, le 3e bataillon a pris une formation de rassemblement compacte à 1.200 mètres de l'ennemi, ce qui aurait constitué une grave faute dans la réalité, mais l'ordre avait été donné de commencer les opérations de ce point.

Le bataillon est placé sous le commandement du capitaine A., faisant fonctions de chef de bataillon, qui, après avoir fourni quelques explications, a fait prendre la formation de combat.

Deux compagnies formaient la chaîne, une troisième avait reçu l'ordre de faire un mouvement à la Mézzlick (débordant) sur l'aile gauche ennemie, alors que la dernière compagnie restait en arrière pour ravitailler et renforcer la ligne de combat.

Le déploiement sur la ligne de combat s'est opéré à la perfection, très rapidement et avec beaucoup de méthode.

Après une préparation suffisante par le feu, la chaîne a fait un bond en avant et s'est trouvée à environ 500 mètres de l'ennemi. Ce mouvement qui a fait l'admiration de quelques spectateurs, s'est exécuté par le flanc par demi-sections et escouades ; malheureusement, il n'a pas été appuyé par le feu d'aucune fraction restée en arrière, dans ce cas la l'ennemi pouvait donc concentrer tous ses feux sur les troupes qui se portaient en avant et y jeter du désordre.

La compagnie déployée à l'aile droite du bataillon aurait pu faciliter ce mouvement si elle avait eu le temps de se porter plus rapidement bien en avant de la ligne de combat. De ce côté le terrain

étant très accidenté, la marche de cette compagnie qui, pourtant manœuvrait avec précision, a été un peu lente. Pendant ce temps la compagnie qui se trouvait massée derrière fait un crochet offensif qui, à un moment donné, aurait pu gêner les feux des fractions placées à sa gauche, si elle ne s'était aperçue de son erreur.

C'est dans cette seconde phase du combat, la plus intéressante de toutes, que s'est opéré le ravitaillement de la chaîne.

Cette opération s'est très bien exécutée par la compagnie placée à la gauche du bataillon.

Un deuxième bond avait transporté la ligne de combat à 250 mètres de l'ennemi. Le feu à répétition est ouvert. Dès qu'il cesse la ligne de combat se porte à l'assaut pour refouler la première ligne ennemie, à ce moment-là arrivent les réserves, les compagnies dépassent la ligne de combat et exécutent un feu de poursuite très nourri.

C. n'Ol.

Bulletin Financier

Paris, le 2 juin 1903.

La liquidation s'est effectuée facilement, et sauf sur le Rio et les mines d'or, les dispositions restent satisfaisantes. Notre Rente est calme à 98 50 en liquidation et à 98 52 fin courant. Les Fonds Etrangers sont fermes, notamment les Turcs et l'Extérieure. Les Etablissements de crédit conservent leur bonne tendance, Crédit Foncier 685.

Au marché au comptant, l'Obligation Victoria-Minas est bien tenue à 379. Ce titre jouit d'une double garantie : l'une accordée pendant 30 ans par le Gouvernement brésilien, l'autre reposant sur tout l'actif et les biens de la Société située au Brésil. Les Moteurs à Gaz se relèvent à 440 fr. Les Tramways Electriques sont à 409. La Kokambo est ferme à 22 francs.

Les Obligations Rosario, dont l'émission est annoncée pour les 9 et 10 Juin, seront garanties par les travaux et les produits de l'exploitation du port, concédée pour 40 ans à MM. Hersent et fils et Schneider et Cie (Creusot) et dont ladite Société au capital de 10 millions de francs, entièrement versés, est retrocessionnaire.

Les Chemins d'Espagne sont en plus-value.

UN CAMBIU

Cummediòla in 1 atta

DI P. VATTELAPESCA

SCENA IV.

MARIUCCIA, *sola*

Ci credu!

Lo fa Natura, poi ruppe la stampa!

Giovanu, un s'interessa che au vecchiume! e chi sà! li veneranu i gusti d'a zitellina d'ese in beochiais ; a giuventù un pò sta in ostepu .. È curiosu daveru : se spassoghia pe i campi, in bece di guardà l'arburi e i fiori, incherfa l'ocehj in tera a scòpre pignatte rotte e inchiocoate, o pezzacci di pedre, feru e rumu ruccioei ; e, truvatili, i pèrta cumme a *zappa d'u Vessari Santu*, battizzenduli di qualchi barbaru nome !... Sente cantà u rusignòlu ? Un l'ascolta, ma li declama una preiesa poesia in lingua che a me pare d'u diavulu, e ch'ellu chiama divina ! e d'e cose di mille e mille anni a sta perte diecore cun sicurezza, mentre ignora spessu quelle chi li stanu davanti !... Ed è u maritu chi mi si destina, un dizionariu ambulante di tutt'e lingue fòr che d'a mea !... Partatemi d'un ómmu cumme Michele ! È dòttu anch'ellu, fòrse più dill'altru, ma l'intendenu anca e criature, perchè si face chiugu cun elia... Oh, se Bastiana li sumiglisesi !

(*suivront Pedru-Paulu e Michele*).

Concert de Charité

Dimanche 7 Juin, à 8 h. 1/2 du soir

Gounod, chœur de la *Reine de Saba*.

Notre Candidat

Comédie en un acte et 6 tableaux de P. Vattelapesca

Personnages :

A Signora Sara, bedoa. .	Mlles M. V.
Brigida, a figliòla	E. S.
A Sig. Margherita, bedoa.	Mme T. da C.
Madama Sylvia, moglie di Mlle D. da Z.	
Massoni Arthur, impiegato francese.	MM. L.
Francis, u figliòlu	D. V.
Pippino, figliòlu di u Signor Margherita	E. R.
Antone, amico di Francis.	P. B.
Un Capitanu di marina. .	R.
Popolani e Popolane, Signori e Signore di varie età, marinari. Ghitaristi e mandulinisti.	

Rappelons que les actes 1er, 2e et 4e se passent à Bastia, le 3e sur le pont du paquebot qui va à l'Ile d'Elbe.

Mascagni, *Cavalleria Rusticana*, (intermezzo).

Schumann, chœur des *Heurs du Paradis et la Peri*.

Un peut, dès aujourd'hui, se procurer des cartes d'entrée chez M. Bobia, coiffeur, rue de l'Opéra, et à notre librairie.

Prix d'entrée : Premières, 2 fr. ; Deuxièmes, 1 fr.

La comédie est en vente à notre librairie : 1 fr.

Cour d'Assises

Audience du 5 juin 1903

Présidence de M. GIULI, *conseiller*

Assassinat et complicité

C'est un crime essentiellement corse que celui sur lequel messieurs les jurés ont à se prononcer.

En décembre 1897, la Cour d'assises de la Corse condamnait aux travaux forcés à perpétuité le nommé Poli Mathieu, de Balogna. Celui-ci attribuait cette condamnation aux déclarations mensongères de son oncle Leca Jean-Baptiste. Une idée fixe hanta son cerveau à partir de ce moment : s'évader de Cayenne, rentrer à Balogna et donner la mort à celui dont il avait juré la perte. Il y a réussi. Le forçat débarqué en Corse dans le courant de janvier ; le 26, Leca Jean-Baptiste était assassiné à Scudetto, territoire de Balogna, alors qu'il rentrait au village après avoir visité ses propriétés.

Poli Mathieu a évidemment pris la fuite depuis le crime : il garde encore la campagne. L'accusation reproche à ses deux frères, Poli Paul et Poli Pascal, d'avoir été ses complices.

Voici en quels termes est conçu l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

Le 26 janvier 1902, vers 8 heures, Leca Jean-Baptiste, cultivateur à Balogna, se rendait dans sa propriété d'Ogliastrello. Il aperçut dans un champ voisin, son neveu Poli Paul, quelque chose un individu qu'il ne reconnut pas ; il n'attacha aucune importance à ce fait et continua son chemin, il vivait en inimitié avec les Poli ses parents. Ceux-ci lui reprochaient d'avoir fait condamner en 1897, un des leurs, Poli Mathieu, aux travaux forcés à perpétuité.

Vers une heure de l'après-midi, Leca quittait sa propriété et rentrait au village ; il suivait un sentier à travers le maquis, lorsqu'une première balle reçue dans le dos, le traversa de part en part et le projeta sur le sol. trois autres coups l'atteignirent ensuite, à la poitrine, au bras droit et à la cuisse droite. Le feu ne cessa que lorsqu'il eut déchargé son fusil dans la direction du fourré d'où l'on avait tiré. A ses cris, des personnes accoururent qui le transportèrent à son domicile.

Le 2 février, il succomba à une myélite aiguë, conséquence de ses blessures. Avant de mourir il désigna comme ses assassins, ses neveux Poli Paul et Poli Pascal ; il ne les avait pas vus, mais ne se connaissait aucun autre ennemi. L'information a établi qu'aussitôt après les déclarations mensongères de nombreuses personnes, un individu armé est sorti en courant du maquis d'où s'échappait encore la fumée. Cet individu n'était autre que Poli Pascal, il s'est dirigé vers Poli Paul. et tous deux, sans s'inquiéter des appels du blessé, sont partis par deux chemins différents. Cependant le bruit se répandit bientôt que Poli Mathieu s'était évadé de Cayenne, qu'il était revenu à Balogna, et qu'il assumait à l'exclusion de ses frères, toute la responsabilité du crime.

Mais l'information a démontré que l'assassinat de Leca est le résultat d'un concert arrêté entre les trois frères Poli. Poli Mathieu, déporté à Cayenne, avait réussi à fuir et à gagner la Corse, complètement dénué de ressources, il eut difficile d'admettre qu'il ait pu faire face aux frais du voyage et d'achat d'un fusil, sans l'assistance de sa famille. D'autre part, Poli Pascal, dans le courant du mois de janvier s'est rendu sur le Continent, et son retour à Balogna a coïncidé avec l'arrivée de Poli Mathieu.

Celui-ci, du reste, se trouvait dans l'impossibilité de commettre seul cet attentat. Absent de Balogna depuis plus de cinq ans, il ne connaissait plus les habitudes de son ennemi. La présence des trois frères sur les lieux du crime, la fuite précipitée de Pascal et de Paul, les révélations de la victime et les autres éléments de la procédure ne laissent subsister aucun doute sur la culpabilité de chacun des accusés.

M. le substitut Aubert occupe le siège du ministère public.

Me Nivaggioli est chargé de la défense des deux accusés.

Les accusés interrogés persistent énergiquement dans le système qu'ils ont soutenu au cours de l'information. C'est à tort qu'on les accuse : ils ignoraient la présence à Balogna de leur frère Mathieu ; le jour du crime, ils ont tranquillement vaqué à leurs travaux habituels. Paul labourait dans sa propriété de Piovanosce ; Pascal cueillait des olives dans une propriété voisine, à Milari C'est lorsqu'ils se disposaient à rentrer chez eux pour déjeuner que les détonations ont retenti. Ils ne s'en sont pas préoccupés outre mesure : de nombreux chasseurs parcourant en ce moment la contrée. L'un, Pascal, avait un fusil à piston, l'autre, Paul, était complètement désarmé. On les a arrêtés à leur domicile où ils s'étaient tranquillement rendus et ils ne sauraient être retenus soit comme auteurs, soit comme complices de l'assassinat commis sur Leca Jean-Baptiste qui a été tué par Mathieu et par Mathieu seul. Il suffisait d'ailleurs à cette besogne.

On procède ensuite à l'audition des témoins qui répondent tous à l'appel de leurs noms et confirment leurs dépositions écrites.

L'audience est levée vers quatre heures et renvoyée à aujourd hui pour le réquisitoire, la plaidoirie et le verdict.

« CHRONIQUE »

Ne vous trompez pas à ce titre. Vous vous attendez peut-être à lire un de ces articles pleins de verve, où l'on passe spirituellement en revue les événements du mois, de la semaine. Détrompez-vous, nous voulons parler ici du mot « chronique » pris dans le sens de : « maladie qui se prolonge, qui ne guérit pas ». Une maladie, ennemie, rournaisienne, ou dyspepsie présente-t-elle un caractère permanent, assez de malade désespère-t-elle ? C'est chose que « Eh b'en non dans la plupart des cas, la maladie n'est pas chronique du tout. Ce qui est à peu près certain, c'est qu'elle a été mal soignée tout simplement, et qu'on ne l'a pas combattue avec le remède qui devait le vaincre. Il est à remarquer que, la majeure partie des personnes guéries par les Pilules Pink écrivent dans leur lettre d'attestation ceci : « J'avais essayé en vain bien des médicaments, je pensais n'être pas désespéré, j'ai voulu tenter un dernier essai avec les Pilules Pink et elles m'ont guéri ». Il ne faut donc pas perdre courage, il faut se bien persuader que les maladies réellement incurables sont en très petit nombre. L'important est de choisir un médicament ayant fait ses preuves, un médicament ayant donné des preuves de guérisons. A ce point de vue aucun médicament n'est mieux placé que les Pilules Pink. Ne lisez-vous pas chaque jour dans tous les grands journaux de France, des attestations remarquables de personnes guéries par les Pilules Pink ; Ne vous en tenez pas là, interrogez ceux qui ont pris cet admirable régénérateur du sang, tonique de nerfs, renseignez-vous. La réponse qui vous sera faite sera certainement aussi empreinte que la lettre que nous publions ci-dessous.

Monsieur Baptiste Captier, 1 rue Dugommier, à Perpignan (Pyrénées Orientales) écrivait : « Je souffrais de douleurs rhumatismales et d'un profond état anémique se traduisant par des palpitations de cœur, des migraines de l'anémie. Je ne pouvais plus travailler tellement j'étais faible. J'avais essayé un grand nombre de remèdes, mais sans pouvoir aller mon état de santé. On m'indiqua enfin les Pilules Pink et en n'en parle si favorablement que je me suis empressé de les prendre. Elles m'ont guéri en peu de temps et d'une façon rationnelle. J'ai attesté ce effet un an avant de vous écrire cette lettre afin d'être sûr que ma guérison par les Pilules Pink était bien durable.

La lettre de Monsieur Baptiste Captier montre bien que dans ses cas, les Pilules Pink ont guéri alors que les autres remèdes avaient échoué. Il en sera certainement de même pour les personnes atteintes d'anémie, de chlorose, de rhumatisme, de maux d'estomac, de faiblesse nerveuse, de faiblesse générale qui souvent cause encore que le traitement en famille et si prat que des Pilules Pink. Pour se procurer les Pilules Pink, on n'a qu'à s'adresser à n'importe quel pharmacien ou au dépôt établi et Cie, pharmaciens, 23, rue Salle, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco, contre mandat-poste.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 5 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21 à midi, + 23 8 à 7 heures du soir, + 23 5 Maxima, + 25 1 Minima, + 17 7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm., midi, 760 mm., 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Ouest la matinée N., N. E. modéré Dans l'après-midi, N. modéré.

Etat du ciel, demi couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

A l'arrivée

MM. Pasquinn, inspecteur général des ponts-et-chaussées; Herpin, ingénieur en chef du département ; le baron Fournas, directeur des Haras ; Récopé, officier des Haras à Ajaccio, sont arrivés hier et descendus au Grand Hôtel Lingénieur.

Les Bastiais au Salon

Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Patriarche, ancien boursier du legs Sisco, a obtenu une mention honorable au Salon de 1903, section de sculpture.

Nous félicitons sincèrement notre jeune concitoyen de ce beau succès.

Lettre de félicitations

Le ministre de la guerre a adressé une lettre de félicitations à M. le docteur Abbatucci, médecin-major de 2e classe des troupes de l'Indo-Chine, pour le dévouement dont il a fait preuve, à l'occasion d'épidémies ayant sévi sur l'armée.

La Saint-Erasme

La fête de Saint-Erasme sera célébrée demain dimanche, à Saint-Jean. Grand'messe à 11 heures ; vêpres à 2 heures et demie, suivies de la procession et du salut.

Itinéraire de la procession : rues Saint-Jean, des Terrasses, de la Marine, du Gouvernement, Saint-Charles, de la Miséricorde, boulevards du Palais, Paoli, place Saint-Nicolas, cours Sebastiani, place de l'Hôtel de Ville, marché aux poissons, rues des Zéphyrs, du Môle, Saint-Jean, rentrée.

A la correctionnelle

A son audience d'hier, le tribunal correctionnel a condamné : Marcelli Pierre-Paul, à un mois de prison, pour dévastation de récoltes ; Trojani Joseph-Marie, de Lama, à quatre mois de la même peine, avec application de la loi de sursis, pour coups et blessures ; et Rovinaldi Théodore, pour port d'armes et violences, à dix jours, aussi avec application de la loi de sursis.

Précoyants de l'Avenir

Demain dimanche 7 juin 1903, de 10 heures à 11 heures du matin, à la mairie : recette mensuelle ; admission de nouveaux adhérents.

La Comptable, M. DOMENELLA.

Accident

On nous écrit de Besançon qu'au cours d'une manœuvre de garnison qui a eu lieu dans les environs de cette ville, M. le lieutenant Brunetti, du 60e régiment d'infanterie, est tombé de cheval et s'est brisé la jambe gauche.

Eglise de N.-D. de Lourdes

Une tombola a été faite au profit de la chapelle de N.-D. de Lourdes de la statue de Saint-Antoine de Padoue.

La bénédiction de cette belle statue aura lieu demain dimanche 7 courant, après les vêpres qui commenceront à 4 heures du soir.

Cette cérémonie sera présidée par M. le chanoine Casanova, curé-archiprêtre de Saint-Jean.

Société de Sainte-Dévote

Les membres participants sont avisés que les dimanches 7 et 14 juin aura lieu au bureau social, de 9 à 11 heures, la perception des cotisations.

Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

Le Trésorier, RAIBALDI.

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

Vin de propriétaire

La Maison Moretti, 27, rue Napoléon, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de jeudi 7 courant, elle mettra en vente l'excellent vin rouge provenant de la propriété Casabianca, de Vescovato, au prix de quarante centimes le litre.

Aux Ménagères de Bastia

Huile d'olive pure garantie à 1,20. Huile d'olive fabriquée d'après les données de Nice et Salon 1.40.

Ces huiles sont connues et appréciées depuis longtemps à Bastia.

Propriétaire Albano Lanzalavi-Fabrizi ; vente, rue Miot, 1, au 3me, comme auparavant.

La vente de ces huiles cessera vers fin juin.

Café des Gourmets

Seul dépôt de la Bière « Pousset Spatenbraü-Munich. » — Liqueurs de grandes marques françaises et étrangères. — Tous les soirs Glaces.

Boulevard Paoli, 23.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Loigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Avenir du Prolétariat

Réunion mensuelle dans le local habituel de la mairie, samedi 6 courant, à 7 heures et demie du soir.

Perception des cotisations de juin. Nouvelles adhésions.

Le Président, L. RIBETTI.

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux un pendant d'oreilles avec pierre, trouvé sur l'avenue de la Gare, par M. Simon Gregory, syndic en retraite.

Au Port

Le vapeur *Insulaire*, capitaine Armand, est arrivé de Livourne avec 8 passagers et 2 tonnes.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Merlin, est arrivé de Marseille avec 226 passagers et 124 tonnes.

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

A vendre

Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chenaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— 2 appartements au 2me étage, belle position, sur la Traverse. Occasion à saisir. S'adresser au bureau du journal.

AUX AMATEURS DE BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, *Avenue Carnot*, 5, *Bastia*

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de valeurs importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE SUPERIEUR, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flacon
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant de Domaine de MADAME EL-ORZ, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, et demi-bonnes, en barils, en bordelaises et en demi-muids, au choix du client.

A VENDRE

Feuille de Morier prise au Domaine de Pinoto.

S'adresser à MM. L.-N. Mattei et Cie.

Bourse de Paris

	4 juin.	5 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.15	98.07
— 3 p. 0/0 amorti	98.32	98.35

Dépêche de Nuit

Nouvelles Militaires

Artillerie

M. Ferreyra, capitaine commandant la 7e batterie du 38e rég., détachée à Bastia, est classé à la 15e batterie du 13e régiment, détachée à Constantine.

— M. Benedittini, capitaine au 38e rég. d'artillerie, adjoint à la direction d'artillerie de Bastia, est rejeté de son emploi, et nommé au commandement de la 7e batterie, détachée à Bastia.

LE GÉNÉRAL VELUTINI à Paris

Le général Velutini, ministre plénipotentiaire du Vénézuéla, a été reçu hier, avec le cérémonial accoutumé, par le président de la République.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Congrégations enseignantes

Le président du Conseil a soumis à la signature du président de la République 81 projets de loi relatifs aux demandes d'autorisation formées par des congrégations enseignantes de femmes.

Tous ces projets de loi concluent au rejet de la demande.

Commissariat de la Marine

Le ministre de la marine a soumis à la signature présidentielle un décret réglant les cadres du commissariat de la Marine.

La procession de Dunkerque

Le Conseil a décidé en principe la suppression de traitement des évêques qui ont assisté à la procession de Dunkerque, pour s'être absentés de leur diocèse sans autorisation.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Une Rencontre

A l'issue de la séance de la Chambre, M. Guyot de Villeneuve, député de Paris, a prié deux de ses amis d'aller demander à M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, une rétractation où une réparation par les armes.

M. Berteaux a constitué ses témoins et les a mis en rapport avec ceux de M. Guyot de Villeneuve.

Les quatre témoins ayant déclaré la rencontre nécessaire, elle aura lieu demain matin.

DÉSESPOIR D'UNE MÈRE

La nuit dernière, la femme Vigol, affolée par la misère, a tenté de s'asphyxier avec ses trois enfants, âgés de huit, six et un an.

Deux des enfants sont morts. La mère et le troisième enfant ont été transportés à l'hôpital. On espère les sauver.

Cette femme habitait Asnières depuis longtemps, où elle était très aimée.

Mise en liberté

DE GABRIELLE FENAYROU

Gabrielle Fenayrou, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, dont la conduite en prison lui avait valu des remises successives de peine, vient d'être mise en liberté conditionnelle.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

L'obligation 37 002 est sortie remboursable à 200 000 francs.

L'obligation 5.476 est remboursable à 50 000 francs.

Communales 1879

L'obligation 231 260 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 213 516 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1880

L'obligation 695 769 est sortie remboursable à 100 000 francs.

L'obligation 549 079 est remboursable à 25 000 francs.

Communales 1899

L'obligation 51 009 est sortie remboursable à 150.000 francs.

L'obligation 50.111 est remboursable à 5 000 francs.

Communales 1891

L'obligation 576 774 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 671 906 est remboursable à 10 000 francs.

L'obligation 202.250 est remboursable à 5.000 francs.

Les Morts du Jour

M. Clamageran

M. Clamageran, sénateur inamovible est décédé dans la nuit.

Né à la Nouvelle Orléans, le 29 mars 1827, avocat, lauréat de la Faculté de droit, économiste distingué, libre-échangiste, M. Clamageron fit avec MM. Floquet, Ferry, Héroid, etc., une opposition considérable à l'Empire, et fut condamné à 500 francs d'amende dans le procès des Treize, en 1864.

Après le 4 septembre, adjoint au maire de Paris (1870-71) ; membre du conseil général de la Seine et du conseil municipal (1876 1879) ; conseiller d'Etat (1879-1882).

Elu sénateur inamovible le 7 décembre 1882 ; ministre des Finances sous le cabinet Brisson ; il se retira le 16 avril 1885, et fut remplacé par M. Sadi-Carnot.

M. Clamageran fit partie, en 1872, du synode des Eglises réformées

Collaborateur au *Temps* et à divers journaux républicains et revues de droit et d'économie, il a publié de nombreux ouvrages d'une réelle valeur.

M. Clamageran était membre du conseil supérieur de statistique et chevalier de la Légion d'honneur.

Le vice-amiral de Courthille

On annonce également la mort de M. le vice-amiral de Courthille, commandant en chef l'escadre du Nord.

Né le 7 janvier 1840, il sortit de l'Ecole navale le 1er août 1856 avec le grade d'aspirant ; enseigne de vaisseau en 1863, lieutenant de vaisseau en 1867, capitaine de frégate en 1879, capitaine de vaisseau en 1885. Il fut promu au grade de contre-amiral le 29 avril 1892, et à celui de vice-amiral le 3 février 1899.

M. le vice-amiral de Courthille était grand officier de la Légion d'honneur.

AU VATICAN

La santé de Léon XIII

On télégraphie de Rome :

Sa Sainteté Léon X'II est atteint d'un léger échauffement intestinal.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Gotteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Décès d'un Sénateur

Le président annonce le décès de M. Clamageran et prononce l'éloge funèbre de ce vieux et sincère républicain.

Interpellation de Lamarzelle

Discussion de l'interpellation de M. de Lamarzelle à M. le ministre de l'Instruction publique au sujet de l'arrêté du 5 mai 1903 par lequel M. Dimier, professeur d'philosophie au lycée de Valenciennes, a été suspendu de ses fonctions.

M. de Lamarzelle

rappelle les faits qui ont motivé la suspension de M. Dimier, à la suite d'une manifestation en faveur des Frères Maristes. M Dimier n'a fait qu'une simple visite de sympathie aux religieux. Rien ne justifiait donc une pareille mesure.

M. Girard

dit que tous les républicains du Nord ont approuvé la mesure prise contre M. Dimier, qui est un professeur nationaliste, affichant publiquement ses préférences politique.

Le Ministre de l'Instruction publique

justifie la mesure qu'il a dû prendre. M. Dimier s'est associé à la protestation contre des mesures légalement prises par le gouvernement.

M. de Chamaillard

soutient qu'en dehors de leurs fonctions, les fonctionnaires peuvent faire de l'opposition au gouvernement.

M. Delpech

proteste contre un professeur de droit de la Faculté de Paris qui a osé faire l'éloge du Syllabus.

La discussion est close.

Ordre du Jour

Le président annonce qu'il a reçu de M. Girard un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Sénat, confiant dans la fermeté du gouvernement pour exiger des fonctionnaires de la République le respect des institutions et des lois, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour, qui est accepté par le gouvernement, est mis aux voix et adopté par 192 voix contre 27.

Le Service de Deux ans

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

La discussion reprend sur l'article 34 qui est ainsi conçu :

Art. 34

Ne compte pas, pour les années de service exigées par la présente loi dans l'armée active, la réserve de l'armée active, et territoriale, le temps pendant lequel un militaire de l'armée active, un réserviste ou un homme de l'armée territoriale a subi la peine de l'emprisonnement en vertu d'un jugement, si cette peine a eu pour effet de l'empêcher d'accomplir, au moment fixé, tout ou partie des obligations d'activité qui lui sont imposées par la présente loi ou par les engagements qu'il a souscrits.

Ces individus seront tenus de remplir leurs obligations d'activité, soit à l'expiration de leur peine s'ils appartiennent à l'armée active, soit au moment de l'appel qui suit leur élargissement s'ils font partie de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale.

Toutefois, quelles que soient les déductions de service opérées, les hommes qui en sont l'objet sont rayés des contrôles en même temps que la classe à laquelle ils appartiennent.

Cet article est adopté.

Art. 35 à 37

Le Sénat adopte sans discussion les articles 35, 36 et 37 relatifs à la formation du contingent.

Art. 38

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'article 38 qui est ainsi conçu.

La durée du service actif ne pourra pas être interrompue par des congés, sauf le cas de maladie ou de convalescence, ou en exécution de l'article 90 de la présente loi.

Les militaires accomplissant la durée légale du service ne pourront, en dehors des dimanches et jour fériés, obtenir de permissions que jusqu'à concurrence de trente jours au maximum pendant leur présence sous les drapeaux.

Article additionnel

M. Félix Martin propose un article additionnel tendant à l'envoi en congé, comme soutiens de famille, au cours de leur deuxième année de service, du 1er octobre au 1er avril, des pères de famille.

Cet amendement est repoussé.

L'article 38 est adopté.

Art. 39

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'article 39 qui est ainsi conçu :

Les militaires qui, pendant la durée de leur service, auront subi des punitions de prison ou de cellule, d'une durée supérieure à huit jours, seront maintenus au corps après la libération de leur classe ou l'expiration de leur engagement pendant un nombre de jours égal au nombre de journées de prison ou de cellule qu'ils auront subies, déduction faite des punitions n'excédant pas huit jours.

Cette disposition ne sera pas applicable aux militaires qui, au moment de la libération de leur classe ou de l'expiration de leur engagement, seraient en possession du grade de sous-officier ou de celui de caporal ou brigadier, ou qui seraient soldats de 1re classe.

Cet article est également adopté.

Art. 40 à 49

Le Sénat adopte ensuite sans discussion les articles 40, 41, 42, 43, 44, 45. 46, 47, 48 et 49 relatifs au service dans les réserves.

Art. 50 à 53

Le Sénat adopte également sans modification aucune les articles 50, 51. 52et53 relatifs aux engagements volontaires.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. François Carnot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Congrégations de femmes

Le président du Conseil dépose 81 projets de loi relatifs aux demandes d'autorisations présentées par des congrégations enseignantes de femmes.

Ces projets sont renvoyés à la commission spéciale.

LES 13 JOURS EN 1903

Discussion de l'interpellation de M. Colliard sur l'appel des 13 jours en 1903.

M. Colliard dit qu'après le vote de la Chambre, il a été surpris qu'on ait convoqué l'armée territoriale. Il se plaint ensuite du surmenage imposé aux territoriaux.

Le général André

ministre de la guerre, répond qu'il avait bien le droit, cette année, de convoquer les territoriaux, par suite des crédits votés par le parlement. Il faut que la loi militaire soit appliquée, et il n'a fait que se conformer à la loi.

M. de Montebello

dit que le ministre a jeté un grand trouble dans l'armée en réduisant les effectifs.

M. le colonel Rousset

fait remarquer ensuite que le ministre de la guerre a bien compromis l'organisation militaire en multipliant les permissions. Le service n'est plus assuré dans les corps de troupe.

M. Bouveri

demande à son tour que des permissions nombreuses soient réservées aux soldats, pour les travaux agricoles.

M. de Montebello

dit que le ministre de la guerre a méconnu les volontés du Parlement.

M. Lasies

demande à la Chambre de maintenir son vote relatif à la suppression des treize jours.

Le Ministre de la Guerre

répond aux divers orateurs que la loi organique ne peut pas être suppr*imée par la Chambre seule.*

M. Berteaux

soutient que la suppression d'un crédit ne peut pas modifier la loi organique.

Les nationalistes, ajoute le député de Seine-et-Oise, veulent à tout prix faire échec au ministre de la guerre.

Incident

M. Guyot de Villeneuve interrompt l'orateur en ces termes : « Vous jouez la comédie, M. Berteaux ; vous m'en rendrez raison. »

ORDRE DU JOUR

La discussion étant close, le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple, proposé par M. Guyot-Dessaigne et accepté par le gouvernement.

M. Jaurès

dit que les adversaires du ministre de la guerre sont les adversaires de la loi de deux ans.

L'orateur demande à tous les républicains de ne pas maintenir l'équivoque et de soutenir le ministre de la guerre, en votant tous en faveur de l'ordre du jour proposé.

Le Vote

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	563
Majorité absolue. . .	283
Pour l'adoption . .	315
Contre	248

L'ordre du jour par et simple est adopté.

Proposition Lasies

M. Lasies demande l'urgence pour sa proposition concernant la suppression de la convocation de l'armée territoriale en 1903.

La demande d'urgence, qui a été repoussée par le gouvernement, est rejetée par 288 voix contre 257.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

ACHAT DE COCONS

à des prix très avantageux

AMÉDÉE LENZI et Cie
Trattoria e Fiaschetteria Toscana
Rue Fiasinaise et Boulevard de Togo

Les propriétaires de cocons feront bien de se consulter avant de vendre leur marchandise.

A louer présentement

Un appartement composés de 8 pièces situés au 3e étage, maison Fantazzi, 15, place Saint-Nicolas, ayant cinq fenêtres du côté de la Place

S'a tresser à M. Zannini Pierre, à la bijouterie Mattei, 20, boulevard Paoli, Bastia.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Forcentry, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvétia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous ces systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

OXYGENÉE CUSENIER

Verte ou Blanche

Restaurant à céder

avec logement, dans une jolie position, bonnes conditions, 500 francs. S'adresser au bureau du journal.

Le massage

Beaucoup de médecins et de malades ont regretté de ne pas trouver une personne connaissant le massage, si utile à ceux qui ont des douleurs, des rhumatismes, qui sont trop gros, qui ont eu des attaques, qui sont faibles de nerfs, car il n'y a que le massage qui fasse disparaître ces espèces de maladies.

On a vu des maladies disparaître sous le massage et résister à des bains renommés.

M. DAME DOMICHELLI,
35, rue de l'Opéra, 3e étage.

Maison de Confiance

Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli

A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que : Missels, Chapelets, Médailles et Crucifix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.

La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les mitraille, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.

La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.

Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

TUMEUR

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION

GRAND ASSORTIMENT DE

LIVRES DE MESSE ET DE PIÉTÉ

en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc.

CHOIX D'IMAGES ET D'EMBLÈMES

en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.

CHOIX et MÉDAILLES

PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉTUIS

CHAPELETS

(Haute Nouveauté)

ÉTES-VOUS DIABÉTIQUE ?

L'HYGIÈNE vous commande de pouvoir répondre à cette question. Car on peut être DIABÉTIQUE sans le savoir. Le DIABÈTE, maladie insidieuse est facilement guérissable par l'ANTIGLYCOL. Il importe de l'atteindre à son début, car ignoré ou négligé la moindre plaie le rend mortel. On reconnaît le Diabète avec

LE GLYCOMÈTRE

d'un usage facile, à la portée de tous. Avec ce petit appareil on découvre soi-même sans frais la présence du sucre (même en petite quantité) et on le dose exactement.

Le GLYCOMÈTRE avec le RÉACTIF SPÉCIAL : 5 francs franco.
Ecrire à M. DUPONT, 111, Faubourg Poissonnière Paris (X).

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage

CROISSANT

CARON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Frères, 46, rue de la République, Marseille.

Un des rédacteurs gérant,
RAPHAEL OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Vient de paraître le **MAL DE MER**
Comment on s'en préserve
Expédié les nombreux questionneurs ou documentaires reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer (siège central 82, Rue Paris-Royal, PARIS), documents qui ont été compulsés par le Comité. C'est le résultat de ce travail rétrospectif, ce sont les moyens de guérison trouvés pour eux-mêmes par de nombreux adhérents, que contient cet ouvrage. Prix 1F

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant nos Gravures coloriées et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e pages.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 22 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 2, r. de 4-Septembre

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

OFFICIERS Fonctionnaires, Employés d'administration et toutes pers. solvables désirant emprunter s. signat. hypoth. sur propriété. Usuf., Succession, titres nominatifs, dotaux, Délégation de loyer. Polices, assurances, nantissement, fond de Cie et toutes garanties, recevront sur leur demande lists donnant noms et adresses de 50 prêteurs. Prix 10 fr. Adresser demande et mandat M. Sicar, 10, r. Beaurepaire, Paris.

A LA TOUR EIFFEL

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs articles.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-y-La-Garde du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux du Boulevard de Cardo

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — DIMANCHE, 7 JUIN 1903 — N° 140

Le Petit Bastiais

00269

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE	3 mois 2 fr.	6 mois 4 fr.	1 an 8 fr.
AUTRES DÉPART.	3 mois 3 fr.	6 mois 6 fr.	1 an 12 fr.

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

BIBLIOTECA MUNICIPALE

Lever du Soleil : 5 h. 07 m.
Lune : Pleine, le 9 — Dernier quart, le 17.
FÊTE DU JOUR : Saint Médard.

6 JUIN

Les Curiosités de la Semaine

Un monument gigantesque. Le sculpteur new yorkais F.-W. Rochstuhl travaille actuellement au modèle d'un gigantesque monument de la Paix qui sera érigé par souscription sur les bords de l'Hudson, au-dessous de New York. Les souscriptions s'élèvent déjà à plus de 12 millions de francs. Le monument se composera d'une colonne et d'une statue. La colonne, de style ionien, aura 183 mètres environ de haut et surgira d'un énorme socle de deux étages qui, à son tour, s'élèvera d'une plateforme d'environ quatre-vingt-douze mètres carrés. La colonne portera à son sommet un globe en verre de 12 mètres de diamètre. Devant la colonne s'élèvera une statue de la Paix de 30 m. 50 de haut. La plateforme portera toute une série de statues de dimensions moindres qui représenteront les Arts, les Sciences, les Lettres et les hommes qui se sont distingués dans ces branches. Dans le bâtiment de deux étages formant le socle, un étage sera aménagé en bibliothèque et l'autre en salle de concert. Sur la plateforme seront installés des bains, un restaurant, etc.

Le sculpteur Rockstuhl est arrivé à Paris il y a quelques jours, d'où il retournera à Saint-Leu, où il compte terminer son modèle.

C'est de Chine aujourd'hui que viennent les bons exemples. Lisez plutôt ce décret impérial puisant deux hauts mandarins coupables : le premier d'avoir reçu des « pourboires » et favorisé ses protégés, le second d'avoir trop bonne opinion de ses mérites et de ne songer qu'à ses propres intérêts sans souci de ceux du peuple :

« Hiu-Ing-Koef, vice-roi du Tchekiang, se met à la tête de ses subordonnés pour recevoir des présents ; il laisse ses serviteurs exiger des *men pao* (pourboires). En outre, il a jugé avec injustice des affaires judiciaires très importantes, et il a eu une tendance à donner des places à ses protégés. En conséquence, le peuple ne peut porter les affaires à sa connaissance et l'on parle contre lui. Il doit être puni. Nous chargeons le ministère des offices civiles de délibérer sur la peine due à Hiu Ing Koef. Quant à Yanh-Wen-ting, il exalte ses propres qualités et méprise les autres. En outre, il ne songe qu'à ses intérêts sans avoir pitié du peuple. Il n'est pas capable de supporter le poids de sa charge. Que Yang Wenting soit abaissé d'un degré et nommé taotai. Respect à ceci ! »

Qui donc oserait encore prétendre que le Chinois est un peuple arriéré.

Regard vers la mode. Longtemps la redingote fut un vêtement ralié. Les vaudevillistes la déchirèrent à belles dents — et s'y taillèrent... des couplets. Mais tout ici-bas a des destins changeants. Depuis quatre ou cinq mois, en Angleterre, la redingote, surtout noire et fermée, est à la mode. On a abandonné le veston, voire même la jaquette ; jeunes gens, hommes mûrs, vieillards, tous sont porteurs de redingote. La redingote triomphe — sur toute la ligne et sur toutes les lignes.

A la fin de la saison — quand, à Londres, on se sera lassé de cette coutume — notre bon scobisme s'en emparera ; nous endosserons tous la redingote et nous pourrons parler avec feu Prudhomme-Monnier « du cœur qui bat sous le drap d'Elbeuf de cette redingote. »

Talismans sportifs. Au paravant d'Auteuil, avant-hier, on racontait que l'un des concurrents pour le Grand Steeple, le cheval Record Reign II, appartenant à un prince indien, The Kour Sahib of Pattiala, était soigné depuis son arrivée en France, par un sorcier indien, qui ne quittait jamais la bête, pas même la nuit, se livrant à des incantations étranges, lui suspendant au cou des amulettes, la frictionnant de parfums et lui faisant boire des philtres... En outre, des fakirs, au nom de Vichnou et de Brahma, avaient certifié sa victoire.

Aussi les parts de tous les fétichistes, de tous les fatalistes, allaient-ils sur un cheval — qui d'ailleurs est tombé malgré la protection des divinités indiennes. Mais ce cas de fétichisme sportif n'est pas isolé. Dans le monde des jockeys surtout, et en particulier des jockeys d'obstacles, il est de coutume de porter un talisman pour monter en course.

Fred Archer avait sur lui un morceau de charbon : c'est le même talisman que porte Hart. Le pauvre Boon, qui se tua à Auteuil l'année dernière, se mettait dans la bouche un caillou blanc, au moment de monter en selle. Collier, dit-on s'attache au bras un petit ruban bleu. Après tout, ces braves gens qui risquent leur peau à chaque obstacle, ont bien le droit d'invoquer des protections mystérieuses. Ça ne fait de mal à personne.

Le plus beau des enfants des hommes. M. Walter Raymond, proclamé dernier vainqueur du concours de beauté de Vienne (Autriche), est, depuis quarante-huit heures, assailli de demandes en mariage ; il a reçu, en outre, la proposition d'un impresario américain qui lui offre 500 francs par soirée pendant six mois. Son portrait est à toutes les vitrines ; malheureusement, il n'a pas pu profiter des offres alléchantes qui lui étaient faites, car il doit tirer au sort à la fin de l'année.

Le prix des baisers. On mande de Saratoga au *Courrier des Etats-Unis* : James Tittemore, un fourrier de Galway, comté de Saratago, a été condamné par la cour suprême de Ballston-Spa, à 3.000 dollars de dommages intérêts, pour rupture de promesses de mariage faites à Mlle Frances Pettit. Cette demoiselle, qui demandait 5.000 dollars d'indemnité, a déclaré à l'audience que Tittemore lui faisait la cour depuis 14 ans, et que, pendant ce laps de temps, il l'avait embrassée 1.236 fois. Tittemore, tout en étant incapable de fixer exactement le nombre des baisers donnés, n'a pas dû avoir embrassé souvent Mlle Pettit. Les jurés, impressionnés par les qualités d'ordre de Mlle Pettit, qui, pendant 14 ans, a tenu le compte des baisers à elle donnés par son fiancé, ont accordé à cette demoiselle 3 000 dollars d'indemnité. M. Tittemore trouve que cela est exagéré. Peut-être estime-t-il que le plaisir qu'il a éprouvé à donner ces baisers n'était pas en proportion du prix qu'il doit les payer aujourd'hui ; toujours est-il qu'il entend faire appel à cette sentence.

Quant à Mlle Pettit, on ne dit pas si elle est satisfaite du verdict qui lui alloue 3 000 dollars pour 1 236 baisers, soit plus de 2 dollars par baiser.

Le testament de l'oncle. Un banquier de Varsovie, décédé dernièrement, avait laissé sa fortune à celle de ses trois nièces qui serait mariée la première.

Ayant assisté à la lecture du testament, chacune des trois nièces chercha à devenir l'unique héritière. Le dixième jour après l'ouverture du testament, c'est-à-dire juste dans le délai minimum pour célébrer un mariage, chacune des trois jeunes filles se présenta chez le notaire muni d'un certificat constatant qu'elle était mariée depuis le matin à huit heures au quart. En présence de l'impossibilité de trancher la question de priorité entre les trois héritières présomptives, il a été décidé de renvoyer l'affaire devant les tribunaux.

FIPELET.

Chronique Corse

7 juin 1563. — Le cardinal de Bellay écrit au Connétable de France la lettre suivante que nous traduisons de l'italien :

« Réfléchissant à la conférence que nous eûmes à Ferrare sur l'armée de mer, j'ai jeté les yeux sur la Corse .... l'île est abondante en blé, vin, fourrages, bois et autres commodités .... Vous en pouvez tirer dix mille hommes, les plus braves d'Italie. (à supposer que ceux qui ont fait les Vêpres Siciliennes et les Pâques Véronaises fussent braves) pour les envoyer où cela sera nécessaire ou les attirer en France. Ils sont du reste naturellement Français.... Leur conquête serait facile, attendu leur aversion des Génois, qu'ils estiment marchands en comparaison d'eux qui se croient nobles ; et, en effet, il y a dans ce pays beaucoup d'anciennes familles »

Ainsi, cette île épouse, trois choses se constatent déjà : notre nature française, notre dédain du commerce, ce qui nous vaut l'état actuel de la Corse, et notre manie du blason.

M. FERRANDI

Les journaux d'hier nous ont appris la nomination de M. Brousse, médecin-major de 1re classe à Marseille, désigné pour remplir les fonctions de médecin-chef à l'hôpital d'Ajaccio en remplacement de M. Ferrandi, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous ne laisserons pas partir l'excellent docteur Ferrandi sans lui exprimer tous les regrets que nous cause son passage dans le cadre de réserve. Depuis dix ans il a su remplir à l'hôpital militaire de notre ville, avec un tact infini, les délicates fonctions de médecin chef. L'excellente direction et la bonne tenue de son hôpital lui ont valu, à différentes reprises, les éloges des inspecteurs généraux. En même temps, homme du monde, M. Ferrandi se trouvait de toutes nos réunions select, ainsi que l'aimable et distinguée Mme Ferrandi dont la présence rehaussait l'attrait de nos soirées.

Mais si le sympathique médecin-chef de l'hôpital quitte l'armée, atteint par la limite d'âge et en emportant l'estime de ses chefs qui lui a valu la rosette de la Légion d'honneur, il ne quitte du moins pas notre ville.

Séduit par le charme de notre climat et retenu par la santé de ses enfants, il s'est décidé, pressé par de nombreux amis, à ouvrir un cabinet de consultations qui lui attirera certainement une bonne clientèle, notamment de la colonie étrangère dans laquelle M. Ferrandi avait de multiples relations.

Ceci atténue pour nous le regret de lui voir cesser ses fonctions officielles, dont il s'est toujours acquitté avec zèle et dévouement, et nous formons le souhait de le savoir définitivement attaché à notre bonne ville d'Ajaccio.

(*Journal de la Corse*).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO — M. Barthélemy Sorba, négociant, est décédé après quelques jours de maladie, au milieu de cruelles souffrances, entouré de ses dévouée compagne et de sa fille.

Les obsèques ont eu lieu le lendemain. Le deuil était conduit par le gendre du

---

26 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN HOMME SÉRIEUX

par CHARLES DE BERNARD

IX

De temps en temps alors, une patrouille, quittant son allure paisible, mettait ses chevaux au trot et balayait la chaussée du boulevard, comme un automne un coup de vent emporte les feuilles mortes ; d'autres fois, de l'un des postes d'infanterie s'élançaient une vingtaine de ces auxiliaires à tuine peu avenante dont nous avons parlé ; heurtaient leurs cannes en bâtonnistes commandé, ils se précipitaient sur le groupe voisin, saisissaient au hasard quelques individus plus ou moins prévenus d'avoir sifflé, et, arrigaées avides, traînaient ces mouches étourdies dans un lieu resserré à l'intérieur de la porte Saint-Denis, et qui d'escalier descendit en ce cas guichetier.

Vers onze heures, la fraîle s'écoulait, les gardes municipaux rentraient dans leurs casernes, les marchands dans leurs maisons ; on conduisait en prison une trentaine de pauvres diables, qui, moins coupables que d'autres bien souvent, avaient eu le mauvais lot à la loterie de l'émeute, et tout était dit. Le lendemain soir on recommençait.

Lorsque Prosper et son compagnon furent arrivés à l'endroit où le boulevard incline vers la porte Saint-Denis, l'émeute promettait de devenir intéressante, et les connaisseurs commençaient à s'en montrer satisfaits.

— Ça chauffe, disait on dans les différents groupes.

— Est ce que vous voulez pénétrer dans cette cohue ? demanda Dornier en s'arrêtant.

— Sans doute ; rien n'est amusant comme une émeute, mais, pour en jouir, il faut être bien placé.

— Nous sommes-nous pas bien ici ? De cette hauteur, on découvre tout le boulevard entre les deux portes.

— Un peu plus loin nous serons encore mieux, dit Prosper, qui ne perdait pas de vue son projet.

Ils continuèrent d'avancer à travers la masse des curieux ; mais au bout d'une centaine de pas leur marche fut interrompue par un de ces paniques soudaines qui se renouvelaient tous les quarts d'heure. Un flot d'émeutiers en déroute les refoula brusquement vers l'entrée de la rue Saint-Denis.

— Quel plaisir trouvez-vous à vous mêler à cette populace ? dit Dornier lorsqu'il put enfin s'arrêter ; je n'ai jamais vu pareilles figures de bandits.

— Cette populace, c'est le peuple ; ces bandits sont nos frères, répondit l'étudiant d'un ton de reproche. Ce dédain aristocratique sied mal à un républicain.

— Parlez moins haut ; ce n'est pas ici le cas de crier sur les toits sa profession de foi.

— Je proclamerais la mienne sur l'échafaud. Mais voilà l'alerte passée ; maintenant nous pouvons avancer.

— N'en avez-vous pas assez ?

— Nous n'avons encore rien vu.

— Si fait, cher, pour ma part, je vois là-bas les gardes municipaux qui se mettent en mouvement ; il va y avoir une charge.

— Avez-vous peur ? demanda Prosper avec un accent de moquerie.

— Sans avoir peur, il est permis, je crois, de ne pas se soucier d'être foulé aux pieds des chevaux ou assommé par les sergents de police. Je vous déclare que, si vous persistez à rester ici, je vous quitte.

La démonstration des gardes municipaux produisit son effet ordinaire. Une masse d'individus en blouse prit la fuite devant le peloton de cavaliers qui la poursuivit au trot en distribuant des coups de plat de sabre aux moins alertes. Les deux amis, pour éviter d'être renversés par les fuyards ou par les chevaux, s'effacèrent de leur mieux contre une boutique, et, lorsque le détachement les eut dépassés, ils se trouvèrent à peu près isolés sur le trottoir.

La vue des casques et des sabres avait excité la guerroyante humeur de l'élève en droit ; quoique il eût résolu d'être prudent, son républicanisme lui porta soudain au cerveau, et il en put résister à la tentation de mêler sa voix aux clameurs séditieuses dont retentissait au loin le boulevard.

— A bas les municipaux ! cria-t-il avec force ; vive la liberté !

— Prosper, êtes vous fou ? lui dit Dornier en lui mettant la main sur la bouche ; avez-vous envie de nous faire arrêter ?

— Et il essaya, mais inutilement, d'entraîner l'obstiné républicain.

Au même instant, les hommes armés de cannes firent à leur tour irruption sur les émeutiers dispersés par la cavalerie.

— Voici le moment, pensa traîtreusement l'étudiant en droit. — Vous avez raison, dit-il à haute voix, il est temps de battre en retraite.

Les deux amis prirent leur course du côté de la rue Saint-Denis ; presque aussitôt Prosper, heurtant son compagnon comme par mégarde, le fit trébucher et tomber sur le trottoir ; Dornier essaya de se relever, mais déjà deux agents de police l'avaient pris au collet.

Le seul moyen de me débarrasser de lui, s'était dit Prosper Chevasse en disant, c'est de le mener à l'émeute et de le faire coffrer. Avec la protection des trente ou quarante députés qu'il connaît, il en sera quitte pour un ou deux jours d'arrêt, et, pendant ce temps là, je pourrai vider ma querelle avec Marchal.

L'étudiant ne pouvait exécuter son projet sans s'exposer un peu, mais il comptait sur son adresse et sur sa remarquable agilité pour s'esquiver au moment critique. Il fut trompé pourtant dans son attente, et confirma la vérité des vers de la Fontaine :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner [autrui,
Qui souvent s'engeigne soi-même.

Au moment d'atteindre l'angle de la rue Saint Denis, l'étudiant se heurta violemment contre un sergent de ville qui accourait pour lui barrer le passage.

(*A suivre*).

défunt, M. Jean-Baptiste Moneglia, entouré de nombreux parents. Toute la population a suivi le cercueil de cet homme de bien qui jouissait de l'estime générale et qui laisse de profonds regrets aux siens, tant parmi les siens, mais aussi parmi tous ceux qui le connaissaient et qui avaient pu apprécier son excellent caractère et ses sentiments généreux.

Nous adressons à Mme veuve Sorba, à sa fille Mme Mouseglia et à M. J. B. Moneglia, nos condoléances les plus vives.

∴

CENTURI. — Mme veuve Alessandrini Marie-Catherine née Poli a été nommée débitante de tabacs de la régie à Centuri.

∴

ILE ROUSSE. — De l'azur... du soleil... des fleurs... des cantiques... tous les charmes du printemps sont étalés sous nos regards, dans cette matinée, la dernière et la plus belle du mois de mai...

Les cloches tressaillent, bondissent aux arcades du clocher. Elles font éclater de joie toute leur âme de bronze. Elles annoncent aux chrétiens, une heure de fête...

Jour de vœux, de prières, de promesses, jour d'inoubliables souvenirs!

Tout s'élève aujourd'hui, tout chante et tout sourit.

Les hirondelles joyeuses s'étourdissent dans les airs en de capricieuses rondes, et sur les platanes, plus majestueux et plus verts, les concerts stridents des passereaux gazouilleurs chantent, depuis l'aube, les beautés de ce jour et les derniers parfums de mai...

C'est un jour béni.

La grande voix des cloches jette un dernier appel. Les fidèles recueillis et nombreux se pressent dans l'église. Ornée de ses plus beaux atours, l'église est toute belle: mille feux se jouent dans le pur cristal des lustres, des flots de lumières inondent les fleurs et l'or des autels...

Au seuil du chœur, les premiers communiants, le front rayonnant d'angéliques candeurs, le cœur ardent de foi comme le flambeau qui brûle dans leurs mains, appellent de leurs vœux l'instant le plus beau de la vie.

Autour des vieilles orgues, les jeunes filles, la fleur fine Ile-roussienne, aux couleurs de printemps, aux clartés de soleils levants, attendent, telles des roses aux pieds de la Vierge, l'heure désirée où elles exhaleront, comme des parfums, les doux accords de leurs chants...

Le prêtre monte à l'autel.

... Lève toi, ô ma gloire, lève-toi, ô ma lyre... Mon cœur a conçu un poème nouveau; c'est au Roi de gloire que je dédie mon cantique... Et d'ineffables harmonies où passe une douce impression de Schumann, s'élèvent alors, mystérieuses et belles, comme d'une harpe éolienne, contuplée à plaisir par une main habile ..

Aux harmonies suaves et agrémentées par elles, s'unissent aussitôt les voix les plus charmantes, les plus fraîches, les plus exquises; et un concert admirable remplit de sainte piété et d'irrésistible poésie la voûte sacrée du temple.

La pensée seule redira l'impression profonde, les sentiments vrais, parfois émus, qu'ont suscités dans les âmes ces mélodies célestes...

L'heure solennelle approche.

Le vénéré pasteur, dans un discours où il se donne tout entier, avec des termes vibrants d'émotion et de foi, rappelle aux enfants les mystères de ce grand jour...

Puis tout se tait.

Les jeunes communiants, émus, recueillis, les mains jointes, murmurant des prières, s'avancent lentement vers l'autel pour le banquet divin... Après eux suivent les jeunes communiantes. Elles sont toutes belles de la beauté des anges...

Quand on les voit passer, candides, dans les plis vaporeux de leurs blanches mousselines, on dirait « un champ de lys qui se mettrait en marche .. »

... Encore des chants et des prières, et l'âme émue s'envole un instant vers le ciel, avec les derniers accents du cantique final... — Gaar.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

UN CAMBIU

Commedièta in 1 atta

DI P. VATTELAPESCA

SCENA V.

MARIUCCIA, PEDRU-PAULU e MICHELE

Michele (sufuendu)

Mademoigntia! Mi scusevoute se mi prevalto suol all'improviso prima dell'ora d'usanza...

Pedru-Paulu (ridendu)

Eh, sì. è una cosa intesa: sè ou chi ci l'aghja spinta... Ogna dì, però, ch'un ci ha trôvu tanta pena!

Michele (vivamente)

Au contrario!... Ma timia d'esse importunu.

Mariuccia (vivamente)

L'amici di casa un devenu avè sti timori.

Pedru-Paulu (malizzosu)

Sopratuttu quandu si racumandanu daperelli... Ma vasanu i cumplimenti: so mi si trôvu cumme u piulu ind'a stoppa...

Mariuccia

Fôra... Ma turnerà prestu p'a lezzione.

Pedru-Paulu (ridendu)

Si: un bôlenu lasciammi solu cu e giuvanôtte... Bedi, o Michè, chi facenu peura anch'eo!

Michele (surridendu)

Ae zitelle...

Pedru-Paulu (c. s.)

No, se mamme.

Michele (c. s.)

Perchè ti cunnoscenti.

Pedru Paulu

Eo valgu megliu che a miò riputazione, mentre che tu...

Mariuccia (interrompendulu vivamente)

Un calunniemmu a nisunu!

Pedru-Paulu (ridendu a Mariuccia)

Cumme pigli fôgu!

Michele

Bi ringraziu, Signurina! Difosa da voi, a miò causa è binta.

Pedru-Paulu

Ed eo un truvaraghiu manc'una gatta in miò favore?

Mariuccia (surridendu)

Aspetta a maestra, che sempre ci canta e to lode.

Michele (surridendu)

In maggiore o in minore?

Mariuccia (c. s.)

Per tu più in minore, cun parecchi suspiri!...

Michele (c. s.)

Tandu è certa a vittôria: trionfanu di tutta i suspiri d'e zitelle.

Mariuccia (c. s.)

Minca sempre! Quante disgraziate suspiranu indarnu!

Michele

Perchè suspiranu di testa, e nu di côre.

Pedru-Paulu (ridendu)

Ma bravi, bravissimi! È cusì che un seculu fa, si parlavanu l'innamurati.

(si sente rumore)

Oh! bene jente per furtuna...

Michele (pianu a Mariuccia)

O per disgrazia...

Pedru-Paulu

a mette-t'ese un po' di sale ind'a nôstra cunversazione!

(entra Serena).

Renseignement Utile

Dans l'arsenal si compliqué de la pharmacie, il existe un remède simple et peu coûteux qui réussit merveilleusement dans les maladies des bronches et des poumons : c'est la Poudre Louis Legras qui dissipe instantanément les accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieillesses bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Concert de Charité

Dimanche 7 Juin, à 8 h. 1/2 du soir

Gounod, chœur de la *Reine de Saba*.

Notre Candidat

Comédie en un acte de J.-P. Ferrier

jouée par Mmes de C., Mlle M. V. et M. D. V.

Massenet, *Ouvre tes yeux bleus*, mélodie.

Mendelssohn, *Chanson du Printemps*.

E Cornacchie

Comédie en 4 actes et 6 tableaux de P. Vattelapesca

Personnages :

A Signora Sora, bedua. .	Mlles M. V.
Brigida, a figliola	E. S.
A Sig. Margherita, bedua.	Mme T. de C.
Madama Sylvia, moglie di Mlle D. de Z.	
Mussiù Arthur, impigiatu francese.	Mlle L.
Francia, a figliola	D. V.
Pippina, figliola d'a Signora Margherita	E. R.
Antone, amicu di Francia.	P. B.
Un Capitanu di marina. .	R.
Popolani e Popolane, Signori e Signore di varie età, marinari, Chitteriati e maladdistetti.	

Rappelons que les actes 1er, 2e et 4e se passent à Bastia, le 3e sur le pont du paquebot qui va à l'Ile d'Elbe.

Mascagni, *Cavalleria Rusticana*. (intermezzo).

Schumann, chœur des *Heurs de l'oradis et la Péri*.

On peut, dès aujourd'hui, se procurer des cartes d'entrée chez M. Bobis, coiffeur, rue de l'Opéra, et à notre librairie.

Prix d'entrée : Premières, 2 fr.; Deuxièmes, 1 fr.

La comédie est en vente à notre librairie : 1 fr.

Nécrologie

Jeudi ont eu lieu dans l'église paroissiale de Penta Acquatella les funérailles du curé-doyen Giudicelli, décédé le 1er juin dans sa 87e année.

Le doyen Giudicelli était un vrai prêtre, plein de charité, de douceur, d'un zèle ardent dans l'accomplissement de son devoir sacerdotal; aussi son inhumation a donné lieu à une manifestation aussi spontanée qu'émouvante. Ses paroissiens, de tout âge et de toute condition, qui obturaient le presbytère depuis déjà trois jours, ont tenu à s'associer, par leurs larmes sincères et par leurs prières, au deuil de la famille Giudicelli si cruellement éprouvée.

De tous les points des cantons de Campile et de La Porta le clergé et les populations étaient aussi accourus pour faire honneur à ce vieux et digne prêtre qui possédait la foi d'un apôtre, doublée d'une ardente charité pour le prochain.

A présent, il a reçu dans le Ciel la couronne due à une longue vie si bien remplie. Puisse-t-il inspirer la résignation aux cœurs meurtris des siens à qui nous offrons, et bien sincèrement, l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

S. S.

Syndicat des Maçons

Les membres du bureau du syndicat des maçons sont priés de bien vouloir assister à la réunion du bureau, qui aura lieu dimanche, 7 juin, à 9 heures du matin.

On se réunira chez M. Marini, vice-président, rue Spinola, 1, rez-de-chaussée.

Le Vice-Président : JOSEPH MARIN.

Cour d'Assises

Audience du 6 juin 1903

Présidence de M. GIULI, *conseiller*

Assassinat et complicité

L'audience est ouverte à midi précis.

M. le Président rappelle aux débats le témoin Costa, maréchal des logis chef de gendarmerie à Vico, pour lui demander si de l'endroit où se trouvaient les témoins Casale et Carlotti, on peut parfaitement distinguer ce qui se passe au lieu dit Scudetto où l'attentat a été commis. Le témoin répond affirmativement.

Réquisitoire

La parole est donnée ensuite à M. le substitut Ashert qui prononce un habile réquisitoire. Après avoir rappelé les tristes exploits du bandit Poli Mathieu, le forçat évadé de Cayenne, et fait connaître les nombreux méfaits qui lui ont valu la peine des travaux forcés à perpétuité prononcée contre lui par la Cour d'assises de la Corse en 1897, l'honorable organe du ministère public déclare que pour lui, l'information et les débats ont parfaitement établi que l'assassinat dont le malheureux Leca Jean Baptiste a été victime est le résultat d'une entente criminelle entre les trois frères Poli. Le bandit est l'auteur principal; Pascal doit être retenu comme co-auteur; quant à Paul, il a été lecomplice. Pascal qui n'avait jamais quitté Bologna éprouve le besoin de se rendre à Toulon dans le courant de janvier; il rentra à Bologna le 24 du même mois; le forçat y était arrivé la veille. Qui donc, si ce ne sont les membres de sa famille, a pu procurer à Mathieu les moyens de rentrer à Bologna. Qui a pourvu à ces frais d'habillement et de voyage, qui lui a procuré ce fusil Lefaucheux neuf dont il est vu porteur le lendemain du crime. A cette circonstance déjà grave, vient s'en ajouter une autre: la présence des deux frères Poli à quelques mètres du lieu du crime. Seuls de tous les témoins entendus, ils n'entendent ni les détonations, ni les cris de désespoir poussés par la victime qui appelle à son secours.

La déposition d'un des témoins de vue qui a osé la confirmer, malgré la terreur naturelle que le forçat inspire à tous les témoins appelés à déposer, suffit à établir la culpabilité des accusés. Bacci Paul a déclaré en effet qu'au moment des détonations, il voit un individu sortir du maquis d'où s'échappait encore la fumée, rejoindre Poli Paul et tous deux sont précipitamment rentrés au village. Cet individu n'était autre que Pascal qui, armé d'un fusil à piston, avait déchargé un des canons de son fusil.

La victime a essuyé quatre coups de feu et on ne trouve sur les lieux du crime que trois douilles; le docteur constate que les blessures n'ont pas été faites par des projectiles du même calibre et n'ont pas toutes la même direction; d'où la conséquence forcée que deux individus au moins étaient postés à Scudetto pour attendre la victime à son passage. Ces deux individus étaient Pascal et Mathieu Poli. Paul s'est rendu leur complice en se tenant à quelques pas de là pour prévenir ses frères du passage et de l'arrivée du malheureux Baptiste Leca.

Dans ces conditions les jurés sauront faire leur devoir: le crime est odieux. Les accusés se sont rendus coupables d'un lâche assassinat: ils doivent être sévèrement châtiés.

Plaidoirie

Me Nivaggioli présente la défense des deux accusés. Il fait un pressant appel à la sagesse, à la justice de Messieurs les jurés qui sauront surtout demeurer sourds aux sollicitations dont ils ont été l'objet dans le but de perdre deux malheureux, injustement accusés. L'honorable défenseur fait ensuite remarquer que les jurés n'ont pas aujourd'hui à statuer sur le cas de Poli Mathieu dont on s'occupera si la justice est assez heureuse pour mettre un jour la main sur lui. La responsabilité de l'assassinat commis sur Leca Jean-Baptiste, le 26 janvier dernier, pèse avant tout sur ceux qui avaient pour mission de mettre Poli Mathieu dans l'impossibilité de redevenir dangereux. Il est certain en cas que ces deux frères, Pascal et Paul, n'ont pris aucune part aux crimes rapprochés à Mathieu et pour lesquels il a été condamné en 1897 aux travaux forcés à perpétuité sans avoir cependant versé une seule goutte de sang humain. Poli Mathieu attribuait cette condamnation, qu'il estimait exagérée, aux agissements de la famille Leca et notamment de Leca Jean-Baptiste. Aussi, dès sa condamnation, une pensée le domine, hante son cerveau: s'évader de Cayenne, rentrer à Bologna et supprimer l'existence à celui qui, pour toujours lui avait fait perdre sa liberté. Un pareil homme, animé de pareilles intentions, ayant fait preuve d'une indomptable énergie avait-il besoin de la collaboration de ses deux frères pour accomplir cet acte de courage qui consiste à frapper au coin d'un bois et par derrière une malheureuse victime qui ne se doute guère du danger qu'elle court. Messieurs les jurés en la demanderont. Ils se demanderont aussi, s'il est possible, d'admettre que des gens qui ont arrêté de participer à un assassinat se rendent sur les lieux du crime: l'un, armé d'un fusil chargé à petits plombs, l'autre, complètement désarmé. Pascal a d'ailleurs déclaré qu'il avait, la veille, déchargé son fusil sur un merle, rien ne vient démontrer le contraire. Si on n'a trouvé que trois douilles sur les lieux du crime, c'est que l'endroit où le crime a été commis est couvert de broussailles épaisses et il n'est pas, au surplus, impossible que Mathieu se soit dérobé, après le crime, sans avoir enlevé une des douilles contenue dans le fusil Lefaucheux dont il était porteur. Les constatations médicales ne sauraient établir la culpabilité de Pascal, elles démontrent que Mathieu avait chargé son fusil à l'aide de balles, de chevrotines et de petits plombs, ce qui explique la différence des blessures produites, et si ces blessures n'ont pas toutes la même direction, c'est vraisemblablement parce que Mathieu, après avoir vu Baptiste rouler à terre, a changé de place pour mieux assurer ses coups. Quant aux fameux témoins de vue, ils se sont contredits; ils se trouvaient à une distance telle qu'ils ne pouvaient pas se rendre un compte exact de ce qu'il se passait à Scudetto au moment des détonations et leurs déclarations sont, au surplus, formellement démenties par la déposition du témoin à décharge assigné à la requête des accusés. L'information a, en outre, établi que, durant toute la matinée du crime, Paul et Pascal ont vaqué à leurs occupations habituelles, ils rentraient chez eux, après les détonations, à une allure ordinaire, rien d'anormal ne se lit sur leur visage. On les a vus à leur domicile, et à aucun moment, ils ne songent à se dérober aux recherches de la justice.

Rien donc ne vient établir que Paul et Pascal Poli aient pris une part quelconque au crime qui leur est reproché, soit comme auteur, soit comme complice. Ils s'avaient aucune raison d'attenter aux jours de Leca Baptiste auxquels ils n'avaient personnellement rien à reprocher. Leur attitude avant et après le crime est des plus significatives et leur présence sur les lieux du crime au moment où retentissent les détonations, démontrent, au contraire, qu'ils ignoraient que leur frère allait, à ce moment, attenter aux jours de Leca Baptiste, car, dans le cas contraire, ils auraient pris leurs précautions pour établir leur alibi. Mathieu n'avait pas du reste intérêt à compromettre ses frères et il suffisait seul à la triste besogne qu'il se proposait d'accomplir. Il est certain qu'en tout cas, il existe en faveur des accusés un doute sérieux dont ils doivent bénéficier. En terminant l'honorable défenseur sollicite, en termes éloquents et émus, l'acquittement de ses malheureux clients injustement accusés.

Le Verdict

Après un quart d'heure de délibération, les jurés rendent en faveur des accusés un verdict négatif sur toutes les questions qui leur sont posées. En exécution de ce verdict, les accusés sont acquittés et mis immédiatement en liberté.

∴

Audience de demain :

Pirolda Joseph Marie, domestique, Socchi Christine, née Fiorini, sujets italiens, demeurant à Bonifacio, assassinat et complicité,

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes Morelli, Moretti, de Casalta et Porri.

Cette affaire occupera deux audiences.

LA SANTÉ NATURELLE

par la Délicieuse Céréaline du Dr Back

La Délicieuse Céréaline est le *Roi des Aliments*, indispensable à tous ceux dont la digestion est difficile, à ceux les malades, les vieillards, les convalescents, les enfants, à tous ceux qui désirent conserver la santé. — Prix: 3 fr.; la triple Boîte: 8 fr.

Nous informons tous les LECTEURS du *Phare de la Corse* qu'ils recevront *franco* la Sachet de

DÉLICIEUSE - ÉRÉALINE DU Dr BACK

Offert à titre de

PRIME GRATUITE

Il suffit pour cela de découper le présent BON DE PRIME et de l'envoyer, avec son nom et son adresse, ainsi qu'un mandat-poste de 0 fr. 25, à la Pharmacie de la Place Blanche à Paris (9e). Le montant du mandat sera REMBOURSÉ, à la première commande, c'est à dire que la première boîte de *Délicieuse Céréaline* ne coûtera que 2 fr. 75, au lieu de 3 fr.

Union des Employés de Commerce

L'Union des Employés de Commerce fêtera aujourd'hui sa fête patronale.

MM. les Sociétaires honoraires et participants sont invités à assister à la messe qui sera célébrée à l'église paroissiale de Sainte Marie, à 8 heures du matin.

On se réunira au Siège Social à 7 heures

Le Président : J. CINQUINI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21 à midi, — 24 à 4 heures du soir, + 23. Maxima, — 27 à Midnx, + 17.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi 763 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée N., N. E. modéré. Dans l'après-midi, N. E. modéré.

Etat du ciel, dans l'ensemble, couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Nouvelles militaires

M. le général Carbonetti, gouverneur de la Corse, accompagné de M. le lieutenant Provençal, son officier d'ordonnance, est rentré hier soir de Saint-Florent.

Le bataillon du 163e ainsi que l'état-major et la musique du régiment rentreront ce matin, vers 8 heures, les deux batteries d'artillerie rentreront vers 7 heures.

∴

Les marsouins

On signale du nouveau sur [illegible] titre de la marine les moyens employés pour activer la destruction des marsouins. De petits bâtiments spéciaux seront commandés à cet effet et seront armés par la marine. Ils stationneront sur les points où l'œuvre malfaisante des marsouins se fait le plus sentir.

Nous espérons bien qu'on se souviendra des plaintes des pêcheurs bastiais et qu'un de ces bateaux sera envoyé sur les côtes de la Corse.

∴

Carnet mondain

Hier matin a été célébré en l'église paroissiale Saint-Jean, le mariage de notre sympathique concitoyen M. Aristide Bernardi, employé au Crédit Lyonnais à Alger, avec Mlle Joséphine Agostini, la charmante fille de M. le capitaine au long cours Agostini.

Les témoins de Mlle Agostini étaient MM. Dominique Agostini et Eugène Paoli; ceux de M. Bernardi, MM. Philippe Peggi et Toussaint Vecchini.

C'est M. le chanoine-archiprêtre Casanova qui a présidé la cérémonie religieuse et adressé l'allocution d'usage aux jeunes époux. En raison d'un deuil récent cette cérémonie a conservé un caractère tout à fait intime.

Nous adressons aux jeunes mariés et à leurs familles nos meilleurs vœux de bonheur et nos félicitations.

∴

Chambre des notaires

La chambre des notaires de l'arrondissement de Bastia a procédé dernièrement à son renouvellement.

Ont été élus : président, M. Mingalon; secrétaire, M. de Caraffa; rapporteur, M. Nicolini; syndic, M. Paoletti; trésorier, M. Franchi; membres, MM. Tomasi et Tomasi.

∴

Doctorat en médecine

M. Olivieri vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat en médecine devant la Faculté de Montpellier. Le jeune docteur a pris pour sujet : « Contribution à l'étude du procédé de Mareschi dans la cure de l'ulcère variqueux. »

Nos félicitations au nouveau docteur.

∴

Fête de la T.-S. Trinité

Aujourd'hui sera célébrée à l'oratoire de la Miséricorde la fête de la T.-S. Trinité. Messes basses à partir de 6 heures; office de la T. S. Vierge à 9 heures; grand'messe à 10 heures; vêpres à 5 heures suivies de la bénédiction du T. S. Sacrement.

∴

Les melons

Les premiers melons de Sclenara ont fait leur apparition lundi sur notre marché.

Il n'y en avait que trois, mais vu leur prix (8 francs pièce) ils n'ont pas trouvé d'acheteurs.

Mardi les mêmes melons étaient encore en vente au prix de 6 francs, mais comme la veille, pas d'amateurs.

∴

Oxygénée Cusenier

Verte ou Blanche

∴

Remerciements

M. Pierre Giudicelli, étudiant en pharmacie, et toute sa famille, remercient tous les amis connus ou inconnus qui leur ont donné des témoignages de sympathie, dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

∴

Société des anciens sous-officiers

Assemblée générale, dimanche, 7 juin, à la mairie.

Ordre du jour : Réception des nouveaux sociétaires; compte-rendu de la situation financière; élaboration du programme en vue de la fête annuelle de la Société; versement de la cotisation; remboursement de l'allocation pour médicaments.

NOTA. — A l'occasion de la célébration de sa fête anniversaire, et pour répondre au désir de plusieurs camarades, la Société a décidé de supprimer, à titre transitoire, le versement supplémentaire de 20 fr. de droit d'admission applicable à certaine catégorie, afin de recevoir comme membres participants tous les sous-officiers et assimilés jusqu'à l'âge de 60 ans révolus.

∴

Acte de probité

A la première des *Curnacchie* un des interprètes de cette comédie avait oublié son portefeuille contenant un billet de banque de cent francs. Heureusement pour lui, il a été trouvé par un honnête jeune homme qui s'est empressé de rechercher le propriétaire et de le lui remettre.

Nous félicitons le jeune Emanoelli de cet acte de probité.

∴

La Saint-Erasme

La fête de Saint-Erasme sera célébrée aujourd'hui dimanche, à Saint-Jean. Grand'messe à 11 heures; vêpres à 2 heures et demie, suivies de la procession et du salut.

Itinéraire de la procession : rues Saint-Jean, des Terrasses, de la Marine, du Gouadelo, Saint-Charles, de la Miséricorde, boulevards du Palais, Paoli, place Saint-Nicolas, cours Sebastiani, place de l'Hôtel de Ville, marché aux poissons, rues des Zéphyrs, du Môle, Saint-Jean, rentrée.

∴

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

∴

Eoline de N.-D. de Lourdes

Une famille pieuse a fait don à la chapelle de N.-D. de Lourdes de la statue de Saint-Antoine de Padoue.

La bénédiction de cette belle statue aura lieu aujourd'hui dimanche 7 courant, après les vêpres qui commenceront à 4 heures du soir.

Cette cérémonie sera présidée par M. le chanoine Casanova, curé-archiprêtre de Saint-Jean.

∴

A vendre

Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chenaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— 2 appartements au 2me étage, belle position, sur la Traverse. Occasion à saisir. S'adresser au bureau du journal.

∴

Vin de propriétaire

La Maison Mufelli, 27, rue Napoléon, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de jeudi 7 courant, elle mettra en vente l'excellent vin rouge provenant de la propriété Casabianca, de Vescovato, au prix de quarante centimes le litre.

∴

Crème Guasco antiseptique

D'un parfum très agréable cette CRÈME est sans rivale pour blanchir et assouplir la peau, faire disparaître du visage les taches de rousseur, boutons, démangeaisons, atténuer les rides, etc. Les produits qui la composent étant absolument inoffensifs et de premier choix, la CRÈME GUASCO peut être employée journellement pour entretenir la beauté et l'hygiène du visage. Prix, 1 fr. 25; par la poste, 1 fr. 40. Dépôt général : Pharmacie Guasco, à Marseille; à Bastia, Pharmacie Dané, Boulevard Paoli.

BÉNÉDICTINE

La *Bénédictine* que nous recommandons aux estomacs paresseux et dont es fins gourmets ne se lassent pas de vanter les vertus, est certes la plus exquise des liqueurs. Eminemment digestive autant que succulente, elle constitue, de plus, un rafraîchissement aussi agréable qu'hygiénique avec de l'eau pure.

A VENDRE

Feuille de Murier prise au Domaine de Pineto.

S'adresser à MM. L.-N. Mattei et Cie.

Etat Civil

Mariages

Bernardi Aristide-Louis, employé de banque, et Agostini Marie-Joséphine-Jeanne, tous deux de Bastia.

Paoli Ange, garçon de café, de Bastia, et Martinelli Cortine-Jacobine, ménagère, de Livourne.

Naissances

Dani Angèle. — Brini Antoine-Teddée.

Bourse de Paris

	5 juin.	6 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.07	98.07
— 3 p. 0/0 amorti	98.35	98.45

Dépêche pour Nuit

Le Président de la République à Londres

Le voyage du président de la République à Londres est définitivement fixé au 6 juillet.

M. Cambon, ambassadeur à Londres, est venu à Paris pour s'entendre à ce sujet avec le président.

M. Chaumié à Bordeaux

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, est arrivé ce soir à Bordeaux, où il présidera demain la séance de clôture du congrès de l'Assistance publique.

Depuis l'ouverture, les séances de ce congrès ont été présidées par M. Casimir Perier.

DUEL ENTRE DÉPUTÉS

A la suite de l'incident qui s'est produit hier, à la séance de la Chambre, une rencontre a eu lieu ce matin, entre M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, et M. Guyot de Villeneuve, député de Saint-Denis.

Les témoins de M. Berteaux étaient M. Doumer, député de l'Aisne et M. Chapuis, député de Meurthe-et-Moselle; ceux de M. Guyot de Villeneuve, étaient le comte Ferri de Ladre, député de Meurthe et-Moselle, et M. Cachet, député de l'Orne.

L'arme choisie était l'épée de combat.

A la sixième reprise M. Guyot de Villeneuve a été blessé à l'avant-bras droit.

Les 13 jours

La commission de l'armée a discuté la proposition de M. Lasies relative à la suppression de l'appel de l'armée territoriale en 1903.

Aucune décision n'a été prise, mais la commission ne semble pas favorable au projet.

M. Mougeot à Chaumont

Le ministre de l'agriculture est parti aujourd'hui pour Chaumont, où il présidera demain la cérémonie d'ouverture du Concours régional.

DANS LE SUD-ORANAIS

Concentration des troupes

Plus de 3.500 hommes d'infanterie sont massé à Beni-Ounif, Djenan-el Dar et dans les postes avoisinants.

Une batterie d'artillerie de 75, la 16e batterie d'artillerie de 95, et la 3e section de la 15e batterie de 75 sont arrivées ce matin à Beni Ounif.

Le 4e bataillon du 1er étranger partira demain matin.

Le 2e régiment étranger a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir.

∴

Les généraux O'Connor et Chaumeaux sont arrivés aujourd'hui à Beni-Ounif.

Les opérations militaires ne commenceront pas avant le 8 ou le 9 juin et dureront deux jours.

Bombardement de Zenaga

00270

Le bombardement de Zenaga commencera mardi, avec des obus à la mélinite.

EN TURQUIE

L'attentat de Salonique

Les trois auteurs de l'attentat à la dynamite de Salonique ont comparu devant la Cour martiale, qui a prononcé la peine de mort.

AUX ÉTATS-UNIS

Les Inondations

Les inondations en Amérique continuent.

Trois digues, au nord de Quincy, dans l'Illinois, ont été rompues. 25.000 hectares de terrains ont été inondées.

Deux cents familles se sont échappées sur des embarcations.

∴

On télégraphie de Saint-Louis : Le Mississipi monte toujours. Les parties basses de la ville sont déjà envahies par les eaux.

On a des craintes très sérieuses pour les terrains de l'Exposition.

∴

On télégraphie de New-York que les dégats sont estimés à plus de 25 millions de dollars.

Les affaires sont complètement paralysées.

AVIS DE DÉCÈS

M. Dominique Caratini et sa famille ont l'honneur d'informer leurs parents, amis et connaissances que la messe de sortie de deuil pour le repos de l'âme de

Mme Graciosa Caratini

Née Sarrola

sera célébrée, demain lundi, 8 courant, à 9 heures du matin, en l'église de Notre Dame de Lourdes, au Nouveau Port.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

Le Melrose rend progressivement aux cheveux gris et blancs la nuance et la beauté de jeunesse. Il fortifie et fait pousser les cheveux. Il enlève les pellicules et donne aux cheveux une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Dans les Salons et Parfum. DEPOT : 26, rue Thomas-Bureau, Paris

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs

de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achètera au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de murier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Etude de Me Mingalon

Notaire à Bastia

Suivant exploit du ministère Jo Toth, huissier à Bastia, en date du 4 juin 1903, enregistré,

A la requête de M. Giammattei Joseph, propriétaire, demeurant à Bastia, élisant domicile en l'étude du notaire soussigné,

Notification a été faite à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Bastia de l'expédition d'un acte dressé par le greffier du dit Tribunal le 15 mai 1903 constatant le dépôt fait au greffe à cette date de l'expédition d'un contrat passé devant le notaire soussigné, le 5 mai 1903, contenant vente par M. Benigni Antoine-Vincent, propriétaire, au dit M. Giammattei, de deux pièces dépendant d'un appartement au 5e étage d'une maison à Bastia, rue de l'Opéra, 7.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République qu'il ait à requérir si bon lui semble dans le délai de deux mois, au bureau des hypothèques de Bastia, toutes inscriptions d'hypothèque légale qu'il appartiendra.

Pour extrait,

J. MINGALON.

ACHAT DE COCONS

à des prix très avantageux

ARRIGHI LENZI et Cie

Trattoria e Pasticceria Toscana

Rue Fiaschetti et Boulevard du Tage

Les propriétaires de cocons feront bien de le consulter avant de vendre leur marchandise.

OREZZA-LES-EAUX

Villa Granajola

tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

La Maison

Dr MATTEI aîné

Place St-Nicolas

et Bd Paoli, 40, Bastia

préviennent sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er avril elle a mis en vente des sachets substitués par un boîtes de 50 k. des marques A. Bonde et fils et Louis Ramon et du sulfate de cuivre.

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et aux autres morceaux réguliers qui sera vendu à fr. les 100 k. compté à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole éclairé.

Des sucres turgulaires extra au prix de 55 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi; 50 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés Moka et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie. Du café Puerto Rico extra provenance garantie de la maison J. Saud de Ponce.

Du sucre cristallisé Guadeloupe, 1er et 2e jet pour sucreries.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des bleu-outremer en pastilles parfumées.

Des légumes secs bien assortis.

Vente vins et bières.

Des bougies « La Brillante » et bougies Fouralier.

Savon Cristal et Barlet de 500 gr.

Le surplus de sa vente le dira en vue :

Mairesse blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION

GRAND ASSORTIMENT DE

LIVRES DE MESSE ET DE PIÉTÉ

en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc

CHOIX D'IMAGES ET D'EMBLÈMES

en parchemin, ivoire, denteile, soie, etc.

CROIX et MÉDAILLES

PORTE-MONNAIE DUCHESSE

BOURSES ET ÉTUIS

CHAPELETS

—(Haute Nouveauté)—

Le massage

Beaucoup de médecins et de malades ont regretté de ne pas trouver une personne connaissant le massage, si utile à ceux qui ont des douleurs, des rhumatismes, qui sont trop gros, qui ont ou des attaques, qui sont faibles de nerfs, car il n'y a que le massage qui fasse disparaître ces espèces de maladies.

On a vu des maladies disparaître sous le massage et résister à des bains renommés.

MADAME DOMICHELLI,
35, rue de l'Opéra, 3e étage.

Maison de Confiance

Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli

A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que : Missels, Chapelets, Bizaines, Médailles et Crucifix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.

La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les mouchoirs, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.

La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.

Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'eectylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Etude
de Me de GENTILE
Avoué licencié
5, Boulevard de Cardo, Bastia

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Délibération du 24 octobre 1901

Le sieur Henrion Edouard-Emile, électricien, domicilié de droit à Pietranera, canton de La Porta, arrondissement de Bastia, est informé que, par exploit de Sicorani, huissier à Bastia, en date du 18 avril dernier, enregistré, contenant constitution d'avoué en la personne de Me de Gentile soussigné, et en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Bastia, en date du 11 février 1903, aussi enregistrée, portant permission de citer, il a été assigné, à la requête de la dame Guerrini Marie-Ursule, son épouse, à comparaître devant le dit Tribunal Civil, pour en entendre prononcer le divorce ;

Et que par jugement du dit Tribunal rendu par défaut, le premier mai courant, enregistré, sa demanderesse a été admise à fournir la preuve des faits par elle articulés, à l'appui de sa demande.

L'Avoué constitué,
DE GENTILE.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT

GARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

Lectures pour Tous

Il n'est pas de famille où, chaque mois, l'apparition des Lectures pour Tous ne soit impatiemment attendue. C'est que l'attrayante revue populaire publiée par la Librairie Hachette et Cie s'adresse vraiment à tous, aussi bien par la variété de ses articles, toujours claire, instructive, captivante, que par l'abondance de ses merveilleuses illustrations. Si l'on ajoute que les Lectures pour Tous font une large part aux œuvres d'imagination, romans, nouvelles, fantaisies, nommons-les pas n'expliquer leurs nombreux succès qui va toujours croissant.

Voici le sommaire du 15e de Juin des Lectures pour Tous :

Les Conquérants des Terres inconnues. — Le prix de la Nourriture aujourd'hui et il y a cent ans. — Les armes de nos Routes. — Roman d'une Femme sous la Terreur. — Frères et Sœurs de Madame Bryssac Mme : Les Enfants Japonais. — Une torture imposée par la Mode. — La poste qui pleure, nouvelle. — Les Perles du rosaire animal. — La Pierre fatale, roman. — En Villégiature sur les toits

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N°, 50 centimes.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colombie.

Traversée rapide ; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs, Parfumeurs en Gros et Demi-Gros.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Librairie du PETIT BASTIAIS

P. VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)

1re SÉRIE

Il ne faut pas courir deux Lièvres à la fois
Proverbe en 1 acte, Prix : 60 c.

Conversations Commedia in 1 atti. 50 c.	Pussia a Prozo Commedia in 3 atti. 50 c.
Sul Scinatto Comicha 60 centimes	L'Arciobiòla Commedia in 1 atti. 50 c.
Da Chichulu a Furtani Commedia in 1 atto. 50 c.	Les six brochures ci-dessus réunies en volume de 300 pag. 2 fr. 50 ; franco 2 fr. 90

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Le Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Supplément au N° 110, du 7 juin 1903.

Le Petit Bastiais

00271

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Affaire Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

UNE EPOUVANTABLE CATASTROPHE

Le *Liban* abordé par l'*Insulaire*

Le *Liban* a coulé à pic devant l'île Maire

Quarante-deux victimes recueillies

La population en deuil

Scènes de douleur déchirantes

Marseille, 5 heures 30 soir.

L'ABORDAGE

Une épouvantable catastrophe vient de se produire dans la rade de Marseille, aux Croisettes, apportant la désolation et le deuil au sein d'un nombre considérable de familles Marseillaises et Corses.

Il y a, à l'heure qu'il est, quarante noyés.

Deux navires, — les meilleurs, — le *Liban* et l'*Insulaire* de la Compagnie Fraissinet se sont abordés.

Le *Liban* était parti à 11 heures et demie, ce matin, de Marseille pour Bastia et Livourne.

Il a été abordé devant l'île Maire par le paquebot *Insulaire*, venant de Nice et Toulon.

Le *Liban* a coulé presque aussitôt ; tandis que l'*Insulaire* était envahi par l'eau et se couchait sur babord.

LES SECOURS

Les nombreux passagers qui étaient à bord du *Liban*, pris de panique, se sont portés à l'arrière du bateau.

Fort heureusement que sur les lieux se trouvaient le *Balkan* de la même compagnie, allant à Gênes et au Pirée ; le *Planier*, également de la même compagnie, venant de Gênes ; ainsi que le vapeur autrichien *Radosky*, venant de Fiume.

Ces trois navires ont recueilli les passagers, dont malheureusement déjà une quarantaine avaient cessé de vivre.

Le *Bléchamp*, du service du pilotage, a ramené à Marseille 22 passagers et 8 cadavres ; le *Balkan* a à son bord 22 cadavres ; le *Radosky* a plusieurs cadavres à bord.

LES VICTIMES

Le *Liban* a coulé quinze minutes après la collision, à vingt milles environ de Marseille. Il était à peu près midi 30.

Le *Liban* avait environ 200 passagers, dont la moitié peut être considérée comme perdue.

Les femmes et les enfants qui étaient couchés ont péri.

Parmi les personnes qui ont disparu se trouvent Mme Santi, la femme du chef de gare et ses deux enfants.

Les PERSONNES SAUVÉES

Les passagers des premières, ainsi que les passagers des autres classes qui se trouvaient sur le pont, ont pu se sauver.

Un enfant de huit mois a été sauvé par une artiste, Mademoiselle Lilia, qui se rendait à Athènes. On ignore le sort de ses parents.

∴

Parmi les personnes sauvées figurent :

Mme François Benedetti ;
Mlle d'Angelis.
MM. Chaligne, chef d'état-major du gouvernement de la Corse ;
Luiggi, président de Chambre honoraire ;
Benedittini, capitaine d'artillerie ;
Santi, chef de gare à Bastia ;
Pierre Franceschetti, juge en Cochinchine ;
Felix Sanguinetti ;

∴

La municipalité marseillaise a pris les dispositions nécessaires pour secourir les personnes sauvées.

LES DÉPÊCHES

Tous les sacs de dépêches sont perdus.

L'ÉQUIPAGE

On dit que tout l'équipage est sauvé.

Le *Liban* était commandé par M. Lacotte.

L'équipage devait se composer d'une cinquantaine de personnes.

L'*Insulaire* est commandé par M. Arnaud ; il ne doit pas avoir plus de trente hommes d'équipage.

Les passagers militaires

Tous les passagers militaires ont pu être sauvés.

LES CADAVRES

Les postes de police et les pompiers ont mis à la disposition des autorités les brancards nécessaires pour le transport des cadavres.

Trente cadavres dont l'identitée n'a pas été reconnue, ont été transportée à la Morgue, où des scènes déchirantes se produisent continuellement.

Le commandant de la marine à Marseille a donné des ordres pour que l'on recherche immédiatement et très sérieusement les cadavres sur les lieux du sinistre.

DÉSOLATION GÉNÉRALE

Les quais sont noirs de monde.

Chacun est anxieux de connaître l'étendue de ce grand malheur.

La ville entière est en deuil.

La nouvelle de cette épouvantable catastrophe se répercute de bouche en bouche, inondant les visages des braves femmes de larmes si sincères qu'elles émeuvent les personnes les plus indifférentes.

LES MARCHANDISES

Toutes les marchandises sont perdues.

Le commerce bastiais se trouve ainsi de nouveau fort éprouvé par une pareille catastrophe.

DEVANT LES BUREAUX DE LA Cie FRAISSINET

Les bureaux de la Compagnie sont restés fermés toute la journée, malgré ce bien triste évènement.

Aussi a-t-il été impossible d'avoir la liste des passagers et de l'équipage.

Une foule considérable de personnes en pleurs, a stationné toute la demi-journée devant les bureaux, mais les portes sont restées fermées.

Ce manque d'égards de la Compagnie Fraissinet est très sévèrement commenté.

LE GRAND-PRIX

La journée du Grand Steeple-Chase de Paris a été très brillante.

Le président de la République est arrivé à Longchamps à deux heures ; il a pris place dans la loge présidentielle, ainsi que Mme Loubet, entre le président du Sénat et le président de la Chambre des députés.

Victoire française

Le premier prix a été gagné par *Quo Vadis ;*

Le deuxième par *Caius ;*

Le troisième par *Vinicius.*

Ces trois chevaux appartiennent aux écuries de M. Edmond Blanc.

Une chaleureuse ovation a été faite au propriétaire de l'heureux gagnant.

Le Roi d'Italie

en France

La visite du Roi d'Italie en France est officielle depuis ce matin.

S. M. Victor Emmanuel III arrivera à Marseille le 16 juillet.

En Angleterre

Le Roi d'Italie rendra sa visite au roi Edouard VII au mois de novembre prochain.

EN ITALIE

L'anniversaire de la mort de Garibaldi

On télégraphie de Rome ;

Afin de célébrer dignement l'anniversaire de la mort de Garibaldi, l'association des survivants des guerres garibaldiennes ont organisé une procession moustre qui s'est rendue, aujourd'hui, au mont Janicule et a défilé devant le monument du célèbre général.

L'un des rédacteurs gérants
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Olagnier.

18e ANNÉE — LUNDI, 8, et MARDI, 9 JUIN 1903 — № 141

00272

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse	24 fr.	12 fr.	6 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	28 »	14 »	7 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LA CATASTROPHE DU *LIBAN*

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Félicien.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 54 m. — Coucher, 7 h. 07 m.
Lune : Pleine, le 9 — Dernier quart, le 17.
Fête de demain : Sainte Marguerite.

8 JUIN

La Catastrophe du « Liban »

L'émotion causée dans notre ville par l'abordage du *Liban* et de l'*Insulaire*, a été immense. Cette catastrophe se produisant, en plein jour, à une heure du port de Marseille, quand toutes les conditions de sécurité paraissaient réunies, est bien faite pour épouvanter le public, et rendre inquiètes les nombreuses personnes de notre pays que leurs affaires appellent périodiquement sur le continent. Le moment n'est pas encore venu d'établir les responsabilités, les détails manquent, mais s'il serait téméraire d'asseoir un jugement, il nous est permis toutefois de dire combien il nous est difficile de croire qu'un marin éprouvé, comme le commandant Lacotte, ait commis une faute, dans la direction de son navire.

C'est entre quatre et cinq heures du soir que la première nouvelle de la perte du *Liban* s'est répandue dans notre ville, et aussitôt les bureaux du télégraphe ont été assiégés par ceux qui avaient à bord du *Liban* ou de l'*Insulaire* des parents et des amis. Jusqu'à minuit des groupes se sont formés aux environs de la Poste, et chacun commentait le triste événement ; les nouvelles allaient, comme toujours, variant et grossissant, de bouche en bouche. Et le lendemain, dès la première heure du jour, les journaux bastiais relatant la catastrophe étaient enlevés.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le chiffre certain des morts et disparus n'est pas encore connu. Il serait d'une quarantaine, d'après certains renseignements, il atteindrait une centaine, d'après d'autres dépêches. Ce qui paraît malheureusement certain, c'est que le nombre des noyés est grand, et que le désastre dépasse ceux du *Prince Pierre* et du *Général Abbatucci*, qui sont encore dans toutes les mémoires.

Nous nous associons à la douleur des familles cruellement éprouvées, et nos sympathies vont également aux naufragés qu'on a pu recueillir. Quelque courte qu'ait pu être la durée de ce drame maritime, les minutes ont dû paraître des siècles à ceux qui sentaient le navire s'effondrer sous leurs pieds, et qui se demandaient si les secours arriveraient à temps. Ils sont bien rares les hommes qui ont autour de la poitrine, la triple cuirasse, dont a parlé le poète latin, et la plupart de ceux qui ont vu la mort de près, dans d'aussi terribles circonstances emportent du péril couru une impression poignante qui agit sur leur santé et parfois sur leur existence.

Nous n'avons pas, hélas ! aujourd'hui la consolation de dire, suivant la formule, qu'il n'y a eu que des *dégats matériels*. Nous avons à regretter la perte d'êtres humains qui nous revenaient, pleins de force et de vie ; nous ne pouvons cependant nous empêcher de penser aussi que la cargaison du *Liban* est complètement perdue, et que le commerce bastiais subit une nouvelle et douloureuse crise. Le courrier du lundi est généralement celui qui apporte le plus de marchandises et, dans la plupart des cas, ces marchandises voyagent aux risques des acheteurs ; voilà donc de malheureux négociants privés de l'aliment de leur commerce, et obligés cependant de payer ce que la mer a engloutit ! C'est triste, et pour quiconque connaît le malheureux état de notre place, la perte qui vient s'ajouter à tant d'autres, est bien de nature à augmenter nos regrets.

Il faut pourtant continuer à travailler. La mer est notre grande voie de communication ; nous sommes des insulaires, par conséquent des navigateurs forcés. Les tristesses du moment ne sauraient nous enfermer dans notre île, et c'est le cas, pour nous, de méditer la devise latine qu'une grande compagnie maritime allemande, a inscrite au-dessus de la porte de ses bureaux : *Non necesse est vivere, necesse est navigari !*

En terminant ces courtes réflexions, nous ne saurions taire que l'opinion publique réclame une enquête sérieuse et sévère. Si la fatalité a toujours une grande part dans les accidents de mer, le devoir d'être prévoyants et vigilants n'en est que plus impérieux pour les compagnies, les capitaines et les équipages. Cette prévoyance et cette vigilance doivent redoubler quand on navigue dans les parages d'un grand port où les départs et les arrivages sont incessants.

Note de la Place

Retraite aux flambeaux

Itinéraire du mardi 9 Juin

Rues Napoléon, Saint-Roch, boulevards Paoli et du Palais jusqu'au palais de Justice, redescendre le boulevard du Palais, rues de l'Opéra, Miot, place Saint-Nicolas, boulevard Sébastiani, rentrée.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

8 juin 1574. — Inauguration dans toutes les paroisses du diocèse d'Aleria, de la Confrérie du Saint-Sacrement.

Alexandre Sauli, évêque d'Aleria, averti des désordres qui régnaient dans son diocèse, avait organisé ces confréries, afin de moraliser autant que faire se pourrait ses diocésains.

9 juin 1801 (21 Prairial an IX). — Miot affranchit des droits d'importation les instruments de physique et de mathématique et aratoires, les bestiaux pour l'amélioration des races les outils et matières premières nécessaires au fonctionnement des fabriques ou manufactures, le minerai de fer, la soude, les arbres fruitiers ; il exonère des droits d'exportation diverses provenances du pays, enfin il établit une bibliothèque à Ajaccio.

Honneur à Miot.

Le Quart de Place

La demande d'admission à tarif réduit sur les chemins de fer, faite par les officiers de notre armée de seconde ligne, a soulevé une protestation émanant d'un certain nombre de voyageurs de commerce. Ils prétendent que, si pareille mesure était adoptée, elle engagerait les industriels et négociants à ne prendre, de préférence pour la représenter que des voyageurs ayant un grade dans la réserve ou dans la territoriale ; ces derniers pouvant effectuer leurs tournées plus économiquement.

J'avoue franchement que, si pareille crainte pouvait être fondée, je n'y verrais pas grand mal, car je crois qu'en bonne justice ce favoritisme ne serait pas déplacé. Il ne ferait qu'avantager des hommes qui, n'écoutant que la voix du devoir, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour assurer la défense de la France, au détriment de ceux qui, faisant passer l'intérêt de la Patrie en seconde ligne, ont eu peur de trop de dérangements, trop de fatigues, trop d'ennuis de toutes sortes pour briguer le galon que le plus grand nombre d'entre eux serait apte à porter. Je pourrais même les compter, parmi ceux qui ont amené par leur beau désintéressement la pénurie de nos cadres dans l'armée de seconde ligne, où les vacances se comptent par dizaines de mille et atteignent environ 30 0,0 de l'effectif.

Malheureusement cette faveur n'est qu'illusoire, et si l'on étudie un peu la question, l'on arrive bien vite à conclure que le grade d'officier ne peut pas servir de recommandations aux yeux d'un chef de maison.

Une des époques la plus active du voyageur (août et septembre) concorde avec celle des manœuvres et par conséquent des périodes d'instruction. C'est donc au moment où son patron a le plus besoin de ses services que le voyageur visé se voit dans la nécessité de quitter sa tournée pour aller remplir le dur métier de chef de section ou de commandant de compagnie ; abandonnant ainsi les intérêts de sa maison et laissant le champ absolument libre à la concurrence.

Entre un voyageur qui pourra garantir un chiffre d'affaires raisonnable et consacrer tous ses instants aux intérêts qui lui sont confiés et un autre qui ne pourra proposer qu'une diminution insignifiante sur les frais de route plus que compensée par ses nombreuses absences, jamais un patron n'aura une minute d'hésitation et son choix se fixera toujours sur le premier.

Le quart de place militaire est calculé sur la base du tarif avant son abaissement, (1892), ce qui ramène à peu de chose la différence existant avec le tarif G. V. 101 (carte de circulation à demi-place) applicable actuellement aux voyageurs de commerce.

L'application du tarif réduit, tel qu'il est demandé par les officiers de la réserve et de la territoriale ne porte absolument que sur le prix de la place, les bagages voyageant à tarif plein, il ne garantit aucun délai de transport et les compagnies ne pourraient être responsables d'aucun retard. Si j'en juge par les indemnités payées par les compagnies de chemins de fer en 1900, pour retards, avaries et pertes, 17 millions environ. (Chiffre de la revue des chemins de fer), il y a lieu de conclure que c'est là un point qui a une valeur capitale dont peu de maisons de commerce consentiront à courir le risque.

En somme puisque nous n'avons plus aujourd'hui qu'une seule armée, l'armée nationale, et qu'un seul cadre d'officiers, ils doivent tous être traités sur le même pied d'égalité.

Rappelons en terminant que le principe a déjà reçu une première application ; les officiers mis en congé d'après la loi du 30 mars 1902, conservent leur droit au quart de place.

C. A.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. le commis de 4e classe Novella, actuellement en service à l'inscription maritime à Bayonne, est appelé sur sa demande, à continuer ses services à Marseille.

— M. Gabrielli Etienne, avocat à Corte, est nommé substitut du procureur de la République à Thonon.

— M. Lyautey Emile, gendarme à Molitaco, a été nommé facteur de ville à Saint Etienne.

Cour d'Assises

Audience du 8 juin 1903

Présidence de M. Giuli conseiller

Assassinat et complicité

Cette affaire occupera deux audiences.

M. Angeli, avocat général, occupe le fauteuil du ministère public.

Mes Morelli, Moretti, et S. da Carafa sont au banc de la défense.

25 témoins ont été assignés à la requête du ministère public.

Après les constatations d'usage et la constitution du jury de jugement, M. le greffier Orsattoni donne lecture de l'acte d'accusation, qui relate ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 2 août 1902 Frasconi Joseph âgé de 44 ans, sujet italien, berger à Campo Celo, territoire de Bonifacio, était trouvé mort dans un champ à un kilomètre environ de sa bergerie, il portait sur différentes parties du corps dix blessures, tout indiquait qu'il avait été assailli et frappé par derrière ; il avait d'abord reçu dans le dos deux violents coups de stylet ; il avait été ensuite terrassé et son agresseur ne l'avait abandonné qu'après lui avoir coupé la gorge. Au milieu d'une large tache de sang complètement caillé, la tête était presque entièrement détachée du tronc. L'information a révélé les faits suivants :

Frasconi Joseph vivait en concubinage depuis huit ans avec Christine Secchi qui pour le suivre à Bonifacio avait quitté son mari Florisi Jean Antoine de Santa Teresa di Gallina en Sardaigne. Quatre enfants sont issus de cette union irrégulière. Frasconi avait depuis trois mois à son service un de ses compatriotes Piredda Joseph-Marie. Dans la matinée du 2 août 1902, entre 7 et 8 heures, Christine Secchi se rendait au hameau de Chiovo d'Asino et annonçait au sieur Luciani Sylvestre sans autres explications, que son amant était mort à Piditella. Luciani Sylvestre ne tarda pas à partir, en compagnie de plusieurs personnes pour la bergerie de Campo Celo, il constata que Christine Secchi vaquait tranquillement à ses affaires : Puis il suivit le sentier à flanc de côteau qui conduit de la bergerie à la mer. Arrivé sur les lieux il fut surpris comme tous ceux qui l'accompagnaient de trouver Frasconi dont il croyait la mort naturelle, la face contre terre, le corps couvert de blessures et presque décapité. A quelques mètres du cadavre on découvrit sa gourde, son fusil et son chapeau ; des cistes piétinés et des plantes de bruyères brisées gardaient les traces d'une lutte.

La gourde ne contenait aucune goutte d'eau, elle était complètement sèche. Sur une distance de plus de cent mètres les empreintes très caractéristiques des souliers de Frasconi et de Piredda étaient nettement marquées sur la poussière du chemin. Les soupçons en portèrent immédiatement sur Piredda et sur Christine Secchi sa complice, les accusés ont soutenu que Frasconi avait été tué par le mari Florisi Jean Antoine ou par des contrebandiers, qu'il aurait envoyés de Sardaigne, il a été établi que ces deux hypothèses étaient purement imaginaires.

L'information au contraire a démontré que Christine Secchi femme de mœurs légères, était devenue la maîtresse de Piredda. Frasconi avait dû concevoir des doutes sur la fidélité de sa concubine, car des propres aveux de Piredda, il résulte que son maître lui avait manifesté l'intention de le congédier.

Piredda a essayé de se ménager un alibi en se rendant à Bonifacio dans la matinée du 2 août. Et c'est à Bonifacio qu'il aurait appris entre 11 heures et midi la mort de Frasconi. Or vers huit ou neuf heures du matin il racontait à plusieurs témoins que son patron avait été assassiné. Frasconi disait il est mort à Canetura ! « on lui a coupé la gorge » les accusés ont prétendu que la veille c'est-à-dire le vendredi 1er août, Frasconi avait travaillé toute la journée en compagnie de Piredda à cinquante mètres de la mer et qu'ils étaient rentrés ensemble à la bergerie vers six heures du soir.

Cette version est démentie par les révélations des divers témoins ; ils affirment que le sang répandu autour de la victime était très sec que la gourde ne contenait aucune trace d'humidité, ce qui indiquait qu'elle n'avait pas été remplie ce jour là ; il ressort de ces constatations que Frasconi a été assassiné la veille et non dans la matinée du 2 août, du reste à cet égard tous les doutes sont levés par la déclaration très précise du sieur Giorgi Don-André. Celui ci était venu le 18 août à la bergerie de Campo Celo pour réclamer le réparation d'un dommage à Christine Secchi.

Ne l'ayant pas trouvée, il questionna la fille aînée de Frasconi, Nicolette âgée de 9 ans. Elle lui fit connaître que son père, parti dans la matinée du 1er août avec Piredda pour aller travailler du côté de la mer, n'était pas rentré le soir, que le domestique était revenu les mains et la figure ensanglantées et avait annoncé la mort de Frasconi. De tous les éléments de l'information se dégage la preuve que ce crime a été prémédité et que son accomplissement a été facilité par la complicité de

Christine Secchi, qui, par tous les moyens s'est efforcée d'assurer l'impunité de son nouvel amant Pieddà.

Dans leur interrogatoire, les accusés nient formellement avoir commis le crime qui leur est reproché.

Après l'audition de dix-sept témoins, l'affaire est renvoyée en continuation à demain.

Bulletin Financier

Paris, le 3 juin 1903.

La hausse des valeurs ottomanes par suite de la signature de l'iradé par le Sultan provoque sur notre marché un mouvement de reprise générale. Notre Rente, gagnée par l'extrême fermeté extérieure, monte à 98.35. Remarquée attitude des Fonds Étrangers. L'extérieure est en hausse avancée à 80.12. Les Sociétés de Crédit sont bien tenues. Le Crédit Foncier accentue son mouvement de reprise à 691.

Au marché en banque, des valeurs suivies portent l'obligation Victoria Mines à 260, l'action Tramways Électriques et Chemins de Fer Algériens à 109.50 cependant que l'Obligation 4 0/0 s'inscrit à 441.50. Les Houillères de la Loire s'avancent à 497. L'action Châtillon reste à 47. La Kokumbo est ferme à 32 francs ; l'ingénieur Jacquot quitte Dakar pour le Grand-Lahou, après s'être entendu au préalable avec les autorités civiles.

Le Conseil d'Administration de la Nouvelle-Guinée fournira à l'Assemblée Générale du 6 juin des renseignements intéressants sur sa filiale, la Vanikoro, dont les actions ont progressé à 33.50.

Fermeté du nos Chemins de Fer.

Nécrologie

Mme Ersa née Magnaschi a succombé à la cruelle maladie qui depuis quelques mois jetait tant d'inquiétude au sein de sa famille. La science n'a pu conjurer le mal et les soins affectueux qui l'entouraient n'ont pu qu'adoucir ses derniers moments. Elle s'est éteinte doucement dans les bras de son mari et de sa fille inconsolables.

La défunte était une de ces femmes dont l'existence toute d'intérieur a été constamment consacrée à ses devoirs d'épouse et de mère ; aussi sa disparition plonge-t-elle dans la plus profonde affliction son mari, M. l'officier d'administration de 1re classe Ersa et sa bien-aimée fille sur laquelle se concentraient toutes ses affections.

Les obsèques ont eu lieu lundi matin au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous prenons une vive part au deuil cruel qui frappe M. Ersa et la famille Magnaschi et leur présentons toutes nos condoléances.

SAVON DU CONGO 1900 produits hygiéniques

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 22° à midi, + 25° à 7 heures du soir, + 19 8 Maxima, + 25 7 Minima, + 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 755 mm. 6 heures du soir, 758 m. m.

Vent. — Dans la matinée S. O. faible.

Dans l'après-midi, S. modéré.

Etat du ciel, dans nuageux et orageux.

Pendant la nuit : 0 mm.

Employés de Commerce

C'est avec regret que nous n'avons pu insérer dans le numéro d'aujourd'hui le compte-rendu détaillé de la fête organisée par les membres de l'Union des Employés de Commerce de notre ville.

Nous pouvons dire d'ores et déjà qu'elle a réussi de tous points et nous lui en souhaitons de pareilles, chaque année, pour sa prospérité et le bien-être de tous ses adhérents.

Accident

Hier soir, vers 3 heures, le nommé Raffaelli Dominique a renversé avec sa bicyclette, près de l'octroi Saint-Joseph, le jeune Olivieri Antoine, âgé de quatre ans, qui a été légèrement blessé au bras droit et à la jambe gauche.

L'enfant a été pansé à la pharmacie Rolland, puis ramené chez ses parents.

Saint Erasme

Les marins Dantzers ont fêté leur patron Saint Erasme, évêque et martyr, avec plus de solennité que les années précédentes. La chapelle du Saint était bien ornée, grâce au zèle de MM. les procureurs J. Beverini, S. Solesti, F. Casalta et F. Loccioni.

A la grand'messe assistaient les autorités maritimes, M. le Maire et les représentants des compagnies de navigation.

La procession est sortie à 3 heures et a parcouru les principales artères de la ville. En tête marchaient les tambours et clairons de la ville. M. André Dussol, capo di compagnia, et M. Carponi Christophe, prieur, précédaient la belle statue du saint Evêque, qui était suivie par une foule compacte.

∴

Rectification

L'auteur de l'acte de probité que nous avons enregistré dimanche était le jeune Arthur Giovannelli, fils de l'ouvrier-poète, et non Emanuelli, comme on l'a imprimé par erreur.

∴

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

Bourse de Paris

	6 juin. — 8 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.07 — 98.15
— 3 p. 0/0 amortis	98 45 — 98.70

Dépêches pour Marseille

Nouvelles Militaires

Réserve

Tableau d'avancement

M. Lepidi, lieutenant au régiment d'infanterie de Corse, est proposé pour le grade de capitaine avec le numéro 22.

∴

M. Natali, sous-lieutenant, est inscrit pour le grade de lieutenant avec le numéro 96.

Nouvelle perte de Bateau de la Cie Fraissinet

La Cie Fraissinet vient de perdre un deuxième bateau.

L'*Antoine Fraissinet* s'est échoué à Koton, sur la Côte d'Ivoire.

Il n'y a aucune victime.

Le navire est considéré comme perdu.

DANS LE SUD-ORANAIS

Bombardement de Figuig

On télégraphie de Beni-Ounif :

Le bombardement des Ksours de Figuig a eu lieu ce matin ; il a duré deux heures.

On croit que les pertes des Ksouriens sont considérables.

Nos pertes sont nulles.

Le Monument Gambetta *à Bordeaux*

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a présidé aujourd'hui, à Bordeaux, la cérémonie de la pose, sur les allées de Tourny, de la première pierre du monument Gambetta, œuvre de Daloz et de l'architecte Formigé.

Nouvelles Maritimes

Exercices combinés

On télégraphie de Toulon :

La deuxième division de l'escadre de la Méditerranée, composée des cuirassés *Iéna* et *Charlemagne*, des croiseurs *Galilée* et *Linois*, de trois torpilleurs, a appareillé aujourd'hui pour Marseille, où se fera rost, entre la division navale et les troupes de la garnison de cette ville, des exercices combinés de nuit et de jour.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Cinq élections législatives ont eu lieu hier dans les collèges ci-après :

Basses-Alpes

Arrondissement de Forcalquier ; en remplacement de M. Defarge, radical socialiste, élu sénateur.

Le scrutin de ballottage a donné les résultats suivants :

Inscrits : 9.791. — Votants : 7 709

M. Isoard a été élu par 4 032 voix.

M. Sicard en a obtenu 3 609.

Cantal

Arrondissement d'Aurillac, en remplacement de M. Bastid, décédé.

Inscrits, 24 824.

M. Rigal a été élu par 9 629 voix contre M. Bastid, qui en a obtenu 8.207.

∴

M. Adrien Bastid, républicain radical, avait été réélu en 1902, par 10.156 voix, contre 7 906 à Cazals, républicain radical, député sortant non réélu.

Loire

2e *circonscription* de Montbrison, en remplacement de M. Daniel Dorian, décédé.

Trois candidats étaient en présence.

Voici les résultats du scrutin :

Inscrits, 21 135

MM. Ory, ...	7 721
Lepine, ...	4.499
Reymond . . .	2.649

Il y a ballottage.

∴

M. Daniel Dorian, républicain radical, avait été élu le 27 juillet 1902, en remplacement de son frère Charles Dorian, par 9 062 voix, contre 6 733 à M. Desjoyaux, conservateur.

∴

4e circonscription de Saint-Etienne, en remplacement de M. Claudinon, invalidé.

Inscrits, 23.481.

M. Claudinon a été élu par 10.245 voix contre 8.679 à M. Souhet.

∴

M. Claudinon, républicain progressiste, avait été réélu, en 1902, par 9 616 voix, contre 9 330 à M. Souhet, socialiste, ancien député, non réélu en 1898.

AU VÉNÉZUÉLA

Fin de la révolution

La légation du Venezuela à Paris a communiqué aujourd'hui le télégramme annonçant que la révolution était terminée.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Pour les Sinistrés DU « LIBAN »

Discours DE

M. ARÈNE

Au début de la séance, M. Emmanuel Arène demande la parole pour adresser une question au gouvernement au sujet de la catastrophe du *Liban*.

La Chambre se remplit ; les couloirs sont immédiatement désertés, et, c'est devant une assistance attentive et *recueillie*, que l'éminent député d'Ajaccio monte à la tribune et prononce les paroles suivantes :

La Chambre comprendra sous le coup de quelle émotion je monte à cette tribune. Je n'aurais guère le cœur à y prononcer un discours, mais j'ai le devoir d'apporter au nom de mes collègues de la Corse et en votre nom à tous, j'en suis certain, un douloureux et affectueux salut, au cher Pays, plus cher aujourd'hui que jamais, que j'ai l'honneur de représenter, et que l'épouvantable catastrophe vient de plonger dans le deuil.

(Approbation sur tous les bancs.)

Vous avez lu, Messieurs, les émouvants récits de ce grand désastre, qui ajoute une page de plus à l'histoire sans cesse renouvelée des misères et des héroïsmes de la vie de marin.

Par le temps le plus clair et le plus souriant, deux navires se sont rencontrés ; l'un d'eux a coulé en moins de quinze minutes et, dans cette effroyable collision, dont il faudra chercher et fixer les responsabilités, près de cent personnes ont péri. C'est le terrible chiffre qui a été donné aux dernières nouvelles.

Le Gouvernement nous dira s'il est au-dessus, ou encore au-dessous de la vérité ; ce qui est certain, c'est que toutes où presque toutes les victimes étaient originaires de l'île de Corse, ou elles allaient se retremper un peu dans l'air natal, et retrouver joyeusement les parents et les amis (Vive sensation).

Le triste voyage a été terminé, sitôt commencé, et là bas, ceux qui attendaient, sont dans les larmes. Vous voudrez bien leur envoyer, Messieurs, avec un souvenir respectueux et attendri pour ceux qui ne sont plus, l'hommage et la consolation de vos vives sympathies (très bien ! Très bien !) et vous adresserez aussi le témoignage de votre admiration à ces héros, connus ou inconnus, que le péril enfante toujours en notre pays de France, et *qui ont arraché à la plus horrible* des morts tout ce qu'ils pouvaient lui arracher. (Vifs applaudissements.)

Le Gouvernement que je questionne, certain d'avance de sa réponse, aura envers eux des devoirs qu'il saura remplir et il songera aussi, j'en suis sur, aux infortunes immédiates, aux détresses criantes, que de telles catastrophes entraînent toujours avec elles.

La Corse, la petite Patrie, fera tout ce qu'elle pourra, mais elle ne peut pas beaucoup et elle a le droit, *dans une telle œuvre de souffrance* et de deuil, de se tourner avec confiance vers la grande Patrie et de l'appeler à son aide de toute la force de son dévouement et de sa fidélité. (Vifs applaudissements répétés et profonde sensation sur tous les bancs).

Le discours de M. Emmanuel Arène, prononcé avec une chaleureuse émotion, a produit une impression profonde, et tous ses collègues, sans distinction de parti, ont adressé au député d'Ajaccio leurs félicitations émues.

C'était M. Trouillot qui devait répondre comme ministre du commerce et des postes, mais M. Combes, président du Conseil, a revendiqué cet honneur comme ayant été sénateur de la Corse.

Auparavant M. Etienne Eugène, qui présidait la séance, a associé la Chambre entière aux éloquentes paroles de M. Emmanuel Arène, et envoyé le salut de tous aux familles des victimes.

Le président du conseil monte à la tribune.

M. Combes fait connaître tous les détails qu'il a reçus sur cette terrible catastrophe ; il a exprimé, en termes élevés, la douloureuse émotion ressentie par le gouvernement, et a envoyé, à son tour, un souvenir ému aux victimes et à leurs familles.

Le président du Conseil a ajouté que le gouvernement ferait la nécessaire avec ses propres ressources et n'hésiterait pas à faire appel au concours de la Chambre, quand il aurait reçu des renseignements plus précis sur le nombre et la situation des victimes.

MM. Emmanuel Arène et Antoine Gavini ont remercié le Gouvernement et la Chambre de leurs sympathies.

L'impression produite a été profonde et s'est prolongée durant le reste de la séance.

L'assistance aux Vieillards

Suite de la 1re délibération sur les propositions de loi : de MM. Reynal, Lachièze, de M. Bienvenu Martin, sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Art. 18

La discussion reprend sur l'article 18, ainsi modifié.

La discussion de cet article occupe presque toute la séance.

De nombreux amendements sont déposés.

L'article 18 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Paoni Michell, et leurs enfants ; M. et Mme Antoine-Toussaint Michel, et leur enfant ; M. et Mme Adolphe Baldacci, née Michel, et leurs enfants ; M. et Mme Ange-Baptiste Calendini, et leurs enfants, M. et Mme Jean-André Simoni, lieutenant en retraite, et leurs enfants ; M. et Mme Ange-Philippe Reggeri ; M. et Mme Terrazzoni, née Ruggeri ; M. et Mme Maggiani, née Reggeri.

Les familles Pierre-André Michell, Dominique Michell, Jean-Jérôme Michell, Philippe-Marie Michell, Charles-Louis Michel, Jean-Pierre Marenti,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Joseph Michell

Sous-officier de la garde républicaine en retraite
Membre de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer
Membre honoraire de la Société des anciens sous-officiers
Décoré de la Médaille militaire

leur cousin et allié, décédé, à Bastia, le 3 courant, à l'âge de 66 ans, et les prient de vouloir assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui, 5 du courant, à 8 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve Saint-Roch, 2.

Société des Vétérans

Les membres de la Société sont priés d'assister à l'enterrement de M. Michell, maréchal des logis en retraite.

Réunion à 9 heures moins un quart.

Le Président : T. STRETTI.

AVIS DE DÉCÈS

M. André Valery, Mme veuve Henriette Cassanova, née Valery, M. Jean Valery et M. Pierre Valery,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Claire Sisco
Née Valery

leur mère, décédée en mer le 7 juin, victime de la catastrophe du « Liban. »

Un avis ultérieur fera connaître le jour et l'heure de l'enterrement.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

FEUILLE DE MARIÉE

A partir de 1er juin on achètera au marché-central à Francaroux, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille pourront l'envoyer soit en sacs, soit sur brancher en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Sériciccole.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Marseille, 7 juin, 5 h. 30 s.

L'ABORDAGE

Une épouvantable catastrophe vient de se produire dans la rade de Marseille, aux Croisettes, apportant la désolation et le deuil au sein d'un nombre considérable de familles Marseillaises et Corses.

Il y a, à l'heure qu'il est, quarante noyés.

Deux navires, — les meilleurs, — le *Liban* et l'*Insulaire* de la Compagnie Fraissinet se sont abordés.

Le *Liban* était parti à 11 heures et demie, ce matin, de Marseille pour Bastia et Livourne.

Il a été abordé devant l'île Maire par le paquebot *Insulaire*, venant de Nice et Toulon.

Le *Liban* a coulé presque aussitôt ; tandis que l'*Insulaire* était envahi par l'eau et se couchait sur babord.

LES SECOURS

Les nombreux passagers qui étaient à bord du *Liban*, pris de panique, se sont portés à l'arrière du bateau.

Fort heureusement que sur les lieux se trouvaient le *Balkan* de la même compagnie, allant à Gênes et au Pirée ; le *Planier*, également de la même compagnie, venant de Gênes ; ainsi que le vapeur autrichien *Radosky*, venant de Fiume.

Ces trois navires ont recueilli les passagers, dont malheureusement déjà une quarantaine avaient cessé de vivre.

Le *Bléchamp*, du service du pilotage, a ramené à Marseille 22 passagers et 8 cadavres ; le *Balkan* a à son bord 22 cadavres ; le *Radosky* a plusieurs cadavres à bord.

LES VICTIMES

Le *Liban* a coulé quinze minutes après la collision, à vingt milles environ de Marseille. Il était à peu près midi 30.

Le *Liban* avait environ 200 passagers, dont la moitié peut être considérée comme perdue.

Les femmes et les enfants qui étaient couchés ont péri.

PASSAGERS SAUVÉS

Les passagers des premières, ainsi que les passagers des autres classes qui se trouvaient sur le pont, ont pu se sauver.

Un enfant de huit mois a été sauvé par une artiste, Mademoiselle Lilia, qui se rendait à Athènes. On ignore le sort de ses parents.

∴

Parmi les personnes sauvées figurent :

Mme François Benedetti ;

Mlle d'Angelis.

MM. Chaligne, chef d'état-major du gouvernement de la Corse ;

Luiggi, président de Chambre honoraire ;

Benedittini, capitaine d'artillerie ;

Santi, chef de gare à Bastia et son fils ;

Pierre Franceschetti, juge en Cochinchine ;

Felix Sanguinetti ;

00273

Les passagers militaires

Tous les passagers militaires ont pu être sauvés.

L'ÉQUIPAGE

On dit que tout l'équipage est sauvé.

Le *Liban* était commandé par M. Lacotte.

L'équipage devait se composer d'une cinquantaine de personnes.

L'*Insulaire* est commandé par M. Arnaud ; il ne doit pas avoir plus de trente hommes d'équipage.

LES DÉPÊCHES

Tous les sacs de dépêches sont perdus.

LES CADAVRES

Les postes de police et les pompiers ont mis à la disposition des autorités les brancards nécessaires pour le transport des cadavres.

Trente cadavres dont l'identité n'a pas été reconnue, ont été transportées à la Morgue, où des scènes déchirantes se produisent continuellement.

Le commandant de la marine à Marseille a donné des ordres pour que l'on recherche immédiatement et très sérieusement les cadavres sur les lieux du sinistre.

LES MARCHANDISES

Toutes les marchandises sont perdues.

Le commerce bastiais se trouve ainsi de nouveau fort éprouvé par une pareille catastrophe.

DEVANT LES BUREAUX DE LA Cie FRAISSINET

Les bureaux de la Compagnie sont restés fermés toute la journée, malgré ce bien triste événement.

Aussi a-t-il été impossible d'avoir la liste des passagers et de l'équipage.

Une foule considérable de personnes en pleurs, a stationné toute la demi-journée devant les bureaux, mais les portes sont restées fermées.

Ce manque d'égards de la Compagnie Fraissinet est très sévèrement commenté.

DÉSOLATION GÉNÉRALE

Les quais sont noirs de monde.

Chacun est anxieux de connaître l'étendue de ce grand malheur.

La ville entière est en deuil.

La nouvelle de cette épouvantable catastrophe se répercute de bouche en bouche, inondant les visages des braves femmes de larmes si sincères qu'elles émeuvent les personnes les plus indifférentes.

Marseille, 8 juin, 2 h. 10 s.

LA COLONIE CORSE de Marseille

La colonie Corse de Marseille, qui est si nombreuse, a envahi ce matin, de bonne heure, les bureaux de la Compagnie Fraissinet, en quête de nouvelles.

Une grande désolation est peinte sur tous les visages.

Tous les Corses sont atterrés par une pareille catastrophe qui s'est produite en plein jour, et par un temps calme.

L'effervescence de la colonie Corse est immense contre les commandants des deux navires *Liban* et *Insulaire*, qui sont violemment pris à partie.

La liste officielle des Passagers

Sur la liste des passagers qui a été communiquée à la préfecture par la compagnie Fraissinet, 148 passagers seulement figurant.

Ce chiffre est inexact ; aussi inexact qu'il est fourni à chaque arrivée ou départ de bateaux.

En effet les noms de certaines victimes qui ont été reconnues à la Morgue, ne figurent pas sur la liste officielle fournie par la Compagnie.

Plusieurs passagers ont pris leur passage à bord et ne figurent pas sur la listes.

Les Cadavres

Jusqu'à présent 33 cadavres seulement ont été reconnus à la Morgue, où ils sont exposés depuis hier.

Cette reconnaissance donne lieu à des scènes déchirantes de désespoir.

Les cadavres reconnus sont ceux des passagers ci-après :

Mme Veuve Sisco, née Valery ;
Paoli Marie-Félicité ;
Legreca Jean-Luc ;
Pierretti Marie ;
Siguri Antoinette ;
Sarlandini Victoire ;
Sarlandini Martin ;
Exposito Félicie ;
Veuve Sicuri Antoinette ;
Franchi Marie ;
Fabre Louise ;
Bartolomi Ernestine ;
Paolini Antoinette ;
Poggi ;
Cavani Louis ;
de Villedieu ;
Franceschi Anna ;
Rosé Antoine ;
Raynaldi, percepteur à Digne ;
Mme Raynaldi ;
Nasica Antoine, 71 ans ;
Orsini Félicia, 21 mois ;
Bernardi Charles, 7 ans ;
Concili Louis ;
Guigoni Rose ;
Serpentini Victorine ;
Sorrentini Marcelin ;
Salvarelli Elisabeth, 6 mois ;
Mme Battini ;
Mme Santi ;
Les deux enfants Orsini :
Faggianelli, fils.

Aucun autre cadavre n'a été retrouvé.

Les remorqueurs sont sur les lieux.

LES VICTIMES

Au nombre des victimes figurent également :

Mme Nicolini ;
Marie Mariani, 18 mois ;
Marie Vittini, 7 ans,
Mme Albertini,
Poggioli Louise,
Ricedomini Marie,
Franchi Ernestine,
Lesimi Pauline,
Gyponi,
Rossi, négociant de charbon, à Portovecchio,
Bianchi, 6 ans, rue Droite, à Bastia.

Une fillette de 4 ans, dont l'identité n'a pas encore été reconnue, a été retirée cet après-midi de la mer.

Marseille, 8 juin, 6 heures soir.

Les rapports des commandants

Les commandants Lacotte et Arnaud ont déposé aujourd'hui leurs rapports, qui sont contradictoires.

La Municipalité Marseillaise

La Municipalité marseillaise a montré, dans cette douloureuse circonstance, son sincère attachement à la Corse et aux Corses.

Sa conduite est au-dessus de tout éloge.

La municipalité marseillaise a pris immédiatement les dispositions nécessaires pour secourir les personnes sauvées.

∴

Le Conseil Municipal s'est réuni aujourd'hui, et a levé la séance en signe de deuil.

∴

M. Chanot, maire de Marseille, qui a témoigné dans toutes les circonstances sa profonde sympathie pour les Corses, a versé la somme de cinq cents francs comme premier secours.

∴

Le maire de Marseille a adressé hier au Président du Conseil des ministres une lettre le priant de demander au Parlement le vote de secours immédiats pour les sinistrés du *Liban*.

Les Funérailles

Les obsèques des victimes de la catastrophe du *Liban* auront lieu mercredi prochain aux frais de la ville.

Acte de désespoir

Le brigadier de police Nicolini, dont la femme a péri sur le *Liban*, habite Paris, 104, rue du Château ; il n'a eu connaissance de ce sinistre que ce matin. Il voulait se brûler la cervelle.

Le brigadier Nicolini a obtenu la permission de se rendre à Marseille.

Mme Nicolini avec sa fillette avait quitté Paris samedi soir ; elle n'était pas allée en Corse depuis neuf ans.

Ses parents habitent Autisanti.

LE GRAND-PRIX

La journée du Grand Steeple-Chase de Paris a été très brillante.

Le président de la République est arrivé à Longchamps à deux heures ; il a pris place dans la loge présidentielle, ainsi que Mme Loubet, entre le président du Sénat et le président de la Chambre des députés.

Victoire française

Le premier prix a été gagné par *Quo Vadis ;*

Le deuxième par *Caius ;*

Le troisième par *Vinicius.*

Ces trois chevaux appartiennent aux écuries de M. Edmond Blanc.

Une chaleureuse ovation a été faite au propriétaire de l'heureux gagnant.

EN PORTUGAL

Mineurs en grève

On télégraphie de Lisbonne :

Plus de 35.000 mineurs sont en grève à Oporto depuis plusieurs jours.

OXYGENÉE CUSENIER
Verte ou Blanche

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.

Pour fret s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

OFFICIERS Fonctionnes, Employés d'administration et toutes pers. solvables désirant emprunter s. signat. hypoth. nue propriété. usuf., Success., titres nominatifs, dotaux, Délégation de loyer. Polices, assurances, nantissement, fond de tre et toutes garanties, recevront sur leur demande liste donnant noms et adresses de 50 prêteurs. Prix 10 fr. Adresser demande et mandat M. Sicar, 10, r. Beaurepaire, Paris.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours: **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

Librairie du PETIT BASTIAIS
Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de Jules Clarétie, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre préface de Victor-Hugo

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame: Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Manches artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Carde, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PREMIÈRE COMMUNION
GRAND ASSORTIMENT DE
LIVRES DE MESSE ET DE PIETE
en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc
CHOIX D'IMAGES ET D'EMBLÊMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.
CROIX et MÉDAILLES
PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉTUIS
CHAPELETS
(Haute Nouveauté)

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ CHICORÉE BOULANGÈRE ESSAYEZ
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CARUGLI Frères, 48, rue de la Bibliothèque, Marseille.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
SOUS LA DIRECTION DE Mme Alice RAYMOND
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.
Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.
Le Numéro se envoyé au double prix au bureau du Gérant, 56, rue Jacob, Paris.
On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

VIN FÉBRIFUGE
MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS
TRAITEMENT SPÉCIAL
Consultations de 1 à 3 h. 1, rue Caumartin, 1
Docteur ALEX. TARDIF

Larousse Illustré
En ce moment où nous entrons dans la période des préparatifs des examens, nous appelons l'attention des pères de famille sur les services que peut rendre aux candidats un ouvrage comme le Nouveau Larousse illustré. Quelque renseignement que puisse leur être utile ils sont certains de le trouver là, sans rechercher où, perte de temps, à l'ordre alphabétique, et si l'on veut se rendre compte de la netteté avec laquelle sont traitées les questions même les plus arides, qu'on n'a qu'à jeter les yeux dans la fascicule de cette semaine, sur les articles de mathématiques consacrés aux mots Prisme, Probabilité, Progression, Projection. A noter dans le même fascicule les mots Printemps, Prométhée, Prose, Prison, Prestige, Prix, Procession, Profil, Prométhée, etc. (Le nouveau fascicule 50 centimes chez tous les libraires.)

Maison de Confiance
Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli
A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour la Communion tels que : Missels, Chapelets, Rosaires, Médailles et Croix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.
La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les missels, et de graver les médailles sur les socles d'un habile graveur attaché à la maison.
La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.
Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉ

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Valois*, Nouveau Port, Bastia.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
Rue Notre-Dame des Victoires, 34 bis, PARIS
Rue Cadet, 7, PARIS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — MERCREDI, 10 JUIN 1903 — N° 142

00274

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers. 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Réserves, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Union Postale, 1er Autres Pays: la part en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
[illegible] 7 h. 07 m.
Lune : Pleine le 9. — Dernier quart, le 17.
FÊTE DU DIMANCHE : FÊTE DIEU.

9 JUIN

Les Juges de Paix

La Chambre vient de mettre à l'ordre du jour la 1re délibération sur : 1° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la compétence des juges de paix ; 2° la proposition de loi de M. Jean Crupi, sur la réforme des justices de paix.

Ce projet de loi est déjà bien accueilli, non seulement par tous les groupes de la Chambre, mais par le ministre de la justice lui-même, M. Vallé, qui avait été chaud partisan de cette réforme avant même qu'il fut ministre.

On a tout lieu de croire que cette loi populaire, suivant l'expression du président de la réforme judiciaire, donnera aux magistrats cantonaux toute la satisfaction qui leur est due, à tous les points de vue.

Il est vrai que cette réforme s'impose, surtout au sujet du recrutement, car si les juges de paix de nos grandes villes sont des esprits cultivés et compétents en matières juridiques, ceux des petits cantons n'ont, le plus souvent, que des connaissances juridiques très rudimentaires, et ils ne jugent que sur leur simple bon sens — ce qui ne suffit pas toujours en justice, car nous ne sommes plus au temps de Salomon.

Voici l'article 18 de ce projet de loi, concernant le recrutement des juges de paix :

Art. 18. — A partir de la promulgation de la présente loi, pourront seuls être nommés juges de paix :

1. Les licenciés en droit justifiant ou d'un stage de deux années au moins, soit près d'un barreau, soit dans une étude de notaire ou d'avoué, ou de l'exercice pendant deux ans de fonctions publiques.

2. Et ceux qui, à défaut de licence en droit, auront été :

Pendant cinq ans :

Notaires, avoués, greffiers près les Cours d'appel ou les tribunaux civils, conseillers de préfecture.

Pendant dix ans :

Maire ou adjoint d'un chef-lieu de département, maire d'un chef-lieu d'arrondissement ou d'un chef-lieu de canton.

Magistrats consulaires dont deux ans ayant exercé comme président de tribunal ou président de section.

Receveurs ou fonctionnaires d'un ordre au moins égal dans l'administration de l'enregistrement.

Greffiers près les tribunaux de commerce ou de paix, huissiers, commis-greffiers près les Cours d'appel ou tribunaux civils, clercs d'avoués, pouvant justifier de cinq ans d'exercice comme maîtres-clercs, clercs de notaires pouvant justifier de cinq ans d'exercice comme maîtres-clercs dans une étude de notaire d'arrondissement ou de Cour d'appel ; les suppléants de justice de paix.

Les [illegible] greffiers, les maîtres-clercs et les suppléants de justice de paix visés au présent article devront être gradués en droit.

Les juges de paix et leurs suppléants ne pourront être nommés avant l'âge de trente ans révolus.

Voici l'article 21 concernant le traitement :

Art. 21. — A Paris, le traitement des juges de paix est maintenu à 8.000 francs, en outre de 1.500 francs qu'ils reçoivent par an à titre d'indemnité pour un secrétaire.

Les juges de paix en résidence dans les autres cantons recevront : 1. Dans les villes dont la population atteint 80.000 habitants, à Nice, à Versailles et dans les cantons de Seine-et-Oise, limitrophes du département de la Seine, dans les cantons du département de la Seine, 5.000 francs.

2. Dans les villes dont la population atteint 20.000 habitants et à Chambéry, 3.500 francs.

3. Dans les chefs-lieux judiciaires ou administratifs dont la population est inférieure à 20.000 habitants, 2.800 francs.

4. Dans les autres cantons, 2.500 francs.

Par conséquent les juges de paix de Bastia et d'Ajaccio recevront un traitement de 3.500 francs. Ceux de Corte, Sartène et Calvi, 2.800 francs, et tous les autres juges de paix de canton, 2.500 francs.

Si l'on ajoute à ces divers traitements, les indemnités pour frais de bureau, les déplacements et vacations, les fonctions de juge de paix, en Corse surtout, seront très enviées. Et alors le secret d'autant plus, que le magistrat cantonal ne risquera plus d'être tourmenté et ballotté par la politique ou plutôt par les politiciens, garanti qu'il sera par l'article 20 de cette nouvelle loi, ainsi conçu :

Art. 20. — Les juges de paix ne pourront être révoqués qu'après avis de la Cour d'appel et après avoir été entendus par elle.

On voit donc par cet aperçu combien la carrière des juges de paix — car elle deviendra une véritable carrière — sera recherchée et suivie. Cette nouvelle réorganisation au triple point de vue du recrutement, du traitement et de l'extension de la compétence, placera ces magistrats sur un rang digne d'eux.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

10 juin 1794. — La consulte anglo-corse de Corte offre la souveraineté de l'île au roi d'Angleterre.

Les députés qui devaient porter la couronne corse à Londres, étaient Colonna-Ceccaldi, Nobili-Savelli, Pietri et Galeazzini.

A Saint-Florent

Manœuvre du 5 juin

Manœuvre combinée avec tir réel pour 2 bataillons d'infanterie et les 2 batteries d'artillerie.

Directeur, M. le lieutenant-colonel Brusté de Rémur.

THÈME

Parti A. — Dans la soirée du 4 juin le parti A, fort de deux bataillons, d'une batterie et d'un escadron, a pris position sur les ponts Nord du Pilatte et du Tatto, après avoir refoulé un bataillon et une batterie montés de la défense mobile de la Corse qui occupaient Casta, les avait coupés de leur route de Saint-Florent et acculés au pied du Mont Hérincq. Ce parti est formé par des ailes.

Parti B. — Averti du danger couru par son avant-garde, le commandant des troupes de Saint-Florent, est parti pendant la nuit les troupes qui lui restent (2 bataillons et une batterie de montagne). Ces troupes opèrent leur jonction et de suite commence l'attaque du parti A.

Après avoir quitté Saint-Florent, à 3 heures et demie du matin, le parti B franchit le col qui sépare la Revinco du Suarello et opère sa jonction au Sud de la cabane Casari.

Aussitôt après, une compagnie reçoit l'ordre d'occuper la crête en face, en même temps qu'une section est envoyée au point où la batterie de montagne va se placer et couvrir son installation.

Dès le commencement de la manœuvre, M. le général Chevoutre, gouverneur de la Corse, arrive sur les lieux. Le combat s'engage immédiatement par un feu très nourri d'artillerie. Les obus éclatent au loin avec un bruit infernal.

Pendant ce temps la batterie de montagne va s'installer sur une hauteur au Sud de la ferme Casari. La Compagnie, placée en première ligne, ouvre le feu sur les éclaireurs ennemis ; il est exactement 6 heures un quart.

Sur l'ordre du lieutenant-colonel Directeur de la manœuvre, la batterie de montagne qui terminait de prendre ses dispositions de combat, fait un feu contre les positions ennemies qui se trouvent à 1900 mètres.

Le signal de cesser le feu est ordonné. En même temps le 4e bataillon et la batterie montée font un bond en avant, alors que le 3e bataillon commence sa marche en avant. C'est lui, qui est en première ligne ; ce bond est fait avec soupirese et rapidité, tant par l'artillerie que par l'infanterie.

La 10e compagnie serpente très bien à travers le maquis par le flanc des escouades. L'artillerie montée qui avait déjà pris position, ouvre un feu violent contre l'artillerie ennemie, pendant que les 2 compagnies de soutien (9e et 12e) s'approchent de la chaîne formée par les 10e et 11e compagnies. Ce mouvement se fait assez bien. A remarquer le tir admirablement précis et terrifiant de nos nouvelles batteries montées. Les 4 pièces dont elle se compose laissaient de véritables salves qui démontraient bien entre autre leur admirable rapidité de tir.

La batterie de montagne se porte sur la côte 365, la 11e compagnie qui lui sert de soutien, précède son mouvement en avant en se tenant sur sa gauche.

Deux compagnies garnissent en bon ordre les crêtes, et le soutien se rapproche de la chaîne.

Trois compagnies déployées sont maintenant visibles à l'œil nu. Un feu rapide est engagé sur toute la chaîne qui épuise toutes ses cartouches. Mais le 3e bataillon, qui était resté en réserve, arrive trop tard, et la manœuvre languit pendant un certain temps. Il arrive enfin sur la ligne, mais, trop tard ! fait observer le Directeur de la manœuvre.

A ce moment, le 3e bataillon passe bataillon de réserve, le 2e bataillon le remplace et se lance rapidement en avant, pendant que le 3e bataillon le suit derrière en bon ordre en ligne de section sur un rang. Sur un signal du lieutenant-colonel, l'immense chaîne de tirailleurs se porte en avant et s'arrête un instant pour reposer une contre-attaque sur l'aile gauche. L'artillerie gronde, la contre-attaque et est repoussée. Les réserves se rapprochent davantage de la chaîne ; on est à environ 800 mètres. Les différentes phases du combat vont se dérouler maintenant rapidement, lorsque, à la grande surprise de tout le monde, on entend retentir l'assemblée. C'est une véritable déception, on aurait voulu assister à l'assaut. Toutes les dispositions étaient prises pour se porter en avant en formation compacte. Le rassemblement est ordonné.

Belle manœuvre, où l'on a pu remarquer l'étonnante précision de direction qui a été imprimée par le lieutenant-colonel Brusté de Rémur. On peut affirmer que cet officier supérieur, a montré aux [illegible] de sa troupe qu'il est capable de les bien commander, et le plus humble pioupiou l'a compris et le sait.

Aussi, c'est avec confiance et un entrain particulier, que l'on serait heureux de combattre sous ses ordres. M. le colonel Drude peut être fier d'avoir un collaborateur aussi distingué.

Au moment de partir une autre surprise était réservée à nos braves troupiers ; M. le général Chevoutre a présenté M. le colonel Drude à son régiment.

Les 3 bataillons étaient rassemblés en ligne de colonne de compagnie à deux pas, le drapeau au centre ; après avoir fait mettre baïonnette au canon, M. le Général Gouverneur a, de cette voix mâle et forte si familière à ses soldats, prononcé la formule réglementaire et serré enfin la main à nouveau chef de corps.

Les bataillons ontensuitét rejoints leur cantonnement.

Manœuvre à double action

du 6 juin.

Cette manœuvre, où il n'y a eu ni vainqueurs ni vaincus, a été bien intéressante, mais elle n'a pas produit l'effet dont on en attendait, par suite du service de renseignements qui n'a pas trop bien fonctionné.

Et maintenant ! à l'année prochaine !

C. n'Os.

***

Le bataillon du 163e, l'état-major et la musique du régiment, ainsi que les deux batteries d'artillerie sont rentrés dimanche à Bastia.

Le Concert de Charité

En présence du deuil immense, qui vient de frapper la population bastiaise et la Corse entière, toute idée d'un nouveau concert, même de charité, a été abandonnée.

Les personnes qui ont payé leur entrée pour assister à la soirée du dimanche 7 juin, au Théâtre, et qui voudraient rentrer dans leur argent, sont priées de faire connaître leur nom et de remettre leur carte d'entrée à M. Louis Bourgeois, tégiant, boulevard Saint-Angelo, avant samedi soir prochain, 13 juin. Le remboursement en sera effectué la semaine prochaine.

Le montant des cartes non présentées restera acquis, passé cette date, aux pauvres assistés par la Société de Saint-Vincent de Paul.

FÊTE DE L'UNION des Employés de Commerce

Dimanche, les membres de la Société des Employés de commerce de notre ville célébraient leur fête patronale avec plus d'éclat que les années précédentes.

Dès huit heures du matin les adhérents se réunissent boulevard du Palais, 11, au siège de la Société où flotte le drapeau national.

La « Lyre Bastiaise » dont le concours devient désormais indispensable à toutes nos fêtes, précède le cortège qui se forme à huit heures pour se diriger vers la mairie où l'attendent MM. le maire Gaudin et l'adjoint Dapelo.

C'est aux accents de pas redoublés entraînants que l'on se rend, par les boulevards, à l'église Sainte Marie où M. l'abbé Pieri dit la messe traditionnelle pendant que la « Lyre » joue quelques morceaux de circonstance.

A la sortie, retour au siège social où l'on se sépare pour se donner rendez-vous à midi pour prendre part au banquet.

La bannière de l'Union était portée par un des doyens M. Mariani, qu'on a beaucoup remarqué sur tout le parcours.

Banquet

Le banquet a eu lieu dans les coquets jardins de l'Hôtel Colombani. La table richement garnie de fleurs est dressée à l'ombre d'une allée de citronniers et de cerisiers. Çà et là de blanches statues émergent de bosquets touffus formant un ravissant coup d'œil.

M. le Maire, président de la fête, a à sa droite, M. Cinquini président de la Société, et à sa gauche M. Amédis, vice-président ; en face M. Dapelo, ayant à ses côtés les deux doyens des sociétaires, MM. Sestioni et Mariani que tout le monde félicite pour sa tenue martiale comme porte-étendard.

Chacun fait honneur au menu que nous donnons plus loin. Mme Adélaïde Colombani nous en voudrait certainement si nous la complimentions pour sa confection: sa renommée n'est plus à faire; et la meilleure preuve en est que c'est chez elle que sont préparés la plupart des banquets des sociétés de la ville. Voici le menu :

Hors d'œuvre variés
Vol au vent à la financière
Filet macédoine
Cannelloni
Haricots verts à l'anglaise
Poulets rôtis
Fiadoni
Vins blancs
Café flham de la Jamaïque

Disons tout de suite que ce menu a été savamment élaboré et au peu de temps, par de fins gourmets, MM. Fusellier, Poggi Augusto et Sestioni, sociétaires et les convives y ont fait le plus grand honneur.

M. le président Cinquini, au début du banquet donne lecture de lettres d'excuses de MM. Charles Orenga, président honoraire ; Martini, docteur, et Joseph Santi, directeur de « Bastia-Journal », retenus par un engagement antérieur et assurant la Société de son concours le plus absolu.

Peu [illegible] le repas, la cordialité la plus franche n'a cessé de régner ; les conversations s'engagent animées, vives, intéressantes ; mais l'heure des toasts arrive ; un silence religieux se fait. L'infatigable président M. Cinquini ouvre le feu :

Discours de M. Cinquini

Monsieur le Maire,

Je ne connais de plus doux devoir en cette circonstance que celui de vous remercier d'avoir bien voulu avec votre amabilité habituelle présider notre fête de famille.

Vos sentiments philanthropiques et mutualistes m'assuraient d'avance votre généreux concours. Merci, Monsieur le Maire, au nom de tous nos collègues, dont je suis, soyez-en certain, le fidèle interprète, merci aussi en mon nom personnel. Merci à M. Dapelo, notre adjoint qui en reconnaissance de l'amitié qu'il porte à ma société et à ses membres a bien voulu rehausser par sa présence notre réunion mutualiste.

Je dois aussi des remerciements à la Direction du « Petit Bastiais » non seulement par la présence de son distingué rédacteur M. Sinibaldi, mais aussi pour son gracieux concours constamment assuré à l'Union des Employés de commerce.

Mes chers collègues,

Il serait superflu de vous entretenir sur l'historique de notre Société. Vous connaissez ces détails, mais je vais brièvement vous les rappeler.

L'Union des Employés de commerce de la ville de Bastia, doit sa création à un groupe de nos anciens camarades. Leurs noms sont précieusement conservés aux archives de la Société. Elle fut fondée en 1888.

Tous les employés de commerce de Bastia n'hésitèrent à cette époque à se faire statuts et se firent inscrire membres participants. Leur ardeur fut de courte durée. Comme toutes les sociétés je dirai même,

comme tous les ministères, l'Union eut ses gloires comme elle eut ses revers. En moins de deux ans le nombre de ses membres fut réduit de moitié. Néanmoins l'ardeur de quelques-uns emporta la nonchalance des autres et, c'est grâce à cette poignée de vrais mutualistes, dont je m'honore d'être du nombre, que l'Union existe encore.

Peu à peu ses finances prospérèrent, et deux années plus tard elles nous permettaient d'accorder gratuitement les médicaments à nos femmes malades.

Actuellement, Dieu merci, elles nous rassurent pour l'avenir.

Notre sympathique et zélé trésorier à qui vous en avez confié la garde, sait les ménager.

Je n'ai pas à faire l'éloge de MM. les membres du bureau ni de MM. les administrateurs, tous s'acquittent consciencieusement de leurs devoirs. Leur concours m'est assuré. Avec de tels éléments on peut présager l'avenir. Je les remercie et les convie à persévérer dans cette voie.

Mes remerciements fraternels à notre doyen d'âge qui a voulu, de sa propre initiative nous conduire, bannière en tête.

Et maintenant, Messieurs, levons nos verres à M. le Maire, à notre cher président d'honneur, à nos aimables invités, à la prospérité et à la gloire de l'Union.

Les applaudissements soulignent la péroraison de ce discours.

M. le maire Gaudin se lève et prononce une allocution qui est plusieurs fois interrompue par d'unanimes applaudissements.

Il est tout heureux de se trouver au milieu de Bastiais ; parmi ceux qui forment la cheville ouvrière du commerce bastiais. C'est par leur zèle, leur dévouement, leur probité que nos grandes maisons commerciales ont une prospérité croissante.

En assistant à votre banquet, M. Dapelo *et moi, ce n'est pas nous qui vous honorons, mais c'est nous qui sommes honorés.*

M. le Maire constate avec plaisir que déjà, malgré ses modestes ressources, la Société rend bien des services à ses membres et à leur famille en cas de maladie. Il annonce que la municipalité, de son côté aussi, ne les a pas oubliés ; seulement elle fera peu parce qu'elle peut peu ; *mais ils ne perdront rien* pour attendre.

M. Gaudin termine en levant son verre à la prospérité de la Société et de tous ses membres.

Les applaudissements nourris accueillent la fin de ce discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire in-extenso.

A son tour, M. Pierre Sinibaldi prend la parole et prononce le discours suivant :

Monsieur le Maire,
Messieurs,

Je suis heureux et fier de vous exprimer ici mes sentiments de vive gratitude pour votre gracieuse invitation.

N'attendez pas de moi un long discours. Je n'ai pas l'habitude d'en faire et je suis parfaitement tranquille de ce côté, sachant bien que vous vous accommoderez aux circonstances.

Votre dévoué président M. Cinquini, ainsi que M. le Maire, dont la sollicitude et la bienveillance pour les corporations ouvrières ne se sont jamais démenties, vous ont fait connaître l'état prospère de votre Société.

Je ne formulerai qu'un vœu : celui de voir vos camarades venir se grouper, tous, autour de vous, qui, depuis plus de dix ans déjà, formez cette pépinière qui a déjà produit d'excellents résultats.

Ils viendront, espérons-le, poussés par un sentiment légitime de solidarité, grossir votre phalange et donner à votre Société la prospérité qu'elle mérite et pour laquelle je forme mes vœux les meilleurs.

Les bravos soulignent cette improvisation et pendant qu'on prépare un excellent moka qui sera dégusté avec plaisir, M. Giacobbi déclame une belle tirade de Victor Hugo ; après lui les jeunes chantent d'exquises chansons et c'est, disons-le, avec regret qu'on voit arriver l'heure de la séparation qui a lieu à trois heures ; tous emportent de cette fête intime le plus agréable souvenir.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans renouveler à l'*Union des Employés de Commerce* nos vœux les plus ardents pour sa prospérité en faveur de laquelle nous lui offrons notre modeste concours de tous les instants.

P. S.

Bulletin Financier

Paris, le 4 juin 1903.

Les bonnes dispositions se maintiennent généralement, s'annonçant même sur certaines valeurs, comme l'Extérieure et les Turcs. Notre 3 p. 0/0 rapporte quelques reali... ; il clôture à 98.15 à 98.20. Le 3 p. 0/0 amortissable se tient à 1.065, le Crédit Foncier à 695, le Comptoir d'Escompte à 787 et la Société Générale à 654.

Au marché en Banque, l'Obligation Victoria-Nilsa a été demandée à 309. L'action Pilkis est l'objet d'achats suivis à 545. Les Kimbo de Malaisie s'échangent à 415. Le Kokumbo se maintient à 32.50. La Cassinga Gomez les avance à 55.

Dans le présent, le banage serait du Port du Réserve correspond à des rentes nettes s'élevant au double de la somme nécessaire pour payer aux Obligations entières annuellement 25 frs par an et le remboursement à 500 frs en 30 ans, de 1913 à 1942.

Grands Chemins Français cumus.

Récit d'un Naufragé du « Liban »

Le Cyrnos a ramené hier matin, à Ajaccio, *trois des naufragés du Liban*. Voici le récit très-sommaire de l'un d'eux.

J'étais sur le pont, lisant. Coups de sifflets et sirènes se répondant, et abordage immédiat du navire par tribord avant. Panique, cris, femmes en prières ! Le navire plonge vers l'avant. Je n'ai pas vu organiser de secours ; mais, sur le conseil du commandant Lacotte je suis monté sur les haubans, puis marchant et glissant sur une chaloe j'ai pu, le dernier avant le capitaine Lacotte prendre place sur une barque. Celle-ci chavira, de sorte que je dus me réfugier sur la quille, où nous avons été recueillis un peu après par un bateau de pêche marseillais.

C'est le remorqueur *Bleschamp* qui nous a ramenés à Marseille, avec 9 cadavres.

Le nombre des victimes doit être bien grand, car il y avait, dit on, 245 personnes à bord, et il n'y aurait guère que cinquante survivants.

Il était au moment du choc midi et demi ; la mer était belle, le temps clair et la côte-falaise à 15 ou 20 mètres !

L'Insulaire, navire abordeur, a eu son avant aplati, et une voie d'eau ; il a continué sa route sur Marseille.

Nous devons notre salut, pour une part à notre sang-froid et à l'aide que nous ont apportée un bateau de pêche (patron Berthet, je crois), le *Bleschamp* et les canots du *Bailan* arrivés sur le lieu du désastre un quart d'heure environ après. J'ai vu M. Lacotte coopérer au sauvetage.

Cour d'Assises

Audience du 9 juin 1903

Présidence de M. GIULI, *conseiller*

Assassinat et complicité

Après l'audition des témoins le président donne la parole au ministère public.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation.

Le crime commis par ces deux accusés est odieux. Ils ont combiné à eux deux la mort de leur maître, de leur bienfaiteur. Ils ont préméditè leur forfait froidement et l'ont exécuté lâchement.

Tout dans cette affaire prouve la culpabilité des deux accusés.

M. Angeli requiert une peine sévère contre les deux accusés et laisse le soin aux jurés de se demander s'ils doivent avoir de la commisération pour les accusés qui n'en ont pas eu pour la victime.

Plaidoiries

Me Morelli, qui était un des défenseurs de Pirodda débutait dans cette affaire. Le jeune avocat fait une plaidoirie très habile, au cours de laquelle, dans un style élégant, avec une grande aisance il discute *les charges* de l'accusation. Rien n'a établi la culpabilité de son client et en présence des contradictions de la procédure, les jurés n'hésiteront pas à répondre négativement aux questions qui leur seront posées.

M. le Président, au nom de la Cour, félicite Me Morelli, dès son début, dans les termes suivants :

« Me Morelli,

» J'ai le plaisir de vous adresser des compliments au nom de la Cour.

» Votre discours du début laisse entrevoir des qualités qui ne demandent qu'à être cultivées pour grandir.

» Il faut donc travailler,

» Vous n'avez pas oublié quelle part de gloire a faite au travail le plus grand des orateurs de la Grèce antique et au prix de quels efforts il parvint au premier rang.

» C'est par le travail que vous prendrez dans tous les cas, la place que réserve au savoir l'estime publique, et il n'a pas que je sache de plus légitime et de plus grande satisfaction. »

Me Moretti, défenseur de Pirodda, félicite, à son tour, son jeune confrère des brillants débuts auxquels il vient d'assister et qui font bien augurer de l'accusé.

Me Moretti s'efforce d'établir l'innocence de son client.

Pirodda n'a jamais été condamné. Son casier judiciaire fourni par les autorités italiennes ne contient aucune condamnation et les renseignements fournis sur son compte sont excellents.

Les prétendues preuves fournies contre celui-ci sont absolument insuffisantes pour établir qu'il est l'auteur de l'homicide commis sur Frasconi.

L'instruction à l'origine a été dirigée contre des Sardes, contre le mari de Christine ; les constatations de l'homme de l'art et du magistrat instructeur prouvent que le crime a été commis par deux *personnes* qui s'étaient postées et qui ont fondu sur la victime au moment où celle-ci était loin de s'attendre à l'agression de ses assassins.

Or d'après l'accusation Pirodda était seul. Par conséquent il n'a pas pu commettre le crime qui lui est reproché.

Quant aux prétendus aveux qui ont été rapportés par des co-détenus de la maison *d'arrêt de Sartène, les jurés ne sauraient* y attacher de l'importance. Dans une affaire aussi grave, des accusations émanant de pareils individus ne sauraient faire impression des jurés.

Me Moretti demande l'acquittement de son client.

Me de Carafla présente la défense de l'accusée Secchi Christine.

Sa cliente est poursuivie comme complice de l'accusé Pirodda.

Or l'honorable organe de l'accusation n'a établi aucun fait précis contre cette accusée.

Pour que l'on puisse retenir le crime de complicité, il faut que cette complicité soit positive et non négative. Il faut, en un mot, que l'on articule contre le complice un fait positif prouvant que *celui-ci a poussé au* crime, a fourni des instruments ou des moyens pour le commettre, a aidé ou assisté l'auteur de l'action dans les faits qui l'ont précédée, accompagnée ou suivie ou dans ceux qui l'ont consommée.

Dans l'affaire actuelle aucun fait de ce genre n'a été allégué contre Secchi.

Dans une affaire aussi grave, Messieurs *les jurés ne sauraient baser leur conviction* sur les dires intéressés des témoins, en contradiction évidente, en contradiction manifeste avec les constatations matérielles.

Dans le doute Me de Carafla conjure les jurés d'acquitter les accusés, ne pouvant pas supposer que l'on trouvera probantes contre des Sardes des preuves qui seraient jugées absolument insuffisantes contre des Corses.

Le Verdict

Le verdict du jury est négatif sur toutes les questions.

En conséquence les deux accusés sont acquittés et mis immédiatement en liberté.

Audience d'aujourd'hui :

Voglimacci-Stephanopoli Jean, Francolaci Nicolas, cultivateurs, demeurant à Cargese meurtre, tentative de meurtre, complicité de ce crime avec concomitance.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me de Carafla et Decori.

Utile Précaution

A part les rhumes, toutes les affections des bronches tendent à devenir chroniques. Les bronchites, les pleurésies, l'influenza laissent des traces qui causent l'essoufflement, l'oppression, l'asthme, le catarrhe, l'emphysème. On évite ces complications en ayant recours à la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

CHOCOLAT MENIER
Enfance des Souverains

Petite Gazette

Bourse de Paris

Variations Atmosphériques du 2 juin

	3 juin.	2 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.15	98.30
— 3 p. 0/0 amortis	98.70	98.75

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21.5 à midi, + 23.6 à 7 heures du soir, + 19. Maxima, + 24.3 Minima, 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 759 mm. 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée S.-E. modéré.

Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, orageux et nuageux.

Pluviomètre, à midi : 1 mm.

⁂

A l'arrivée

M. le capitaine de vaisseau Gervaise, commandant de la Marine en Corse, est arrivé hier et descendu au Grand Hôtel Lingénieur.

⁂

Nécrologie

Hier matin, à neuf heures a eu lieu en présence d'un nombreux cortège de parents et d'amis, l'enterrement du regretté M. Joseph Michelli, sous officier de la garde républicaine en retraite, décédé, après une longue et douloureuse maladie à l'âge de 62 ans.

Le cortège s'est dirigé, précédé de tout le clergé vers l'église Saint-Jean-Baptiste où l'absoute a été donnée par M. le c ré-archiprêtre Casanova.

A la levée du corps, un piquet du 163e a rendu les honneurs au défunt qui était décoré de la médaille militaire.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre camarades médaillés militaires. Le deuil était conduit par MM. Michelli, entourés de leurs parents. Immédiatement après venaient en rangs les membres de la Société des Sous-Officiers, bannière en tête, que suivaient les membres de la Société des Vétérans, et une foule d'amis.

Plusieurs couronnes offertes par les sociétés dont le défunt faisait partie étaient portés à bras derrière le cercueil. A noter la gerbe qui était déposé sur la bière au nom de la Société des Vétérans, celle offerte par la Société des Anciens Sous-Officiers, etc.

Nous présentons aux familles Michelli, l'expression de notre vive sympathie.

⁂

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

⁂

Chirurgien-Dentiste

M. Bettrami, dentiste des hôpitaux et du lycée de Marseille, a l'honneur de prévenir que M. Garibaldi, son opérateur, séjournera à sollicitations de sa nombreuse clientèle, a décidé de prolonger son séjour à Bastia, Hôtel Lingénieur, jusqu'au jeudi 18 juin.

⁂

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

Etat Civil

Mariages

Alberti Jean, vigneron, de l'Ile-Rousse, et Giovanni Marie, de Camp-tolle.

Naissances

Arnaud Marcel. — Benetti Noël-Pierre-Xavier. — Bellaro Marguerite. — Agnoli Théodore.

Achetez les Soieries Suisses!
GARANTIES SOLIDES
Demandez les échantillons de nos Nouveautés en noir, blanc et couleur, de 1 fr. 20 à 10 fr. 50 le mètre.
Spécialité : Nouveautés en étoffes pour habillements de promenade, de bal et de soirée, ainsi que des Etoffes pour Blouses, Doubleures, etc.
En Corse nous vendons directement aux consommateurs et envoyons les étoffes choisies d'après du port et de douane à domicile.
Schweizer & Cie Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries.

ACHAT DE COCONS
à des prix très avantageux
Ambroise Lenel, Bonnecui et Cie
Tresorie a Fauchoirie Toscane
Rue Fraiscinet et Boulevard de Toga

Les propriétaires de cocons feront bien de le consulter avant de vendre leur marchandise.

Les Responsabilités

On nous télégraphie de Marseille :

Dans le monde maritime on rejette la responsabilité de la catastrophe sur les commandants du *Liban* et de *l'Insulaire* qui auraient dû attendre d'être au large pour se mettre à table.

Rapport des Commandants

Dans son rapport, le capitaine Arnaud, de *l'Insulaire*, rejette la responsabilité du sinistre sur la co-responsabilité du commandant du *Liban*.

Le capitaine Arnaud ajoute que s'il n'a pas secouru ce dernier, c'est que lui-même se trouvait dans une situation critique, et que, d'ailleurs, il croyait que le *Balkan* pourrait recueillir tous les passagers du *Liban*.

⁂

Le rapport du commandant Lacotte est en contradiction avec celui du commandant de *l'Insulaire*, sur lequel il rejette la responsabilité de l'abordage.

LE BRIGADIER NICOLINI

Le brigadier de police Nicolini, demeurant à Paris, 104, rue du Château, qui voulait se brûler la cervelle, en apprenant la triste mort de sa femme et de sa fille, est arrivé à *Marseille et a été très* heureux de pouvoir embrasser sa fille Marie, âgée de dix ans, qui a été sauvée miraculeusement.

PASSAGERS SAUVÉS

Parmi les passagers qui ont pu se sauver, on nous signale encore :

Mme Villedieu Catherine, née Piazza, et sa bonne Assunta.

M. Susini Gaetan et son neveu Susini Jean, de Conca.

⁂

Le jeune Ferdinand Santoni, demeurant à Marseille, qui a perdu ses parents, sera recueilli par la Compagnie Fraissinet.

Liste des Passagers

Voici la liste des passagers du *Liban* qui a été *communiquée* par la Compagnie Fraissinet à la Préfecture.

Cette liste, qui porte 148 noms, est inexacte, malgré son caractère officiel. On peut, en effet, compter sur cent passagers en plus.

Voici les noms de ces passagers :

MM. Susini et son neveu ;
Nicolai ;
Salvarelli ;
Luciani ;
Franceschetti ;
Sanguinetti ;
Dellaplana ;
Decori ;
Angeli et sa femme ;
Nicolini ;
Vittini et sa fille ;
Castellani ;
Mattei ;
Montecucco ;
Orsoni ;
Rocchessani ;
Santucci ;
Marinaoi ;
Martini ;
Gozmel ;
Lagnca ;
Giovannoni ;
Nicolini ;
Ciavaldini ;
Mariani ;
Mattei ;
Anelli ;
Matfei ;
Santoni (quatre enfants) ;
Fagianeli ;
Loca ;
Vincentelli ;
Cuaigne ;
Dagardin Jules ;
MM. Poggioli ;
Durand Gaston ;
Ferrari ;
Dancilina ;
Lena ;
Paoli François et son fils ;
Vero Jacques ;
Crocicchia ;
Mattei ;
Ferrat ;
Peraldi ;
Lorenzetti Pierre ;
Luciani Jacques ;
Nasica Antoine et père ;
Vincent ;
Varrin Louis ;
Santoni et sa femme ;
Adini Louis ;
Rinaldi ;
Renvière Joseph ;
Cengioli ;
Angeli ;
Poletti Ange ;
Becchetti Pietro ;
Franchi et sa fille ;
Poggi Ernest ;
Variety ;
Nicolai ;
Luigi ;
Lenzi Giuseppe ;
Lenini Ernest ;
Della Vicedomi ;
Landi François et Paul ;
Biaggini ;
Merne Eugène ;
Fradiani Pierre ;
Damuccio Felice ;
Casalini ;
Danti ;
Stefanelli Alfred ;
Moïse ;
Monard ;
Pozzi Léon ;
Tamboilino ;
Lambert ;
Mencioni Antoine ;
Paoli Achille ;
Digrado ;
Bartolomi ;
Giovanni ;
Deux sous-officiers ;
Six soldats ;
Mme Preel ;
Ferrandini et 3 enfants ;
Lucchesi Virginie ;
Nivière Louise ;
Filippi et 1 enfant ;
Lagneca ;
Albertini, Sa belle-mère et deux enfants ;
Bernardi ;
Orsini ;
Fedelicci ;
Veuve Mariani ;
Manrel et ses deux enfants ;
Pitou née Lucciardi ;
Scoth ;
Mari ;
Esposito et sa fille ;
Bellon ;
Lusinchi ;
Grisi ;
Poggi ;
Figari et sa fille ;
Defendini et son enfant ;
Campanelli ;
Franchetti ;
Securi et sa sœur ;
Luciani ;
Pieri ;
Ventura ;
Gavazzi Athalie ;
Gavazzi Lazarina ;
Landi Athalie et Angèle ;
Mago Eraida ;
Darsante America ;
Menci Maria ;
Mlles Santini ;
D'Angelis ;
Lorecchetti Jeanne ;
Casalteci ;

Grave Accusation

M. François Mattei, capitaine au cabotage, demeurant à Marseille, l'un des passagers du *Liban*, a déclaré qu'aucune mesure n'avait été prise à bord de ce navire pour sauver les naufragés.

Devenue folle!

Mme Panzani, qui se rendait à Corte, a été sauvée avec ses deux enfants, l'un âgé de six mois, l'autre de quatre ans.

Ce dernier est mort.

Cette pauvre mère est devenue folle de désespoir.

Dépêches pour l'Exposition d'Hanoï

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les démarches DE NOS REPRÉSENTANTS

Les Sénateurs et Députés de la Corse ont continué aujourd'hui leurs démarches, provoquant ainsi chez les pouvoirs publics et dans la presse un mouvement en faveur des sinistrés.

Départ de la Délégation

Une délégation composée de MM. Giacobbi, sénateur ; Emmanuel Arène et Antoine Gavini, députés, est partie ce soir pour Marseille, afin d'assister aux obsèques des malheureuses victimes qui seront célébrées demain matin.

LES SOUSCRIPTIONS

Le *Figaro* a souscrit pour la somme de 300 francs.

Témoignage de sympathie de M. le préfet Lutaud

M. Charles Lutaud, préfet de la Gironde, a adressé la dépêche suivante à son ami, Emmanuel Arène.

« Jamais je n'ai mieux senti dans le deuil terrible qui nous étreint la puissance des liens qui *m'attachent à la Corse.*

» N'ayant aucun détail, je t'envoie, pour l'île entière, mes douloureuses condoléances, et si des souscriptions sont organisées pour les victimes, inscris-moi.

» Affections.

» LUTAUD. »

Les secours du Gouvernement

Le gouvernement a décidé de demander aux Chambres l'ouverture d'un crédit de cinquante mille francs en faveur des sinistrés.

⁂

Indépendamment de la demande de crédit présentée par le gouvernement, le président du conseil a remis la somme de 1.500 francs, à M. Emmanuel Arène, que ce dernier remettra au maire de Marseille comme premiers secours d'extrême urgence.

Question Giacobbi

M. le sénateur Giacobbi devait questionner aujourd'hui le ministre de la marine au sujet des mesures qu'il convient de prendre pour empêcher, à l'avenir, le retour d'une aussi émouvante catastrophe.

Cette question n'ayant pas pu venir aujourd'hui, par suite de la discussion de la loi de Deux ans, elle viendra sans faute, jeudi prochain au début de la séance.

Obsèques des victimes

Les obsèques des victimes, dont les corps n'ont pas été réclamés par les familles, auront lieu demain matin, à 10 heures et demie.

LES VICTIMES

Voici les noms des nouvelles victimes qui ont été reconnues à la Morgue.

M. Casimir Villedieu, inspecteur des douanes en retraite :
Mme Siguri :
Mme Sarlandini et son fils ;
Mme Esposito ;

LES BLESSÉS

Parmi les naufragés, on compte un certain nombre de blessés, dont les noms suivent :

Polrecchi, âgé de 16 ans ;
Siguri Angèle ;
Venturi Lucie ;
Bianchi Aimée ;

Nouvelles Militaires

Réserve

Tableau d'avancement

MM. Ségré et Ruliand, sous-lieutenants de réserve au 38e rég. d'artillerie, batteries détachées en Corse, sont proposés pour le grade de *lieutenant.*

Armée territoriale

MM. Ortoli, Giacomoni et Porri, capitaines au 116e régiment territorial d'infanterie, sont proposés pour le grade de chef de bataillon.

⁂

MM. Albertini, Giorgi, Padovani, Pelliza et Salvini, sous-lieutenants au 116e rég. territorial d'infanterie, sont proposés pour le grade de lieutenant.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de *M. Loubet.*

Pour les sinistrés du Liban

Le conseil a décidé de demander aux Chambres un crédit extraordinaires de 50.000 francs pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe du *Liban.*

La séparation des Chambres

Le conseil arrête en outre la date de la séparation des Chambres.

Cette date est fixée au 4 juillet prochain.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé **ensuite de l'expédition des affaires courantes.**

LES CONGRÉGATIONS ET la Commission sénatoriale

La commission du Sénat, chargée d'examiner les demandes en autorisation, s'est réunie aujourd'hui avant la séance.

Une vive discussion s'est engagé parmi les membres.

La commission a adopté en principe les autorisations particulières à chaque établissement.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Béraud, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Demande en autorisation

A l'ouverture de la séance, M. Garreau dépose son rapport concluant au rejet de la demande en autorisation, formulée par le Français, contre l'expert de Besançon

Le Service de Deux ans

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

La discussion s'ouvre sur l'article 53 concernant les engagements.

Cet article est adopté sans discussion.

Le Sénat aborde ensuite l'examen de l'article 54 qui est relatif aux rengagements.

Cet article est également adopté sans discussion.

Art. 55 à 57

Les articles 55, 56 et 57 concernant les rengagements, sont votés sans modification aucune.

Art. 58 et 59

Le Sénat adopte également sans discussion les articles 58 et 59 relatifs aux commissionnés.

Art. 60 à 68

Enfin les articles 60 à 68 concernant les avantages assurés aux engagés et rengagés, sont adoptés sans modification.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. LOCKROY

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Conybs, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La garnison de Rouen

M. Julien Goujon pose une question au ministre de la guerre sur l'état sanitaire de la garnison de Rouen, qui laisse beaucoup à désirer.

Le général André répond que toutes les mesures ont été prises pour rendre l'état sanitaire satisfaisant.

Les bouilleurs de cru

M. Perroche pose une question au ministre des finances au sujet de l'application de l'amendement Moriot, relatif aux bouilleurs de cru.

M. Rouvier dit qu'un règlement d'administration publique est en préparation.

L'incident est clos.

L'assistance aux Vieillards

Suite de la 1re délibération sur les propositions de loi : de MM. Rey et Lachièze, de M. Bienvenu Martin, sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Art. 18

La Chambre reprend la discussion sur les amendements qui ont été déposés relatifs à l'article 18.

M. Bienvenu Martin, au nom de la commission, accorde certaines satisfactions aux auteurs des amendements en ce qui concerne les secours contre les décisions des conseils municipaux et générauux relatives aux allocations mensuelles.

L'article 18 est ainsi adopté.

Art. 19

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'article 19 disant que la jouissance de l'allocation commence le premier jour du mois qui suit l'admissi n dans le lieu.

Une longue discussion s'engage sur cet article.

MM. Dubuisson, Cachet et l'abbé Lemire présentent des amendements qui sont repoussés.

Les deux premiers paragraphes de l'article 19 sont adoptés.

L'ensemble de l'article 19 est ensuite mis aux voix et adopté.

La mort de Mademoiselle Bourgeois

M. Lockroy, qui préside, annonce à la Chambre, en proie à la plus douloureuse émotion, la mort de Mlle Bourgeois.

La Chambre charge M. Lockroy d'exprimer à son président ses douloureuses condoléances et décide d'interrompre ses travaux, afin de s'associer à l'immense douleur de M. Bourgeois.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

Etude de Me Tommasi

Notaire à Bastia

VENTE VOLONTAIRE D'IMMEUBLE par Adjudication

Le lundi vingt-neuf juin mil neuf cent trois, à deux heures de relevée, en l'étude de Me Tommasi, notaire à Bastia, sis Boulevard du Palais, n° 9.

Il sera procédé par le dit Me Tommasi à la vente, aux plus offrant et dernier enchérisseur, de deux étages de maison sises en cette ville de Bastia et en deux lots.

Désignation des lots

Le premier lot comprend le troisième étage sis *rue du Lycée, 18*, composé de huit pièces, porté à la matrice cadastrale sous le n° 748, section B, et une grande pièce avec réduit à l'entrée du corridor de la dite maison.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci . . . . . 3.000 fr.

Le deuxième lot comprend, quatre pièces au deuxième étage avec réduit le tout dépendant d'une maison sise à Bastia, rue Sain-Angelo, n° 4, porté à la matrice sous le n° 1771, section B.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci . . . . . 2.000 fr.

Le tout au comptant outre les frais d'adjudication.

Le cahier des charges de la dite vente est déposé chez Me Tommasi, notaire.

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achètera au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

La Maison
Dcur MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia
présente sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er avril elle a mis en vente des soufres sublimés pur en balles de 50 k. des marques A. Boute et fils et Louis Ecuyer et de soufre de mitre.
Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en sucres morceaux réguliers qui sera vendu à fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.
Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, délités à un prix relativement réduit.
On y trouvera également :
Du pétrole eclairie.
Des sucres turgusines entre au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.
De même que les extra Nicks et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie. Du café Puerto Rico extra provenance garantie de la maison J. Saul de Ponce.
Du sucre cristallisé Guadeloupe, 1er et 2e jet pour sandwichs.
Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.
Des bleu-outremer en pastilles parfumées.
Des légumes sans bien assortis.
Vesce noire et blanche.
Des bougies « La Brillante » et bougies Fournier.
Savon Candor et Barlez de 500 gr.
Le surplus de sa récolte de vins :
Malvoisie blanc à 0,60 le litre.
Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.
DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Bureau Port, Bastia

A VENDRE

Feuille de Murier prise au Domaine de Pineto.
S'adresser à MM. L.-N. Mattei et Cie.

Maison de Confiance

Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli

A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que : Missels, Chapelets, Alliances, Médailles et Crucifix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.

La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les mouchoirs, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.

La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.

Horloger, Pendules, Réveils et Bijoux

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION
GRAND ASSORTIMENT
DE
LIVRES DE MESSE
ET DE PIÉTÉ
en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc

CHOIX D'IMAGES
ET D'EMBLÈMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.
CROIX et MÉDAILLES
PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉTUIS
CHAPELETS
(Haute Nouveauté)

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION E contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e pages.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ADEL. GOURAUD, Éditeur, 2, r. de 4-Septembre

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
GARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANOGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
chirurgien-dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison en garde contre certaines charlatanes ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont par le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières antidotes à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

A LA TOUR EIFFEL
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
Médaille d'Or
LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours :
800 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES et SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
Se BOUTIQUE Cigares & Tabacs

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger le Véritable Marque

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve « La Forge du Teil. » — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corse.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — JEUDI, 11 JUIN 1903 — N° 443

00276

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Réserves, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 m.	6 m.	1 an
Corse	3 fr.	5 fr.	10 fr.
Autres Départ.	3 fr.	6 fr.	12 fr.

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTECA

LE CALENDRIER

FÊTE DE CE JOUR.
Soleil : (heure officielle)
Lever, 3 h. 51 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Lune : Pleine, le 9 — Dernier quart, le 17.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Barnabé.

10 JUIN

LES NAUFRAGÉS du « Liban »

M. le Maire de Bastia nous communique les dépêches suivantes que nous nous empressons de publier :

Maire Bastia
à Maire Marseille.

Au nom de la ville de Bastia, cruellement éprouvée, je vous prie d'agréer mes sentiments de reconnaissance pour les mesures que vous avez prises en faveur des malheureuses victimes du *Liban*, et vous prie de transmettre à vos collègues du Conseil municipal et de recevoir vous-même tous mes remerciements pour l'initiative que vous avez prise de venir au secours des sinistrés survivants.

GAUDIN, *Maire.*

∴

Gavini, député,
Marseille.

En l'absence du député de notre arrondissement et en votre qualité d'ancien député de Bastia, je vous prie de nous représenter aux obsèques des victimes du naufrage du *Liban* et de déposer au nom de la ville une couronne mortuaire avec cette inscription :

La Ville de Bastia à ses malheureux enfants.

GAUDIN, *Maire.*

∴

Maire Bastia.

J'adresse aux familles de vos concitoyens, si cruellement éprouvées, l'expression de mes sentiments de profonde et douloureuse sympathie.

Veuillez être mon interprète auprès d'elles.

BLANC, *Sénateur.*

∴

Blanc, sénateur,
Paris.

Vous remercie des sentiments de condoléance que vous voulez bien m'exprimer à l'occasion du deuil cruel qui vient de frapper la Ville de Bastia.

GAUDIN, *Maire.*

Les Corses, si éprouvés par le douloureux événement qui, depuis quelques jours, est l'objet de toutes nos pensées, sont heureux des chaleureux témoignages de sympathie qui leur parviennent de tous les points de la France.

Nous devons une mention particulière à M. le Maire de Marseille dont les sentiments pour la Corse nous étaient particulièrement connus, et qui vient de les manifester d'une manière si touchante, en portant les premiers secours aux naufragés du *Liban*, et en prenant l'initiative d'une souscription en leur faveur.

Nous aussi, Bastiais, nous avons un devoir à remplir. Que de membres sont la conséquence de la catastrophe du 7 juin ! Que de personnes dont les modestes ressources ont été engloutis par la mer ! Nous ne devons pas être les derniers à faire preuve de dévouement et de fraternité. Et il nous semble que notre municipalité se ferait l'interprète de tous, en ouvrant une souscription dont le montant serait distribué par ses soins.

Congrès du Club Alpin Français en Corse

Enfin, malgré les éléments, malgré les difficultés d'organisation, le Congrès de Corse a réussi, triomphalement réussi. Nous ne croyons pas que jamais aucune réunion du Club Alpin Français ait donné lieu à de tels efforts, ni rencontré au début pareille malechance. Mais tous les obstacles ont été vaincus, et la fortune elle-même a souri à nos projets, en faisant échouer par deux fois les projets de croisière qui auraient coïncidé, si par malheur ils avaient abouti, avec une semaine de mer démontée, où le séjour à bord eût été un emprisonnement, et les débarquements une impossibilité. Au lieu de cela, les congressistes en ont été quittes pour deux rudes secousses d'aller et de retour, mais nous ne sommes plus, par bonheur, au temps où la traversée de Bonifacio était un événement et le voyage de Calais à Douvres une expédition. Nos compatriotes, y compris les dames et les jeunes filles, s'accoutument enfin à la mer, et nulle de nos congressistes, au retour, n'a hésité à s'embarquer sur une mer furieuse, au jour précisément où au lendemain de la plus grande tempête de l'année. La Corse avait jusqu'à présent un défaut capital, celui d'être séparée de Marseille par ce bras de mer de 300 kilomètres. Quelle bonne fortune pour la France, si un pareil obstacle, dont se rient les peuples énergiques, n'est plus désormais un objet d'effroi que pour les littérateurs du boulevard ! Décidément, sur mer comme sur terre, le Club Alpin aura été une *Ecole de volonté*

Comme il arrive souvent sur la Méditerranée, le mistral, qui soulevait la mer, parfilait en même temps le ciel. Aussi, une fois débarqués, les congressistes ont-ils joui pleinement des beautés de la Corse, beautés qui ont laissé à tous un profond souvenir. A la fin du voyage seulement, le vent de tempête, la pluie et la neige ont gâté une ou deux journées, mais l'impression favorable n'en a pas été affaiblie.

Comment rester le Congrès de Corse ? Devant les faibles ressources de logement et de nourriture, il avait fallu partager les congressistes en douze escouades, qui, partant de toutes les extrémités de l'île, se croisant et s'entrecroisant en tous sens de façon à ne jamais excéder le nombre de lits ou de couverts disponibles, se rencontraient ou se séparaient en route de la façon la plus pittoresque. Ne disons pas la plus imprévue, car au contraire tout avait été minutieusement prévu, et toutes les prévisions se sont réalisées. Tel Bonaparte organisant et poursuivant la campagne d'Italie. L'âme du Congrès, notre ami Henri Bolard, Corse d'adoption seulement, mais plus Corse que les insulaires eux-mêmes, plus ses lieutenants, nos collègues Leca, Graziani, de Martini, Casteldi, ont accompli des prodiges. Nous serions ingrats si nous oublions de mentionner M. Blais, que le bureau du Touring-Club avait mis au dernier moment à la disposition du Club Alpin, et dont la collaboration nous a été précieuse. N'attendons pas non plus pour louer l'hospitalité corse, pour remercier les administrateurs et la population. Tous ont rivalisé d'efforts pour nous rendre faciles des choses en apparence impossibles ; et nous espérons n'avoir de notre côté pas laissé dans l'île embaumée le moindre germe de vendetta, mais seulement le souvenir d'hôtes charmés et reconnaissants.

Le nombre total des congressistes a été de 237, chiffre bien supérieur à celui de nos Congrès habituels. La Cie Fraissinet, pour transporter ce petit peuple, a dû augmenter le nombre de ses départs, réparti les voyageurs sur plusieurs navires, et parfois les entasser de façon exceptionnelle. Nous aurions tort de ne pas lui tenir compte de ses efforts et des difficultés particulières d'une telle migration, à peu près sans exemple jusqu'ici.

Devant l'impossibilité de rendre compte du réseau compliqué d'itinéraires de nos douze escouades, nous allons d'abord donner la parole à quelques-uns de nos collègues qui nous ont envoyé des récits fragmentaires, après quoi nous résumerons l'impression d'ensemble en une sorte de tableau général. De la sorte, ceux d'entre nous qui ont pris part à l'inoubliable Congrès de Corse pourront fixer leurs souvenirs, et ceux qui en ont été privés pourront avoir une idée suffisante de ce magnifique voyage.

(*Club alpin Français*).

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

11 juin 1823. — Nomination de M. Billot en qualité de Procureur Général près la cour de Bastia.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Une catastrophe maritime qui rappelle les plus terribles qu'on ait eu à déplorer, s'est produite en rade de Marseille, à quelques encâblures à peine de la côte. Deux vapeurs de la Compagnie Fraissinet, *l'Insulaire* et le *Liban*, se sont abordés. Le temps était très beau, la mer comme un miroir. Le vent presque nul ; et on se demande encore comment ce sinistre a pu se produire, causant la mort de très nombreuses victimes. On n'a pu encore les dénombrer, car on ignore la quantité des passagers qu'emportait le *Liban*. Et la police spéciale des ports n'a pu nous communiquer la liste qui ne lui avait pas été apportée après le départ du navire.

Le départ du *Liban*

Le *Liban*, commandant Lacotte, partait, hier, à 11 heures et demie, pour Bastia. Le post était encombré de passagers dont, ainsi que nous venons de le dire, on ne connaît pas encore le nombre. Le voyage commença tranquillement et la sortie du port s'effectua sans aucun incident. En rade, le commandant ordonna la marche ordinaire et vers midi, on était par le travers de Malte.

Le temps était radieux, absolument calme. Tout à coup, entre le chenal qui s'étend de Malte à la côte, un bateau vint s'engager, filant à une belle allure. On reconnut facilement *l'Insulaire*, de la Compagnie Fraissinet, qui revenait de Toulon avec 40 passagers et une petite cargaison.

L'abordage

Le capitaine Arnaud, commandant l'*Insulaire*, voyant que la marche était absolument rectiligne avec celle du *Liban*, vira un peu par tribord et ordonna de faire machine en arrière. Mais il était bien tard ; les deux vapeurs vinrent l'un sur l'autre et s'abordèrent violemment. Le *Liban* fut atteint par tribord et eut son étrave emportée ; les tôles d'avant furent enfoncées et l'eau pénétra rapidement dans les cales. Le navire se pencha. Le commandant Lacotte donna alors l'ordre de faire monter les passagers dans les haubans pour les mettre hors des atteintes de l'eau le plus longtemps possible.

Cet ordre fut immédiatement exécuté. Mais le désordre était indescriptible.

Qu'on pense à ce nombre de femmes, d'enfants qui, deux minutes auparavant, étaient bien tranquilles sur le pont et qui, tout à coup, sans transition, voyaient la mort devant leurs yeux. Les femmes se pressaient contre le bastingage, retenant leurs enfants ou les attirant vers elles ; les hommes cherchaient à gagner les hauteurs du navire qui commençait à s'enfoncer.

Le commandant Lacotte fit donner la barre vers la côte, espérant pouvoir échouer le *Liban*. Mais l'envahissement des cales était tel que le navire ne tarderait pas à couler. Il disparaissait vingt minutes après avoir été abordé.

Quant à *l'Insulaire*, bien moins gravement atteint, quoique l'avant eût été emporté, il pouvait poursuivre lentement sa route vers Marseille, où il arrivait vers 2 heures et demie. On l'amarrait à sa place habituelle devant le quai de la Joliette.

Le Sauvetage

Au moment où le *Liban* coulait, de véritables grappes d'êtres humains étaient accrochées autour des barrières et des lisses. L'eau envahissant tout, les hommes, les femmes se jetèrent à la mer, pendant tout espoir d'être recueillis sur le pont. Car les secours arrivaient.

En effet, vers midi, le *Bolkan*, qui appartient également à la Compagnie Fraissinet, se trouvait non loin des lieux du sinistre, allant en Grèce. Le commandant Carrère comprit bientôt de quoi il s'agissait et fit force de vapeur pour se rapprocher de la côte pendant qu'on faisait les préparatifs pour descendre les embarcations à la mer. Le *Plassir*, qui venait de Gênes, se trouvait également non loin. Tous ces dévouements, tous ces bras, tous ces efforts se tendirent vers les infortunés que les vagues commençaient à recouvrir et qui levaient les bras en langant des appels déchirants.

Les embarcations du *Bolkan* purent recueillir des naufragés et l'équipage du vapeur qui, les derniers, ainsi que le capitaine Lacotte, avaient quitté le pont du navire qui s'engloutissait. Mais, hélas ! tous ces secours arrivaient bien tard et on a surtout recueilli des cadavres.

Néanmoins, on put amener à bord des embarcations du *Bolkan* 22 naufragés. Et, au moment même également où le *Blanchamps*, patron Imbert, suivi de l'*Estérel* n° 16, du service du pilotage, arrivaient sur les lieux. Tous concoururent au sauvetage des malheureux. Et vingt deux d'entre eux purent être arrachés à la mort. C'est au vapeur *Blanchamps* qu'ils furent confiés.

Dès que le *Blanchamps* eut pris tous les naufragés, on lui remit aussi huit corps, cinq femmes et trois hommes, qu'on avait recueillis. C'est alors qu'arriva un petit bateau scaphandrier, le *Saint-Barthélemy*, patron Fornetino, qui se trouvait à bord avec ses deux matelots, Etienne et Barthélemy Cappadon. Ils pêchaient le corail. En voyant le sinistre, ils se rendirent immédiatement près du *Liban* qui coulait, recueillirent 9 personnes, 3 sur le navire lui même et 6 à la mer. Ils les ramenèrent au *Blanchamps*. Puis le *Saint-Barthélemy*, remorqué par le pilote, rentra au Port-Vieux ramenant un cadavre que *l'Eclaireur* n° 10 lui avait confié, ne pouvant quitter son poste.

Récits de Passagers

Un capitaine au cabotage qui était à bord du *Liban* en qualité de passager, M. François Mattei, demeurant dans notre ville, boulevard de la Major, 29, est venu dans nos bureaux où il nous a fait le récit suivant :

— J'avais pris passage à bord du *Liban* pour me rendre en Corse. Nous étions partis de Marseille ce matin, à 11 heures 25. Il était midi 5 lorsque le paquebot se trouva sur le point de contourner l'île de Maire. Pétais à ce moment assis sur une banquette, sur la dunette arrière. Brusquement, j'entendis le paquebot donner un coup de sifflet bref. Un coup de sifflet bref, c'est le signal que l'on doit virer à tribord. Or, je remarquai que le *Liban* venait au contraire à bâbord. Je quittai mon journal et ma canne sur la banquette, et je me levai, surpris de cette manœuvre à contresens.

J'entendis ensuite un autre coup de sifflet, celui-là venant de l'*Insulaire*, c'est-à-dire du bateau qui allait nous aborder. Ce coup de sifflet, bref comme celui du *Liban*, signalait que le bateau venait sur tribord. Il y eut ensuite un second coup de sifflet, bref, donné par le *Liban* et un second coup de sifflet bref donné par l'*Insulaire*. A ce moment, je vis que l'abordage était inévitable.

Les deux bateaux marchaient à toute vitesse. Le capitaine du *Liban*, M. Lacotte, présidait la table des premières et c'était le maître de manœuvre qui dirigeait le bateau. La négligence était déjà singulière. Mais ce n'est pas tout. Au moment de l'abordage, aucune disposition n'a été prise pour sauver les passagers.

L'*Insulaire*, aussitôt après avoir abordé le *Liban*, a renversé sa marche et a fait route sur Marseille, sans daigner mettre une embarcation en mer. L'incurie n'a pas été moins grande sur notre bateau. Une fois que le *Liban* n'est trouvé immergé par l'avant, on n'est bien décidé à mettre une embarcation à la mer, mais — ce qui paraîtra incroyable ! — on n'a pas pu parvenir à en mettre une deuxième, à cause de l'armement des embarcations, qu'il était impossible de manœuvrer. Les garants des palans n'ont pas pu fonctionner en dépit des efforts de tous, de sorte que cinq embarcations sur six se sont trouvées inutilisées !

Grâce à l'aide de quelques pêcheurs qui se trouvaient dans le voisinage et qui sont accourus, nous avons pu sauver une douzaine de personnes qui sont montées dans l'unique embarcation du *Liban*. Moi-même, voyant que le bateau allait couler, j'y pris place à mon tour.

Nous nous tînmes pendant quelque temps au large, où nous avons ramassé tous ceux que nous avons pu, morts ou vivants. Nous avons été secondés dans notre œuvre de sauvetage par d'autres pêcheurs, par ces pilotes, par des bateaux qui étaient accourus. Nous avons rejoint ensuite le *Blanchamps*, sur lequel j'ai rencontré le maître de manœuvre auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, et qui nous ramena au Port Vieux.

∴

Un autre passager du *Liban*, M. Ferdinando Santoni, qui se rendait à Livourne avec sa femme et ses quatre enfants, est également venu dans nos bureaux pour protester contre les mêmes faits qui nous ont été signalés par M. François Mattei.

L'un et l'autre nous ont affirmé avec la plus grande force la véracité de leurs dires.

Nous avons pu, d'autre part, interroger M. Jacques Vero, également passager à bord du *Liban*, que ses patrons envoyaient en Corse.

M. Vero se trouvait dans sa salle à manger au moment où les deux coups de

sifflet ont retenti. Il s'informa immédiatement, mais on le rassura en lui disant que c'était un signal avec un vapeur qu'on croisait.

Quelques minutes après, au bruit formidable produit par le choc, M. Vero, comprenant qu'il y avait danger, grimpa rapidement sur le pont et, de là, sauta dans une embarcation qui se trouvait le long du bord. Bien qu'ayant passé très vite sur le pont, M. Vero remarqua l'absence de toute bonde, et constata que les embarcations de sauvetage n'avaient pas pu être descendues. C'est à sa présence d'esprit qu'il doit la vie.

Le premier résultat de l'Enquête

M. Lannes, commissaire de police du XVe arrondissement, a commencé une enquête et il a entendu deux témoignages. Bien que le magistrat se soit montré très discret, ce qui s'explique par la gravité de la catastrophe, nous avons pu avoir, à côté, quelques renseignements. Ils corroborent, d'ailleurs, pleinement ceux que nous a donnés M. Mattei, capitaine au cabotage, un homme du métier et qui connaît admirablement la route de Corse et la côte de Provence. Le sinistre s'est produit comme l'indique M. Mattei, bien que certaines petites divergences existent dans les récits divers qui nous ont été faits.

Il y a lieu, cependant d'indiquer que le nombre des victimes paraît devoir être plus élevé que celui officiellement connu.

Et cette opinion est basée sur le fait que le *Liban* a coulé très rapidement et que l'on peut craindre que des passagers soient restés à bord, dans les cabines ou sur le pont, très étroitement bâché. On nous signale aussi que deux hommes de l'équipage — deux chauffeurs ou soutiers — n'ont pas été retrouvés. Ne seraient-ils pas restés dans la machine envahie par les eaux, sans avoir eu le temps de remonter?... Toutes les suppositions sont possibles.

En effet, les personnes qui ont vu partir le *Liban* affirment que le navire emportait de très nombreux passagers. On a retrouvé à peine, vivants ou morts, cent personnes. A quel chiffre donc s'élèvera le nombre des victimes de cette épouvantable catastrophe? Le saura-t-on jamais?

(Petit Provençal).

Bulletin Financier

Paris, le 8 juin 1903.

Le mouvement de reprise qui se dessinait aux deux précédentes séances s'est arrêté, influencé sans doute par le marché américain. Notre 3 0/0 clôture à 98.35. Les Fonds Etrangers restent stationnaires. Nos Grandes Sociétés de Crédit sont toujours fermes. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.088. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 695, la Société Générale à 624. La Compagnie d'Escompte s'élève à 592.

Les Obligations 3 0/0 de la Compagnie du Chemin de Fer de Victoria-Minas, sont recherchées à 379.75 : les garanties affectées à ces titres sont très appréciées des capitalistes.

Au Panque, les actions des Charbonnages des Apes montent à 410 ; les obligations se négocient à 340, donnant un revenu de 5.35. La Caucaze Concession cote 55. L'action de la Société des Zines et Plombs Argentifères de Styria se maintient en dépit quelques jours sur le marché en baisse ; les demandes sont du reste, déjà nombreuses sur ce titre.

Nos Chemins de Fer sont presque sans changements.

Cour d'Assises

Audience du 10 juin 1903

Présidence de M. GIULI, conseiller

Meurtre

Tentative de Meurtre et complicité avec concomitance

Frangolacci Nicolas, cultivateur à Cargese, âgé de 21 ans et Voglimacci Jean, cultivateur, également de Cargese, âgé de 29 ans, comparaissent aujourd'hui devant la Cour d'assises pour les faits qui sont ainsi exposés dans l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

Dans la soirée du premier février 1903 à Cargese une rixe éclata entre divers jeunes gens de cette commune, dont quelques uns étaient un peu pris de boisson. L'un d'eux Baldacci Albert, succombe le lendemain, son frère Baldacci Jean fut grièvement blessé. La scène se déroula vers onze heures du soir devant le bureau de la poste. Baldacci Jean demanda à Frangolacci Nicolas des explications au sujet d'un flocret dont celui-ci avait parlé au café Guidacci. Une discussion s'engagea, des personnes intervinrent et y mirent fin. Mais Voglimacci Jean se jeta alors sans motif aucun sur Colonna César, qui portait une mandoline, Baldacci Jean voulut dégager Colonna César, et reçut lui même des coups. En même temps son frère Baldacci Albert fut mortellement blessé au bas ventre. Baldacci Albert a désigné comme son agresseur, Voglimacci Jean qui a toujours nié. Mais Frangolacci Nicolas accuse formellement Voglimacci Jean d'avoir avec un stylet frappé Baldacci Albert Baldacci Jean a rapporté deux blessures l'une au dessus du sein gauche faite à l'aide d'un fleuret, l'autre à la région dorsale occasionnée par un couteau ou un stylet. L'information a démontré que les auteurs de cette tentative de meurtre sont Voglimacci Jean et Frangolacci Nicolas, qui seul possédait un fleuret.

Interrogatoire de Frangolacci

L'accusé Frangolacci nie toute participation au crime qui lui est reproché Dans la soirée du 1er février, il fut accosté, devant le bureau des postes de Cargese, par le nommé Baldacci Jean; ce dernier lui demandant raison de certain propos qu'il aurait tenus dans la journée, son attitude fut des plus calmes et tout rentra dans l'ordre, grâce à l'intervention des personnes présentes.

A ce moment, survint Colonna César. Une discussion s'engagea au sujet d'une mandoline, et c'est alors que Voglimacci Jean aurait exercé quelques violences contre Colonna. Baldacci Albert, intervenant en faveur de Colonna, fut frappé, à son tour, par le nommé Voglimacci Jean. A ce moment, la mêlée devient générale : Frangolacci affirme que Baldacci Albert a été frappé, au bas ventre, par un coup de couteau que lui a porté Voglimacci Jean.

Quant à lui, il n'avait aucune arme et il n'a pu, en conséquence, s'en servir contre qui que ce soit.

Interrogatoire de Voglimacci

L'accusé Voglimacci Jean est interrogé à son tour.

Il affirme ne pas avoir donné la mort au malheureux Albert Baldacci. Si son coaccusé l'incrimine, c'est uniquement pour se tirer d'un mauvais pas.

Frangolacci a pris, au contraire, une part très active à la rixe du 1er février, et devant plusieurs témoins dignes de foi, il a fait des révélations qui sont de nature à le compromettre gravement.

Voglimacci proteste également contre le crime de tentative de meurtre sur la personne de Jean Baldacci, qui lui est reproché par l'accusation, avec la circonstance aggravante de la concomitance.

Audition des témoins

Les témoins, au nombre de huit, confirment leurs dépositions écrites.

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du Procureur général, soutient l'accusation.

Les renseignements fournis sur le compte des deux accusés sont plutôt défavorables ; ils sont signalés comme des individus très violents et enclins à la boisson.

Dans la journée du 1er février, ils donnent déjà des marques non équivoques de leur mauvais caractère, en allant briser la porte de la dame Casalacci, et dans la soirée, ils donnèrent la preuve évidente de leur extrême violence.

Leur culpabilité est clairement établie par tous les éléments de la procédure et des débats.

Frangolacci a incontestablement frappé avec un stylet, le sieur Baldacci Jean qui se trouvait au milieu d'un groupe formé par quatre ou cinq assaillants. Baldacci a dû frapper, à son tour, pour défendre ses jours menacés et c'est ce qui explique l'arrêt de non-lieu intervenu en sa faveur.

Quant à Voglimacci, il a également blessé Baldacci Jean ; mais, il doit, en plus, répondre du meurtre de Baldacci Albert qui a trouvé la mort, en voulant intervenir dans un but de pacification.

Avant de mourir, la victime l a désigné, à maintes reprises, comme son meurtrier, et plus tard, son co accusé Frangolacci est venu confirmer les déclarations faites, dès la première heure, par le malheureux Baldacci Albert.

Le jury fera son devoir en retenant la culpabilité des deux accusés.

Plaidoirie de Me de Carafla

Me de Carafla prononce la défense de Jean Voglimacci qui, à la différence de Jean Baldacci, n'a jamais eu la moindre condamnation. Son client n'a rien à se reprocher soit au point de vue du meurtre de Baldacci Albert, soit en ce qui concerne la tentative de meurtre sur Jean Baldacci. Il a, au contraire, été grièvement blessé et sa vie a couru, à un moment donné, un sérieux danger.

L'information a établi que la bagarre s'est engagée entre plusieurs personnes, toutes armées de couteaux ou de stylets ; on a frappé à tort et à travers, et, dans l'obscurité de la nuit, il a été difficile de distinguer le meurtrier de Baldacci Albert.

Le jury saura se mettre en garde contre les accusations intéressées d'un co-accusé ; dans tous les cas, en admettant que Voglimacci ait frappé, il est évident qu'il a agi en état de légitime défense.

Dans une chaleureuse péroraison, Me de Carafla sollicite l'acquittement pur et simple de son client.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori est chargé de la défense de Frangolacci Nicolas.

Ce jeune homme de vingt ans, aux antécédents irréprochables, a été injustement accusé et par la famille Baldacci et par la famille Voglimacci qui jusqu'alors s'étaient unies pour le perdre.

Les charges qui pèsent sur Frangolacci, fait observer l honorable défenseur, étaient si minimes, qu'à la date du 7 mars, M. le juge d'instruction le mettait en liberté. S'il a été mis de nouveau en état d'arrestation, c'est à la suite de déclarations mensongères et contradictoires qui ne sauraient exercer aucune influence sur l'esprit du jury.

Se basant sur l'information écrite et sur les débats, Me Decori démontre l'innocence de son client dont il sollicite, en termes émus, la mise en liberté immédiate.

M. le Président pose d'office à Messieurs les jurés la question de provocation violente.

Le Verdict

Le jury a à répondre à neuf questions.

Après une délibération de quarante minutes, le jury rapporte un verdict négatif en faveur de Frangolacci Nicolas et affirmatif, en ce qui concerne Voglimacci qui est retenu comme auteur de l'homicide volontaire de Baldacci Albert, avec l'excuse de la provocation. Voglimacci est acquitté, du chef de tentative de meurtre sur Baldacci Jean.

En exécution de ce verdict, la Cour condamne Voglimacci Jean à cinq années d'emprisonnement.

Frangolacci Nicolas est acquitté et mis sur le champ en liberté.

La Cour accorde des dispenses aux jurés Panzani, Pinelli, Porri, Colonna Jean, Colonna Joseph et Andrei.

Audience d'aujourd'hui :

Barbieri Etienne, cultivateur, Castellani Paul, journalier, Leca Ignace Antoine, berger, demeurant à Saint André d'Orcino, vol qualifié et complicité de ce crime.

Ministère public M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Me Decori et Nivaggioli.

SAVON DU CONGO Blancheur du tatut.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PORTOVECCHIO. — La catastrophe qui a amené la perte du « Liban », vient de jeter le deuil et la consternation dans notre canton.

Un de nos enfants, M. Antoine Pierre Rossi, négociant en charbons, y a trouvé la mort. Cette cruelle et douloureuse fin d'un homme qui, durant 50, ans avait travaillé avec ardeur et sagesse, du père, qui n'avait qu'affection et bonté, de l'ami sûr et dévoué, conciliant et probe, laissera durant longtemps une plaie saignante que le temps seul guérira.

Mais à son épouse désolée, à tous ses enfants auxquels le mal semble irréparable, nous offrons l'expression émue et touchante de nos vifs et unanimes regrets ; puissent ils adoucir leur infortune ! — L. R

ILE-ROUSSE. — On nous écrit de cette ville :

La coquette et paisible ville d'Ile Rousse était en fête dimanche ; il y avait animation dans la rue Paoli et surtout aux abords de la mairie des groupes d'hommes de tout âge devisaient fraternellement.

On allait procéder à l'élection du conseil de la Société patriotique et militaire des Vétérans des Armées de Terre et de Mer en la salle du conseil de la mairie, gracieusement offerte par M. Mattei, Dr de mairie.

Les élections ont donné les résultats suivants :

Président, le pharmacien Padovani.

Vice président, M. Peraldi, négociant.

Secrétaires, MM. Orsoni, banquier et Delpapa, négociant.

Trésorier, M. Cecaldi, huissier.

Conseillers, MM. Graziani, retraité, Costa Jean, négociant, Gladicelli, Tassara, Raffi.

Porte drapeau, Ollivi Mathieu.

Clairon, Costa Jean Fleur. — A. P.

LURI. — Mercredi dernier est décédé à Luri une bienfaitrice de l'humanité ; la veuve Ristori Louise, journalière, âgée de 80 ans La veuve Ristori a laissé toute sa fortune, bien minime qu'elle soit, 3 000 francs, une partie à la paroisse de Luri et l'autre à la chapelle de Saint-Antoine de Poggio, pour être distribuée aux pauvres de notre commune où elle était domiciliée car, elle était originaire de Sardaigne.

Si vous avez à indiquer à un souffrant quel est le meilleur régénérateur du sang, tonique des nerfs, vous serez obligé de faire avec votre main les différentes figures qui sont mentionnées ci-dessus. Dans l'alphabet morse, ces signes veulent dire « Pilules Pink » et tout le monde sait que les Pilules Pink sont le régénérateur du sang, tandis que des nerfs le plus puissant qui soit au monde. Il faudrait plusieurs pages pour expliquer tous les bienfaits que l'on peut retirer d'un traitement par les pilules Pink. Dans un cadre aussi restreint le mieux est de citer les propres paroles d'une personne guérie par les pilules rose. Des milliers de certificats semblables pourraient être cités. Monsieur Chap lun de Villeromain, en 1.0 de la commune (Loir-et-Cher) écrit :

« J'souffrais beaucoup de l'estomac, j'avais de continuelles indigestions et je ne pus rien plus supporter que des mets et du lait. Mon état général devenait de plus en plus mauvais, j'étais faible, me vue baissait, mes sommeils étaient agités et troublés par des cauchemars, il m'suffit de suivre pendant quelques jours le traitement des pilules Pink pour voir tous ces malaises disparaître. Actuellement je mange une nourriture saine, sommeille sans être incommodé, je dors très bien et j'ai repris toutes mes forces. »

Un remède qui guérit les maladies d'estomac est un remède précieux. Que tous ceux qui souffrent de cette maladie se procurent aujourd'hui les pilules Pink. Qu'ils suivent ce traitement pendant un mois et sous peu ils auront un excellent appétit qu'ils pourront amplement satisfaire sans la moindre arrière pensée. Les pilules Pink enrichissent d'abord le sang et font bien ses organes devenus personnels par faiblesse, reprennent une nouvelle vigueur, le fonctionnement a nouveau parfaitement et alors, avec un sang riche et vivifié sur le sang les rendent souverains contre les maux suivants : anémie, chlorose, rhumatisme, neurasthenie, maladies nerveuses, faiblesse générale, irritations, migraines, névralgies, asthmes. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et chez Gobin et Cie, pharmacien, Rue Bellu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, douze francs cinquante les six boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 20 à midi, + 18 à 7 heures du soir, + 18 2 Maxima, + 21 Minima, + 15.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 759 mm. 6 heures du soir, 758 m.

Vent. — Dans la matinée N.-E. frais.

Dans l'après-midi, N. O. frais.

Etat du ciel, variable.

Pluviomètre, à midi : 35 mm.

Au Salon

Nous annoncions dernièrement que les dessins et plans de notre jeune compatriote, M. Adolphe Peretti, boursier du legs Sisco (plans d'hôpital civil) avaient été admis au Salon.

Nous apprenons avec un vif plaisir que ces dessins et plans qui ont eu l'honneur de la cimaise, ont obtenu une mention, section d'architecture.

Nos sincères félicitations au sympathique architecte.

Une fête militaire

C'est dimanche, 14 du courant, que la Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers de la Corse, sous la présidence d'honneur de M le Général Gouverneur, célébrera la 13e fête anniversaire de sa fondation.

La réunion aura lieu sur la place Saint-Nicolas, où les sociétaires, porteurs de leurs insignes et décorations, devront être rassemblés à 9 heures et demie, pour se rendre ensuite, drapeau en tête, à l'église Saint-Jean, où une messe en musique sera célébrée à 10 heures précises.

Les autorités civiles et militaires, les officiers et sous-officiers de toutes armes et de toutes catégories sont priés de vouloir bien honorer de leur présence cette cérémonie à la fois religieuse et patriotique.

Après la messe, les sociétaires et leurs invités se rendront sur la terrasse du Grand Café des Palaces, où leur sera servi l'apéritif traditionnel.

A 11 heures et demie, banquet sous la présidence de M. le maire Gaudin, membre honoraire de la Société.

Capitaines-pilotes

A la suite des examens subis à Marseille, M. le capitaine au long-cours Mattei a obtenu la licence de capitaine-pilote des ports de Marseille.

Machines à coudre Helvétia

Certaines personnes, dans un but intéressé, se plaisent à dire que le dépôt des machines à coudre Helvétia fermera bientôt ses portes ; que l'atelier et le mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que la loi punit.

Nous prions nos amis et clients de nous signaler toute personne dépréciant les machines Helvétia, car la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous un registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms de personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicen.

Distinctions honorifiques

Le ministre de la marine a accordé des médailles de bronze à MM.

Drimaracci Baptiste, matelot du paquebot *Dupleix*, inscrit à Ajaccio, pour le sauvetage d'un agent du paquebot qui, tombé à la mer, la nuit, en rade de Pondichéry, était en danger de se noyer, le 13 avril 1903 ;

Marcantetti Ange-Roch-Sampiero, brigadier des douanes, pour le sauvetage d'un enfant tombé à la mer et en danger de se noyer à Mers-el-Kébir, le 10 mars 1902.

Institut de la Surdité

Depuis le 1er novembre 1902, deux importants établissements thérapeutiques de Paris, dont le succès va toujours croissant, se sont mis d'accord pour occuper l important hôtel de la rue de la Pépinière, n° 19. Il s'agit de l'Institut de la Surdité à qui tant de sourds doivent le rétablissement de l'ouïe et aussi de l'Académie Dermothérapique dont la méthode rationnelle est si efficace dans toutes les maladies chroniques. Les lecteurs sont instamment priés de prendre bonne note de ce changement d'adresse.

Mouvement de la population

Voici quel a été le mouvement de la population pendant le mois de février 1903 :

Naissances, 44, dont 4 illégitimes, 29 garçons, 15 filles.

Mariages, 17 ; divorces, 0.

Morts nés, 0.

Décès, 46, qui se divisent ainsi :

Grippe, 1 ; affections de l'appareil respiratoire, 3 ; bronchite chronique, 2 ; pneumonie, 1 ; fièvre typhoïde, 5 ; suicide, 1 ; méningite simple, 1 ; entérite, 1 ; tuberculose, 1 ; maladies du cœur, 3 ; variole, 1 ; autres maladies, 28.

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

Crème Guasco antiseptique

D'un parfum très agréable cette Crème est sans rivale pour blanchir et assouplir la peau, faire disparaître du visage les taches de rousseur, boutons, démangeaisons, atténuer les rides, etc. Les produits qui la composent étant absolument inoffensifs et de premier choix, la Crème Guasco peut être employée journellement pour entretenir la beauté et l'hygiène du visage. Prix, 1 fr. 25 ; par la poste, 1 fr. 40. Dépôt général : Pharmacie Guasco, à Marseille ; à Bastia, Pharmacie Padé, Boulevard Paoli.

A vendre

— 2 appartements au 2me étage, belle position, sur la Traverse Casalonga à saisir. S'adresser au bureau du journal.

Chirurgien-Dentiste

M. Beltrami, dentiste des hôpitaux et du lycée de Marseille, a l'honneur de prévenir que M Garibaldi, son opérateur, célèbre aux sollicitations de sa nombreuse clientèle, a décidé de prolonger son séjour à Bastia, Hôtel Lingénieur, jusqu'au jeudi 18 juin.

AVIS

Le Maire de la ville de Bastia porte à la connaissance de ses administrés :

Qu'informé par M. l'architecte de la ville de ce que les appareils de distribution d'eau continuent à être l'objet de détériorations, de la part de malfaiteurs, il vient de rappeler au service de la police et aux agents de la voirie toute la surveillance qu'ils doivent exercer pour faire cesser ces actes de vandalisme, qui peuvent compromettre l'alimentation de la population.

Qu'il est, en même temps, de l'intérêt de tous les citoyens de dénoncer aux autorités, ceux des auteurs de pareils délits, qui leur seraient connus et que la loi punit sévèrement.

Fait à Bastia, le 9 juin 1903.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Etablissement Thermal DE GUAGNO LES BAINS

Ouverture le 24 Juin

M. Paolantonacci, ex propriétaire de l'Hôtel de France à Propriano, maître d'hôtel pendant de longues années de l'établissement de Barucci, actuellement propriétaire de l'Hôtel Restaurant Parisien à Ajaccio ;

A l'honneur de prévenir le public, qu'il a l'entreprise de la table à l'Etablissement Thermal de Guagno les Bains. Messieurs les Baigneurs trouveront à l'Etablissement tout le confortable désirable, une bonne cuisine soignée (Française et Italienne) que sa longue expérience rend excellente. Il servira une table d'hôte, fera un service à la carte si on le désire, et servira aussi des soupers. Table d'hôte, 4 francs par jour, chambre, 1 fr. 50. Total, 5 fr 50 par jour. Bonne cave, vins vieux. Champagne, liqueurs, etc. Calèche attachée à l'Etablissement pour excursions, ainsi que chevaux de selle, piano, grande cour ombragée, installation de jeux divers.

Il est inutile de donner la description de l'Etablissement connu depuis longtemps, de ce vaste immeuble où les baigneurs circulent librement, et ses galeries promenoirs couvertes. Mais une chose importante pour Messieurs les Baigneurs qui veulent se soigner, c'est la facilité de prendre leur bain sans sortir, à l'abri de tout courant d'air dangereux dans une cure thermale, un escalier intérieur communiquant avec les Bains. On peut dire : le fait une saison Thermale chez moi.

Tous ces avantages réunis amèneront à l'Etablissement baigneurs et touristes, ces derniers amateurs des beaux sites qui sont nombreux dans ces parages. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mme Jean de la Rocca, propriétaire des sources Thermales et des Etablissements de Guagno les Bains.

Bourse de Paris

	9 juin.	10 juin
Rente 3 p 0/0 ancien	98.30	98.27
— 3 p. 0/0 amortis	98.75	98.45

Dépêches pour la Nuit

LA CATASTROPHE du *Liban*

TÉLÉGRAMME du Maire de Marseille

M. le Maire de Bastia a reçu de M. le Maire de Marseille le télégramme suivant :

Marseille, 10 juin, 8 h. 20 s.

Population marseillaise et Conseil municipal, avons été très sensibles aux témoignages de sympathie adressés par la Municipalité et la population de Bastia.

Tous nos remerciements émus, et nos meilleurs sentiments.

A. CHANOT,
Maire de Marseille.

Obsèques des Victimes

On nous télégraphie de Marseille :

Service funèbre

Ce matin, à neuf heures, un service funèbre solennel a été célébré, en l'église Cathédrale, pour les victimes de la catastrophe du *Liban*.

La vaste église était encore trop petite pour contenir les personnes qui avaient tenu à assister à cette cérémonie funèbre, qui a été très imposante, et à donner un témoignage de sympathie aux familles si cruellement éprouvées.

L'absoute a été donnée par Mgr. Andrieu, évêque de Marseille, assisté de tout le clergé et des communautés religieuses.

Levée des corps

La levée des corps a eu lieu à dix heures précises.

Le cortège s'est formé sur la place de la Cathédrale pour se rendre au cimetière de Saint-Pierre.

Trois corbillards contenaient les cercueils des cinq victimes qui n'ont pas été réclamées par leurs familles.

Ces victimes sont :

Rinaldi, percepteur ;
Mme Vittini, âgée de 26 ans ;
Bianchini, âgé de 7 ans ;
Lagrega, âgé de 6 mois ;
Mariani, âgé de 18 mois ;

Le deuil était conduit par MM. Chanot, maire de Marseille ; le préfet des Bouches-du-Rhône ; Emmanuel Arène et Antoine Gavini, députés.

Toutes les autorités civiles et militaires assistaient aux obsèques.

Sur tout le parcours, tous les magasins, sans exception aucune, étaient fermés.

Une douloureuse poignante était peinte sur les visages des cent mille personnes qui suivaient le convoi, malgré une pluie battante.

Au cimetière

Au cimetière des discours ont été prononcés par :

MM. Chanot, maire de Marseille ;
Pierre Roux, conseiller général ;
Amiral Rouvier, commandant de la marine, à Marseille ;
Emmanuel Arène, député de la Corse ;
Colombo ;
Rivelli.

Les discours

Dans son discours, qui a été très remarquable, M Chanot associe la ville de Marseille au deuil qui frappe la colonie Corse, si intéressante et si digne d'intérêt.

M. Pierre Roux a parlé au nom du conseil général.

Le préfet des Bouches-du-Rhône, au nom du Gouvernement.

Le contre-amiral Rouvier, au nom de la marine ;

Discours M. ARÈNE

M. Emmanuel Arène a prononcé une allocution vibrante et émue pour remercier la ville de Marseille du grand exemple de solidarité humaine qu'elle a donné.

Le député d'Ajaccio termine ainsi son discours :

« La Corse, déjà reconnaissante envers Marseille de la large et cordiale hospitalité qu'elle donne à tant de ses enfants, n'oubliera pas la touchante piété, la sollicitude maternelle dont votre cité a entouré les victimes et leur familles.

« Nous avons toujours aimé Marseille, qui, pour nous autres Corses, est comme la grande porte ouverte et accueillants de la Mère-Patrie.

« Mais, désormais, nous l'aimerons encore davantage, car les liens les plus forts sont ceux qui se resserrent dans les communes souffrances.

« Messieurs, ce triste jour de deuil, la douleur et l'affection deux sentiments qui vont bien ensemble souvent, nous ont conduit ici pour y remplir un double devoir. A ceux qui sont morts, nous venons de tout notre cœur et avec toutes nos larmes dire douloureusement adieu ! et à vous tous, du même cœur et avec les mêmes larmes nous venons dire fraternellement merci ! »

L'impression produite par le discours de M. Emmanuel Arène a été très émouvante. Les parents des victimes et une grande partie de l'assistance sanglotaient.

M. Colombo, au nom de la *Jeune Corse*, a prononcé un violent discours contre les armateurs qui sont responsables d'une si épouvantable catastrophe.

M. Alfred Fraissinet a parlé également. « Je serai, dit-il, le premier à demander l'établissement des responsabilités ; actuellement je pleure, avec tous nos frères de la Corse, les victimes de la catastrophe. »

Incident

A ces mots, un assistant crie : « C'est la première fois qu'on voit l'assassin pleurer sur les cercueils de ses victimes. »

Le maire proteste énergiquement contre une pareille déclaration, et quitte aussitôt le cimetière avec le préfet, les généraux, l'amiral Rouvier et les députés.

M. Rivelli clôture la série des discours en disant quelques mots au nom des inscrits maritimes.

NOS REPRÉSENTANTS

M. Emmanuel Arène a remis à M. Chanot, maire de Marseille, la somme de 1.500 francs qui lui a été donnée par le président du Conseil pour secours d'extrême urgence.

MM. Emmanuel Arène et Antoine Gavini se sont rendus aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu pour visiter les nombreux malades.

Nos représentants ont, visité également les nombreuses victimes, avec lesquelles ils ont fait aujourd'hui toutes les démarches, et pris toutes les mesures nécessaires.

L'enquête

Arrestations imminentes

L'enquête continue.

La population est toujours très irritée contre la Compagnie Fraissinet, qui est bien sobre de renseignements.

M. Gayon, procureur de la République à Marseille, a reçu l'ordre du parquet général de poursuivre les commandants Lacotte et Arnaud, en vertu de l'article 319, pour homicide par imprudence.

On croit que ces deux arrestations sont imminentes.

Le chiffre total des Victimes

Jusqu'à ce jour, 48 personnes disparues ont été nominalement signalées à la police.

Le chiffre total des victimes s'élève actuellement à 78.

Tout fait supposer que ce chiffre est certainement au-dessous de la vérité.

Aucun nouveau cadavre n'a pas encore été retrouvé.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le médecin inspecteur Chanvel, directeur du service de santé du Gouvernement militaire de Paris, membre des comités techniques de l'intendance et du service de santé, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major-général.

DANS LE SUD-ORANAIS

Le guet-apens de Figuig

Soumission des Ksours

On télégraphie de Beni Ounif :

A la suite d'une entrevue avec le général O'Connor, et après une allocution énergique de cet officier général, les sept Ksours de Figuig ont fait une soumission absolue.

Toutes les conditions de paix seront réglées demain.

Société anonyme DES AUTOMOBILES DU CAP-CORSE

En conformité de l'article 64 des Statuts de la Société qui sont déposés aux minutes de Me Giordani, notaire à Bastia, Messieurs les actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont convoqués au siège social à Erbalunga, le 21 juin 1903, à 2 heures de l'après-midi, pour assister à la première assemblée générale constitutive de la Société.

Comte PAUL MATTEI.
ANTOINE-FÉLIX SIMONPIETRI.

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

ACHAT DE COCONS

à des prix très avantageux

AMÉDÉE LENZI, BONECHI et Cie
Traiteurs e Fiaschevieria Toscana
Rue Fresinet et Boulevard de Togs

Les propriétaires de cocons feront bien de le consulter avant de vendre leur marchandise.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentry, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvétia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

Étude DE Me LOUIS GIORDANI

Licencié en droit, Notaire à Bastia

Purge d'hypothèques légales

Suivant acte reçu par Me Louis Giordani, notaire à Bastia, le 9 mars 1900, enregistré et transcrit.

M. Raphaël Camogli, négociant, demeurant et domicilié à Bastia.

A vendu à titre de remploi à Madame Marie-Anne Bignole, son épouse, demeurant et domiciliée à Bastia.

Une propriété rurale comprenant maison d'exploitation et d'habitation élevée sur rez-de-chaussée et un étage, hangar, terrain en nature de terre-labourable, terrain ensemencable, terrain et maquis, situées aux lieux dits Casella Bona, Matteo Pastore ou Casarella et Tarsiglani, territoire de Biguglia, et tenant de l'ouest à la route nationale du nord à Bonifante, de l'est à Benelli dit Tomasolo, du sud à Benigni.

Pour le prix de 12.000 francs, payé comptant.

Les précédents propriétaires étaient MM. Sauvel, Moltedo et Mattei.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever le dit immeuble, une expédition du dit acte a été déposée au greffe du Tribunal civil de Bastia, et un extrait affiché dans le tableau à ce destiné.

Le procès-verbal de ces formalités en date du 27 août 1900 a été signifié.

1° A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Bastia.

2° Au sieur Camogli Raphaël, négociant suivant exploit de Gosi, huissier, à Bastia, en date du 1er septembre 1900.

Tous ceux qui auraient droit à des hypothèques légales sur le dit immeuble devront en requérir l'inscription dans les deux mois comptables de ce jour à peine de déchéance.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

A louer présentement

Un appartement composés de 8 pièces situés au 3e étage, maison Fantaccini, 15, place Saint-Nicolas, ayant cinq fenêtres du côté de la Place

S'adresser à M. Zannini Pierre, à la bijouterie Mattei, 20, boulevard Paoli, Bastia.

AUX AMATEURS DE BON VIN

M. Orcste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de récoltes importantes, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, un bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-SIROP 0,35 et 0,45 le litre.
VIN CORSE « ITALIE » vieux, blanc et rouge EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flacon
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de BLIDAH EL-BEY, le prix de vente à la consommation est de :
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — Les malades se chargent de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeanne, en barils, en bordelaises et en demi-muids, et, au choix du client.

OXYGÉNÉE CUSENIER
Verte ou Blanche

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

OFFICIERS Fonctionnes, Employés d'administration et toutes pers. solvables désirant emprunter s. signat. hypoth. nue propriété, Usuf., Success., titres nominatifs, dotaux, Délégation de loyer. Polices, assurances, nantissement, fond de Cie et toutes garanties, recevront sur leur demande liste donnant noms et adresses de 50 prêteurs. Prix 10 fr. Adresser demande et mandat M. Sicar, 10, r. Beaurepaire, Paris.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

Librairie du PETIT BASTIAIS
Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini
CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française
ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

Malades ! 800 000
[illegible]
P. L. Dlle, 17, rue d'Hauteville, Paris

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-l'Archevêque et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces articulées.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PREMIÈRE COMMUNION
GRAND ASSORTIMENT
DE
LIVRES DE MESSE
ET DE PIÉTÉ
en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc
CHOIX D'IMAGES
ET D'EMBLÈMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.
CROIX et MÉDAILLES
PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉTUIS
CHAPELETS
—(Haute Nouveauté)—

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orengo.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaires pour l'Extérieur, M. CANUGLI Frères, 48, rue de la République, Marseille.

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure coloriée
Un An..... 14 f. — Six Mois. 7 f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 24 gravures coloriées
Un An..... 22 f. — Six Mois. 11 f 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Directeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS
L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE
Feuille de Murier prise au Domaine de Pineto.
S'adresser à MM. L.-N. Mattei et Cie.

Maison de Confiance
Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli
A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que : Missels, Chapelets, Médailles et Crucifix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, seins au devis, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.
La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les mouchoirs, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.
La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.
Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

OREZZA-LES-FAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture Le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY, PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLES
Le seul Alcool de Menthe véritable
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de DE RICQLES

VIN FÉBRIFUGE
MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

26e ANNÉE — VENDREDI, 12 JUIN 1903 — N° 143

00278

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
[illegible] Saint Basile abbé.
Lever, 3 h. 58 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Lune : Pleine, le 9 — Dernier quart, le 17.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Antoine de Padoue.

11 JUIN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 8 juin

Le Naufrage du « Liban »

Question Arène

M. le président. — La parole est à M. Emmanuel Arène pour adresser une question au Gouvernement qui l'accepte.

M. Emmanuel Arène. — La Chambre comprendra sous le coup de quelle cruelle émotion je monte à cette tribune.

Je n'aurais guère le cœur à y prononcer un discours, mais j'ai le devoir d'apporter au nom de mes collègues de la Corse et en votre nom à tous, j'en suis certain, un douloureux et affectueux salut au cher pays — plus cher aujourd'hui que jamais — que j'ai l'honneur de représenter et qu'une épouvantable catastrophe vient de plonger dans le deuil. (Mouvement).

Vous avez lu, messieurs, les émouvants récits de ce grand désastre qui ajoute une page de plus à l'histoire sans cesse renouvelée des misères et des héroïsmes de la vie de marin. Par le temps le plus clair et le plus souriant, deux navires se sont abordés ; l'un d'eux a coulé en moins de quinze minutes, et dans cette effroyable collision dont il faudra rechercher et fixer les responsabilités, près de cent personnes ont péri. C'est le terrible chiffre qui était donné aux dernières nouvelles. Le Gouvernement nous dira s'il est au-dessus ou encore au-dessous de la vérité. Ce qui est certain, c'est que toutes ou presque toutes ces victimes étaient originaires de l'île de Corse, où elles allaient se retremper un peu dans l'air natal et retrouver joyeusement les parents et les amis.

Le triste voyage a été terminé sitôt commencé, et là-bas ceux qui attendaient sont dans les larmes. Vous voudrez bien leur envoyer, messieurs, avec un souvenir respectueux et attendri pour ceux qui ne sont plus, l'hommage et la consolation de vos sympathies. (Très bien ! très bien !) Et vous adresserez aussi le témoignage de votre admiration à ces héros connus ou inconnus que le péril enfante toujours en notre pays de France (Applaudissements), et qui ont arraché à la plus horrible des morts tout ce qu'ils pouvaient lui arracher.

Le Gouvernement — que je questionne, certain d'avance de sa réponse — aura envers eux des devoirs qu'il aura remplir. Et il songera aussi j'en suis sûr, aux infortunes immédiates, aux criantes détresses que de telles catastrophes entraînent toujours avec elles. La Corse, petite patrie, fera tout ce qu'elle pourra ; mais elle ne peut pas beaucoup. Et elle a le droit, dans une telle heure de souffrance et de deuil, de se tourner avec confiance vers la grande patrie, et de l'appeler à son aide, de toute la force de son dévouement et de sa fidélité. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le président. — Monsieur, je crois répondre aux sentiments de la Chambre en exprimant la douloureuse émotion que nous avons éprouvée en apprenant le naufrage du *Liban*. (Très bien ! très bien !).

Nous nous inclinons avec tristesse devant les nombreuses victimes de ce terrible accident et nous adressons à toutes ces familles en deuil le témoignage de notre profonde sympathie. (Applaudissements unanimes.).

La parole est à M. le président du conseil.

M. Emile Combes, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes. — Le Gouvernement s'associe aux sentiments si éloquemment exprimés par M. Emmanuel Arène et par M. le président de la Chambre. Il envoie, lui aussi, à toutes les familles victimes de cet épouvantable désastre, qui nous a tous consternés l'expression de ses vives sympathies. (Applaudissements.).

Mais là ne se bornera pas son rôle. Il s'appliquera de son mieux à adoucir par tous les moyens qui seront en son pouvoir et par ceux qu'il n'hésitera pas à demander, s'il est nécessaire, les effets d'une pareille infortune.

Je ne puis, messieurs, vous donner de renseignements bien précis ni sur les causes de la catastrophe ni sur son étendue. Le rapport administratif que j'ai demandé au préfet est muet sur la manière dont l'événement a eu lieu. On ne sait ni à qui, ni à quoi l'attribuer. Quant aux morts, nous sommes réduits à des conjectures pour en établir le nombre. Les chiffres que j'ai entre les mains ne sont qu'approximatifs. Je crois cependant devoir vous les donner.

Le bateau coulé portait 148 passagers régulièrement inscrits, en plus son équipage et des passagers non enregistrés, soit en tout 200 personnes à bord. A l'heure actuelle on en a sauvé 60. On espère qu'un certain nombre de passagers ont pu se sauver à la nage et que d'autres ont été recueillis à bord d'un petit navire autrichien se dirigeant vers l'Italie et qui a continué sa route. On compte jusqu'ici vingt-neuf cadavres. Il est malheureusement à craindre que ce dernier chiffre ne soit pas définitif. Mais je dois m'en tenir aux seules indications qui m'ont été fournies. Je fais des vœux pour que le nombre des morts ne grossisse pas d'une façon appréciable.

En descendant de la tribune, je peux donner l'assurance que le Gouvernement avisera aux moyens de venir en aide, dans la mesure du possible, à ceux qui sont atteints par ce désastre. (Applaudissements).

MM. Emmanuel Arène et Antoine Gavini. — Nous remercions le Gouvernement et la Chambre d'avoir bien voulu s'associer à notre deuil.

M. Malaspina. — Je m'associe aux paroles de mes collègues.

M. le président. — L'incident est clos.

Explosion des obus

12 juin 1904. — Sampiero, après avoir demandé en vain des secours aux princes d'Europe, rentre en Corse plus résolu que jamais à lutter encore et toujours contre la domination génoise.

Il débarque dans le golfe de Valinco, accompagné de 35 officiers français, après une traversée de deux jours.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Soavi Philippe-Antoine, ouvrier de la marine, 27 ans 9 mois 4 jours, de services 623 francs.

Colonna Jean-Baptiste, chef ouvrier de la marine, 30 ans 2 mois 10 jours de services, 755 francs.

Arrighi Mathieu, ouvrier de la marine, 27 ans 4 mois 27 jours de services, 619 f.

Anelli Antoine-Marie, ouvrier de la marine, 20 ans 1 mois 26 jours de services, 411 francs.

Les Abordages

La terrible catastrophe qui vient d'affecter si cruellement notre population corse, redonne de l'actualité à la lettre suivante qu'il y a cinq ans et à propos d'un autre naufrage qui, celui-là, s'était accompli loin de notre île, M. Limperani adressait au journal le *Temps* :

Nous recevons de M. Limperani, conseiller à la Cour d'appel et ancien député, la lettre suivante qui rappelle avec intérêt les travaux d'une commission spéciale dont fit partie notre correspondant et que l'Assemblée nationale, avait nommée pour étudier la question des abordages :

A Monsieur le Directeur du *Temps*.
Paris 12 juillet.

Monsieur,

Le naufrage de la *Bourgogne* cause dans le monde entier une grande et légitime émotion. Vos lecteurs ont encore présente à la mémoire la terrible catastrophe qui, il y a vingt-cinq ans à l'Assemblée nationale, a propos de cette même question des abordages, qui revient trop fréquemment.

Je dirai d'abord qu'en ma qualité d'insulaire, obligé ainsi que les miens à de nombreuses traversées, j'ai toujours pensé qu'une personne raisonnable ne devait avoir en mer d'autre crainte sérieuse que celle d'un abordage. Les plus gros temps ne doivent pas effrayer : on sait qu'un navire bien commandé, comme ils le sont presque toujours, brave la tempête ; à ce moment d'ailleurs ceux qui doivent veiller sont aux agrets. Mais je n'ai pas toujours eu sans appréhension par une de ces nuits calmes qui font la Méditerranée si belle et si douce en apparence. On peut se dire alors qu'un moment d'oubli ou de sommeil sur le navire où l'on se trouve ou sur un autre peut tout perdre. C'est par ces nuits qu'il y a trente ans, à trois mois d'intervalle, périrent à la suite d'abordages deux des paquebots qui font le service de la Corse.

En novembre 1873, l'un des transatlantiques qui faisaient les voyages d'Amérique, la *Ville du Havre*, venait de périr par la même cause. Le nombre des victimes n'était pas aussi grand que dans le récent naufrage ; il était cependant considérable. J'avais alors l'honneur d'être l'un des représentants de la Corse. Je crus devoir interpeller le ministre de la marine et lui demander s'il n'y avait pas de mesures à prendre pour prévenir de pareilles catastrophes. On recommençait une interruption que m'adressa l'amiral Saisset et d'où il résultait que, selon lui, il n'y avait rien à faire, que tout dépendait du coup d'œil des capitaines. Je ferai remarquer que, dans le cas de la *Bourgogne*, le coup d'œil n'avait servi à rien, puisque le malheur est arrivé dans l'obscurité du brouillard et de la nuit.

L'Assemblée nomma cependant une commission pour examiner la question. En firent partie avec moi, et bien plus intimement, tout ce que l'Assemblée comptait de marins du grade le plus élevé : les amiraux Saisset, Dompierre d'Hornoy, La Ronnière, de Montagnac, Jaurès. Tous répétèrent à peu près, comme avait dit l'amiral Saisset, qu'il n'y avait que peu de choses à faire. On prit cependant le ministère de la marine de rédiger une circulaire pour modifier certaines manœuvres. On décida aussi de présenter un projet de loi pour soumettre de nouvelles pénalités et de nouvelles juridictions contre les contrevenants aux prescriptions en vigueur. L'amiral Jaurès fut nommé rapporteur.

Pour montrer ce qu'était, comme marin, mon ancien collègue Jaurès se pour rendre hommage à sa mémoire, je rappellerai le fait suivant : J'étais un jour dans la salle d'attente avec un de mes compatriotes, le vice-amiral Jaurès entre. Mon homme se précipite aussitôt vers lui : « — Amiral, me reconnaissez-vous ? — Non. — Mais vous vous souviendrez qu'un jour en mer, lorsque vous étiez lieutenant de vaisseau et moi matelot, je tombai à l'eau. Vous vous êtes alors jeté tout habillé par-dessus bord et vous m'avez sauvé. »

On refit bien vite connaissance.

La commission avait abandonné le côté purement technique de la question pour l'envisager surtout au point de vue de la législation. Jaurès fit son rapport ; il a été imprimé ainsi que le projet de loi qui soulevait des questions délicates de droit pénal et qui ne put venir en discussion. La question d'ailleurs est des plus complexes, parce qu'elle est internationale dans le sens le plus large du mot. Il ne suffit pas, en effet, qu'un seul Etat ou quelques-uns de ceux-ci adoptent les mesures nécessaires. Il faut qu'elles soient adoptées en même temps par toutes les nations maritimes du globe, même les plus lointaines ou les plus secondaires. On peut croire cependant que, si quelques-unes des grandes puissances s'entendaient plus efficacement qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, leur exemple serait suivi et pourrait au besoin être imposé avec un droit incontestable, la mer étant pour tous les peuples un domaine commun et indivis, où la liberté doit être comme toutes les libertés, limitée par l'obligation de ne pas nuire à autrui.

Il y avait si bien quelque chose à faire qu'ultérieurement les décrets du 1er septembre et du 21 février 1897 ont établi des prescriptions nouvelles en ce qui concerne les manœuvres et la loi du 16 mars 1891 prononce des peines en cas d'infraction. Le dernier mot a-t-il été dit ? La solution du problème ne consisterait-elle pas avant tout dans le mode de construction des navires ? On s'attache surtout aujourd'hui à la vitesse, comme sur un champ de courses ou pour des régates. Il est assurément avantageux d'arriver vite, mais il le serait aussi de ne couler que lentement. Très rarement, les deux bâtiments périssent, celui qui aborde étant toujours moins endommagé que l'autre. Une demi-heure, une heure de répit, seraient le salut pour tous. Les anciens voiliers, aux formes plus résistantes et construits en bois, ne semblaient pas avec la flottaison proportionnée de nos paquebots à la coupe effilée et où le métal domine. Les cloisons étanches, dont on a beaucoup parlé, ne paraissent pas avoir produit les résultats que l'on en attendait. Concilier une certaine rapidité avec la résistance au choc, tel paraît être le nœud de la question. On se trouvait ainsi affranchi de la difficulté internationale, puisqu'il suffirait d'avoir une sécurité relative sur le navire où l'on se trouve.

Le nombre toujours croissant de ceux qui voyagent en mer fait que chacun est intéressé à diminuer, autant qu'il peut dépendre de l'homme, des catastrophes dont l'horreur dépasse tout ce que l'on imaginerait. On a lu ce qui s'est passé sur la *Bourgogne*. Les mêmes scènes se répètent dans toutes les circonstances pareilles. Dans l'un des naufrages dont j'ai parlé et qui s'accomplirent entre les côtes de la Provence et celles de la Corse, je vis, deux jours après, l'un des survivants. Sa barbe, d'ordinaire épaisse, était à ce moment hérissée et en partie arrachée. Il nous disait, en tremblant encore : « C'est le fait de malheureuses femmes qui se cramponnèrent à moi en me conjurant de les sauver. Il j'étais obligé de les repousser. Que pouvais-je faire ? Fallait-il me jeter à la nage. » Dans le second de ces naufrages un vit un spectacle tout autre, mais non moins poignant. M. Le Cauchois-Ferand, intendant général en tournée d'inspection, et sa femme s'asseyent dans une mantie rangeuse se tenant par les mains, jusqu'au moment où ils furent engloutis.

Le progrès et la civilisation, en multipliant les voyages, en les rendant de plus en plus faciles et rapides, ont fait de certaines mers autrefois désertes, des parages fréquentés comme les quartiers importants d'une grande ville. C'est au progrès et à la civilisation à prévenir, dans la mesure du possible, le retour incessant d'événements trop douloureux. La tâche ne saurait être au-dessus des lumières et des forces de notre époque.

Veuillez agréer, etc.

L. LIMPERANI, *Ancien Député.*

LA CATASTROPHE du *Liban*

Une lettre de M. Chanot

M. Chanot, maire de Marseille, a adressé au président du conseil la lettre suivante :

M. le président du conseil des ministres,

Une effroyable catastrophe vient de se produire à Marseille ; le *Liban* et l'*Insulaire*, de la Compagnie Fraissinet, se sont abordés. Le nombre des victimes est grand ; les secours sont urgents.

La ville de Marseille ne manquera pas à son devoir envers les sinistrés ; mais je crois que le caractère particulier de la catastrophe semble devoir appeler l'attention et la bienveillance du gouvernement.

Vous aurez eu sûrement l'idée, monsieur le président, de proposer aux Chambres la vote d'un secours immédiat ; je viens vous demander de faire cette proposition le plus tôt possible. Le concours de l'Etat et celui de la ville apaiseront, dans la mesure du possible, bien des détresses et bien des douleurs.

Veuillez agréer, etc.

Signé : AIMABLE CHANOT.

Au Conseil municipal de Marseille

Dans la séance du Conseil municipal réuni le 8 juin extraordinairement, M. Chanot, maire de Marseille, a fait la déclaration suivante :

— Marseille est depuis hier dans la consternation à la suite de la catastrophe que vous connaissez tous. Il y a des victimes à secourir : il y a des familles aux intérêts desquelles notre devoir est de veiller. Je vous propose donc de vouloir bien décider : 1° que la ville prendra à sa charge les frais des funérailles des sinistrés dont les corps ne seront pas déclarés par les familles ; 2° de voter un premier secours de 5.000 fr. pour parer aux besoins les plus urgents.

Après le vote de ces propositions, la séance a été levée en signe de deuil pour rendre un dernier hommage aux victimes.

Les sénateurs des Bouches-du-Rhône ont adressé ce soir une dépêche apportant au maire de Marseille la part qu'ils prennent au deuil de la population.

Un appel des syndicats maritimes

A propos de la catastrophe du *Liban*, la Fédération nationale des syndicats maritimes adresse à la population marseillaise un vigoureux appel que M. Rivelli, secrétaire de la Fédération, est allé soumettre ce matin, à la tête d'une importante délégation, à M. Besnard, commissaire de l'inscription maritime.

Ce document rappelle que les syndicats fédérés avaient dénoncé depuis longtemps le manque de sécurité à bord de certains navires de notre flotte commerciale, et que, depuis longtemps, ils avaient demandé que les pouvoirs publics appliquent avec rigueur les lois qui, dans une certaine mesure, empêcheraient des désastres pareils à ceux du *Liban*. L'appel expose ensuite les causes directes de l'événement.

1. Equipage réduit à sa plus simple expression ;

2. Sur six canots de sauvetage que possédait le paquebot, un seul, le *Tou You*, était en état de navigabilité. Tous les autres, ajoute le document, desséchés par le soleil, pourris par l'eau, auraient coulé

immédiatement, en admettant qu'on pût les mettre à la mer ;

3. Manque d'entretien des appareils de sauvetage ;

4. Manque de ceintures de sauvetage, malgré les loi qui imposent à chaque navire un nombre égal de ceintures à celui des passagers et du personnel embarqué. Aucun de ces engins, dit-on, n'avait jamais été mis à la disposition des voyageurs.

Le rapport fait remarquer que ce sont là autant de contraventions aux plus élémentaires mesures de prudence, et signale de nombreux navires qui, actuellement, se trouvent dans ces conditions particulières. Il termine en disant :

« Depuis longtemps, nous avions prévu ces catastrophes. Nos appels, nos protestations, sont demeurés sans effet et nous ne pouvons aujourd'hui que déplorer l'apathie de ceux dont le devoir était de les prévoir. Nous accomplissons, en la circonstance, un devoir des plus sacrés. Nous sommes disposés à lutter avec toute l'énergie dont nous disposons et à empêcher par la violence au service du droit le départ des navires qui sont dans de pareilles conditions de navigation. La population, justement émue, ne sera pas moins indignée. Nous la convierons à nous aider dans l'œuvre entreprise pour empêcher le retour de pareilles hécatombes, et laissons aux auteurs responsables tout le poids de ce douloureux accident. »

Cet appel est signé de M. Rivelli, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats maritimes.

Les Rapports de Mer

M. Lagorio, secrétaire du rapport de mer, avait convoqué les deux capitaines pour 10 heures du matin; c'était une heure avant l'heure officielle. Cela s'explique par ce fait que huit ou dix capitaines devaient déposer leur rapport à 11 heures et que l'importance des documents relatifs à la collision du *Liban* et de l'*Insulaire*, prendrait beaucoup de temps.

A 10 heures, donc, le commandant Lacotte et le commandant Arnaud, accompagnés de leurs témoins, se rendaient à « Bourse. M. Carr, juge de service, avait été remplacé par le président lui-même du tribunal de commerce.

L'audience a été moins calme que ne sont, d'habitude, les audiences du rapport de mer. Les deux commandants ont échangés des phrases plus que vives.

Rapport du capitaine Lacotte

M. Lacotte a déposé son rapport qui a été lu par M. Lagorio. Voici le document :

Cejourd'hui mardi 9 juin 1903, à Marseille, pardevant nous juge au tribunal de commerce, délégué par M. le Président, dans le greffe, a comparu le capitaine Lacotte, commandant de navire le *Liban*, lequel, sous serment, nous a déclaré être parti de Marseille le 7 juin, à 11 heures et demie du matin, avec les dépêches, passagers, et diverses marchandises pour Bastia et Livourne. Beau temps, mer calme, jolie, petite brise de O. S. O. A peine doublé la pointe de Maire, il aperçoit l'*Insulaire* qui passait le passage des Farillons et l'Ile de Jaire; il met le cap au Sud Est et, pour préciser la manœuvre, il prévient par un coup de sifflet bref qu'il allait à tribord, tout en répétant le même coup de sifflet. Il s'aperçoit que l'*Insulaire* maintenait toujours sa manœuvre bâbord, malgré ses coups de sifflets brefs en réponse à ceux du *Liban*, lui disant que l'*Insulaire* allait à tribord. Ce voyant, pour ne pas aller lui croiser sa route, le *Liban* fait bâbord et se tient près de terre, afin de laisser l'*Insulaire* libre de sa manœuvre et prendre place dans l'alignement de Maire aux Farillons.

Le *Liban* avait déjà franchi le travers du petit passage entre l'Ile Tiboulin et Maire, à faible distance toujours de terre et était à peine à cent mètres de distance des Farillons, ce qui l'aurait mené à passer à une distance de moins de deux cents mètres de ces îlots, lorsque tout à coup il aperçut l'*Insulaire* qui fait bâbord tout; il croit voir dans cette manœuvre, comme il le fait tous les dimanches, son intention de vouloir se rapprocher de lui, il n'a eu aucune crainte de continuer sa route. Mais lorsqu'il vit qu'il continuait son abattée tribord et qu'il s'aperçut avec terreur de sa fausse manœuvre, il a été impossible au *Liban* de l'éviter : il était près de terre et n'avait pas l'espace pour lui donner passage en venant tribord.

Un moment s'il avait passé, l'avant du *Liban* serait allé inévitablement aborder l'île Maire.

Le terrible choc se produit. Il donne l'ordre à la machine de stopper et aussitôt l'*Insulaire* se dégage avec le haut de son avant démoli, sans que sa flottaison ait paru en ce moment endommagée.

Il redonne l'ordre de remettre en avant et s'aperçoit que son navire s'enfonçait par l'avant.

Il commande à l'équipage de mettre six embarcations dehors, tout en fondant en avant pour mener le bateau entre les deux Farillons.

Son idée était arrêtée et si le bateau avait pu atteindre le passage des deux Farillons, il se serait reposé sur le plateau qui sépare les deux îlots, ce qui aurait empêché le navire de couler et aurait permis d'attendre les secours de Marseille et, dans cet intervalle, on aurait pu mettre les passagers en sûreté. Il arrive à passer le premier Farillon et il croit qu'il allait enfiler le passage.

En ce moment, le bateau n'obéissait plus et l'hélice était hors de l'eau.

L'abattée n'est prononcée davantage. Il a touché l'îlot et le bateau s'est arrêté un instant. Il crut un moment que l'avant était échoué, mais tout à coup le navire glissa et on le vit plonger très rapidement.

Le capitaine prit tout le monde de monter dans les haubans. Le personnel, entouré des passagers, manœuvrait les embarcations : le mécanicien, entre temps, soulagea les soupapes : le bateau se dressa debout par l'arrière. Les palans des embarcations sont décrochées, afin qu'elles ne puissent être entraînées par le remous. Dès que le bateau coula, toutes les embarcations furent prêtes à faire le sauvetage.

Lorsque l'eau est arrivée à la passerelle, le capitaine cria à toutes les femmes qui étaient montées sur le coffre de la machine de se cramponner aux haubans, afin de ne pas être entraînées par le remous ; lorsqu'il a été chassé de la passerelle, le refoulement de l'eau l'envoyant contre les haubans du grand mât, il a eu la chance de parer la cheminée et de s'accrocher aux galhaubans de flèche. Il fit emborquer les deux femmes qu'il avait fait maintenir dans les enfléchures dans la baleinière du sauvetage, qui était montée par le second maître et quatre hommes de l'équipage, et restant accroché aux galhaubans de flèche, il donne l'ordre au second maître, après que le gros flot d'eau fut arrivé, de s'écarter du remous et d'aller sur l'arrière.

Le capitaine, au fur et à mesure, montait dans la machine et criait à tous ceux qui étaient à l'arrière de ne pas se décourager et que les embarcations allaient les sauver ; tout à coup, le bateau a plongé par l'arrière. Le capitaine a été entraîné dans l'eau et n'a plus rien vu. En remontant sur l'eau, il nagea de toutes ses forces pour s'écarter du remous ; étant tout habillé, il a été entraîné plusieurs fois dans l'eau ; il parvint un moment à trouver une vieille malle, qui lui servit de bouée ; peu après, il aperçut un canot monté par un officier du *Balkan* et c'est avec cette embarcation que l'on a pu sauver beaucoup de personnes vivantes, que l'on a embarquées à bord du bateau pilote qui les a ramenées à Marseille. Le *Balkan*, avec des embarcations, a recueilli beaucoup de personnes noyées et est rentré à Marseille avec tous les passagers que l'on a pu recueillir.

Le *Planier*, venant de Gênes, a complété le sauvetage.

On a exploré tous les lieux du naufrage et n'ayant plus trouvé personne, les embarcations ont rallié le *Planier*, qui les a prises à la remorque, montées par l'équipage du *Liban*, et a rallié Marseille.

Le capitaine regrette que l'*Insulaire*, qui n'avait en apparence aucune avarie sérieuse sous l'eau, n'ait pas accosté le *Liban* bord à bord. Il n'y aurait pas eu alors autant de victimes.

Le capitaine du *Liban*, ayant manœuvré comme il avait à le faire, proteste énergiquement en raison des événements douloureux qui ont entraîné la perte du navire et de la cargaison contre le capitaine de l'*Insulaire* qui, par ses fautes, a causé la catastrophe, dont la responsabilité ne saurait peser sur le capitaine du *Liban*, lequel fait toutes les réserves que de droit. En conséquence, le capitaine dépose le présent rapport, qu'il a signé avec nous, juge, et le greffier.

Signé : LACOTTE.

Rapport du capitaine Arnaud

La lecture finie, M. Arnaud dépose son rapport dont M. Lagorio donne également lecture. M. Arnaud s'exprime comme suit :

Je suis parti de Livourne le 5 juin, à 5 heures du matin ; arrivé à Bastia même jour, à midi ; à Toulon, le 7, à 5 heures du matin. Beau temps calme, horizon brumeux. Quitté Toulon, le 7 juin, à 9 heures 10 du matin, avec passagers et marchandises pour Marseille. Marché doucement dans la rade ; mise en route à 9 heures et demie, beau temps calme. Ai doublé Sicié à 10 heures fait route pour rallier la côte et passer dans les îles de Marsio-Riou, Calseralgue et Jarre ; à midi, il se trouve dans le passage par le travers de Jarre dont il tient le milieu et il longe les Farillons. Lorsque la pointe de Maire est à découvert, il aperçoit par tribord le *Liban* qui doublait Maire. L'*Insulaire* continue sa route et lorsque le *Liban* a contourné, ce dernier lui donne un coup de sifflet bref.

L'*Insulaire* se dirige sur la pointe de Maire, laissant le *Liban* par bâbord. Les positions des navires sont à ce moment très normales et le *Liban* présente son bâbord par bâbord à l'*Insulaire*.

Un autre coup de sifflet bref se fait entendre. L'*Insulaire* répond par un coup de sifflet bref et infléchit un peu sur tribord, son abattée se trouvant absolument limitée par le voisinage de Maire. Tout allait bien jusque-là, lorsque, en contradiction avec son coup de sifflet, il voit le *Liban* venir en grand sur bâbord en coupant la route et lui présentant en grand son côté tribord par bâbord *Insulaire*. Voyant que l'abordage est inévitable, l'*Insulaire* stoppe et fait machine en arrière en route, mais les distances étaient tellement rapprochées qu'il aborde le *Liban* par le tribord à la hauteur du mât de misaine.

La collision a été violente. L'avant de son vapeur s'est brisé contre le *Liban*. Il était midi 10 minutes au moment de l'abordage. Le navire se trouvait par le travers de l'île Maire. L'*Insulaire* qui marchait en arrière a laissé au *Liban* l'espace nécessaire pour faire tribord et longeant son bateau par tribord se dirigeait pour s'échouer. Aussitôt après l'abordage, il fit visiter l'avant de son navire et constata que tout l'avant était démoli, même au-dessous de la flottaison et que l'eau envahissait le navire.

On s'empressa de faire tout ce qu'il était possible pour aveugler la voie d'eau en mettant des matelas, toiles, etc. Le navire donna de suite une forte gîte sur tribord. Voyant que son navire menaçait de couler et apercevant le vapeur *Balkan*, on appela l'attention du capitaine par des coups de sifflet prolongés. Le *Balkan* s'approcha pour lui porter secours. On dit alors au capitaine du *Balkan* par la voix et par signes de se rendre sur les lieux du sinistre pour porter secours au *Liban*, ayant la certitude que ce navire arriverait à temps pour lui porter secours pendant que le *Liban* devait être échoué.

L'état de l'*Insulaire* donnant au capitaine de fortes craintes pour la sécurité de l'équipage et des passagers, il résolut de se diriger sur la plage de Montredon en marchant très lentement et prêt à s'y échouer si besoin était. Il rencontra le *Provençal*, remorquant un chaland, qui lui a offert ses services et l'a escorté jusqu'à l'île des Pendus.

C'est pour éviter un deuxième malheur que le capitaine a pris cette résolution et c'est en marchant très lentement et en longeant la côte qu'il a pu arriver à Marseille, à 2 heures du soir, ayant une grande quantité d'eau dans la cale N, malgré le bon fonctionnement des pompes.

Dans cette circonstance, le capitaine ne peut s'expliquer comment le *Liban* ayant toute la faculté d'agir pour continuer sa route et venir sur tribord, conformément aux règlements et à son signal, est venu en grand sur bâbord.

Signé : ARNAUD.

Les Valeurs Postales

Il était intéressant de savoir quelle pouvait être l'importance des valeurs postales englouties à la suite de la catastrophe du « Liban ».

A l'administration des Postes on nous nous sommes présenté à ce sujet, hier, il nous a été indiqué que le « Liban » avait à bord 27 sacs de dépêches postales, dont 18 provenant du service de l'Ambulant et 9 de la Recette Municipale de Marseille. Dans ces derniers sacs avaient été déposées 87 dépêches, dont 33 avec chargement à destination de divers bureaux de Corse.

Dans l'envoi de Marseille étaient compris 23 valeurs déclarées, 26 lettres recommandées, 51 chargements à prix réduit et 10 valeurs à recouvrer.

Tous les bureaux postaux qui ont fait des envois composant l'expédition du « Liban » pour la Corse, auront à dresser un relevé de leurs opérations et ce document sera transmis à l'administration centrale de Paris, qui, par l'examen de la totalité de ces sortes de bordereaux, pourra être fixée sur le chiffre des pertes en correspondances et en valeurs, subies du fait de la catastrophe du « Liban ».

D'ores et déjà, on ne croit pas cependant que le chiffre des chargements et valeurs déclarées dépasse une dizaine de mille francs.

Le départ de *Bocognano*

Le « Bocognano », de la Compagnie Fraissinet, devait partir hier soir à 4 heures pour Bastia. A 3 heures, la Commission officielle de visite, accompagnée du citoyen Rivelli, secrétaire général du Syndicat des Inscrits Maritimes, s'est rendue à bord.

La Commission a quitté le « Bocognano » à 4 heures, mais, comme on craignait — quoi donc pouvait amener cette crainte ? — que les inscrits se livrent à quelque attentat contre ce navire, celui-ci était défendu par 150 gardiens de la paix paix ou agents de la Sûreté.

Les précautions de la police ont été inutiles ; le « Bocognano » a largué ses amarres à l'heure réglementaire et est tranquillement parti.

(*Petit Provençal*)

Pour les Naufragés du « Liban »

Un concert

En présence de la terrible catastrophe du *Liban* qui a frappé si douloureusement notre population, le Comité de la Chambre musicale a décidé de donner un concert au bénéfice des survivants et des familles des victimes

Malgré les difficultés de l'organisation, on en a fixé la date au lundi, quinze du courant, pour que des secours puissent parvenir sans retard aux malheureux sinistrés.

Un avis ultérieur fera connaître le programme de la soirée.

Comme d'habitude la population de Bastia se fera un devoir de répondre à l'appel des organisateurs de cette œuvre d'humanité.

∴

Le Maire de Cervione a réuni mercredi soir, le Conseil municipal (session extraordinaire) et a fait voter à l'unanimité des membres présents, une somme de cent francs, pour soulager les infortunes de la terrible catastrophe du *Liban*.

Le Conseil a envoyé un souvenir ému à ceux qui ne sont plus, et la séance a été levée en signe de deuil.

Bulletin Financier

Paris, le 8 juin 1903.

A l'exception de notre Rente, en légère progrès à 98.27, et des Sociétés de Crédit qui conservent leur avance précoce te, le marché est lourd et en réaction à peu près général. Le groupe est sans support de nouveaux réalisateurs ainsi que l'extérieure qui fléchit à 98.27.

Les banque, les actions restent nombreux sur les Obligations Victoria Nosse à 284. Les Tramways Electriques sont à 491. Les Hauts-Fourneaux de Outreau sont retirés à 430. Le Kokumoto s'échange à 31. La Caoutchouc atteint à 51.75 ; du rapport lu à l'Assemblée de Montmédie, il résulte que ses concessions embrassent plusieurs milliers de kilomètres de terres aurifères entrecoupés de veines d'or.

Rappelons que l'émission de 27.500 obligations de 500 frs 5 0/0 or du Port de Rosario, remboursables en 30 ans à partir de 1913, sera lieu les 9 et 10 juin. Cette émission aux français formes.

Cour d'Assises

Audience du 11 juin 1903

Présidence de M. FLACH, *conseiller*

Vol qualifié et complicité de ce crime

L'affaire qui est soumise à l'appréciation du jury concerne les nommés Bartieri Etienne, cultivateur, âgé de 50 ans ; Leca Ignace-Antoine, berger, âgé de 18 ans ; Castellani Paul, journalier, âgé de 19 ans. Tous les trois sont domiciliés à Sari d'Orcino.

Après les constatations d'usage, M. le greffier Orsatti donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Barbieri Ange-François, propriétaire à Saint-André d'Orcino avait dans les premiers mois de l'année 1902 ocupé sur ses terres, à des travaux de culture, les frères Laurent et Jérôme Franchini, sujets italiens, demeurant à Arco. Le 5 juin dernier les travaux étant terminés depuis quelque temps, Laurent se rendit à Saint-André pour régler ses comptes avec Barbieri et se faire payer. Mise au courant par Laurent de l'objet de sa visite, la femme de Barbieri lui fit connaître que son mari était absent. Cependant le 9 du même mois, Barbieri venait d'Arco et promettait aux frères Franchini de les régler le lendemain matin, en son domicile à Saint André. Les Franchini furent exacts au rendez-vous, mais cette fois encore Barbieri était absent, il ne rentra que vers huit heures du soir. Il proposa aux Franchini de souper avec lui, ils acceptèrent. Vers la fin du repas un homme d'une cinquantaine d'années inconnu des Franchini arriva armé d'un fusil ; c'était Barbieri Etienne. Il s'assit dans un coin de la salle à manger, son arme dont les chiens étaient relevés passée sur le bras, dans l'attitude d'un bandit. Barbieri versa au nouveau venu un verre de vin, puis il demanda à Laurent de régler les comptes ; celui-ci consentit, et du règlement auquel il fut procédé, il résulta que Barbieri était débiteur envers les frères Franchini de la somme de 229 francs. Barbieri passa alors dans une chambre voisine, d'où il revint avec une feuille de papier timbré sur laquelle il invita Laurent à libeller une quittance de la somme de 229 francs qu'il allait lui verser. Laurent écrivit sous la dictée de Barbieri, mais lorsque celui-ci lui dicta la date du neuf juin il refusa de l'inscrire et mit celle du 10 juin.

Le reçu dressé, Barbieri se fit remettre et dit aux Franchini d'attendre un moment, puis il sortit. Au même instant pénétra dans la salle un jeune homme qui alla s'asseoir à côté de premier visiteur Barbieri Etienne. Celui-ci, après lui avoir adressé quelques recommandations, lui confia son fusil et sortit pour aller chercher Barbieri Ange-François, pendant qu'un troisième individu, également armé, d'un fusil, entrait en scène. Barbieri Ange-François et Barbieri Etienne ne tardèrent pas à reparaître, le premier un fusil à la main le second un poignard. Les quatre hommes entourèrent les frères Franchini et en les menaçant de leurs armes les fouillèrent l'un après l'autre et leur prirent 229 francs un couteau et un revolver. La somme de 229 francs avait été remise en paiement quelques jours avant aux frères Franchini par M. Santini, capitaine en retraite.

Terrassés, crus d'être tués s'ils faisaient la moindre geste ou poussaient le moindre cri les frères Franchini ne réagirent à jouer un rôle passif. Délivrés par leurs ennemis à la sortie du village seulement, les deux victimes se sauvèrent affolés à travers champs et Laurent alla faire sa déclaration à la gendarmerie. L'information qui a été ouverte a établi que les deux jeune gens qui ont participé au crime sont Leca Ignace Antoine et Castellani Paul. Barbieri Ange-François a été arrêté. Les trois autres ont réussi jusqu'à ce jour à se soustraire aux recherches de la justice. Aux accusations précises portées contre lui Barbieri Ange François oppose les dénégations, il prétend que les frères Franchini auraient, on ne sait dans quel but, tendu un complot contre lui et ses coaccusés, cependant il résulte de la procédure qu'à la suite d'une condamnation à la peine de huit jours d'emprisonnement prononcée contre lui par le tribunal correctionnel d'Ajaccio, le 28 avril dernier, pour violences exercées sur des Italiens, il jura la mort des Lucquois habitant la commune d'Arro, il déclara en présence des témoins Zanzi Madeleine et Santoni Jean Marie, que le jour où les frères Franchini iraient à Saint André d'Orcino pour régler leurs comptes, ils auraient à faire à lui et qu'ils n'emporteraient pas sur eux l'argent qu'il leur devait. Les quatre accusés sont parents. Seul Barbieri Ange François a pu être arrêté.

Cette affaire est soumise pour la deuxième fois au jury de la Corse.

En effet, Barbieri Ange-François, cultivateur, âgé de 29 ans, de Saint-André d'Orcino, a été condamné par ce même fait à 5 années d'emprisonnement à la session du premier trimestre 1903.

Le siège du ministère public est occupé par M. Angeli, avocat général.

Me Dacori et Niveggioli sont au banc de la défense.

L'audience de ce jour a été consacrée à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins qui sont au nombre de 12.

L'audience a été levée à 4 heures du soir, et renvoyée en continuation à demain, à midi et demi.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR de
LA SURDITÉ
d'une
MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ
Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.
Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la République, à Paris, qui vous enverra, gratis et franco, le journal « La Médecine des Sens » qui explique l'action de l'Antiphone brevetée Bernard et expose clairement la méthode curieuse, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 19 degrés, + 23.3 à 7 heures du soir, + 20 Maxima, + 24 Minima, + 14.8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. midi, 760 mm., 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée S.-O. faible.
Dans l'après-midi, S. O. faible.

Etat du ciel, nuageux.

Pluviomètre, à midi : 6 mm.

∴

A l'arrivée

M. Michel Casetracci, sous préfet de Corte, est arrivé hier matin par le paquebot de Nice, venant de Paris.

∴

Nos paquebots

Le *Cyrnos* de la Compagnie Fraissinet est arrivé hier matin de Nice, et est reparti à 1 heure de l'après-midi pour Marseille.

— La *Ville de Bastia* est partie hier soir, à 4 heures, de Marseille pour Bastia.

Ce paquebot arrivera vers midi, dans notre port.

∴

Noces d'argent

M. Rance, qui taquinait hier le gazon devant sa maisonnette de Rogent, s'est-il souvenu, à l'heure où le Président de la République se rendait à Longchamp pour voir courir le Grand Prix, de la journée pareille du 7 juin 1853 ?

Ce jour-là l'Empereur, tout comme M. Loubet, allait à l'hippodrome.

Or, comme le cortège traversait Paris, quatre jeunes gens résolus surgirent tout à coup et tentèrent d'soulever l'Empereur... tout simplement ?

Ces quatre étudiants s'appelaient Lax, Ruault, Gérard et... Arthur Rance.

C'est eux qu'on enleva, mais on ne leur fit point grand mal.

De ces quatre bouillants héros, le dernier survivant est devenu sénateur de la Corse et pêcheur à la ligne.

∴

Pilules Suisses

Les Pilules Suisses guérissent des digestions pénibles, lourdeurs, somnolences, congestions après les repas.

∴

Chirurgien-Dentiste

M. Bottrami, dentiste des hôpitaux et du lycée de Marseille, a l'honneur de prévenir que M. Garibaldi, son opérateur, obtient aux sollicitations de sa nombreuse clientèle, a décidé de prolonger son séjour à Bastia, Hôtel Lingénieur, jusqu'au jeudi 18 juin.

∴

Machines à coudre Helvétia

Certaines personnes, dans un but intéressé, se plaisent à dire que le dépôt des machines à coudre Helvétia fermera bientôt ses portes ; que l'atelier et le mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que la loi punit.

Nous prions nos amis et clients de nous signaler toute personne dépréciant les machines Helvétia, car la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous au registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms des personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicien.

∴

A vendre

Collection du « Monde Moderne » 18 volumes reliés. Larrousse (dictionnaire).

S'adresser au bureau du journal.

— 2 appartements au 2me étage, belle position, sur la Traverse. Occasion à saisir. S'adresser au bureau du journal.

∴

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

Bourse de Paris

10 juin. — 11 juin

Rente 3 p. 0/0 ancien 98.27 — 98.17
— 3 p. 0/0 amorti 98.45 — 98.40

Dépôt pour Bastia
Ets Jacques Bonnet
Fournisseurs de Cie
Rue Caumartin, 45

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française s'est réunie aujourd'hui pour discuter les titres des nombreux candidats aux deux fauteuils de MM. Gaston Paris et Legouvé.

M. Edmond Rostand a assisté aujourd'hui, pour la première fois, aux travaux de la Compagnie.

La double élection aura lieu jeudi prochain.

LA SÉPARATION des Eglises et de l'Etat

La Chambre des députés s'est réunie dans ses bureaux, avant la séance, pour procéder à la nomination d'une commission de 33 membres chargée d'examiner la proposition de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Cette commission comprend 17 membres favorables, 15 hostiles, et 1 favorable au principe, mais subordonnant la mesure à un referendum populaire.

Les Morts du Jour

Le comte de Maillé

On annonce la mort du comte de Maillé, sénateur de Maine-et-Loire.

Né à Paris le 1er juillet 1818, propriétaire ; président du conseil général ; ancien officier de cavalerie ; commandant la 2e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire pendant la guerre de 1870, le comte de Maillé fut décoré de l'ordre de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

Député à l'assemblée nationale de 1871 ; réélu en 1876, 1877, 1881, 1885, 1889 et 1893.

Elu sénateur en 1890, il fut réélu en 1897.

EN SERBIE

Sédition militaire
Assassinats
du Roi et de la Reine

On télégraphie de Belgrade :

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures du matin, des soldats pénétrèrent en armes dans le palais royal.

Les conjurés, après avoir enfoncé toutes les portes et forcé toutes les consignes les plus sévères, purent arriver jusqu'au roi Alexandre Ier qu'ils assassinèrent, ainsi que la reine Draga et la sœur de cette dernière.

∴

Le roi Alexandre Ier était né à Belgrade le 14 août 1876. Fils du roi Milan Ier et de la reine Nathalie Kechko, divorcés en octobre 1888.

Proclamé roi, après l'abdication de son père, le 6 mars 1889, sous la tutelle des régents MM. Ristitch et Belimarkowitch, se déclara majeur par le coup d'Etat du 13 avril 1893.

Autres assassinats

Pendant que les assassinats du roi et de la reine étaient commis au palais royal, un autre groupe de conjurés se rendaient chez le président du conseil des ministres et chez le ministre de la guerre qu'ils assassinaient aussi lâchement.

Empoisonnement des Hauts Fonctionnaires

Tous les hauts fonctionnaires ont péri également.

Ils ont tous été empoisonnés.

Gouvernement provisoire

Un gouvernement provisoire a été constitué sous la présidence d'Arakoumowitch.

La constitution de 1901 a été remise en vigueur.

Convocation de la Chambre et du Sénat

La Chambre et le Sénat, qui sont composés comme à l'avant-dernier coup d'état du roi, sont convoqués pour le 15 juin.

Proclamation du nouveau Roi

Les conjurés vont mettre sur le trône le prince Pierre Karageorgewitch, âgé de cinquante-six ans.

L'aîné du nouveau roi avait été détrôné par le grand-père du roi Alexandre, qui vient d'être assassiné.

Le prince Karageorgewitch est actuellement à Genève, où il attend les événements.

Situation critique

Tous ces événements, auxquels on était loin de s'attendre, malgré l'agitation qui règne depuis quelque temps dans le pays, ont causé une consternation profonde et une surexcitation dans les esprits qui laisse craindre, avec les représailles des partisans du roi assassiné, des désordres sanglants.

La foule parcourt les rues en chantant.

La ville de Belgrade est absolument calme.

AU MAROC

Le guet-apens de Figuig
Capitulation des Ksours

Tous les représentants des 7 Ksours de Figuig, ont accepté les conditions de la capitulation.

Les opérations militaires se trouvent ainsi terminées.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Gérard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président annonce la mort de M. le comte de Maillé, sénateur conservateur du département de Maine-et-Loire, qui faisait partie du Parlement depuis 1876.

Nouveau siège

A l'occasion de la mort de M. Clamageran, sénateur inamovible, un nouveau siège est attribué au département de la Seine-Inférieure.

Question Giacobbi

M. Giacobbi adresse ensuite une question au ministre de la marine au sujet de la catastrophe du *Liban*.

Le sénateur de la Corse espère que le Sénat enverra le témoignage de ses sympathies aux victimes de ce terrible accident.

M. Giacobbi demande, en outre, au Gouvernement de vouloir bien établir toutes les responsabilités.

L'orateur demande, enfin, au ministre de la marine quelles mesures il a prises pour empêcher à l'avenir une pareille catastrophe.

M. Pelletan

répond que le gouvernement envoie à toutes les familles victimes de cet épouvantable désastre l'expression de ses vives sympathies.

Le ministre ajoute que l'autorité judiciaire est saisie de cette affaire et que l'enquête suit son cours.

M. Pelletan dit, en outre, que le gouvernement est désarmé à l'égard des armateurs ; aussi, il prépare à ce sujet un projet de loi, afin de combler les lacunes de la législation.

L'incident est clos.

M. Fallières

dit qu'il croit répondre aux sentiments du Sénat en exprimant la douloureuse émotion qu'il a éprouvée en apprenant le naufrage du *Liban* ; et en envoyant à toutes les familles de ces nombreuses victimes le témoignage de sa profonde sympathie.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat

M. Boissy d'Anglas dépose un projet de loi relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission compétente.

INTERPELLATION TREILLE

M. Treille interpelle le ministre de la guerre au sujet de l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit à Rocca.

D'après l'orateur cette épidémie est due au mauvais état du casernement ; il demande au ministre de la guerre d'ordonner une enquête.

M. Labbé

soutient que cette épidémie résulte uniquement de la contamination des eaux.

Le ministre de la guerre

répond que l'on a beaucoup exagéré la gravité de cette épidémie et que toutes les mesures ont été prises pour enrayer le cours de cette maladie.

M. Clemenceau

demande au Sénat d'ajourner à huitaine la discussion de cette interpellation.

La proposition est adoptée.

Le Service de Deux ans

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Art. 69 à 78

La discussion reprend sur l'article 60, relatif aux emplois civils.

Tous les articles relatifs à ce chapitre sont adoptés sans discussion.

En conséquence les articles 69 à 78 sont votés.

Séance demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président annonce la mort de M. le comte de Maillé, sénateur conservateur du département de Maine-et-Loire, qui faisait partie du Parlement depuis 1876.

Nouveau siège

A l'occasion de la mort de M. Clamageran, sénateur inamovible, un nouveau siège est attribué au département de la Seine-Inférieure.

Question Giacobbi

M. Giacobbi adresse ensuite une question au ministre de la marine au sujet de la catastrophe du *Liban*.

Le sénateur de la Corse espère que le Sénat enverra le témoignage de ses sympathies aux victimes de ce terrible accident.

M. Giacobbi demande, en outre, au Gouvernement de vouloir bien établir toutes les responsabilités.

L'orateur demande, enfin, au ministre de la marine quelles mesures il a prises pour empêcher à l'avenir une pareille catastrophe.

M. Pelletan

répond que le gouvernement envoie à toutes les familles victimes de cet épouvantable désastre l'expression de ses vives sympathies.

Le ministre ajoute que l'autorité judiciaire est saisie de cette affaire et que l'enquête suit son cours.

M. Pelletan dit, en outre, que le gouvernement est désarmé à l'égard des armateurs ; aussi, il prépare à ce sujet un projet de loi, afin de combler les lacunes de la législation.

L'incident est clos.

M. Fallières

dit qu'il croit répondre aux sentiments du Sénat en exprimant la douloureuse émotion qu'il a éprouvée en apprenant le naufrage du *Liban* ; et en envoyant à toutes les familles de ces nombreuses victimes le témoignage de sa profonde sympathie.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat

M. Boissy d'Anglas dépose un projet de loi relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission compétente.

INTERPELLATION TREILLE

M. Treille interpelle le ministre de la guerre au sujet de l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit à Rocca.

D'après l'orateur cette épidémie est due au mauvais état du casernement ; il demande au ministre de la guerre d'ordonner une enquête.

M. Labbé

soutient que cette épidémie résulte uniquement de la contamination des eaux.

Le ministre de la guerre

répond que l'on a beaucoup exagéré la gravité de cette épidémie et que toutes les mesures ont été prises pour enrayer le cours de cette maladie.

M. Clemenceau

demande au Sénat d'ajourner à huitaine la discussion de cette interpellation.

La proposition est adoptée.

Le Service de Deux ans

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Art. 69 à 78

La discussion reprend sur l'article 60, relatif aux emplois civils.

Tous les articles relatifs à ce chapitre sont adoptés sans discussion.

En conséquence les articles 69 à 78 sont votés.

Séance demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Remerciements de M. Bourgeois

A l'ouverture de la séance, M. Guillain, qui préside, donne lecture d'une lettre de M. le président Bourgeois, le chargeant de remercier la Chambre pour le précieux témoignage de sympathie qu'elle vient de lui donner à l'occasion de la mort de sa fille.

Proposition Ripert

Le président annonce qu'il a reçu de M. Ripert une proposition de loi relative à l'interdiction de la pêche au mer avec certains engins.

Cette proposition est renvoyée à la commission de la marine.

00279

Création d'une justice de paix

La Chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi portant création d'une justice de paix à Carmaux.

Cette proposition est adoptée.

L'assistance aux Vieillards

Suite de la 1re délibération sur les propositions de loi : de MM. Roy et Lachièze, de M. Bienvenu Martin, sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Art. 20

La discussion reprend sur l'article 20, qui est relatif au placement des vieillards dans les établissements privés.

Cet article est adopté sans aucune modification.

Art. 21 à 24

Les articles 21 à 24 sont adoptés sans discussion.

Art. 25

La discussion s'ouvre ensuite sur l'article 25.

Plusieurs paragraphes sont votés.

Pour les victimes du « Liban »

Le Gouvernement dépose un projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1903, un crédit extraordinaire de 10 000 francs, destiné à venir en aide aux familles des victimes du *Liban*.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Étude
DE Me LOUIS GIORDANI
Licencié en droit, Notaire à Bastia

Purge d'hypothèques légales

Suivant acte reçu par Me Louis Giordani, notaire à Bastia, le 9 mars 1900, enregistré et transcrit.

M. Raphaël Camugli, négociant, et Madame Marie-Anne Brignole, son épouse, propriétaire demeurant ensemble et domiciliés à Bastia.

Ont vendu à M. Jean-Baptiste B

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Raigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annonacoo argentés	2.50	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	República	1.35	Palomas	4.00
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2.50
Le Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0,75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0,70
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0,40
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettas avec plume	0,40
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50	**Cigares en paquet de 20 (le mille)**	
Judith	4.25	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares Bandes Rasbia (A)	15.00
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	3.00	— — (B)	16.00
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Cémmandeur	2.25	— Bandes roses	19.00
Londrès	6.50	Flor de Cabineto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Courants	20.00
Renrurel P.	7.00	Hermelin	7.00	Monitor	4.00	— Tordus	20,00
Térésita F.	7.00	Milady	8.00	La Cultura	4.25	— Longs et Fins	20.00
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	Façon Ajaccienne E. C.	22 00
Colombine	12.00	Flor de Libelar	8.00	Récompensa	5.00	Bandes dorées	14.00
Los Giboléros	1.000	Otello	10.00	Concordia	9.00	Courts	24.00
		Impériales	10.00	Henri Clay	9.00	Japon	24.00
		Mattei (doré)	4.50	Villar de Villar	10.00	Havane grand Trabucos	24.00
		Mattei (avec bague)	3,00			10 Trabucos	26 00
		Le Commandeur	3.50			Pressés extra	35.00
							le mille
						Cigares Toscans	44.00
						Vevey longs	40 00
						Vevey courts	19.00
						Vevey fins	26.00
						Brissacco (avec paille)	36,00

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNEE — SAMEDI, 13 JUIN 1903 — N° 144

00280

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25.

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Union postale, un an..... 24 fr. | Autres Départ. un an..... 20 fr. | 6 mois 12 fr. | 3 mois 6 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête aujourd'hui : St Antoine de Padoue.
Soleil (Bastia) : Lever, 3h 52m. — Coucher, 7h 11 m.
Lune : Pleine le 17. — Dernier quart, le 17.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Euphrase.

13 JUIN

Congrès du Club Alpin Français en Corse

Récit de M. L. Gallouédec, membre du groupe H.

Lundi, 13 avril. — Notre itinéraire avait été ainsi réglé : départ de Marseille le dimanche 12 avril à 11 heures du matin, arrivée à Bastia le lundi matin 13 vers 6 heures. Nous fûmes en avance sur cet horaire. Longtemps avant le jour le *Liban* commençait à longer le Cap-Corse ; dès 5 heures et demie, nous étions amarrés dans le nouveau port de Bastia ; à 6 heures, tout le monde était à terre, en route vers l'Hôtel de Ville où se faisait la distribution des billets de logement, et tout le Bastia, matinal nous contemplait déambulant derrière nos bagages le long du cours Napoléon, qui vers l'hôtel Lingenieur, qui vers l'hôtel de France : que sais je encore ? A 8 heures, le groupe H partait en voiture pour Saint Florent, où le groupe I bis l'accompagnait.

Il y eut un groupe un peu plus nombreux que le groupe H ; nous étions 48 ; le groupe C comprenait 51 ou 52 membres : me laissera-t-on d'incorrigible si j'ajoute qu'ailleurs on put être aussi uni mais qu'on ne put l'être plus ? Sans doute convient il d'en rendre grâce d'abord à notre excellent commissaire, M. Vachet, qui prévit et régla tout à la satisfaction générale : le moyen de n'être pas disposé à la bonne humeur quand tout marche à souhait ? Au reste, chacun y mit du sien. Nous étions le groupe cosmopolite ; la Suisse nous avait envoyé une délégation où la grâce le disputait à la cordiale bonne humeur ; Albion, qu'on retrouve partout, était représentée par une Miss qui, ô nouveauté imprévue, nous surprit par les éclats d'une hilarité débordante ; et, quant aux Français, il y en avait, je crois bien, de partout, du Nord et du Midi, de Dijon, de Clermont-Ferrand, de Grenoble, de Saint-Etienne, de Paris, de Marseille, voire de la Lorraine et de la Bretagne : l'ensemble formait comme un raccourci de toute la France, et c'est pourquoi peut-être l'on n'eut pas de peine à y fraterniser.

L'excursion à Saint Florent nous donna, dès le premier jour, comme un résumé de toutes les beautés que la Corse nous réservait : au départ de Bastia, le long de la route en lacets, toute la flore méditerranéenne, oliviers et chênes-liège, vergers d'orangers et de cédratiers, amandiers déjà chargés de fruits, haies de cactus, eucalyptus géants, le tout devalant en masses confuses le long des pentes et des cirques jusqu'à la mer laiteuse sur laquelle vainement on recherchait dans le brouillard lointain les îles d'Elbe et de Monte-Cristo ; plus haut, vers le col de Teghime, des croupes dénudées et sauvages, aux flancs couverts d'éboulis pierreux où passaient des troupeaux noirs ; puis le délicieux golfe de Saint-Florent, si bleu sous le soleil éclatant de midi qui faisait luire ses eaux, le riche Nebbio avec ses bourgs aux hautes maisons blanches si hardiment groupés sur de fiers monticules ; et, enfin, les gorges de Lancone, qui nous donnaient un avant-goût de celles du Golo. A 6 heures du soir, notre caravane de douze voitures faisait sa rentrée sensationnelle à travers les rues de Bastia en fête pour le lundi de Pâques.

Mardi, 14 avril. — Une excursion rapide à la grotte de Brando et le déjeuner remplirent la matinée du mardi 14 jusqu'au moment du départ pour Vizzavona par le curieux petit chemin de fer corse, vers midi. Nous mîmes cinq heures pour faire 107 kilomètres : la vitesse n'a rien d'excessif. Mais il faut voir ce chaos de montagnes embroussaillées et neigeuses, dressées de tous côtés, à travers lesquelles le petit train qui nous emmène, tourne et retourne, affairé, essoufflé, cherchant l'issue qui lui permettra d'atteindre son but, tantôt enjambant des précipices tantôt se glissant de tunnel en tunnel le long des sinuosités de la vallée, et sifflant tout le temps, le brave, comme pour dire à la montagne : " Je passerai quand même ! ". Au reste, qui se plaindrait de la longueur d'un voyage dont les étapes sont Ponte Nuovo, Omessa, Corte, Venaco et les Gatti di Vivario, au pied de la superbe masse du Monte Rotondo !

A Vizzavona, on dansa le soir, on chanta même " Poupoule ", sans que les échos en parussent trop étonnés.

Mercredi, 15 avril. — Le lendemain matin à 7 heures, nous étions en route vers la Foce de Vizzavona : il s'agissait d'escalader le Ceppo, une montagnette de 1,600 mètres, dressée dans l'axe de la vallée, d'où le guide nous promettait une large vue allant des châtaigneraies de Bocognano et des sources de la Gravona jusqu'à la rade d'Ajaccio. En une heure, par les prés, les rocs et les taillis, çà et là marbrés de neige, de la route on atteignit le sommet (1 637 mètres) : les dames ne furent point les dernières au but : l'Angleterre seule, mal chaussée pour la circonstance, était restée en panne à mi-côte. Mais ne croyez jamais les guides : là haut, si l'on devinait Ajaccio dans le brouillard, c'était tout juste et pour n'en pas avoir le démenti. La vue n'en était pas moins intéressante : c'était, tout en bas, minuscule, Bocognano, mi-perdu parmi ses châtaigniers encore sans feuilles, et son fameux maquis, théâtre des exploits de Bellacoscia ; et c'était, tout en haut, à droite et à gauche, le Monte d'Oro et le Monte Renoso dont les cimes neigeuses, surplombant des vallées profondes, avaient une majesté quasi alpestre. Et l'on revint par la grande route, sinueuse, toute blanche sous une voûte de pins, de châtaigniers et de hêtres qui laissaient filtrer entre leurs branches encore dénudées de blonds rayons, tièdes et gais, évoquant des souvenirs d'Auvergne. Aucun paysage ne nous a plu rappelé le Lioran.

Nous déjeunons à midi et repartons pour Corte à 2 heures.

La descente de Vizzavona à Corte est plus rapide que la montée. A 3 heures et demie, nous étions rendus. Nos chambres reconnues, il nous restait le temps de visiter la ville, de grimper jusqu'au roc de la citadelle qu'un dessin de Vuillier représentait si pittoresque et qui l'est, de pousser une pointe jusqu'à l'entrée des gorges de la Restonica, de jeter un coup d'œil à la façade trouée en écumoire de la maison fameuse du héros corse Gaffori.

Corte, c'est la cité corse par excellence. Là essayèrent de tenir : Gaffori contre les Génois, Paoli contre Marbeuf et les Français de Louis XV : elle fut toujours la ville des dernières résistances nationales. Quelque chose de cette rudesse héroïque vit encore dans ces ruelles étroites, aux pavés rugueux, entre lesquels perce le roc, dans ces maisons sombres qui ne s'entr'ouvrent qu'à peine et comme à regret, dans le type et les manières batailleuses des enfants, — et Dieu sait s'il y en a ! — enfin dans cette citadelle perchée sur un rocher à pic, à plus de 200 pieds au dessus du torrent, comme une aire d'aigle sur le sommet le plus inaccessible de la montagne.

A 7 heures, nous eûmes le plaisir de voir arriver nos collègues du groupe C qui suivaient en sens inverse le même itinéraire que nous. Cette coïncidence, d'ailleurs prévue, nous valut, au dessert une charmante causerie de notre aimable président, M. Schrader. Par lui et par ses compagnons, nous apprîmes que, si nous avions vu déjà de belles choses, notre admiration trouverait bientôt des aliments nouveaux.

Jeudi, 16 avril. — Plus de chemin de fer cette fois. Notre voyage va se poursuivre désormais jusqu'à Ajaccio par des régions montueuses et tourmentées où les voies ferrées n'ont pas encore pénétré et sans doute ne pénétreront pas de sitôt ; les routes même y sont de construction récente. Elles sont excellentes d'ailleurs ces routes, bien assises, sans ornières. Pour nous conduire, on a mobilisé toutes les voitures de Bastia. Dès 6 heures du matin, quatorze véhicules divers nous attendent devant l'hôtel du Nord et l'hôtel Paoli. La caravane se fractionne par groupes de trois ou quatre, un par voiture. On s'installe, on amène les bagages, on part au galop de ces petits chevaux corses, maigres et sans poitrail, qui sont bien, en dépit de leur pauvre apparence, les trotteurs les plus courageux, les plus sûrs qu'on puisse rencontrer. En trois journées, de cinquante à soixante kilomètres l'une dans l'autre nous serons à Ajaccio.

Aujourd'hui nous devons aller de Corte à Evisa, à travers le Niolo, ou haute vallée du Golo. C'est là, dit on, que se sont conservés le mieux les antiques usages de la Corse. Nous ne pourrons guère en juger que superficiellement, mais la chose doit être vraie : comment ce pays se serait-il transformé alors qu'il y a quelques années à peine on n'y accédait que de deux côtés, soit par les gorges de Santa Regina, à peu près impraticables avant l'établissement de la route, soit par le col de Vergio (1,464 mèt.) où nous passâmes entre deux tranchées de neige de 60 à 80 centimètres, — à la mi-avril !

Il faudrait décrire toutes les merveilles de cette journée : ces admirables gorges du Golo, rainure étroite entre deux murs de rochers à pic ou d'éboulis pierreux étendus à l'infini ; Calacuccia avec son fond de montagnes dominées par le Cinto ; la forêt de Valdoniello ; le col de Vergio, d'où notre vue plongea sur des abîmes embrassés un instant par le soleil couchant, et, surtout, dans les brouillards de la nuit qui peu à peu tombaient, enveloppant tout de mystère, jetant sur tout je ne sais quel air de grandeur à la fois fantastique et recueillie ; cette descente inoubliable à travers la forêt d'Aitone, véritablement impressionnante avec ses pins laricio aux fûts énormes, ici dressés tout d'un jet jusqu'à trente mètres et plus, comme les colonnes du quelque gigantesque cathédrale, là étendus sur le sol, couchés pêle-mêle, dépouillés et noircis, donnant l'impression que des géants avaient lutté là.

Il faisait nuit quand nous entrâmes dans Evisa ; la journée avait été fatigante et l'on avait hâte de dîner pour aller se reposer. Et pourtant ce qu'on s'y amusa, à table, des consolides anglais !

(A suivre).

ephémérides corses

13 juin 1769. — Paoli s'exile en Angleterre.

Valeur dans sa lutte glorieuse pour l'indépendance corse, il s'embarqua à Porto-vecchio avec son frère et trois cents patriotes.

Nouvelles Militaires

Les Officiers d'administration de 2e classe dont les noms suivent, ont été promus au grade d'officier d'administration de 1re classe, et maintenus dans leur affectation actuelle :

Subsistances militaires

Rocchesani Toussaint, au 9e corps d'armée.
Placidi Michel, dans la 14e région.
Valery Dominique, au 13e corps.
Farinacci Pascal, dans la 15e région.

Hôpitaux militaires

Parodi Jean-Baptiste, hôpital d'Ajaccio.
de Mussan Ernest, hôpital de Bastia.
Martel Camille, des hôpitaux de la division d'Alger.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les funérailles

Marseille a fait hier aux victimes de la catastrophe du *Liban* des funérailles dignes et imposantes.

Ces funérailles ont véritablement revêtu, ainsi que nous l'avions fait prévoir, le caractère d'une émouvante, d'une large manifestation de sympathie à l'adresse de toutes les victimes connues ou inconnues du drame maritime de dimanche.

Derrière les chars funèbres, tous les corps élus, toutes les autorités civiles et militaires témoignaient par leur présence de la part que les pouvoirs publics ont prise au deuil cruel qui a frappé tant de familles.

Mais ce qui constituait la véritable manifestation, c'était l'empressement de cette foule immense accourue de tous les points de la ville pour faire cortège aux morts du *Liban*, de cette foule spiteyée et émue qui a fait du deuil des familles des victimes son propre deuil.

Ce cortège s'est déroulé de l'Hôtel-Dieu au cimetière Saint Pierre, salué partout sur son passage avec respect et émotion par des milliers et des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants tous unis dans un même sentiment de tristesse profonde. Tandis que les chars funèbres défilaient lentement sous un ciel gris et lourd — sous un ciel de deuil ! — on voyait bien des larmes couler sur bien des visages. La douleur et la consternation se lisaient dans les yeux de tous.

Et ce furent des pleurs encore au cimetière, des pleurs et des sanglots angoissants au moment où, au nom du Gouvernement, au nom de la population marseillaise, au nom de la Corse, au nom de la ville de Toulon, au nom de nos marins du commerce, le dernier adieu était jeté aux morts infortunés du *Liban*.

Il n'y a pas à commenter de pareilles manifestations. Les enregistrer dans tous leurs détails émouvants, en constater la sincérité touchante et le caractère de parfaite unanimité, voilà qui suffit pour en faire spontanément jaillir l'impression profonde.

Mais, au lendemain de cette journée, il nous appartient de dire une fois encore de quelle façon étroite et profonde nous nous associons au deuil de tous ceux que l'affreuse catastrophe du *Liban* a si brutalement et si cruellement atteints, au deuil des familles des victimes, au deuil de la population corse et de la colonie italienne si largement représentées l'une et l'autre aux funérailles.

Nous renouvelons à tous nos vives et sincères condoléances, en formant le vœu que la manifestation de sympathie d'hier ait pu apporter un peu d'adoucissement à tant de pénibles infortunes, à tant de navrantes douleurs !

Les cercueils

Les corps sont un à un transportés jusqu'aux corbillards.

Dans le premier on dépose les trois petits enfants, Legreco Jean-Luc, 5 mois ; Mariani Mario, 18 mois ; Bianchi, 7 ans.

Dans l'autre les corps de Mme Vittini Marie, 27 ans, et de M. Rainaldi Louis, 34 ans.

Les couronnes

Sur la voiture funèbre s'accumulent les couronnes.

La plupart sont colossales et d'une grande richesse. Nous remarquons d'abord les deux couronnes d'immortelles offertes par le Conseil municipal de Marseille ; plus celle de l'Union Philanthropique Corse aux naufragés du *Liban* ; du Syndicat des marins du Commerce aux malheureuses victimes ; des Corses habitant Toulon aux victimes de la catastrophe du *Liban*. Citons aussi une couronne de fleurs artificielles traversée d'un large ruban violet et portant l'inscription : Offerte par MM. Fraissinet, et les couronnes des Syndicats des ouvriers des Ports et Docks, des ouvriers des fournitures militaires de la maison Simon, etc.

A ces symboles de regrets s'ajoutaient, plus modestes, mais non moins touchants, ceux qui avaient été apportés par les familles des victimes.

Les délégations

Parmi les délégations nombreuses de Sociétés venues pour la plupart avec leurs poêles et leurs drapeaux respectifs, nous distinguons celles de l'Union Philanthropique de Corse, de la Jeune Corse, de la Société de secours mutuels l'Espérance, de l'Aiguille Prévoyante, de la Société de secours mutuels La Corse, du Syndicat des Marins du Commerce, de l'Unione e Fratellanza, des Ouvrières et ouvriers civils de la Guerre, de l'Union Fraternelle et Philanthropique des Voyageurs de Commerce de Marseille, de la Fédération du Parti Républicain radical et radical socialiste, l'Union Française des Pêcheurs, l'Association des décorés et médaillés français, l'Association de la Presse hebdomadaire.

On remarque plus spécialement l'arrivée de MM. Pascalon, adjoint au maire de Toulon, représentant la municipalité de cette ville, et une délégation des cercles et groupes corses de Toulon, qui est ainsi composée : MM. Loca de Monteverde, conseiller municipal ; Antonetti, directeur de la Banque de France ; Maestracci, Leccia et Rocheseni, officiers en retraite ; Vergniaud, ancien capitaine au cabotage ; Mancini, ancien adjoint, et Cristofari, premier-maître de marine en retraite.

Enfin, il convient de mentionner les délégations du bureau du Conseil des prud'hommes, du pilotage, de la Compagnie des sapeurs pompiers, du personnel de l'octroi, de la douane, des gardiens de la paix, de la justice militaire, etc.

Les discours

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés.

M. Chanot, maire de Marseille, prend le premier la parole.

Discours de M. Chanot

Messieurs,

Par une journée de clair soleil, la population de Marseille s'était répandue au loin, fuyant le centre agité et broyant pour chercher, au bord du rivage ou dans la banlieue fleurie, l'air pur qui rend les forces et donne le goût du labeur.

Partout retentissaient les éclats joyeux de l'heureuse allégresse !

Tout d'un coup, avant que le soir ne vienne, une sinistre rumeur circule et s'élève.

On s'interroge; l'anxiété se peint sur tous les visages. On se refuse encore à croire. Mais bientôt le doute n'est plus permis et il n'y a de place que pour la poignante réalité.

Deux navires de notre flotte de commerce, chargés de passagers, se sont abordés à quelques encablures de la terre et des enfants, des femmes, de jeunes hommes vigoureux, des vieillards sont devenus malgré la proie du gouffre tranquille, si lâcheux et cruel.

Ce furent alors, au cours de la journée, dans la nuit qui suivit et lorsque le jour nouveau se leva, des cris d'angoisse et de tragique douleur, des scènes déchirantes qu'on ne saurait dépeindre et qu'une imagination en délire serait impuissante à créer.

Des maris cherchaient leurs épouses, des mères appelaient leurs enfants.

Deux pères se disputaient le même cadavre, croyant tous les deux reconnaître leur fils disparu!

La folie tournait les têtes et l'affection brisée tuait ceux ou celles que les flots avaient épargnés.

Et quelques heures auparavant, tout ce monde était heureux!

On s'en allait au pays, revoir des êtres chers ou des sites aimés.

On allait retrouver la famille absente et reprendre dans ses tendresses le courage nécessaire pour la lutte de la vie.

Marseille tout entière, la cité si généreuse et si bonne se trouve plongée dans la consternation et la stupeur!

Chacun s'empressait. Le plus petit comme le plus grand voulait tendre la main, se rendre utile, avoir sa part dans l'œuvre de consolation ou de salut.

Tous les pouvoirs publics, sans concert préalable, oubliant de tout souci hiérarchique, s'appliquaient à faire, simplement, mais largement leur devoir.

Y serons-nous parvenus, messieurs, et pourrons-nous jamais, malgré toute notre bonne volonté, réparer l'immense désastre qui s'est produit.

Il serait téméraire d'y songer!

Nous soulagerons quelques misères, nous apaiserons quelques peines physiques, mais il est des plaies que nous ne cicatriserons point, car à ceux qui pleurent nous ne pourrons rendre les êtres aimés qu'ils ont perdus!

Il restera pourtant quelque chose de nos actes. Nous avons montré que lorsque s'élève le cri de la douleur humaine, toute discussion cesse, toute inimitié, toute haine s'apaise, et seul survit en s'irradiant cet instinct sublime et divin de fraternité qui constitue la pure noblesse de notre être.

Oh! oui, restons ce que nous sommes en réalité, des êtres bons, et, lorsque passe le malheur, oublions et inclinons-nous. C'est ce que je fais en ce triste moment dans ce champ de l'éternel repos.

Au nom de Marseille, j'adresse un solennel et suprême hommage et je dis un dernier adieu à ces victimes innocentes qui, hier encore, vivaient de notre vie! Je l'adresse à ceux qui sont là dans ces cercueils, à ceux qui iront dormir à l'ombre du clocher de leur village, à ceux que le gouffre retient, à ceux qu'il nous rendra, et qui seront, comme leurs frères d'infortune, l'objet de nos soins pieux.

Je désire que cet hommage, comme tous ceux qui nous sont venus de tous les coins de la France, aille aux familles éprouvées, leur dise nos regrets et notre affliction profonde et leur rappelle que nous voulons nous souvenir!

Discours de M. Pierre Roux

Puis, M. Pierre Roux, vice-président du Conseil général, en l'absence de M. Bayol, président, prend la parole au nom de notre assemblée départementale:

Messieurs,

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône a partagé l'immense douleur ressentie par la population marseillaise, dès l'annonce de la collision du *Liban* avec l'*Italie*. Il s'associe aujourd'hui à la grandiose manifestation de sympathie sincère, émue, profonde donnée aux victimes d'un de ces drames de mer que diverses causes rendent trop fréquent hélas! Il espère que les réformes sollicitées par les instrits maritimes, dans le but de détruire, de supprimer le plus possible ces causes, seront e lle réalisées! qu'il ne faudra pas attendre de nouveaux malheurs pour prendre d'urgence toutes les mesures réclamées en vain, depuis longtemps, par les congrès maritimes.

La funèbre liste des victimes des abordages en mer est considérable. Elle ne cesse de s'amplifier, les moyens de sauvetage manquant souvent, on ne pouvant pas être employés, vu l'insuffisance des effectifs des équipages, à bord des navires de commerce.

A tous les sauveteurs connus ou inconnus, à toutes les personnes qui ont coopéré aux actes de sauvetage accomplis pendant les heures tragiques où se débattaient dans les flots de véritables grappes humaines, le Conseil général adresse l'expression de son inoubliable reconnaissance. Grâce à ces courageux efforts, de nombreuses existences ont pu être préservées d'une mort affreuse. Les pertes à déplorer ne sont que trop cruelles. A ces cercueils renfermant les corps d'une jeune femme, de trois petits enfants, viendront s'en ajouter d'autres, car la mer garde encore, dans ses profondeurs, des familles entières disparues après la catastrophe, qui atteint si douloureusement la Corse.

Devant l'immensité d'un pareil deuil, chacun saura faire son devoir comme chacun saura se souvenir.

Au nom du Conseil général, j'adresse un dernier adieu à ces pauvres victimes, à leurs parents éplorés, à leurs familles inconsolables.

Discours de M. Emmanuel Arène

C'est le tour de M. Emmanuel Arène. Le sympathique député de la Corse, arrivé dans notre ville hier matin par le rapide, avait rejoint le cortège aux Réformés. Il s'exprime ainsi:

Messieurs,

Je ne voulais pas prendre la parole, car mon ami Gavini et moi représentons ici la famille — et la famille ne parle pas aux obsèques.

Mais je tiens à renouveler ce que j'ai dit à la tribune de la Chambre et à dire que c'est avec joie que j'ai vu s'associer à mes paroles le Gouvernement et la représentation nationale.

Je viens apporter toutes nos condoléances aux familles des victimes et aussi la profonde admiration que nous avons pour les hommes courageux qui ont tout fait pour sauver les naufragés.

Au nom de la Corse, je dis adieu à toutes les victimes, aussi bien à celles qui sont là, qu'à celles qui dorment un sommeil agité éternellement bercé par la mer.

Je veux dire aussi nos sentiments de reconnaissance et de gratitude émue pour la grande, noble et généreuse ville de Marseille qui fut si généreuse pour les victimes Marseille a aujourd'hui un titre impérissable à la reconnaissance de la Corse et maintenant nous l'aimerons davantage, car les liens se resserrent dans une douleur commune.

A ceux qui sont morts, je dis adieu! A ceux qui les ont accompagnés, je dis merci!

A la Cie Fraissinet

Les naufragés qui viennent aux bureaux de la Compagnie ont tout perdu pendant le sinistre. Tel est vêtu d'une veste deux fois trop grande pour lui. Tel autre a un chapeau de paille et un pardessus qui n'ont que de lointains rapports avec sa taille. Celui-ci a des chaussures éculées, dépareillées. Celui-là ne peut qu'avec peine boutonner son gilet. On explique facilement ces tenues hétéroclites. Les naufragés ont été recueillis soit à bord du *Balkan*, soit par les pêcheurs des Goudes, ainsi que nous l'indiquions hier. Or, la garde-robe des travailleurs de la mer n'est pas souvent richement montée. Ils ont prêté aux naufragés ce qu'ils avaient: c'était beaucoup pour eux, peu, néanmoins, pour les malheureux auxquels ils venaient de sauver la vie, et que leurs vêtements, même dépareillés, même vieillis, préservaient d'une fluxion de poitrine ou d'une bronchite...

Les réclamations

La plupart des naufragés venaient donc réclamer à la Compagnie Fraissinet des indemnités, tout au moins une avance qui leur permettrait de réparer un peu le désordre de leur toilette, et, en même temps, de rendre à ceux qui les avaient soignés et vêtus, les hautiements prêtés. La Compagnie a reconnu les réclamations, mais n'a encore fait droit à aucune. Elle les vérifie, recherche les billets de bord, compulse la liste des passagers pour savoir si les noms des réclamants y figurent. Il est peu probable qu'on les y retrouve tous.

On sait comment s'opère l'embarquement pour les voyages du continent en Corse. Le voyage est court. Beaucoup de passagers attendent le dernier moment pour monter à bord, retenus au quai par des amis, des parents; ils ne prennent leur billet qu'après le départ. Il y avait donc à bord du *Liban* un nombre — certainement assez élevé — de passagers qui n'avaient pas encore payé leur place, et, par conséquent, ne figuraient point sur la liste. A ceux-là, la Compagnie Fraissinet refusera probablement toute indemnité.

Nous avons reçu quelques réclamations, notamment d'un sieur Zerbini Antoine qui se rendait en Corse pour l'accouchement de sa femme. Pendant le naufrage M. Zerbini a tout perdu. Il ne lui reste même pas les vêtements qu'il portait au moment du sinistre, car ils sont tellement déchirés que les pièces ne tiennent plus.

Une autre réclamation dont nous nous faisons l'écho est celle du sieur Pantaloni François. Ce dernier n'avait pas eu le temps de prendre son billet, étant arrivé à la dernière minute. La réponse de la Compagnie a été catégorique: Pantaleoni n'a droit à aucune indemnité.

Pourtant, si nous en croyons divers témoins: Zerbini et Pantaleoni ont fait leur devoir pendant le sinistre. Zerbini aida à l'embarquement des passagers qui arrivaient à bord du *Balkan* par les embarcations qui venaient de les recueillir. Il sauva même qu'une baleinière pleine de valises, de sacs, d'effets, fut chavirée parce qu'on en avait besoin pour aller secourir des naufragés, alors qu'avec un peu de bonne volonté, tout aurait pu être amené à bord du *Balkan*.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie, avant d'accorder des indemnités aux passagers naufragés du *Liban*, entend contrôler sérieusement leurs titres. Or, en pareil cas, le titre du passager est son billet de bord, son inscription sur la liste. Et si le nom avait été omis par l'employé surchargé de besogne?... Et si le billet de bord avait été perdu pendant la catastrophe?...

(Petit Provençal)

Cour d'Assises

Audience du 12 juin 1903

Présidence de M. Flach, conseiller

Vol qualifié et complicité de ce crime

L'audience est ouverte à midi et demi. M. l'avocat général fait aussitôt connaître que l'un des frères Franchini, le témoin Franchini *Jérémie*, qui n'a pu arriver à Bastia mercredi par la bonne raison qu'il n'y a pas eu de courrier, était hier à bord du bateau Rubattino.

M. le président fait savoir à MM. les jurés que les dépositions écrites de ce témoin ayant été lues à l'audience d'hier, il ne peut plus être entendu sous la foi du serment. Il ordonne en conséquence, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que Franchini *Jérémie* sera entendu pour fournir à MM. les jurés de simples renseignements.

Franchini *Jérémie* raconte en détail, en faisant preuve d'une mémoire prodigieuse, les diverses péripéties du drame qui s'est déroulé dans la soirée du 10 juin 1903, à Saint André d'Orcino au domicile de Barbieri François. Il reproduit fidèlement les dépositions qu'il a faites au cours de l'information et son récit paraît impressionner MM. les jurés. Les déclarations de Franchini *Jérémie* sont surtout accablantes en ce qui concerne l'accusé Barbieri Etienne.

Réquisitoire

M. l'avocat général expose longuement les charges que l'accusation a relevées contre les accusés. Déjà, au mois de février 1903 le jury de la Corse a eu à se prononcer sur cette affaire: il a fait son devoir en prononçant la condamnation de Barbieri François, l'auteur principal; celui au profit duquel ont été commis les vols reprochés aux accusés. Ceux-ci ont d'ailleurs compris combien était dangereux le système de dénégations absolues adopté par Barbieri François: et ils sont entrés dans la voie des demi-aveux.

Le crime reproché aux accusés est un acte de brigandage; il est de nature à discréditer notre cher pays de Corse, où l'on a pu dire jusqu'à ce jour qu'il y a des meurtriers mais non des voleurs de grand chemin. Les jurés apprécieront donc sévèrement les faits qui leur sont soumis et ils n'hésiteront pas à rapporter contre les trois accusés un verdict de condamnation.

Plaidoirie de Me Nivaggioli

Me Nivaggioli est chargé de la défense de l'accusé Luca Ignace et Castellani Paul.

Les jurés n'ont pas à s'occuper de Barbieri François sur le sort duquel il a déjà été statué et qui expie en ce moment dans une maison centrale la faute qu'il a pu commettre. Le verdict rendu au mois de février 1903, ne saurait également en aucune façon lier les jurés actuels devant lesquels l'affaire revient entière et à nouveau. Ils doivent se demander s'ils ont devant eux des malfaiteurs dangereux, des voleurs de profession ou tout au contraire de jeunes écervelés qui ont bêtement donné dans le piège que leur a tendu Barbieri François.

S'ils ont eu le tort de se laisser entraîner par Barbieri François et de l'aider à se débarrasser des Italiens, ils l'ont suffisamment expié par les deux mois de prison préventive qu'ils ont subis et par les angoisses d'une comparution en cour d'assises. C'est un péché de jeunesse que, dans leur humanité, MM les jurés sauront excuser en se souvenant que lorsqu'ils prennent place sur leurs fauteuils c'est pour y faire fonctions de juges et non pas de bourreaux.

Plaidoirie de Me Decori

L'honorable défenseur qui a spécialement pour mission de défendre le bandit redoutable, le malfaiteur dangereux, le criminel invétéré qui répond au nom de Barbieri Etienne, déclare que la plaidoirie aussi habile que complète de son excellent confrère, Me Nivaggioli, pourrait à la rigueur le dispenser de prendre la parole. En présentant la défense de Luca et de Castellani, Me Nivaggioli a développé une série de considérations qui peuvent tout aussi bien s'appliquer à l'accusé Barbieri Etienne et qui sont de nature à entraîner l'acquittement de ce dernier. On a oublié, d'ailleurs, de faire connaître que Barbieri Etienne qui est âgé de cinquante ans, se présente devant ses juges avec un casier judiciaire immaculé.

MM. les jurés n'oublieront pas que la vraie justice doit avant tout être égale pour tous et il serait souverainement injuste que Barbieri soit condamné uniquement parce que personne ne s'est agité dans son intérêt pour apitoyer ses juges sur son malheureux sort.

Le Verdict

Après quelques minutes de délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions qui lui sont posées en faveur des accusés Luca et Castellani qui sont acquittés et mis immédiatement en liberté.

Déclaré coupable du délit de complicité de vol simple, Barbieri Etienne est condamné à trois ans de prison.

Audience d'aujourd'hui:

Loviconi Jean Pierre, garçon de café, demeurant à Ajaccio, vols qualifiés et complicité de ces crimes.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Decori.

Bulletin Financier

Paris, le 9 juin 1903.

Comme hier, le marché est lourd dans son ensemble, et même sur certaines valeurs, on nouvelle réaction, exception faite pour la Rente française qui consolide son avance à 99.45. Les Fonds Etrangers, sauf les séries ottomanes, sont faibles. L'Extérieur recule à 90.95. Nos Sociétés de Crédit sont calmes. Lyonnais à 1 098. Comptoir d'Escompte 831.

Les Obligations Victoria-Mines sont à 381. Dans un nouvel message au Congrès, le Président du Brésil a parlé avec éloges de cette Compagnie qui fera communiquer l'Etat de Minas Geraes avec l'Océan, lui ouvrant ainsi un nouveau débouché pour ses produits agricoles et industriels.

Au marché au comptant, l'action Villaça se hausse à 540.50. La Chemins reprennent sa hausse à 87. L'action Est de Charleroi est recherchée à 500 frs. La Kakumba termine à 34.

Demain mercredi sera close la souscription aux 37.500 obligations 6 0/0 de 500 frs du Port du Rosario, émises à 460 frs. Les nouvelles déjà reçues font prévoir que cette souscription constituera un succès.

Les Chemins Français sont fermes.

La Catastrophe du « Liban »

Un concert

En présence de la terrible catastrophe du *Liban* qui a frappé si douloureusement notre population, le Comité de la Chambre musicale a décidé de donner un concert au bénéfice des survivants et des familles des victimes.

Malgré les difficultés de l'organisation, on en a fixé la date au lundi, quinze du courant, pour que des secours puissent parvenir sans retard aux malheureux sinistrés.

Un avis ultérieur fera connaître le programme de la soirée.

Comme d'habitude la population de Bastia se fera un devoir de répondre à l'appel des organisateurs de cette œuvre d'humanité.

L'Assurance sur la vie,

malgré le développement qu'elle a pris, n'est pas aussi répandue qu'elle mérite de l'être. Comme le loyer, les contributions, elle devrait figurer dans le budget de chaque ménage. Tout père de famille qui, n'ayant pas de fortune suffisante, ne s'assure pas, *joue contre la destin une terrible partie* dont l'enjeu est l'avenir de sa femme et de ses enfants. Que deviendraient-ils, en effet, s'ils en effet s'il disparaissait prématurément? L'*Assurance sur la vie* crée un capital payable immédiatement à la famille qui a perdu son chef.

Assurez-vous donc, sans attendre. Qui sait ce que réserve l'avenir? Mais pour jouir pleinement de la satisfaction que vous donnera ce devoir accompli, *adressez vous à une compagnie sérieuse*, dont les opérations reposent sur des bases scientifiques, *qui présente des garanties indiscutables*, dont les engagements formels ne laissent dans ses contrats rien d'indéterminé.

La puissante Compagnie LE PHÉNIX dont le siège social est à PARIS, 32, rue Lafayette, et qui a des représentants dans tous les départements, remplit ces conditions. Son long passé, l'importance de ses garanties, lui ont depuis longtemps acquis la haute situation qu'elle occupe et la confiance dont elle jouit à bon droit.

Les Naufragés du « Liban »

L'Arrivée à Bastia

Hier, à une heure, la *Ville de Bastia*, commandant Udino, était signalée. Une foule immense se dirige vers le nouveau port pour assister à l'arrivée des survivants de l'épouvantable catastrophe de dimanche dernier. Les parents, les amis sont là, anxieux, pleins d'une douce émotion, impatients de pouvoir bientôt serrer dans leurs bras les êtres aimés qu'un instant ils ont failli perdre à jamais.

Et parmi cette assistance qu'on peut évaluer, sans exagération aucune, à plus de six mille personnes, plane un silence profond; les cœurs se serrent à mesure que le paquebot s'approche du quai.

Mais déjà les figures aimées se reconnaissent, les mouchoirs s'agitent, les bras se tendent, les appels, oh combien doux cette fois! de ceux qu'on a si impatiemment attendus, remuent les cœurs, et plus d'une larme coule des yeux des spectateurs.

Mais le moment approche où les passagers vont débarquer. La foule franchit la ligne que les agents de police et la gendarmerie avaient jusque la maintenue et, à mesure que les passagers débarquent, des scènes émouvantes se produisent.

Les parents, les amis s'empressent autour des leurs qu'on a hâte de conduire au plus tôt chez eux, heureux, ceux-là, de pouvoir revivre une seconde vie, entendre le récit émouvant des angoisses cruelles qu'un moment ils ont endurées.

A tous ceux qui ont survécu à l'immense désastre ainsi qu'à leurs familles nous envoyons l'expression de nos meilleurs souhaits.

Liste des Naufragés

Arrivés par la *Ville de Bastia*

MM. Angeli,
Dellapina Pierre.
Paoli François et son fils.
Anselli André.
Zerbini Antoine.
Angeli J.-M. et sa femme.
Giudicelli.
Galletti.
Mme François Benedetti.
MM. le commandant Chaligne, chef d'état-major.
Sanguinetti, étudiant.
Valery.
Franceschi.
Marchini.
Morazzani.
Pieri.
Giralt.
Legras.
Nicolini.
Retali.
Poggi.
Mme Bianchi.
MM. Filippi.
Agostini.
Grillasca, équipage du *Liban*.
Massini, id.
Fraticelli, id.
Canessa, id.
Ghilini, id.
Benigni, id.
Bonetti Pascal, id.
Viviani, équipage du *Liban*.
Soletti, id.
Beverini Antoine, id.
Beverini Charles, id.
Viviani, id.
Caitecoli, id.
Sicurani, id.
Defendini, id.

∴

Les survivants de l'équipage du *Liban* sont vite entourés par la foule qui leur serre les mains. L'un d'eux nous montre une ligne qu'il était en train d'arranger dans sa cabine: « Celle-là, dit-il, ne me quittera plus. »

Un facteur des postes, qui débarque, conduisant un jeune enfant par la main, « Vos bagages, Monsieur, » lui demande un commissionnaire. — Mes bagages, répond le survivant, — je les ai laissés à Naples.

∴

Deux militaires, à peine mis pied à terre, se sont empressés d'aller acheter un cierge.

∴

Un marin, apercevant sa vieille mère sur les quais, l'appelle de toute la force de ses poumons. Une scène émouvante se déroule lorsqu'il se jette dans ses bras.

∴

Nous pourrions citer bien d'autres scènes analogues où l'épanchement se montrait aux yeux de tous.

Signalons aussi la délicate attention de tous les navires ancrés dans le port qui hissèrent leur pavillon à mi-mât à l'arrivée de la *Ville de Bastia*.

Le service d'ordre était assuré, comme nous l'avons dit, par la police et la gendarmerie. Nous avons remarqué également la présence de MM. Gaudin, maire, Maestracci, sous-préfet de Corte; Dumas, Giansoni et Moiselle, commissaires; de nombreux officiers et des notabilités de la ville, au milieu de la foule sympathique aux heureux arrivants.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 20 6 à midi, + 28 9 à 7 heures du soir, + 29 Maxima, + 32 Minima, + 14 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. midi, 760 mm. 6 heures du soir, 759 m.

Vent. — Dans la matinée E. faible. Dans l'après-midi, O. modéré.

Etat du ciel, pluviosité. Pendant la journée, à midi: 0 mm.

∴

A Saint Jean

Samedi, fête du Saint Taumaturge; messes basses à partir de 5 heures jusqu'à midi; à 7 heures, Messe de Communion générale, à 10 heures, au chœur de demoiselles exécutera la messe solennelle de Luigi Bordèse.

A 4 heures, Vêpres solennelles. La procession sera suivie du panégyrique du Saint. Au salut: *O Salutaris*, de Faure (solo de baryton).

Le soir à 7 heures 3/4, baiser de la Sainte Relique.

∴

Aussi utile que le pain!

De même qu'on saupoudre de sel et de poivre la plupart des aliments qu'on absorbe, de même ces aliments devraient, à chaque repas, recevoir quelques parcelles de fer destiné à reconstituer le sang. A ce titre, le Véritable Fer Bravais, en gouttes concentrées, est bien le remède le plus actif qu'on puisse recommander.

Son emploi est des plus faciles. On le trouve dans toutes les bonnes pharmacies de la Ville.

∴

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

∴

Syndicat des maçons

Les membres syndiqués sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu dimanche 14 juin, à 9 heures précises, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Le Vice-Président,
MARINI.

∴

Chirurgien-Dentiste

M. Bottrami, dentiste des hôpitaux et du lycée de Marseille, a l'honneur de prévenir que M. Garibaldi, son opérateur, cédant aux sollicitations de sa nombreuse clientèle, a décidé de prolonger son séjour à Bastia, Hôtel Lingueglier, jusqu'au jeudi 18 juin.

∴

Machines à coudre Helvétia

Les dames de Corse, dans un but intéressé, se plaisent à dire que le dépôt des machines à coudre Helvétia fermera bientôt ses portes; que l'atelier et le mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que la loi punit.

Nous prions nos amis et clients de nous signaler toute personne dépréciant les machines Helvétia, car la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous un registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms des personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicien.

∴

Au Port

Le vapeur *Adriatico*, capitaine Ageno, est arrivé de Livourne avec 21 passagers et marchandises diverses.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Udino, est arrivé de Marseille avec 172 passagers et 273 tonnes marchandises.

∴

Société anonyme
DES AUTOMOBILES DU CAP-CORSE

En conformité de l'article 64 des Statuts de la Société qui sont déposés aux minutes de Me Giordani, notaire à Bastia, Messieurs les actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont convoqués au siège social à Erbalunga, le 21 juin 1903, à 2 heures de l'après-midi, pour assister à la première assemblée générale constitutive de la Société.

Comte Paul Mattei.
Antoine-Félix Simonpietri

CHOCOLAT MENIER
Exiger les Médailles

Etat Civil

Mariages

Paoli Eugène-Simon, étudiant en longueurs, de Cesare, et Agostini Antoinette-Louise, de Bastia.

Naissances

Roberti Marie-Lucrèce. — Lorenzi Louis.

Décès

Dané Vincent, marié, 4e ans, de Bastia.

Bourse de Paris

	11 juin.	— 12 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.17	— 98.20
— 3 p. 0/0 amorti	98.40	— 98.25

Dépêche de Nuit

LA CATASTROPHE du *Liban*

Nouveaux Cadavres

On télégraphie de Marseille:

Cet après-midi, les scaphandres ont retiré sept cadavres, dont cinq ont été reconnus à la Morgue de l'Hôtel-Dieu par les parents ou amis.

Les cinq cadavres qui ont été reconnus, sont ceux de:

Lemi Joseph, 63 ans;
Gonnel Jeanne, 3 ans,
Vecchioni Mathieu, 7 ans;
Sarlandini Pierre, 6 ans;
Leca Gianini, 26 ans.

∴

Huit autres victimes seront retirées demain.

Conseil des Ministres

Les ministres se réuniront demain matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les obsèques de Mlle Bourgeois

Les obsèques de Mlle Hélène Bourgeois ont été célébrées ce matin au milieu d'une affluence considérable.

Un très grand nombre de notabilités politiques de tous les partis assistaient également aux obsèques.

Le président de la République s'était fait représenter aux obsèques de la fille regrettée du président de la Chambre.

Les Morts du Jour

M. Lucien Marc

On annonce la mort de M. Lucien Marc, directeur de *l'Illustration*.

EN ITALIE

Crise ministérielle

On télégraphie de Rome:

La crise ministérielle est imminente.

C'est M. Zanardelli qui sera chargé de la reconstitution du nouveau Cabinet.

EN SERBIE

L'inhumation du Roi et de la Reine

On télégraphie de Belgrade:

Les corps du roi et de la reine ont été inhumés pendant la nuit.

Les sœurs de la Reine

Les sœurs de la Reine n'ont pas été assassinées.

Elles ont été conduites en territoire hongrois.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Francou, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les produits cupriques

Le Sénat adopte le projet de loi réglementant le commerce des produits cupriques et anticryptogamiques.

Chemin de fer de Duveyrier à Beni-Ounif

Le Sénat adopte également le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'exploitation d'une ligne de chemin de fer de Duveyrier à Beni Ounif.

Le Service de Deux ans

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la rédaction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Art. 79 à 89

La discussion reprend sur l'article 79.

Les articles 79 à 89 qui sont relatifs aux dispositions pénales, sont adoptés sans discussion.

Art. 90 à 92

L'article 90 donne lieu à une longue discussion.

Cet article est relatif au recrutement en Algérie et aux Colonies.

Amendement Treille

MM. Treille et Saint-Germain déposent un amendement demandant le maintien du service d'un an pour les Algériens.

Cet amendement est repoussé.

L'article 90 est adopté.

Les articles 91 et 92 sont également adoptés sans modification aucune.

Art. 93 à 95

Les articles 93 à 95, relatifs aux dispositions particulières, sont ensuite adoptés.

Art. 96 à 101

Enfin les articles 93 à 101 concernant les dispositions transitoires, sont votés sans modification aucune.

Le Vote
sur l'ensemble du projet

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi.

MM. de Lamarzelle, Denis, Gaslaine, de Montfort, Fortier, l'amiral de Cuverville, le général Mercier, Mézières, Chamaillard, le général Billot et Saint Germain, prennent successivement la parole pour déclarer qu'ils voteront contre l'ensemble du projet de loi qui ne pourra donner que de mauvais résultats.

M. de Freycinet monte à la tribune pour faire ressortir les avantages de ce projet.

L'ensemble de ce projet de loi est ensuite adopté par 220 voix contre 45.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Chambre des Députés

Présidence de M. Guillain

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lauraine, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

La Catastrophe du LIBAN

Question Carnaud

Le député des Bouches-du-Rhône questionne, à l'ouverture de la séance, le ministre de la marine au sujet de la catastrophe du *Liban*.

M. Carnaud dit que les tribunaux établiront sans doute les responsabilités; mais le gouvernement doit obliger les armateurs à assurer la sécurité des passagers et de l'équipage.

Le *Liban* avait un équipage insuffisants et les passagers étaient trop nombreux.

M. Pelletan répond que l'Etat étant insuffisamment armé contre les armateurs, il déposera bientôt un projet de loi réorganisant l'état actuel des choses.

L'incident est clos.

Pour les victimes du « Liban »

Le président met enfin aux voix le projet de loi, déposé par le gouvernement, portant ouverture d'un crédit de 50.00 francs destiné à venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe du *Liban*.

Ce projet de loi est adopté à l'unanimité.

L'assistance aux Vieillards

Suite de la 1re délibération sur les propositions de loi: de MM. Rey et Lachièze, de M. Bienvenu Martin, sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Art. 25

La discussion reprend sur l'article 25.

Divers amendements sont repoussés.

Enfin, après une longue discussion, divers paragraphes de l'article 25 sont mis aux voix et adoptés.

La suite de la discussion est ajournée.

Le bétail étranger

Enfin l'urgence est déclarée sur la proposition déposée par M. Debussy tendant à renvoyer devant la commission des douanes le projet de loi portant augmentation du droit de douanes sur le bétail étranger.

Séance lundi.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Vincent Dané; M. Dominique Dané, pharmacien; MM. André-François-Léon et Sauveur Dané; M. et Mme Antoine Dané et leurs enfants; M. et Mme Jean Dané et leur enfant; M. Denis Pasqualini et Mme Pasqualini, née Dané et leur fille; M. François Hermentini et Mme Hermentini, née Dané et leurs enfants; Mlles Eugénie, Marguerite et Thérèse Dané; Mlle Marie Dané, propriétaire; M. et Mme Jean-Baptiste Dané et leurs enfants; M. et Mme Léon Dané, commis principal des Douanes et leurs enfants; M. Charles Parodi, capitaine au retraite; Mme et M. Picq, professeur honoraire et leurs enfants,

Les familles Meschi, Marchetti Chemmetta, Innocenzi, Aymo, Perotti, Temo, Mattei et Righetti;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissance de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Vincent Dané

leur époux, père, grand'père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Bastia le 11 juin 1903, dans la 47e année de son âge et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui samedi, 13 du courant, à 4 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Maison Dané Lapina.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

AVIS IMPORTANT
aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

OXYGÉNÉE CUSENIER

Verte ou Blanche

OREZZA-LES-BAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Maison de Confiance

Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli

A l'occasion de la 1re Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que : Montre, Chapelets, Médailles et Croix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa coutume, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.

La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les montres, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.

La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.

Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

MESDAMES

Vous économiserez sûrement
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Ce organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le donner entre toutes les mains.

Modestes Tranquilles a lu tout de ses modèles 6 tirages par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

Numéro d'échantillon gratuit 30 rue de Lille, Paris

TUMEUR

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.

Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LA PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à sa suite ne perde point certaines charlatans ambulants — en disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des dentiers artificiels à la santé pour la fabrication de leurs articles.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 4.00 — franco : 4.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION

GRAND ASSORTIMENT
DE
LIVRES DE MESSE
ET DE PIÉTÉ
en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc

CHOIX D'IMAGES
ET D'EMBLÈMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.

CROIX et MÉDAILLES

PORTE-MONNAIE DUCHESSE
BOURSES ET ÉTUIS

CHAPELETS
(Haute Nouveauté)

ÊTES-VOUS DIABÉTIQUE ?

L'HYGIÈNE vous commande de pouvoir répondre à cette question. Car on peut être DIABÉTIQUE sans le savoir. Le DIABÈTE, maladie inédit aux est facilement guérissable par l'Ab TIGLYCOL. Il importe de l'atteindre à son début, car ignoré ou négligé la moindre plaie le rend mortel. On reconnaît le Diabète à ce

LE GLYCOMÈTRE

d'un usage facile, à la portée de tous. Avec ce petit appareil on découvre soi-même sans frais la présence du sucre (même en petite quantité) et on le dose exactement.
Le GLYCOMÈTRE avec le RÉACTIF SPÉCIAL : 3 francs franco.
Envoi : H. DUPONT, 131, Faubourg Poissonnière, Paris (Xe).

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée — Soulagement immédiat
PAR
L'EAU PRÉCIEUSE

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
GARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMOGLI Fils, 45, rue de la République, Marseille.

PILULES DÉPURATIVES
du docteur **GOLVIN**
Remède populaire depuis longtemps efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhume, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Essoufflement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Insomnies pareseuses, etc.
Se trouve dans toutes les bonnes maisons et se vend à la boîte avec la SIGNATURE DE LA SAGE-FEMME
M. Perrot-Arnaudon, 39 rue Saint-Denis, 39
PARIS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

EXIGER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — DIMANCHE, 14 JUIN 1903 — N° 145

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	Six mois	Trois mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	28 »	13 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête [illegible] : Saint Euphrase.
SOLEIL : [illegible]
Lever, 3 h. [illegible] m. — Coucher, [illegible] m.
Lune : Pleine, le 9 à [illegible], Dernier Quart., le 17.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Vite.

13 JUIN

Les Curiosités de la Semaine

Cinq cents kilomètres à l'heure. Est-ce une fantaisie ? Non pas... Du moins, c'est M. Devic qui l'affirme.

M. Devic est l'inventeur d'un chemin de fer qui pourra permettre les plus fantastiques vitesses. Grâce au système du rail unique et triangulaire, des trains, mus par la force électrique, pourront marcher à une vitesse variant entre deux et cinq cents kilomètres à l'heure, et ceci sans danger aucun ; c'est, naturellement, toujours M. Devic qui l'assure, car nous n'avons pas essayé le voyage.

Le chemin de fer miniature que l'inventeur expérimentait hier devant quelques personnes, a fils comme une trombe. La conclusion qu'en tira l'ingénieur, c'est qu'on ira de Paris à Bordeaux en une heure et sans écraser personne. Ne riez pas ! cette folie d'aujourd'hui sera peut être la réalité de demain.

M. Edmond Blanc — l'heureux propriétaire de *Quo Vadis*, *Vitellius* et *Caïus* — a réalisé, avant-hier, un gain qui, même pour un multimillionnaire, n'est pas à dédaigner.

Le montant du Grand Prix était, cette année, de 273 700 francs, dont 15 000 à l'élevur du gagnant ; 20 000 francs reviennent au second et 10 000 au troisième. Les trois premières places ayant été prises par l'écurie Et. Blanc, c'est, au total, une somme de 288 700 francs qui lui est acquise.

Quelques chiffres encore au sujet de cette sensationnelle journée ?

Le chiffre des entrées a dépassé 325 000 francs. Le parcours a été fourni en 3' 15" 2/5, ce qui est le record de la vitesse en cette épreuve.

Enfin, les opérations au pari mutuel sur le Grand Prix se sont élevées au total de 1 060 520 francs, se décomposant comme suit : Pesage : 703 540 francs. — Pavillon : 109 095 francs. — Pelouse : 790 885 francs.

Le total de toute la journée est de 3 millions 974.945 francs

Il n'y a bien probablement qu'une seule ville au monde où les habitants puissent assister chaque jour à deux couchers de soleil.

Ce n'est point une mystification, mais un phénomène tout à fait naturel, dont nous allons donner l'explication d'après une revue scientifique anglaise qui nous révèle cette étrange particularité.

Car, chose digne de remarque, le phénomène en question ne se pas se pas de l'autre bord de l'Atlantique, sur ce continent américain si fécond en bizarreries de toutes sortes, mais en Angleterre, dans le comté de Stafford. Les 14 000 habitants de Leek sont témoins, tous les jours de l'année, mais surtout à cette époque, du double coucher de Phébus.

A l'ouest de la ville se trouve une chaîne de montagnes, aux formes singulières, et dentelées de telle façon que, vues d'une certaine distance, elles semblent percées à leur base d'une énorme ouverture.

Le premier coucher de soleil se produit, lorsque l'astre passe derrière le sommet de la chaîne. A ce moment, la nuit paraît succéder brusquement au crépuscule, et il fait si noir en ville que l'on doit allumer les becs de gaz !

L'occultation dure soixante dix minutes environ ; après quoi le soleil se montre de nouveau dans la trouée que nous avons décrite, pour se recoucher une demi-heure plus tard. Cette fois, c'est la dernière ; les revenbères, sur la voie publique, et les lampes, dans les maisons et les magasins, sont rallumés pour tout de bon : la vraie nuit commence à Leek en Staffordshire...

Le budget d'un milliardaire. M. Willian Kissam Vanderbilt vient, on le sait, de se remarier. Or, il paraît que sa nouvelle femme n'est point du tout satisfaite de la façon dont son budget est réglé.

M. Vanderbilt possède 250 millions, soit 10 millions de revenu. Là-dessus 1 million et demi est affecté à sa maison de New York et sa maison de campagne ; 1 million et demi à son yacht ; 500.000 à son écurie ; 2 millions à une fille de Vanderbilt, mariée au duc de Malborough ; 1 million au fils aîné de Vanderbilt ; 250.000 francs au fils cadet ; 1 million 250.000 francs à la première femme de Vanderbilt. Si bien qu'il lui reste en tout, pour lui et sa femme, 750 000 francs par an.

Mme Vanderbilt parle de réformer tout cela. Elle trouve que ce n'est pas la peine d'être aussi riches, pour être ainsi .. gênés !

Attention, « gentlemen ? » Le roi Edouard VII vient de donner une indication à la mode masculine.

En effet, on mande de Windsor que les derniers pantalons de Sa Majesté portent 1 pli sur le côté et non plus au milieu, devant et derrière, comme il était d'usage en ces dernières années.

Le frère d'Eugène Sue vient de mourir. A vrai dire, pour nous rapporter son existence, il a fallu sa mort. Cela, par le même coup, rajeunit un peu le souvenir du romancier qui fut illustre, mais dont la gloire se recouvre un peu de poussière. Et cela nous sera prétexte à un souvenir conté par un vieil ami de l'auteur des *Mystères de Paris*.

Eugène Sue et Romieu étaient intimement liés. Un soir qu'ils avaient dîné de compagnie au Café de Paris et qu'ils se trouvaient dans un état de gaieté très accentué, Romieu fit un faux pas, tomba et se blessa à la jambe.

Vite, en sa qualité d'ex-chirurgien de la marine, Eugène Sue se met à panser son ami, puis il le porte dans son coupé, le conduit chez lui et passe la nuit dans un fauteuil au chevet du lit.

Le lendemain matin, au réveil, il se presse de visiter la jambe malade et de lever l'appareil.

O surprise ! ô rires ! La veille, en opérant le pansement, Eugène Sue s'était trompé de jambe !

Petit souvenir rétrospectif. A propos de l'anniversaire de l'attentat de Berezowski sur Alexandre II, empereur de Russie, pendant l'exposition de 1867. La calèche dans laquelle se trouvaient les deux Empereurs et les deux Grands-Ducs, au moment de l'attentat, était alors toute neuve et sortait des ateliers d'Ehrler, le célèbre carrossier de Napoléon III. Elle fut plus tard achetée par le ministère des affaires étrangères à l'occasion de la réception du Shah de Perse en 1873. Depuis lors, cette voiture, désormais historique, est utilisée pour le service des daumont de la Présidence, et c'est elle qui a servi à l'empereur Nicolas II lors de ses deux voyages en France.

Les plaisanteries de Baudelaires. Ver 1850, Baudelaire avait gaspillé l'héritage paternel et cherchait à gagner sa vie avec sa plume. Douce illusion ! Justement le père d'Arthur Pavroy, avoué dans l'Indre, venait de fonder à Châteauroux un quotidien, destiné à défendre le parti conservateur. On proposa à Baudelaire la fonction de rédacteur en chef. Dès son arrivée, on donne un grand dîner en son honneur, et les actionnaires du journal, de notables commerçants de la ville, sont naturellement invités. Cependant, Baudelaire ne desserre pas les dents. Au dessert, on l'interroge :

— Mais, voyons, monsieur Baudelaire, vous ne dites rien ? Alors, l'auteur des *Fleurs du mal*, avec ce ton macabre de pince-sans-rire : — Qu'ai je à dire, messieurs ? Ne suis-je point ici le domestique de vos intelligences ?

Le lendemain, il épouvante l'imprimeur en lui demandant où était « l'eau-de-vie de la rédaction. » Le surlendemain, il écrit son premier article et débute ainsi : « Lorsque Marat, cet homme doux, et Robespierre demandaient trois cent mille têtes, ils obéissaient à l'inéluctable logique de leur système. » Le troisième jour, Baudelaire était mis à pied : on ne comprend pas la plaisanterie à Châteauroux !

PIPELET

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 14 juin à 8 h. 1/2

1.	Blondin,	Gung'l.
2.	Les Noces de Figaro,	Mozart.
3.	Les Balkans,	Janin.
4.	L'Africaine,	Meyerbeer.
5.	Bouquet de valses,	Bosc.

Le Chef de Musique, C. MOGLIANI.

A la Corse

L'éminent critique du *Temps* en reprenant sa chronique théâtrale hebdomadaire, après une interruption de quelques semaines, nécessitée par son état de fatigue, adresse un souvenir affectueux à l'île enchanteresse, où il a retrouvé les forces et la santé.

Voici le salut adressé par M. Larroumet à la Corse.

« Je reprends avec joie, après une interruption bien longue à mon gré, ce feuilleton quitté avec peine. La passion du théâtre est une des plus impérieuses qui existe : je lui dois, pour une bonne part, l'extrême fatigue, qui m'avait obligé au début de l'hiver à m'en aller au loin réparer ma santé dans le repos absolu. Je rapporte de mon séjour en Corse une vive reconnaissance pour le bien qu'il m'a fait et une admiration non moins vive pour la superbe nature qu'offre aux touristes et aux malades notre grande île de la Méditerranée, trop peu visitée par les Français du continent, tandis que les Anglais et les Allemands commencent à y établir des colonies d'hivernants. Mais j'avoue que, devant le noble panorama du golfe d'Ajaccio, les yeux pleins d'une lumière radieuse et la poitrine dilatée par le souffle vivifiant du maquis, j'ai eu souvent la nostalgie des toiles peintes, de la rampe et de l'air empoisonné que l'on respire dans nos salles de théâtre. Là bas je n'aurais pas me l'avouer moi-même ; maintenant j'en suis certain. »

EXPÉDITIONS CORSES

14 juin 1701. — Décret du Directoire *départemental corse, fixant le siège du* gouvernement et du l'évêché de la Corse à Corte, et donnant à Paoli le commandement de la force armée, avec mission d'aller réduire les Bastiais coupables d'avoir protesté contre la loi sur les serments des prêtres.

SINISTRES EN MER

Nous reproduisons les réflexions très-humaines, très sensées et très fines que publie à ce sujet *le Siècle* du 10 juin, sous le titre : *Menus propos* :

La nouvelle d'une catastrophe comme celle du *Liban* cause toujours une surprise terrifiante. En réalité, il faudrait bien plutôt s'étonner de n'en pas apprendre plus souvent.

Peut-être n'avez-vous jamais fait de traversée ; ou bien, passant la mer, peut-être n'avez vous jamais observé comment les choses allaient à bord. Pour moi, j'ai constaté ceci : chaque fois que j'ai pris passage sur un steamer (à tant un service régulier entre deux ports peu éloignés, le commandant se montrait sur la passerelle au départ et à l'arrivée ; tout le reste du temps il était à peu près invisible, excepté aux heures de repas.

Cela tient sans doute à ce que les capitaines sont accablés de paperasseries. Il leur faut, je suppose, vérifier, collationner, parapher un tas de pièces, faire, en un mot, de l'*administration*. C'est absurde. Le commissaire devrait suffire à cette tâche. Un loup de mer n'est pas un rond de cuir.

Reconnaissons aussi que la responsabilité d'un commandant est *continuellement* si terrible que, s'il devait la méditer sans cesse dans toute son étendue, la persistance d'une si effroyable idée fixe le rendrait constamment incapable de lucidité et de sang-froid.

Et puis — pourquoi ne pas le dire ? — quand il s'agit d'un voyage déjà cent fois fait la routine et l'indifférence s'en mêlent. Tout est prévu. La route, toujours la même, est connue du simple matelot. A telle heure, on doit voir tel phare, et on le voit. A tel moment, on doit apercevoir la terre et elle se montre. Tout est prévu, vous dis-je, tout, excepté... la circonstance exceptionnelle et très menue qui dérange tout, le petit rien qui fait les grands naufrages.

SAINT-MALT.

LA CATASTROPHE du *Liban*

L'enquête

L'enquête ouverte par l'inscription maritime contre les commandants du *Liban* et de l'*Insulaire* a relevé contre eux de très lourdes responsabilités.

L'un et l'autre sont relevables de la loi *du 17 mars 1891, qui prévoit les pénalités* auxquelles s'exposent les capitaines, maîtres ou patrons, qui ne font pas leur devoir en négligeant l'observation des prescriptions professionnelles. L'article 4 de la loi du 10 mars dit :

Après un abordage, le capitaine, maître ou patron de chacun des navires abordé a est tenu, autant qu'il peut le faire sans danger pour son navire, son équipage et ses passagers, d'employer tous les moyens dont il dispose pour sauver l'autre bâtiment, son équipage et ses passagers, du danger créé par l'abordage.

Hors le cas de force majeure, il ne doit pas s'éloigner du lieu du sinistre avant de s'être assuré qu'une plus longue assistance leur est inutile, et, si ce bâtiment a sombré, avant d'avoir fait tous ses efforts pour sauver les naufragés.

Tout capitaine, maître ou patron qui enfreint les prescriptions précédentes est puni d'une amende de 200 à 3,000 francs, d'un emprisonnement d'un mois à un an et *du retrait temporaire ou définitif* de la faculté de commander.

L'emprisonnement peut être porté à deux ans, si une ou plusieurs personnes ont péri dans le naufrage.

L'article 6 est ainsi conçu :

Tout capitaine, maître ou patron coupable d'avoir perdu par négligence ou imprévoir le navire qu'il était chargé de conduire est puni *du retrait temporaire* ou définitif de la faculté de commander.

(*Temps*).

Le tribunal maritime

Le tribunal maritime commercial devant lequel seront déférés les commandants Lacotte et Arnaud, en vertu de la loi du 10 mars 1891, se trouve composé comme suit : un capitaine de vaisseau ou de frégate, président ; un lieutenant de vaisseau ; un juge du tribunal de commerce ; deux capitaines au long cours, comme juges ; un officier de marine en activité ou en retraite pour remplir les fonctions de juge d'instruction et deux commissaires du gouvernement nommés par le ministre de la marine.

Probablement ce sera M. Carrard, capitaine de vaisseau, qui présidera et M. Fauvest, capitaine de frégate, qui remplira les fonctions de commissaire du gouvernement. Les armateurs pourraient aussi être déférés devant le même tribunal, s'il est établi qu'ils ont contrevenu au règlement d'administration publique, fixant les moyens de sauvetage dont les navires affectés au service des passagers doivent être pourvus.

On a constaté dans l'enquête faite à bord du *Liban* que *cinq embarcations sur six* n'avait ni pu être mises à la mer par suite du mauvais état des chaloupes et des poulies.

M. Labadie, directeur des postes et télégraphes de Marseille, s'est rendu au bureau de la marine en vertu d'un ordre du sous secrétaire d'Etat des postes et télégraphes pour retirer les sacs de dépêches qui étaient à bord du *Liban*. On a répondu que le *Liban* étant à 38 mètres de profondeur, cela était impossible, un scaphandrier ne pouvant descendre à plus de 25 mètres.

M. Luigi, président honoraire de la Cour de Bastia, qui se trouvait à bord du *Liban* et qui est un des rares survivants, a perdu pendant le naufrage un portefeuille qui se trouvait dans la poche de son veston et qui contenait 3,200 fr. en billets de banque et environ 80,000 fr. de titres au porteur.

On a donné des ordres au sycadic de Montredon, afin de faire des recherches sur la côte.

Un fait qui n'a pu être relaté dans les journaux de ce matin, à cause des circonstances mêmes qui l'ont entouré, vient d'être signalé.

Mme Pieri, née Ghilardi, 29 ans, mère de trois enfants en bas âge, au moment de s'embarquer sur une chaloupe, tombe à la mer. Elle eut la bonne fortune de rencontrer à la portée de sa main un morceau de bois auquel elle s'accrocha. Ses jupes, en flottant, l'aidèrent à se maintenir, et c'est dans cette situation qu'une barque put la recueillir. Elle fut ramenée chez elle en voiture.

La responsabilité des Armateurs

Extrait du cahier des charges pour l'exécution des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

Art. 11. Chaque paquebot est pourvu :

. . . . . .

4° d'embarcations, dont une baleinière dite de sauvetage en nombre suffisant ;

5° De bouées et d'un nombre de ceintures de sauvetage égal au nombre maximum de personnes pouvant se trouver à bord, tant en passagers qu'en hommes d'équipage.

Libéré par l'abordage

On a raconté qu'un passager enfermé dans une cabine avait été sauvé comme miraculeusement par un pêcheur.

Le malheureux s'était introduit à bord subrepticement et, une fois en route, il déclara ne pouvoir payer sa place.

Le second du bord le fit enfermer dans une cabine et il se trouvait là quand le choc se produisit. Le *Liban* reçut une voie d'eau à l'endroit même de la cabine et c'est par cette ouverture que le prisonnier put gagner la mer et la liberté.

Autres Récits

Un nommé Valery, qui est employé à l'arsenal de Toulon, et qui se rendait à Bastia, raconte l'événement tragique.

Lorsque le choc s'est produit, dit-il, je me suis précipité avec une vingtaine de personnes vers une embarcation de bâbord arrière. Avec mon couteau j'ai coupé les cordes qui la retenaient, et nous sommes parvenus à la faire descendre à l'eau. Vingt personnes, dont quatre femmes, s'y sont précipitées avec moi.

Un gendarme est resté suspendu à la poulie. Je l'ai vu lâcher prise et nager vers une autre embarcation qui l'a recueilli.

Une femme a eu un trait de bravoure réel. Elle s'est laissé glisser dans la barque serrant désespérément la corde qui lui enserrait les mains.

Notre embarcation a atteint une des premières le *Italien*.

Un autre naufragé, un facteur nommé Paoli, qui a sauvé son enfant, arrivant de Marseille, raconte ainsi l'abordage :

J'étais sur le pont lorsque j'entendis le *Liban* qui sifflait. Marin, je comprends qu'il aperçoit un bateau et qu'il lui dit : « Je navigue à droite, naviguez à gauche. » Puis, fatalité inouïe, on navigue à gauche, si bien que l'on rend la rencontre inévitable.

Dès que le choc se produit, sans que l'*Insulaire* ait répondu au coup de sifflet indicateur du *Liban*, je suis descendu dans ma cabine. J'ai pris mon fils et me suis jeté dans un canot qu'on détachait à l'arrière où je me suis précipité avec mon précieux fardeau. C'est ainsi que nous avons été sauvés tous deux.

Mais pourquoi l'*Insulaire*, qui n'était qu'à 50 mètres de Maire, n'a-t-il pas essayé d'échouer au lieu de continuer et d'arriver contre nous ?

Antoine Louis Warren, employé à la Compagnie Paris-Lyon Méditerranée, raconte ainsi l'abordage :

J'allais à Bastia voir ma famille. Je me trouvais à bâbord du *Liban*, assis. A un moment donné, par le travers de Maire, le *Liban* siffle une fois. On était à 100 mètres de l'*Insulaire* qui venait sur nous.

Je dis à mon voisin : « on va s'aborder. » Le sifflet veut dire que le *Liban* tient sa droite. Or, voilà qu'il se conduit à gauche, si bien que l'*Insulaire*, tenant le même côté, vient inévitablement sur nous et le choc se produit, formidable.

Une femme, Adélaïde Simonetti, qui se trouvait près de M. Warren, confirme ses paroles. Elle et Warren, qui s'est blessé en sauvant plusieurs personnes, ont atteint le *Bolkar* dans une embarcation de pêcheurs.

Bulletin Financier

Paris, le 10 juin.

Le marché a meilleure allure, et, sauf sur des Mines d'Or, les cours sont en légère reprise. Les Fonds d'Etat font bonne contenance. Le 3 p. % atteint à 99.17. L'Extérieur se relève à 90 22 ; valeurs ottomanes fermes. Les Chemins de Fer sont calmes.

En Banque, l'Obligation Victoria-Nimes à lots est l'objet de bonnes demandes. Les Tramways Electriques sont à 100. On remarque la grande fermeté de l'action Chemin de fer des Alpes à 440 et de l'obligation à 240. La Cheminée a été émise hier au comptant à 57.

La Kokumbo se négocie à 21. L'ingénieur en chef est arrivé à Zakrta, à mi-chemin entre Tiassalé et Kokumbo, sur le terrain d'exploitation de la Compagnie Benoit.

Aujourd'hui à 6 heure de la souscription aux 27.500 obligations de 500 fr. 5 0/0 or de la ville du Port de Rosario. Taux d'émission 460 fr. Jouissance juillet 1903.

Nos Chemins sont quelques peu hésitants.

Conseil Municipal

Hier, à trois heures, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle de ses délibérations.

Sur la proposition de M. le maire Gaudin, la séance a été levée en signe de deuil, à l'occasion de la catastrophe du *Liban*.

La prochaine séance est fixée à mardi prochain.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Chambre Musicale

Lundi 15 juin 1903, à 9 heures du soir, la Chambre musicale donnera dans ses salons un concert au bénéfice des sinistrés de la catastrophe du *Liban*.

Programme

Saint Saëns. — Le Deluge, prélude.
Braga. — Sérénade.
Mendelshon. — Andante.
Jeanne Vica. — Sérénade Japonaise.
Ieno Hubay. — Fantaisie hongroise pour violon.
Massenet. — Elégie.
Wagner. — Marche funèbre du Crépuscule des Dieux.
Wagner. — Lohengrin, air du Saint-Graal.
Dubois. — Les Myrtilles.
Gounod. — Mireille, duo.
Grieg. — Final de la 3e sonate pour violon.
Bizet. — Ave Maria.
Wagner. — Lohengrin, marche religieuse.

Prix d'entrée : 3 francs.

TROP DE SANS-GÊNE ?

Le courrier Bastia-Nice

Bastia, 13 juin 1903.

Au Directeur du Petit Bastiais,

Je ne veux, en aucune façon, ajouter ma noix ou plutôt mon grain de sable à la somme de responsabilité douloureuse, qui pèse depuis quelques jours sur la Compagnie Fraissinet.

Il est des malheurs qu'on déplore en silence, de peur d'aviver les douleurs et d'accabler injustement, par de vains commentaires, ceux que le sort semble traiter avec une rigueur inouïe ! Mais, il m'est impossible de ne pas attirer l'attention de qui de droit, sur l'étrange situation qui est faite au public.

Par le fait de l'abordage de ces jours derniers, les services ont été modifiés, ou supprimés, sans qu'aucun avis utile ait été publié par les journaux.

Le départ de Bastia-Nice n'a pas eu lieu vendredi, et les voyageurs ont été déçus, non seulement par ce fâcheux contretemps, mais encore, par le peu d'empressement des bureaux à les renseigner sur les jours et les heures des prochains départs !

En ce qui me concerne, j'ai fait deux jours d'un voyage pénible et coûteux, pour venir me heurter à la porte d'un bureau entrebâillé, où, pour toute consolation, après des demandes réitérées, il me fut répondu, vaguement que, peut-être, je pourrais partir mardi, par Calvi, ou vendredi prochain, par Bastia-Nice !

Si la Compagnie avait daigné informer la presse de cette inconcevable situation, les voyageurs auraient eu moins ou à quoi s'en tenir, et ne se seraient sans doute pas mis en route.

Pour conclure, examinons les cas d'un voyageur absent de sa maison depuis longtemps, n'ayant plus que les ressources nécessaires aux frais de sa dernière étape et forcé, bâtement, de stationner cinq jours dans une ville, désarmante il est vrai, mais où ne l'attache aucun intérêt ; supposons, en même temps, le patient, — que le télégraphe peut tirer de l'embarras monétaire, — attendu pour le règlement urgent d'affaires importantes et l'on comprendra la gravité de la négligence que je vous signale.

Il est juste de reconnaître que la cause du départ de la Compagnie est plus grave encore ; mais il me semble qu'on aurait pu assurer la marche des services en tout ou moins se déclarer impuissants à les exécuter ; car s'il est louable de déplorer le malheur des sinistrés, de pleurer les morts et de plaindre les incolpés, il n'en est pas moins équitable de ne pas négliger les intérêts et les affaires des vivants qui sont le plus grand nombre, heureusement !

J. DE PERETTI DELLA ROCCA.
Publiciste.

Cour d'Assises

Audience du 13 juin 1903

Présidence de M. FLACH, *conseiller*

Vols qualifiés

L'accusé Lovicioni Jean-Pierre, qui comparaît aujourd'hui devant le jury, est âgé de 27 ans ; il exerçait, avant les faits qui lui sont reprochés, la profession de garçon de café à Ajaccio.

La plupart des vols, dont Lovicioni est accusé, auraient été commis, dans le courant du mois de janvier 1898, à Ajaccio.

Lovicioni qui avait été mis en état d'arrestation, dans les premiers jours de février 1898, réussit à s'échapper des mains des agents de police ; il ne fut arrêté que dans le courant du mois de janvier 1903. C'est pendant qu'il gardait la campagne, qu'il aurait commis un autre vol à main armée, au préjudice d'un Italien.

Deux accusations distinctes sont donc dirigées contre Lovicioni ; mais M. le président des assises a rendu une ordonnance de jonction, en vertu de laquelle il sera statué, par un seul jugement, sur les deux accusations.

Après les formalités d'usage, M. le greffier Orsatteni donne lecture des arrêts de renvoi et des deux actes d'accusations qui sont ainsi conçus :

Première accusation

Dans la seconde quinzaine du mois de janvier 1898 cinq vols furent commis à Ajaccio savoir : 1° dans la nuit du 16 au 17 d'une somme de 5 à 6 francs au préjudice du pharmacien Guiderdoni, dans le magasin duquel les voleurs s'étaient introduits à l'aide de fausses clefs et où ils avaient fracturé le tiroir du bureau avec un ciseau à froid dont l'empreinte fut relevée depuis ; 2° dans la nuit du 18 au 19 d'une somme de 150 francs et diverses denrées au préjudice du sieur Tavera Jacques, négociant sur le Cours ; la porte d'entrée avait été enfoncée et trois tiroirs fracturés encore au moyen d'un ciseau à froid ; 3° dans la nuit du 22 au 23 de diverses marchandises dans l'épicerie de la veuve Castellani, où les voleurs s'étaient introduits à l'aide de fausses clefs ; 4° le 25, cette fois en plein jour, d'une somme de 8 à 900 francs et de divers bijoux au préjudice du sieur Schiaretti, fabricant de pâtes.

Pour commettre ce vol les malfaiteurs étaient descendus dans la cour de la maison par une lucarne du jeu d'escalier, ils avaient ensuite à l'aide d'un vilebrequin pratiqué un trou dans la porte extérieure et soulevé par cette ouverture le battant extérieur de cette porte puis forcé la serrure du tiroir du comptoir ; la police malgré ses investigations n'avait pu découvrir les coupables, lorsqu'au sixième vol la nit sur leurs traces ; 6° le premier février, en l'absence des époux Coti, des malfaiteurs s'introduisaient dans leur domicile à l'aide d'une fausse clef et après avoir fouillé la maison, s'emparaient de quelques manchoirs, de deux paires de boucles d'oreilles en or, d'une petite chaîne en argent, de trois petites broches dont deux en doublé et d'une médaille, le tout d'une valeur de 150 francs environ. La serrure d'une armoire avait été forcée à l'aide d'un tournevis et Coti avait trouvé chez lui un ciseau à froid abandonné par les voleurs.

Les époux Coti firent passer leurs soupçons sur un individu malfamé, Lovicioni Jean Pierre, déjà condamné 5 fois dont 2 pour escroquerie et abus de confiance, et qui avait occupé avant eux leur logement. Invité à se présenter au commissariat de police, Lovicioni jugea prudent de prendre la fuite. Une visite domiciliaire faite dans une chambre de sa maîtresse qui lui servait de logement amena la découverte d'un tournevis qui s'adaptait parfaitement aux empreintes laissées sur les mandres de Coti, il fut également établi que c'était le ciseau à froid trouvé par celui ci qui avait servi à commettre les autres vols énumérés plus haut.

Quelques jours plus tard, la police ayant été informée que Lovicioni fréquentait assidûment un autre repris de justice, le nommé Morelli Jean-Antoine, procédait à l'arrestation de cet individu ; il trouvait en sa possession les deux pendants d'oreilles, la chaîne et la médaille en argent, provenant du vol commis au préjudice des époux Coti.

Bientôt enfin un jeune enfant reconnaît qu'il avait été le témoin des vols commis par Lovicioni et par Morelli chez le pharmacien Guiderdoni et au domicile du sieur Tavera. Malgré les recherches qui ont été faites, Lovicioni n'a pu être mis en état d'arrestation et Morelli contre toute évidence, a nié au cours de l'instruction les vols qui lui sont imputés. Celui-ci a déjà subi une condamnation à 10 mois de prison, pour vol et il était au moment de son arrestation recherché par l'autorité militaire comme déserteur.

Deuxième accusation

Le dimanche 31 février 1899, deux italiens les nommés Rasori Michel et Zacopetti Levantino, ouvriers au service du sieur Poli Alexandre, se rendaient de Pasciatello à Ecrico-Suarella, en suivant un sentier. Arrivés au-dessus d'un endroit appelé Barbantone, ils virent descendre vers eux le contumax Lovicioni Jean-Pierre avec qui ils échangèrent un salut. Quelques minutes après, Lovicioni revint sur ses pas et demanda à Rasori l'heure exacte. Rasori tira sa montre de la poche de son gilet et lui répondit « Il est 6 heures 35 minutes. »

Lovicioni examina la montre, sous prétexte qu'il en avait perdu une semblable. Puis il la rendit à Rasori, en faisant un geste négatif. Ils se quittèrent aussitôt. A peine les deux italiens avaient-ils fait quelques pas que Lovicioni leur cria d'attendre. En effet, il demanda de nouveau à voir la montre de Rasori ayant oublié, dit-il, de se rendre compte de l'état dans lequel se trouvait l'anneau. Rasori *défera* à son désir et sortit encore sa montre qu'il présenta à Lovicioni, tout en conservant la chaîne entre ses mains. Lovicioni la dégrafa aussitôt et la mit dans sa poche, laissant Rasori en possession de la chaîne. Celui-ci manifestant quelque surprise, Lovicioni Jean-Pierre lui somma d'avoir à continuer son chemin avec son camarade et prenant une attitude menaçante, il dirigea sur les deux italiens, les deux canons d'un fusil dont il était porteur, et les força à s'éloigner.

M. Aubert, substitut du Procureur général, occupe le fauteuil du ministère public.

Me Charles Decori est au banc de la défense

Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé.

Interrogatoire

Lovicioni proteste de son innocence ; il n'a pris aucune part, soit comme auteur principal, soit comme complice, aux nombreux vols qui lui sont reprochés.

M. le président lui fait observer qu'un témoin l'aurait vu pénétrer, pendant la nuit, dans la pharmacie Guiderdoni, en compagnie de deux autres individus. Parmi ces deux individus se trouvait le nommé Morelli qui, en 1898, fut précisément condamné par la Cour d'assises de la Corse, à dix années de réclusion, pour les vols actuellement soumis à l'appréciation du jury.

Lovicioni soutient, avec la dernière énergie, qu'il n'a jamais connu Morelli, et que, dans ces conditions, il est difficile qu'on ait pu le voir en compagnie de cet individu.

Il nie également avoir été l'amant d'une fille publique, dans la chambre de laquelle on a trouvé un tournevis qui a servi à perpétrer les différents vols.

Audition des témoins

Les témoins confirment leurs dépositions écrites.

Le jeune Stoffati Antoine affirme avoir vu Lovicioni pénétrer, en compagnie de Morelli, dans la pharmacie Guiderdoni et dans le magasin Tavera pour y voler. Il les a vus sortir emportant leur butin.

Des agents de police donnent de très mauvais renseignements sur le compte de l'accusé ; ils affirment que, dans leurs convictions, Lovicioni est coupable.

Puis commence le défilé des nombreuses personnes qui ont reçu la visite des voleurs.

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du procureur général, soutient l'accusation

Il s'étend longuement sur les mauvais antécédents de l'accusé, qui a déjà subi six condamnations, dont trois pour vol et escroquerie.

Abordant ensuite l'examen des faits, l'honorable organe du ministère public, établit que Lovicioni s'est rendu coupable des méfaits qui lui sont reprochés. Il n'a pas pu agir seul et c'est en compagnie de Morelli qu'il a certainement opéré.

L'accusé est un homme dangereux qui ne mérite aucune pitié.

Plaidoirie

Me Charles Decori présente la défense de l'accusé Lovicioni.

L'honorable défenseur soutient la system e de son client, qui consiste à nier tous les vols relevés par l'accusation. S'appuyant sur certaines contradictions relevées dans l'information écrite, il sollicite l'acquittement pur et simple de son client, qui doit, dans tous les cas, bénéficier du doute judicieux qui plane dans toute cette affaire.

Le Verdict

Quarante-trois questions sont posées au jury, qui, après trente minutes de délibération, rapporte un verdict de culpabilité, en vertu duquel Lovicioni Pierre est condamné à la peine de dix années de réclusion.

Audience de demain :

Ristorucci Ange Joseph d'Ange-Marie, Ristorucci Ange-Joseph d'Alexandre, demeurant à Alzi, attentat aux droits civiques d'un citoyen et complicité.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Nivaggioli.

Rien à perdre — Tout à gagner

Tout le monde voudra profiter d'une indication où il n'y a rien à perdre mais tout à gagner. Mais avant que de vous donner cette indication, lisez la lettre suivante de la dame de Mlle Jeanne Pivat, de Lyon, dont nous reproduisons la photographie. Mlle Pivat, qui habite 25, rue des Capucins, était sur le point de tout perdre, tranquillité, travail, santé. Elle a suivi nos conseils, elle a regagné tout ce qu'elle avait perdu.

« C'est avec grand plaisir écrit-elle que je vous informe des magnifiques résultats que j'ai obtenus avec les pilules Pink. Je n'ai jamais été en bien bonne santé. J'ai eu toujours faible, anémique, souffrant de tiraillements d'estomac, de points de côté, d'haleine courte, de migraines. J'avais constamment les mains et les pieds très froids, j'étais pâle et... maigre ; plus personne ne pouvait me regarder sans pousser des cris d'effroi.

Mlle Jeanne Pivat

J'ai essayé beaucoup de remèdes sans obtenir un grand nombre de reconstituants. Une amie m'a heureusement conseillé les pilules Pink qui m'ont redonné des forces, de belles couleurs et qui ont fait disparaître tous mes malaises. »

L'indication que nous pouvons vous donner est de faire ce qu'a fait Mlle Pivat. Si vous êtes anémique, si vous souffrez de maux d'estomac, prenez les pilules Pink, vous n'avez rien à perdre, vous avez tout à gagner. Vous n'avez rien à perdre parce que les pilules Pink ont fait leurs preuves, qu'elles ont guéri des milliers de personnes, qui tout le monde vous le dira favorablement des pilules Pink, et que chaque jour nous leur des attestations de personnes guéries comme Mlle Pivat. Les pilules Pink ont guéri, les pilules Pink guérissent. Ce qu'elles ont fait pour d'autres, elles le feront pour vous. Il n'en serait pas de même si vous preniez pour vous guérir un médicament qui n'ait pas fait ses preuves. Vous risqueriez fort de dépenser beaucoup d'argent pour peu de résultat. Vous avez donc tout à gagner en prenant les pilules Pink si vous êtes malade d'anémie, de chlorose, de neurasthénie, de névralgies, de faiblesse générale. Vous avez ainsi l'assurance que vous prenez le médicament ayant donné le plus de guérisons dans le monde entier. Par ces pilules Pink vous aurez la certitude de retrouver votre santé perdue. On les trouve dans toutes les pharmacies et au Dépôt Gablin et Cie, pharmaciens, Rue Bailly, Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 16.4 à midi, + 18.9 à 7 heures du soir, + 16.3 Maxima, + 19.6 Minima, + 14.2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. midi, 758 mm. 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée S. O. faible.

Dans l'après-midi, S. E. faible.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 13 mm.

La Première Communion

La cérémonie de la première communion a été célébrée au grand complet à Saint-Jean, à Saint-Marie et à l'église du Nouveau Port.

On compte dans ces trois églises 172 communiantes et 157 communiants.

Procession de la Fête-Dieu

La procession solennelle de la Fête-Dieu aura lieu aujourd'hui dimanche dans la paroisse Sainte-Marie. Elle sortira de l'église à 5 heures et demie du soir et suivra l'itinéraire habituel.

Nécrologie

Un cortège nombreux de parents et amis accompagnait hier à sa dernière demeure l'homme de bien que fut M. Dédé Vincent, ravi trop tôt à l'affection des siens, à l'âge de soixante-deux ans, après une courte maladie que n'ont pu enrayer les soins constants et assidus.

M. Dané Vincent laisse à ses nombreux enfants l'exemple d'une vie toute de labeur et de probité ; d'un commerce agréable, il se faisait aimer par tous ceux qui l'approchaient.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Croce, Atiberti, Johin et Bach Vincent.

Le deuil était conduit par ses nombreux enfants parmi lesquels M. Dané Dominique, pharmacien, conseiller municipal, et son frère M. Léon Dané, commis principal des douanes entourés de leurs nombreux parents.

Derrière le cercueil deux superbes couronnes étaient portées à bras l'une offerte par la famille, la seconde par M. Orecchioni Jérôme, ami intime du défunt.

L'absoute a été donnée en l'Eglise paroissiale de Sainte-Marie en présence d'un nombreux clergé.

On remarquait dans le cortège MM. Gaudin, maire, de Carafla et Dapelo, adjoints et la plupart des conseillers municipaux.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de la famille.

Nous adressons à Mme veuve Vincent Dané, à MM. Dané Léon, Dané Dominique et ses frères l'expression de nos plus sincères et affectueuses condoléances.

Au tribunal correctionnel

Hier, à l'audience des flagrants délits, le nommé Sozzarini Jacques, qui était incapable d'avoir menacé de son revolver le sieur Maria, demeurant près de l'octroi Saint-Joseph, a été condamné à 3 mois de prison et 16 francs d'amende pour violences, voies de fait et port d'arme.

Machines à coudre Helvétia

Certaines personnes, dans un but intéressé, se plaisent à dire que le dépôt des machines à coudre Helvétia fermera bientôt ses portes ; que l'atelier et le mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que la loi punit.

Nous prions nos amis et clients de nous signaler toute personne dépréciant les machines Helvétia, car la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous on registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms des personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicien.

Au Bar Soave

Les concerts du Gramophone, suspendus par suite de la catastrophe du *Liban*, reprendront aujourd'hui avec un répertoire complètement nouveau.

Fête du Sacré-Cœur

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, les entrepôts de la maison Bourgeois frères, de Bastia, resteront fermés toute la journée de vendredi 19 du courant.

Tombé à l'eau

Jeudi dernier, un accident qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit au moment du départ du *Cyrnos*.

Le nommé R. qui s'était attardé sur le bateau pour faire ses adieux à un parent, est tombé à la mer en voulant sauter sur le quai, pendant que le paquebot s'en éloignait. Fort heureusement, on put lui tendre une perche et le ramener à terre sain et sauf.

Une autre personne qui venait après R. aurait eu le même sort si elle ne s'était arrêtée à la coupée, attendant une barque qui la conduisit à quai.

De pareils accidents se renouvellent presque à chaque départ et cela parce que les personnes qui accompagnent jusque sur le bateau leurs parents et amis ne sont pas averties du moment de la partance.

On objectera peut-être qu'un son de clochette avise ceux qui ne sont pas passagers d'avoir à quitter le bord, mais il est également vrai, qu'avant que les amarres ne soient larguées, la même clochette s'agite à plusieurs reprises. Et ce après un, deux, trois... sons de clochette qu'il faut descendre ?

Il serait bon de le faire connaître surtout depuis qu'une taxe est perçue pour avoir accès sur le bateau, afin que des accidents de ce genre, toujours regrettables puissent être évités.

Une fête militaire

C'est dimanche, 14 du courant, que la Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers de la Corse, sous la présidence d'honneur de M. le Général Gouverneur, célébrera la 13e fête anniversaire de sa fondation.

La réunion aura lieu sur la place Saint-Nicolas, où les sociétaires, porteurs de leurs insignes et décorations, devront être rassemblés à 9 heures et demie, pour se rendre ensuite, drapeau en tête, à l'église Saint-Jean, où une messe en musique sera célébrée à 10 heures précises.

Les autorités civiles et militaires, les officiers et sous-officiers de toutes armes et de toutes catégories sont priés de vouloir bien honorer de leur présence cette cérémonie à la fois religieuse et patriotique.

Après la messe, les sociétaires et leurs invités se rendront sur la terrasse du Grand Café des Platanes, où leur sera servi l'apéritif traditionnel.

A 11 heures et demie, banquet sous la présidence de M. le maire Gaudin, membre honoraire de la Société.

Dotation de la jeunesse de France

Aujourd'hui dimanche, à la Mairie, de 10 à 11 heures du matin, perception des cotisations du mois de juin. Les retardataires sont priés de se mettre en règle. On reçoit les adhésions.

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

Crème Guasco antiseptique

D'un parfum très agréable cette Crème est sans rivale pour blanchir et assouplir la peau, faire disparaître du visage les taches de rousseur, boutons, démangeaisons, atténuer les rides, etc. Les produits qui la composent étant absolument inoffensifs et de premier choix, la Crème Guasco peut être employée journellement pour entretenir la beauté et l'hygiène du visage. Prix, 1 fr. 25 ; par la poste, 1 fr. 40. Dépôt général : Pharmacie Guasco, à Marseille ; à Bastia, Pharmacie Dané, Boulevard Paoli.

Chirurgien-Dentiste

M. Bottrami, dentiste des hôpitaux et du lycée de Marseille, a l'honneur de prévenir ses clientèles, qu'il vient d'installer son magasin, rue de l'Opéra, 15.

Etat Civil

Naissances

Constant Marguerite-Assomption Hélène.

Décès

Leandri Angèle, 3 mois, de Bastia.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

C'est la préparation la plus efficace pour ramener les CHEVEUX GRIS à leur couleur et leur beauté naturelles. Elle communique aux cheveux, aux moustaches et aux favoris leur ondulation naturelle ; elle en arrête la chute et prévient les pellicules. Elle arrête et embellit la chevelure.

Dans les Bons de Parfum. Fabr. : M. rue Dunois-Marais, Paris.

Bourse de Paris

	12 juin.	— 13 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.20	— 98.25
— 3 p. 0/0 amortie	98 45	— 98.50

Dépêches pour Vous

Le Secret de Bussy VIII

Lycée de Bastia

M. Gervaiseau, délégué aux fonctions de commis aux écritures au lycée de Bastia, est nommé commis aux écritures au même lycée.

LA CATASTROPHE du *Liban*

UN ARTICLE DE M. ARÈNE

On nous télégraphie de Marseille : *Le Petit Marseillais* de ce matin publie un article de M. Emmanuel Arène, faisant un chaleureux appel à la charité publique en faveur des sinistrés du *Liban*.

La souscription

Ce journal ajoute que pour répondre au généreux désir du sympathique député d'Ajaccio, il ouvre une souscription publique dans ses colonnes.

La première liste parue ce matin porte en tête les noms de MM. Emmanuel Arène et Antoine Gavini qui ont souscrit chacun pour la somme de cent francs.

Les Secours

La Compagnie française de navigation et de constructions navales, future concessionnaire des Services rapides postaux de la Corse, a adressé la somme de *cinq cents francs* à M. Cassagneau, préfet de la Corse, pour être distribuée aux familles malheureuses atteintes par la catastrophe du *Liban*.

NOS REPRÉSENTANTS

Aujourd'hui, MM. Emmanuel Arène, Antoine Gavini et le docteur Balesi se sont embarqués sur un remorqueur qui les a conduits sur le lieu du sinistre.

Nos deux députés se sont longuement entretenus ce matin avec les capitaines Lacotte et Arnaud, commandant des deux navires abordés.

Dans la soirée MM. Emmanuel Arène et Antoine Gavini ont eu une conférence avec M. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône, et M. Chanot, maire de Marseille.

Départ de M. Arène

M. Emmanuel Arène est parti ce soir pour Paris.

Notre sympathique député a été accompagné jusqu'à la gare par un grand nombre de nos compatriotes venus pour le remercier de sa patriotique sollicitude en cette douloureuse circonstance, ainsi que pour la généreuse initiative qu'il a prise dans le *Petit Marseillais*, dont la souscription marche admirablement.

Départ de M. Gavini

M. Antoine Gavini partira demain matin pour Bastia.

QUARANTE CADAVRES accrochés aux cordages

Par suite du mauvais temps, les scaphandriers et plongeurs n'ont pu faire aujourd'hui aucune recherche sur les lieux de la catastrophe.

Il n'est pas possible à des embarcations de faible tonnage de tenir la mer dans les parages de l'île Maire, où le *Liban* a coulé.

Le scaphandrier Pittorino suppose qu'il y a beaucoup de cadavres dans les flancs du navire, et sous les tentes à l'arrière.

Ce même scaphandrier a vu hier une quarantaine de cadavres accrochés aux cordages.

Les responsabilités

Les enquêtes judiciaire et maritime sont activement menées.

Jusqu'à présent elles relèvent de très lourdes responsabilités contre le commandant du *Liban*.

SCÈNES DÉCHIRANTES à la Morgue

Des scènes déchirantes se renouvellent à chaque instant à la Morgue, où les familles viennent successivement réclamer les cadavres des victimes.

Nous avons annoncé hier que huit cadavres avaient été retrouvés et qu'ils avaient été déposés à la Morgue de l'Hôtel-Dieu. Six seulement ont été reconnus.

Surexcitation des esprits

A Marseille, l'émotion est toujours intense.

Les esprits sont très surexcités contre la Compagnie Fraissinet.

Les Obsèques

Demain matin, à 9 heures, auront lieu les obsèques, aux frais de la ville de Marseille, des six cadavres qui ont été retrouvés hier et qui ont été reconnus par les familles.

Ces victimes sont :

Gonnel Jeanne, 3 ans ;
Salandini Pierre, 6 ans ;
Lesini Joseph, 63 ans ;
Orecchioni Ange, 7 ans ;
Carlotti Jeanne ;
Mme Mariani, 23 ans.

GRAND MEETING DES INSCRITS MARITIMES

Ce soir a lieu, à la Bourse du travail, un grand meeting organisé par les inscrits maritimes.

Le faux Chanoine Rosemberg

On avait annoncé l'arrestation sensationnelle, à Beyrouth, du fameux chanoine Rosemberg, poursuivi pour diverses escroqueries.

Et, en effet, on a ramené, à Paris, un individu qui avait été arrêté sous le nom de Rosemberg.

Mise aujourd'hui, en présence du prévenu, la plaignante, Mme Civet, a déclaré ne pas le reconnaître.

Le juge d'instruction, se rendant à l'évidence, a dû remettre en liberté le malheureux qu'on avait pris pour Rosemberg.

Les Processions à Paris

Le gouvernement a interdit, à Paris, les processions en l'honneur de la Fête-Dieu.

MAX RÉGIS en prison

M. Max Régis a été écroué, cet après-midi, à la prison de la Santé, pour purger une condamnation à un mois d'emprisonnement qui a été prononcée contre lui par le tribunal d'Alger.

Le Canal des Deux-Mers

Le ministre des travaux publics a écrit aujourd'hui à la commission de la marine de la Chambre, que le conseil des ministres a donné un avis défavorable au projet d'enquête sur la construction du canal des Deux Mers.

Cet avis défavorable aurait été donné pour des raisons financières et techniques.

00283

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La situation à Belgrade

M Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a communiqué au conseil les télégrammes qui lui ont été adressés de Belgrade.

La circulation des automobiles

Le président du Conseil a soumis à la signature présidentielle le décret nommant une commission chargée d'étudier les questions relatives à la réglementation de la circulation des automobiles.

Nouveaux décrets dans la Marine

M. Camille Pelletan a fait signer un autre décret abrogeant les décrets de 1899 et de 1900, qui confient à des officiers généraux de la Marine de guerre, les fonctions de commandant de la marine à Brest et à Marseille.

LA TRAGÉDIE DE BELGRADE

Le nombre des victimes

On évalue à soixante le nombre des morts et blessés, victimes des conspirateurs qui ont assassiné le roi Alexandre et la reine Draga.

Le corps du Roi de Serbie

La reine Nathalie, qui est actuellement à Versailles, a réclamé le corps de son malheureux fils.

Sa demande a été accueillie par le gouvernement provisoire de Belgrade.

Le successeur du Roi de Serbie

L'Echo de Paris annonce que le nouveau roi, proclamé par le gouvernement provisoire, Pierre Karageorgewitch, se dispose à renoncer au trône en faveur de son fils Georges.

Toutefois, il est douteux que le fils accepte, avant d'avoir l'agrément de la cour de Vienne.

La fortune du Roi Milan

D'après des télégrammes reçus et publiés par le *Morning Post*, le gouvernement provisoire de Belgrade prononcera la confiscation de tous les biens de la famille Obrenowitch, au profit du Trésor public.

LA GUERRE CIVILE

Une dépêche de Budapesth annonce que diverses garnisons de l'intérieur marchent sur Belgrade.

Le gouvernement provisoire concentre des forces pour arrêter leur marche.

Un conflit paraît inévitable, et l'anarchie menace la Serbie.

On dit que le gouvernement autrichien prend des mesures militaires pour intervenir, dès que les circonstances rendront son intervention nécessaire.

EN ITALIE

Crise ministérielle

On télégraphie de Rome :

Tout le ministère italien a donné sa démission.

Le Roi a prié les ministres de rester en fonctions, jusqu'à ce qu'il ait pris une décision.

AVIS DE MESSE

Une messe pour le repos de l'âme de

Madame Santelli
Née Balletti

sera dite en l'église Saint-Jean, lundi 15 courant à 9 heures de matin.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION

GRAND ASSORTIMENT DE

LIVRES DE MESSE ET DE PIÉTÉ

en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc

CHOIX D'IMAGES ET D'EMBLÈMES

sur parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.

CROIX et MÉDAILLES

PORTE-MONNAIE DUCHESSE

BOURSES ET ÉTUIS

CHAPELETS

—(Haute Nouveauté)—

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage CROISSANT

CARON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Extrême-Nord, M. CANUGLI Fernand, 45, rue de la République, Marseille.

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an ; étranger, 11 fr. 50. Bureaux : 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 451, du 24 mai 1903) :

La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances (suite et fin) G. Saint Yves. — Curiosités d'autrefois et d'aujourd'hui : La misère littéraire, Henri d'Almeras. — Nos collaborateurs : M. Ernest Daudet. — Visions du pays breton ; Carnaval en mer, Gustave Toudouze. — La découverte par la photographie, Albert Beyser. — La légende de la nouvelle, R. Horn. — Visions de l'Inde, Jules Roy. — Les Boers, Henri Guerlin. — Aventures d'un concert autour-illustrés (suite et fin) Jean Drault. — Graphologie (suite), Osmic et Orva. — Ça et là. — Comment Toupin fit, ce paysagiste d'exportrattiste, Gayda. — La découverte du bismuth (suite), Charles Rey.

Illustrations d'après Job, Guyon, G. Darien, et reproductions photographiques, etc.

BÉNÉDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

OREZZA-LES-EAUX

Villa Granajola

tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Pâtisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Maison de Confiance

Bijouterie Mattei

20, Boulevard Paoli

A l'occasion de la 1ère Communion, la Bijouterie MATTEI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un très riche assortiment d'articles pour 1re Communion tels que : Montres, Chaînes, Médailles et Croix, or et argent, etc., etc., qu'elle vend, selon sa devise, à des prix excessivement réduits et défiant toute concurrence.

La Maison se charge en même temps de faire les initiales d'or ou d'argent, sur les montres, et de graver les médailles par les soins d'un habile graveur attaché à la maison.

La Maison se charge aussi de toutes espèces de réparations.

Montres, Pendules, Réveils et Bijoux

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.

Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

L'un des rédacteurs, gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG

Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.

Pour frêt s'adresser à

Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE ET CHOSES DU CŒUR

Prix : 4.50 — franco : 5.10

avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES ET CRITIQUES LITTÉRAIRES

Prix : 1.00 — franco : 1.30

avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences

Articles de Ménage

Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT

Pose d'appareils d'acétylène

Un mécanicien est attaché à la maison

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX DEVIENNENT-ILS RARES OU TOMBENT-ILS ?

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse, il arrête la chute des Cheveux, et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Dépilatoire pour les Cheveux indésirables. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne, de Vitry-le-François, de Pierre du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques pour Ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres, Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux, Boulevard de Cardo.

VOS CHEVEUX

Ne tomberont plus et repousseront

PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX

PÉTROLE HAHN

Le Trésor de la Chevelure

Parfum exquis EMPLOI SANS DANGER

Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Refuser les imitations soyent dangereuses, toujours inefficaces

F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

HORS CONCOURS

MEMBRE DU JURY, PARIS 1900

Alcool de Menthe de RICQLÈS

Le seul Alcool de Menthe véritable

CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU

EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

Exiger la Marque de RICQLÈS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — LUNDI, 15, et MARDI, 16 JUIN 1903 — N° 146

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 3m. 5f. | 6m. 9f. | 1an 18f. — Union postale, et autres Pays : 1an 24f. — 12m. 32f.

Autres Départ. 3m. 6f. | 6m. 12f. | 1an 24f.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête à souhaiter aujourd'hui : Saint Germain Régle.

Soleil : (heure approx.) Lever, 3 h. 58 m. — Coucher, 7 h. 12 m.

Lune : Pleine, le 9. — Dernier quart., le 17.

Fête de demain : Saint Renier.

15 JUIN

POUR LES SINISTRÉS

Marseille, la grande ville hospitalière et généreuse, a donné, en ces heures si cruelles, un admirable exemple de fraternité. Son noble cœur — bienfaisant et chaud comme son soleil — s'est tendrement ouvert à la tendresse et à la pitié. Et la douleur de cette immense catastrophe a jeté sur la claire et adorable cité, vraie capitale du beau Midi lumineux, un grand voile noir, une brume épaisse qui semblait faite avec des larmes.

C'est qu'il faut vivre ici, tout au bord de cette mer à la fois délicieuse et terrible pour bien comprendre et pour bien ressentir toute la soudaineté et toute l'horreur de pareilles calamités. On est parti par le temps le plus calme et le plus heureux. On a même attendu pour s'embarquer, qu'il fît ce temps-là. On a choisi aussi son bateau, ce solide *Liban* qui est un des meilleurs de la Compagnie. On est ravi de voyager avec Lacotte qui est le capitaine le plus réputé depuis que le pauvre Carboni est mort. On a donc tout ce qu'il faut pour faire une excellente traversée. Et demain, dès l'aube, on sera à Bastia, dans le beau pays de Corse qu'on est toujours si heureux de revoir, près des parents, près des amis, sous le bon soleil, dans le doux air pur de la chère île natale.

Tout à coup, en une tragique minute, par un moment d'inattention, par un faux coup de barre, par une de ces mille causes si misérables et si futiles qui amènent les plus grandes catastrophes, tant de joies, tant de projets, tant de rêves, tant de vies humaines sont brusquement anéantis. Le beau navire, si majestueux, n'est plus qu'une épave. Le gai voyage, si bien commencé, s'est terminé en tragédie, et sur la mer toujours très calme, sur les vastes eaux que le drame n'a même pas fait frissonner, flottent à l'aventure des cadavres de femmes et de petits enfants.

Car c'est là l'épouvantable horreur de ces grands désastres si subits. Ils frappent avant tout les êtres sans défense. Ils terrassent d'abord les femmes et les enfants. L'eau et le feu ont, à cet égard, la même cruauté perfide et lâche. A l'incendie du Bazar de la Charité, ce sont surtout des femmes et des enfants qui sont restés sous les décombres. Et dans le naufrage du *Liban*, c'est encore la même proportion si douloureuse et si injuste ! Ce sont encore des épouses et des mères ; ce sont de petits enfants ; ce sont les êtres les plus chers, ceux pour qui l'on est si heureux de vivre, de travailler, et même de souffrir, ce sont ceux que la mort barbare a décimés !

Et dans les maisons vides, près des foyers si lamentablement écroulés, les survivants pleurent toutes leurs larmes. Il leur faut continuer une vie désormais sans joie. Il leur faut reprendre le collier de misère devenu plus misérable encore. Pour beaucoup — pour le plus grand nombre, hélas ! — la détresse matérielle s'ajoute à la détresse morale. J'ai reçu, depuis trois jours que je suis ici, de lugubres et navrantes visites. J'ai vu des malheureux, après avoir erré à la recherche de leurs morts, errer encore à la recherche d'un abri, d'un morceau de pain, ou du secours indispensable pour rentrer au logis désert. On a, du mieux possible, secouru ces misères criantes. La municipalité, la presse, la population, tous les concours publics ou privés ont réalisé de zèle et de dévouement. Qu'ils en soient, par ma faible voix, loués et remerciés ?

Mais que sera le lendemain pour toutes ces infortunes ? Que seront ces secours de la première heure pour ceux que la ruine a accablés ? La charité de tous ne doit-elle pas s'affirmer ici hautement et abondamment ? Et ne trouvera-t-on pas naturel qu'on grand journal comme le *Petit Marseillais* mette son influence et son autorité au service d'une aussi noble cause, qu'il vienne au secours de ceux qui souffrent et qu'il prenne la généreuse initiative d'une souscription publique ?

En quelles autres circonstances s'éveillerait la pitié des hommes ainon quand de tels deuils viennent frapper l'humanité ? Et comment les heureux de la vie n'écouteraient-ils pas les plaintes de tant de malheureux ? O vous dont les rians demeures sont éclairées par l'exquise tendresse d'une femme et par la grâce adorable de petits enfants, pensez aux femmes et aux petits enfants qui sont morts ! Soyez bons, soyez charitables, ouvrez vos cœurs et vos mains pour conjurer de telles angoisses et pour que de pareils malheurs ne s'abattent jamais sur vous.

Donnez en votre nom et au nom de vos femmes et de vos enfants ! Donnez en mémoire de ceux qui sont morts, et pour le soulagement de ceux, plus infortunés encore qui ont survécu ! Dites-vous que dans notre courte vie, toujours si incertaine, les heureux d'aujourd'hui peuvent être les malheureux de demain, et faites pour les autres ce que vous voudriez que, dans le malheur, on fît aussi pour vous ! Donnez ce que voulez, donnez ce que vous pouvez. Si peu que ce soit, vous aurez fait une bonne action. Et le soir, à la table familiale, entourés de tous ceux qui vous sont chers, dans une douce atmosphère de sérénité et d'affection, vous goûterez davantage le prix de ce bonheur, si vous avez su plaindre et secourir ceux qui l'ont à jamais perdu !...

EMMANUEL ARÈNE.

(*Petit Marseillais*).

ENFANTS DE CORSES

15 juin 1768. — Gênes cède à la France ses droits sur la Corse.

Comme si elle avait eu des droits sur notre île !

Tant que Gênes posséda la Corse, nous luttâmes contre sa domination ; le jour où ce fut la France nous lui donnâmes un souverain, des ministres, une infinité d'administrateurs distingués, et ce qui vaut, notre amour et notre sang.

16 juin 1768. — Naissance à Ajaccio du maréchal comte d'Ornano.

D'Ornano fut chambellan de Napoléon Ier, pair de France sous Louis-Philippe, chancelier de la Légion d'honneur, à l'avènement de Napoléon III, gouverneur des Invalides en 1853, puis maréchal de France et par conséquent sénateur en 1861. On a donné son nom à un boulevard de Paris, et tous autres Corses en sommes fiers, car par lui le nom des descendants de Sampiero a été honoré.

Les Blés Corses

Par suite d'une décision qui ne s'explique guère, les blés corses avaient été exclus des approvisionnements destinés à la population civile en cas de guerre. Justement soucieux des intérêts de notre île, M. le député Malaspina a fait auprès du Ministre de la guerre une démarche dont tous nos concitoyens lui seront reconnaissants.

Voici la lettre par laquelle M. le Ministre de la guerre a répondu aux légitimes réclamations du député de l'arrondissement de Calvi :

Ministère de la Guerre

5e Direction

Paris, le 10 juin 1903.

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la situation qu'allait créer au commerce de la Corse l'exclusion des blés de l'île dans les approvisionnements à entreposer pour les besoins de la population civile en cas de siège, et vous m'avez demandé de surseoir à l'adjudication qui devait avoir lieu le 10 juin, à Marseille.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre désir, j'ai prescrit, à la date du 9 juin courant, d'ajourner l'adjudication jusqu'à nouvel ordre.

Agréez, Monsieur le Député, les assurances de ma haute considération.

Pour le Ministre et par son ordre :

Le S. Chef du Cabinet civil,

J. MOREL.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE de navigation et de constructions Navales

Les futurs concessionnaires des services rapides postaux de la Corse, réunis en assemblée, ont, à l'unanimité, sur la proposition de M. Hagnet, voté une somme de cinq cents francs qui a été envoyée à M. le Préfet de la Corse, pour être distribuée aux sinistrés du *Liban*.

Nous remercions la Compagnie de cette marque de sympathie pour nos malheureux compatriotes, et nous saisissons cette occasion d'annoncer à nos lecteurs une bonne nouvelle. Les paquebots des futurs services sont en chantier sur les cales de la Compagnie à Nantes et à Arles.

Nous avons donc la légitime espoir de naviguer bientôt sur des navires neufs et solides.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 juin à 8 h. 1/2

1.	Richard-Wallace,	Sélionick.
2.	Faust,	Gounod.
3.	Valse du Barbier,	Vizzano.
4.	Samson et Dalila,	S. Saëns.
5.	Polka du Hameau,	Corbin.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

Retraite aux flambeaux

Itinéraire du mardi 16 Juin

Rues Napoléon, Saint-Roch, boulevards Paoli et du Palais jusqu'au palais de Justice, redescendre le boulevard du Palais, rues de l'Opéra, Miot, place Saint-Nicolas, boulevard Sébastiani, rentrée.

SÉNAT

Séance du 11 juin 1903

La Catastrophe du « Liban »

Question Giacobbi

M. le président. — La parole est à M. Giacobbi pour poser une question à M. le ministre de la marine, qui a accepté d'y répondre.

M. Giacobbi. — Messieurs, vous connaissez tous l'épouvantable catastrophe qui vient de se produire dans les eaux de Marseille. On compte déjà plus de cent victimes, et il est à craindre que ce nombre ne soit largement dépassé.

La Chambre des députés, à la suite d'une question posée par M. Emmanuel Arène à M. le président du conseil, a adressé aux familles en deuil l'hommage de ses regrets et de sa profonde sympathie. J'espère que le Sénat voudra bien s'associer à cette douloureuse manifestation. (Marques d'assentiment.)

Je n'ai pas l'intention d'attaquer la compagnie Fraissinet, déjà si cruellement éprouvée. Il existe une commission d'enquête qui établira les fautes et les responsabilités.

Mais je dois aux familles des victimes, qui sont presque toutes mes compatriotes, de signaler certains faits et certaines circonstances qui ont causé une surprise pénible et une véritable indignation chez tous ceux qui ont lu le récit, encore incomplet, du désastre.

Ainsi, messieurs, en plein jour, par un temps clair, par une mer calme, deux navires venant au-devant l'un de l'autre n'ont pu éviter une collision. Y a-t-il un coupable, et quel est ce coupable ? L'enquête le dira. Mais il paraissait naturel que le navire abordeur, qui avait été moins gravement atteint, restât sur place et participât au sauvetage des victimes. Au lieu de cela, il a continué sa route, sans même mettre à la mer les embarcations qui auraient pu sauver tant de victimes.

Pendant ce temps, que se passait-il à bord du *Liban*, qui était entr'ouvert, qui faisait eau de toute part et qui allait couler évidemment ? On était à 200 mètres de la côte et le navire portait accrochées à ses flancs cinq ou six embarcations suffisantes pour contenir tous les passagers. On pouvait espérer les sauver tous ; malheureusement, à bord du *Liban* il y avait à peine sept marins, insuffisants pour le service, et lorsqu'on a voulu démonter les embarcations, on s'est aperçu que les appareils de levage ne fonctionnaient pas ; malgré tous les efforts des passagers et des quelques marins qui étaient à bord, il a été impossible de mettre une seule embarcation à flot ; c'est pour cette raison que le désastre a pris des proportions si considérables.

Heureusement, quelques barques de pêcheurs, quelques navires, se détournant de leur route, sont arrivés sur les lieux, et avec un dévouement admirable, après des efforts héroïques, ont sauvé un certain nombre de passagers.

Permettez-moi d'envoyer un salut reconnaissant à ces braves marins qui ont su faire leur devoir vaillamment, jusqu'au bout. (Très bien ! très bien !).

Quand j'ai avisé M. le ministre de la marine de la question qu'il a bien voulu accepter, j'avais la naïveté de croire qu'il existait des règlements maritimes prescrivant aux paquebots, surtout aux grands paquebots qui transportent jusqu'à deux cents passagers, quelques précautions nécessaires : je pensais qu'on leur imposait, par exemple, un équipage suffisant, et des embarcations et des engins de sauvetage fonctionnant bien.

Je comptais demander à M. le ministre de la marine si la négligence que son administration avait apportée à surveiller l'exécution de ces règlements ne comportait pas une sanction. M. le ministre de la marine m'a détrompé immédiatement. Il n'existe, paraît-il, aucun règlement.

L'administration est complètement désarmée, les compagnies maritimes sont absolument libres de faire à bord de leurs navires ce qui leur plaît ; cela ne paraît pas croyable et pourtant cela est.

Il est vrai que tous les prédécesseurs de M. le ministre de la marine et M. le ministre de la marine lui-même ...

Voix diverses. — On n'entend pas ; parlez plus haut.

M. le président. — L'orateur a une voix un peu faible ; mais si on on l'entend pas bien, c'est peut-être aussi un peu la faute de ceux qui devraient l'écouter en silence. Le sujet est assez douloureux pour qu'on prête attention aux explications de M. Giacobbi. (Très bien ! très bien !)

M. Giacobbi. — Je disais, messieurs, que tous les prédécesseurs de M. le ministre de la marine et M. le ministre de la marine lui-même avaient senti la nécessité de faire un règlement. Tous, en effet, ont préparé un projet dans ce sens. Malheureusement, paraît-il, il faut commencer par s'adresser au Conseil d'Etat qui ordonne une enquête sur le projet qui lui est soumis.

Voilà cinq ans que cela dure et nous ne sommes pas plus avancés que le premier jour. Je voudrais que ce règlement, que M. le ministre juge lui-même indispensable et urgent, sortît du moins de la catastrophe du *Liban*. Il ne peut plus être question d'enquête aujourd'hui, après ce qui vient de se passer ; l'ingénieur des compagnies maritimes apparaît au grand jour et il est temps de protéger les milliers de voyageurs qui s'embarquent tous les jours sur les navires de ces compagnies, qui sont presque toutes subventionnées par l'Etat.

Je supplie M. le ministre de la marine de faire paraître le plus tôt possible ce règlement, et j'estime qu'il donnera ainsi satisfaction à l'opinion publique, qui est déjà surexcitée, surtout à Marseille, et aussi, je l'espère, au vœu du Parlement (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

M. le président. — La parole est à M le ministre de la marine.

M Camille Pelletan, ministre de la marine. — Messieurs, le Sénat comprendra qu'il ne soit impossible de donner aucun détail ni d'exprimer aucune opinion au sujet des responsabilités engagées dans l'affreuse catastrophe qui a été si douloureusement ressentie par toute la France. Ces responsabilités relèvent, en effet, de certaines autorités judiciaires, et je n'aurais pas le droit de prononcer une parole qui pût engager à aucun degré les débats qui devront avoir lieu ultérieurement. (Marques d'approbation sur un grand nombre de bancs.)

Tout ce que j'ai à examiner, d'une façon générale, c'est la question de savoir si, à l'heure actuelle, le Gouvernement est armé pour prévenir dans la mesure du possible de tels accidents ou, tout au moins, pour faire en sorte que les victimes échappent à la mort.

Or, messieurs, le Gouvernement est entièrement désarmé et il y a dans la législation une lacune dont je m'étais déjà préoccupé. Je l'avais dit à la Chambre des députés lorsque j'ai eu à m'expliquer sur le budget de la marine. Nous préparons des projets pour combler cette lacune.

Voici l'état de la législation actuelle.

Une loi de 1891 a, il est vrai, décidé qu'un règlement d'administration publique serait fait pour obliger les navires à posséder les moyens de sauvetage nécessaires. Elle a édicté un certain nombre de peines pour les cas où l'on aurait manqué aux prescriptions de ce règlement. L'administration de la marine a travaillé à préparer le règlement de 1891 à 1894 ; mais il fallu, naturellement, le soumettre à l'examen du Conseil d'Etat, comme tous les règlements de cette nature, et la navette entre le Conseil d'Etat et l'administration a duré sept ans.

Quand les sept années ont été écoulées, mon prédécesseur a jugé à propos d'ouvrir une enquête sur le projet tel qu'il existait, et de le faire examiner par les intéressés. Ceux-ci se défendent, ce qui est bien naturel ; ils ont répondu que le projet était impraticable et les ruinerait. J'ai sous les yeux les réponses faites dans cette enquête ; je ne veux pas prolonger le débat en vous les lisant.

A l'heure actuelle, nous en sommes encore là. Je dois cependant avouer que j'ignorais l'existence de ces circonstances, car j'avoue que j'aurais utilisé ce règlement si je l'avais connu. Rien, jusqu'à l'accident, ne m'avait permis de savoir qu'un règlement d'administration publique était en suspens. Le Sénat comprendra, du reste, sans peine, que ce règlement sera sans grande utilité si le Gouvernement n'est pas armé de moyens préventifs et s'il lui permet seulement de punir les fautes commises après que l'accident s'est produit.

Il faudrait donc — et c'est là l'essentiel — que le Gouvernement fût armé ; il faudrait notamment qu'une commission de visite examinât les navires avant leur départ et qu'elle eût le droit d'ordonner, en ce qui concerne le chiffre du personnel ou les dispositions matérielles, les mesures essentielles à prendre.

Il n'existe rien de ce genre, et c'est cette lacune que je songeais à combler quand l'accident s'est produit.

La législation se borne aujourd'hui, en vertu de la loi de 1791, à établir une commission de visite qui appartient au tribunal de commerce ; c'est dire que l'on fait faire la police des armateurs par eux-mêmes.

J'ai la plus profonde estime pour nos tribunaux de commerce, mais il est évident que ce n'est par aux représentants des intéressés que l'on peut demander la sévérité nécessaire, en ce qui concerne les garanties dues à la vie humaine.

Mon prédécesseur s'était préoccupé de cette situation ; un projet avait été déposé en 1901 ; malheureusement, la commission de la Chambre des députés — je dis malheureusement et cela ne peut avoir de conséquence, puisque le projet serait caduc de toute façon — la Chambre des députés l'avait amendé de telle sorte que l'Etat restait complètement désarmé, d'après la nouvelle rédaction de la commission.

Dans ces conditions, je ne puis que répéter au Sénat ce que j'ai dit à la Chambre des députés : il est nécessaire de se hâter.

Ce n'est pas seulement cet accident qui me le prouve ; je ne pour oublier que, naguère, j'ai été visiter, trop tard hélas ! les navires qui portent nos pêcheurs de Terre-Neuve ; j'ai vu là des installations navrantes ; c'est à peine si on devrait mettre des animaux sur les navires où s'embarquent nos pêcheurs. Il est indispensable que l'Etat soit armé pour imposer les précautions nécessaires à la vie humaines et aussi à la santé des équipages.

C'est dans ce sens que je prépare le projet que j'étudie en ce moment ; j'espère que nous pourrons ainsi, sinon supprimer les accidents, du moins éviter le retour du spectacle déplorable auquel nous venons d'assister (Très bien ! très bien !)

M. Victor Leydet. — Il va sans dire que cela ne diminue en rien la responsabilité des compagnies maritimes.

M. le ministre. — Bien entendu.

M. le président. — Le Sénat ne voudra pas clore l'incident sans adresser aux familles des trop nombreuses victimes de la catastrophe l'assurance de sa profonde sympathie (Applaudissements).

L'incident est clos.

Bulletin Financier

Paris, le 19 juin 1903.

Le début s'effectue en reaction générale à la nouvelle de la révolution qui vient d'éclater en Serbie. Toutefois, en séance, le marché se ressaisit et les cours se relèvent, mais à la clôture ont de nouveau fléchi.

La Rente Française revient à 98.30. Les Fonds Etrangers sont fermes. Le Turc a été recule à 26.50 et 27. Les Etablissements de Crédit sont calmes dans leurs cours d'hier.

Au marché en banque, l'Obligation Victoria-Nyanza reste ferme à 381. L'action Mines de Fillols a un marché assez à 144.50. La Chazineau est l'objet de demandes à 58.75. Le Kokombo se négocie couramment à 30.50 et 31.

L'étain est en hausse, le cours moyen a monté à 130.10. Les actions de la Société Etaux de Kaisers, qui en est à ses dernières travaux d'aménagement, ne peuvent que bénéficier de ce mouvement favorable.

Chemins Français stationnaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juin

Pour les naufragés du « Liban »

M. le Président. — La parole est à Mᵉ Thierry pour déposer, au nom de la commission du budget, un rapport concernant des secours à accorder aux victimes et aux familles des victimes du naufrage du *Liban*.

M. J. Thierry. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom de la commission du budget, le rapport suivant, dont je demande la permission de lui donner lecture. (Lisez !)

Messieurs, la collision qui s'est produite le 7 juin, dans les eaux de Marseille, a eu pour conséquence le naufrage du *Liban*. Le navire coulé avait à bord plus de 200 personnes, passagers et hommes d'équipage. Le nombre des victimes est considerable, des secours urgents sont nécessaires pour venir en aide aux infortunes immédiates qu'une catastrophe de ce genre entraîne toujours après elle.

Conformément aux déclarations portées à la tribune de la Chambre, dans la séance du 8 juin, le Gouvernement demande l'ouverture d'un crédit spécial de 50 000 fr. à inscrire au budget de 1903 sous le nº 51 ter, et destiné à secourir les victimes du naufrage du *Liban*.

Votre commission estime que s'il appartient au Gouvernement de préciser ultérieurement et de sanctionner les responsabilités engagées dans cette déplorable catastrophe, il convient d'alléger immédiatement et d'apaiser dans la mesure du possible les détresses et les souffrances qu'elle a causées.

En conséquence elle propose à votre approbation le vote de la disposition suivante :

Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur et des cultes, pour l'exercice 1903, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 31 mars 1903, un crédit extraordinaire de 50 000 *fr.* qui sera inscrit à un chapitre spécial nº 51 ter, sous le titre : « Secours aux victimes et aux familles des victimes du naufrage du *Liban*. »

Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources générales du budget de 1903.

M. Dejeante. — Cela veut dire : une subvention à la compagnie Fraissinet ! (Bruit.)

M. J. Thierry. — La commission du budget demande la déclaration d'urgence et la discussion immediate.

M. le President. — Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la declaration d'urgence.

(L'urgence est déclarée. — La discussion immediate est ordonnée.)

M. le President. — Personne ne demande la parole pour la discussion générale ?...

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion de l'article unique.

(La Chambre décide de passer à la discussion de l'article.)

M. le President. — « Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur et des cultes, pour l'exercice 1903, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 31 mars 1903, un crédit extraordinaire de 50.000 *fr.* qui sera inscrit à un chapitre spécial nº 51 ter, sous le titre : » Secours aux victimes du naufrage du *Liban* »

« Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources générales du budget de 1903. »

Je mets aux voix, par scrutin, l'article unique du projet de loi.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le Président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants. . . .	556
Majorité absolue	279
Pour l'adoption . .	556
Contre	0

La Chambre des députés a adopté

SAVON DU CONGO Blanc ou couleur 1900 produits hygiéniques

Cour d'Assises

Audience du 15 juin 1903

Présidence de M. Flach, conseiller

Attentat aux droits civiques d'un citoyen et complicité

L'affaire qui est soumise aujourd'hui à l'appréciation de Messieurs les jurés aurait dû recevoir sa solution à la dernière session. Elle fit, à cette époque, l'objet d'un renvoi : le défenseur, ayant eu, aux yeux de l'accusation, le tort grave de signaler les nombreuses lacunes de l'information.

Les accusés, qui sont au nombre de deux et dont l'un est âgé de 75 ans, n'ont pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements fournis sur leur compte sont excellents, et leur conduite a toujours été irréprochable. On leur reproche d'avoir, à Alzi, le 16 février 1902, à l'occasion d'élections municipales complémentaires, commis le crime d'attentat aux droits civiques d'un citoyen, en empêchant au sieur Palmesani, instituteur à Moltifao, de prendre part au vote.

M. l'avocat général Angeli occupe le fauteuil du ministère public.

Mᵉ Nivaggioli est chargé de la défense des deux accusés.

L'acte d'accusation relate ainsi les faits du procès.

Le 16 février 1903 avaient lieu à Alzi des élections municipales complémentaires. Il s'agissait d'élire 4 conseillers municipaux. Le bureau électoral était présidé par Risterucci Ange-Joseph d'Ange-Marie alors maire de la commune d'Alzi. Vers deux heures du soir Palmesani Jean-Paul, instituteur à Moltifao et électeur inscrit à Alzi se présenta pour voter. Le président refusa son bulletin. Dès que Palmesani pénétra dans la salle de vote Risterucci Ange-Joseph d'Alexandro, qui ne faisait nullement partie du bureau, eut soin de se placer à portée de l'urne, et mettant même une main sur la boîte des suffrages, il s'empara vivement avec l'autre main de toutes les pièces administratives déposées sur le bureau, il déclara alors nettement qu'on ne voterait plus. Palmesani dut se retirer sans avoir pris part au vote, son suffrage aurait complètement modifié le résultat électoral de la commune d'Alzi.

Interrogatoires

Dans leurs interrogatoires les accusés *persistant à soutenir*, qu'ils ont agi avec la plus entière bonne foi. Tous les électeurs présents à Alzi avaient pris part au vote : l'instituteur Palmesani, parti d'Alzi pour rejoindre son poste, y rentre alors qu'on s'y attendait le moins et que le scrutin était déjà clos. Il était par suite impossible de l'admettre au vote.

Audition des témoins

Dix témoins sont assignés à la requête du ministère public ; ils confirment tous leurs déclarations écrites et affirment que Palmesani s'est présenté pour voter vers 2 heures ; que le scrutin n'était pas clos ; que le Président aurait reçu son bulletin, sans l'intervention du maire Risterucci qui saisissant d'une main l'urne électorale, de l'autre les documents relatifs à l'élection, se serait écrié : « On ne vote plus » Pour éviter un malheur les partisans de Palmesani se sont alors retirés.

Réquisitoire

M. l'avocat général soutient l'accusation. La fraude électorale se manifeste dans notre malheureux pays de diverses façons ; les ressources des fraudeurs sont des plus variées et les jurés ont le devoir de mettre un terme à un pareil état de choses en réprimant sévèrement les faits de ce genre. La culpabilité des accusés ne saurait être sérieusement discutée en l'état des témoignages produits.

MM les jurés ne voudront pas renvoyer indemnes deux accusés dont la culpabilité est évidente et dont les agissements criminels ne sauraient demeurer impunis.

Plaidoirie

Mᵉ Nivaggioli présente la défense des deux accusés dont la culpabilité n'a pas été démontrée. Les témoins entendus à l'audience ont, il est vrai, étayé par leurs déclarations le système de l'accusation ; mais M. l'avocat général a eu le tort de laisser dans l'ombre et de ne pas assigner devant le jury de nombreux témoins qui, à l'instruction, ont affirmé sous serment que les déclarations des accusés sont d'une rigoureuse exactitude.

Mᵉ Nivaggioli s'empare ensuite des termes de l'arrêt du Conseil de Préfecture qui a validé les opérations électorales qui ont eu lieu à Alzi, le 16 février, en repoussant comme non fondés les divers griefs articulés par les adversaires de la municipalité.

C'est avec une entière confiance, dit en terminant Mᵉ Nivaggioli, que j'attends de votre justice un verdict négatif qui sera un verdict de réhabilitation pour deux malheureux injustement accusés, et un verdict de flétrissure pour leurs vils dénonciateurs, à la tête desquels je regrette de voir figurer quelqu'un qui, par ses fonctions, était tenu à plus de réserve et de prudence.

Le Verdict

Après quelques minutes de délibération, les jurés rapportent un verdict négatif en faveur des accusés, qui sont acquittés et mis immédiatement en liberté.

La session est close.

Conseil aux Enrhumés

Si un rhume n'est point guéri par de simples soins hygiéniques, s'il survient de la gêne dans la respiration, il faut employer de suite, pour éviter les complications possibles, la Poudre Louis Legras qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900 Ce précieux remède calme instantanément les souffrances, l'oppression, la toux des vieilles bronchites ainsi que les plus violents accès d'asthme et de catarrhe. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé, à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 17.6 à midi, + 22.4 à 7 heures du soir, + 19.7 Maxima, + 22.5 Minima, + 15°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 756 mm. midi. 758 mm. 6 heures du soir, 759 m .

Vent. — Dans la matinée N. O. frais.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

A l'arrivée

M. Antoine Gavini, député de Corte, est arrivé, hier, par le paquebot de Marseille.

∴

Nécrologie

Une femme de bien, dont toute la vie s'était passée dans l'intimité du foyer, et dans la pratique de toutes les vertus, s'est éteinte subitement samedi soir, à l'âge de 82 ans.

Appartenant à une des familles les plus considérables de Corte, Mme veuve Valentini était devenue bastiaise par un long séjour parmi nous, et sa mort a causé les plus vifs regrets dans toutes les classes de notre population.

A l'occasion de la mort de sa mère, M. le docteur Valentini, qui s'est acquis, parmi ses concitoyens, de si nombreuses et solides amitiés, a reçu, de toutes parts, les marques de la plus vive sympathie.

La levée du corps a eu lieu, hier matin, à cinq heures. Il a été transporté à Castello di Rostino, où se trouve le caveau de la famille Valentini.

Nous adressons aux familles Valentini nos bien sincères condoléances.

∴

La Fête-Dieu

Hier, la procession solennelle de la Fête-Dieu a parcouru la paroisse de Sainte Marie, au milieu d'une affluence considérable de population. La fanfare la *Lyre Bastiaise* avait prêté son concours.

La procession était fort belle et très bien ordonnée. Le T.-S. Sacrement était porté par M. l'abbé Bonaccorsi, aumônier du Lycée. Venaient immédiatement après, M. le maire Gandin, M. de Carafa, conseiller général et une partie du conseil municipal, suivi d'un groupe compact de fidèles.

La rentrée s'est effectuée à 7 heures, au chant du *Te Deum* et la bénédiction solennelle du T.-S. Sacrement a clôturé cette belle fête.

∴

Douanes

M Bartoli, brigadier des douanes au Havre a été classé 1er 10 à la suite des examens subis dans cette ville pour l'admission au grade de sous-lieutenant.

Sincères félicitations.

∴

Un disciple de Bacchus

Dimanche soir, vers 4 heures, le nommé Defilippi Ours Xavier, qui était en train de faire une partie de billard, dans une buvette avenue Carnot, fut accosté par un individu qui se mit à l'injurier sans motif aucun. Defilippi protesta, mais l'inconnu sortant un pistolet de sa poche, menaça de lui faire un mauvais parti. Defilippi sortit dans la rue et avisant deux gendarmes qui passaient il leur raconta ce qui venait d'arriver. Ces deux agents de la force publique se rendirent aussitôt au débit indiqué et sommèrent l'individu en question de remettre l'arme qu'il venait de sortir. Sur son refus, les gendarmes retirèrent de la poche de son pantalon un pistolet non chargé. Invité à faire connaître son état civil, l'irascible inconnu refusa. Il fut mis en état d'arrestation et conduit au poste de police.

Pendant le trajet qui s'est exécuté non sans peine, ce disciple de Bacchus, se mit à injurier les gendarmes, se livrant même sur eux à des voies de fait. C'est ainsi que le gendarme Camors a eu les aiguillettes arrachées et la tunique déchirée Cet individu leur opposa une résistance telle qu'ils furent obligés de requérir un agent de police de service dans le quartier. Finalement ils purent écrouer leur homme au violon municipal, où il cuva son vin tout à son aise. Hier matin l'inconnu avait la langue dégelée et déclara se nommer Exiga Jean-Paul, 30 ans, cordonnier de son état, ayant déjà encouru plusieurs condamnations pour ivresse et injures.

Exiga Jean-Paul a été interrogé, hier, par M. le procureur de la République qui l'a traduit en police correctionnelle pour injures, violences et voies de fait envers les agents de la force publique, et menaces de mort à main armée.

∴

Fête du Sacré-Cœur

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, les entrepôts de la maison Bourgeois frères, de Bastia, resteront fermés toute la journée de vendredi 19 du courant.

∴

Machines à coudre Helvétia

Certaines personnes, dans un but intéressé, se plaisent à dire que le dépôt des machines à coudre Helvétia fermera bientôt ses portes ; que l'atelier et le mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que la loi punit.

Nous prions nos amis et clients de nous signaler toute personne dépréciant les machines Helvétia, car la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous un registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms des personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicien.

∴

Avis

M. Ferruccio Calori, maître-cordonnier, italien, boulevard de Togo, 3, prévient sa clientèle, qu'il vient d'installer son magasin, rue de l'Opéra, 15.

∴

A louer

Appartement de huit pièces, rue *Molino Bianco*, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

∴

Au Port

Le vapeur *Perseche*, capitaine Leveaux, est arrivé de Marseille chargé de marchandises diverses.

— Le cutter *Michel*, capitaine Charbiano, est arrivé de Nice chargé de chaux.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Udino, est arrivé de Livourne avec 23 passagers et 31 tonnes.

— Le vapeur allemand *Asti*, capitaine Lanfrentz, est arrivé de Livourne chargé de marchandises diverses.

— Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Lonbatière, est arrivé de Marseille avec 112 passagers et 301 tonnes.

— Le vapeur *Adriatico*, capitaine Agano, est arrivé de Porto-Torres chargé de marchandises diverses.

∴

A vendre

— Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chenaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

Bourse de Paris

	13 juin.	— 15 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.20	— 98.25
— 3 p. 0/0 amorti	98.25	— 98.50

Dépêches du Jour et de la Nuit

Supplément

LES COURSES D'ALERIA

Les courses d'Aleria ont eu lieu hier.

Plus de 2000 personnes y assistaient.

Ce premier essai a dépassé toutes les espérances.

Les chevaux engagés ont donné de brillantes courses.

Nous donnerons demain les résultats complets.

Les Elections Municipales de Pieve

Les élections municipales ont eu lieu hier, à Pieve.

Des troubles s'étant produits, les opérations ont été suspendues.

Deux arrestations ont été opérées, mais elles n'ont pas été maintenues.

Réélection du bureau DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le Conseil municipal de Paris a procédé aujourd'hui à la réélection de son bureau.

L'ancien bureau a été réélu.

MANIFESTATIONS RELIGIEUSES

A Paris

La préfecture de police avait interdit les processions de la Fête-Dieu, dans Paris.

Malgré cette défense, quelques processions ont eu lieu à l'extérieur des églises, mais elles n'ont amené aucun incident grave.

A Nantes

A Nantes, la prohibition des processions de la Fête-Dieu, prohibition émanant de la préfecture, a causé une profonde émotion parmi les catholiques.

Ceux ci ont assiégé la préfecture et ont cassé des vitres.

Une terrible bagarre a éclaté, au cours de laquelle, beaucoup de personnes ont été blessées grièvement.

Un grand nombre d'arrestations ont été opérées

A Dunkerque

Les socialistes de cette ville se sont livrés à de violentes manifestations.

Ils ont réussi à empêcher les processions.

Une Fête Universitaire

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, a présidé hier une très belle fête universitaire, au lycée Lakanal, qui a été élevé dans une partie de l'ancien parc de la duchesse du Maine, entre Bourg-la Reine et Sceaux.

La cérémonie a commencé par l'inauguration du buste de Lakanal.

Le ministre de l'instruction publique a prononcé en discours.

Aussitôt après, M Chaumié a visité les nouveaux aménagements du merveilleux parc du lycée, réservé aux élèves.

Tiragesfinanciers

Obligations à lots de Panama

Aujourd'hui a eu lieu, au Comptoir National d'Escompte, le tirage des obligations à lots de Panama.

Le gros lot de 250 000 francs a été gagné par l'obligation portant le numéro 688 164

L'obligation portant le numéro 1 319 584 est sortie remboursable à cent mille francs.

Les obligations numéro 1 368 479 et 1 458 725 sont sorties chacune remboursables à dix mille francs.

D'autres obligations sont sorties remboursables à deux mille et mille francs chacune.

Ville de Paris 1865

L'obligation portant le numéro 596 630 est sortie remboursable à 50 000 francs.

L'obligation 17 463 est remboursable à 10.000 francs.

Obligations Suez

L'obligation du Suez portant le numéro 234 183 est sortie remboursable à 150.000 francs.

Les obligations 93 578 et 279 756 sont sorties remboursables à 25.000 francs.

Bons de la Presse

Le Bon numéro 486 310 est sorti remboursable à 20 000 francs.

Le bon numéro 361 409 est sorti remboursable à 1000 francs.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les Scaphandriers

On nous télégraphie de Marseille :

Les scaphandriers sont retournés ce matin sur le lieu du sinistre, pour continuer leurs recherches, mais ils ont été obligés de rentrer par suite du mauvais temps.

Les funérailles

Hier matin, à 9 heures, ont eu lieu, aux frais de la ville de Marseille, les obsèques, des six naufragés, dont les corps ont été retrouvés Vendredi et qui ont été reconnus par les familles.

Voici les noms de ces infortunés :

Gonnel Jeanne, 3 ans ;
Salandini Pierre, 6 ans ;
Lesini Joseph, 63 ans ;
Orecchioni Ange, 7 ans ;
Carlotti Jeanne ;
Mme Mariani, 23 ans.

Cette cérémonie a provoqué une nouvelle et bien touchante manifestation de regrets.

Presque tout Marseille assistait aux obsèques de ces victimes de l'horrible catastrophe.

Le funèbre cortège s'est formé dans les jardins de l'Hôtel-Dieu et est parti à 9heures précises pour se rendre directement à la Cathédrale, en passant par la place Daviel, la rue Caisserie, la place de Lenche, la rue de l'Evêché et la rue Fourdu-Chapitre.

L'absoute a été donnée par Mgr Mathieu, évêque de Marseille.

Après le service religieux, le cortège s'est dirigé vers le cimetière en suivant l'itinéraire ci après : esplanade de la Tourette, les quais, rue Cannebière, rue Noailles, allées de Meilhan, rue Thiers, place Saint-Michel, chemin de Saint-Pierre et cimetière.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Les Morts du Jour

M. le colonel Lucciardi

Une dépêche de Madagascar annonce la mort subite de M. Lucciardi, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale, breveté, hors cadres, chef d'état-major du corps d'occupation de Madagascar.

Né le 28 mars 1864 il entra à Saint-Cyr, le 1er octobre 1882 et en sortit le 1er octobre 1884 comme sous-lieutenant d'infanterie de marine.

Lieutenant le 2 novembre 1886 ; capitaine le 1er juillet 1891, chef de bataillon en janvier 1899, il avait été promu au grade de lieutenant-colonel en avril 1901.

On croit que le lieutenant-colonel Lucciardi a été empoisonné.

Cette mort a causé une profonde émotion dans toute la colonie, car cet officier était très aimé et très estimé.

M. le lieutenant-colonel Lucciardi, qui était à peine âgé de 39 ans, était officier de la Légion d'honneur.

LA TRAGÉDIE DE BELGRADE

La reine Nathalie

La reine Nathalie est toujours à Versailles, car elle est extrêmement accablée par la grand malheur qui vient de la frapper aussi brusquement.

L'autopsie

L'autopsie faite par les médecins Michel et Nico alevitch, établit que le roi Alexandre a été percé par 27 balles, et que la reine Draga a reçu 15 balles et a été, en outre, percée de plusieurs coups de poignard.

La situation à Belgrade

La tranquillité est presque complète à Belgrade

La population est très heureuse de la disparition de cette reine qui était généralement fort détestée.

Réunion de la Skoupchtina

La Skoupchtina s'est réunie aujourd'hui pour élire le nouveau roi.

A l'unanimité, le prince Pierre Karageorgewitch a été élu roi.

Proclamation du nouveau Roi de Serbie

Le nouveau Roi de Serbie a adressé de Genève une proclamation à son peuple, dans laquelle Pierre Karageorgewitch déclare qu'il oubliera les événements des quarante dernières années de ce règne, et qu'il respectera les droits de tous les fonctionnaires.

Nouveau récit sur l'attentat nocturne

Soixante officiers ont forcé l'entrée du Konak ; l'aide de camp Lazar Petrovitch réveilla le roi qui ouvrit la porte de sa chambre à coucher ; les officiers sommèrent le roi d'éloigner la reine en accompagnant cette sommation de menaces.

Alexandre Ier entoura la reine de ses bras et lui donna par trois fois un baiser, en déclarant que le sort de son bonheur domestique l'empêchait de consentir à l'éloignement de sa femme.

C'est alors que furent tirés les coups de revolver qui tuèrent le couple royal.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Guillain

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

Question Gouzy

Au début de la séance, M. Gouzy adresse une question au ministre des Colonies relative au cyclone des îles Tamotou.

M. Doumergue répond que le gouverneur a pris toutes les mesures nécessaires. Un crédit même a été demandé au Parlement.

L'incident est clos.

L'emprunt de Paris

La Chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter une somme de 170 millions.

M Chauvière, rapporteur, donne lecture de son rapport.

La Chambre des députés a adopté.

Les pensions de l'armée de terre

La discussion s'ouvre sur la 1re délibération du projet de loi ayant *pour objet de modifier les articles* 7 et 8 de la loi du 17 avril 1831 sur les pensions de l'armée de terre.

M. Messimy, rapporteur, donne lecture de son rapport qui est adopté.

Les pensions de l'armée d'Algérie

La Chambre passe ensuite à la discussion de la première délibération sur le projet de loi relatif aux pensions des militaires indigènes des régiments de tirailleurs et de spahis d'Algérie.

Le rapport de M. Messimy est mis aux voix et adopté

L'assistance aux Vieillards

Suite de la 1re délibération sur les propositions de loi : de MM Rey et Lachièze, de M. Bienvenu Martin, sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Art. 25.

La discussion reprend aux paragraphes 4 et 5 de l'article 25.

Le paragraphe 5 est relatif aux ressources avec lesquelles les communes pourvoient à l'application de la loi.

Les paragraphes 5 et 6 sont ensuite adoptés.

Art. 26

L'ensemble des articles 25 et 26 sont mis aux voix et réservés jusqu'au vote des barèmes.

Art. 27 à 39

La Chambre adopte ensuite successivement les articles 27 à 39.

Les barèmes

Enfin la Chambre passe à la discussion des barèmes proposés par la commission.

Ces barèmes sont adoptés sans aucune modification.

Le vote de l'ensemble

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi qui est voté presque à l'unanimité.

Séance demain.

Etat Civil

Naissances

Vinciguerra Jean-Darius-Antoine Armand.

Décès

Valentini Catherine, veuve, 82 ans, de Castello di Rostino.

Colombani Ignace, marié, 67 ans, de Piogiola.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Adélaïde Colombani ; Mme et M. Ramus, officier d'administration du Génie à Marnia (Algérie) ; M. et Mme Joseph Colombani ; M. Paul-Jérôme Colombani et ses enfants, M. et Mme Casanova et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Colombani et leurs enfants ; M. et Mme Reynier de Saint-Florent et leurs enfants ; M. et Mme Mérié et leurs enfants ; M Armand Pantaleoni ; Mme veuve Gentile et ses enfants ; Mme veuve Collari et ses enfants ; M. Babilani et ses enfants ;

Les familles Colombani, Bergasse, Ghio et Butili ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Ignace Colombani

leur époux, père, grand'père, beau-père, frère, beau frère et oncle, décédé le 18 juin 1903, à l'âge de 68 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 16 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 2, rue de l'Opéra, Hôtel d'Europe.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

M. J.-C. Cioni, avoué près le Tribunal civil de Bastia ; Mlle Laure-Marie Cioni, Mlle Catherine Cioni, M. François Cioni, Mlle Marie Cioni, Mlle Eugénie Cioni ; M. Louis Maggi ; Mme Catherine Rigoli ; Mme veuve Marie Cioni, née Antoniotti ; M. Dominique Cioni, Mme Catherine Cioni et leurs enfants ; M. Jean-Charles Cioni ; Mme Judith Cioni et leurs enfants ; Mme Lucinia Giudicelli, née Cioni, M. Félix Giudicelli et leurs enfants ; M. Christophe Cioni, Mme Toussainte Cioni et leurs enfants ; Mme Louise Cioni, veuve Solari ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Adélaïde Cioni

Née MAGGI

leur épouse, mère, fille, belle-fille, belle-sœur et nièce, décédée à Bastia le 15 juin 1903, à l'âge de 33 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu demain mercredi, 17 du courant à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 3, Boulevard du Cardo.

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

ACHAT DE COCONS

à des prix très avantageux

AMÉDÉE LENZI, BOSCHI et Cie

Trattoria e Fiaschieria Toscana

Rue Fraissinet et Boulevard de Togo

Les propriétaires de cocons feront bien de se consulter avant de vendre leur marchandise.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

La Maison

Vve MATTEI aîné

Place St-Nicolas

et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er avril elle a mis en vente des sucres substitués sur en boîtes de 50 k. des marques A. Ronde et Fin et Louis Ramon et du sulfate de suivre

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en calisses provenant réguliers qui sera vendu à fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole allumette.

Des sucres turgoises entre au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les sucre Nicks et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie. De café Pierre Bizzo extra provenance garantie de la maison J. Saul de Pouce.

De sucre cristallisé Guadeloupe, 1er et 2e jet pour vendanges.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Pur bleu-outremer en pastilles parfumées.

Des légumes sous bien assortis.

Vesou noire et blanche.

Des bougies « La Brillante » et bougies Fournier.

Sirop Combe et Dafer de 500 gr.

Le surplus de sa recette de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0.50 à 0.60 le litre.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie,

OXYGENÉE CUSENIER
Verte ou Blanche

Usine de Toga

A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'ecuries, etc., etc.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Maison de Confiance
Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix ci-dessous réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaines, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.
Spécialité de stylets Vendetta-Corse.
Réduction de 10 pour cent. Or garanti 18 karats.

LE PHENIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours:
200 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phenix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir [illegible] désolée, d'avoir à ce sujet eu garde contre certaines charlatans ambulants — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des cautères odieuses à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix: 4.50 — franco: 5.10
avec une préface de Jules Claretie, de l'Académie française
ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix: 4.00 — franco: 4.50
avec une lettre-préface de Victor-Hugo

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes Terrot
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1f 80 la Boîte de Cigares ou le Papier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 3.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
SOUS LA DIRECTION DE Mme Aline RAYMOND
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.
Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir DES PATRONS DÉCOUPÉS DE "LA MODE ILLUSTRÉE" AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 4e page, envoyé gratis et franco.
Se trouve en vente chez tous les Libraires et chez le Gérant, 56, rue Jacob, Paris.
On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Dépositaire pour l'Exportation, M. CARGOU à Paris, 48, rue de la Bibliothèque, Marseille.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS
TRAITEMENT SPÉCIAL
Pilules et Injections
Consultations de 1 à 3 h.
Rue Caraman, 1, Marseille

38e ANNÉE — MERCREDI, 17 JUIN 1903 — N° 147

Le Petit Bastiais

00206

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... 3m fr. 6m fr. 1an fr.
Autres Départ. 3m 6m 12m
Union postale, 20 francs par an.
le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Rainier.
Soleil, [illegible] Lune, [illegible] h. 12 m.
Lune : Pleine le 3e. Dernier quart, le 17.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Marcellin

16 JUIN

Congrès du Club Alpin Français en Corse

Récit de M. L. Gallouédec, membre du groupe H.

Vendredi, 17 avril. — Il est 6 heures ; il faut se lever pour partir. On court à la fenêtre Tout est blanc : il a neigé, il neige. Venir en Corse, en avril, pour être assailli par une tourmente de neige, la chose est piquante ; elle n'en est pas moins regrettable. Nous devons aller aujourd'hui d'Evisa à Cargese et traverser les Calanques : c'est, nous a-t-on dit, ce qu'il y a de plus beau en Corse ; si nous allions ne rien voir !

On part tout de même, il le faut bien! On se couvre de manteaux, on s'enveloppe de couvertures. En une heure et demie de descente, nous devons atteindre la mer au fond du golfe de Porto. La neige, poussée par le vent, s'engouffre sous la capote des voitures, fouette le visage, fond sur nous en nous inondant. Les chevaux, excités par la bourrasque, n'ont jamais mieux trotté La route se déroule en lacets continus. Nous côtoyons des précipices qui, voilés par les essaims de flocons tourbillonnants, paraissent sans fond ; au soleil, nous auraient-ils semblé aussi grandioses ? Les kilomètres succèdent aux kilomètres. L'altitude décroît sensiblement. La pluie remplace la neige, ce qui ne vaut pas mieux La végétation devient plus riche. La mer est proche Un dernier détour ; la voici, toute grise sous un ciel bas où courent des nuées rapides, ourlant d'une frange d'écume tous les contours de cette côte déchiquetée.

Ah ! qu'il doit être délicieux, dans son encadrement de hauts rochers rouges, ce golfe de Porto, dont nous ne voyons que le dernier enfoncement, grand comme la main, avec son promontoire et sa tour génoise, sa petite marine, et son bois de pins et d'eucalyptus qui trempent leurs pieds dans la mer, quand le soleil ardent luit sur ses flots bleus !

Ce spectacle nous fut refusé, et de même nous n'eûmes pas la bonne fortune de voir les fantastiques rochers des Calanques parés des effets de lumière et des colorations éclatantes dont le grand soleil doit les animer La pluie nous accompagna jusqu'à Piana, où nous déjeunâmes. Quand nous repartîmes après déjeuner, il pleuvait encore. Et c'est sous la pluie, toujours sous la pluie, qu'il fallut visiter Cargese, l'antique colonie grecque du dix-septième siècle, les deux églises — latine et grecque — qui se font face des deux côtés d'un petit vallon, les restes reconnaissables du château de Marbeuf, et la tour génoise, dressée, tout en haut du promontoire, en face de la mer infinie qui blanchissait sous l'effort du vent, au-dessus des plus riantes cultures que la Corse nous ait encore offertes

Samedi 18 avril. — La pluie a cessé ; dans le ciel d'un bleu délavé le soleil luit ; seules les grosses vagues à tête blanche, qui déferlent encore sur la côte que nous longeons, nous rappellent que la tempête vient à peine de se calmer.

Notre dernière journée de voiture sera belle. Par Sagone, nous devons gagner Calcatoggio où le déjeuner nous attend ; vers 3 heures, nous entrerons à Ajaccio Peut-être y trouverons-nous une cuisine plus variée. On voit bien que nos hôtes s'ingénient pour nous donner le menu qu'ils jugent le plus choisi ; mais le résultat est depuis trois jours trop exclusivement le même, chevreau, haricots, mouton ; heureusement, le dessert ne manquait jamais de nous apporter du « broccio ». Ce soir, nous rentrons en pays civilisé. Oui, mais en même temps nous toucherons à la fin de notre excursion ; il faudra quitter des compagnons avec lesquels on a déjà ébauché une connaissance, pour qui on éprouve de la sympathie. A Calcatoggio, nous prendrons tous ensemble le dernier repas, et ce n'est pas sans un sentiment de regret qu'on le constatera quand le plus aimable des docteurs, au nom de la caravane, portera un toast de remerciement si mérité au plus dévoué des commissaires.

On sent que nous avançons vers le Sud, que nous approchons de la ville qui se flatte d'avoir l'un des plus beaux climats du monde. Il y a plus de cultures ; la végétation est plus belle, plus puissante, et en même temps plus avancée. Les orangers, que nous avions perdus de vue depuis Saint Florent et Bastia, reparaissent vers Cargese ; voici des cédratiers et des limoniers, des haies épaisses de figuiers de Barbarie. Dans le maquis, qui ne disparaît jamais pour longtemps, les arbousiers sont déjà couverts de boulons rouges ; les cistes commencent à se constelier de fleurs blanches ou roses semblables à des églantines, et pour la première fois nous sentons cette fameuse odeur du maquis, caractéristique de la Corse. Le long des routes, des légions d'asphodèles s'alignent des deux côtés, comme pour une parade. L'air est limpide, comme nous ne l'avons pas encore vu, et l'on découvre tout un cirque de monts neigeux ; tous les géants de la Corse s'aperçoivent, le Cinto, le Monte Rotondo, le Monte d'Oro, le Monte Renoso, l'Incudine ; on dirait qu'ils sont tout près, et on n'est pas un des moindres charmes de la Corse que ce contraste si frappant entre deux natures si rapprochées.

Le déjeuner est achevé ; on a trinqué, on s'est même embrassé, je crois. Nous quittons Calcatoggio. On monte longuement puis on descend, on s'éloigne de la mer vers l'intérieur ; on contourne pendant plusieurs kilomètres une énorme colline qui barre la route, et sur laquelle nous découvrirons, tout à l'heure le château de la Punta.

Enfin, voici Ajaccio, la grande avenue bordée de platanes, la maison Bacciochi, la rade sur laquelle, pareils à des oiseaux cachant leur tête sous l'aile, dorment des torpilleurs ; voici la gare, le cours Napoléon, la rue Fesch, la mairie et ses palmiers Ah ! cette entrée triomphale ; nos quatorze voitures se suivent en procession de rue en rue par toute la ville ; toute la population aux portes, aux fenêtres, dans la rue, accourue pour nous contempler curieusement ; l'arc-de-triomphe en oranges avec l'inscription : Honneur au Club Alpin Français ! l'arrivée sur la place du Diamant où, fébrile, inquiet de l'effet produit, accompagné du photographe, nous attend l'habile metteur en scène, nous !

Dimanche, 19 avril. — L'embarquement s'est fait à l'heure indiquée ; l'ancre a été levée à 5 heures précises. Quelques coups de chapeaux, quelques mouchoirs agités, — nous sommes sortis du port. Le temps est très beau, et, pour le moment, la mer semble calme. Là-bas brillent encore, au milieu des verdures du Cassone, les blanches maisons d'Ajaccio, par dessus lesquelles on aperçoit le Monte d'Oro et l'échancrure que fait dans la ligne des montagnes la Foce de Vizzavona. Demain, vers 8 heures, nous serons à Marseille Adieu, Corse ! Et, tandis que nous doublons la pointe de la Parata et les Sanguinaires, et que la mer grossit de minute en minute, je me remémore notre voyage.

On nous avait dit au départ : « En Corse, à ce moment, c'est trop tôt ! Il faut la visiter quand la saison est plus avancée, au cœur de l'été. » Et, sans doute, à la fin de mai ou en juin, les châtaigniers eussent été feuillus, le maquis eût été blanc de fleurs, tout le paysage eût eu des contours plus nets dans un air plus limpide, Mais fin mai, aurions-nous trouvé encore ces touffes de cyclamens qui, par endroit, couvraient les pentes d'un manteau rouge-violet ? Aurions nous trouvé fleuris encore les poiriers, les cerisiers, les pruniers, et les genêts d'Espagne qui jetaient dans cette campagne méridionale une note printanière d'une exquise douceur ? La montagne aurait eu un vêtement plus épais de verdure : mais la neige, — cette neige qui donnait aux grands sommets des airs de montagnes inaccessibles, — combien réduite eut-elle été ? Ne regrettons rien : telle que nous l'avons vue, la Corse est un merveilleux pays ; il en est peu de plus variés ; il en est peu qui offrent à la fois des paysages plus gracieux et des sites d'une beauté plus grandiose, plus sévère, plus colossale et fantastique.

Et comment ne pas songer aux hôtes qui nous y ont reçus si aimablement? Avons-nous trouvé autre chose que complaisance, empressement à nous être agréables, prévenances et cordialité ? A Bastia, à Saint-Florent, à Vizzavona, à Corte, à Calacuccia, à Evisa, à Piana, à Cargese, à Calcatoggio, à Ajaccio, il semblait qu'il n'y eût qu'un désir, nous faire plaisir ; on s'empressait pour nous accueillir, et c'est avec des sourires qu'on nous obligeait. Vous rappelez vous, mes compagnons de route, l'air de satisfaction avec lequel, au désert, on nous apportait toujours quelque gâterie, une crème comme à Piana, des gâteaux de broccio comme à Calacuccia, des confitures de cédrat comme à Cargese, du mocatello du Cap-Corse comme à Saint Florent, que sais-je encore ? hommage amical des habitants de la petite patrie à leurs compatriotes de la grande patrie Plus d'une fois, n'est-il pas vrai ? nous fûmes touchés de ces attentions délicates.

Au reste, l'exemple vint de haut, et l'on pardonnera à l'auteur de ce compte-rendu de remercier ici un préfet, un archiviste et un professeur de seconde du collège d'Ajaccio de la cordialité qu'ils lui témoignèrent.

Et maintenant, où le Club nous emmènera-t-il l'an prochain ?

(*Club Alpin*).

Tableaux d'avancement

de la Réserve et de l'Armée territoriale
pour l'année 1903

INFANTERIE

Pour le grade de major.

M. Marcelli, capitaine au régiment d'infanterie de Châteauroux.

Pour capitaine

M. Lepidi, lieutenant au régiment d'infanterie de Corse.

Pour lieutenant

MM. les sous lieutenants :
Campi, au régt. d'infanterie de Marseille.
Casalta, au 3e régt. de zouaves.
Colombani, au régt. d'inf. de Pérouse.
Luiggi, au régt. d'inf. de Marseille.
Magnani, au régt. d'inf. d'Angers.
Muratti au 1er régt. de zouaves.
Noteli, au régt. d'inf. de Corse.
D'Ollardi, au régt. d'inf. de Béziers.
Otturi, au régt. d'inf. de Soissons.
Paoli, au régt. d'inf. de Marseille.
Rocchesani, au régt. d'inf. de la Corse.
Tonacini, au 147e régt. d'infanterie.
Zuccarelli, au régt. d'inf. d'Abbeville.

ARMÉE TERRITORIALE

Pour lieutenant colonel

M. Franceschi, commandant retraité.

Pour chef de bataillon

MM. les capitaines :
Bortoli, au 24e régt. territorial d'infant.
Ortoli-Giacomoni, au 116e régt. ter. d'inf.
Porri, au 116e régt. territ. d'infanterie.

Pour capitaine

MM. les lieutenants :
Casanova, au 4e régt de zouaves,
Colomati, au 141e régt. territ. d'inf.
Franceschini, au 44e régt. territ. d'inf.
Gatti, au 32e régt. territ. d'infanterie.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

17 juin 1564. — Gênes offre à ceux qui lui livreront :

Sampiero, vivant, 1000 ducats avec la libération d'un rebelle, mort, 200 ducats avec la libération de deux bandits.
Achilla de Campocasso, vivant 1000, mort 500.
Antoine de Saint Florent, vivant 1000, mort, 500.
Barthélemy de Vivario, vivant, 200, mort, 200.
Baptiste de la Pietra, vivant, 200, mort, 100.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Marseille le 13 juin 1903.

Aujourd'hui les scaphandriers ont retiré vingt-six nouveaux cadavres de l'épave du *Liban*. Cela fait soixante-six ; mais cela ne fait pas le compte : il y en a encore au moins autant à retirer.

Le corps d'une vieille femme a été ramené les jambes ployées et les mains jointes dans l'attitude de la prière Cette pauvre vieille a dû, au moment suprême, se prosterner et invoquer le secours ou le pardon du Ciel.

Un jeune couple (deux nouveaux-mariés sans doute), a été trouvé étroitement enlacé, dans la position de deux personnes qui ne jurent de ne pas se quitter, fermement résolues à périr ensemble

D'autres cadavres convulsivement cramponnés aux cordages de la toute-arrière, ont pu être difficilement arrachés du gouffre.

On a trouvé des groupes de cinq ou six cadavres suspendus, accrochés, ou attachés les uns aux autres, véritables grappes humaines.

Il doit rester encore plus de soixante cadavres au fond. Et les scaphandriers, chargés de ce lugubre sauvetage, sont découragés, rendus, exténués.

Le fond est considérable (35 mètres). A cette profondeur, le moindre effort, le travail le plus léger est pénible : on respire difficilement, et l'on peut à peine se mouvoir. D'autre part, la vue de tous ces cadavres difformes, aux traits affreusement convulsionnés, comme figés dans des attitudes fantastiques, cette vue doit être vraiment terrifiante Ajoutez à cela l'incursion de quelques requins affamés contre lesquels il faut se défendre. On reconnaîtra qu'on se rebuterait à moins.

Les obsèques de M. Rossi

Parmi les cadavres enlevés à la mer, le jour même de la catastrophe, se trouvait celui de l'infortuné M. Rossi Antoine-Pierre, entrepreneur de charbon, adjoint au maire de Porto-Vecchio, qui s'était, du reste, au péril de sa vie, dévoué pour sauver d'autres naufragés.

Les obsèques de cette regrettée victime de la catastrophe ont eu lieu dans la matinée d'hier, au milieu d'un concours nombreux de parents, d'amis et de compatriotes, douloureusement émus.

Le deuil était conduit par les fils du défunt dont l'affliction faisait pitié à voir, et qui étaient accourus en toute hâte, l'un de Sedan, où il est maréchal des logis dans un régiment de dragons, l'autre de Portovecchio, où réside la famille, son beau-frère, M. Marchetti, commissaire colonisi en congé, demeurant à Marseille.

Dans le funèbre cortège qui a accompagné les restes mortels de M. Rossi jusqu'au navire le *Stamboul* qui doit les ramener au pays natal, nous avons remarqué la présence de MM. Baissi, maire si conseiller général de Porto-Vecchio ; les docteurs Lena et Colonna ; J. B Quilici, armateur, de Bonifacio ; commandant Terrazzoni ; Joseph Botti de Dominique Martinetti ; P. Orsoni de la maison de commerce bien connue Orsoni et Colonna ; Mattei J -Noël, armateur, Quirolo Dominique : Paoli Jérôme, Giocanti ; Poggi ; J. Michal, etc.

Discours de M. Balesi

Avant que le cercueil ne soit monté à bord, M. Balesi prononce l'émouvant discours suivant :

Messieurs,

Il m'est particulièrement douloureux d'être appelé, au lendemain de cette épouvantable catastrophe, qui a causé à de si nombreuses familles de notre chère Corse, tant de larmes et de deuils, et à nous tous une si déchirante émotion, de dire, comme maire de Porto-Vecchio, au nom de la Ville et du Conseil municipal, un suprême et dernier adieu à une de ces nombreuses victimes, à mon adjoint, Rossi Antoine-Pierre, qui fut pour moi un ami si sûr, un si dévoué collaborateur.

Il est resté au milieu du danger, l'homme que j'ai toujours connu, oublieux de soi-même, toujours prêt à aider les autres. C'est au dire de témoins oculaires qui ont couru les mêmes périls sans partager le même sort une victime du devoir ; il a succombé en faisant la suprême tentative pour sauver la vie d'une femme avec son enfant. Aussi sa mort sera un grand exemple et un grand enseignement, comme sa vie, d'ailleurs, dont la maxime inflexible fut : Travail et probité.

C'est là, et je suis heureux de le proclamer devant cette foule émue qui se presse autour de sa dépouille mortelle, la synthèse de toute son existence si bien remplie! C'est aussi le meilleur patrimoine qu'un homme puisse laisser à sa veuve, à ses enfants. Ce patrimoine, c'est l'honneur même, qui est le meilleur guide, et le plus sûr soutien dans les luttes de la vie.

Notre devoir à tous est de faire aujourd'hui trêve aux discussions qui peuvent nous séparer et de n'avoir qu'une préoccupation, l'intérêt des victimes et de leurs familles, demeurer dans le plus grand calme en faisant appel aux sentiments de solidarité sociale de cette généreuse population marseillaise, toujours prompte au soulagement de ces misères soudaines et imméritées. Aujourd'hui, Marseille nous a donné un grand exemple ; aussi, si-je la douce obligation de rendre à sa municipalité et à son maire, M. Chanot, un public et solennel hommage.

Et maintenant, il appartient à la justice de faire de la lumière, toute la lumière sur ce drame inexplicable pour fixer les responsabilités. Ayons confiance. Nos représentants sauront certainement la bonne cause, puisque c'est la cause des humbles et des déshérités. Ils sont d'ailleurs venus à Marseille, leur apporter, en personne, l'assurance de leur concours dévoué et hier, sur les tombes qui allaient se refermer, M. Arène disait, au nom de tous ses collègues, qu'ils étaient de la grande famille si cruellement frappée. De cette famille, il est plus que le chef, aujourd'hui il est le tuteur.

En face de ce cercueil, je dis adieu au

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

nom de l'assistance tout entière, à ces nombreuses victimes de notre chère Corse. Je dis adieu, à mon ami Rossi, dont la mémoire vivra dans le cœur de tous par le souvenir de ce dernier acte de dévouement qui a été cause de sa mort.

Discours de M. J. B. Quilici

Un ami de la famille, M. J. B Quilici, armateur, a prononcé, à son tour, le discours ci-après, qui a vivement ému l'assistance.

Messieurs,

Permettez qu'à mon tour, j'adresse un dernier adieu à l'homme de bien dont le corps inanimé est renfermé dans ce froid cercueil.

Il y a quelques jours à peine, cet homme s'embarquait plein de vie et de santé sur un vapeur dont le nom évoquait d'heureuses légendes. Le temps était superbe : ciel sans nuages ; soleil radieux, se reflétant dans une mer d'azur, au dessus de laquelle voltigeait, douce et caressante, une brise printanière. Tout semblait assurer une traversée rapide et bonne : le bassin de la Julietta était comme le seuil de l'île natale.

La joie animait tous les visages : Ah ! certes, on regrettait le continent, ses avantages et ses attraits ; on regrettait Marseille, la cité hospitalière par excellence, mais l'on était heureux de revoir le pays où l'on était né, où l'on avait cité les premières douleurs, balbutié les premières tendresses, et versé les premiers pleurs ; où s'étaient écoulées, comme dans un rêve doré, au milieu de sites enchanteurs, les années insouciantes du jeune âge, et où, maintenant, des êtres animés attendaient impatients, avec des battements au cœur, le retour de l'absent !

La joie animait tous les visages.... soudain la cloche sonne.... on va partir ! encore un baiser, encore une étreinte, une poignée de main, et on se sépare enfin, en se disant « au revoir. »

C'est ainsi que Rossi et moi nous nous séparâmes dimanche, à 11 heures 1/4, à bord du paquebot le *Liban* en partance pour Bastia. Lui, heureux de rentrer au pays, où il allait trouver une épouse et des enfants tendrement affectionnés, et moi, non moins heureux d'avoir pu charger un ami véritable d'apporter aux miens comme une émanation de moi même, l'expression vraie de mon souvenir affectueux !

Combien j'étais loin de me douter alors que le bateau au nom agréable et doux comme une idylle joyeuse, se ferait le pourvoyeur de la mort, et que, cette fois, grâce à lui, le bassin de la Julietta deviendrait l'antichambre de la morgue !

Quel moment effroyable que celui où éclata tout à coup, comme un bruit de tonnerre sous un ciel bleu, la terrifiante nouvelle !

Un pressentiment assaillit aussitôt mon âme ; ce pressentiment hélas ! ne m'avait pas trompé ! Rossi était parmi les victimes de l'épouvantable catastrophe, qui a plongé dans le deuil et la désolation de si nombreuses familles ! Je demeurai anéanti ; et mon émotion fut plus grande encore, lorsque j'appris par deux témoins oculaires, qui avaient couru le même danger sans subir le même sort, que notre malheureux ami aurait pu échapper facilement à la mort, s'il n'avait tenté d'arracher sa femme et son enfant qui imploraient secours. Il fut, en effet, trouvé serrant convulsivement dans ses bras le cadavre d'un tout jeune enfant.

Peut-on imaginer dévouement plus sublime que celui de ce père de famille, risquant sa propre vie pour essayer de sauver celle de deux êtres humains qu'il ne connaissait pas ? Admirable exemple d'abnégation et de sacrifice qui console de bien d'amertumes !

Cet acte héroïque m'a ému sans m'étonner, comme il n'étonnera aucun de ceux qui connaissaient notre pauvre ami !

Rossi était un homme de cœur dans l'acception du mot : bon et généreux sans ostentation, courageux et brave sans forfanterie, humble jusqu'au scrupule, il n'a jamais dérogé à ses devoirs d'homme, de citoyen, de fils, d'époux et de père. D'une taille élevée, solidement et bien bâti, il semblait inconscient de sa force et de ses avantages physiques, tant il était onctueux, affable, doux et prévenant. C'était le type du géant bon enfant.

Aussi était-il estimé et aimé par tous ses concitoyens ; sa mort a-t-il soulevé les regrets unanimes des habitants de l'arrondissement de Sartène.

Essayerai-je de vous dépeindre la douleur qu'a dû éprouver en tendre et affectueuse compagne, cette malheureuse mère de sept enfants, en apprenant le mort de celui qui était tout pour Elle ; de celui qui n'avait d'autre ambition et d'autre rêve que le bonheur de sa femme et de ses enfants, qui, sans trêve ni relâche, sans jamais se plaindre, ni se lasser, a lutté, travaillé et peiné toute sa vie pour assurer aux siens une honorable aisance ?

Vous dirai-je le désespoir qui a dû s'emparer de ses enfants, qu'il aimait d'un amour sans bornes, et dont il était si justement fier ?

Ah ! Messieurs, que l'on a raison de dire qu'en présence de pareils malheurs on peut être amené à douter de tout, et à tout renier ! Que Dieu me pardonne ce blasphème ! ces braves gens ne méritaient pas une épreuve aussi cruelle dont rien, même pas la foi, je le crains fort, ne pourra les consoler !

Puissent notre témoignage spontané d'amitié et l'hommage ému et sincère que nous rendons aux vertus de leur cher défunt, leur apporter quelque soulagement.

Adieu, mon cher ami, c'est un corps inerte et rigide qu'on remène dans ce beau pays de Corse que tu aimais tant ! mais sur ce corps plane, radieux et impérissable, le souvenir de tes belles actions.

Toutes les personnes qui te connaissaient déploreront amèrement ta mort, et conserveront éternellement gravée dans leurs cœurs, la mémoire de tes mérites et de tes vertus.

Adieu, mon cher ami, adieu !

Pour les naufragés du « Liban »

Le Conseil municipal d'Ile-Rousse s'est réuni, samedi, 13 juin, sous la présidence de M. A. Mattei.

Après avoir voté, à l'unanimité des membres présents, la somme de cent francs pour venir en aide aux familles des victimes du *Liban*, le Conseil a levé la séance en signe de deuil.

Bulletin Financier

Paris, le 13 juin 1903.

Assez bien disposé au début, le marché redevient hésitant en séance et finit de façon irrégulière. Notre 3 0/0 rétrograde à 98.31 après 98 45. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure fléchit à 90,05 ; le Serbe à 0/0 se relève à 78 25 ; les valeurs étrangères n'ont formé. Le Crédit Lyonnais est à 1,018, la Société Générale à 624 et le Crédit Foncier à 698.

Les Banques les demandes sont très suivies sur les Obligations Ville de Rome à 364 à cause de leurs garanties et de leur rendement élevé. Les Hauts-fourneaux de la Corrèze s'incrivent à 431. L'action Tramways Electriques et Chemins de Fer reprend à 105.

L'action Est de Charbonnages qui, à 586 fr., a encore peu dépassé le pair, est appelée à devoir un rendement très rémunérateur. Deux raisons militent en faveur de cette affirmation la richesse d'un gisement parfaitement reconnu, identique à ceux de Blanc-Misseron et Tamisse, et l'exiguité du capital. Enfin, la Société n'étant grevée d'aucune dette, tout le profit reviendra aux actionnaires.

Chemins Français mons.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ILE ROUSSE. — A partir du 20 courant les audiences du Tribunal de commerce seront tenues à 8 heures du matin.

∴

CALVI. — Samedi matin, a été célébré, au milieu d'une affluence considérable, le mariage de M. Dominique Canava, adjudant au 55e de ligne, avec Mlle Véronique Marcotorchino, sœur du distingué lieutenant au 55e et du sympathique fondé de pouvoirs de la Recette des Finances. La jeune mariée, ravissante dans sa blanche robe à longue traîne, a été conduite à l'autel par son frère, le lieutenant Marcotorchino.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Angelini, qui, dans une éloquente allocution, a rappelé aux époux les nouveaux devoirs qui leur incombaient.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Canava son frère, et M. Marcotorchino, officier d'administration, son cousin ; pour la mariée, Mme Mambrini, sa tante, et M. le capitaine Olmi, son oncle.

La cérémonie religieuse a été suivie d'un dessert auquel ont pris part plus de cent personnes. Le soir, un dîner de cinquante couverts a réuni les parents et les amis intimes de la famille. La fête s'est enfin terminée par une soirée très animée qui s'est prolongée bien avant dans la nuit.

Nous souhaitons aux jeunes époux des jours filés d'or et de soie. — X.

∴

AJACCIO. — A la suite de propos injurieux pour les Corses tenus par M. Recopé, directeur des haras nationaux, une nombreuse partie de la population d'Ajaccio a fait une violente manifestation. L'hôtel de ville, où le directeur s'était réfugié, fut pris d'assaut.

Les manifestants, devant l'impossibilité de retrouver M. Recopé, se rendirent à la préfecture qu'ils envahirent. On fut obligé de faire appel à une compagnie d'artillerie et à toute la gendarmerie. La surexcitation est très grande en ville.

Commune d'Aleria

FÊTES ET COURSES

des 13 et 14 juin 1903

1re journée. — Samedi 13 juin

Courses aux ânes

premier prix, 12 fr — 2e prix, 8 fr

3e prix, 5 fr.

1er prix, Morelli Louis ; 2e, Picolvini Joseph ; 3e, Danesi Dominique.

Courses de jeunes gens au sac

premier prix, 10 fr. — 2e prix, 6 fr.

3e prix, 4 fr.

1er prix, Parigi ; 2e, Risterucci ; 3e, Pieroni.

Courses de femmes (avec cruches)

premier prix, 8 fr. — 2e prix, 5 fr

3e prix, 2 fr.

1er prix, Lucciani Rosine ; 2e, Paleconetti ; 3e Lucciani A.

Mât de Cocagne

premier prix, 10 fr. — 2e prix, 6 fr.

3e prix, 4 fr.

1er prix, Paoli ; 2e, Orsini ; 3e Mariani.

Prix à décerner

Race chevaline. Concours de beauté de 1 à 2 ans

1er prix, 25 fr. — 2e prix, 15 fr.

1er prix, Battesti Jules, (hors concours) ; 2e, Marchetti ; 3e, Charles Orengo ; 4e, Rinieri.

Race muletière. Concours de beauté de 1 à 3 ans

prix unique, 20 francs

1er prix, Manenti.

Race bovine :

Vaches laitières suitées

1er prix : Médaille d'argent offerte par la Société des Agriculteurs de France, Danesi ; 2e prix : Médaille de bronze, Mariani ; 3e, Moretti ; 4e, Carlotti.

Bœufs de labour, de 3 à 8 ans

1er prix, 30 fr. ; 2e prix, 20 fr.

1er prix, Paoli ; 2e, Ch. Orengo ; 3e, Gentili.

Le soir, amusements et jeux divers, Bataille de confetti, Illuminations, Feux d'artifice.

2e journée. — Dimanche 14 juin

Courses de Chevaux

Course plate au galop pour tous chevaux de 4 ans et au dessus, nés et élevés en Corse :

Prix, 370 francs. — 9 partants : 1er prix : Timbale, au domaine de Migliacciaro ; 2e : Baglione, à Geromini (Aleria) ; 3e : Stellina, à Soletti (Aleria),

Course plate au galop pour tous chevaux de 2 et 3 ans nés et élevés en Corse.

Prix 235 francs. — 8 partants : 1er prix : Pierrette, à Orsini, percepteur à Ghisonaccia ; 2e : Torrent, à Ch Orengo.

Le signal de départ était donné par MM. de Matra, Giabiconi, Cervetti.

UNE SÉRIEUSE EXCURSION.

« Si vous êtes amateur de fortes émotions, nous dirait d'emblée un de nos amis qui revenait d'un voyage en Amérique, etc, sous les chutes du Niagara mettez la grotte des Vents. Je ne sais si vous serez le courage d'entrer en cet enfer cette dangereuse promenade pour obtenir du guide un certificat semblable à celui que vous voyez accroché à cette muraille, mais je vous jure bien que pour rien au monde, je ne recommencerai un pareil voyage, car jamais je n'ai vu la mort d'aussi près. »

Or donc une autre que nous allons citer, nous trouvons le même déterminisme exprimé par un de nos de nos correspondants à la suite de circonstances qui nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs. « J'aimerais mieux mourir que de souffrir ce que j'ai souffert, » écrivait-il à la date du 8 juillet 1900 « Depuis six ans, je souffrais de douleurs rhumatismales qui me condamnaient à garder le lit et qui contrariaient, moi, dont le travail est la nécessaire aux aises, à vivre toujours complètement aux besoins, rendant plus de quatre mois, il me fut impossible de faire le moindre mouvement. Jour et nuit, j'« poussais des cris de souffrance, je ne mangeais plus et j'étais très affaibli par une dysenterie qu'aucun remède ne parvenait à arrêter. Rien n'avait pu me soulager. On n'en qu'après avoir, sur le conseil d'un de mes parents, fait usage de la Tisane américaine des Shakers que j'éprouvai une sensible amélioration. Deux Jours après en avoir commencé l'emploi, je pus reposer quelques heures, pour les douleurs diminuèrent, je repris des forces et de l'appétit ; le deuxième flacon n'avait pas terminé que je me remettais au travail. Puisse mon exemple être suivi par tous ceux qui souffrent. » Signé—Louis Lemaire, maçon à Vaudoise (Vaucluse). —

Le 6 décembre 1902, Monsieur Fenzy, pharmacien à Lille (Nord) et propriétaire du merveilleux remède connu sous le nom de Tisane des Shakers reçoit de lui une nouvelle lettre d'où nous extrayons la pensée suivante. « Je tiens à vous confirmer ma guérison, vous disait-il, et à vous donner mes nouvelles adresses, afin que ceux qui désireraient encore de l'affirmation de votre excellente préparation puissent m'écrire. Je demeure actuellement rue Barriot à Carpentras (Vaucluse). Vous pouvez donc dans avec plaisir que je me porte toujours on ne peut mieux, encore une fois, recevez tous mes remerciements. »

M. Bennaire avait eu soin de faire légaliser sa signature par M. Jouvent, adjoint au maire de Carpentras, au bas de ce nouveau document qui doit être plus précieux pour celui qui l'a reçu que bon des récompenses numériques. N'est-il pas réalisé le proverbe : « Il vaut mieux sauver une larme d'un et n'en que d'obtenir cent sourires d'du roi ? »

Fête des Anciens Sous-Officiers

La Société des Anciens Sous-Officiers a célébré dimanche, le 14e anniversaire de sa fondation avec un éclat inaccoutumé.

A neuf heures et demie du matin, malgré une pluie fine qui heureusement n'a pas été de longue durée, les sociétaires se trouvent au rendez-vous sur la place Saint-Nicolas. L'appel fait, le cortège se forme, précédé de la « Lyre Bastiaise » dont le concours dévoué rehaussait l'éclat de la cérémonie. Le drapeau de la Société est fièrement porté par M. Valliccioni escorté de MM. Rossi, chevalier de la Légion d'honneur, et Poggi, médaillé militaire.

Après s'être arrêté devant l'hôtel de M. le Gouverneur, on se rend à l'Hôtel de Ville et de là à l'église Saint Jean-Baptiste, où une foule élégante et choisie s'y était donnée rendez-vous.

De nombreux officiers de toutes armes, des délégations des sociétés des anciens officiers et des Vétérans des armées de terre et de mer, de nombreuses notabilités avaient répondu à la gracieuse invitation de M. Monti, le dévoué et infatigable président de la Société des Anciens Sous-Officiers.

Après la messe, dite par M. le vicaire Zattora, et pendant laquelle les orgues se font entendre, alternant avec le « Lyre Bastiaise » qui exécute des morceaux de circonstance, le cortège se dirige vers l'Hôtel de Ville.

Là, M le président Monti adresse à M. le Gouverneur l'allocution suivante :

Monsieur le Gouverneur,

La 13e fête annuelle de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers de la Corse me fournit l'insigne honneur de grouper autour de vous des anciens et humbles serviteurs de la Patrie.

Ils sont là pour attester que l'esprit de fraternité n'a pas disparu chez eux ; ils continuent dans la vie civile la pratique des devoirs du soldat, ne songeant qu'à une chose : remplir leurs obligations de citoyens sans ambition, sans épithète et sans calcul.

Ils sont là pour prouver par la cohésion et le but de ce groupement que l'armée n'est pas seulement la sauvegarde de notre indépendance, de nos droits, de notre honneur, mais qu'elle est aussi, n'en déplaise à ses détracteurs, la parfaite école d'éducation nationale.

Ils sont là pour témoigner leur ardent amour, leur dévouement aux chefs de notre armée que tout Français doit aimer et respecter, car nous connaissons par les leçons de l'histoire que toute nation qui ne s'appuie pas sur une armée solide est mûre pour la décadence — que tout se tient — qu'à la décadence militaire est immédiatement suivie de toutes les autres : politique, commerciale, artistique et littéraire. Il en a toujours été ainsi et les révoltes des humanitaires n'y changeront rien.

Ils seront là, pour montrer que la vie civile ne leur a rien fait perdre de leurs qualités, de leurs vertus militaires, le jour où, en dépit des efforts des philosophes et malgré l'appréhension de l'inconnu, sonnera l'heure d'une juste guerre, l'heure de la revanche, car tous ceux qui comme moi ont assisté à certains épisodes du drame de 1870, qui ont subi l'ignominieuse captivité, ne peuvent se rappeler sans émotion cette lointaine amiralité. Nous pourrons pardonner mais oublier, jamais !

Mais aujourd'hui soyons tout à la joie de cette fête de concorde et de patriotisme, et excusez-moi, Monsieur le Gouverneur, de finir par où j'aurais dû commencer.

C'est avec un sentiment de fierté que j'ai l'honneur de vous exprimer publiquement la joie que nous avons éprouvée lors de votre élévation au grade de Général, juste récompense des services rendus et du sang généreux que vous avez abondamment versé pour la gloire de la France. Notre joie a été portée au comble en apprenant que vous nous restiez en qualité de Gouverneur de la Corse.

La terre d'exil ne vous fait donc pas peur, mon Général, puisque après y avoir séjourné cinq années consécutives vous consentez à prolonger votre séjour. Je ne saurais traduire ici les témoignages d'admiration, de sympathie, d'attachement qui vous sont dus.

Permettez-moi seulement, Monsieur le Gouverneur, de vous prier de recevoir l'hommage de notre respectueuse reconnaissance d'avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre modeste Société. C'est grâce à votre présence au milieu de nous que nous devons l'éclatante manifestation à laquelle nous venons d'assister, c'est à votre précieux concours que nous vous devons l'estime et la prospérité de notre association.

En retour, veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre affectueux dévouement à votre personne bien-aimée. Comptez sur nous en toute circonstance ; nous sommes prêts pour le dernier sacrifice pour la défense de la Patrie, pour la gloire de l'armée.

Et, maintenant, camarades, haut les cœurs ! Associez-vous à moi pour crier bien fort :

Vive la France ! Vive l'Armée ! Vivent nos chefs !

Les applaudissements éclatant, puis le silence se fait M. le Général Gouverneur, de sa voix mâle et forte, dans un langage élevé, répond qu'il est heureux de voir les sous officiers de la Corse, rentrés dans la vie civile, se solidariser entre eux, il sait qu'à l'heure voulue il peut compter sur eux et souhaite qu'un plus grand nombre d'adhérents vienne se joindre au groupe déjà important qui s'est formé.

Les cris de : Vive le Drapeau, vive l'Armée, éclatent, la *Marseillaise* se fait entendre, et c'est au milieu d'une véritable ovation que le cortège se reforme pour se rendre à la Brasserie des Platanes où est servi l'apéritif d'honneur, auquel prennent part plus de cent personnes parmi lesquelles la plupart des sous officiers de l'armée active de toutes armes.

(La fin à demain).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 19 à midi, + 24-7 à 2 heures du soir, + 20 0 Maxima, + 25-2 Minima, + 16-4.

Baromètre — 7 heures du matin, 761 mm. midi, 762 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée S. O. faible. Dans l'après-midi, O. modéré

Etat du ciel, demi-couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Au Conseil municipal de Paris

On annonce la candidature de M. Vincent de Moro Giafferi, avocat à la Cour d'appel de Paris, à l'élection du Conseil municipal de cette ville qui va avoir lieu à la suite de la démission de M. Puglesi-Conti, député.

∴

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée au maréchal des logis chef Trojani Xavier, du 11e rég. de hussards ; 18 ans de services.

∴

Obsèques

Les obsèques de M. Ignace Colombani, le propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, ont eu lieu hier.

Le cercueil était suivi d'un cortège nombreux composé de parents et d'amis. Affectionné de tous pour son caractère sûr et obligeant le défunt méritait bien les regrets qui ont accueilli la nouvelle de sa mort.

Une superbe couronne en fleurs naturelles couvrait le cercueil.

La confrérie Sainte Croix, dont le défunt était prieur *pro tempore*, assistait aux obsèques en habit de chœur.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre anciens prieurs.

Après l'absoute donnée en l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, le cortège s'est dirigé vers l'oratoire Sainte-Croix où une deuxième absoute a eu lieu.

Nous offrons à Mme Adélaïde Colombani et à ses enfants l'expression de nos sincères condoléances.

— A quatre heures du soir, de nombreux parents et amis suivaient le convoi funèbre de la petite Bastiani Florence, décédée à l'âge de 20 mois.

Nous adressons au père de ce petit ange M. César Bastiani, employé d'octroi, et à Mme Bastiani nos sincères condoléances.

∴

A la correctionnelle

Dans sa dernière audience, le tribunal a infligé deux mois de prison au nommé M. marin, qui au cours d'une dispute avait donné deux coups de couteau à un de ses compagnons de bord.

La femme B. de Valle de Campoloro, a reçu 50 jours de prison avec application de la loi de sursis pour violences et voies de fait.

Enza Jean-Paol, jugé en état de flagrant délit a été condamné à deux mois de la même peine pour ivresse, violences, voies de fait et rebellion.

Six enfants de 10 à 12 ans, comparaissaient également devant le tribunal pour avoir, ensemble et de complicité, commis le délit de violences, vol et dommage à la propriété d'autrui.

Ces enfants au cours du mois dernier, attendirent au passage, rue du Castagno, le jeune B. du même âge qu'eux ; ils le jetèrent fortement, puis après l'avoir bâillonné, les nommés A. et M. s'empressèrent de couper l'une des poches du pantalon de B. contenant la somme de 30 centimes que les six mauvais garnements se partagèrent.

A. et M. n'en sont pas à leur coup d'essai, le premier a été acquitté deux fois pour vol comme ayant agi sans discernement et le second a déjà été condamné à 6 jours avec sursis pour le même délit.

Me Moretti, présentait leur défense et a demandé l'indulgence du tribunal qui leur a infligé la leçon qu'ils méritaient en condamnant A. à 40 jours de prison par défaut, M. à 20 jours de la même peine et les quat e autres à 10 jours chacun d'emprisonnement.

∴

Machines à coudre Helvétia

Les lignes peu connues, dans un but intéressé, se plaisent à dire que le dépôt des machines à coudre Helvétia fermera bientôt ses portes ; que l'atelier et le mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que la loi punit.

Nous prions nos amis et clients *de nous signaler toute personne* dépréciant les machines Helvétia, car la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous un registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms des personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicien.

∴

Vin de propriétaire

La Maison Morelli, 27, rue Napoléon, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de jeudi 7 courant, elle mettra en vente l'excellent vin rouge provenant de la propriété Casabianca, de Vescovato, au prix de quarante centimes le litre.

∴

Avis

M. Ferraccio Caluri, maître-cordonnier, italien, boulevard de Toga, 3, prévient sa clientèle, qu'il vient d'installer son magasin, rue de l'Opéra, 15.

∴

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Sanotro, négociant. Prix très modéré.

∴

A vendre

— Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, châtaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

Bourse de Paris

	15 juin.	16 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	98 25 —	97 07
— 3 p. 0/0 amortis	98 50 —	98.00

Dépêches pour Vous Tous les Jours Sans Supplément

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Dans le Sud-Oranais

Le président du conseil a entretenu ses collègues des opérations qui se poursuivent dans le Sud-Oranais.

Le nouveau roi de Serbie

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a donné lecture des télégrammes de Belgrade annonçant l'élection du nouveau Roi de Serbie.

Le budget de 1904

M. Rouvier, ministre des Finances, a fait connaître au Conseil qu'il allait déposer sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1904.

L'impôt sur le Revenu

Le ministre des Finances a annoncé, en outre, qu'il déposerait également le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, qui est basé sur l'impôt personnel et la taxe d'habitation.

La revue du 14 Juillet

Le Conseil a décidé qu'à l'occasion du voyage du roi d'Italie en France, la revue du 14 Juillet, aurait lieu le 19, à 9 heures du matin.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Nouvelles Militaires

CONSEIL DE GUERRE DE NANTES

Acquittement

OU LIEUTENANT PORTIER

Le conseil de guerre s'est réuni, ce matin, à Nantes.

Le lieutenant Portier a été acquitté à l'unanimité.

Les Morts du Jour

Le général Briois

On annonce la mort du général Briois, commandant la 21e division d'infanterie, à Nantes.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les poursuites

Il est à peu près certain que des poursuites seront dirigées contre les deux capitaines du *Liban* et de l'*Insulaire*.

L'enquête

L'enquête maritime est terminée. Elle vient d'être transmise au préfet maritime de Toulon, qui la fera parvenir au ministre de la Marine.

EN ESPAGNE

7000 ouvriers en grève

On télégraphie de Madrid :

Les ouvriers cordonniers de la province de Barcelone se sont mis en grève.

Les ouvriers charpentiers, serruriers, verriers et typographes de la province de Xérès sont en grève également.

Très probablement les ouvriers agricoles de plusieurs villes de la province de Cadix vont suivre le mouvement.

Les domestiques et les commissionnaires de la province de Xérès ont adhéré à la grève générale.

Six pelotons de cavalerie ont été envoyés pour maintenir l'ordre dans les campagnes.

Toutes les troupes sont consignées.

Aucun conflit n'est signalé jusqu'ici.

EN SERBIE

Le nouveau Roi

Ses remerciments au Président du Conseil

Le nouveau Roi de Serbie a adressé ses remerciments au président du conseil des ministres de Serbie.

Départ d'une députation pour Genève

Une députation, composée de vingt-deux membres du parlement serbe, est partie pour Genève, pour aller faire connaître officiellement au nouveau roi, l'élection qui lui donne la couronne.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les missions africaines et asiatiques

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à conférer aux membres des missions africaines et asiatiques des années 1883 1884 et suivantes, la médaille coloniale créée par la loi du 28 mai 1902.

M. Paul Le Roux, rapporteur, développe les conclusions de son rapport qui sont adoptées.

L'hygiène des travailleurs

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification de la loi du 18 juin 1893, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

M. Paul Strauss, rapporteur, donne lecture de son rapport qui est adopté sans discussion.

Crédits supplémentaires

Le Sénat passe ensuite à la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1. la régularisation de décrets portant ouverture de crédits sur l'exercice 1902 ; 2. l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1902 ; 3. l'ouverture de crédits au titre des budgets annexes.

Le projet de loi est adopté sans aucune modification.

L'emprunt de l'Afrique occidentale

Enfin l'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, à contracter un emprunt de 65 millions de francs, pour exécuter divers travaux d'utilité publique et d'intérêt général.

M. Saint-Germain développe les conclusions de son rapport qui sont adoptées.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le budget de 1904

L'impôt sur le Revenu

M. Rouvier, ministre des finances, dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de budget de 1904, et le projet de l'impôt sur le revenu.

ANÉMIE — EN 20 JOURS — par l'ELIXIR du Dr ST-VINCENT de PAUL — CONFITURE du Dr ST-VINCENT de PAUL

Interpellation Firmin Faure

Le président annonce qu'il a reçu de M. Firmin Faure une demande d'interpellation sur la participation du préfet du Cantal à la manifestation socialiste.

Cette interpellation est renvoyée à quinzaine.

Proposition Bagnol

Le président donne ensuite lecture de la proposition de loi, déposée par M. Bagnol, tendant à rendre le payement des loyers payables d'avance et rapportant intérêts au profit des locataires.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission de la réforme judiciaire.

Les travaux de dentelle à la main

La Chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi concernant l'ouverture d'un crédit pour l'apprentissage des travaux de dentelle à la main.

Cette proposition est adoptée.

Règlement de la Chambre

Discussion du projet de résolution de MM Jean Cottet, Etienne et plusieurs de leurs collègues tendant à modifier les articles 34, 41, 69 et 11 du règlement de la Chambre des députés.

Cette proposition est renvoyée à la commission chargée d'examiner la nouvelle étude sur le règlement de la Chambre.

∴

Discussion du projet de résolution de M Jules-Louis Breton et plusieurs de ses collègues relatif au renvoi des rapports déposés par les commissions de la précédente législature aux commissions nouvelles.

Cette proposition est également renvoyée à la commission compétente.

∴

Discussion des projets de résolution : 1. de M. Jules-Louis Breton ; 2. de M. Aristide Boyer ; 3 de M. Edouard Vaillant et plusieurs de ses collègues relatifs aux grandes commissions.

Ces propositions sont renvoyées à la commission compétente.

La compétence des Juges de paix

La Chambre passe ensuite à la discussion de la 1re délibération sur : 1° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la compétence des juges de paix ; 2° la proposition de loi de M. Jean Cruppi, sur la réforme des justices de paix.

Après une vive discussion la Chambre adopte l'article 1er qui est relatif aux affaires de presse qui sont soumises aux juges paix, quand le demandeur exige comme dommages une somme inférieure à 300 francs.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porentry, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvétia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

Etat Civil 00287

Naissances

Pulvenari Laura-Antonia-Marie-Noémie Joséphine.

Décès

Guagnini Jean, 49 mois, de Bastia.
Cinot Adélaïde, mariée, 37 ans, de Bastia.
Eugène Berthe, 47 jours, de Bastia.
Bastiani Marie-Florence, 2 ans de Bastia.
Orsini-dit Angelo Marie, 9 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

M. J.-C. Ciosi, avoué près le Tribunal civil de Bastia ; Mlle Laure-Marie Ciosi, Mlle Catherine Ciosi, M. François Ciosi, *Mlle Marie Ciosi*, Mlle Eugénie Ciosi ; M. Louis Maggi ; Mme Catherine Rigali ; Mme veuve Marie Ciosi, née Antoniotti ; M. Dominique Ciosi, Mme Catherine Ciosi et leurs enfants ; M. Jean-Charles Ciosi ; Mme Judith Ciosi et leurs enfants ; Mme Latizia Giudicelli, née Ciosi, M. Félix Giudicelli et leurs enfants ; M. Christophe Ciosi, Mme Toussaintе Ciosi et leurs enfants ; Mme Louise Ciosi, veuve Solari ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Adélaïde Ciosi

Née MAGGI

leur épouse, mère, fille, belle-fille, belle-sœur et nièce, décédée à Bastia le 15 juin 1903, à l'âge de 32 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mercredi, 17 du courant, à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 3, Boulevard de Cardo.

AUX AMATEURS DE BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de récoltes importantes, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, en bouteilles, aux conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FLACHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant de la Direction de MAGON EL-OUED, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-pièces, en barils, en bordelaises et en demi muids, au choix du client.

ACHAT DE COCONS

à des prix très avantageux

PIERRE POLACCI AMÉDÉE LENZI, et Cie
17, Place Saint-Nicolas, maison Gaudin
Trattoria a Fiaschetteria Toscana
Rue Fratelloni et Boulevard de Toga

Les propriétaires de cocons feront bien de les consulter avant de vendre leur marchandise.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.10
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison en garde toutes sortes de dentiers artificiels, — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : 300 millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, à Bastia, 17, Bd Paoli.

CADEAU
GRAND COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE BASTIA
CHRONOMÈTRE "LA NATIONALE" 25
GRAND PRIX
GRAND CHOIX DE BIJOUTERIE et HORLOGERIE

Malades! 800 000
Remplacez vos Nouvelle méthode pour guérir les maladies. (Médecine Naturelle) déjà vendue. Des milliers de malades doivent leur complète guérison à ce livre. 1000 pages, 700 gravures. 6 années d'expérience en médecine et corps humain. Prix Fco. 3f.— payable au recepteur ou par mandat de 3f. 5.— par mois.
P. J. Blo, 17, rue Pixérécourt, Paris

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARBON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMOGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Usine de Toga
A louer présentement diverses grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

TUMEUR
Traitement Thuysse

Le Moniteur de la Mode
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contient une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e S.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ABEL GOUBAUD, fondateur, 7, rue de Sèvres

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Maison de Confiance
Bijouterie Mattei
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.
Spécialité de stylets Vendetta-Corse.
Réduction de 10 pour cent. Or garanti 18 karats.

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe véritable
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de COEUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la DIARRHÉE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de RICQLÈS

A LA GRANDE
DISTILLERIE MODÈLE
31, rue de l'Opéra
Aux acheteurs du strict comptant M. *Simon Damiani* offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :
Absinthe supérieure Abbol Bressons 0,90 le li.
Id. Cachi 2,30 la bouteille.
Id. Prunier, 2,50 id.
Id. Terminus, 2,50 id.
Id. Pernod fils, 2,80 id.
Rhum bonne qualité, 0,55 le litre.
Id. supérieur, 0,65 id.
Id. origine grande arôme 50° 1,40 le litre.
Eau-de-vie bonne qualité, 0,80 id.
Id. surfine, 1,50 la bouteille.
Liqueurs fines assorties, 1,50 la bouteille.
Id. surfines assorties, 1,50 id.
Sirops surfine assortis, 0,80 id.
La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Georges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignan, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.
La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.
Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oublier que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
La clientèle bourgeoise connaît à l'heure actuelle que sa Maison est celle pa l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.
Dépôt des cigares à tabac réalisés et Rencurel véritables.

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
L'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 43, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉ

ALAMBICS DEROY
Constructeur à la médaille pour Bouilleurs de Cru
DEROY Fils Aîné
24 à 28, Rue Traversière, 24 à 28
PARIS

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1878 à GALLIPOLI (Basilicate)
20, Boulevard Beaumarchais, PARIS

SYPHILIS
TRAITEMENT TROPICAL
Guérison rapide et radicale
Consultations de 2 à 4 h.
Docteur ARNOUX
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Ex-Médecin de la Marine
Rue Caumartin, 45, PARIS

VIN FÉBRIFUGE
MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — JEUDI, 18 JUIN 1903 — N° 148

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, au autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	28 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête aujourd'hui : Saint Marcellin.
Soleil, lever, 4 h. 1 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Lune : Nouv., le 24, à 2 heures du soir, le 1.
FÊTE DE DEMAIN : Sacré Cœur de Jésus.

17 JUIN

PETITE BATAILLE

L'émotion qui s'est produite à Marseille après la catastrophe du *Liban* a eu son contre-coup dans toute la France. Je puis dire qu'à Paris nous avons tous eu dans les yeux cette effrayante vision de braves gens sobrement engloutis dans les flots et que les riverains de la Seine ont, dans cette circonstance, douloureusement fraternisé avec ceux de la Méditerranée. Il n'y a pas de Parisien qui n'adore notre belle mer bleue. Ceux qui l'ont vue ne l'oublient jamais; ceux qui ne l'ont jamais vue qu'en imagination rêvent de la voir réellement avec le ciel qui lui fait un dais azuré, avec le soleil qui la fait passer par toutes la gamme des couleurs. C'est le crêpe de la mort et du deuil qui flotte présentement sur elle; mais il n'est visible que pour les yeux intérieurs, dans la tristesse de la pensée, sous la montée des sanglots et des larmes. Les flots ont beau se conduire comme des âches et des criminels; la nature leur refait tout de suite une innocence. La vague se remet à rire et à secouer des perles sur les rochers, dès qu'elle a accompli son œuvre de destruction. Elle est comme la terre qui fait remonter en sève dans les branches les morts aimés que nous lui confions. Ce que nous appelons l'âme reverdit dans les cyprès et s'épanouit à nouveau dans les roses. La souffrance ne dure que pour nous, pauvres diables de vivants courbés sous l'énigme de la destinée.

Aussi bien, me voilà remisant aujourd'hui les légers pipeaux de la phrase pour ne penser qu'aux infortunées familles des morts du *Liban*. Mon bon ami et collègue Emmanuel Arène, qui cache un cœur d'or sous une apparence railleusement souriante, a dit pour elles, du haut de la tribune, le mot qu'il fallait dire. Elles lui remercieront certainement; mais qu'il me soit permis de l'en remercier aussi. S'il est un pays de France, c'est bien cet admirable département de la Corse, où j'ai autrefois vécu les plus heureux jours de ma vie. Tout mon cœur a saigné, quand j'ai appris que les flots venaient d'engloutir un si grand nombre de ses enfants. J'ai retrouvé dans la liste que les journaux en ont publiée une foule de noms qui me sont particulièrement chers. Ces tristes naufragés appartiennent-ils à des familles qui me furent hospitalières et douces ? C'est une question que j'ose à peine me poser, tant j'ai gardé d'elles un souvenir pleusement éternel.

***

Je n'ai pas oublié le temps où les Marseillais et les Corses se regardaient un peu en chiens de faïence. C'est parce que nous étions, à cette époque, en proie à la police impériale dont ils n'étaient pas toujours le plus ornement. Ce que nous ne savions pas ou que nous faisions semblant d'ignorer, c'est que ces Corses-là n'étaient pas toute la Corse et qu'ils n'avaient presque plus rien de commun avec elle. On a dit des insulaires de l'antique Cyrnos qu'ils sont assez riches quand ils possèdent un châtaignier. Ce'a est sans doute fort poétique et ne déparerait pas une bucolique de Théocrite ou de Virgile ; mais il y a loin du rêve à la réalité, et j'imagine que nous vivrions assez mal de nos châtaignes, si elles ne nous étaient fournies que par un seul châtaignier. Les Corses qui s'en rôtaient dans la police impériale ne devaient pas en posséder beaucoup. Il est à remarquer d'ailleurs que les pauvres parents restés dans l'île, n'osaient pas avouer que le fils était dans la boîte à Pietri et se contentaient de dire quand on leur demandait de ses nouvelles :

— Il est entré dans les chemins de fer.

Si mes souvenirs sont exacts, c'est Alphonse Daudet qui a fourni ce renseignement naturaliste à la documentation d'un pays, d'une race et d'une époque.

***

Ce renseignement prouve tout au moins que la vieille Corse était restée digne d'elle-même et ne tarderait pas à retrouver la vitalité républicaine des anciens jours quand nous nous serons débarrassés de son troisième Napoléon.

Nous l'avons depuis vue à l'œuvre, se débarrassant peu à peu de son impérialisme, faisant de jour en jour revivre en elle l'âme des ancêtres tombés pour l'indépendance, s'évadant du Bonapartе pour retourner à Sampiero, allant d'un pas ferme et sûr vers la République qui lui assure la liberté politique et un peu plus de sécurité sociale.

Il lui est arrivé ce qui serait arrivé à tout autre département français s'il avait donné au monde un de ces êtres qui, comme Napoléon Ier, restent extraordinaires et font courir un frisson dans les pages de l'histoire. Elle a subi le fatal prestige du nom et peut-être ne s'en dégagera-t-elle jamais tout à fait; mais elle s'est réveillée, elle a marché avec le siècle et c'est elle que nous avons encore retrouvée debout quand il nous a fallu sonder le vol des bulletins la République représentée par ses plus fidèles serviteurs.

A ce titre et à combien d'autres, nous la savons dans sa douleur :

O morte inique et crudele,
Tu non hai compassione.

Et il est bien vrai, hélas ! comme on le chante dans le célèbre vocero de Jean-André Acquaviva, que la mort n'a pas eu de compassion !

CLOVIS HUGUES.

(*Petit Provençal*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 juin à 8 h. 1/2

1. Le Cor des Alpes,	Mastio.
2. Stradella,	Flottow.
3. Symphonie Héroïque,	Verdi.
4. Hérodiade,	Massenet.
5. Le Basque,	Bru.

Le Chef de Musique, C. MUCLIERI.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

18 juin 1791. — L'abbé Belgodere, envoyé par la ville de Bastia à l'Assemblée Nationale, pour la prier d'annuler le décret des autorités corses, désignant Corte comme le siège du gouvernement insulaire, au détriment de Bastia, (décret pris pour punir cette ville de ses protestations des 2 et 3 juin, contre le serment à la Constitution imposé aux prêtres), a la douleur de ne pas réussir dans sa mission et de voir les actes des administrateurs de son pays confirmés et approuvés.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Marseille 14 juin.

L'épouvantable catastrophe du *Liban* qui a plongé dans la désolation de si nombreuses familles, a pris dans notre ville, et plus particulièrement dans les quartiers habités par nos compatriotes insulaires, — les victimes appartenant presque toutes à notre île, — les véritables proportions d'un deuil public.

Aussitôt que la nouvelle de ce douloureux événement se fut répandu en ville, ce fut un moment de stupeur générale ! En dépit de la triste réalité, on se refusait à croire à un si cruel événement.

Comment, en effet, se demandait-on, avec une poignante anxiété, pouvait-il se faire que par un temps si beau, une mer si calme, à quelques mètres seulement de la côte, le naufrage eut pû se produire ! Et, cependant, hélas ! rien n'était plus vrai ! Le *Liban* avait coulé à flots entraînant dans le gouffre un nombre de victimes qu'on put évaluer, dès le moment où l'on apprenait en ville la douloureuse nouvelle, à plus d'une centaine.

Et, la foule anxieuse, profondément émue, de se porter partout où elle croyait pouvoir puiser un renseignement nouveau qui eût pu lui apprendre, qu'en dépit de la triste évidence de ce tragique événement, il se serait borné à des pertes moins sensibles, qu'elle n'aurait pas à déplorer la mort de si nombreuses victimes ! Hélas ! les nouvelles qui nous sont parvenues depuis ce malheureux événement ne permettent plus de conserver cet espoir, et le nombre des naufragés est, paraît-il même supérieur à ce qui precedemment indiqué.

Pauvres victimes ! La destinée implacable a exigé impitoyablement que le sacrifice de notre existence s'accomplît loin de vos parents, de vos amis, aujourd'hui plongés dans la plus affreuse désolation ! Nous nous inclinons respectueusement devant votre mort si tragique, et profondément émus, nous vous adressons à toutes, un suprême adieu !

Et vous, infortunés parents, amis connus et inconnus, permettez que nous vous associons de tout cœur à l'immense douleur qui vous accable, de mêler nos pleurs à vos pleurs, et de vous dire que s'il est une consolation dans de si sensibles épreuves, c'est l'explosion unanime de sympathie de toute la population qui pleure aujourd'hui avec vous les disparus qui vous furent si chers !....

Qu'il nous soit permis maintenant d'adresser à tous ceux qui, au péril de leur vie, ont contribué dans la plus grande mesure de leurs moyens, à atténuer les conséquences de ce terrible sinistre, l'hommage ému de notre profonde admiration, et nos félicitations les plus sincères.

Parmi ceux-là, je citerai plus particulièrement le jeune François Pantaleoni, âgé de 18 ans, passager à bord du navire coulé, qui se rendait à Bastia où il habite avec sa mère, 27, rue Napoléon.

Ce jeune homme que nous avons pu voir aujourd'hui à l'enterrement d'une des victimes de la catastrophe, la petite fille de M. Charles Salvarelli, négociant en vins à Saint-Henri, banlieue de Marseille, a fait preuve en cette circonstance d'un sang-froid auquel beaucoup de passagers doivent leur vie.

— En effet, nous a-t-il déclaré sur un ton modeste, presque timide, pressé surtout par les questions que nous ne cessions de lui poser, le nombre des victimes aurait été plus considérable encore, si sur un ordre du commandant que quelques passagers, les hommes de l'équipage et moi, avons entendu, nous n'avions été explorer les cabines, où se trouvaient beaucoup de voyageurs, pour les engager à se rendre immédiatement sur le pont, où l'on pouvait encore conserver quelque chance de se sauver. Puis, de retour en cet endroit, je me précipitai au secours de la dame Salvarelli que je connaissais un peu, et quoique sachant fort peu nager, je me proposai de la sauver à la nage. Celle ci, affolée, tenant étroitement serrée contre son sein sa petite enfant, âgée de six mois, aurait été, sans doute été engloutie dans les flots, quand je lus assez heureux, et après de vains efforts, étant moi-même violemment bousculé par les secousses du bateau et par l'affolement des passagers, de la conduire sur une barque de pêcheurs. Je pus également sauver une enfant de trois ans. A ce moment le bateau coula complètement.

— Mais, lui faisons-nous alors observer, est-ce qu'au moment où vous étiez sur le point de sauver la dame Salvarelli, un homme ne s'est il pas accroché à vos habits, vous implorant de le sauver ?

— Oui, et j'aurais peut-être été assez heureux de le conduire lui même sur l'embarcation qui était à peu de distance de nous, mais sous le violent effort que, sans doute il fit, nos habits cédèrent, et je m'aperçus alors que j'étais complètement déshabillé.

Le navire s'était déjà engouffré dans les eaux.

De tels actes de dévouement se passent de tous commentaires, et nous espérons que lui tenant compte de sa vaillante conduite, les autorités voudront bien lui décerner la juste récompense qui lui est légitimement dûe...

Pour terminer, disons que, c'est grâce à l'obligeance de quelques amis, que nous avons pu voir aujourd'hui habillé de neuf ce jeune héros, s'étant trouvé sans vêtements au moment de son débarquement, dans les circonstances que l'on sait.

PASCAL DE GHERARDI.

Une Lettre de la Cie Fraissinet

Nous publions ci-dessous la lettre que la Compagnie Fraissinet vient d'adresser à M. le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, à propos de la perte du *Liban* :

« Monsieur le sous-secrétaire,

» Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 du courant relative au naufrage du *Liban*.

» Jamais encore, dans notre compagnie, nous n'avions eu à enregistrer un pareil désastre et c'est également la première fois, depuis que nous sommes concessionnaires des services maritimes postaux, que nous avons à déplorer un accident de navigation ayant entraîné la mort de passagers. C'est vous dire avec quelle poignante émotion nous avons appris la catastrophe du *Liban* et ses douloureuses conséquences.

» Conformément à votre invitation, nous vous remettons sous ce pli une copie conforme des rapports de mer des commandants du *Liban* et de l'*Arsinoë*.

» Nous nous abstenons de les commenter, ils sont contradictoires et, c'est à la justice compétente qu'il appartiendra de juger la conduite de ces officiers et de déterminer celui auquel incombe la responsabilité.

» Dès le lendemain de l'accident, nous avons envoyé sur les lieux du sinistre un de nos ingénieurs avec mission de se rendre compte de la situation du *Liban* et de la possibilité de tenter son renflouement.

» Le *Liban* se trouvait à un fond de 33 mètres à l'avant et de 31 mètres à l'arrière, il est couché sur bâbord. L'abordage s'est produit à tribord avant, par le travers du mât de misaine, probablement sur la cloison qui sépare les cales 1 et 2, en tout cas après la cloison de collision. L'eau a immédiatement envahi ce compartiment, puis le vapeur s'enfonçant par l'avant, elle s'est déversée par le pont dans les autres compartiments et a envahi la machine et les chaudières dont les soupapes avaient été ouvertes pour éviter une explosion. En sombrant par l'avant, le *Liban* a produit un remous considérable qui a entraîné l'asphyxie de nombreux passagers, surtout des enfants (rapport du capitaine Carrière, commandant le *Balkan*)

» Rarement autant de moyens de sauvetage se sont trouvés réunis autour d'un naufrage. Sur les lieux du sinistre se trouvaient, en effet, le vapeur de notre compagnie *Bikra*, le vapeur hongrois *Rakoczy* et les bateaux pilotes *Blanchamp* et *Eclaireur n° 10* et des barques de pêcheurs. *La Plaine*, de notre Compagnie, est arrivé un quart d'heure après l'accident et a exploré tous les parages environnants, ramenant à Marseille le capitaine du *Liban*, une partie de l'équipage, ainsi que trois embarcations appartenant à ce navire.

» Le *Liban* était un vapeur construit à la fin de 1882 dans les chantiers de MM. Napier de Glasgow ; ses chaudières étaient neuves, et il venait de subir une complète réparation dont le coût s'était élevé à 206.000 francs. Il avait la première cote du Véritas et était, par conséquent, soumis aux inspections réglementaires de cette administration. La dernière visite datait de cinq mois seulement. Le *Liban* possédait six embarcations, des bouées de sauvetage et plus de 200 ceintures de sauvetage. Enfin ce vapeur avait été admis, par les commissions spéciales, à effectuer les services postaux de la Corse et de la côte occidentale d'Afrique. Son équipage comprenait 43 personnes : dont le maître d'équipage, 4 officiers, 10 matelots de pont et novices et 1 mousse, 10 chauffeurs et soutiers, 10 maîtres d'hôtel et garçons et une femme de chambre.

» Nous rappelons pour mémoire que tous les vapeurs sont soumis à des visites périodiques d'officiers visiteurs qui s'assurent de l'état des navires, de leurs embarcations et des moyens de sauvetage dont ils disposent. La dernière visite passée par ces officiers sur le *Liban* a eu lieu le 23 mai 1903. On a dit que ses paquebots manquaient de bouées et de ceintures de sauvetage et que nos embarcations étaient mauvaises. Le lendemain du sinistre du *Liban* notre paquebot *Bologne* arrivait de Corse le matin à 9 heures, pour repartir le soir à 4 heures. A 8 heures, sur l'ordre de la Marine, une commission de visite s'est rendue inopinément à bord; elle a trouvé des ceintures de sauvetage dans toutes les cabines, des bouées et des embarcations dont les palans fonctionnaient parfaitement.

» Le vapeur abordeur *Insulaire* appartient comme vous le savez à M. Luiggi à qui nous l'avions affrété avec votre autorisation. C'est également un très bon paquebot construit en 1902 et ayant la plus haute cote du registre anglais au Lloyd.

» Au sujet du sauvetage des corps qui peuvent être restés sur le *Liban* et des actes de dépêches, nous avons déjà tenté deux fois d'y procéder, mais sans succès, à cause de l'état de la mer et des grands fonds. Nous poursuivrons nos efforts. Hier après midi, un jeune et intrépi le scaphan-

drier que nous avions engagé, n'a pas pu descendre malgré sa bonne volonté ; c'eût été pour lui une mort certaine. Il est reparti dans la nuit avec un de nos capitaines inspecteurs et une équipe d'hommes dévoués et nous vous ferons connaître le résultat de ses recherches.

» On a paru étonné que nous n'ayons pas pu donner le nombre exact des passagers embarqués à bord du *Liban*. Dès lundi matin, nous avons remis à M. le commissaire des ports une liste des 148 passagers auxquels nous avions délivré des billets, mais il nous a été matériellement impossible de savoir si d'autres passagers se sont rendus à bord sans billets». Nous le craignons, car malgré la surveillance très étroite qu'exercent à bord deux employés au moment du départ, un certain nombre de personnes mêlées à la foule d'amis qui viennent accompagner les voyageurs parlent sans billets, et ce n'est qu'après le départ qu'un nouveau contrôle est fait par un officier du bord et par l'économe. Or, la catastrophe s'étant produite une demi-heure après le départ, ce contrôle commençait à peine et, du reste, eût il été terminé, que nous n'aurions pas pu être mieux renseignés ; rien n'ayant été sauvé du naufrage.

» Tels sont, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, les détails que nous pouvons vous donner sur ce sombre drame qui plonge tant de familles dans le deuil.

» Nous en souffrons profondément, mais si en accompagnant jusqu'à leurs tombes, comme c'était notre devoir, ces malheureuses victimes, notre cœur était brisé, nous avions la ferme assurance que rien dans notre gestion personnelle d'armateurs ne pouvait motiver les injures et les calomnies qui nous ont été adressées à ce douloureux moment.

» Veuillez agréer, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, l'assurance de notre considération la plus distinguée. »

A propos de concurrence

Bastia, le 12 juin 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

C'est avec un réel plaisir que nous assistions, il y a quelque temps, à l'inauguration d'un service à vapeur entre Marseille et la Corse, organisé par MM. Lainé, Audibert et Cie, les industriels si avantageusement connus dans l'île et notamment sur la place de Marseille.

Grâce à leur intelligente initiative, grâce aussi à l'activité grande de leur agent à Bastia, M. Sauveur Sisco, dont les relations dans le monde des affaires sont très étendues, le commerce insulaire est parvenu à s'affranchir du monopole de la Compagnie postale.

Malgré certaines insinuations, malgré les difficultés de toutes sortes qu'il a fallu surmonter, M. Sisco a poursuivi son but sans relâche : « La sauvegarde des intérêts qui lui avaient été confiés, *les avantages des chargeurs bastiais*. » L'arrivée dans nos eaux du vapeur *Fernuche* fut un véritable événement maritime et les commerçants s'en réjouirent : le fret récolté est des plus conséquents ; et tend à augmenter à chaque voyage.

Aujourd'hui nous apprenons que la Compagnie postale a baissé ses tarifs ; mais que l'on se souvienne de ce qui arriva lors de la concurrence faite par le *Bastiais* et l'*Insulaire* ; surtout après que ceux ci furent forcés de cesser leurs voyages.

Les commerçants bastiais seront à cœur d'encourager, avec plus d'ardeur, la Société Lainé, Audibert et Cie qui, en leur réclamant un fret minime, tâche aussi de procurer au bien être à un grand nombre de familles.

Nul n'ignore, en effet, que cette Société exploite depuis longtemps déjà les carrières de Porphyres et Granits de la Corse, où elle emploie plus de 600 ouvriers. De plus, elle vient de faire tout récemment l'acquisition de forêts d'une grande étendue, non loin de Bastia, et cela pour montrer aux continentaux que nos produits ont une valeur réelle qui n'avait pas été appréciée jusqu'à ce jour.

Il nous revient aussi que MM Lainé et Audibert ne s'arrêteront pas en si bon chemin ; ils comptent aussi, dans la mesure du possible, des ressources immenses que leur offre notre beau pays pour créer une nouvelle industrie près de notre ville.

Dans ces conditions, nul doute que chaque commerçant n'apporte sa pierre à l'édifice et n'encourage, par son concours spontané, ceux qui viennent porter, parmi nos populations ouvrières déjà si éprouvées, le travail et l'aisance tant désirés.

Aux commerçants d'apprécier et d'agir.

Agréez, etc.

Un Bastiais.

Nouvelles séricicoles

Dans la Drôme, l'éducation des vers à soie est assez avancée, et, à cause de l'inconstance du temps, il se produit journellement des plaintes sérieuses de la part des éducateurs.

D'après des personnes autorisées à parler du prix des cocons, il est très probable que cette année ils seront payés de 4 à 4 fr. 50 le kilo, ce qui, avec la prime de 60 centimes, porterait le prix à 5 francs environ.

Les renseignements venant de l'Ardèche sont bons : la récolte promet d'être abondante dans la région. Si rien ne survient les sériciculteurs auront satisfaction pour le rendement et les prix seront rémunérateurs.

Nécrologie

Madame Sisco-Valery

Dès que la nouvelle de la terrible catastrophe du *Liban* est parvenue au milieu de nous, la famille de Mme Sisco ne s'est fait aucune illusion. Sachant qu'elle avait l'habitude de s'installer dans sa couchette avant que le paquebot ne quitte le port, elle comprit l'immense malheur qui la frappait. Cela ne l'empêcha pas de réclamer des nouvelles : mais les télégrammes restèrent sans réponse, et le silence confirma les tristes appréhensions de tous ceux qui se préparaient tout joyeux de la revoir, à la recevoir au débarquement.

Veuve de l'ancien commandant de la garde impériale, n'ayant pas eu d'enfants, elle avait reporté toute son affection sur ses neveux et nièces, et c'est pour aller passer quelques semaines auprès de l'une d'elles, qu'elle avait quitté son foyer. Hélas ! elle ne devait plus y rentrer.....

Foncièrement bonne, compatissante, d'une piété inébranlable, elle ne songeait qu'à faire le plus de bien possible autour d'elle : aussi sa disparition laisse-t-elle de profonds regrets.

Nous prenons une très vive part au deuil des familles Valery, Casanova, Feydel, Olivi et les prions d'agréer l'expression de nos condoléances les plus émues.

Madame Adelaide Closi

M. Closi, l'honorable avoué à notre tribunal de première instance a été frappé dans ses plus chères affections. Mme Closi a succombé à l'inexorable maladie qui la minait, et contre laquelle les secours de la science et les soins les plus affectueux ont été impuissants.

Les obsèques ont eu lieu hier ; on remarquait dans le cortège tous les membres de nos deux corporations d'avoués, de première instance d'appel, un grand nombre de magistrats et d'avocats. Chacun avait tenu à donner à l'époux, si douloureusement éprouvé, un témoignage de l'estime et de la sympathie dont il est entouré.

Une magnifique couronne couvrait le cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les avoués Petri-Guasco, Dapelo, Gaudin et Casconi.

Nous joignons nos condoléances à celles des nombreux amis de M. Closi.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 13 juin 1903.

Bien que n'ayant été affecté que fort peu par les événements tragiques de Roubaix, le marché a été moins affaissé que la semaine et les dernières séances ont été irrégulières. Notre tendance se retrouve à 98.32. Les Fonds Etrangers sont lourds. L'Extérieure recule à 93.95, le Serbe à 69 à 70.45. Parmi les Sociétés de Crédit, le Lyonnais fait 1,889, le Comptoir d'Escompte à 591, le Crédit Foncier à 695 et la nouvelle Centrale à 414.

Les Obligations Victoria-Mines montent à 381. Plus de mille ouvriers sont employés actuellement à la construction de la première section de la ligne, et sur une partie de cette section on a commencé la pose des rails.

En Banque, les Houillères de la Corèze accusent leur avance à 432.50. Nous retrouvons en bonne reprise à 101 l'action Tramways Electriques et Chemins de Fer et l'Obligation à 471 à 483.50. La Kokumbo a un marché très actif à 30.50,

La Casanga Concession, que de la fabuleuse des mines transvaaliennes ne saurait tarder, puisque son champ d'opérations se trouve dans une région diamantifère appelée est en couverte hausse à 37.75.

Nos Grands Chemins sont calmes. L'Obligation Ouest 3 1/2 s'échange à 456.

Information Financière. — L'action Marseillaise de Paris-Lyon est en nouvelle avance à 231, en attendant mieux lorsque la nouvelle du premier chargement de minerai sera devenue officielle, et qui ne saurait, pensons-nous, dans la seconde quinzaine de juillet. La recommandation du Maroc accentuera dans des proportions considérables et l'industrie européenne va en chercher jusqu'au fond du désert. La Société des Mines de Port-de-Bouc a donc devant elle un champ illimité pour l'écoulement de ses minerais, avec plus de facilités que les exploitations de manganèse en vessi, car la distance des mines au point d'embarquement ne dépasse pas trois kilomètres et l'ouverture du canal de Suez va créer un mouvement d'affaires dont bénéficieront toutes les entreprises de cette région.

UN CAMBIU

Commedièia in 1 atta

DI P. VATTELAPESCA

SCENA VI.

I Precedenti e Serena

Serena (surpresa)

Oh ! Michele ! Un bene a to surella ?

Michele

Sorà qui fra pocu.

Serena (maliziosa)

Pare cha tu pensi a marituilla ?

Michele (suridendu)

Ci penseraà dapoculla, chi c'è più interessata !

Serena (c. s.)

C'a to esperienza putresti stradalla...

Pedru-Paulu (minamente)

U miglior pertitu, ci lu cunsiglia u côre ;

e Michele un pô leghia in quella d'a surella.

Serena (suridendu)

Se tutt'i côri sumiglianu au tôiu, no, chi bôiti pagina ad ogni mumenta !... Ma Violenta è persona seria....

Michele (mumentu)

E, per ciô, mi fidu à so scelta.

Serena (c. s.)

Aiutala, ch'un ferai male !

Michele (suridendu)

Mi ci vôglia pruvà, un fussi che per ob bidibbi !

Serena

Ah, tu almenu si' obbedienta e savia, cumme a to surella !

Michele (c. s.)

Grazie d'u doppiu cumplimentu !

Pedru-Paulu (ridendu)

Minca d'u cumplimentu doppiu !

Serena (scherzendu a Pedru-Paulu)

Gattiva sugghiettu !

Pedru-Paulu (c. s.)

Che tu facisti !

Serena (minaccendulu amurosamente)

Tornaci, vè !

Pedru-Paulu

Vulinteri... Ma sti visticci mi hanu scumbiatu... Tornu all'oggettu d'a nôstra visita, ch'è seriu assai.

Serena

Diventi seriu ancu tu ? Meglio terdi che mai !

Pedru-Paulu

Cunniscite a serenata di Don Giovanni nell'opera di Mozart ?

Serena

Mi paria impussibile che tu un burlassi !

Pedru-Paulu

Aspetta a fine !

Serena (ridendu)

Ah, c'à un principiu e una fine inde' to discorsi ! Ancu questu è nôvu !

Maricoccia (suridendu)

Oh, sentimmu sta serinata !

Pedru-Paulu

Ebbè, in ella è a melodia grave e malinconica, mentre l'accompagnamentu li saltella allegru intornu, immagine d'un Don Giovanni scetticu, ma capace d'amore...

Serena (c. s.)

Sì, l'accompagnamentu ci avverte d'un ritiacci ne parôlle d'u cantante, ch'è un furlone...

Pedru-Paulu

Un n'è so colpa se e dônne un curiposeru au so idenle...

Maricoccia

Una scusa commuda per ogni tradimentu !

Pedru-Paulu

Eo un sè un Don Giovanni...

Serena

Pe furtuna !

Pedru-Paulu

Ma u so fervente adoratore...

Serena (ridendu)

Se un n'hai altri santi pe arrimpiantti au Paradisu, risichi di firmatti a mezza strada.

Pedru-Paulu

Si perdona a chi pecca d'amore.

Serena

Per un dannummi cun te, mi formu in stu discorsu, e ti mu dommandu a conclusione.

Pedru-Paulu

Un la indovini ?

Serena

Fôrse... Ma dilla sempre.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint.

Fête des Anciens Sous-Officiers

A onze heures et demie, le banquet a lieu dans la grande salle de l'hôtel Lastrajoli. Les convives ont fait grand honneur au menu suivant, qui leur a été servi.

Hors d'œuvre variés
Langouste à la mayonnaise
Veau aux champignons
Haricots verts en sauce blanche
Poulets rôtis
Dessorts assortis
Fiadoni
Vins blancs, Champagne

Dès le début, M. Monti donne connaissance des lettres que lui ont adressées MM. le général Abria, le lieutenant colonel Bruté de Rémur et le colonel Drude, obligé de partir en tournée d'inspection.

M. le maire Gaudin, président, avait à ses côtés MM. Monti et Rossi, et en face M. Guerrini, portier consigne, la plus ancien des sous-officiers de l'armée active, auquel s'étaient joints MM. Mathieu, adjudant d'artillerie, et Canazzi, adjudant au 163e.

Au Champagne, M. le Maire prend la première la parole. « Je ne vous apprendrai rien, dit-il, en vous disant qu'il n'y a pas que les balles ou le feu qui tuent ; la maladie aussi a fait quelques victimes : j'envoie aux absents un souvenir sympathique du profond de mon cœur. » Il dit de quelle utilité est le cadre des sous officiers, la cheville ouvrière de l'armée.

Votre banquet est le troisième que je préside depuis peu de temps. Le premier était celui des instituteurs qui élèvent les enfants, les forment et en font de bons soldats. Le second était celui des Employés de commerce, qui rentrés dans la vie civile une fois avoir payé leur dette à la Patrie, y conservent les sentiments d'honneur et de loyauté. Le troisième est le vôtre, Messieurs, et vous êtes au premier rang. » Il sait ce que l'on peut attendre d'eux, et il s'applaudit, lui, le premier citoyen de la ville, de trouver en eux des gens qui le secondent.

M. le Maire termine, au milieu d'applaudissements, en buvant à la prospérité de la Société.

M. Monti, président de la Société, prononce alors le discours suivant :

Monsieur le Maire,

Les éloges les plus réconfortantes paroles que vous venez de nous adresser nous vont au cœur ; elles prouvent combien est élevé chez vous le sentiment de patriotisme et de sollicitude.

Nos applaudissements vous ont dit combien nous les partageons.

En vous associant à nos réunions, en nous faisant l'honneur de présider nos banquets annuels, vous justifiez de plus en plus de votre sympathie, de votre attachement à notre œuvre ainsi qu'à cette phalange de vieux serviteurs de la Patrie qui en font partie. Je crois être l'interprète de mes collègues en vous priant, Monsieur le Maire, de recevoir l'assurance de notre respectueuse gratitude.

Chers camarades,

Je manquerais de franchise si je ne déclarais combien suis je heureux et fier de mon titre de président de la Société des anciens sous-officiers. Pourtant ce banquet, cette fête anniversaire qui me trouve depuis 6 ans à la tête de cette vaillante Société, ne peuvent me faire oublier que je ne fais que continuer l'œuvre de mes prédécesseurs. Tout le mérite en revient au dévouement infatigable de ces zélés et intelligents collaborateurs et devanciers dont beaucoup malheureusement ont disparu.

A tous, morts et vivants, adressons un sentiment de vive admiration et de profonde reconnaissance.

Nous célébrons aujourd'hui la 13e fête anniversaire de la fondation de notre Société. Chacun a pu constater en cette circonstance les marques d'encouragement et de sympathie que les autorités et la population ont donné à notre association et à ses adhérents. Nous avons le droit d'être fiers d'un tel témoignage et d'un succès toujours croissant qui fait présager du meilleur avenir.

Je ne m'amuserai pas à faire l'historique ni les éloges de l'héroïne de cette fête ; tout le monde connaît son but et les bienfaits qu'elle répand. Je n'ai qu'un désir, qu'un devoir : celui de traduire ici nos impressions et adresser à chacun la part de reconnaissance à laquelle il a droit.

C'est donc en votre nom, chers camarades, que je suis heureux d'envoyer au vaillant général Cheroutre, gouverneur de la Corse, le bien-aimé président d'honneur et membre bienfaiteur de notre Société, l'expression de notre profonde gratitude.

Je remercie les officiers de tous corps et de tous services : active, réserve, territoriale, qui en s'associant à notre fête nous ont rehaussé l'éclat et donné un témoignage de bon souvenir à leurs anciens dévoués auxiliaires.

Je remercie la population bastiaise, fonctionnaires, bourgeois, prolétaires, qui par leur présence à la cérémonie religieuse ont voulu donner un gage de sympathie à notre œuvre et aux membres qui la composent.

Je n'oublierai pas les sous-officiers de la garnison qui sont toujours heureux de saisir l'occasion de venir fraterniser avec leurs amis.

Quant aux sous-officiers et assimilés retirés du service, et résidant à Bastia je ne leur ferai pas l'injure de dire qu'ils brilleront par l'absence, mais j'ai le regret de leur exprimer que ce n'est pas en simples curieux qu'ils auraient dû assister à notre manifestation ; leur place à tous, sans exception, était dans les rangs clairsemés, à côté de leurs compagnons de gloire et d'infortune.

L'avenir est à la solidarité, à la mutualité, deux grandes vertus bien faciles pour ceux qui les ont apprises à l'abri du Drapeau.

Nos camarades n'ignorent pas les grands avantages qu'ils en tireraient le jour où tous feraient partie de cette Société, sans compter l'estime, la considération qu'on querrait le corps des anciens sous officiers, s'il était compact, s'ils fraternisaient et sympathisaient entr'eux. Tel n'est pas, hélas, l'esprit du moment.

Nous aurons la satisfaction d'avoir fait notre devoir ; nous leur aurons fait de concessions, nous les avons appelés, ils ne sont pas venus. Puissent-ils n'avoir qu'eux se le reprocher.

Honneur à vous, camarades, qui en nombre de 60 à peine, donnez l'exemple et montrez comment un soldat reste jeune qu'à la mort attaché et fidèle aux principes de la famille militaire.

Je lève mon verre à la santé de M. le maire Gaudin, de M. Aymo, le sympathique et infatigable chef de la « Lyre Bastiaise » et les remercie de l'honneur qu'ils du plaisir qu'ils nous ont fait d'avoir bien voulu prendre place à ce modeste banquet.

A tous nos membres bienfaiteurs, à tous nos membres honoraires, dont l'estime et les concours nous sont si précieux et si chers.

A la presse locale dont la plume bienveillante et habile est toujours pour notre cause patriotique l'auxiliaire le plus efficace et le plus sûr.

A la prospérité de notre belle Société, au bonheur de ses membres et de leurs familles.

Rendez-vous à l'année prochaine, s'il plaît à Dieu !

La fin de ce discours est vivement applaudie. M. l'adjudant Canazzi se lève à son tour et prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,
Messieurs,
Chers Camarades,

Au nom des sous-officiers du régiment stationné en Corse je viens vous adresser un salut patriotique et confraternel.

Vous êtes la légion du passé ; vous avez eu pendant votre carrière des vicissitudes de gloire auxquelles vous avez contribué j'en suis certain. Grand nombre de vous ont dû connaître les plaines de Magenta, de Solferino et participer aux victoires que les troupes françaises ont remportées.

Le Dieu de la victoire qui nous a toujours protégé pendant que nous luttions pour la défense des intérêts des autres et pour les intérêts de l'humanité entière nous a abandonné lorsqu'il s'est agi des intérêts vitaux de notre propre pays. Vous avez et nous avons toujours présent à la mémoire les défaites que nos armes ont éprouvées pendant l'année terrible. Malgré l'héroïsme que vous avez déployé dans cette campagne, vous n'avez sauvé que l'honneur. Le Patrie a été démembrée et nous portons au flanc une large blessure qu'une période de plus de trente ans n'a pu encore cicatriser. Le vœu que nous serions heureux de voir accomplir, chers camarades, ce serait que nous puissions réparer le passé. A nos bras, à nos épées, de déchirer l'infâme traité que la force imposa à la nation au mépris du droit le plus légitime.

Et maintenant chers camarades, au nom des sous-officiers du 163e et en votre nom à tous envoyons un salut sincère et un affectueux remerciement à notre digne et respecté gouverneur que nous aimons tous et sous les ordres duquel nous désirerions combattre si la nécessité nous oblige. Nous adressons ces mêmes saluts et ces mêmes remerciements à notre digne colonel et à tous les officiers qui ont bien voulu honorer notre fête de leur présence.

Les bravos répétés soulignent cette péroraison.

A leur tour, MM. Sinibaldi et Guerrini prennent la parole et leurs chaleureuses improvisations fort goûtées, ont été vivement applaudies.

Les convives se séparent, en donnant rendez-vous à l'année prochaine, heureux d'avoir vécu un instant le passé et rappelé la plupart des épisodes auxquels ils se sont trouvés mêlés.

Nous souhaitons à la Société des Anciens Sous-Officiers la prospérité qu'elle mérite, espérant que ceux qui n'en font pas partie ne tarderont pas à s'unir à leurs camarades : M. Monti, l'infatigable et dévoué président, y trouvera, nous en sommes certains, la récompense de ses efforts et de son inlassable activité de tous les instants.

P. S.

N'ACHETEZ PLUS DE BANDAGE

avant de consulter nos incomparables bienfaits du RÉTENTEUR GRADUABLE ÉLECTRODYNAMIQUE

le seul appareil qui assure

LA CONTENTION PARFAITE DES HERNIES. Demandez la brochure gratis de M. LAU, inventeur de l'ACADÉMIE DERMO-HÉRAPIQUE, 49, rue de la Fépinière, Paris.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 20.5 à midi, + 22.2 à 7 heures du soir, + 20. *Maxime*, + 23.2 Minima, + 15.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. midi, 762 mm., 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée calme.

Dans l'après-midi, N. O. 1 à 2.

Etat du ciel, demi-couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Carnet mondain

On annonce le mariage de M. Pailhé, substitut du Procureur de la République près le tribunal de Montbrison, avec Mlle Morin Valentine, fille de M. Morin, président de Chambre à la Cour d'appel de Grenoble. M. Pailhé est le fils du premier président qui a laissé en Corse de si excellents souvenirs, et qui est actuellement à la tête de la Cour de Grenoble.

M. et Mme Pailhé n'ont jamais oublié la Corse, et lui ont voué une affection qui leur est amplement rendue. Ils viennent, chaque année, revoir les nombreux amis qu'ils ont laissés, et les beaux horizons qu'ils ont admirés. Cette année, ils seront retenus sur le continent par la solennité de famille qui se prépare.

Nous prions M. et Mme Pailhé d'agréer nos respectueuses félicitations.

A Saint-Jean-Baptiste

Vendredi 19 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus, les cérémonies auront lieu aux heures suivantes : à 7 heures du matin, Messe et Communion générale ; à 10 heures, grand'messe ; à 5 heures, Vêpres, salut et Amende honorable au Cœur de Jésus.

Au salut un chœur de jeunes filles chantera : *O cor Amoris* de L. Bordèse pour soprano et baryton ; *Tantum ergo* de Gigout ; Amende honorable de Pinther.

Distinctions honorifiques

Une médaille d'honneur en bronze a été accordée au gendarme Giudicelli, du détachement du Sénégal, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans l'incendie du village de Gnet-N'Dar, le 1er mars 1903.

A Sainte-Marie

La fête du Sacré-Cœur sera célébrée solennellement vendredi prochain, 19 du mois courant, dans l'ordre suivant : à 7 heures du matin : Communion générale ; à 10 heures : Messe chantée devant le Très Saint Sacrement exposé ; à 7 heures 1/4 : Vêpres, Sermon et Bénédiction du T.-S. Sacrement.

La clôture des exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus aura lieu le mardi, 30 juin, à 7 heures du soir.

Accident

Il s'est produit, dimanche matin, aux Terrasses, un accident qui a beaucoup impressionné les habitants du quartier.

Plusieurs cordonniers travaillaient, à 7 heures et demie, autour de leur étable, en pleine rue, devant leur boutique, en face des magasins Stagnara, lorsque tout à coup de gros plâtras sont tombés de la hauteur du toit de leur maison, à l'endroit même qu'ils occupaient. Une tente, heureusement ouverte, à ce moment, a été défoncée, amortissant, ainsi, le coup, faisant dévier les lourdes matériaux. Autrement on aurait eu un grand malheur à déplorer.

Oxygénée Cusenier

Au magnifique banquet offert le 31 mai par la Compagnie Fermière des Eaux de Vichy aux ministres et aux six cents médecins venus de tous les points d'Europe, seules les liqueurs Cusenier ont été admises à figurer sur les tables.

Par ce temps de guerre aux mauvais alcools, tout commentaire affaiblirait cet hommage rendu par le corps médical aux célèbres liqueurs qui ont nom : Mandarinette, Grande Fine de la Couronne, Peabh Brandy, Kamel doré, etc.

Avant le banquet, presque tous les convives réunis à La Restauration, firent honneur à l'Oxygénée verte Cusenier dont beaucoup d'entre eux ont avoué faire leur apéritif favori.

Les Vacances

Voici l'époque des vacances ! Chacun fait ses préparatifs de départ et se munit d'alcool de menthe de Ricqlès. En voyage, ce délicieux produit est absolument indispensable. Eviter les imitations, exiger du Ricqlès. *Hors concours, membre du Jury, Paris 1900.*

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

Crème Guasco antiseptique

D'un parfum très agréable cette Crème est sans rivale pour blanchir et assouplir la peau, faire disparaître du visage les taches de rousseur, boutons, démangeaisons, atténuer les rides, etc. Les produits qui la composent étant absolument inoffensifs et de premier choix, la Crème Guasco peut être employée journellement pour entretenir la beauté et l'hygiène du visage. Prix, 1 fr. 25 ; par la poste, 1 fr. 40. Dépôt général : Pharmacie Guasco, à Marseille ; à Bastia, Pharmacie Dané, Boulevard Paoli.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soigneusement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Emulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

A vendre

une bonne bicyclette de dame, ayant très peu servi.

S'adresser à M. Sbolli, chez M. Poggi, coiffeur.

— Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chênaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

Bourse de Paris

	16 juin.	— 17 juin
Rente 3 p. 0/0 ancien	97 07	— 97 20
— 3 p. 0/0 amortis.	98 00	— 98.25

Dépêches du Vendredi

LA CATASTROPHE du *Liban*

DÉCOUVERTE de nouveaux cadavres

Onze cadavres retirés

Scènes déchirantes

On nous télégraphie de Marseille :

Le temps a permis aujourd'hui aux scaphandriers de continuer leur bien triste besogne.

Ils sont rentrés dans la soirée, à Marseille, en ramenant onze cadavres, dont tous ont été reconnus par les parents et amis des victimes.

Ces cadavres sont ceux de :

Lota Joseph, soutier à bord du *Liban* ;
Vicedomini Elisabeth, 40 ans ;
Barsanti Amerisa, 12 ans ;
Santoni Marie, 5 ans ;
Santoni Rosa, 6 ans ;
Serlandini Jeanne, 7 ans ;
Durand Ferrary ;
Albertini Pauline, 9 mois ;
Lusinchi Marie, 30 ans ;
Lusinchi Joséphine, 3 ans.

Le nombre des victimes

On prétend que d'après la liste de bord, il resterait encore 36 cadavres à retirer.

En ajoutant ce chiffre à celui des cadavres retirés jusqu'à ce jour, le nombre des victimes s'élèverait au chiffre de 113 ! !

La reconnaissance des cadavres

La reconnaissance des cadavres donne toujours lieu à des scènes déchirantes.

NOUVELLES JUDICIAIRES

M. Colombani est nommé greffier de la justice de paix de Castifao, en remplacement de M. Vincentelli, démissionnaire.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

M. Lacau, capitaine-trésorier de la 15e légion ter dé gendarmerie, passe comme capitaine-trésorier à la 17e légion à Toulouse.

— M. Pageanne, lieutenant de gendarmerie, à Sétif, passe à Vico.

— M. Barthelémy, lieutenant de gendarmerie à Montron, passe à Piedicroce.

L'inauguration DU MONUMENT JULES SIMON

L'inauguration du monument qui est élevé, à Paris, à la mémoire de Jules Simon, est définitivement fixée au 12 juillet prochain.

L'affaire Dreyfus

Pour des motifs encore ignorés, le ministre de la guerre vient de mettre à la retraite d'office le colonel Escadier, commandant le 26e dragons, et le capitaine de Jaukowitz de Jaszenicza, du même régiment.

La Libre Parole en conclut qu'on prépare la réhabilitation de Dreyfus.

PROCÈS DE PRESSE

On télégraphie de Bordeaux :

Le *Nouvelliste de Bordeaux* a été condamné à 12 000 francs de dommages-intérêts envers M. Monis, ancien ministre de la justice, pour diffamation.

Commission des Congrégations

Démission du président

A la séance d'hier, MM. Hubbard, Bos et Aubry ont communiqué une longue protestation contre le rapport de M. Massé sur le projet qui empêche les sécularisations fictives.

Les protestataires ont déclaré que le projet élaboré d'accord avec M. Vallé violait la liberté individuelle.

En présence de cet incident, M. Buisson, président de la commission des congrégations, a donné aujourd'hui sa démission.

La commission s'est réunie et a désigné pour le remplacer M. Bienvenu Martin.

La Russie et la Serbie

Le Tsar vient d'adresser un télégramme de félicitations au nouveau roi de Serbie.

On s'attend à voir l'attitude de la Russie adoptée par les autres puissances européennes qui, tout en réprouvant l'assassinat de l'ancienne famille royale, considèrent que le nouveau roi, étranger à cet attentat, doit par le Parlement, est en mesure de faire régner l'ordre en Serbie.

EN ALLEMAGNE

Les Elections du Reichstag

Victoire des Socialistes

On télégraphie de Berlin :

La députation entière de Berlin et de la banlieue de cette ville est composée de socialistes.

Dans la capitale de la Prusse et dans ses environs, le parti conservateur et gouvernemental éprouve une défaite complète.

On assure que dans le nouveau Parlement allemand, les socialistes gagnent quatorze sièges.

Les derniers télégrammes confirment la victoire des socialistes.

Les fractions du parti libéral subsistent des pertes très sensibles.

La ligue agrarienne n'a fait aucun progrès.

Les nationaux libéraux et le centre catholique conservent leurs positions.

AU MAROC

Déclaration du prétendant

On télégraphie de Melilla ;

Le prétendant accuse le Sultan de vouloir détruire l'Islamisme.

Il déclare, en outre, que les livres sacrés le désignent comme devant être un jour l'empereur du Maroc.

Le correspondant du *Times* capturé

Le correspondant du *Times* a été capturé par les montagnards de Zouat-Ferdjuan.

AU VATICAN

La Santé du Pape

L'*Echo de Paris* publie une dépêche de Rome annonçant que le Saint-Père s'affaiblit graduellement, qu'il marche de plus en plus difficilement.

D'après ce même télégramme, dans l'entourage même de Sa Sainteté, on dit qu'on marche rapidement à un dénouement fatal.

Avis

Les obsèques de

Mme veuve Claire Sisco

Née Valery

ayant eu lieu à Marseille, le corps a été déposé dans un caveau de la famille.

CHOCOLAT MENIER
Enfance des Gastronomes.

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOVRANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

HOTEL DE FRANCE

à Calacuccia (Corse)

tenu par M. GRISONI

Cet hôtel, installé dans une maison nouvellement construite, se recommande par sa situation unique à l'entrée du village de Calacuccia, le chef lieu du Niolo.

On y trouvera tout le confortable désirable, le propriétaire ayant pris toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt des voyageurs qui traverseront la vallée du Niolo.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Usine Sériciole.

AUX AMATEURS DE BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, un bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FUTS D'ITALIE 1 Fr. 25 le fiasco
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAGNOU EL-BEY, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en 5 ou 7 jauges, en barils, en bordelaises et en demi-anglés, au choix du client.

ACHAT DE COCONS

à des prix très avantageux

PIERRE POLACCI AMÉDÉE LENZI, et Cie
17, Place Saint-Nicolas, maison Gaudin
Trattoria e Fiaschetteria Toscana
Rue Fresinoni et Boulevard de Togo

Les propriétaires de cocons feront bien de les consulter avant de vendre leur marchandise.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentry, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvétia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

OXYGENÉE CUSENIER

Verte ou Blanche

L. M.

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An..... 14 f. – Six Mois. 7f 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An..... 22 f. – Six Mois. 11f 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
adresser les demandes à M. Henry PETIT, Éditeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
GARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Extérieur, M. CANUGI Frères, 48, rue de la République, Marseille.

A VENDRE

Un très bel omnibus, deux calèches et diverses charrettes avec harnais.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

OREZZA-LES-BAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR HUGO

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS
TRAITEMENT SPÉCIAL
Consultations de 1 à 3 heures
Docteur A. de BONNEFOY, Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, Ancien Chef de Clinique de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de l'Hôpital Saint-Antoine, Ancien Médecin-Major de 1re classe, Officier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, Médaille coloniale, Médaille de Chine, Médaille commémorative italienne, Médaille de Crimée, Médaille de Sardaigne, Médaille de Tunisie, Médaille de Madagascar, Médaille du Tonkin, Médaille du Soudan, Médaille du Dahomey, Médaille du Mexique, Médaille de Syrie, Médaille de Chine

suffisant, doit être remplacé par un texte nouveau.

Dans tous les cas, comme je sais que les armateurs ont fait une campagne soutenue pour obtenir que le règlement d'administration publique n'entrât pas en vigueur, et comme ce ne sont pas leurs intérêts qui doivent prévaloir en la circonstance — le naufrage du *Liban* et le nombre considérable de victimes qui en est résulté, nous obligent à demander à M. le Ministre de la marine de faire entrer ce règlement en vigueur, s'il lui paraît devoir être efficace, quelles que soient les résistances des intéressés.

En ce qui concerne les commissions de visite qui fonctionnent en application de l'article 225 du code de commerce, je remercie M. le Ministre de la marine d'avoir déjà indiqué au Sénat que la nomination de ces commissions n'offre pas toutes les garanties désirables. Ce sont, en effet, les contrôles qui se contrôlent eux-mêmes.

Vous savez, messieurs, que c'est le tribunal de commerce qui est chargé de nommer les experts chargés du soin de visiter les navires de commerce au moins une fois par an, aux termes de l'article 9 de la loi du 30 janvier 1893. Vous savez, d'autre part, que les membres des tribunaux de commerce sont en partie élus par les armateurs, qui sont eux-mêmes éligibles. (Mouvements divers).

Par conséquent, il n'est ni équitable ni prudent que le droit de nomination des experts-visiteurs soit conservé aux tribunaux de commerce. Il sera peut-être instructif de connaître le procès-verbal de la dernière visite exercée à bord du *Liban*, qui doit se trouver au greffe du tribunal de commerce.

Je demande à M. le Ministre de la marine de prendre ses mesures pour que dorénavant ce soit l'Etat, puisqu'il a la responsabilité directe de la préservation des existences humaines, qui soit appelé à contrôler lui-même les armateurs et les moyens de sauvetage qui doivent se trouver à bord de leurs navires.

Je me résume. M. le Ministre de la marine a certainement beaucoup à faire pour notre marine de commerce et pour assurer la sécurité des passagers. Nous avons pleinement confiance dans sa vigilance et dans son talent ; aussi suis-je convaincu que nous n'aurons pas à attendre longtemps pour obtenir les satisfactions désirées. (Applaudissements).

M. le Président. — La parole est à M. le Ministre de la marine.

M. Camille Pelletan, ministre de la marine. — Je n'ai qu'une courte réponse à faire puisque l'honorable M. Carnaud a dit à peu près tout ce que j'aurais à dire moi-même à la Chambre.

Je n'ai pas à examiner les circonstances dans lesquelles la catastrophe s'est produite, ni les responsabilités qu'elle entraîne : il y a une juridiction pour dégager ces responsabilités et il serait de la dernière incorrection de ma part de dire un mot qui implique une opinion quelconque à ce sujet. (Très bien ! très bien !)

J'ai simplement à examiner si, à l'heure actuelle, l'Etat est suffisamment armé pour les garanties qu'il doit à la sécurité de chacun.

Eh bien ! non, il n'est pas armé du tout. Comme on vous le rappelait, messieurs, il y a un projet de règlement, et j'avoue que je n'en ai appris l'existence qu'à propos de l'accident. Je ne peux pas connaître tous les projets administratifs en panne dans les bureaux depuis cinquante ou soixante ans.

Ce projet a fait la navette, comme on on le rappelait, pendant très longtemps entre l'administration et le Conseil d'Etat. Aussitôt qu'il a paru, les Chambres de commerce, les Compagnies de navigation ont fait entendre de vives protestations, dont je ne donnerai pas lecture, pour ne pas abuser des instants de la Chambre, mais qui tiennent en résument ainsi : Vous allez nous ruiner ; votre règlement est impraticable ; ce serait nous porter le coup de mort.

Mais il ne sert à rien d'avoir un règlement si l'on n'a pas une commission de visite des bateaux offrant quelques garanties. Or, une loi de 1791 a remis ce droit de visite entre les mains des tribunaux de commerce, c'est-à-dire des représentants naturels et élus des ventes. Quelque confiance qu'on doive aux tribunaux de commerce, il est évident que jamais les intéressés, à moins de n'avoir des vertus surhumaines, ne pourront examiner une telle question avec impartialité.

Mon honorable prédécesseur, M. de Lanessan, avait déposé en 1901 un projet qui remettait le droit de visite là où il devrait être, aux mains de l'Etat ; mais j'ai le regret de dire que la commission de la Chambre a modifié ce projet de telle sorte que le droit de visite retournerait aux tribunaux de commerce.

Reste enfin la question des effectifs, qui intéresse aussi la sécurité ; elle est peut-être pour peu de chose dans la dernière catastrophe, mais des effectifs insuffisants pourraient en amener une autre et là l'Etat est complètement désarmé.

J'ai déjà annoncé à la Chambre, au cours de la discussion du budget, que j'étudiais un projet de loi destiné à combler ces diverses lacunes. Je ne peux que lui répéter, en précisant, ce que je lui disais à ce moment. Je soumettrai prochainement à la Chambre un projet de loi, actuellement à l'étude, rendant à l'Etat les droits nécessaires pour éviter dans la mesure du possible le retour de pareils malheurs. (Applaudissements).

M. le Président. — La parole est à M. Carnand.

M. Carnaud. — Je remercie M. le Ministre des promesses qu'il vient de nous faire. J'insiste sur le point suivant. Dans la dernière législature, le ministre de la marine avait déposé un projet de loi pour régler la question ; M. Pelletan vient de nous déclarer que ce projet n'a pas été rapporté en temps utile.

M. le Ministre de la marine. — Il a surtout été dénaturé par la commission.

M. Carnaud. — Pour que celui qu'il nous annonce ne subisse pas le même sort, il faut qu'il soit déposé dans le plus bref délai.

Je n'ai plus qu'une observation à préciser. Si à bord du *Lisbon* il y avait eu un lieutenant second, la catastrophe eût été évitée. Pour prévenir le retour de pareils naufrages dans les mêmes circonstances M. le Ministre peut exiger dans le projet de loi qu'il prépare sur les effectifs des équipages que toutes les Compagnies aient un lieutenant second à bord de tous leurs navires. (Très bien ! très bien !)

M. le Président. — L'incident est clos.

Bulletin Financier

Paris, le 15 juin 1903.

Malgré une liquidation de quinzaine facile, le marché est généralement plutôt faible, influencé par le mouvement baissier de notre Rente qui recule à 98 10. Les Fonds Etrangers sont fermes notamment les fonds ottomans. L'Ex crieure est à 90 07. Aucun changement sur les sociétés de Crédit. Le Crédit Lyonnais est ferme à 1,087 ; son bilan au 30 avril fait ressortir avec le projet qui va accroissement de ressources de 45.500 000 francs.

Les Obligations Victoria-Mines ont un marché très actif à 381. Les impressions remplies proviennent de l'ordonnance de juillet livrés de préférence vers une valeur nommé l'Obligation Mines, qui, à un rendement élevé, joint, comme on sait, une double garantie.

En marque, l'action Filiale s'inscrit à 241. L'Obligation Charbonnages des Alpes est bien tenue à 249. La Cassegne Concession consolide son avance à 57.50. Au comptant, la Kokuaba se maintient entre 32 et 34. Les Rents de Mauvais sont demandés à 445. Chemins Français calmes.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les Responsabilités

L'immense douleur qui, il y a huit jours, a si cruellement frappé la grosse famille des marins, la ville de Marseille, et plus spécialement l'île de la Corse, n'est pas près de se calmer. On arrache, un à un, ses cadavres au *Liban*, comme on retire les souris d'une souricière.

Chaque effort est couronné de succès ; chaque plongée amène sa lissée de cadavres ; c'est affreux, et ce n'est pas fini !

Sera-t il aussi facile de découvrir les coupables ? Nous en doutons.

La Fédération nationale des Inscrits marins, par l'organe de son secrétaire général Rivelli, a poussé le cri de détresse et demandé justice.

Les armateurs l'en ont blamée, c'était naturel. Mais le peuple, le vrai peuple, celui qui pleure sur le passage des victimes de ce crime épouvantable, celui là, l'approuvé parce qu'il sait, que c'est grâce à une protestations indignées qu'une perception de la vérité pourra, peut-être un jour, être connue sur ce drame.

Sans ces protestations, on aurait certainement essayé d'étouffer cette vérité qui sera l'éternelle condamnation des coupables.

Sans ces protestations, on aurait peut-être laissé au fond de la mer, sous la tente du *Liban*, nouveau Lazaret, ces cadavres qui, ramenés à la surface de l'eau, semblent sortir de leur tombeau pour crier à la face de ceux qui, par leur imbécillité, leur négligence ou leur rapacité les ont plongés au fond de l'abîme : « C'est vous qui nous avez tués ! »

Il fallait que du tréfond de notre société, faite d'intérêt vil et d'égoïsme, une voix autorisée protestât au nom de tous ceux qui ont encore quelque chose de bon dans le cœur. En le faisant, la Fédération a rempli un devoir.

Qu'on explique pourquoi, alors que les aiguilleurs du port de Marseille sont héroïsés d'écueils, le capitaine n'attendit pas d'être hors de danger, pour s'installer tranquillement à table ?

Pourquoi, même aux coups réitérés du sifflet d'alarme, n'est-il pas monté sur le pont, ainsi que le veulent d'équipage l'a affirmé hier encore, au cours de l'enquête ?

Pourquoi, pour réaliser une infime économie de charbon, a t il voulu passer à travers les îles Maire, alors que les règlements indiquent de passer au large ?

Pourquoi, après le choc, le commandant de l'*Insulaire* a t il fui si lâchement, alors qu'il lui était si facile de s'assurer que son avarie n'était rien de grave ; alors qu'en cinq minutes il pouvait, au besoin, aller s'échouer au rivage ; alors, en un mot qu'il lui était si facile de tout sauver.

Pourquoi ?.... Incurie, indifférence, égoïsme ! Ah ! les marins étrangers pourraient se faire une drôle d'opinion sur les capacités, et le courage de nos officiers, s'ils ressemblaient tous à ceux mis en évidence par cette terrible collision !

Dans les comptes rendus, publiés sur cette catastrophe, comme d'ailleurs dans les rapports de la marine, il est un détail qui n'a point échappé à l'attention de l'observateur et qui, en ce qui nous concerne, n'a cessé de nous obséder :

Entre le choc et l'échouement du *Liban*, il s'est écoulé une demi-heure, c'est-à dire trois fois plus de temps qu'il n'en fallait pour sauver tout le monde. Et pendant cette longue demi-heure, d'autant plus longue qu'elle était faite d'angoisse et de désespoir, que faisaient donc ceux qui avaient pour impérieux devoir d'organiser le sauvetage ?

Voilà quelque chose que les profanes, pas plus d'ailleurs que les professionnels, n'arriveront jamais à comprendre.

La culpabilité des officiers ne peut faire de doute pour personne, et, s'il s'agissait de simples matelots, il y a longtemps qu'ils seraient sous clé. Mais ils ne sont pas les seuls coupables.

Chargé, au commencement de la dernière grève des inscrits de Marseille, de présenter au préfet, une délégation qui demandait la mise en liberté de Rivelli, nous exposions à ce magistrat que la rapacité des armateurs était seule cause de ce mouvement.

Que cette rapacité réduisait à la ruine les marins, en réduisant sans cesse, même au dessous du chiffre de la moitié, les effectifs du personnel de bord.

Qu'elle était la cause des nombreux sinistres qui se produisent dans les envasements du Rhône, sur la côte de Faramand, pour que le personnel du bord, ainsi réduit, était au retour des voyages, littéralement exténué.

Les événements actuels démontrent que nous disions vrai, puisque sur le *Liban* il n'y avait que 7 hommes d'équipage, alors qu'il en aurait fallu au moins 15.

Pourquoi, d'autre part, les embarcations de sauvetage étaient elles pourries et immobilisées sur le bateau ? Pourquoi n'y avait il pas de ceintures de sauvetage, alors qu'il est prescrit qu'il doit y en avoir autant que des voyageurs ?

Pourquoi les plaques des cloisons étanches étaient-elles en si mauvais état qu'elles ont cédé au premier choc ?

C'est la commission de surveillance qui aurait dû prévenir tout cela, nous répondra-t-on. C'est entendu. Mais comment admettre que cette commission instrumente en toute indépendance contre les armateurs, alors que, instituée par le décret du 91, elle est nommée par la Chambre de commerce, c'est-à dire par les armateurs eux-mêmes ?

Mais au-dessus de cette commission, il est une puissance qui, jusqu'à ce jour, a toujours échappé trop facilement, trop habilement en pareille occurence, aux responsabilités qui lui incombent : c'est l'armement qui, à bord, parque le peuple comme le bétail, sans nul souci des événements ! C'est là qu'il faut frapper si l'on veut prévoir le retour de pareils sinistres.

Que fera la justice ?

Que fera le tribunal maritime commercial saisi de l'affaire ?

Il fera ce qu'il a été fait pour le jugement du *Pluvius* : ce qui a toujours été fait en pareille circonstance ; ce seront les victimes qui auront tort.

Ce tribunal est composé de deux officiers de vaisseau, dont un capitaine qui préside, et un lieutenant.

Il comprend, en outre, deux capitaines au long cours et un délégué de la Chambre de commerce.

Les capitaines au long cours déclarent habituellement qu'un capitaine ne peut pas se tromper ; c'est l'esprit de corps.

Le délégué de la Chambre de commerce, de son côté, ne peut pas reconnaître coupable l'armateur qui n'est pas à bord.

Cela fait déjà trois voix contre celles des deux officiers, en admettant et nous l'admettons volontiers, que ces derniers soient impartiaux. Et le tour est joué !

Que faut il donc faire ?

Il faut protester au nom de la justice, au nom de l'humanité, non seulement contre ces crimes épouvantables qui restent malheureusement impunis ; mais il faut protester non moins énergiquement contre les lois qui ne peuvent les réprimer.

Il faut réclamer des pouvoirs et tout spécialement de l'esprit de justice de Camille Pelletan, la refonte complète des lois réactionnaires, impopulaires qui régissent la marine.

Il faut surtout demander que, dans les commissions de surveillance appelées à visiter des bateaux ainsi que dans la composition des tribunaux maritimes, une large place soit faite à la représentation populaire, aux représentants de ce peuple qui toujours paye de sa peau. Et ce n'est que lorsqu'il se sera représenté et défendu dans ces conseils qu'il pourra voyager avec quelque tranquillité, car il sait qu'il n'a pas à compter sur ceux qui ne sont pas les siens.

E. GIRARET.

(*Phare du Littoral*).

Réponse à la C^ie^ Fraissinet

Dans notre dernier numéro, nous avons publié une lettre adressée par la Compagnie Fraissinet au Sous Secrétaire d'Etat, ministre des Postes et des Télégraphes. La Fédération Nationale des Inscrits Maritimes a chargé Rivelli, son secrétaire général, de répondre à M. Fraissinet. Le citoyen Rivelli a donc écrit au Sous Secrétaire d'Etat la lettre suivante :

A Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes,

La Fédération Nationale des Syndicats Maritimes, en présence de la lettre que M. Fraissinet vous a fait tenir et où on insinue que les critiques formulées par elles n'étaient pas méritées, se voit dans l'obligation d'y répondre. M. Fraissinet dit que « rarement autant de moyens de sauvetage se sont trouvés réunis autour d'un naufrage » et il cite les vapeurs *Balkan*, *Hackney*, *Bienchamps*, *Eclaireur n° 10* et un grand nombre de pêcheurs.

Cela est vrai ; mais la thèse soutenue par cet armateur ne peut être acceptée, car nous estimons qu'un navire ne doit compter qu'avec les moyens de sauvetage dont il dispose, et non « sur les secours problématiques » qu'on peut lui apporter.

Nous répétons et insistons sur ce point avec énergie que :

« 1. L'équipage de manœuvre avait été réduit à sa plus simple expression ; il était composé de : un capitaine, un officier second, un maître d'équipage, huit matelots ; total onze hommes, plus trois enfants (deux novices et un mousse).

» 2 Un seul canot, sur six (le plus petit), était en état de navigabilité Les autres, desséchés par le soleil, pourris par l'eau, auraient coulé immédiatement, en admettant qu'on eût pu les mettre à la mer.

» Nous avons les preuves de notre affirmation, par les morceaux de bordages et de membrures que nous avons recueillis sur les lieux du sinistre.

» 3. Par le manque d'entretien des appareils de levage et malgré l'aide apportée par de nombreux et courageux marins, on n'a pu en manœuvrer aucun.

» Et enfin, que par une ceinture de sauvetage se trouvait à la disposition des passagers. »

Quant à la Commission de visite, nous n'y avons aucune confiance, et M. Fraissinet travestit la vérité, quand il dit qu'à bord du *Bompasse*, cette Commission trouva des embarcations en état dont les palans fonctionnaient parfaitement. La vérité est que les canots de ce navire étaient recouverts d'étuis en planches cloués à demeure, sur les bordages, les palans décrochés, garants levés et amarrés le long des porte-manteaux et que la Commission ne s'est réunie que sur la menace des marins d'empêcher par la force le départ de ce navire. Nous affirmons qu'aucune embarcation n'a été manœuvrée devant la dite Commission.

M. Fraissinet assure que la dernière visite effectuée sur le *Liban*, date de deux mois et que la Commission constata la présence à bord de plus de deux ceintures de sauvetage, de bouées et de six embarcations. Nous demandons une enquête à ce sujet pour savoir si la dite Commission, comme il était de son devoir, a visité et fait manœuvrer les canots, pour les passagers de pont et l'équipage, elle s'est assuré de la présence de ceintures de sauvetage. Au rapport de la Commission nous opposerons, le cas échéant, le témoignage des hommes de l'équipage.

Ainsi donc, de la lettre de M. Fraissinet et après notre réponse, nos accusations restent entières ; plus que jamais nous demandons que toutes les responsabilités soient établies, les coupables sévèrement punis.

Espérant que M. le Sous-Secrétaire d'Etat voudra bien nommer une Commission d'enquête, au sein de laquelle, à raison de nos accusations, nous demandons à être représentés.

Agréez, etc., etc.

Pour la Fédération :

Le Secrétaire général, RIVELLI.

Après avoir été soumis au bureau de la Fédération, ce document a été immédiatement envoyé à Paris.

(*Petit Provençal*).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21 à midi, + 23 5 à 7 heures du soir, + 16 Maxima, + 23 5 Minima, + 16 2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. midi, 761 mm. 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée S. O. faible. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, pluvieux

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Au départ

M. Antoine Gavini, député de Corte, est parti hier par le paquebot de Marseille, se rendant à Paris.

∴

Hôpital civil

Nous apprenons avec plaisir que M le docteur Zaccarelli, ancien interne des hôpitaux, a été nommé membre de la commission administrative de notre hôpital civil.

∴

Mariage

Hier matin, a été célébré en la paroisse Saint-Jean, dans la plus stricte intimité, par suite d'un deuil récent, le mariage de M. Pascal Prunaire avec la charmante Mlle Joséphine Benedetti.

Les témoins de la mariée étaient MM. Pasqualini, capitaine en retraite, et Giacomoni, professeur au lycée ; ceux du marié, MM. Giordani, notaire, et Sebiraccci Charles-André.

Nous adressons aux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

∴

Cœur de Jésus

A Saint-Jean, les cérémonies auront lieu aujourd'hui aux heures suivantes :

A sept heures Messe et Communion générale ; à 10 heures, grand'messe ; à 5 heures, Vêpres, salut et Amende honorable au Cœur de Jésus.

Au salut un chœur de jeunes filles chantera : *O cor Amoris* de L. Bordèse pour soprano et baryton ; *Tantum ergo* de Gigout ; Amende honorable de Pinther.

A Sainte-Marie : 47 heures du matin : Communion générale ; à 10 heures : Messe chantée devant le Très Saint Sacrement exposé ; à 7 heures 1/4 : Vêpres, Sermon et Bénédiction du T.-S. Sacrement.

La clôture des exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus aura lieu le mardi, 30 juin, à 7 heures du soir.

∴

Objet perdu

Il a été perdu une broche en or avec robie et perles fines.

La rapporter au bureau du journal contre recompense.

Octave de Saint-Antoine

Demain, samedi, à Saint-Jean, messe basse à 8 heures. Pendant la messe, on exécutera divers chants en musique. La cérémonie se terminera par le baiser de la Sainte Relique.

∴

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

∴

Carnet mondain

Hier, a été célébré à Sainte-Marie, le mariage de Mlle Antoinette Filippi avec M. Antoine-François Vincenti, commis des postes et télégraphes.

Les témoins de l'épouse étaient son oncle, M. Vincenti Antoine, secrétaire de Parquet, et M. Moretti, avocat à la Cour d'appel de Bastia ; ceux de l'épouse étaient M de Carafla, bâtonnier de l'ordre des Avocats de Bastia, et M. Decori, ancien bâtonnier de même ordre.

Au sortir de l'église, un excellent déjeuner a été servi aux invités dans la maison du père de l'épouse. On a bu et toasté au bonheur des jeunes mariés, dont l'union s'annonce sous les plus heureux auspices, car si M. Vincenti occupe déjà une excellente situation dans son administration, Madame Filippi sera pour lui une compagne accomplie.

Nous adressons à M. et Mme Vincenti tous nos vœux de bonheur.

∴

Pilules Suisses

Les Pilules Suisses guérissent des digestions pénibles, lourdeurs, somnolences, congestions après les repas.

∴

Vols à bord du Cyrnos

Hier matin, vers 3 heures, le brigadier de police Brignole et les agents Stefani, Biaggini et Fredenucci, étaient informés par les douaniers Leca Joseph et Santolini Antoine que trois jeunes gens venaient de soustraire plusieurs objets à bord du *Cyrnos*. Profitant du sommeil des voyageurs, couchés sur le pont, ces individus avaient pu s'emparer d'une valise, de plusieurs jupes, serviettes, chemises, caleçons, mouchoirs, chemisettes, cravates, deux jaquettes, une paire de souliers blancs et quelques bouteilles de liqueurs. Ces vols ont été commis au préjudice d'italiens venant de Livourne et se rendant à Marseille.

Les agents se rendirent aussitôt à bord de ce bateau, où ils trouvèrent enfermés dans la chambre de sûreté les nommés Lorenzetti Paul, 17 ans, et Olivieri Ange-Mathieu, 18 ans, qui avaient été arrêtés par les gardiens de la Cie Fraissinet Severini Jean et Bartolini Antoine. Ces individus ont été conduits au poste et écroués au violon.

Interrogés dans la matinée par M. Moiselio, commissaire de police, ils opposèrent les dénégations les plus formelles aux accusations que l'on portait contre eux, et désignèrent le nommé Pieroschi Charles, 17 ans, comme l'auteur des vols commis à bord du *Cyrnos*.

Pieroschi arrêté à son domicile, nia tout d'abord ; mais comme des objets provenant du vol furent trouvés en sa possession, il finit par reconnaître les faits qui lui étaient reprochés, ajoutant que les détournements avaient été commis par lui en compagnie de Lorenzetti Paul, Olivieri Ange-Mathieu et un quatrième Negri Antoine. Ce dernier, conduit au poste de police et pressé de questions par M. Moiselio, a également reconnu le délit qui lui était imputé et qu'il aurait commis de complicité avec trois autres.

D'ailleurs, Negri Antoine avait été surpris vers 5 heures du matin au moment où, après avoir escaladé le mur d'enceinte du violon municipal, il essayait de communiquer avec Lorenzetti et Olivieri qui y étaient enfermés.

Ces quatre individus ont été déférés à M. le Procureur de la République qui les a fait écrouer après interrogatoire.

∴

Objet perdu

Il a été perdu une broche en or avec robie et perles fines.

La rapporter au bureau du journal contre recompense.

Bourse de Paris

	17 juin.	18 juin
3 Rentes 0/0 ancien	97 20	97 25
— 3 p. 0/0 amortis	98.35	98.15

Dépêches Tour Vert

Un article DE M. ARÈNE

Le *Figaro* de ce matin, sous le titre *Lendemain de Naufrage*, et sous la signature, *Le Passant*, qui est le pseudonyme de M. Emmanuel Arène, publie un long et émouvant article relatif à la catastrophe du *Liban*, et relatant divers épisodes du naufrage recueillis par le député d'Ajaccio lors de son récent séjour à Marseille.

M. Emmanuel Arène raconte notamment sa visite au commandant Lacotte, la façon dont M. Fraissinet, directeur de la Compagnie, apprit la catastrophe ; la manière dont M. Luigi, président honoraire, et M. Franceschetti, magistrat colonial, purent arriver à se sauver ; l'admirable dévouement dont fit preuve le mécanicien Eidel qui empêcha l'explosion en redescendant ouvrir les soupapes, et, enfin les impressions du scaphandrier Pittorino dans sa descente à quarante mètres.

Cet article très intéressant et très documenté se termine par un chaleureux appel en faveur des naufragés.

Le député d'Ajaccio remercie le *Petit Marseillais* d'avoir ouvert une souscription, et il engage les lecteurs du *Figaro* à s'associer à ce beau mouvement de solidarité.

Cet article se termine par ces lignes émouvantes :

« Ile telles catastrophes ne sont pas des catastrophes locales, elles intéressent toute notre pauvre humanité que la mort seule a vraiment le don d'unir ; elles émeuvent douloureusement tous ceux qui ont le culte de leur foyer et qui, grâce au ciel, sont encore assez nombreux en ce monde.

» Il y a toujours un peu d'égoïsme dans la charité ; on soulage le malheur d'autrui, en songeant qu'il aurait pu nous atteindre.

» Pour être pitoyables à tant de pauvres pères désespérés, regardez, un instant, autour de vous, dans l'heureuse paix familiale, jouer et rire vos enfants, et songez à ces autres enfants, que la mort est venue prendre sans défense, qui furent les premières victimes de la catastrophe, et qui, blancs et roses comme endormis, flottaient lamentablement tout petits sur la mer si grande. »

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les recherches

Le mauvais état de la mer a empêché les scaphandriers de continuer leurs recherches.

Ils se sont rendus ce matin et cet après-midi sur les lieux du sinistre, mais ils ont été obligés de repartir aussitôt, la mer étant très houleuse.

Découverte d'un cadavre

Une barque de pêcheurs a ramené aujourd'hui le cadavre de Lucchesi Virginie, qui avait été aperçu flottant sur l'eau.

La décomposition est très avancée ; c'est une masse informe.

Les Obsèques

Ce matin 9 heures, ont eu lieu aux frais de la ville, les obsèques des dix dernières victimes retrouvées.

Voici les noms de ces infortunées :

Lota Joseh, 39 ans ;
Vicentomini Elisabeth, 40 ans ;
Baraanti Ammonica, 12 ans ;
Santoni Angéline-Marie, 3 ans ;
Santoni Marie-Rose, 7 ans ;
Sarlandini Marie Jéanne, ans ;
Durand-Ferrary, 50 ans ;
Albertini Paulina, 9 mois ;
Lusiochi Marie, 30 ans ;
Lusiochi Joséphine, 3 ans

La fermeture des cercueils dans le local du dépositoire de l'Hôtel-Dieu, devant les familles des défunts, provoque des scènes de lamentation indescriptibles. On ne peut se défendre d'une violente émotion en voyant toutes ces braves gens embrasser une dernière fois, en sanglotant, le visage des êtres chéris qui leur sont enlevés par un implacable destin.

Le cortège qui est composé des adjoints au maire, des membres du conseil municipal ; de plusieurs conseillers généraux et d'arrondissement ; d'un très grand nombre de fonctionnaires et de la plupart des compatriotes et amis des victimes, se dirige vers la Cathédrale où est célébré le service religieux.

De là le cortège se rend au cimetière Saint-Pierre où a lieu l'inhumation.

Aucun discours n'a été prononcé.

Sur tout ce long parcours une foule émue et recueillie fait la haie, se découvrant respectueusement au passage des corbillards.

Ces simples et imposantes funérailles produisent une profonde émotion.

Les Elections Départementales

Convocation d'électeurs

Les électeurs des cantons de Calacoccia, de Sainte-Marie Sicché et de Ghisoni sont convoqués, pour le 5 juillet, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général, en remplacement de M. Siméon de Buochberg, dont l'élection a été annulée ; de M. Mariani, décédé, et de M. Romani, démissionnaire.

PROPOSITION des Députés Corses pour les victimes de la grêle

On a distribué aujourd'hui à la Chambre une proposition de loi, signée par les cinq députés de la Corse, demandant l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à venir en aide aux victimes du département de la Corse, des gelées des mois de mars et avril 1903.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Les membres de l'Académie Française se sont réunis aujourd'hui pour procéder à l'élection de deux membres en replacement de MM. Ernest Legouvé et Gaston Paris décédés.

Au premier tour de scrutin, M. Bazin a été élu en remplacement de M. Legouvé.

M. Frédéric Masson a été élu en remplacement de M. Gaston Paris.

A L'ÉLYSÉE

Le président de la République et Mme Loubet ont offert, ce soir, un dîner aux Comités de la Société des artistes français et de la Société nationale des beaux arts, ainsi qu'à un certain nombre de notabilités artistiques et littéraires.

Ce dîner a été suivi d'une réception à laquelle assistaient les membres du corps diplomatique, des députés et sénateurs ; la plupart des membres du conseil d'Etat et de l'Institut ; un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs des armées de terre et de mer ; de magistrats ; d'officiers généraux du cadre de réserve et en retraite ; de hauts fonctionnaires des administrations de l'Etat ; des membres du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris, des maires et adjoints de Paris, etc.

La Russie et la Serbie

Un communiqué russe

On télégraphie de Saint Pétersbourg :

Le *Messager du Gouvernement* publie un communiqué du Tsar qui reconnaît le nouveau Roi de Serbie, et qui l'engage à châtier les meurtriers du roi Alexandre.

EN ALLEMAGNE

Les élections du Reichstag

Résultats complets

Les journaux de Berlin publient aujourd'hui les résultats complets des élections du Reichstag.

Ont été élus :

Conservateurs,	31
Membres du centre,	66
Polonais,	14
Membres du parti empire,	6
Socialistes,	54
Independants,	4
Alsaciens,	6
Nationaux libéraux,	5
Danois,	1
Membres du parti reformiste,	1
Membres de la ligue des paysans,	3
Total,	213

Il y a 184 ballottages.

La presse allemande

Tous les journaux commentent le succès du parti socialiste qui, d'après eux, est dû à un mécontentement général.

Les journaux officieux font retomber la faute sur le Grand Chancelier qui ne montre pas beaucoup d'énergie.

Aussi presque tous ces organes demandent le remplacement de M. Bulow par un chancelier bien plus énergique.

EN ANGLETERRE

EXPLOSION à l'arsenal de Woolwich

Quarante victimes

On télégraphie de Londres :

Une terrible explosion vient de se produire à l'arsenal de Woolwich, dans la fabrique de lyddite.

On compte déjà une quarantaine de victimes.

Les causes de cette explosion ne sont pas encore connues.

AU VATICAN

La Santé du Pape

On télégraphie de Rome :

Le docteur Lapponi, médecin du Saint-Père fait démentir les bruits qui ont circulé sur l'état alarmant de Léon XIII.

Le Pape n'est nullement indisposé.

AU MAROC

La situation du prétendant

D'après des nouvelles qui arrivent de Tanger la situation du prétendant serait très critique.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Bodinier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

L'ÉPIDEMIE DE ROUEN

Le Sénat reprend la discussion de l'interpellation sur l'état sanitaire de la garnison de Rouen.

M. Clémenceau fait connaître le résultat de l'enquête à laquelle il s'est livré pendant son voyage à Rouen.

L'orateur reconnaît que de nombreuses améliorations ont été apportées afin d'enrayer l'épidémie : mais il soutient qu'il y a encore beaucoup à faire. Le casernement laisse bien à désirer.

M. Clémenceau reconnaît que l'eau est la véritable cause de l'épidémie.

M. Lebrun, président du conseil, répond à M. Clémenceau.

Le ministre de la guerre justifie les mesures qui ont été prises et déclare que l'épidémie décroît sensiblement depuis quelques jours.

M. Labbé fait un grand éloge des médecins militaires, qui ont tout fait pour enrayer l'épidémie.

M. Waddington déclare que la municipalité de Rouen est disposée à faire tous les sacrifices.

M. Clémenceau insiste sur ses précédentes déclarations, et accuse le général André de ne pas agir sérieusement et sévèrement.

La discussion est close.

Ordre du Jour

Le président met aux voix l'ordre du jour suivant, qui est accepté par le gouvernement.

Le Sénat, approuvant la déclaration du ministre de la guerre et comptant sur sa sollicitude pour prendre toutes les mesures, afin de prévenir les épidémies dans l'armée, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est adopté à mains levées,

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

La sécularisation

A l'ouverture de la séance, M. Massé donne lecture de son rapport sur la proposition de loi relative à la sécularisation des membres des congrégations dissoutes.

M. Hubbard demande à la Chambre de discuter, avant toute autre question, le projet de loi sur les congrégations enseignantes de femmes.

Le président du Conseil demande la priorité pour la discussion du rapport de M. Massé.

La proposition de M. Hubbard est mise aux voix et repoussée par 321 voix contre 191.

La discussion du rapport de M. Massé est fixée à lundi.

La compétence des Juges de paix

Suite de la discussion de la 1re délibération sur : 1. la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la compétence des juges de paix ; 2. la proposition de loi de M. Jean Crappi, sur la réforme des justices de paix.

Les articles 2 à 16 sont adoptés sans aucune modification.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

MM. Vincent Diani et ses cinq enfants, de Bastia ; Mme Antoinette et Madeleine Bellagrini, de Toulon ; MM. Jacques et François Diani, de Monaccia ; Mme veuve Zampont, née Diani et ses enfants, de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio ; Mme veuve Natali, née Diani, de Monaccia ; M. et Mme Jacques Diamant et leurs enfants, de Poggio-Mezzana ; MM. Jacques-Louis et Etienne-Marie Battaglini, retraités à Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Eugénie Diani

Née BATTAGLINI

leur épouse, mère, sœur, belle-mère, tante, née et décédée à Bastia le 18 juin 1903, dans sa 52e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le levée du corps aura lieu aujourd'hui 19 du courant à 4 heures 1/2 de l'après-midi, 23 bis, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MAISON

L. N. MATTEI & Cie

La Maison L. N. MATTEI et Cie, de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable

VIN DU CAP-CORSE

AU QUINQUINA

de sa fabrication, dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé, ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR **CÉDRATINE** digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE **AU QUINQUINA** Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — SAMEDI, 20 JUIN 1903 — N° 170

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Devroux, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an.	6 mois.	3 mois.
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

Union Postale, et Autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00292

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête aujourd'hui : Saint Silvère.
Soleil [illegible]
Lever, [illegible] — Coucher, à 12 h.
Lune : Nouvelle le [illegible] dernier quart, le 1.
Fête de demain : Saint Louis de Gonzague.

19 JUIN

La Session d'Assises

La session d'assises du 2e trimestre de l'année, commencée le 28 mai, a pris fin le 15 juin. Onze affaires étaient inscrites à son rôle, dont quelques-unes présentaient un caractère exceptionnel. Comme déjà par le passé les sujets italiens y ont figuré pour leur part. On ne saurait assez renouveler des recommandations à la police administrative pour qu'elle prenne les mesures les plus énergiques à l'égard d'étrangers qui pénètrent en Corse sans être astreints à justifier de leur identité et de leurs moyens d'existence.

Nous ne doutons pas que le chef du parquet (général ne signale à l'administration une situation qui peut devenir dangereuse.

♣

Les verdicts du jury ont été assez satisfaisants, généralement parlant. Si l'excuse de la provocation a été admise dans plus d'un cas, tout fait croire qu'elle était justifiée, la Cour n'ayant pas ajouté à la peine corporelle celle de l'interdiction de séjour.

Deux décisions ont donné lieu à *des critiques, au sujet des attentats* de Bologna et de Bonifacio.

Sont-elles justifiées ? Peut-être l'opinion publique va un peu trop loin, en ce sens, selon nous, qu'il pourrait y avoir des doutes sérieux en ce qui concerne l'assassinat de Bologna, l'auteur de ce crime, qui garde la campagne, après avoir déserté les prisons de Cayenne où il subissait la peine des travaux forcés à perpétuité, étant venu dans son pays natal pour se venger, *ayant tout intérêt à atteindre personnellement* celui qu'il considérait comme son ennemi.

Le doute au sujet de la participation des deux frères de Mathieu Poli est possible et l'acquittement des deux accusés en devient la conséquence.

En est il de même en ce qui concerne le crime de Bonifacio ? Ici il convient de s'incliner devant la détermination du jury.

Le jury persiste dans sa jurisprudence en ce qui concerne l'attentat aux droits civiques d'un citoyen. Il continue à oublier, abstraction faite de ce qui concerne l'affaire jugée le 15 juin, à quels graves inconvénients a conduit plus d'une fois l'impunité en pareille matière.

♣

Comme aux sessions précédentes on a assisté à de belles luttes oratoires entre les magistrats du parquet et les membres du barreau. Les accusations continuent à être soutenues avec autant d'intelligence que de talent, et les défenses présentées avec autant de savoir que d'habileté.

♣

La présidence de la Cour d'assises qui vient de terminer ses travaux a été confiée à M. le conseiller Giuj, qui avait déjà rempli ces fonctions, et y avait momentanément renoncé, pour des raisons de santé. Mais on savait qu'il serait rappelé à son fauteuil de président, et qu'il déploierait bientôt de nouveau un talent mûri par une longue expérience des affaires.

LA MORT DU COLONEL LUCCIARDI

De nouvelles dépêches de Tananarive donnent des renseignements plus détaillés et plus précis sur la mort du regretté lieutenant-colonel Lucciardi.

Notre vaillant compatriote a succombé aux suites d'une appendicite et non à un empoisonnement.

Voici, d'ailleurs, la lettre qui a été adressée à son frère, M. le notaire Lucciardi, maire d'Antisanti, et qui rend un si grand hommage à la mémoire de ce valeureux officier.

Monsieur,

J'ai le vif regret de vous annoncer le décès du lieutenant-colonel d'infanterie coloniale Lucciardi Ange-François, votre frère, chef d'état-major du corps d'occupation à Madagascar, qui a succombé le 8 juin courant à Tananarive, des suites d'appendicite.

Je tiens, en cette douloureuse circonstance, à vous faire part des regrets unanimes que cette mort prématurée cause à toute l'infanterie coloniale dont le lieutenant-colonel Lucciardi était l'un des plus brillants officiers. Par les services distingués qui avaient déjà marqué sa carrière, par les solides qualités militaires dont il avait fait preuve dans les circonstances les plus difficiles, il était préparé aux plus hauts postes de commandement, et la perte de ce valeureux officier sera vivement ressentie par tous ses chefs et ses camarades dont il avait su s'attirer l'estime et l'affection.

Agréez, etc.

Le Général, direct ur des troupes coloniales,
FIRMIN.

Nous profitons de cette circonstance pour adresser à MM. Lucciardi et à leur famille l'expression de nos plus vives condoléances.

LA CATASTROPHE du *Liban*

(*De notre correspondant particulier*)

Marseille, le 16 juin 1903.

Une Enquête judiciaire. — Le Rapport de M. Eflambe. — A la Recherche des Victimes.

Lors de la découverte des huit cadavres des victimes du *Liban* que les scaphandriers avaient pu ramener à terre, on avait remarqué que l'un d'entre eux le malheureux Lesini, portait des traces de violence sur la nature desquelles on n'avait pu s'expliquer, l'autorité judiciaire avait donné l'ordre de surseoir à son inhumation. Le cas, malheureusement, n'est pas, paraît-il isolé, et quand M. Mourgue, patron pêcheur, a pu ramener à terre le corps de l'infortunée Mme Rostaing, qui était remonté à la surface de l'eau, on a pu constater qu'il portait une blessure à la face externe d'une cuisse. Aussi, le parquet, en présence de pareils faits, s'est ému, et une enquête judiciaire a été ouverte. L'autopsie des deux corps aurait été même, dit-on, ordonnée, afin de permettre aux magistrats enquêteurs d'être fixés sur la nature de ces déplorables incidents.

∴

M. Eflambe, commissaire de la marine, chargé de l'enquête sur les causes de la catastrophe, a remis aujourd'hui le dossier, auquel il a joint son rapport, à M. Pénissat, administrateur général du service de la marine, à Marseille.

Ces intéressants documents seront transmis dans la journée même, par ses soins, à M l'amiral Bienaimé, préfet maritime à Toulon, qui, à son tour, doit les faire parvenir au Ministre de la marine.

Tout fait donc prévoir qu'avant un mois, le Tribunal maritime pourra être réuni, devant lequel comparaîtront le commandant Lacotte, du *Liban*, inculpé de fausse manœuvre et d'absence de la passerelle de son navire, et le commandant Arnaud, de l'*Insulaire*, inculpé d'avoir immédiatement quitté les lieux du sinistre, sans porter secours aux naufragés.

Tous deux pouvant encourir la même peine, qui, en pareil cas, peut s'élever à un emprisonnement de deux ans. En cas de condamnation, le retrait immédiat de leur brevet de capitaine serait ordonné.

∴

Les recherches en vue de retrouver les cadavres des malheureuses victimes de la catastrophe ont continué, mais jusqu'ici sans résultat appréciable, la forte brise qui n'a cessé de souffler depuis quelques jours sur les parages de l'île Maire et des Croisettes rendant impossible la descente des scaphandriers. On espère demain, une accalmie s'étant produite, que Pittorino pourra recommencer sa funèbre besogne.

Ajoutons, en terminant, que M. Anticevich, scaphandrier de la Compagnie Chambon, *s'offre* gracieusement pour aller retirer *les cadavres* qui se trouvent encore *sur le Liban*, quand bien même ils se trouveraient par plus de 35 mètres de profondeur.

Pascal de Gherardi.

♣

AUTOUR DE LA CATASTROPHE

La nouvelle de l'arrestation des commandants Lacotte et Arnaud, des deux paquebots *Liban* et *Insulaire*, est accueillie avec une satisfaction donnée à l'opinion publique.

En effet, si, comme l'enquête l'établira, le commandant de l'*Insulaire* était dans son droit en maintenant le cap qui le menait sur le *Liban*, il n'en est pas moins vrai qu'une trop stricte application des règlements peut constituer, en certaines circonstances, une faute impardonable.

Le Maréchal Canrobert, coulé par le *Roche*, n'enfreignait pas non plus les règlements en se plaçant par le travers de l'escadre, et pourtant, la culpabilité de son commandant n'était pas douteuse.

Si, pour une raison ou pour une autre, le *Liban* n'était plus maître de sa manœuvre, l'*Insulaire* devait évidemment s'écarter de lui et faire tout de suite machine en arrière, le peu de distance qui séparait les deux navires indiquant l'imminence du danger.

Quant au commandant du *Liban*, le fait seul d'avoir quitté son navire avec ses officiers et tout son équipage, pendant que des femmes et des enfants se noyaient à son bord, constitue un grave manquement au plus impérieux de ses devoirs. Ce devoir, au nom duquel les commandants de la *Bourgogne* et de la *Frisia* ont eu faire héroïquement le sacrifice de leur vie, est une des plus anciennes traditions de notre marine, à laquelle on ne peut se soustraire sans faillir à l'honneur, et en vertu de laquelle le capitaine doit — comme chacun le sait — quitter le « dernier » son navire.

Le commandant de l'*Insulaire*, en continuant sa route sur Marseille sans chercher à porter secours au *Liban*, nous paraît également fautif, malgré la raison invoquée des avaries qu'il venait de subir, car leur gravité n'était pas assez grande pour l'empêcher de séjourner quelques instants sur le lieu du sinistre qu'il venait de causer et où il pouvait sauver bien des existences humaines.

En tout cas, même s'il estimait que la sécurité de son navire exigeait un prompt retour au port, il pouvait néanmoins mettre à la mer et laisser sur place ses embarcations, dont les étais n'ont même pas été enlevés.

Il y a donc eu là deux défaillances : les deux commandants et les deux équipages n'ont pas fait leur devoir.

Le fait est heureusement fort rare parmi nos gens de mer. Il n'en est que plus pénible à constater.

Quant aux Compagnies, nous espérons qu'elles sauront tirer de ce lamentable événement la leçon qu'il comporte et prendre des mesures pour que les embarcations de leurs paquebots soient autre chose que d'élégants joujoux vernissés et luisants à l'extérieur, élégamment enveloppés dans des étuis bien blancs, mais encombrés d'une foule d'objets disparates, dont la mise à l'eau exige un temps énorme et qui, pour la plupart, n'y comportent, faute d'entretien, comme de véritables écumoires.

Puisse cette terrible catastrophe mettre enfin un terme à une inexcusable et souvent criminelle incurie !

(*Dépêche Tunisienne*).

♣

REUNION DES CORSES A TOULON

Dimanche a eu lieu au Casino de Toulon la grande réunion organisée par les cercles et groupes corses, dans le but de nommer un comité pour l'élaboration du programme d'une fête donnée au bénéfice des victimes de la catastrophe du *Liban*. Ainsi que nous l'avons dit, il a déjà été décidé que cette fête serait donnée au Jardin de la Ville et comprendrait une kermesse.

Environ cinq cents personnes s'étaient rendues à l'appel du convocateur M. Bertoni, et dans la salle on remarquait la présence de MM. J.-B. Michel, conseiller général du 2e canton ; Henriot, Nicolai et Leca-Monteverde, conseillers municipaux, et de nombreux présidents et délégués de groupes corses.

Sur la scène, autour de la table de la présidence, étaient réunis MM. Bertoni, Nasica, président de la Fédération Corse ; Poggi, conseiller municipal ; Orsoni, président du Cercle Général Paoli ; Orsoni, président des Démocrates Corses et Leonardi, président de l'Union Fraternelle des Mille.

M. Nasica ouvre la séance et passe immédiatement la parole à M. Bertoni qui explique le but de la réunion en ces termes :

Il y a huit jours à peine, une terrible catastrophe jetait la consternation dans la France tout entière. La Corse était particulièrement atteinte par ce sinistre. Emus par les péripéties de *ce désastre* national, les pouvoirs publics comprirent qu'un drame de cette nature n'avait pu s'accomplir sans laisser derrière lui tout un cortège de misère et de deuil, et dépêchèrent sur le bureau de la Chambre une demande tendant à l'ouverture d'un crédit de 50.000 francs destiné à soulager les infortunés, et qui fut voté à l'unanimité. Il appartenait à l'initiative privée de seconder les efforts du Gouvernement en ouvrant des souscriptions et en organisant des fêtes, pour rendre plus importants *les secours que l'on se propose d'accorder* aux malheureuses familles des victimes. C'est ce qu'a pensé M Emmanuel Arène, c'est ce qu'a décidé le comité de Toulon.

Mais l'heure n'est pas aux longs discours, il faut des actes. Les circonstances actuelles exigent de nous non pas seulement des preuves de solidarité mais surtout du dévouement. Eh bien ! Messieurs, le comité d'initiative qui se compose des cercles et groupes corses de Toulon, s'est réuni hier soir, et a arrêté, en principe, une liste de personnes capables de former un important comité d'organisation.

A ce sujet, il s'est inspiré des sentiments louables, en écartant de ses décisions toutes *les idées* politiques ou autres. Par la liste dont nous allons vous donner lecture, vous jugerez s'il a manqué à son devoir. Si cependant, par suite d'un oubli involontaire, quelques noms ont échappé, nous serions reconnaissants aux personnes présentes de nous les signaler à la fin de cette réunion. La tâche du comité d'initiative finira lorsque le comité d'organisation sera en mesure de fonctionner. Nous espérons qu'il pourra être constitué définitivement mardi prochain et qu'il se mettra immédiatement à l'œuvre.

Quant à nous, si le succès couronne l'œuvre entreprise, nous nous féliciterons d'avoir *réussi à grouper*, dans un but humanitaire, — ne fût-ce que pendant quelques instants — toutes les bonnes volontés, toutes les intelligences et tous les partis.

M. Bertoni donne lecture de la liste des présidents d'honneur, qui sont : MM. Michelet, maire de Toulon ; l'amiral Bienaimé, préfet maritime ; Bonnerot, préfet du Var ; Ferrero et Martin, députés de Toulon ; Allard, député de Draguignan ; Vigne, député de Brignoles ; Clémenceau, Méric et Sigalias, sénateurs du Var.

Les membres du comité ont été choisis parmi tous les rangs de la société, pour bien prouver que toute question de parti devait être écartée.

Voici les noms de nos compatriotes qui font partie de ce Comité :

MM. Guiderdoni (Rozays), rédacteur au *Petit Provençal* ; Fabiani, capitaine de frégate en retraite ; Antonetti, directeur de la Banque de France ; Mancini, ancien adjoint au maire, professeur au Lycée ; Maestracci, lieutenant de vaisseau en retraite ; Rocchesani, officier d'administration en retraite ; Cristofani, retraité de la marine ; Peraldi, docteur en médecine ; Venturini, élève en pharmacie ; Santoni, répétiteur au Lycée ; Angeli, conducteur des ponts et chaussées ; Astima, conseil honoraire ; Allegrini, représentant du commerce ; Garçain, juge au Tribunal de commerce ; Pierroni, retraité de la marine ; Silvagnoli, propriétaire ; Ferraci, propriétaire ; Guglielmi, négociant ; Luciani, ancien conseiller municipal ; Giampietri, instituteur ; Pietri, retraité ; Pietri, maître entretenu de la marine ; Leca-Monteverde, Henriot, Poggi et Nicolai, conseillers municipaux ; Carcopino, lieutenant en 11le de ligne ; Mattei, ingénieur de la marine ; Veignaud, armateur ; Olivy, commis des ponts et chaussées ; Marcelly, ancien adjoint au maire ; Figonetti, aspirant au 111e de ligne ; Salvatelli, *chef de division à la préfecture du Var* ; Fiocchi, conseiller de préfecture ; Taddei, médecin major de la marine ; Andreotti, rentier ; Cattani, lieutenant de vaisseau ; Vignoli, capitaine au 141e de ligne ; Santini, capitaine au 111e de ligne ; commandant Orlandocci ; commandant Silvani ; Pugliesi Conti, lieutenant de vaisseau ; Sarrocchi, sous lieutenant ; Rocchesani, lieutenant au 111e de ligne ; Luciani, directeur de l'Institution des Sourds-Muets ; Capriani, receveur des postes ; Orsoni, président des Démocrates Corses ; Nasica, président de la *Fédération Corse* ; Poli, président de l'Union Républicaine ; Leonardi, président de l'Union Fraternelle des 1000 ; Orsoni, président du cercle Général Paoli ; Valenti, président du cercle Sambuccetta ; Andreani, président de l'Union Corse ; Paggianelli, président des Frères Corses ; Farinacci, président de l'Echo de

Morosaglia ; Antonini, président du Comité Christophe-Colomb ; Ottavi, président de l'Insulaire ; Princivalle, président de l'Alliance Calvaise ; Valery, président du groupe des Droits de l'Homme ; Bertoni, publiciste.

Comment s'opéra le sauvetage

M Pittorino, que la traversée avait quelque peu reposé, a bien voulu faire à un rédacteur du *Petit Provençal* le récit des opérations qu'il venait d'accomplir en compagnie de son cousin. Nous lui laissons la parole :

— Nous sommes descendus par le mât de misaine, et immédiatement nous arrivons sur le pont, encombré de choses diverses : cordages, sacs, barres d'anspect, manœuvres. Là, nous nous trouvons en présence de plusieurs cadavres, engagés dans les barrières des bordages, dans des paquets de cordes, sous la roue du gouvernail ; d'autres, à moitié libres, flottent. Pour les amarrer aux cordes que nous avions amenées avec nous, il nous fallut couper au couteau les objets qui les retenaient. Mais ce travail fut difficile et pénible : difficile, parce qu'on n'y voyait presque pas ; pénible à cause de la profondeur. Enfin, nous pûmes enlever tous les corps qui se trouvaient sur le pont, et nous remontâmes pour nous reposer un peu.

Pendant cette première opération, nous avions, mon cousin et moi, malgré la presque opacité des eaux agitées par les courants, observé que des cadavres gisaient au fond de la mer. C'est là que nous sommes allés à la seconde descente. Le danger était réel, car les cordes et les tuyaux s'engageaient dans les cordages et les haubans du navire, faisaient craindre un brusque accroc, une coupure. Nous atteignîmes enfin le col de sable et de limon, où poussent des algues que font vaciller les courants. Les cadavres sont là, couchés sur ces lits verdoyants, comme dans un berceau de fines dentelles. Et nous les avons recueillis.

C'est un spectacle terrifiant .. que je ne voudrais pas voir tous les jours.

— Et retournerez-vous, ce soir ?...

— Oh ! non .. demain, si le temps le permet.

— Croyez-vous qu'il y ait encore de nombreux corps ?...

— Impossible de le savoir... l'eau est trouble, les courants sont violents... il se pourrait qu'il y en ait encore qui sont engagés, ou qui demeurent dans l'attitude raidie où la mort les a pris, flairs à des corps où à un objet quelconque .. Il peut aussi y en avoir dans le navire .. mais je ne sais rien d'exact.., il faut voir.

Les reconnus

Les cadavres, nous l'avons dit, sont au nombre de onze, dont six enfants, trois femmes et deux hommes. L'identité de dix d'entre eux a pu être établie dans la soirée d'hier. Ces infortunés sont :

Albertini Pauline, 9 mois, reconnue par son père.

Santoni Marie, 9 ans, née à Luri, le 13 septembre 1895, fille de Fernand et de Lombardi Victoire.

Santoni Rose, 5 ans, née à Luri le 11 février 1898, sœur de la précédente. Les deux enfants ont été reconnus par leur père qui demeure, 41, rue des Dominicains, à Marseille

Sarlandini Marie-Jeanne, née à Marseille le 3 mars 1896, fille de Zéphirin et de Liccioni Victoire. Reconnue par son père, demeurant, 31, boulevard de la Major.

Vicedomini Elisabeth, 40 ans. Elle portait en poche des brevets de caisses de retraites qui ont permis l'identification.

Lota Joseph, 23 ans, soutier à bord du *Liban*, fils d'Antoine et de Gualtella Marie, né à Bastia le 15 juillet 1880, rue Bajetta. Lota, qui a été reconnu par un de ses cousins, Canale Joseph, demeurait à Marseille, 4, Montée des Accoules.

Durand-Ferrari, négociant à Marseille, 23, rue Grignan M. Ferrari a été reconnu grâce aux papiers qu'il avait dans un portefeuille contenant également 200 frs en billets de banque La montre du malheureux était arrêtée sur midi 37 minutes.

Duschieri Marie, 6 ans, Lusinchi, 30 ans, née à Cervione, fille de Jean-Baptiste et de Piana, demeurant à Bastia.

Lusinchi Joséphine, fille de la précédente, née à Bastia, âgée de 3 ans.

La mère et la fille ont été reconnues par M Lusinchi père et mari, qui n'a pu voir étant gravement malade.

Barsanti Ambroise, 15 ans, né à Venise le 30 août 1888, fils de Lenzi et d'Annonciade Riconisi, demeurant à Marseille, 24, rue Dessix Elle a été reconnue par son père.

Un seul corps n'a pas été reconnu encore, c'est celui d'un petit garçon paraissant âgé de 5 ans environ, et dont la recueil porte le numéro 6.

Fournitures scolaires

10 juin 1833. — Le premier vapeur qui ait fait la traversée entre Bastia et le continent français entre dans le port aux acclamations des Bastiais

Ce vapeur s'appelait le *Golo* : deux jours avant le *Liamone* avait fait son entrée dans le port d'Ajaccio.

A cette époque, le service se faisait entre notre île et Toulon ; les départs étaient hebdomadaires pour chacune des deux villes d'Ajaccio et de Bastia, le prix des places était de 18 fr. en premières et de 10 francs en secondes.

Brevet élémentaire

Les aspirantes au brevet élémentaire sont priées de se présenter au lycée, lundi 22 juin, à 7 heures et demie du matin, munies de la quittance du droit d'examen.

Entrée par la porte de la rue de la Miséricorde près l'église Saint-Charles.

Les aspirantes trouveront à notre librairie toutes les fournitures nécessaires.

Bulletin Financier

Paris, le 16 juin 1902.

A l'exception de quelques valeurs, notamment le groupe ottoman, le marché reste faible dans son ensemble et fréchement revenu sur notre Rente, qui clôture à 97,25, ex-coupon, soit en nouvelle réaction de 22 centimes. L'Extérieur est également en baisse à 89,75 ; par contre la Serbe reprend à 78,10

Nos Etablissements de Crédit sont stationnaires. Foncier 695, Lyonnais 1,088, Société Générale 624.

La Banque, l'Obligation Victoria-Mines est à 3 fr. 25 à 381. Les Tramways Electriques sont à 100 fr. Les Charbonnages des Alpes consolident leur avance à 405 50. La Consigny est bien tenue à 58, malgré la baisse des valeurs sud-africaines. On retrouve la Kokumbo entre 30 et 31.

L'introduction à la cote des actions de la Société des Zincs et Plombs Argentifères de Styrie est imminente. La consommation toujours croissante du zinc et la hausse continue des prix de ce métal rendent les dispositions du public très favorables à toutes les valeurs de ce compartiment.

Nos Chemins sont irréguliers.

UN CAMBIU

Commediôla in 1 attu

DI P. VATTELAPESCA

SCENA VI (Suite)

Pedru-Paulu

Bôli maritammi cun Antonia.

Serena

L'hai desideratu quant'e me.

Michele

Tempu e buluntà spessu muta.. Ma qui un n'è colpa mea.

Serena

E di quale ? Di me forse ?

Pedru-Paulu

No, di su zuccone d'Antonia.

Serena

Contesta ch'ella u sia ; ma suppunendulu ancu, averesti duvutu accorghistine prima.

Pedru-Paulu

Mi fidai all'apparenza : i so ochj esprimianu tantu spiritu ch'eo cridia truvanne inde' so discorsi.

Serena

E avale u so spiritu stessu — e ne ha môltu — ti pare una cosa scipita, perchè hai p'e cèrne qualch'altru capriccio... Credi ta ch'eo, vecchia, bôglia affibbiammi u to abitu d'arliocchiu ? Hai promessu di spusallia, e a spuserai.

Pedru-Paulu

Pintôsta m'impiccu.

Serena

Se un spost tu Antonia, manc'a to surella pô mantisani cun Bastiano.

Michele (vivamente)

A signurina un serà in pena d'un compensu.

Mariuccia (vivamente)

Un n'aghia primura.

Serena

Bastiano è un bravu giovanu.

Michele

Fôrse un po' materiale.

Serena

Struitu ..

Pedru-Paulu

Un pedante... Cosa ne diti, Mariù ?

Mariuccia

I miò sentimenti, l'aghiu espressi ja a mamma.

Serena (a Pedru-Paulu)

Insomma, c'è qualchi fattu ?

Pedru-Paulu

Parla tu, Michè !

Michele

A cosa è delicata.... Ma trattendusi d'a felicità d'un amicu, seraghiu franca. Assai cri à serata d'u Generale, chi m'imbitò ca a miò surella...

Pedru-Paulu

Par avè una pianista a buffu.

Michele

C'era u fiore d'a culonia straniera, e pochi Côrsi.

Pedru-Paulu

P'a vergogna !

Michele

E fra questi Antonia c'u fratellu, muta ind'un seônu cumme una madunnina. Li dummanda, per cella u generale s'ella si diverta. « Signor no, » li risponde Antonia secca secca. Bidete di qui a scena : Senseru i calafroni au generale, e soprattuttu à mugliera chi li stava accantu, e s'allungnanu tutt'e dui berbuttulendu : « Passe di salvatchi ! » E a festa restò fin'all'ultimu annuvulata.

Pedru-Paulu (a Serena)

E bôli ch'e' mi pigli stu santavuglilu !

Serena

Sal quale ha mancatu u più in sta circustanza ? Minca Antonia, a puvaretta, chi parlò francamente — od ebbe tôrtu, u ricunoscu...

Pedru-Paulu (ridendu)

Mancu male !

Serena

Ma u Generale chi si ne formalizzò tantu !

Pedru-Paulu (p. s.)

Cumme putia aspettassi a su tempione ?

Serena (turidendu)

I Francesi hanu stu vellu pruverbiu : « Quandu una vôle disfassi d'u so cane, u dice arrabbiatu. » Cusì faci tu di Antonia : un l'ami più, se pur l'hai amata, e metti avanti se scuse pe cappialla... Ci sô altri fatti ?

Pedru-Paulu

Eh, eh ! ci ne sarebbe a racuntà fin'a dummane... Si diverta, per esempiu, cu i jôculi cumme una cinina.

Serena

E, prima, truvavi questa adurabile, segnu d'un anima candida e pura...

Pedru-Paulu

Ma ch'è ? Ti ne vai ?

Serena

Vaiu a fà a spesa.

Pedru-Paulu

Ti ne vai cusì ? Ma ch'è ? Ti sô dettu qualchi cosa ch'ha ti dispiacciutu ?

Serena

Nò, nò, caru Pedru-Paulu, nò, nò, ti ne sô dettu nulla.

Pedru-Paulu

Ma ch'è ? Ti ne vai ?

Serena

Vaiu a fà a spesa.

Pedru-Paulu

Ti ne vai cusì ? Ma ch'è ? Ti sô dettu qualchi cosa ch'ha ti dispiacciutu ?

Serena

Nò, nò, caru Pedru-Paulu, nò, nò, ti ne sô dettu nulla.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MOLTIFAO — Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique ami M. Grimaldo Colombani a été nommé greffier de la justice de paix du canton de Castifao.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

CASTELLO DI ROSTINO. — Les électeurs de la commune de Castello di Rostino avaient à élire un membre du conseil municipal, en remplacement de l'adjoint décédé.

Sur 126 votants, M. François Domartini a été élu avec 76 voix : son concurrent, M. François Poloduri, en a obtenu 49.

PUZZICHELLO. — Hier matin, à la petite chapelle de l'établissement thermal de Puzzichello, M. l'abbé Pariggi, desservant de Castellare de Mercurio, a célébré une messe de requiem pour les victimes de la catastrophe du « Liban ».

PIANO. — M. Vincenti Dominique est nommé garde champêtre de la commune de Piano, en remplacement de M Massoni, démissionnaire.

ILE ROUSSE. — M. Alfonsi Joseph, le frère de notre sympathique vicaire, M. l'abbé Alfonsi Dominique, vient d'être nommé commis des affaires indigènes, au Soudan. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et nos souhaits les meilleurs.

— Grâce au zèle de quelques âmes charitables, les œuvres de charité que les bons Pères Franciscains avaient implantées dans notre ville continuent leur marche.

A l'occasion de la fête du grand thaumaturge franciscain, l'ouvroir Saint-Antoine a distribué une quantité d'habits aux pauvres.

Nous avions cru que l'œuvre du pain de Saint-Antoine aurait fait naufrage ; mais non, une excellente dame de notre ville, sur l'invitation de nos chers proscrits, en a pris la direction.

Depuis la fermeture du couvent et le départ des religieux, la distribution du pain de Saint-Antoine se fait chaque mardi, à 9 heures, dans le salon de Mme veuve Touranjon.

Que Saint-Antoine et Saint François bénissent toutes ces âmes charitables, fassent prospérer nos œuvres et nous ramènent au plus tôt nos chers exilés...

Fiat !!! — ISOLANO.

BONIFACIO. — M. Benedetti, lieutenant des douanes, a été récemment changé pour Perpignan. A l'occasion de son départ, le personnel bonifacien, obéissant à un élan général et spontané, a résolu d'en perpétuer le souvenir en offrant à son excellent chef un punch d'adieu au cours duquel M. Canonici, brigadier, a prononcé l'allocution suivante :

« Au nom du personnel tout entier de Bonifacio dont je suis ici l'interprète fidèle, permettez moi, mon lieutenant, de vous réitérer en cette occasion l'assurance de notre profonde estime ainsi que de notre respectueuse sympathie.

» Le changement dont vous venez d'être l'objet n'a certainement pas provoqué en nous une explosion de joie. Avec regret, nous nous séparerons de notre chef bienveillant et juste dont la dignité personnelle qui préserve des viles compromissions, la sollicitude constante pour ceux que vous dirigies avec tant d'autorité, et le crédit légitime dont vous jouissiez auprès de vos supérieurs, ont eu, pour la subdivision de Bonifacio les plus heureuses conséquences. Aussi, tout le personnel, sans distinction de grade, vous est-il très reconnaissant du précieux appui que toujours vous avez bien voulu lui prêter et, s'il a un désir auquel se mêle peut être un peu d'égoïsme (les meilleurs sentiments n'en sont point exempts), c'est de vous voir revenir sous peu parmi nous dans les conditions les meilleures.

» Tel est son désir, mais non son espoir, car il n'ignore pas que c'est sur votre demande que ce changement vous a été accordé.

» Quoi qu'il en soit, permettez-moi, mon lieutenant, de porter votre santé et de boire avec tous les agents réunis, à l'accomplissement de vos aspirations. »

MM. Tomesi et Fiaschi, lieutenant intérimaire et préposé, ont ensuite pris la parole. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ces allocutions chaleureuses fort applaudies. Tous deux ont dit que dans les brigades où il avait été appelé à exercer ses pénibles fonctions, M. Benedetti avait su gagner l'estime et la considération qui sont dues à une conduite toujours digne et de tous points irréprochable.

Profondément touché d'une manifestation aussi sympathique, M. le lieutenant Benedetti a adressé en termes émus ses remerciements aux brigadiers Tomasi et Canonici en les chargeant de les transmettre au personnel absent. — ALFA.

Discours

prononcé par M. Gualtella, Président du Syndicat des pêcheurs bastiais, aux obsèques de M. Joseph Marola, trésorier du même Syndicat.

Messieurs,

Je ne veux pas que la dépouille mortelle de Joseph Marola, qu'une maladie inguérissable vient de ravir à notre affection, descende à jamais dans la froide tombe, sans lui adresser au nom du Syndicat des Pêcheurs, un dernier, un suprême adieu.

L'existence de Joseph Marola fut des plus modestes, ce qui ne l'empêcha pas d'être des mieux remplies, comme celle de tous les travailleurs de la mer, qui non seulement luttent pour vivre, mais qui sont encore obligés de lutter contre les flots, toujours prêts à les engloutir.

Joseph Marola entra dans la marine marchande tout jeune ; c'est en parcourant les mers, en s'exposant jour et nuit aux intempéries, qu'il contracta les germes de la maladie qui devait l'enlever, si jeune, à l'affection des siens, à l'estime de ses amis. Vaincu par la fatigue, il rentra dans sa ville natale, et ne tarda pas à devenir un patron pêcheur des plus réputés. Quand, il y a quelque temps, les pêcheurs bastiais, fatigués de l'exploitation dont ils étaient l'objet, voulurent faire valoir leurs revendications, Joseph Marola fut au premier rang parmi ceux qui s'inscrivirent au Syndicat et parmi ceux qui se dévouèrent le plus pour le triomphe de notre cause.

Il fut nommé trésorier de notre Syndicat, et il n'a cessé depuis d'occuper ces délicates et difficiles fonctions, avec le zèle et la ponctualité d'un caissier de profession.

Aussi le Syndicat perd il aujourd'hui un de ses collaborateurs le plus fidèle et le plus dévoué.

Je devais à sa mémoire ce témoignage de reconnaissance et de regret : que la vie de Joseph Marola soit un exemple pour nous, mes chers camarades.

Quant à vous, cher regretté Trésorier, au nom du Syndicat des Pêcheurs et de la corporation tout entière, je vous dis adieu : dormez en paix, votre mémoire vivra longtemps parmi nous. Joseph Marola, que la terre vous soit légère.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 18° à midi, + 19° à 7 heures du soir, + 19° Maxima, + 19 3 Minima, + 16°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 757 mm. 6 heures du soir, 755 mm.

Vent. — Dans la matinée S. faible.

Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 8 mm.

Nos sénateurs

Le 3e bureau a nommé membre de la commission relative aux fraudes en matière électorale, M. Giacobbi, en remplacement de M. de Casabianca.

Nos paquebots

Le paquebot postal *Pélion* est arrivé à 8 heures. La première distribution ayant été faite avant l'arrivée du paquebot, les dépêches du continent n'ont pu être distribuées qu'après l'arrivée du train de Corte.

Distinction

M l'astronome Giacobini vient de recevoir de la Société astronomique de France la médaille d'or du prix Janssen.

Toutes nos félicitations à notre compatriote.

Décès

Mme Eugénie Diani, née Battaglini, a succombé hier aux suites de couches laborieuses ; elle était à peine âgé de 29 ans et elle laisse cinq enfants en bas âge.

La levée du corps a été faite à 2 heures de relevée au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis qui avaient tenu à apporter leurs consolations à M. Vincent Diani, si cruellement frappé.

Nous adressons aux familles Diani et Battaglini toutes nos condoléances.

Droit fiscal

A la suite des examens qui ont eu lieu à la Faculté marseillaise libre de droit, M. Gallichini, de l'administration des contributions indirectes, a obtenu le certificat de droit fiscal.

Octave de Saint-Antoine

Aujourd'hui, samedi, à Saint-Jean, messe basse à 8 heures. Pendant la messe, on exécutera divers chants en musique. La cérémonie se terminera par le baiser de la Sainte Relique.

Machines à coudre Helvétia

Certaines personnes, dans un but intéressé, se plaisent à dire que la vente des machines à coudre Helvétia fermera bien-tôt ses portes ; que l'atelier et la mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que à tout punit.

Nous prions nos amis et clients de vouloir signaler toute personne dépréciant les machines Helvétia, dont la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous un registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms de toutes les personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicien.

A louer présentement

Un appartement de 7 pièces, avec deux portes d'entrée et un balcon, situé rue de l'Opéra, 4, 2e étage, en face du Théâtre.

S'adresser rue Neuve-Saint-Roch, 4, 3e étage, via à vis de M. Tourrasse, relieur.

A vendre

Ensemble ou séparément 6 appartements de 6, 7 et 8 pièces au 1er étage près les bureaux de la Compagnie Fraissinet Placement avantageux. Excellente occasion à saisir de suite s'adresser à Me Giordani notaire à Bastia ou au bureau du journal.

— Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chenaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin de propriétaire

Le Maître Mutuel, 27, rue Napoléon, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de jeudi 7 courant, elle mettra en vente l'excellent vin rouge provenant de la propriété Casabianca, de Vescovato, au prix de quarante centimes le litre.

Avis

M. Ferroccio Caluri, maître-cordonnier, italien, boulevard de Toga, 3, prévient sa clientèle, qu'il vient d'installer son magasin, rue de l'Opéra, 15.

Au Port

Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Loubatière, est arrivé de Livourne avec 57 passagers et 23 tonnes.

— Le vapeur *Corsican*, capitaine Emma, est arrivé de Livourne chargé de marchandises diverses.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Merlin, est arrivé de Nice avec 19 passagers et 10 tonnes.

— Le vapeur *Pélion*, capitaine Berenti, est arrivé de Marseille avec 122 passagers et 276 tonnes.

Etat Civil

Mariages

Pruneta Jean Baptiste-Pascal, employé à la Mairie, de Bastia, et Mandelli Joséphine-Virginie, de Boghari (Algérie).

Naissances

Orfeuc Germaine-Phrosine. — Graziotti Marie-Madeleine.

Décès

Zanni Eugénie, mariée, 30 ans, de Bastia.

DEMANDEZ PARTOUT

le chicorée extra

MOKA CASIEZ

5 mises hors concours

12 diplômes d'honneur et grands prix

Casiez-Bourgeois, à Cambrai

M. J.B. Sarrola, Agent général pour la Corse

Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Bourse de Paris

	18 juin.	19 juin
3 Rente 0/0 ancien	97.25	97 25
— 3 p. 0/0 amortie	98.15	98.05

Dépêches Havas

Ecole de Saint-Cyr

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles à subir les épreuves du 2e degré du concours d'admission à l'Ecole spéciale militaire :

MM. Bonavita.
Butteri.
Ceccaldi.
Cuneo d'Ornano.
Ferrandi.
Giacomoni Emile.
Giannardi Maurice.
Mondi-Ili.
Stephanopoli Constantin.

M. Giacomoni, Giannardi et Stephanopoli appartiennent au lycée de Bastia.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

M. Durant, lieutenant de gendarmerie à Pieilicroce, passe dans l'infanterie de la Garde républicaine.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Affaires courantes

La séance a été entièrement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

La Fièvre Jaune à la Côte d'Ivoire

La fièvre jaune sévit à la Côte-d'Ivoire.

Elle a déjà emporté 4 employés de commerce, 2 missionnaires, 1 religieuse, 1 sergent d'infanterie coloniale, 1 administrateur des colonies, 1 colon et 1 publiciste.

MANIFESTATIONS religieuses

Les manifestations religieuses continuent à se produire.

Dans l'Ardèche, des bagarres très sérieuses ont eu lieu, à Louvèse, à l'occasion de la fermeture des chapelles du pèlerinage de Saint-François Regis.

Des pierres ont été lancées contre la voiture du sous-préfet et sur les gendarmes.

Dunsp'ille-et-Vilaine, des bagarres ont eu lieu également à l'occasion du retour des Capucins qui avaient compris devant le tribunal civil de Nantes.

Le Commissaire de police a été blessé grièvement.

A Tours, des manifestations assez violentes se produisent depuis deux jours, à l'entrée et à la sortie du Palais, des religieuses du Refuge qui sont poursuivies devant le tribunal de cette ville pour sévices envers leurs pensionnaires.

Le Roi de Serbie

Arrivée de la députation à Genève

Une délégation composée des deux présidents, des quatre vice-présidents et de seize membres du Sénat et de la Chambre des députés, est arrivée aujourd'hui à Genève.

Elle s'est rendue immédiatement auprès du nouveau Roi pour lui notifier le vote du Congrès.

A la délégation s'étaient joints trois officiers d'ordonnance.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures 20 minutes.

M. Gotteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'OUTILLAGE NATIONAL

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre des voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes.

M. Girault

critique le principe suivant lequel seront seuls exécutés les travaux dont les régions intéressées auront fourni la moitié de la dépense.

Il est regrettable que l'Etat exige que les régions intéressées apportent, avant tout, un concours financier.

MM l'amiral de Coverville, Darbot, Dyonis et Poirrier prennent successivement la parole pour combattre ce projet de loi.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Chambre des Députés

Présidence de M. JAURÈS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Cowyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Vérification des pouvoirs

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du rapport sur les opérations électorales dans le 3e arrondissement de Paris.

Le rapport conclut à la validation.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Deville est admis.

Proposition Caperan

M. Caperan dépose une proposition de loi tendant à autoriser l'Etat à prélever sur les recettes de l'octroi des villes de garnison sept francs par homme et trois francs par cheval

Cette proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

COMMISSION DU BUDGET

Sur la demande du Ministre des Finances, la Chambre décide qu'elle procédera, mardi prochain, à la nomination de la commission du budget.

L'immunité parlementaire

Discussion de l'interpellation de M. Georges Berry sur les poursuites intentées contre M. de Dion.

M. Georges Berry

expose que des poursuites ont été intentées contre M. de Dion, pendant la session, sans que la Chambre ait été consultée sur la question de savoir si elle autorisait les poursuites, conformément au règlement.

Il fait connaître que M de Dion a été menotté et, malgré ses protestations, traduit en police correctionnelle et condamné.

Il croit que les principes de l'immunité parlementaire ont été violés, et demande des explications au gouvernement sur cet acte arbitraire.

M. le garde des sceaux

répond qu'il n'a été informé des faits qui font l'objet de l'interpellation qu'au moment où M. de Dion a comparu en police correctionnelle. Or, M. de Dion ayant accepté la contravention prononcée contre lui, il a pensé qu'il ne devait pas intervenir.

Il n'hésite pas à blâmer les gendarmes qui ont mis les menottes à M. de Dion et annonce qu'une circulaire va être adressée aux procureurs généraux pour qu'à l'avenir le ministre soit informé immédiatement des arrestations de ce genre, de manière à ce que ces arrestations soient portées sans retard à la connaissance du Parlement.

L'incident est clos.

Ordre du Jour

Le président annonce qu'il a reçu un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est mis aux voix et adopté.

La Discipline dans l'Armée

La Chambre passe ensuite à la discussion des interpellations sur les incidents de Poitiers et de Clermont-Ferrand, ainsi que sur la mise en disponibilité du général Tournier.

M. Renault-Morlière

rappelle les incidents du Cercle militaire de Clermont-Ferrand et se déclare très surpris de la mesure qui a été prise contre les officiers, et surtout de la disgrâce du général Tournier.

L'orateur blâme le ministre d'avoir frappé aussi sévèrement un officier général d'une très grande valeur, qui n'a à son actif que des services brillants.

M. Renault-Morlière regrette que le général André ait privé l'armée d'un chef aussi distingué pour des motifs d'une importance secondaire.

L'orateur blâme surtout le ministre de s'être fait, en cette circonstance, l'instrument d'une société secrète à la tête de laquelle se trouve un caporal-cordonnier.

M. Renault Morlière apprécie sévèrement l'attitude de la Ligue des droits de l'homme.

En terminant, l'orateur félicite le ministre d'avoir interdit aux officiers de faire partie des cercles catholiques ; mais il devrait faire preuve de bonne foi et de justice, en leur interdisant également de faire partie des loges maçonniques.

Le général André

répond qu'il n'a fait qu'exécuter le règlement ; il a frappé le général Tournier, parce que cet officier général l'a mis dans la nécessité de le faire.

Le ministre de la guerre relève ensuite les attaques que M. Renault-Morlière a dirigées contre la franc-maçonnerie. Il dit que les républicains doivent lutter contre les ligues réactionnaires.

En terminant le général André donne des explications sur l'incident de Clermont Ferrand.

M. Lasies

fait ressortir que le ministre a bien donné des explications sur l'incident de Clermont-Ferrand, mais qu'il n'a pas parlé de l'incident de Poitiers.

L'orateur regrette, qu'avec la franc-maçonnerie la délation se soit introduite dans l'armée.

En terminant M. Lasies accuse le général André de travailler à la désorganisation de l'armée.

M. le colonel Rousset

critique le ministre de la guerre d'avoir toléré la distribution dans les casernes de brochures contre l'armée.

Le ministre de la guerre

dit qu'il regrette la distribution de ces brochures, dont il ne connaît pas les auteurs.

M. Sembat

prétend que le cléricalisme entraîne souvent des officiers à l'indiscipline.

La discussion générale est close.

Ordre du jour

Le président donne ensuite lecture du rapport qui a été déposé par M. Gouzy et qui est ainsi conçu :

La Chambre confiante dans la fermeté du ministre de la guerre pour faire respecter la République par l'armée, passe à l'ordre du jour.

00293

Cet ordre du jour, qui est accepté par le ministre de la guerre, est adopté par 327 voix contre 232.

Séance lundi.

A louer présentement

Un appartement composé de 5 pièces situées au 3e étage, maison Fantazzi, 15, place Saint-Nicolas, ayant cinq fenêtres du côté de la Place

S'adresser à M. Zannini Pierre, à la bijouterie Mattei, 20, boulevard Paoli, Bastia.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

AUX AMATEURS DE BON VIN

M. Orcste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,70 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 à domicile.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flasco
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAOUCHE EL-BEY, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-pièces, en barils, en bordelaises et en demi muids, au choix la client.

ACHAT DE COCONS

à des prix très avantageux

PIERRE POLACCI AMÉDÉE LENZI, et Cie

17, Place Saint-Nicolas, maison Gandin

Trattoria e Fiaschetteria Toscana

Rue Fraissinet et Boulevard de Toga

Les propriétaires de cocons feront bien de les consulter avant de vendre leur marchandise.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porcentry, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvétia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de franc 3.50 le kilo.

OXYGENÉE CUSENIER
Verte ou Blanche

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.40
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 4.00 — franco : 4.30
avec une lettre préface de VICTOR-HUGO

Maison J. HERMANN-LACHAPELLE & J. BOULET
H. BRULÉ & Cie, Succr
INGÉNIEURS DES ARTS ET MANUFACTURES
HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY
Exposition Universelle 1900
31-33, Rue Boinod
PARIS
Grande BAISSE de PRIX sur les FILTRES.
FILTRE L'INCOMPARABLE
Stérilisation absolue des Eaux d'Alimentation par la Bougie en biscuit de porcelaine.
DEMANDER LES NOUVEAUX TARIFS

Demandez et offrez dans tous les Cafés L'AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne et Le Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

A VENDRE
Un très bel omnibus, deux calèches et diverses charrettes avec harnais.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

MESDAMES
Vous économiserez facilement
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul qui Modes donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parures techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.
Cet organe ne cache aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.
Modestie et Tranquillité — Rien de ses modèles n'a coûté plus de 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.
Numéro Spécimen gratuit 30 rue de Lille, Paris

LA MÉDECINE NOUVELLE
20e ANNÉE
JOURNAL HEBDOMADAIRE de VITALISME
Donne un bon de remboursement
LA MÉDECINE NOUVELLE
sur remèdes
GRATUITEMENT
pendant DEUX MOIS
à tous ses lecteurs qui en feront la demande.
Tous les malades sont traités à fond
LA MÉDECINE NOUVELLE et ils trouveront les renseignements les plus complets sur la méthode rationnelle pour la guérison de toutes les maladies réputées incurables : hernie, ophtalmie, goutte, rhumatisme, maladies nerveuses, diabète, albuminurie, anémie, cancer, maladies du cœur, de foie, des reins, de la vessie, de l'estomac, de l'intestin, des poumons et des Bronches ; les affections des voies urinaires ; l'obésité, les maladies de la femme, etc.
Traitement suivant son genre de maladie.
LES CONSULTATIONS SONT GRATUITES
Écrire : HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE
PARIS — 15, Rue de Lisbonne, — PARIS

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Importation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Le Larousse Illustré
Les questions de droit et de législation, que si peu de personnes connaissent d'une façon suffisante, sont très clairement traitées dans le Nouveau Larousse Illustré. On trouve, par exemple, dans le fascicule de la semaine, d'excellents renseignements sur la Prescription, la Présomption, le Délit, la Preuve, On y trouve aussi la définition de la Presse, l'exposé des attributions du Président de la République, etc. A signaler dans le même fascicule d'intéressants articles historiques et théologiques sur les Prédicateurs et Prières ; de très nombreuses gravures : Prescott, Pressensé, Pétion, Prévost Marcel Prévost, Prévost-Paradol, Priestley, Prim y Prats, Primatice, Princesse noire sur la Presidigitation, Printemps, Prisme, Procession, Prométhée enchaîné, Prophètes, Prosper, Protestantisme, Proverbes, Prunier, Prussiate, Psaumes, Psychologie, Puget, Pyramides, Pythagore, etc.
Le fascicule contenant chez tous les libraires

Usine de Toga
A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt de fourrages, d'écuries, etc., etc.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.
SYPHILIS TRAITEMENT SPÉCIAL

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉ

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6
Sur papier blanc. — — . . . 5

HOMMES CÉLÈBRES
Sambuccuccio d'Alando (Salon de 187[illegible]
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2

Ste Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 60×50 . . . 5
Sur papier Chine, format 40×30 (Inédite) 2

EN VENTE :
A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Corbis. Imprimerie Ollagnier.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — DIMANCHE, 21 JUIN 1903 — N° 151

00294

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard de Paoli, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	28 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fêtes nationales du : 14 Juillet : Prise de la Bastille. — 15 Août : Assomption. — 1er Novembre : Toussaint. — 25 Décembre : Noël.

Lever du Soleil : 4 h. 54 m. — Coucher : 7 h. 12 m.
Lune : Nouvelle le 28e. — Premier quart, le 1.

FÊTE DE DEMAIN : Saint Paulin.

20 JUIN

L'Heure sombre !

7 juin 1903.

Mourir ! jamais ce mot si lugubre n'a eu de tels tintements de glas !

La mer est belle, bleue comme l'azur avec lequel elle se confond au loin, calme comme le ciel transparent qui rayonne là-haut, à la pointe des mats.

Point de vent ; à peine, de ci, de là, comme un salut de l'onde au passage, une petite lame vient caresser timidement les flancs du navire.

L'air est doux, le soleil chaud, les côtes verdoyantes au-delà de la ligne brune des rochers.

Quelques voyageurs causent, d'autres lisent, d'autres encore contemplent avec attention l'écume moutonneuse du navire ou de la ligne fuyante de la terre qui s'abaisse et s'estompe.

Beaucoup de femmes et d'enfants ; celles-ci en toilette claire, sereines comme le jour qui luit, ceux-là turbulents ou craintifs, curieusement intrigués par les îlots qui surgissent et par le halètement continu des machines.

Soudain, le tableau brusquement change ; à la joie succède le deuil ! La navire s'incline, une large blessure au flanc. Des cris déchirants s'entrecroisent, des clameurs d'angoisse montent folles !

Le navire s'incline toujours !

Ah ! qui dira jamais l'horreur de cette masse qui sombre en pleine lumière ? Qui pourra dire le désespoir navrant de ces êtres, heureux naguère, à chaque départ des baisers sauveteurs ? Ceux-ci, peu nombreux, vont vite, moins vite encore que l'eau qui s'étage, franchit le pont, bat les hanbans !

L'arrière du navire, soulevé, offre seul un étroit refuge. Tous s'y précipitent.

Les mains se tordent, les supplications s'arrêtent dans les gorges contractées par la terreur, les yeux se lèvent dans une ardente prière.

On ne veut pas voir la mer qui monte lugubrement, on regarde le ciel ; il est si haut : un instant on se croit sauvé !

Comme il est bleu !

Un désir fou de vivre secoue toutes les poitrines.

Jamais le soleil n'a été si beau, la terre si proche, l'air si doux !

Tout paraît nouveau, inconnu. Un hymne à la vie jaillit de tous les cœurs, et, brusquement, par un suprême convulsif du navire qui s'abîme, s'achève avec des râles de mort !

Des femmes, des enfants, repoussés par la violence tumultueuse du remous, flottent inanimés.

La mer parfois s'entr'ouvre, puis se referme sur eux, paisiblement, avec le murmure léger d'une caresse sur leurs yeux clos pour toujours !

..... Et maintenant dormez, dormez dans l'éternelle paix, corps gisant sous la pierre ou ballottés par les flots. Les âmes qui vous ont animés, purifiées par la souffrance, chantent là-haut dans l'infini du ciel profond.

Que de la terre nulle imprécation ne s'élève ! les blasphèmes n'apaisent point les morts ! Seules nos larmes et nos prières, comme un long cantique d'amour, monteront vers eux et leur parleront de nous qui pleurons agenouillés sur leurs tombes.

Et toi, perfide, que l'on maudit et que l'on adore, sois clémente à tes victimes, aux enfants surtout !

Que le monotone roulis de tes vagues les berce doucement, comme les berçaient leurs aïeules lorsqu'ils riaient aux anges dans leurs petits berceaux !

PICOLINA.

MERCI !

Sous la présidence d'honneur de M. Masturier, préfet des Bouches-du-Rhône, et de M. Chanot, maire de Marseille, tout près des flots bleus *recéleurs de cadavres et de mystères*, dans le superbe casino de Gerondy, un concert était organisé, — musique municipale, chanteurs, comiques, discours, — au bénéfice des sinistrés du *Liban*, pour les mères, les frères, les sœurs ayant perdu l'époux, le père, le pain. Et dans la salle richement enguirlandée de fleurs, une foule émue se pressait, toute vibrante d'idées généreuses, fière de tendre une main cordiale aux malheureux héros du plus épouvantable des désastres.

Je m'assis. Une dame, à ma droite, me dévisagea un instant.

— *Mais pardon, Monsieur, je ne* me trompe donc pas, vous êtes Corse ?

J'acquiesçai, d'une légère inclinaison de tête. Puis, avant d'avoir eu le temps de balbutier quelques mots de politesse banale, mon interlocutrice continua :

— J'ai fait, l'an dernier, le voyage avec vous, sur le *Cyrnos*. Vous me fûtes présenté par une amie. Je sais votre nom. Là-bas, dans votre jolie ville, j'eus le plaisir de vous lire. Et même, à Marseille, vers le mois de décembre, vous m'offrez une plaquette. Vous paraissez étonné. La jeunesse oublie bien vite...

— Il est des choses, Madame, que la jeunesse n'oublie pas. C'est pourquoi vous me voyez ici.

— Ah ! oui, Monsieur, quelle calamité ! C'est terrifiant. C'est incroyable. Par un temps radieux, par une mer si calme, sitinée ! Mourir à vingt mètres de la côte, sans secours, sans la bénédiction d'une personne aimée ! Mourir !.. Le drame qui a bouleversé nos cœurs jette un voile de deuil sur votre beau pays. Quelle est votre impression ? Douloureuse, n'est-ce pas ?...

— Et douce, Madame. Oui, bien douloureuse et douce. Douloureuse ? Je vois l'affolement de mes pauvres compatriotes. J'entends les cris de terreur, les râles d'agonie, les appels inutiles. Songez donc ! Quand arrive la bonne saison, quand vous parviennent les lettres de parents affectueux qui vous invitent à goûter le repos dans un coin parfumé de l'île, les préparatifs du départ sont accompagnés de chansons ; on sourit à l'évocation apaisante de l'hiver. Et l'on s'embarque sur le *Liban*, avec le commandant Lacoste, bon marin, too manœuvrer. La féerie d'or du soleil est comme une promesse de rêves caressés... on escompte les longues excursions à travers la campagne d'été, les intimes réunions familiales, les lentes promenades sur le boulevard que l'on n'a pas revu depuis longtemps, les chaudes sympathies de tous, la sincérité des poignées de main. Le *Liban* file sur l'eau transparente. Soudain, un choc, un silence de tombe. Puis la culbute... Et ceux qui s'apprêtaient à vivre une vie paradisiaque meurent dans une convulsion suprême de suprême désespoir.

Ma voisine écoutait...

— Et donc, Madame, oh ! si douce, après l'élan sublime de commune solidarité, devant les larmes que Marseille répandit sur les cadavres rejetés par la vague... Partout des concerts s'improvisent... L'Alcazar verse le produit de sa recette pour les sinistrés. L'Eldorado, le Palais de Cristal, le Gymnase suivent l'exemple. Les journaux ouvrent des souscriptions. On se rend à l'appel de M. Emmanuel Arène venu à Marseille, au poste du devoir. Dans les rues, la foule commente les péripéties tragiques de la catastrophe. Les intimités politiques se taisent. La voix de l'humanité parle. La France, telle une mère attendrie, ouvre son sein puissant où se réfugieront des yeux en pleurs. Nous aimerons Marseille, Madame, toujours.

— C'est ce que vous direz, là-bas, Monsieur ?

— C'est ce que je dirai. A la Provence va toute notre reconnaissance.

Avant de quitter le casino, je rédigeai cet article, et le tendis à ma voisine. Elle lut. Emue, elle ajouta :

— Merci. Vous rendez hommage au bon cœur de mes compatriotes, à l'inépuisable charité de la Provence, de Marseille où je naquis. Merci, mille fois merci !

— Madame, au nom de la Corse, à la généreuse cité phocéenne, c'est moi qui dis merci.

Et je partis. Là-haut, les étoiles avaient des frissons. Vers elles montait le murmure de la mer criminelle, implorant peut-être le pardon...

RENÉ SANGY.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

21 juin 1793. — Salicetti et Delcher, commissaires de la République française, quittent l'île pour aller rendre compte à la Convention de leur mission en Corse.

Ils laissèrent à la tête des affaires de l'île, Lacombe Saint-Michel.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 juin à 8 h. 1/2

1. Valentin,	Carle.
2. Hérodiade,	Massenet.
3. Bouquet de Valses,	Boné.
4. Faust,	Gounod.
5. Polka du Hameau,	Corbin.

Le Chef de Musique, C. MOLINELLI.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. le lieutenant Peri, en service au Tonkin, est affecté au 1er régiment de tirailleurs.

— M. Borini Antoine, receveur de l'enregistrement et des domaines en Algérie, est attaché à la direction d'Alger.

— M. Silvani Jean-Baptiste, chef d'escadron d'artillerie coloniale en retraite, est nommé à un emploi de son grade dans la réserve.

— Mme Pisanelli, employée à la caisse nationale d'épargne postale, à Paris, est inscrite sur le tableau d'avancement pour une promotion de classe.

Nominations d'instituteurs

Ont été nommés :

Instituteur à Sainte Marie de Lota, M. Bona, instituteur à Piedipartino, en remplacement de M. Molinelli, retraité.

Adjoint stagiaire à Marignana, M. Geronimi, ancien suppléant de Serra di Ferro, en remplacement de M. Paoli, décédé.

Adjointe à Cargese, Mlle Ceccaldi, élève maîtresse sortante, en remplacement de Mlle Frassati, décédée.

— Ont été nommées institutrices stagiaires :

à Pastricciola, Mlle Alfonsi Faustine, pourvue du brevet supérieur, en remplacement de Mlle Massimi, retraitée.

à *Piève, Mlle Ferrali, pourvue du brevet supérieur*, suppléante dans cette commune.

à Pero Casevecchio, Mlle Poggioli, ancienne suppléante, pourvue du brevet supérieur, en remplacement de Mme Franchetti, retraitée.

à Carcheto, Mme Bruschini, institutrice à la gare de Ghisonnaccia, en remplacement de Mme Chipponi.

à Piedipartino, Mme Chipponi, institutrice à Carchetu, en remplacement de M. Bona.

à la gare de Ghisonnaccia, Mlle Fattacioli, pourvue du brevet supérieur, en remplacement de Mme Bruschini.

Les Corses à l'Etranger

A l'occasion du voyage de M. le Président en Algérie, nous étions heureux d'enregistrer les noms de plusieurs de nos compatriotes à qui le Gouvernement avait tenu à marquer sa confiance et son estime. Parmi ceux ayant obtenu les plus hautes distinctions, il nous est agréable de citer M. Bolelli, inspecteur primaire à Mascara, qui a été fait officier d'Académie.

Pour fêter cette nomination, la famille universitaire de Mascara offrait le 10 courant à M. Bolelli, un banquet à l'issue duquel devaient lui être remises de magnifiques palmes *incrustées de brillants* qui constituent les insignes d'officier d'Académie.

Si la place nous le permettait, nous voudrions publier in extenso les excellents toasts prononcés tour à tour par des directeurs et directrices d'écoles. De tous les points de la circonscription, maîtres et maîtresses étaient venus témoigner leur attachement à celui qui sut, — dès la première visite, — se faire aimer de tous.

Tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître M. Bolelli, sait comme élève à l'Ecole normale où il brilla toujours au premier rang, soit comme professeur à ce même établissement où peu de temps après il devait enseigner les sciences avec une compétence qui fut remarquée, le reviennent avec plaisir dans ce portrait si charmant et si vrai qu'en fait M. Gras, directeur d'école à Mascara.

Ce journal a toujours noté avec une joie faite d'orgueil patriotique les succès des Corses à l'étranger. Une fois de plus, nous nous réjouissons à constater que le nombre va partout croissant de ces petits Corses qui, comme M. Bolelli, allègrement et robustement, *par leur seule instruction et leur talent*, s'élèvent à des situations où ils savent s'honorer et honorer notre chère île.

Nous félicitons très vivement M. l'Inspecteur primaire, et nous offrons également l'hommage de nos respectueuses sympathies à son vieux père et à Mme Bolelli que, par une délicate attention, les instituteurs et les institutrices de Mascara ont associés à leur fête de famille.

SINCÈRE.

Les Blés Corses

M. Puccinelli, maire de Calvi, vient d'adresser la lettre suivante à M. Souchard, président de la Société d'agriculture de Sartène.

Monsieur le Président et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la délibération que vous avez bien voulu m'adresser et m'invitant à suivre votre exemple.

La Société d'agriculture de Calvi ne *saurait sans assumer une terrible responsabilité* protester contre l'exclusion formelle des blés corses de l'adjudication des 16.000 quintaux qui sont destinés au dépôt de la Corse.

Le stoc de 16.000 quintaux à Corte a pour effet d'augmenter l'approvisionnement de notre île en cas de suppression de toute communication avec la Mère-Patrie, empêcher ou toutau moins réduire une famine qui ne manquerait pas de se produire et qu'en cela le gouvernement a parfaitement raison d'en exclure les blés corses, dans ce cas nous ne serions pas bienvenus de nous plaindre d'une mesure qui doit faire entrer en Corse 16.000 quintaux métriques de blé. Que d'autre part la production du blé en Corse étant notoirement inférieure à la consommation il n'y a pas lieu de se préoccuper des débouchés.

J'estime au contraire que nous devons respecter la décision du gouvernement qui a bien voulu exclure de l'adjudication *ces blés corses*, à seule fin de ne pas diminuer le stock mais bien avec l'intention de l'augmenter.

PUCCINELLI,
Président de la Société d'agriculture de Calvi, Maire et Conseiller général.

L'Allegria

(All'interpreti d'e Curnacchie)

Fonte eterna d'armunia
Chi distillaci a natura,
Gran tesoru è l'allegria,
E di ladri un n'ha pours !
Più dau cêre ti ne esce
E no dài, a più ti cresce.

E per l'anima un curdiale
Chi li dà fôrza, custanza
N'a vattaglie contr' au male,
E di vincele speranza,
D'ulla priva, un n'è a fortuna
Che una cheriga impurtuna.

Donque, *amici, stemmu allegri !*
(L'allegria è un sole interno
Chi rischiara i jorni negri,
E ci scalla in pleno inberno),
E l'iscemmu ind'o so fumanu
I merchenti di nigrumme !

P. VATTELAPESCA.

C'est une indiscrétion ! nous avions promis de garder pour nous seuls cette charmante poésie. Mais comment soustraire à la publicité une ligne de Vattelapesca. Oui, l'auteur a bien raison de chanter l'*Allegria*. Jamais œuvre ne fut mise en scène avec plus d'entrain, de verve et de conscience. Nous nous intéressions tous à son succès et rivalisions d'ardeur pour incarner le mieux possible ces personnages vécus que nous coudoyons chaque jour.

Savez-vous ce qui nous mettait le plus en joie ? C'était le pittoresque de notre beau dialecte : ce fut une révélation ! Et c'est plein de reconnaissance pour ces heures d'inoubliable et joyeuse intimité, arrachées au souci de la vie, que nous envoyons une fois de plus au délicieux poète l'hommage de notre admiration.

Un Acteur
de la troupe Vattelapesca.

Bulletin Financier

Paris, le 17 juin 1903.

Un revirement est se produit aujourd'hui dans la tendance du marché qui finit en hausse générale, au tête notre Rente qui remonte à 97 37. Parmi les autres Fonds d'Etats, l'Extérieure regrend à 93.30 ; les Turcs et le Serbes se maintiennent également leur avance. Les Sociétés de Crédit restent soutenues, le Crédit Lyonnais à 1,093, le Comptoir d'Escompte à 761.

Les Foncier, Obligation Victoria-Mines est toujours très demandée à 381. Les Bouilleres de la Durème sont en nouveau progrès à 433.50 ainsi que l'Obligation à 4/2 Tramways Electriques et Chemins de Fer à 422.50. La Cassinga est ferme à 58 50. La Kukumbo se maintient aux à 70 francs.

On s'occupe beaucoup hors Bourse des actions de la Société de Saint-Barthelemy-le-Plein. On sait que cette société a pour objet l'exploitation des Mines de zinc, plomb argentifères et métaux connexes de Saint-Barthelemy-le-Plein (Ardèche), d'une étendue de 1,486 hectares.

Les Chemins Français sont en reprise.

Brevet élémentaire

Les aspirantes au brevet élémentaire sont priées de se présenter au lycée, lundi 22 juin, à 7 heures et demie du matin, munies de la quittance du droit d'examen.

Entrée par la porte de la rue de la Miséricorde près l'église Saint-Charles.

Les aspirantes trouveront à notre librairie toutes les fournitures nécessaires.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Tableaux d'avancement

de la Réserve et de l'Armée territoriale

pour l'année 1903

ARMÉE TERRITORIALE

Pour lieutenant

MM. les sous-lieutenants :

Albertini, au 146e rég. territ. d'inf.
Caselli, au 108e rég. territ. d'inf.
Chiappe, au 114e rég. territ. d'inf.
Franchi, au 1er bat. territ. de zouaves.
Giorgi, au 116e rég. territ. d'inf.
Leoni, au 44e rég. territ. d'inf.
Orsoni, au 126e rég. territ. d'inf.
D'Ortoli, au 105e rég. territ. d'inf.
Padovani, au 116e rég. territ. d'inf.
Papi, au 128e rég. territ. d'inf.
Roghero, au 116e rég territ. d'inf.
Salvini, au 116e rég. territ. d'inf.

Carnet Mondain

Une très nombreuse et très élégante assistance emplissait hier la vaste nef de l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, où a été célébré le mariage de Mlle Marguerite Agostini avec M. le docteur Paul Palmieri.

La charmante fiancée est la fille du brave capitaine de cavalerie en retraite Agostini, percepteur de Bracdo, et de Madame née Massoni. Son entrée à l'église a provoqué une explosion d'admiration ; sa toilette nuptiale faisait ressortir davantage les charmes dont la nature s'est montrée si prodigue à son égard et qui s'allient à une haute culture de l'esprit et aux plus rares qualités du cœur.

Le jeune fiancé est le fils de l'honorable percepteur de Luri, reçu depuis peu docteur en médecine, après de brillants examens, et qui ne peut manquer de faire le bonheur de celle qui s'est unie à lui pour la vie.

Les témoins de Mlle Agostini étaient ses oncles, M. le sous-intendant militaire Massoni et M. le capitaine en retraite Pasqualini ; ceux de M. le docteur Palmieri, M. Sylvestre Bartolomei, avocat, et M. le pharmacien Bernardi.

C'est M. le chanoine Costa, curé-doyen de Luri, ami de la famille Palmieri, qui a bien voulu bénir cette union, après avoir prononcé une très remarquable allocution. Ceux qui connaissent ce digne prêtre et savent avec quelle distinction il a professé la rhétorique n'en seront guère surpris.

Le défilé à la sacristie a été fort long, les jeunes époux et leurs familles ont reçu les souhaits et les félicitations de leurs nombreux amis.

Un exquis déjeuner a été servi ensuite chez Mme Agostini ; en voici le menu, signé Lingénieur, et préparé avec le plus grand soin et arrosé des meilleurs crus du Cap et de Cervione.

Petites Croustades à la Reine
Chaudfroid de Homard à la Parisienne
Cœur de Filet Bordelaise
Galantine truffée à la Gelée
Poularde de la Bresse rôtie
Salade Russe à la Danichoff
Bombe Napolitaine
Charlotte Pompadour
Desserts

Mme Agostini a fait les honneurs de la maison avec cette délicate distinction et cette affabilité innées chez elle.

Nous prions M. le docteur Palmieri et Mme Palmieri d'agréer les vœux sincères que nous formons pour leur bonheur, et offrons à leurs familles toutes nos félicitations.

LA CATASTROPHE DU LIBAN

Scènes émouvantes

A chaque reconnaissance de cadavre, des scènes de lamentation se sont produites. Les plus douloureux sanglots de désespoir ont de nouveau retenti dans la lugubre salle du dépositoire. C'étaient des gens en deuil qui pleuraient un être chéri, un ami affectionné. On ne pouvait se défendre d'une violente émotion à la vue de tous ces visages ruisselants de larmes...

M. Santoni, demeurant rue des Dominicaines, a été, plus particulièrement éprouvé par la catastrophe du *Liban*. En reconnaissant ses deux pauvres fillettes, Maria et Rosa, il est pris d'une violente crise de larmes. M. Aussel, directeur de l'Hôtel-Dieu, s'empresse autour de lui et l'assiste dans cette suprême épreuve. Le malheureux père ne peut que très difficilement être éloigné de ce navrant tableau.

M. Sarlandini qui a perdu, lui aussi, son épouse et trois enfants dans le terrible naufrage, vient reconnaître sa fillette Marie-Jeanne On la voit se pencher, éperdu de douleur, sur le petit cadavre qu'il embrasse à plusieurs reprises Les témoins de cette scène ont peine à retenir leurs larmes.

Dans le courant de l'après-midi, M. Charot, maire de Marseille, est venu au funèbre dépôt saluer pieusement ces nouvelles victimes.

La Poste et la Catastrophe

Dans un précédent numéro, nous avons indiqué le nombre de lettres, valeurs déclarées et lettres recommandées comprises dans les dépêches formées par la Recette Principale de Marseille pour la Corse et qui ont sombré avec le *Liban*. A cette nomenclature, il faut ajouter les chargements de même nature compris dans les dépêches des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée et ceux compris dans la dépêche de Paris à Ajaccio.

Les divers services ambulants de la ligne de la Méditerranée (section de Lyon et de Nice) ont inséré dans leur dépêche du 7 juin dernier, pour la Corse, 18 lettres ou boîtes valeurs déclarées, 31 lettres recommandées et 38 objets recommandés à prix réduit. Ces mêmes bureaux ont livré à cette date aux agents de la Compagnie, 17 sacs, comprenant les correspondances recueillies en route, sur ce nombre il y avait trois sacs pour Bastia et six pour Ajaccio, dont trois originaires de Paris.

On n'a pas à Marseille le détail des lettres, valeurs déclarées ou recommandées expédiées de Paris pour Ajaccio, mais on croit pouvoir fixer ce nombre à plus de vingt.

Il était intéressant de connaître d'une façon exacte le montant des valeurs comprises dans les dépêches qui se trouvent à bord du *Liban*. Le montant des lettres et boîtes valeurs déclarées comprises dans les dépêches de la Recette principale, s'élève à 3 800 francs, et celui des lettres et boîtes valeurs déclarées expédiées par les bureaux ambulants, atteint 3.600 francs. A ces 5.400 francs de valeurs déclarées, il faut ajouter les valeurs expédiées de Paris, l'indemnité de 25 francs afférente à chaque lettre recommandée et l'indemnité de 10 francs afférente à chaque objet recommandé à prix réduit ; de sorte que l'on peut fixer de 10 à 12.000 francs le montant de tous les objets recommandés expédiés dans les dépêches transportées par le *Liban*.

(Petit Provençal).

Certificat d'Etudes Primaires

Oletta

Examen du 10 juin 1903

Garçons : présentés, 9. — Reçus, 9.

Agostini Pierre Marie, Luiggi Thomas, Marfisi Louis, Massoni Pierre-Louis, Minicconi François Marie, Poggi Joseph, Ucelli Ludovic, Vecchionacce François, Vecchionacce Jean.

Filles : présentées, 8. — Reçues, 7.

Fiorentini Annette, Ginestra Catherine, Greco Annette, Longhi Jeanne, Leccia Cécile, Samani Jeanne, Samani Eugénie.

Cantons de Bastia

Candidats inscrits, 138. — Présentés, 134 ; reçus, 107

Voici, par école, les noms des élèves reçus définitivement :

Ecole de M. Leoni, (place Saint-Nicolas), préparée par MM Retali et Martinenghi. — Présentés, 55. reçus, 49

Acquaviva Jules, Antomarchi Etienne, Antomori Pierre-Paul, Benigni Toussaint-André, Carstini André, Casandri Pierre, Casanova Antoine-Louis, Catani Charles, Colombani Jacques-Marie, Colonna Pierre, Fericelli Joseph, Franzini Sylvestre, Gelormini Albert, Gisti Dominique, Giagnoni Gino, Giuliani Jean, Giuseppi Pierre, Grimaldi Eugène, Grimaldi Jean Toussaint, Lacoste Jules, Loga Nonce, Lota Jean, Maestracci Damas, Mage Albert, Mariani Paul-Jacques, Marcelli Jean-Philippe Mattei Jacques, Mazzoni Dominique, Merlengo André. Negri Edmond, Oliva Lucien, Orsini Emile, Paoli Auguste, Paoli Paul-Mathieu, Paoli Thomas, Piccinini Nonce, Penciolelli Jean-Noël, Prosperi Mathieu, Raffalli Pierre, Romani Emile, Rossi Ange-Toussaint, Sandreschi Jean-Baptiste, Sanesi Guido, Solari François, Tommasi Pierre, Vannucci Simon, Verret Charles, Veschi Louis, Vincignerra Charles.

Ecole de M. Lepidi, (rue de l'Opéra), préparée par M. Ghipponi. — Présentés, 18, reçus 16.

Agostini Sauveur, Botterman Gustave, Colonna Martin, Contri Ange-Louis, Frigni Charles, Giammatei Charles, Gianbroni Laurent, Leca Louis, Merling François, Oletta Eugène. Oletta Paulin, Paoli Jacques, Pascal Auguste, Rossi Antoine, Santelli Pierre, Alessi Antoine.

Ecole de M. Fumaroli, (rue Saint Angelo), préparée par M. Santucci — Présentés, 20, reçus, 17.

Albertini Antoine Félix, Canari Joseph, Colombo Pierre Marie, Damiani Robert, Filippi Philippe, Franchi Jean-Antoine, Giannarsi Jean-Pierre, Jassois Jacques, Lavezzi François, Luciani François, Luciani Jean, Marini César, Panissi Xavier, Salicetti Joseph-Antoine, Santoni Philippe, Rossi Jacques, Sarrarini Joseph.

Ecole des Frères. — Présentés, 40, reçus, 25.

Agostini Edouard, Agostini François, Angelini Edouard, Colombani Antoine, Dinelli Isidore, Ferrarini Pascal, Giovannelli Arthur. Gross Joseph. Leca François, Leca François-Marie, Maggiotti Louis, Olivieri Raoul. Ottomani Ange, Ottomani Xavier, Paganucci Jean, Pellettier Joseph. Penciolelli Jules, Rossi Jean-Baptiste, Santucci Ange, Silvestri Rainier, Soldaini Olinthe, Seri François, Tomei Antoine, Gelasso Jean.

La commission était composée de MM. Cachard, inspecteur primaire ; Picchioli, directeur d'école à Luri, Pietrini, instituteur à Pino ; Antomarchi, instituteur à Sorbo-Ocagnano ; Vincignerra, à Pietracorbara ; Prosperi, à Corvione, et Mlle Ponzevera, directrice d'institution à Bastia.

L'examen a duré 2 jours à cause du nombre considérable des candidats.

Oh ! Cette Sciatique !

Il ne me vous laissera pas de repos, à moins que vous n'ayez eu les pilules Pink qui guérissent la sciatique, ce qui est prouvé par de nombreuses attestations. La sciatique est très douloureuse, la douleur est d'abord vague, semble s'accompagner de picotements, d'engourdissements, de sensations de froid ou de chaud, siégeant à la région des reins. La douleur parcourt ensuite la cuisse et la jambe dans toute la longueur. Pourquoi endurer ces douleurs qu'on n'éprouve pas qu'à votre service, lorsque vous savez qu'il existe un remède qui vous guérira ? Tout votre organisme s'en ressentira. Vous direz plus malade que vous ne pensez, car soit que ce soit que votre organisme ait manqué de votre sang. Regardez-vous donc la glace ; un mauvais sang circule dans vos veines ; cela est visible à votre langue chargée, à vos yeux cernés de noir, à votre peau sèche, à votre teint terreux. Il y a de l'espoir pour vous, cependant, puisque en prenant le grand régénérateur du sang, tonique des nerfs, les « Pilules Pink », vous allez pouvoir régénérer votre sang le purifier et que du même coup, vous ferez disparaître tous vos malaises. Lisez ceci :

« Je souffrais depuis longtemps d'une sciatique très douloureuse. Rien ne pouvait me soulager. Enfin, j'ai pris dans une petite brochure des certificats de guérison de celui que par les Pilules Pink, de me sentir guéri. Mes amis qui m'ont immédiatement soulagé. Mes amis que j'ai dépensé après quelques semaines de traitement. »

Jules Helmet, cultivateur, à Orsin.
par Mont-sy-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).

Les Pilules Pink sont souveraines contre toutes les maladies ayant pour origine la pauvreté du sang : c'est à dire contre l'anémie, la chlorose, les maux d'estomac, la faiblesse générale, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les migraines, vertiges, palpitations et irrégularités. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies au prix de trois francs cinquante la boîte, et cinq francs cinquante les six boîtes. On peut se les procurer chez Gablin et Cie, pharmaciens, 23, Rue Balzac, Paris, qui les enverront franco au reçu d'un mandat poste.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PRUNELLI. — On vient de célébrer à Prunelli de Fiumorbo le mariage de M. Dominique Luciani avec Mlle Marie-Françoise Bertani.

C'est M. le Curé qui a béni cette union, en présence de MM. Antoine de Matra et Carlotti, avocat, témoins de l'époux, et de MM Angelini Antoine Toussaint et Pieri, témoins de l'épouse. A l'élévation un chœur de charmantes jeunes filles a chanté un hymne à la Vierge.

En sortant de l'église, le cortège qui comprenait plus d'une centaine de personnes, parmi lesquelles M. le juge de paix Zannettini, M. le receveur de l'enregistrement Pinelli, etc., s'est rendu à la maison Bertani où un grand banquet a été offert aux invités.

Un chœur, composé d'une vingtaine de demoiselles, a exécuté de jolis morceaux, sous la direction d'une habile musicienne, Mlle Castellani, qui possède une voix vraiment divine, et avec accompagnement de mandolines, délicatement pincées par Mlle Borghetti, institutrice, et Mlle Pietri. La fête s'est terminée par une entraînante sauterie.

A quatre heures, les jeunes époux, accompagnés de nombreux parents et amis, ont quitté le village et se sont rendus à Aleria, où ils ont été l'objet de l'accueil le plus sympathique et où la soirée s'est passée en réjouissances.

CATERI. — Comme les années se suivent et ne se ressemblent pas. L'année dernière, le jour de la Saint-Antoine, il y avait foule immense de pèlerins au couvent de Marcasso. L'église des Pères quoique assez vaste était devenue trop étroite pour contenir tout ce monde. Que de prières... que de vœux... que de supplications... ces pieux et fervents pèlerins adressaient au semeur de miracles, après s'être lavés dans le sacrement de pénitence et nourris du pain des forts. Les cérémonies étaient nombreuses et variées et rehaussées de chants magnifiques. C'était une journée de ciel... Les pèlerins retournaient dans leur famille, l'âme ravie et le cœur joyeux, emportant comme souvenir de cette inoubliable fête, de la cire qui avait brûlé devant la statue miraculeuse du saint et des lys bénits.

Mais cette année, rien... rien de tout cela C'était bien triste... à peine si l'on voyait quelques vieilles femmes, égrenant leur chapelet devant la grande porte du sanctuaire, fermée à double tour et barbouillée de cire rouge sang C'est que les anges de charité, *nostri frati*, si pleins d'amabilité et de prévenances pour les pèlerins, n'y sont plus... Ils ont été expulsés de leur paisible et sainte demeure, et dans ce pieux asile de prière et de pénitence règne à cette heure un silence de mort.

Aurons-nous la douleur de voir longtemps ce cher couvent de Marcasso dans la désolation ?... Ce sanctuaire si aimé et si fréquenté des enfants de la Balagne, fermé ?...

Que Saint Antoine mette fin à ces jours de tourmente et de douleur et que les fils de Saint François, ces vrais amis de nos âmes, ces semeurs de bienfaits, puissent revenir parmi nous le plus tôt possible. — P.

CORTE. — On lit dans *Corte Journal* :

Quelque activement recherché par la gendarmerie qui ne cessait de le traquer, le nommé Antonetti Napoléon, avait pu, pendant plus de deux ans, garder le maquis et y serait probablement encore, sans l'intervention de notre sympathique commissaire qui a réussi à le mettre en état d'arrestation grâce à un ingénieux stratagème.

Ayant appris qu'Antonetti rentrait tous les soirs avec une charge de bois qu'il déposait à son paillier situé au lieu dit « Bagne, » notre brave commissaire avec un patience digne d'éloges se posta durant deux jours, sous les remparts de la citadelle, et de là au moyen d'une longue vue, il put connaître les habitudes de celui qu'il se proposait d'arrêter. C'est ainsi qu'il acquit la certitude qu'Antonetti ne se défiait nullement des militaires, qui descendaient laver leur linge à la rivière, et causait même avec eux.

Le troisième jour, dès qu'il vit rentrer Antonetti, il descendit immédiatement au quartier et après s'être rasé la barbiche qu'il portait, endossa l'habit de pioupiou et suivi de 5 ou 6 militaires dans la même tenue il se dirigea vers l'endroit où se trouvait Antonetti. L'attention de ce dernier ne fut pas troublée par l'approche de l'escouade et il a été tout ahuri quand le commissaire sortant son revolver le somma au nom de la loi d'avoir à se rendre. Il tenta cependant de s'évader en escaladant un mur, mais le commissaire fut assez heureux pour le saisir, et tous deux roulèrent dans un champ de pommes de terre. Un corps à corps eut lieu, mais les soldats arrivèrent à temps pour prêter main forte au commissaire et Antonetti solidement maintenu fut conduit devant M. le Procureur de la République qui l'écrou.

Les faits étant assez éloquents par eux-même, nous nous dispenserons d'adresser à M. le Commissaire de vains éloges, qui en cette circonstance a prouvé qu'il avait beaucoup de sang froid et d'initiative, en un mot que c'était un magistrat sur qui l'on pouvait compter.

Nous espérons que ses chefs sauront s'en souvenir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 18 à midi, + 23° à 7 heures du soir, + 21° Maxime, 23.5 Minima, 15.1.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 millimètres, 759 mm. 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée E. Faible.
Dans l'après-midi, S. O. id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluie tombée, à midi : 15 mm.

Procession de la Fête-Dieu

Aujourd'hui, à 5 heures du soir, aura lieu, dans la paroisse Saint-Jean, la Procession de la Fête-Dieu.

Elle suivra l'itinéraire suivant :

Rues Saint-Jean, des Terrasses, du Lycée, de la Miséricorde, Boulevard du Palais, Rues de l'Opéra, Miot, Napoléon, Neuve, Marché aux Poissons, Rues des Zéphyrs, Saint-Jean. Rentrée.

Distinctions honorifiques

La médaille d'honneur agricole a été conférée à Mlle Campana Jeanne-Marie, au jardin zoologique d'acclimatation à Neuilly.

Mariage

Mardi, a été célébré à Nîmes, le mariage de Mlle Sophie-Honorine Bonnaud, fille de M. Justin Bonnaud, propriétaire à Milhaud, et nièce de M. H. Bonnaud, négociant, avec M. Luc Campocasso, lieutenant au 40e de ligne.

La cérémonie nuptiale a été célébrée au milieu d'une grande affluence d'amis des deux familles.

Le maître-autel était décoré de plantes vertes et de fleurs, disposées avec goût et du meilleur effet. C'est M. l'abbé Bastide, vicaire de la paroisse Saint-Baudile, qui a prononcé le discours d'usage et béni l'union des deux époux.

En un langage imagé, l'orateur sacré a rappelé les souvenirs de charité et de bonté qui constituaient le passé des deux familles. Il a souhaité aux nouveaux mariés les meilleurs vœux de bonheur.

Les témoins de la mariée étaient : M. H. Bonnaud, négociant, son oncle, et M. H. Perrier, négociant ; ceux du marié étaient : M. le lieutenant-colonel Le Maire, du 40e de ligne, et M. le chef de bataillon Pierrard, du 40e de ligne.

De belles voix se sont fait entendre pendant la cérémonie et ont charmé l'assistance pendant le divin office.

De nombreux amis sont allés féliciter les nouveaux mariés à la sacristie.

Nous leur renouvelons, à notre tour, nos plus sincères souhaits de bonheur.

Baccalauréats

La commission d'examen des baccalauréats pour la Corse sera composée de MM. Constans et Lapasie, professeurs à la Faculté des lettres d'Aix, et de trois professeurs du lycée de Nice.

Récompenses honorifiques

La Société protectrice des animaux a décerné une mention honorable à chacun des instituteurs ci-après désignés :

MM. Bernardi à Patrimonio, Campana à Loreto-di-Casinca, Canioni à Belgodere, Casamatta à Vivario, Luiggi à Monticello, Natali à Ficaja, Palmesani à Ponta-di-Casinca, Pattinelli à Orto.

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

Hommage reconnaissant

Le personnel des postes et télégraphes du département a tenu à donner à M. le directeur Olivieri, qui vient d'être admis à la retraite, un nouveau témoignage de ses sentiments d'estime et de reconnaissance.

Un comité s'est formé sous la présidence de M. l'inspecteur Museili, qui a recueilli les cotisations pour l'achat d'un objet d'art. On a offert à M. Olivieri un des meilleurs sujets de Maiburin Moreau : « La Renommée récompensant le travail. » On ne pouvait faire un meilleur choix pour un fonctionnaire dont la longue carrière administrative, toute de travail et de dévouement professionnel, pourrait être citée en exemple.

Nous nous associons sincèrement aux manifestations spontanées et sympathiques qui se sont produites en cette circonstance et qui affirment l'excellent esprit qui anime le personnel de cette administration à tous les degrés de la hiérarchie dans notre département.

Crème Guasco antiseptique

D'un parfum très agréable cette Crème est sans rivale pour blanchir et assouplir la peau, faire disparaître du visage les taches de rousseur, boutons, démangeaisons, atténuer les rides, etc. Les produits qui la composent étant absolument inoffensifs et de premier choix, la Crème Guasco peut être employée journellement pour entretenir la beauté et l'hygiène du visage. Prix, 1 fr. 25 ; par la poste, 1 fr. 40. Dépôt général : Pharmacie Guasco, à Marseille ; à Bastia, Pharmacie Dandé, Boulevard Paoli.

Tirs à la mer

Le chasseur *Rascasse*, capitaine Sangi, est rentré d'Ajaccio, où il avait été affrêté par l'administration de la guerre pour les tirs des batteries d'artillerie et des batteries de côtes. Ces tirs ont été très intéressants, surtout ceux de nuit.

MM. les armateurs Poggi, le capitaine Sangi et son équipage ont reçu les félicitations des officiers pour le précieux concours qu'ils leur ont prêté.

A louer présentement

Un appartement de 7 pièces, avec deux sorties d'entrée et un balcon, situé rue de l'Opéra, 4, 2e étage, en face du Théâtre.

S'adresser rue Neuve-Saint-Roch, 4, 2e étage, vis à vis de M. Tournayre, relieur.

Au Port

Le vapeur anglais *Garnet*, capitaine Webester, est arrivé de Gênes chargé de marchandises diverses.

Bourse de Paris

	19 juin.	20 juin
3 Rente 0/0 ancien	97.25	97 20
— 3 p. 0/0 amortie	98.05	98.30

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Manufacture Française
D'ARMES et CYCLES
Saint-Etienne (Loire)

Pour toutes commandes s'adresser à M. Robert Badani, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

MELROSE
Régénérateur favori des CHEVEUX

Le Melrose rend progressivement aux cheveux gris et blancs la teinture et la beauté de jeunesse. Il fortifie et fait pousser les cheveux. Il enlève les pellicules et donne aux cheveux une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Dépôt : 26, rue Etienne-Marcel, Paris.

Dépêches Télégraphiques du Matin

LA CATASTROPHE du *Liban*

Découverte de six nouveaux cadavres

On nous télégraphie de Marseille :

Le temps a permis aux scaphandriers de continuer les recherches des cadavres sur les lieux du sinistre.

Six nouveaux cadavres dont 3 hommes, 2 femmes et un enfant, ont été retrouvés aujourd'hui ; ils ont été débarqués à la Santé et dirigés ensuite sur la Morgue de l'Hôtel Dieu.

La reconnaissance des malheureuses victimes présente actuellement de grandes difficultés.

Les parents et les amis passent rapidement par groupes de dix à la recherche de l'un des leurs ; mais les corps sont tellement décomposés, qu'ils sont tout à fait méconnaissables.

L'enquête

Le capitaine Lacotte a été longuement interrogé aujourd'hui par M. Launes, commissaire de police.

Les cadavres au cimetière

Les six cadavres qui ont été retrouvés aujourd'hui, ont été transportés d'urgence au dépositoire du cimetière.

AU PALAIS BOURBON

La Sécularisation

La discussion du projet de loi sur la sécularisation des congréganistes attirera lundi, au Palais-Bourbon, un nombreux public et même beaucoup de députés.

Seize orateurs se sont fait inscrire pour prendre part à cette discussion.

Ce sont MM. Amédée Reille, Pichon, Gayraud, de Castelnau, Denys Cochin, de Ramel, Grousseau, Beauregard, Drake, Daudé, Lemire, Dalau, Prache, Ch. Bos, Hubbard et Lhopitau.

La question de confiance

Le président du Conseil posera la question de confiance au moment du vote du texte, présenté par la commission et qui est ainsi conçu :

« Il est ajouté à l'art. 16 de la loi du 1er juillet 1901 un paragraphe ainsi conçu : Sera réputé illicite tout établissement scolaire ou autre dans lequel seraient employés, à un titre quelconque, un ou plusieurs anciens congréganistes ayant exercé comme tels dans la même commune ou dans une commune limitrophe ou tout établissement qui serait ouvert ou dirigé dans les mêmes conditions par un ou plusieurs d'entre eux, avant l'expiration d'un délai de trois ans, qui courra du jour de la fermeture, volontaire ou forcée, de l'établissement congréganiste dont ils faisaient partie. Les infractions à ces dispositions donneront lieu à l'application des peines édictées par l'art. 8 § 2 de la présente loi. La fermeture de l'établissement sera prononcée par le jugement de condamnation. »

Le Ministre de la Marine à Boussac

M. Camille Pelletan a quitté Paris, ce soir, accompagné de M. Tissier, son chef de cabinet et de deux officiers d'ordonnance.

Le ministre de la marine se rend à Boussac, où il présidera demain l'inauguration de la statue de Pierre Leroux.

Tirages financiers

Les Bons du Congo

Le bon numéro 24 de la 37.790e série a gagné 100 000 francs.

Le départ DU FAUX ROSENBERG

Le faux chanoine Rosenberg a quitté aujourd'hui Paris, se rendant à Anvers.

Le pseudo-chanoine Pierre Dorval, qui, après sa mise en liberté, avait paru très satisfait que justice lui ait été rendue aussi vite, et qui n'avait pas manifesté l'intention de demander une réparation pecuniaire, avait de suite changé d'idée. Il se proposait de réclamer une somme de 50 000 francs pour le préjudice qu'on lui avait causé.

Le prêtre canadien est revenu à de meilleurs sentiments, et il a été enchanté de partir aujourd'hui.

Les Morts du Jour

Le cardinal Vaughan

Une dépêche de Londres annonce la mort du cardinal Vaughan.

EN ITALIE

La crise ministérielle

M. Zanardelli, n'ayant pas pu constituer le nouveau ministère, se représentera lundi devant les Chambres avec l'ancien cabinet, à l'exception de MM. Giolitti et Bertolo.

AU MAROC

Abdication du Sultan

Plusieurs agences étrangères annoncent l'abdication du Sultan.

Aucune nouvelle n'est parvenue à Paris.

EN SERBIE

La réponse des puissances

La France, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne n'ont pas répondu, par l'accusé de réception, à la notification de la constitution du gouvernement provisoire serbe.

La situation respective des partis reste toujours la même.

Le Roi de Serbie

Départ de Genève

Le départ de Genève du nouveau Roi de Serbie est définitivement fixé à lundi soir, à 8 heures.

S. M. Pierre Ier se rendra directement, par train spécial, à Belgrade, où il arrivera mercredi dans la soirée.

Le train royal

Le train spécial qui amènera le nouveau roi à Belgrade sera formé du wagon royal et de deux autres wagons serbes qui arriveront demain, à Genève.

Deux employés des chemins de fer serbes accompagneront le train spécial.

A l'Eglise Russe

S. M. Pierre Ier a assisté hier au *Te Deum* qui a été célébré à l'église russe.

La Constitution Serbe

Le nouveau roi a signé aujourd'hui la nouvelle constitution qui lui a été présentée par la députation qui est composée des deux présidents, des quatre vice-présidents et de seize membres du Parlement.

Le roi prêtera serment, à Belgrade, le jour même de son arrivée.

Etat Civil

Mariages

Laurenzi Vincent-Alexandre, marin, et Nanco-Ari Assomption, tailleuse, tous deux de Bastia.

Palmieri Paul-Arthur Catherine, docteur-médecin, de Brando, et Agostini Marguerite-Marie-Jeanne, de même.

Naissances

Luiggi Barba-Françoise, — Adami Joseph-N. F.,

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites à Saint Jean, lundi 22 juin, seront célébrées pour le repos de l'âme de

Madame veuve Sisco
Née Valery

La famille assistera à la messe de 10 heures.

POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que
Pompéia régulier
et quotidien
de la
POUDRE DE RIZ
SAVON SIMON
CRÈME SIMON
Paris 1900

---

154 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXVIII

LA TORTUE

Ayant promené ses regards sur la foule silencieuse qui entourait le siège élevé de Tamenund, il aperçut l'Œil de Faucon encore garoté Descendant aussitôt de l'élévation sur laquelle il était monté, il fendit la foule, s'élança vers son ami et, tirant un couteau, coupa ses liens.

Il fit signe à la multitude de se diviser : les Indiens, graves et attentifs, obéirent en silence et se formèrent de nouveau en cercle dans le même ordre où ils se trouvaient lorsqu'il avait paru au milieu d'eux. Uncas, prenant le chasseur par la main, le conduisit aux pieds du patriarche.

— Mon père, dit-il, regardez ce blanc ; c'est un homme blanc et l'ami des Delawares.

— Est-ce un fils de Miquon ?

— Non, c'est un guerrier connu des Yengeese et redouté des Maquas.

— Quel nom ses actions lui ont elles mérité ?

— Nous l'appelons Œil de Faucon, reprit Uncas, se servant de la phrase des Delawares ; car son œil ne le trompe jamais. Les Mingos le connaissent par le mort qu'il donne à leurs guerriers ; pour eux, il est la Longue Carabine.

— La Longue Carabine ! s'écria Tamenund en ouvrant les yeux et regardant fixement le chasseur ; non fils a eu tort de lui donner le nom d'ami.

— Je donne ce nom à qui s'est montré tel, reprit le jeune chef avec calme, mais avec un maintien assuré.

— Si Uncas est le bienvenu auprès des Delawares, Œil de Faucon doit l'être aussi auprès de ses amis.

— Il a immolé mes jeunes guerriers ; son nom est célèbre par les coups qu'il a portés.

— Si un Mingo a insulté une pareille calomnie dans l'oreille d'un Delaware, il a montré seulement qu'il était un imposteur, s'écria le chasseur, qui crut qu'il était temps de repousser des inculpations aussi outrageantes ; j'ai immolé des Maquas, je ne le nierai pas, et cela même devant des yeux de leurs conseils, mais que, sciemment, ma main ait jamais fait le moindre mal à un Delaware, c'est une infâme calomnie en opposition avec mes sentiments, qui me portent à les aimer, ainsi que tout ce qui appartient à leur nation.

De grandes exclamations se firent entendre parmi les guerriers, qui se regardèrent les uns les autres comme des hommes qui commençaient à apercevoir leur erreur.

— Où est le Huron ? demanda Tamenund ; a-t-il fermé mes oreilles ?

Magua dont il est plus facile de se figurer que de décrire les sentiments pendant cette scène dans laquelle Uncas avait triomphé, s'avança hardiment en face du patriarche, dès qu'il entendit prononcer son nom.

— Le juste Tamenund, dit-il, ne gardera pas ce qu'un Huron a prêté.

— Dites-moi, fils de mon frère, reprit le sage, devant la physionomie sinistre du Renard-Subtil et contemplant avec plaisir l'air franc et ouvert d'Uncas, l'étranger a-t-il sur vous les droits d'un vainqueur ?

— Il n'en a aucun. La panthère peut tomber dans les pièges qui lui sont dressés mais sa force suit les franchir.

Et sur la Longue-Carabine ?

— Mon ami se rit des Mingos. Allez, Huron, demandez à vos parents la couleur d'un ours.

— Sur l'étranger et la fille blanche qui sont venus ensemble dans mon camp.

— Ils doivent voyager librement.

— Sur la femme que le Huron a confiée à mes guerriers ?

Uncas garda le silence.

— Sur la femme que le Mingo a amenée dans mon camp ? répéta Tamenund d'un ton grave.

— Elle est à moi ! s'écria Magua, faisant un geste de triomphe et regardant Uncas. Mohican, vous savez qu'elle est à moi.

— Mon fils se tait, dit Tamenund, s'efforçant de lire ses sentiments sur sa figure qu'il tenait détournée.

— Il est vrai, répondit Uncas à voix basse.

Il se fit un moment de silence ; il était évident que la multitude s'admettait qu'avec une extrême répugnance la justice des prétentions du Mingo.

A la fin, le sage, de qui dépendait la décision, dit d'une voix ferme :

— Huron, parlez.

— Comme il est vrai, juste Tamenund ? demande le rusé Magua, ou les mains pleines de la bonne foi des Delawares ? Le wigwam du Renard-Subtil est vide. Rendez-lui son bien.

Le vieillard réfléchit un instant en lui-même et, penchant la tête du côté d'un de ses vénérables compagnons, il lui demanda :

— Mes oreilles sont-elles ouvertes ?

— C'est la vérité.

— Ce Mingo est-il un chef ?

— Le premier de sa nation !

— Fille, que veux-tu, un grand guerrier te prend pour femme. Va, la race ne s'éteindra jamais.

— Que plutôt mille fois elle s'éteigne, s'écria Cora glacée d'horreur, que d'un être réputé à ce comble de dégradation.

— Huron, son esprit est dans les tentes de ses pères. Une fille qui n'entre dans un wigwam qu'avec répugnance, en fait le malheur.

(A suivre).

Etude de Me H. Millie

Avoué près le Tribunal Civil de 1re Instance de Calvi

VENTE
sur Folle-enchère
après
saisie-immobilière

Il sera procédé le 21 juillet 1903, à l'audience des criées du tribunal civil de Calvi, à 8 heures du matin, en vertu 1° d'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé et faute par le sieur Graziani François propriétaire à Monticello, adjudicataire après surenchère du sixième, d'avoir justifié des conditions exigibles de l'adjudication, et d'avoir payé le montant des bordereaux de collocation, délivrés, 1° au sieur Liccia Marcel, propriétaire à Monticello; 2° à la dame Antoinette veuve Saogiovanni, commerçante à l'Ile-Rousse, épouse en secondes noces du sieur Muraccioli Jean, et celui-ci pour l'autorisation, créanciers inscrits dans l'ordre ouvert après cette adjudication, aux droits desquels la dame Angeline Bartoli veuve Graziani, propriétaire à Monticello, a été subrogée, suivant actes de cession en bonne et due forme enregistrés, les dits bordereaux de collocation signifiés avec commandement aux sieurs et dames:

1. Graziani Marie-Antoinette propriétaire, à Monticello;

2. Graziani Jacqueline épouse du sieur Lega Mathieu, avec lequel elle demeure à Saint-Remy de Provence (B. da R.), le mari pour l'autorisation, tous domiciliés à Monticello, agissant les dites dames sœurs Graziani, en qualité de légataires universelles de feu Graziani François, sus-nommé, sous bénéfice d'inventaire, par exploit de Me Ceccaldi, huissier à l'Ile-Rousse, en date du 22 novembre 1901, enregistré;

3. Marie-Dominique Liccia veuve Fioravanti, épouse du sieur Muzio-Olivi Eugène, celui-ci agissant tant en son nom personnel que pour l'autorisation, commerçants, domiciliés et demeurant à l'Ile-Rousse, détenteurs des biens dont la revente est poursuivie, la dite dame Muzio-Olivi, agissant en qualité de cessionnaire des droits du sieur Jean-Baptiste Liccia, industriel, domicilié à Monticello, demeurant à Porto-Ricco, (Amérique);

4. Enfin, Liccia Cyprien, propriétaire à Monticello, pris en sa qualité de séquestre judiciaire des biens du sieur Liccia Jean-Baptiste susdit, suivant autre exploit de Me Ceccaldi en date du 23 décembre 1901, enregistré;

A la requête de la dame Angeline Bartoli veuve Graziani, propriétaire à Monticello, agissant en sa qualité de cessionnaire des droits des sieur et dame Liccia Marcel, propriétaire à Monticello, et Marie-Antoinette veuve Sangiovanni, commerçante à l'Ile-Rousse, Veuve Muraccioli, sus-nommés, créanciers du sieur Graziani François, pour laquelle domicile est élu, en l'Etude de Me H. Millie, avoué à Calvi, lequel occupera pour elle sur la présente poursuite, à la revente sur folle enchère des biens:

1. Oliviccia;
2. Vignaccia;
3. Campoli;
4. Piedipepolo;
5. Listrelle;
6. Maison d'habitation, sise à Monticello;

dont la désignation suit:

Désignation des biens à vendre

Premier Lot

Le 1er lot du cahier des charges se compose de l'immeuble dénommé *Olivecciu*, terre, oliviers, de la contenance de un hectare, vingt-six ares, attenant à terres de Filippi Ignace-François, à celles de Charles Orticoni et à chemin de grande communication. Il se trouve imposé au rôle de la matrice cadastrale de Speloncato, pour un revenu de 67 francs 17, sis au territoire de Speloncato.

Deuxième Lot

Le 2e lot se compose de l'immeuble dénommé *Vignaccia*, jardin complanté à citronniers, cédratiers, orangers, arbres fruitiers, vigne, olivette, terre vaine, et cactiers, dans lequel se trouve un réservoir en maçonnerie et deux puits avec pompe à manège, avec bâtiment rural, de la contenance de soixante-huit ares environ, tenant à terres d'Angèle Toussante Graziani et à chemin public.

Troisième Lot

Le 3e lot se compose de l'immeuble dénommé *Campole*, terre, oliviers, amandiers, cactiers, où se trouvent deux aires à fouler, une vacherie et un pailler, de la contenance de un hectare, vingt-six ares environ, tenant à terres de Taddei Pierre et à chemin public.

Quatrième Lot.

Le 4e lot se compose de l'immeuble *Piedipepolo*, terre et oliviers, de la contenance de un hectare, trente-sept ares, vingt-deux centiares environ, tenant à terres des hoirs Volpi Cyprien et à chemin public.

Cinquième Lot.

Le 5e lot se compose de l'immeuble *Listrella*, terre labourable, oliviers, et cactiers, dans lequel se trouve une source d'eau et un bâtiment rural, de la contenance de deux hectares, six ares environ, tenant à terres de Jean Volpi et à celles d'Orticoni Pierre.

Sixième Lot.

Le 6e lot se compose d'une maison d'habitation sise à Monticello, au quartier Piazza, composée du rez-de-chaussée, d'une cave et d'un sous-sol; au premier étage on pénètre par un escalier extérieur en pierres lequel se compose de deux salles, six chambres à coucher, un salon donnant accès à un belvedère, avec porte d'entrée à l'extérieur; contigües à la même se trouvent une autre salle, une chambre à coucher et une cuisine, avec sites et dépendances de la même; cette maison est couverte en tuiles et voûtée, elle est éclairée par trois portes d'entrée et dix fenêtres, elle confronte avec maison de Taddei Pierre et avec celle d'Antoine Orticoni de François.

Les dits immeubles et dépendances situés sur le territoire de Monticello, ont été adjugés au sieur Graziani François sus-nommé, après surenchère du sixième, par jugement du tribunal de Calvi, en date du 12 août 1884, rendu sur la saisie-immobilière pratiquée contre le sieur Liccia Antoine, propriétaire à Monticello, par le sieur Liccia Marcel, propriétaire à Monticello, ayant pour avoué Me Vincentelli, suivant procès-verbal de Me Savelli, huissier à l'Ile-Rousse, en date des 11 et 12 mars 1884, et transcrit au bureau des hypothèques de Calvi, le 8 avril 1884, vol. 11, numéro 19.

MISE A PRIX

La dite revente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication, au Greffe du dit tribunal, et en outre à la charge des frais de folle enchère et sur la mise à prix, Savoir:

Pour le premier lot composé de l'immeuble Oliviccia, cinquante francs, ci	50 fr.
Pour le deuxième lot composé de l'immeuble Vignaccia, cent francs, ci . .	100 fr.
Pour le troisième lot composé de l'immeuble Compoli, cent francs, ci . .	100 fr.
Pour le quatrième lot composé de l'immeuble Piedipepolo, cent cinquante francs, ci .	150 fr.
Pour le cinquième lot composé de l'immeuble Listrella, deux cents francs, ci	200 fr.
Pour le sixième lot composé d'une maison au quartier Piazza, deux cent cinquante fr., ci	250 fr.
Total des mises à prix, huit cent cinquante francs, ci	850 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles mis en vente, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avoué poursuivant, à Calvi, le 18 avril 1903.

H. MILLIE.

Dûment enregistré.

Imprimerie Ollagnier

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux modèle. Nombreux témoignages. Vente toujours croissante.
Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Pharmaciens.
ENTREPOT: 38, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres, Fils, Fontes, Cuivre, Fil de fer, Ronces artificielles.
VOYAGE EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo.

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉ

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignement s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe véritable
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Employé dans les HOPITAUX de CUBA, de TUNIS, d'EGYPTE, les HOSPITAUX, la DYSENTERIE, le CHOLÉRINE
RECOMMANDÉ pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de l'Inventeur RICQLÈS

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Usine de Toga
A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

A VENDRE
Un très bel omnibus, deux calèches et diverses charrettes avec harnais.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

J.F. Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent des matières antiseptiques à la vérité pour la destruction de toute antiseptie.

Malades! 800 000

D.O.M † D.O.M
BÉNÉDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout
BÉNÉDICTINE
D.O.M † D.O.M

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

28e ANNÉE — LUNDI, 22, et MARDI, 23 JUIN 1903 — N° 152

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	28 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays: le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui: Solstice d'été.
Soleil (Temps d'attente).
Lever: 3 h. 55 m. — Coucher: 7 h. 12 m.
Lune: Nouvelle le 24 — Premier quart, le
FÊTE DE DEMAIN: Saint Jean-Baptiste.

22 JUIN

Lendemain de Naufrage

Je viens de passer à Marseille les tristes jours qui ont suivi la catastrophe du *Liban*. Il semble qu'en ce brayant et délicieux pays de soleil les grandes et mornes douleurs font un contraste plus frappant, et qu'on en ressent davantage l'amertume. C'est comme une cruauté de plus, pour un tel désastre, de tomber dans un beau dimanche marseillais, dans le jour tranquille et reposant où cette aimable population d'affaires qui fait beaucoup de besogne en faisant beaucoup de bruit va se délasser à la campagne, dans les gais bastidons d'Endoume et des Aygalades, le long de la Corniche rôtie par le soleil, d'où l'on aperçoit par dessus les petits oliviers blancs de poussière la mer, le grand miroir où ce peuple bon enfant, mais prompt aux emballements et aux agitations, semble se retrouver avec ses défauts et ses qualités.

Elle reflétait bien, ce jour-là, cette mer si mobile, la paisible et soriante physionomie de Marseille endimanchée. Elle était calme et douce comme un lac; c'était bien la mer d'huile que l'on vante si souvent sur la Canebière. Le *Liban* était parti, emportant beaucoup plus de passagers que d'habitude; comment ne pas voyager par un temps pareil? On était allé, comme tous les dimanches, le voir partir; c'est une des grandes distractions marseillaises que l'arrivée et le départ des paquebots. Les parents, les amis, les simples curieux sont sur la jetée, saluant le navire qui défile majestueusement. Ou agite des mouchoirs, on envoie des baisers, on prolonge le plus possible les adieux. On a raison. Il faut, jusqu'à la dernière minute, jusqu'à la dernière seconde, rester auprès de ceux qu'on aime et qui vont nous quitter. Il faut les suivre d'un regard éteindre jusqu'à ce que le train qui les emporte ait disparu, jusqu'à ce que le bateau ne soit plus qu'un point noir à l'horizon. Nos heures sont brèves et incertaines, et le malheur, lugubre compagnon, n'avertit pas lorsqu'il se met en route.

Il attendait le *Liban* à cette pointe ensoleillée de l'Ile Maire — on dit « Maïré » dans la jolie langue provençale — qui était un des coins les plus charmants des environs de Marseille, et qui ne sera plus désormais qu'un triste lieu de pèlerinage. Le *Liban* y passait cette fois plus tard que d'habitude. Le tragique hasard qui préside à toutes les catastrophes avait retardé le navire à la sortie du port de Marseille. Il avait fallu laisser entrer un bateau, et on avait perdu dix minutes. De son côté, l'*Insulaire* était parti dix minutes plus tôt de Toulon. Il avait fallu cette double circonstance pour que, sur cette route où ils se croisaient tous les dimanches, se voyant et se saluant de loin, les deux paquebots allassent aujourd'hui se croiser à cet endroit unique où l'île forme comme un écran sur la mer, et où deux navires ne s'aperçoivent que lorsqu'ils sont presque l'un sur l'autre. Que s'est-il passé à ce moment là? D'où est venue la brusque et irréparable manœuvre, cette erreur d'un centième de seconde qui a décidé de tant de vies humaines? L'enquête le dira avec toute l'impartialité et toute la sévérité voulues. Ce n'est pas moi qui prendrai parti entre les deux capitaines.

J'ai vu celui du *Liban*, le commandant Lacotte, avec qui j'avais bien souvent voyagé sur les lignes de Corse. Il était le grand marin de la Compagnie, l'habile manœuvrier qui, en trente années de navigation, n'avait jamais eu le moindre accident. Dans les ports les plus difficiles, à Marseille, à Nice, à Bastia, à Livourne, on allait le voir évoluer, diriger son lourd navire comme il eût fait d'une légère embarcation. Il inspirait confiance à tous. On attendait, pour s'embarquer, que ce fût « le jour de Lacotta ». J'ai trouvé le malheureux homme étendu sur une chaise longue, grelottant sous les couvertures et sortant à peine d'une violente crise nerveuse. Sa barbe qui était à peine grisonnante est maintenant toute blanche par endroits. Quand je l'embrassai, de grosses larmes coulèrent de ses yeux.

— Ah! mon pauvre ami, me dit-il, mon pauvre ami, quel épouvantable malheur!... Perdre mon navire en plein jour, par calme plat, après avoir passé ma vie dans les pires tempêtes et n'y avoir jamais attraché la moindre avarie! J'ai cinquante-cinq ans, j'aurais déjà pu prendre ma retraite... J'aurais pu être depuis l'année dernière dans la petite bicoque que je m'étais fait bâtir au bord de la mer, près de Bastia, et où je comptais passer mes vieux jours avec la conscience d'avoir été un bon mari, et d'avoir rendu quelques services à mes compatriotes... C'est M. Fraissinet qui, pour me donner un témoignage d'estime, m'a engagé à rester encore jusqu'à l'année prochaine, jusqu'au moment où il casserait de desservir les lignes de la Corse: « Nous cesserons ensemble le service, mon brave Lacotte », m'avait-il dit. Hélas! pour moi, il est bien fini le service, et il sera joli le repos de mes vieux jours, avec le souvenir de ce désastre et l'affreux spectacle de tous ces malheureux se débattant sur la mer...

Quand il fut un peu calmé, je le fis parler sur la catastrophe, je lui demandai les causes de l'abordage. Mais je ne reproduirai pas ici les explications techniques, pas plus que ses récriminations très vives contre son collègue de l'*Insulaire*. Il faudrait alors, pour être juste, donner aussi la version du capitaine Arnaud. Mais outre que cela sortirait du cadre de cet article, je ne puis oublier que ces deux hommes sont devant la justice, et que des sanctions très lourdes sont suspendues sur leurs têtes. Il est très naturel qu'au lendemain de telles catastrophes on veuille rechercher les coupables; mais, parmi les morts comme parmi les survivants, c'est surtout des victimes que l'on trouve. Les détails poignants abondent autour de pareils désastres, et durant toute une semaine, Marseille en a été remplie.

Le directeur de la Compagnie, M. Alfred Fraissinet, a appris le malheur d'une façon tragique en se rendant à son bureau. Seulement, il faut aller cette valise, qui alourdirait notre marche...

Grave perplexité. Le rivage était encore loin. M. Luigi, en cette minute suprême, oublie le pour et le contre plus qu'il ne l'avait peut-être fait dans toute sa carrière de magistrat. Se cramponner à la barque, c'était bien, mais si son poignet, déjà faible, venait à se fatiguer? Ne regretterait-il pas alors la valise qui s'avançait pas, mais qui, du moins, le soutenait sur l'eau? Un des passagers donna cette tempête sous ce crâne. C'était un brave homme, en même temps qu'un homme sûr lui.

— Monsieur, lui dit-il, donnez-moi vos deux mains, et vous avez ma parole que je ne vous lâcherai pas. Vous pouvez sans crainte abandonner votre valise...

Ainsi fut fait, et le brave magistrat fut ainsi remorqué jusqu'au rivage, faisant, pour la première fois qu'il se baignait dans la mer, un début qui comptera dans son existence déjà longue. Je l'ai vu deux jours après son aventure. Il n'y avait même pas gagné un rhume de cerveau. C'est l'indice d'une belle constitution, et quelques exemples comme celui-là suffiraient à faire prolonger la limite d'âge pour les magistrats.

La magistrature a d'ailleurs été favorisée dans ce naufrage. Un juge colonial, qui se trouvait également à bord, M. Pierre Franceschetti, s'est sauvé à la nage et sans le secours d'aucune embarcation. Il est vrai que celui-là était excellent nageur. Avec beaucoup de sang-froid, il avait même pris la précaution de se déshabiller avant de se jeter à l'eau. Il n'avait gardé que son gilet blanc, non pas par un reste d'élégance qui eût été excessif dans la circonstance, mais pour y mettre une petite somme d'argent qu'il avait sur lui, et dont il aurait besoin — ne fût-ce que pour s'habiller — en arrivant à terre. On a raison de dire que dans les plus sombres drames il y a toujours quelque coin de pittoresque. Notre magistrat, malgré sa hâte bien légitime de sortir de l'eau, fut obligé d'y rester un quart d'heure de plus, car il ne pouvait se présenter ainsi à la foule accrue sur le rivage, et il fallut prendre le temps d'aller lui chercher un costume plus décent.

∴

On s'estimerait trop heureux si dans ce naufrage il ne s'était passé que des incidents de ce genre. Mais les vrais épisodes sont ceux qu'on ne racontera jamais, ceux dont la mer a gardé le secret et que le scaphandrier Pittorino n'a pu que soupçonner, lorsque, sur ce pont de navire, à quarante mètres sous l'eau, il a entrevu au monceau de cadavres, mêlés, enlacés, cramponnés aux cordages dans d'horribles attitudes de supplication et d'épouvante. Qui sait, qui saura jamais combien de morts sont là, dans le sombre gouffre silencieux? Si nombreux qu'ils soient, ils seraient plus nombreux encore sans l'héroïsme d'un homme dont il faut citer le nom, le mécanicien Eidel, qui, au péril de sa vie, est redescendu dans la machine au moment où le navire allait s'engloutir et a ouvert les soupapes, empêchant ainsi une explosion qui eût rendu la catastrophe plus effroyable et plus meurtrière encore. S'il est des récompenses pour les hommes de cœur et de dévouement, le mécanicien Eidel les absolument méritées, et on s'honorera en les lui décernant.

On s'honorera aussi en faisant parvenir des secours à ceux pour qui la détresse matérielle s'ajoute à la détresse morale. De tels désastres n'entraînent pas seulement des deuils inconsolables. Ils provoquent aussi de terribles misères. J'ai vu, durant mon séjour à Marseille, un homme qui avait perdu trois de ses enfants. Il aurait voulu avoir quelques heures à lui pour sa douleur, s'abriter quelque part pour y pleurer ses pauvres petits. Il ne le pouvait pas. Les soucis de la vie continuaient à le presser pour la femme, pour les autres enfants dont il avait encore la charge. Il lui fallait courir la ville en quête de secours. C'est une horrible chose que cette douleur des pauvres gens, qui n'a pas les moyens de s'épandre en toute liberté, que les soucis domestiques viennent étouffer et tout leur poids et de toute leur tyrannie.

La bonne et grande ville de Marseille s'est montrée, dans ces cruelles heures, généreuse et secourable. Sa municipalité, ses journaux, sa population, ont noblement affirmé leurs sentiments de fraternelle solidarité. Ces gens du Midi ont le cœur aussi chaud que la tête. Un de nos plus importants et de nos plus vaillants confrères de là-bas, le *Petit Marseillais*, a ouvert une souscription pour les sinistrés. Les oboles parisiennes y seraient les bienvenues.

De telles catastrophes ne sont pas des catastrophes locales, elles intéressent toute notre pauvre humanité que la mort seule a vraiment le don d'unir; elles émeuvent douloureusement tous ceux qui ont le culte de leur foyer et qui, grâce au ciel, sont encore assez nombreux en ce monde.

Il y a toujours un peu d'égoïsme dans la charité; on soulage le malheur d'autrui, en songeant qu'il aurait pu vous atteindre.

Pour être pitoyables à tant de pauvres pères désespérés, regardez, un instant, autour de vous, dans l'heureuse paix familiale, jouer et rire vos enfants, et songez à ces autres enfants, que la mort est venue prendre sans défense, qui furent les premières victimes de la catastrophe, et qui, blancs et roses, comme endormis, étaient lamentablement tout petits sur la mer si grande.

LE PASSANT.

(*Figaro*)

Les Gelées en Corse

Proposition de loi

tendant à ouvrir au ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1903, un crédit extraordinaire de 500 000 francs pour venir en aide aux victimes des gelées des mois de mars et avril 1903 dans le département de la Corse, présentée par MM. Malaspina, Gabrielli, Emmanuel Arène, Antoine Gavini, Asti*ma, députés*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, la Corse a été cruellement éprouvée par les gelées des mois de mars et avril. Presque partout les arbres fruitiers, les mûriers, les vignes, les citronniers, orangers et cédratiers ont été brûlés. Les pouvoirs publics doivent venir au secours de nos pauvres agriculteurs. Nous espérons que la Chambre ne s'y refusera pas.

En conséquence, nous avons

l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique. — Il est ouvert au Ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1903, un crédit extraordinaire de cinq cent mille francs (500 000 francs), pour venir en aide aux victimes des gelées des mois de mars et avril 1903, dans le département de la Corse.

Bulletin Financier

Paris, le 18 juin 1903.

Forme au début, le marché se montre par la suite plus réservé et finit en tendance irrégulière et même fa ble dans certains compartiments. Les Fonds d'Etats font bonne contenance. Le 3 0/0 se retrouve à 97.36, l'Extérieur a à 90.12, serien ottomane fermes. Les banques de Crédit ne présentent que peu de changement.

Au comptant, les Obligations Victoria-Mines sont recherchées à 372. Ces titres ne paraissent pas avoir atteint le niveau que leur assignent leurs garanties et leur rendement remunérateur. Grande Ferme des Mines de Villebo à 240, Cassingo 58 et 59.50, L. kumba 39.

Les houillères de la Corrèze ont de nombreuses demandes entre 430 et 435.50. L'administrateur délégué de la mine informe que la sonde du puits Pestubières est absolument reconnue telle que les ingénieurs l'avaient indiquée : ses échantillons prouvent entièrement la bonne qualité du charbon et l'exploitation industrielle commencera en septembre, au bon moment pour produire à la consommation de l'hiver.

Chemins français fermes.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 juin à 8 h. 1/2

1. Isabelle,	Puech.
2. L'Arlésienne,	Bizet.
3. Divertissement,	Carle.
4. Macbeth,	Verdi.
5. Pas de quatre.	

Le Chef de Musique, C. MOGLINEN.

Retraite aux flambeaux

Itinéraire du mardi 23 Juin

Rue Miot, Boulevards Paoli, du Palais, St Angelo, Place d'Armes ; retour : même itinéraire jusqu'à la rue de l'Opéra, rue Miot, Place Saint-Nicolas, Boulevard Sébastiani, Rentrée.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

23 juin 1581. — Le Gouverneur génois Pierre-Baptiste Catanes se rend à Ajaccio, par ordre de la République, pour s'assurer si réellement l'agrandissement de la demeure de l'évêque constituait une servitude pour la forteresse, ainsi que le prétendait César Contardi, évêque de Sagone.

Il fallait que véritablement la Sérénissime fut bien intéressée, pour que la dénonciation d'un évêque contre un de ses collègues la mit en tel émoi !

23 juin 1801. (5 Messidor an IX.) — Pour que la justice civile en Corse fut expéditive et les justiciables rapprochés le plus possible de leurs juges, Miot attribua aux maires des communes où ne résidaient pas de magistrats cantonaux, la connaissance de quelques différends.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

A LA MÉMOIRE DU D' FAVALE

A l'une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Bastia a pris une délibération conforme au vœu suivant de M. Etienne Damiani :

« Interprète des regrets de la ville de Bastia, M. le Maire a rendu, à la mémoire du docteur Favale, le jour de ses obsèques, l'hommage qui lui était dû. Je propose, au Conseil, de donner le nom du généreux testateur à l'une de nos rues. Ce sera, Messieurs, si vous le voulez, au cours des Ormeaux, où est est né Favale.

» Le Conseil municipal a le devoir de fixer, dans le souvenir reconnaissant de ses concitoyens, le nom du philanthrope passionnément attaché à sa ville natale. »

MM. les docteurs Valentini et Zaccarelli ayant déposé un vœu de même nature, le Conseil nomme une commission chargée de procéder au remaniement des noms de certaines rues qui devront rappeler la mémoire de bienfaiteurs et illustrations de notre cité.

Ecole de Saint-Cyr

Les candidats dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves du 1er degré du concours de l'école spéciale militaire (1re liste) :

Bouvvita Henri-Michel.
Bosc Henri-Olivier.
Buteri Gostave-François.
Cecconi Félix.
Cuneo d'Ornano Napoléon-Louis.
Ferrandi Jean-Paul-Edmond.
Flach Marcel-Isidore-Auguste.
Giacononi Eugène-Emile.
Giannardi Pierre-Claude-Maurice.
Mondielli Jean-Baptiste-Pierre.
Stephanopoli Constantin.
Villa André-Marie-Emile.

LA CATASTROPHE DU LIBAN

Pour les Naufragés

On nous écrit d'Olmeto :

La population d'Olmeto, par l'organe de son conseil municipal, vient de prendre une généreuse initiative en votant dans sa séance du 14 courant la somme de 100 francs pour venir en aide aux malheureuses victimes de la catastrophe du *Liban*.

Voici la délibération qui a été votée :

« Le conseil municipal, profondément touché des malheurs occasionnés par l'horrible catastrophe du *Liban*, vote la somme de cent francs au profit des victimes.

» Echo fidèle des sentiments d'une population sensible au malheur, il envoie à ces familles plongées dans le deuil et dont le foyer est vide d'un père, d'un mère, d'enfants, l'expression de ses douloureuses sympathies. Il adresse en même temps, un témoignage ému d'admiration à ces héros connus et inconnus, morts et vivants, qui, dans ce sinistre, ont exposé leur vie pour sauver celle des autres. »

La modeste offrande de la commune sera versée dans une caisse de secours aux familles des victimes par les soins de M. le Préfet de la Corse à qui il sera délivré mandat de payement à cet effet.

Bravo Olmeto, honneur à tes nobles sentiments ! — S.

La souscription ouverte par le *Petit Marseillais* atteint déjà 13 110 francs.

Nous engageons nos compatriotes à envoyer le montant de leur souscription à notre grand confrère marseillais auquel nous renouvelons tous nos remerciements et l'expression de notre profonde reconnaissance.

Découverte d'un nouveau cadavre

Le vapeur *Côtier* est parti hier matin à 3 heures et demie pour se rendre sur les lieux de la catastrophe. Bien que le temps fût déjà menaçant, les scaphandriers s'étaient embarqués et, vers 4 heures, le *Côtier* arrivait à l'île de Maire. La mer était mauvaise et le vent du Nord, qui fraîchissait de minute en minute, devait rendre toute tentative de descente au fond impossible. Aussi, les scaphandriers résolurent de ne point essayer, le danger qu'ils auraient couru étant très réel.

Le *Côtier* se borna donc, le jour étant tout à fait venu, à faire plusieurs fois le tour de la calanque et de l'îlot de Maire. Il ne pouvait que la houle et les courants eussent fait remonter quelques corps. On ne chercha pas trop longtemps. Un des matelots aperçut, en effet, un cadavre flottant entre deux eaux. A l'aide d'une gaffe, on le repêcha et on le monta à bord du *Côtier* où il fut placé sous une bâche. C'était le corps d'une femme. Comme on ne voyait plus rien, M. Dauch décida qu'on allait rentrer au port. A 9 heures, le *Côtier* venait s'amarrer devant le balcon de Consigne.

M. Lannes, commissaire de police du XVe arrondissement, immédiatement avisé, se rendit à la Santé. Le corps avait été placé dans un cercueil et le commissaire le fit fouiller.

Dans une des poches de la robe que portait la malheureuse femme, on trouva divers papiers dont un billet de passage au nom de Mme Luchasi Virginie, et une lettre adressée à Mme Giuliani Conception. Dans une autre poche se trouvait un porte-monnaie contenant 29 fr. 75. La malheureuse portait une chaîne de montre, une bague en métal à la main droite et un petit collier auquel pendait une amulette. Elle était vêtue d'une jupe noire, d'un jupon à carreaux noirs, d'un corsage noir et d'un cache-corset blanc à boutons de nacre ; son pantalon était en cotonade rose, rayée de blanc. Mme Luchasi est brune.

Etant donné que le corps était dans un état de décomposition très avancé, M. Lannes et le docteur Gillet, qui ont fait les constatations, ont ordonné l'inhumation immédiate. Un corbillard fut envoyé par l'administration des Pompes funèbres et le corps de Mme Luchasi a suivi le convoi des dix cadavres recueillis dans la matinée de mercredi et qui ont été reconnus.

Cinq nouveaux cadavres

Pendant que la *Notmie* se dirigeait vers Maire, le bateau de surveillance des douanes *Marguerite*, patron Féraud, se trouvait sur les lieux du sinistre. La mer, particulièrement mauvaise, empêchait la *Marguerite* d'approcher de la côte, où l'un des douaniers venait d'apercevoir un corps flottant entre deux eaux. Le patron Féraud donna donc l'ordre de rejoindre le vapeur du Pilotage qui croisait au large. Le vapeur donna la remorque à la *Marguerite* jusqu'aux environs de l'endroit où le corps avait été aperçu. Puis le canot du vapeur fut mis à l'eau et le corps put être recueilli.

C'est celui d'une femme. Quand il fut hissé à bord de la *Marguerite*, le bateau mit à la voile et à 3 h. 1/2 il arrivait à la Consigne sanitaire.

M. Lannes, commissaire de police, qu'on avait avisé par téléphone, se rendit à la Consigne, accompagné de son secrétaire, M. Bénet, et du docteur Castelli. Les Pompes funèbres avaient envoyé un cercueil dans lequel le corps fut placé. Il est dans un état de décomposition si avancé que la reconnaissance sera certainement difficile.

Voici le signalement :

Robe, jupe, corsage, tablier noirs, cache-corset bleu à dessins noirs ; chemise blanche ; bas bleus ; souliers noirs à lacet ; deux bagues en cuivre à la main gauche.

Dans une des poches de la robe de la malheureuse, on a trouvé un mouchoir blanc avec un large liséret noir et un porte-monnaie contenant 77 fr. 10 dont 60 francs en or (deux pièces de 20 francs et deux pièces de 10 francs). Mais aucun papier n'a été découvert.

Le fourgon des Pompes funèbres s'est immédiatement dirigé vers le dépositoire du cimetière Saint-Pierre.

* * *

A midi, le citoyen Rivelli, accompagné d'une équipe de scaphandriers de M. Castalbi et de plusieurs inscrits maritimes, s'embarquaient à bord de la *Notmie* qui se dirigeait immédiatement vers l'île de Maire. Mais, au moment du départ, le lieutenant Barthès, le sous-lieutenant Ricaud et le sergent-major Gay, de la Compagnie des sapeurs pompiers, avaient demandé à suivre l'expédition. A 2 heures, la *Notmie* arrivait sur les lieux du sinistre et les recherches commençaient immédiatement, au dépit d'un temps affreux.

Il est exactement 2 heures 10, lorsque M. Castaldi, très courageusement, revêt son costume de scaphandrier et opère une première descente rendue excessivement périlleuse par l'état de la mer. Castaldi fait le tour du *Liban* sans apercevoir aucun cadavre, il visite ensuite diverses parties du navire naufragé, notamment le gaillard d'avant et le poste d'équipage. Sur le pont il constate qu'il ne reste plus aucun corps de naufragés. A 3 heures 5, le vaillant scaphandrier remonte à la surface.

La mer est de plus en plus furieuse ; des paquets d'eau inondent le pont de la *Notmie*. Castaldi n'est point découragé et déclare qu'il va se livrer à de nouvelles recherches. En effet, après environ une demi-heure de repos — à 3 h. 35, il redescend encore et, cette fois, après des efforts les plus dévoués et les plus courageux, il parvient à ramener quatre cadavres qui se trouvaient sur un fond d'algue et de graviers. Il est 4 h. 10 lorsque la corde à laquelle ont été attachés les quatre infortunés est remontée par les hommes de M. Castaldi. A ce moment — et le scaphandrier allant être déshabillé — la corde s'est « décapelée, » entraînant à la mer les corps que le scaphandrier, plongeant à nouveau, a vainement essaiité.

Les cadavres — deux hommes, un petit garçon et une petite fille — sont immédiatement déposés sur le pont de la *Notmie*, qui rentre au port à 7 heures moins dix, sans que la tempête ait soit apaisée.

. . . . . .

Avant que la bière dans laquelle on déposa chaque corps soit refermée, M. Lannes dressa le signalement des victimes.

Le premier est celui d'une fillette de 8 ans environ. Elle est vêtue d'un jupon rose, d'un tablier à carreaux blancs et bleus, d'un pantalon blanc. Les souliers lacés sont en cuir jaune.

Le second cadavre est celui d'un pauvre petit bébé de 2 ans. Il porte un tablier, blouse bleue à collerette, sur un pantalon à boutons ; une ceinture en cuir jaune encerre sa taille. L'enfant, qui a des chaussettes écossaises, est chaussé de mignons souliers blancs.

Le troisième cadavre serait, croit on, celui d'un ouvrier, âgé d'une trentaine d'années environ. Il porte les vêtements suivants : une chemise à carreaux blancs et bleus, une veste-vareuse bleu marine, un pantalon de toile bleue, chaussée de chaussettes à rayures violettes et de bottines noires.

Le quatrième cadavre est celui d'un homme à l'âge incertain, aux cheveux noirs. Le malheureux est vêtu d'une veste, d'un pantalon et d'un gilet noir, d'une *toile* bleue.

Sur la chemise qui est blanche, s'étale un cravate à carreaux rouges. Il est chaussé de bottines noires à élastique.

Dans les poches des vêtements de l'infortuné, on découvre une montre en argent avec sa chaîne, un binocle fumé, un porte monnaie renfermant une somme de 12 fr. 65 et un mouchoir à carreaux bleus, jaunes et blancs, marqué d'une seule initiale F...., grossièrement dessinée.

Toutes ces formalités accomplies, les cercueils sont placés dans les fourgons funèbres qui attendent hors des grilles de l'établissement de la Santé et ils sont immédiatement dirigés sur le dépositoire du cimetière Saint-Pierre.

La foule se découvre avec émotion sur le passage des restes mortels des quatre victimes nouvellement découvertes.

Brevet de capacité

Les épreuves pour l'obtention du brevet élémentaire ont commencé lundi matin au lycée.

La commission était composée de MM. le Proviseur, président ; Paoli et Nivaggioli, professeurs au lycée ; Cachard et Roudile, inspecteurs primaires de Bastia et Corte ; Frère Timothéon, directeur des Ecoles chrétiennes ; Leoni, directeur de l'école laïque ; Gregory, instituteur.

95 aspirantes se sont présentées ; 33 ont été déclarées admissibles aux épreuves orales :

Voici leurs noms :

Milos
Acquaviva Barbe.
Antonetti Aimée.
Antoni.
Battisti Madeleine.
Bonavita.
Casabianca Brigitte.
Casabianca Ursule.
Colonna.
Dionisi.
Domini.
Emmanuelli.
Giorgi.
Leccia.
Leonetti Madeleine.
Leschi.
Maraninchi.
Martini.
Masseiaux.
Massoni.
Monti.
Mouroni.
Pacini.
Paolaggi.
Paolini Marie.
Paolini Toussainte.
Pêbus.
Peraldi.
Pieretti.
Ricci.
Santelli.
Santonacci.
Savelli.
Zannettini.

Les épreuves de la 2e série auront lieu aujourd'hui à 7 heures et demie du matin.

Soutiens de Famille

Les jeunes gens dont les soivent ont été dispensés comme soutiens de famille par le conseil de révision départemental qui s'est réuni samedi à la préfecture.

Classe de 1901

Padovani François, d'Osani.
Gavini S.-L., de Loroto di Casinca.
Fabiani Jean, de Calenzana.
Secondi, de Belvédere.
Susini V.-J., de Serra di Scopamene.

Suppléant

Zaccarelli Sylvestre, de Corte.

Classe de 1902

Arrondissement d'Ajaccio. — [illegible] d'Ajaccio, Mazzacani, de Bastelica, Casoli, d'Ajaccio, Guitera, d'Ajaccio, [illegible] d'Ajaccio, Cuzzaoprana, de Villa-Livrelli, de Bastelica, Scarbonchi, de [illegible] tuli, Martinetti, de Villanova, Spinosi de Piana, Renucci, de Cozzano, Aloisi, d'[illegible] biegna, Moretti Noël, de Marignana.

Arrondissement de Bastia. — Apa[illegible] Michal, de Vescovato, Alfonsi Joseph, Loreto di Casinca, Vincenti Félix-Casimir de San Nicolao, Anziani, de San Martino di Lota, Sbolli, de Bastia, Gualtieri de Bastia, Monti, de Bastia, Leschi, de Lucciana, Costa Joseph, de Bastia, Ferri Jean-Baptiste, de Bastia.

Arrondissement de Corte. — Angeli Etienne, de Lozzi, Pancrazi, de Piedicorte, Vesporini, d'Asco, Sisti, de Pietra-Corbara, Maldi, de Moltifao.

Arrondissement de Calvi. — Marini d'Ile-Rousse, Giudicelli, d'Olmi Cappella, Gustalli Toussaint, de Calenzana, Ambrosini de Calenzana, Grisoni, de Calenzana, Guidoni, de Calenzana, Ambrosini de Calvi, Fondacci, de Santa Reparata, Balagna, Borraschi, de Belgodere, Antonini, de Lumio, Giustiniani, de Calenzana.

Arrondissement de Sartene. — Rossetti, de Calcatoggio, Sampieri, de Sartene, Mary, de Sartene, Pagnoli, de Sartene, Clanfarani, de Sartene, Rossi de Portovecchio, Castelli, de Portovecchio, Sorba, de Fozzano, Giovannangeli de Sainte-Lucie, Mondoloni, de Sartene, Carrière Pierre, d'Ajaccio,

Suppléants

Pasquini Jean, de Propriano.
Benielli Antoine, de Bastelica.
Antoniotti Victor, de Vallica.
Grimaldi d'Hedra, de Castifao.
Savelli Dominique, de Bastia.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 18 à midi, + 23 à 7 heures du soir, + 20. Maxima, + 24 6 Minima, + 16 4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 759 mm. 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée N. O modéré. Dans l'après-midi, N. O. très fort.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Les Automobiles

La nouvelle voiture automobile destinée au service du Cap a fait ses essais dimanche, entre Bastia et Cervione. Ce parcours de 41 kilomètres a été effectué en quarante heures et quart, y compris de petites haltes.

Le conseil d'administration a décidé que très prochainement le service entre Morsiglia et Bastia sera effectué régulièrement tous les jours, tant à l'aller qu'au retour.

Service postal

C'est le *Bocognano* qui est arrivé lundi matin de Marseille, et est reparti dans l'après-midi pour la même destination ; c'est le *Pâlon* qui a effectué lundi soir le prochain gement sur Livourne.

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

Au Port

Le vapeur *Pâlon*, capitaine Berardi, est arrivé de Livourne avec 23 passagers et 37 tonnes.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Merlin, est arrivé de Marseille avec 143 passagers et 181 tonnes.

— Le vapeur *Cipre*, capitaine Tanca, est arrivé de Porto-Torres avec 4 passagers.

A louer

Appartement de huit pièces, [illegible] Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinotro, négociant. Prix très modéré.

Etat Civil

Naissances

Marchetti Gabriel. — Serrochi Marie-Henri-Antoine-Xavier. — Giuly Angeli-Ogi-astri Pierre André-Jean-François-Xavier. — Padovani Joseph. — Gabriel Lucie Décès

Gaspari Marie, mariée, 65 ans, de Valle[illegible]

00297

Bourse de Paris

	20 juin.	22 juin
3 Rentes, 0/0 anciens	97.20	97.17
— 3 p. 0/0 amortis	98.30	98.35

Dépêche de Nuit

LA CATASTROPHE du *Liban*

Reconnaissance des cadavres

On nous télégraphie de Marseille :

Les six cadavres, qui ont été retrouvés hier, et qui ont été transportés d'urgence au dépositoire du cimetière, ont été reconnus aujourd'hui pour être ceux de

Giuliani Lucie, 50 ans.
Leca Marie, 11 mois.
Franceschi Dominique.
Santi Valérie, 8 ans.
Bianchi François, 19 ans.
Tombaldini, 26 ans.

Découverte de dix nouveaux cadavres

Les scaphandriers ont ramené ce soir dix nouveaux cadavres, dont 7 enfants, 2 hommes et 1 femme.

Un cri de pitié et d'horreur jaillit de la poitrine de tous ceux qui assistent au débarquement de ces dix nouvelles victimes.

Les cadavres sont, en effet, dans un état de décomposition des plus avancés ; ils ne sont plus que d'informes restes humains ; le visage est absolument méconnaissable.

Ces cadavres sont placés dans des cercueils qui sont dirigés immédiatement sur le dépositoire du cimetière Saint-Pierre.

Les recherches

Si le temps le permet, les recherches continueront demain matin.

Le Commandement de la Marine en Corse

Le Journal Officiel publiera demain un décret portant que le service de la marine en Corse, dirigé par un officier supérieur ayant le titre de commandant de la marine, relevant directement du ministre, exercera les attributions dévolues aux préfets maritimes, et sera secondé par un commissaire de 1re classe.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Seine

Les électeurs du 2e arrondissement de Paris avaient à élire un député, en remplacement de M. Syveton, républicain nationaliste, dont l'élection a été invalidée.

Inscrits, 15.972

M. Syveton a été réélu par 6 587 voix contre 3 365 données à M. Lefoyer, radical-socialiste, et 1.532 à M. Rodanet, progressiste-ministériel.

M. Syveton a été élu pour la première fois le 27 avril 1902 par 7.594 voix, contre 5.631 à M. Mesureur, député sortant, républicain radical.

Manifestations

Dès que le résultat de cette élection a été connu, les nationalistes se sont portés devant les bureaux de la *Libre Parole* et ont fait une ovation enthousiaste à M. Syveton, ainsi qu'aux notabilités nationalistes.

Après l'élection, la *Presse* a publié une nouvelle édition avec un article de M. Bailly : *Vive Paris !*

Des manifestations imposantes ont eu lieu également devant les bureaux de l'*Echo de Paris*.

Loire

Les électeurs de la 2e circonscription de Montbrison avaient à procéder au second tour de scrutin pour le remplacement de M. Daniel Dorian, décédé.

Inscrits, 21.120

M. Ory, libéral, a été élu par 9.737 voix, contre 7.734 données à M. Lépine, républicain radical.

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Ory, 7.721 ; Lépine, 4.499 ; Raymond Philippe, radical, 2 649 ; Robert, radical, 941.

Le général André à Préans

Le général André s'est rendu dimanche à Orléans, pour présider un banquet pendant lequel il a prononcé un discours.

LA CANDIDATURE MÉLINE

Les délégués sénatoriaux des Vosges se sont réunis dimanche, à Epinal, afin de se prononcer sur le choix définitif du candidat qui doit succéder à M. Brogeot.

Les deux candidats républicains en présence sont M. Jules Méline et M. Ducoux, maire de Saint-Dié.

La réunion a été très mouvementée.

Plusieurs discours ont été prononcés.

M. Méline a prononcé un discours-programme qui a soulevé de chaleureux applaudissements.

La candidature de M. Méline a été acclamée à l'unanimité.

Le Ministre de la Marine à Boussac

M. Camille Pelletan est arrivé hier matin à Boussac, accompagné de M. Tissier, son chef de cabinet, et de deux officiers d'ordonnance.

Le ministre de la marine a présidé dans l'après-midi à l'inauguration de la statue de Pierre Leroux.

Plusieurs discours ont été prononcés.

La cérémonie s'est terminée par un grand banquet.

Le Khédive d'Egypte à Paris

Le Khédive d'Egypte est arrivé à Paris, dimanche, accompagné d'une suite de quatre personnes.

Il a été salué à la gare par un officier de la Maison militaire du président de la République, qui lui a souhaité la bienvenue.

Le Khédive voyage incognito.

Tiragesfinanciers

Communales 1892

L'obligation 334 997 est sortie remboursable à 400 000 francs.

L'obligation 52 430 est remboursable à 30.000 francs.

Foncières 1895

L'obligation 144 444 est remboursable à 100 000 francs.

L'obligation 107.400 est remboursable à 25.000 francs.

Les Morts du Jour

M. Paul Bernard

On annonce la mort de M. Paul Bernard, président honoraire du tribunal de la Seine.

Le lieutenant Lang

On annonce également la mort de M. Lang, lieutenant au 163e, qui a succombé à une appendicite, étant en permission à Riom.

Le général Darras

Le général de division Darras, du cadre de réserve, est mort ce matin.

C'est cet officier général qui, en 1895, procéda à la dégradation de Dreyfus.

Le Roi de Serbie

Le nouveau roi de Serbie, Pierre Ier, a quitté Genève, dans la soirée, par train spécial. Le roi traversera Vienne sans s'y arrêter.

Il arrivera mercredi à Belgrade.

Pierre Ier a déclaré qu'il avait l'intention de punir les assassins du roi et de la reine.

AU VATICAN

Nouveaux Cardinaux

Le Pape a nommé dans le Consistoire qui a été tenu aujourd'hui sept cardinaux ; aucun n'est Français.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Avant la séance

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux avant la séance et a procédé à l'organisation des bureaux, ainsi qu'à la nomination des commissions mensuelles et des commissions chargées de l'examen du projet de loi relatif à la création d'une justice de paix dans le canton de Carmaux, et de la proposition de loi concernant l'apprentissage de la dentelle à la main.

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures 20 minutes.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

L'OUTILLAGE NATIONAL

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre des voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes.

M. Monestier rapporteur, expose l'économie du projet en discussion.

M. Denoix demande l'ajournement, afin de pouvoir faire appel aux ressources privées.

La proposition d'ajournement est repoussée par 220 voix contre 23.

L'article unique est adopté.

On passe à l'examen des projets particuliers.

Les huit premiers projets sont adoptés.

Suite de la discussion demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Convention des Seychelles

1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale relative aux îles des Seychelles, signée avec la Grande-Bretagne.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Convention de Ceylan

1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale relative à l'île de Ceylan, signée avec la Grande-Bretagne.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Convention des Indes anglaises

1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale relative aux Indes anglaises signée avec la Grande-Bretagne.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Convention de l'Ouganda

1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale relative aux pays de protectorat anglais de l'est africain, du centre africain et de l'Ouganda, signée avec la Grande-Bretagne.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Convention du Vénézuéla

1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention de commerce et de navigation avec le Vénézuéla.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Chemin de fer d'Haïphong

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver un avenant à la convention relative à la construction et à l'exploitation du chemin de fer d'Haïphong à Yunnan-Sen.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'emprunt africain

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, autorisant un emprunt de 65 millions pour divers travaux dans l'Afrique occidentale française.

La Chambre a adopté.

Médaille coloniale

Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, tendant à conférer aux membres des missions africaines et asiatiques des années 1875 1878 et suivantes la médaille coloniale.

La Chambre a adopté.

Les Congrégations religieuses

1re délibération sur les propositions de loi : 1. de M. Paul Meunier, 2. de M. Massé, tendant à compléter l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901, sur le contrat d'association.

M. Amédée Reille combat la proposition, parce qu'elle transforme la loi sur le contrat d'association en une loi de police.

Incident Syveton

Pendant que M. Reille prononce son discours, M. Syveton, réélu hier à Paris, mais pas encore proclamé par la commission de recensement, entre dans la salle des séances et veut prendre possession de son siège, malgré les huissiers qui lui barrent la route.

Il se produit alors un tumulte épouvantable. Pendant que la gauche hue le député de Paris, la droite applaudit. M. Baudry d'Asson s'écrie : « Vive le roi ! »

Le président fait observer à M. Syveton qu'il n'a pas le droit de rester dans la salle ; le tumulte redouble. Tous les députés sont debout ; un grand nombre ont quitté leur banc et sont descendus dans l'hemicycle. De violentes interpellations sont échangées.

M. Syveton veut parler ; le président l'en empêche ; les députés de la droite entourent M. Syveton.

Rappel au règlement

M. Binder demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Binder fait observer qu'aucune loi n'interdit à M. Syveton de siéger.

Le président donne lecture de l'article du règlement portant que le député, non proclamé, ne peut entrer dans la salle des séances.

Autre incident

En ce moment, M. Audiffred, député de la Loire, qui a fait une active campagne en faveur de M. Ory, dû hier dans la 2e circonscription de Montbrison, entre dans la salle. La droite et le centre l'acclament frénétiquement.

M. Gauthier de Clagny dit que la Chambre doit trancher par une vote le cas de M. Syveton.

M. Aynard signale des précédents qui autorisent M. Syveton à siéger.

Au milieu du bruit, M. Isnard dit que cet incident n'a que trop duré et demande la continuation de l'ordre du jour.

L'incident est ainsi clos ; M. Syveton reste à son banc.

M. Amédée Reille reprend son discours et formule de nou-

veilles critiques contre les deux propositions de loi.

M. Paul Menier dit que le travail de la commission n'est pas complet, cependant il votera la proposition.

M. Charles Bos déclare qu'il ne fera pas d'opposition au nouveau texte de la commission, bien qu'il le trouve insuffisant.

M. Hubbard critique l'œuvre accomplie à l'égard des congrégations. Il faut aborder franchement et carrément la question de l'enseignement et de la séparation des Eglises et de l'Etat. La proposition actuelle est inefficace et dangereuse. Il ne faut pas toucher à la liberté des citoyens.

M. Massé rapporteur, dit que les sécularisations sont fictives ; la loi de 1901 est incomplète. Il faut une sanction effective. Le nouveau texte de la commission est suffisant pour le moment. Les républicains doivent voter ce projet, afin de combattre le cléricalisme.

M. Lhopiteau dit que ce projet porte une grave atteinte à la liberté individuelle ; des modifications s'imposent. Ce projet est tout à fait inutile ; il est inapplicable.

La discussion générale est close.

Demande d'urgence

Le président met aux voix la demande d'urgence qui est votée par 316 voix contre 270.

Séance demain.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera célébrée à l'oratoire Sainte-Croix, mardi, 23 juin, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

M. Ignace Colombani

Manufacture Française D'ARMES et CYCLES
Saint-Etienne (Loire)

Pour toutes commandes s'adresser à M. H. Badani, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

AVIS IMPORTANT
aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

ACHAT DE COCONS
à des prix très avantageux
PIERRE POLACCI AMÉDÉE LENZI, et Cie
17, Place Saint Nicolas, maison Gaudin
Trattoria a Fiaschetteria Toscana
Rue Fratelloni et Boulevard de Togs

Les propriétaires de cocons feront bien de les consulter avant de vendre leur marchandise.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'a dresser au Directeur de l'Union Séricicole.

LORD BYRON ET LES TURCS.

Quelqu'un ayant fait remarquer en présence de Lord Byron qu'un homme dut être jugé par ses actes et non par ses paroles, le grand poète anglais refusa d'admettre cette sentence comme n'offrant aucune exception. « J'ai employé une grande partie de ma vie et de ma fortune à combattre les Turcs, » dit-il, « et il est probable que j'achèverai mon existence de cette manière. Que peut-on en conclure si l'on ne va pas au fond des choses ? Que je hais les Turcs, cela n'est nullement vrai. J'aime les Grecs et je veux les aider à reconquérir la liberté ; c'est ce qui m'a amené à lutter contre les Turcs. Je me suis cependant des qualités que j'admire, mais leur gouvernement est détestable et mon plus grand bonheur serait de le voir renversé. Nous jugeons un rendu par ses actions, mais n'en faites pas de même pour un homme. »

Ce que disait le célèbre Lord anglais pourrait s'appliquer à M. Kaufmann, qui demeure rue des Carmélites à Monaco, car il a jugé la Tisane américaine ne nos chokers par ses actions, et il déclare qu'elle l'a transformé en homme bon portant alors qu'il n'était plus qu'un cadavre. « Pendant longtemps, » dit M. Kaufmann, « l'indigestion m'a fait cruellement souffrir. A ma mine on pouvait voir ma faiblesse. Je ne pouvais ni manger, ni dormir ; j'étais très constipé, et j'éprouvais des douleurs constantes dans la poitrine et à l'estomac. Ma femme se trouvait dans un état encore plus que moi. Pendant des années nous ne réussîmes pas à trouver le nouveau son semblant. Finalement, notre attention fut appelée sur la Tisane américaine des chokers. Le remède qui vers enfin nous donna M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille est propriétaire, et que l'on vante partout contre l'indigestion chronique. Je m'y serais bientôt que cela n'avait rien changé à car deux flacons de Tisane américaine des chokers ont suffi pour me guérir complètement. Ma femme, elle aussi, n'eut pas moins de chance, et elle recouvra la santé en peu de temps également. » Ce qui précède est un extrait d'une lettre qu'adressait le 9 janvier 1902 M. Kaufmann à M. Oscar Fanyau, et la signature en était légalisée par M. Heuzeaux, sous-commissaire de Police à Monaco.

Lord Byron avait évidemment raison. La nature de l'homme est si compliquée que souvent son action ne correspond et pas à ses intentions.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 juin.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.

Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encore : **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes *perfectionnés*)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa disposition en parfait état de fonctionnement un appareil à gaz inoffensif, pour les opérations dentaires — qui n'ont pas le droit d'assurer la protection et qui emploient des matières analogues à la vente pour la fabrication de dents artificielles.

CADEAU — GRAND CHOIX DE MONTRES DE PRÉCISION — CHRONOMÈTRE « LA NATIONALE » 25 — GRAND CHOIX DE BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Demandez et offrez dans tous les Cafés PAZZARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Le-targe du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T's de fer, Rosaces artistiques.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Gabrielli & Boulevard de Carbonara.

Etude de Me de Gentile
AVOUÉ LICENCIÉ EN DROIT
5, Boulevard de Cardo, Bastia

D'un jugement rendu par défaut contre avoué, par le Tribunal Civil de première instance de Bastia, le vingt deux mai dernier 1903, enregistré et signifié,

Au profit du sieur Battisti Ignace, originaire de Farinole, ancien commerçant, domicilié et demeurant à Bastia,

Contre la dame Croce Lucie, sans profession, domiciliée de droit à Bastia avec résidence légale et provisoire à Olmeta de Tuda,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le tribunal, le Ministère » Public entendu, donne défaut contre Me Milanta, » avoué de la dame Croce » Lucie, épouse Battisti Ignace, faute de conclure, et » pour le profit, vidant ses » jugements d'avant dire droit » des 14 décembre 1901 et » 12 décembre 1902,

» Déboute ladite dame Croce de la demande en divorce par elle formée contre » son dit mari, suivant exploit du 19 juillet 1901 ;

» Et disant droit à la demande reconventionnelle » dudit Ignace Battesti,

» Prononce le divorce entre les époux Battisti Ignace et Croce Lucie, aux torts » de la femme et au profit du » mari ;

» Ordonne en conséquence » la transcription du présent » jugement sur le registre des » mariage de la commune de » Ciudad Bolivar ; dit que » mention du présent jugement sera faite en marge » de l'acte de mariage desdits époux ; condamne la » dame Croce aux dépens liquidés à la somme de 364 » francs, 38 centimes.

» Donne acte à Battisti » Ignace de ce qu'il se réserve de désavouer l'enfant » de la dame Croce Lucie, qui » sera né plus de trois cent » jours après l'ordonnance du » 26 juin 1900, qui a autorisé la dite dame Croce à » avoir un domicile séparé.

» Commet l'huissier Conti » pour la signification du » présent jugement, conformément à l'article 247, » § 2 du Code Civil. »

Pour extrait :
de GENTILE,
Avoué Licencié.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaires pour l'Importation, M. CAMOUGI Frères, 48, rue de la République, Marseille.

Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION avec gravures noires
Un An..... 14 f. — Six Mois. 7f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION avec 32 gravures coloriées
Un An..... 22 f. — Six Mois. 11f 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
S'adresser les demandes à M. Henry PETIT, Rue Saint-Thomas, PARIS

TUMEUR

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Guérison rapide et définitive
Consultations gratuites

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la véritable Marque

Usine de Toga
A l'ouverture présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola *vient d'être* remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
Un bon de prime
Tous les Mois
Rédaction-Administration
71, rue Caumartin
PARIS

PILULES DÉPURATIVES
de Docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Laid rougeole, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Essoufflement, Faiblesse, Asthme, Mauvais Estomac, Intestins paresseux, etc.
Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et se vend à la boîte avec la SIGNATURE DE LA SANTÉ ci-contre.
Exiger le nom Docteur GOLVIN sur l'étiquette et le cachet.
E. Prud'homme, pharm. 1re cl. rue Saint-Denis, 96 PARIS

Le COURRIER de la PRESSE
fondé en 1898 A GALLOIS, Rédacteur
31, Boulevard Beaumarchais, PARIS

28e ANNÉE — MERCREDI, 24 JUIN 1903 — № 153

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les mêmes sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête à Toulon aux : Saint Jean-Baptiste.
Lever : 3 h. 55 m. — Coucher : 7 h. 12 m.
Lune : Nouvelle le 24. — Premier quar. le 1.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Guillaume.

23 JUIN

HUIT JOURS EN CORSE

Notes de Voyage

III.

Nous avons quitté Bastia le matin et longé la côte jusqu'à l'extrême pointe du Cap Corse. Soudain, nous poussons un cri d'admiration. Nous venons de franchir un pli de terrain, et subitement, de tous côtés, de la beauté surgit. D'un moulin que nous atteignons en deux sauts de chèvre, nous apercevons vers le nord et vers l'est, éclatants de blancheur, pareils à des icebergs flottants sur la mer d'un bleu violent, les Alpes et les Apennins ; plus à l'est, les taches sombres des îles d'Elbe et de Capraja ; à l'ouest, c'est la mer libre, plate et tranquille ; au sud, c'est toute la chaîne neigeuse des montagnes de la Corse, qui semblent, dans cette vision en raccourci, plonger abruptes dans l'eau des golfes égrenés de Bonifacio à Erbalunga. Chaque détail se détache avec un relief inouï dans la limpide clarté d'un jour tiède et blond.

Nous revenons à Bastia par une route en corniche accrochée à la côte occidentale. Chaque promontoire avancé, chaque piton porte une tour génoise plus ou moins ruinée. C'est dans la région du Cap que les Génois avaient établi le plus grand nombre de postes. Ils avaient appliqué les règles d'une si bonne stratégie en édifiant ces forteresses rondes que toute surprise était impossible, soit par la mer, soit par la montagne. On peut d'ailleurs tirer un excellent parti de la conformation géographique, orographique surtout, de la Corse. Six bandits résolus pourraient, sans courir le moindre risque, tuer les quelques 350 gendarmes en garnison en Corse. C'est un axiome reconnu par les « milieux administratifs ».

Après avoir décrit une longue courbe parallèle au littoral de la baie de Saint-Florent, nous quittons la côte occidentale, et par le col de Teghime nous revenons sur la côte orientale, à Bastia.

Bastia nous frappe par son air de capitale, la largeur de ses voies, la hauteur de ses maisons. Ajaccio a l'air moins grande ville. La population de Bastia ne serait d'ailleurs pas inférieure à 35 000 habitants, en dépit des recensements officiels, nous affirme M. Rosen, l'aimable sous-préfet de cette ville ; Ajaccio ne compte que 20.000 habitants environ. La hauteur des maisons, assez générale dans l'île, a une cause que l'on ne discerne pas du premier coup ; les capitalistes corses, ne disposant que de petits capitaux, se mettent à six ou sept pour faire bâtir une maison confortable et d'apparence cossue ; chacun se réserve un étage d'autant plus élevé que la mise de fonds l'est moins. Aussi les maisons de 22 et 24 mètres ne sont-elles pas rares.

Bastia, comme les autres villes corses, je l'ai dit et je le répète, ne présente aucune attraction du premier intérêt. Si cependant : le boulevard Paoli réunit de « cinq à sept » tout ce que Bastia compte de jolies femmes et de gracieuses jeunes filles. Nous y avons vu des types d'une ravissante beauté. Déjà nous avions retrouvé à Ajaccio à Olmeto, à Bonifacio, chez certaines femmes, l'image de Colomba telle que l'a tracée Mérimée : « Elle était grande, blanche, les yeux bien fendus, la bouche rouge, les dents comme l'émail... Sur la tête, elle portait ce voile de soie noire nommé *mezzaro* que les Génois ont introduit dans l'île et qui sied si bien aux femmes. De larges nattes de cheveux châtains lui formaient comme un turban autour de la tête. »

Bastia est de toutes les villes corses la plus active. Elle n'a pas beaucoup de peine à l'emporter sur les autres, qui, dédaignant le commerce et l'industrie, lézardent au soleil.

Au moment de quitter l'île française, on se sent pris d'une grande sympathie pour ses habitants. Mais on ne peut vraiment pas approuver la conception qu'ils ont de la vie, bien qu'elle soit expliquée, sinon légitimée par la douceur du climat. Il est indifférent, au Corse d'être pauvre, mal logé, mal vêtu, mal nourri : il se contente de peu et il est sobre. Mais avant tout il ne veut pas travailler. Végéter, vivoter, soit ; mais mener une vie toute de contemplation et de rêve. L'oisiveté et le *dolce far niente* sont des règles habituelles de conduite pour un Corse. Nous avons observé l'aspect extérieur d'une ville le dimanche et un quelconque jour sur semaine. Il n'y a aucune différence. Chaque jour, férié ou non, dimanche ou non, on se promène sur la place, on va au café, on joue aux boules, on chasse, on se tisse vire, léger d'argent et de so cis. L'existence de quelques Corses est au problème. D'où tirent-ils le maigre revenu qui leur permet de vivre ? Une leur faut qu'une poignée de sous chaque jour. Mais encore ?

La Corse étant un des plus beaux pays du monde, le plus beau peut-être, nous devrions nous efforcer de lui donner, afin que son indolence ne lui soit pas néfaste, une industrie commode, facile, bien faite pour elle, s'aptère merveilleusement aux goûts, aux habitudes, aux talents de ses habitants. Cette industrie, dont le fonds est inépuisable, serait l'industrie de l'étranger, si florissante en Italie, à Florence en particulier. Les beautés naturelles de la Corse permettent de croire que cette industrie serait dans l'île plus prospère que partout ailleurs. Si de nouveaux services de bateaux, si de nouvelles lignes de chemins de fer ou même de trains automobiles, dont on a tâté sans succès, mais sans persévérance, rendaient un voyage en Corse plus abordable et moins fatigant, les touristes visiteraient par légions ce pays enchanteur, et ils y laisseraient assez d'argent pour que les Corses puissent mener une vie conforme à leurs désirs.

Les étrangers, les *Inglesi*, comme on dit ici, et à plus forte raison les Français seraient sûrs de trouver un accueil parfait en Corse. Je ne connais point de peuple pratiquant l'hospitalité avec plus de largesse et de cordialité. Le Corse reçoit fraternellement, les bras ouverts. On est instantanément son ami, et du moment où un Corse vous a donné l'accolade, on ne vous injurie pas sans peine de mort.

Pour notre part, nous n'avons qu'à nous féliciter de l'excellent accueil qui nous a été partout réservé. Nous avions, il est vrai, une recommandation hors ligne : celle de M. Lutaud, préfet actuel de la Gironde, qui fut préfet de la Corse pendant deux ans. Il a laissé dans l'île des souvenirs inoubliables, et les Corses professent pour lui une véritable adoration. Leur figure s'illumine d'un sourire joyeux quand nous les assurons de la sympathie de M. Lutaud pour la Corse et pour les Corses, de sa tendresse pour l'île regrettée et non oubliée.

C'est aujourd'hui lundi de Quasimodo. Nous quittons la Corse, navrés de ne pouvoir nos prolonger notre séjour dans l'île. Mais nos places sont retenues sur le bateau qui part pour le continent.

Le continent ! C'est le mot dont usent les Corses pour désigner la France. Il m'avait choqué tout d'abord, ce mot. Le continent, ce n'est pas seulement la France, pensais-je ; c'est aussi l'Italie, l'Espagne ; c'est l'Europe. Pourquoi les Corses ne disent-ils pas « la France » ?

Et je reconnais mal. S'ils disaient « la France », ils parleraient soit comme les étrangers, soit comme nos colons. Or, les Corses sont Français, essentiellement Français ; la Corse fait partie intégrante de la France, et je reconnais que l'expression : « le continent » adoptée par les Corses pour désigner la France, est on ne peut mieux choisie. D'autant plus que dans leur patriotisme ardent ils ne voient au monde que leur pays, et pour eux, le continent tout entier, c'est la seule France, ou peu s'en faut.

Dans une heure nous quitterons la Corse, les yeux encore éblouis de lumière magique. De notre voyage trop court nous gardons cependant des impressions impérissables. « Nous reviendrons, nous reviendrons, » disons-nous aux amis qui nous entourent.

Cette promesse n'est pas de Gascon. Oui, nous reviendrons, mais qu'on nous mette, selon l'expression de notre collaborateur Emmanuel Arène, qu'on nous mette la « Corse à deux pas ».

JEAN GOUNOUILHOU.

LE LIEUTENANT-COLONEL LUCCIARDI

Nous avons annoncé la nouvelle de la mort d'un des plus brillants officiers de la vaillante infanterie coloniale, le lieutenant-colonel Lucciardi, qui vient de succomber à Tananarive des suites d'une appendicite.

Le lieutenant-colonel Lucciardi remplissait les fonctions de chef d'état-major du général Gallieni, qui l'avait emmené avec lui à Madagascar une première fois, en 1896, quand il fut appelé à remplacer M. Laroche, et une seconde fois, en 1900, quand il alla reprendre les hautes fonctions de gouverneur général de la grande île. C'était un officier de la plus haute valeur, et peu de ses camarades ont eu une carrière mieux remplie.

Sorti de Saint Cyr en 1884, à l'âge de vingt ans, il fut nommé lieutenant en 1886 et capitaine en 1891. Il avait alors vingt-sept ans et, déjà, il s'annonçait comme un officier hors de pair. Après avoir fait colonne au Soudan, sous les ordres du colonel Archinard et où il se distingua dans de nombreux engagements, au cours desquels il reçut cinq blessures et la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le capitaine Lucciardi se présenta à l'École de guerre et en sortit en 1895 avec le brevet d'état-major. Son classement le désigna pour être attaché à l'état-major du gouverneur militaire de Paris, et il n'hésita pas à interrompre son stage, en 1896, pour répondre à la confiance du général Gallieni.

Promu officier de la Légion d'honneur en juillet 1898, à la suite de brillants faits d'armes accomplis à Madagascar, il fut nommé chef de bataillon en janvier 1899. Il aurait pu alors, comme tant d'autres, se reposer en France sur des lauriers glorieusement acquis. Mais c'était un colonial dans toute l'acception de mot.

Aussi, lorsque le général Gallieni fit de nouveau appel à son concours, en 1900, il partit, avec la perspective de rendre de nouveaux services à son pays. Il ne devait plus revenir.

Depuis deux ans, il était le chef d'état-major du général Gallieni, et l'écrasante besogne à laquelle il eut à faire face ne le trouva pas inférieur à lui-même. Il sut si bien faire apprécier ses services qu'il fut proposé pour l'avancement dans les conditions les plus flatteuses, et nommé lieutenant colonel le 9 avril dernier, à l'âge de 39 ans !

Cette carrière qui s'annonçait si brillante vient d'être brusquement brisée par une stupide maladie que pourtant on soigne couramment.

La mort prématurée de ce vaillant soldat sera vivement ressentie par tous ses camarades parmi lesquels il ne comptait que des amis. Quant à nous, nous déplorons la perte d'un officier qui paraissait destiné au plus bel avenir et sur qui le pays avait le droit de compter.

Le lieutenant colonel Lucciardi était né en Corse, dans cette partie de la France qui depuis plus d'un siècle a donné des centaines de milliers de vaillants soldats à notre pays.

N'oublions pas que le Corse est non seulement un bon soldat mais aussi un ardent patriote.

En 1870, pendant l'Année terrible, 30 000 Corses servaient *sous le drapeau* pour défendre la France envahie.

C. Z.

(*Libre Parole*)

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour de MM. Goerg et Chambige dans les interpellations relatives aux incidents de Poitiers et Clermont-Ferrand et sur l'état de la discipline dans l'armée.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans la fermeté de M. le Ministre de la guerre pour faire respecter la République par l'armée, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants. .	487
Majorité absolue. . .	244
Pour l'adoption . .	319
Contre	168

La Chambre a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Astima, Gabrielli, Malaspina.

M. Gavini, absent par congé.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Mattei, sous lieutenant à la 30e compagnie bis active de chasseurs forestiers, passe à la section de forteresse de Toulon.

— M. le commissaire de 3e classe Regnoni, du port de Rochefort, est désigné pour embarquer sur le *Pascal*, dans l'escadre d'Extrême Orient, et s'embarquera le 12 juillet à Marseille.

— M. Peraldi, ex adjudant au 112e régiment d'infanterie, est nommé commis ambulant à l'octroi de Paris.

— M. Jules Carboni, attaché au ministère de l'intérieur, est nommé sous chef de cabinet du président de conseil.

EXPÉDITIONS CORSES

24 juin 1791. — Arrivée de Paoli à Bastia, pour réduire à l'obéissance les Bastiais coupables d'avoir protesté, les 2 et 3 juin, contre les décrets imposant aux prêtres le serment à la constitution.

Les coupables furent internés.

Comme Paoli avait avec lui six mille gardes nationaux que les habitants avaient été obligés de loger et de nourrir selon leurs goûts pantagruéliques, un mois durant, cette époque fut appelée *Quaqma di Bastia*.

Les Régates d'Ajaccio

Résultats du dimanche 21 juin

YACHTS (voile)
Première série
Premier, *Virginie*.
Deuxième, *Marie-Jeanne*.
Deuxième série
Premier, *Jean-Louis*.
Deuxième, *Jeanne d'Arc*.
Troisième série
Premier, *Saint-Roch*.
Deuxième, *Sainte Rose*.
Quatrième série
Premier, Youyou du Poste.
Deuxième, Youyou du *Capitaine Mela*.
Troisième, Youyou du *269*.
Cinquième série (Coupe) 1re manche
Premier, *Jean-Louis*.
Deuxième, *Virginie*.
AVIRON
Première série
Course annulée.
Quatrième série (Interscolaire)
Course annulée.
Cinquième série (Baleinière)
Première, Baleinière du Poste de la défense mobile.
Deuxième, Baleinière du *Glorieux*.
Sixième série (Yonyoue)
Course annulée.
La deuxième manche de la coupe et les courses qui ont été annulées auront lieu dimanche.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

GHISONI. — Les électeurs du canton de Ghisoni sont convoqués pour le 5 juillet 1903, à l'effet d'élire un membre du conseil général, en remplacement de M. Romani, démissionnaire.

PIEDICROCE. — M. Barthélemy, lieutenant de gendarmerie à Nontron, passe à Piedicroce, en remplacement de M. Durand, désigné pour la garde républicaine.

CERVIONE. — Mercredi dernier, le glas déchirant des cloches de la cathédrale de Cervione résonnait dans un concours et douloureux élan de cœur la population entière et les cantons environnants. L'honorable M. Aurèle Massoni, l'excellent ami de tous, venait d'être arraché brusquement à l'affection de sa très digne mère, après une courte mais inexorable maladie. Nul mieux que lui, ne fut fils plus tendrement dévoué, cœur bon et généreux, esprit vif et délicat gai, et aimable causeur. Bien grand est le vide que sa mort prématurée laisse dans nos murs, bien grande est la douleur qui étreint tous les cœurs.

Un nombreux cortège dans et recueilli suivait le corps. Le deuil était conduit par M. Paul Massoni, conseiller général, M. l'adjoint municipal Casalta et ses fils, MM. Félix et Jean Casalta, pharmacien de 1re classe, M. Frediani et M. l'Intendant Massoni, oncles et cousins du défunt.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Francioni, Dabieu, Bonelli et Virgitti. Le service religieux dont la solennité a été remarquable était rehaussé par la présence de tous les prêtres des environs qui ont accompagné de leurs prières l'âme du regretté jeune homme.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à Madame Adélaïde Massoni, sa mère, si saintement résignée dans cette cruelle séparation, à Madame Borgbetti qui, ayant appris à Port-Said le coup terrible qui l'atteint si douloureusement au cœur, n'a pu avoir la consolation d'un dernier adieu de son frère; à toute sa famille entière nous adressons un souvenir ému! — X.

VICO. — M. Pigeanne, sous-lieutenant trésorier de gendarmerie à Sartène, passe dans la partie active et est désigné pour Vico.

SARI D'ORCINO. — Hier, à Sari d'Orcino, une discussion pour des motifs d'ordre privé s'est élevée entre les nommés Bonelli Toussaint, charretier, âgé de 29 ans, et Viola Joseph, cultivateur, âgé de 32 ans. A un moment donné Bonelli s'est retiré en arrière en mettant en joue Viola, et a déchargé sur lui les deux canons de son fusil. Viola a été mortellement atteint au bras gauche et à la poitrine.

Bonelli a pris immédiatement la fuite.

AJACCIO. — L'ouvrier d'Etat de 1re classe Kintz, de la direction d'artillerie de Brest, est classé à Ajaccio, direction de Bastia.

BELGODERE. — Les électeurs du canton de Belgodere sont convoqués pour le 6 juillet 1903, à l'effet d'élire un membre du conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Orsolani, décédé.

LUMIO. — Le brigadier de gendarmerie Roydot passe de Lumio à Astenay.

PENTA-DI-CASINCA. — Vendredi 19 courant ont eu lieu les obsèques de M. Raffalli Joseph-Marie, décédé à l'âge de 74 ans. Une foule nombreuse et recueillie vanne de toutes les communes de la Casinca suivait le cercueil. Le deuil était conduit par M. Raffalli Philippe, frère du défunt, et par M. Carbuccia, son cousin germain. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Geleazzi, le capitaine Pernice, Valentini et Limperani Antoine Paul.

M. Raffalli Joseph-Marie était un homme de bien. Très dévoué à ses parents, bon et aimable pour tous, il emporte les regrets unanimes de ceux qui l'ont connu. Il appartenait à une des familles les plus honorables du canton. On garde encore un bon souvenir à Penta de ses oncles germains, le capitaine et l'inspecteur primaire Raffalli.

A M. Raffalli Philippe, à son frère le capitaine Raffalli, à M. l'abbé Raffalli, professeur au séminaire d'Issy, à M. Raffalli, avocat au barreau de Paris, à la famille Carbuccia, nous présentons nos condoléances les plus sincères. — P.

CERVIONE. — Etat civil du 1er au 15 juin :

Décès. — Massoni Aurèle-Philippe, propriétaire, 42 ans.

Naissances et mariages, néant.

CALACUCCIA. — Le Cinto se fait beau. Ses flancs se recouvrent de fleurs et de végétation. La neige a disparu. Son front couronné d'un nimbe de lumière se perd dans un ciel azuré, d'un bleu imperturbable. Déjà, les touristes affluent. Ces jours derniers deux officiers de la garnison d'Ajaccio, — frais émoulus de l'Ecole de Saint Cyr — ont fait l'ascension du Cinto. Il nous a été donné de les voir au retour, nous les avons trouvés très dispos et nullement fatigués. L'ascension est si facile!

Mais, tandis que des Anglais, des Allemands, des continentaux viennent tous les ans visiter le Niolo et le Cinto, les Français de Corse ne se doutent pas seulement de l'existence d'un observatoire gigantesque du haut duquel la vue embrasse l'île parfumée tout entière.

Seraient-ce les dangers, les fatigues et les soins du voyage qui changent un peu leur courage !! Nous ne le pensons pas. D'ailleurs, ils trouveront au Niolo toutes les facilités voulues, toutes les commodités. Des hôtels, installés avec tout le confort moderne, leur offriront une cordiale hospitalité. Signalons dans l'intérêt des voyageurs, l'hôtel Lupi, de Calacuccia, recommandé par le Touring Club de France. Le guide du Cinto, Simeoni Ferdinand, de Lozzi, se tient à la disposition des touristes. C'est un alpiniste-né, agile et fort, connaissant à merveille tous les recoins de la montagne. Il connaît bien la française et l'italien : c'est un vrai cicerone répondant à toutes les exigences du touriste le plus difficile en la matière. — N.

PASTRICCIOLA. — Le nommé Patacchini François, de cette commune, s'était rendu dans une de ses propriétés, située à environ deux cents mètres du village, pour y cueillir des cerises.

Il avait rempli ses paniers et se disposait à descendre de l'arbre, lorsque la femme Andarelli passa près de là; il l'appela et lui dit qu'ils allaient rentrer ensemble au village.

La femme s'approcha de l'arbre, mais en ce moment la branche sur laquelle Patacchini se trouvait se brisa et le malheureux s'abattit sur le sol en se fracassant le crâne.

Aux cris poussés par la femme Andarelli plusieurs voisins accoururent et aidèrent à transporter le blessé chez lui. Tous secours fut inutile. Il expira quelques heures après.

Patacchini était âgé de 28 ans.

Bulletin Financier

Paris, le 19 juin 1903.

Le marché est bien disposé et la fermeté domine généralement. Notre Rente est inchangée à 97.33. Les Fonds Etrangers sont irréguliers. L'Extérieure progresse à 90.85, par contre les séries ottomanes sont discutées. Bonne tenue des Sociétés de Crédit. Lyonnais à 994, Société Générale 524, Foncier 685, Comptoir d'Escompte 590.

En Banque, les Obligations Victoria-Minas restent fermes à 382. Les actions, comme les Obligations 5 0/0 des Charbonnages du Nord et de l'Est, continuent à être l'objet de demandes suivies à 407.50 et à 240. La Caoutchouc se traite à 58.50 et la S. Kumbo à 30 et 30 50.

L'Obligation Transways Electriques et Chemins de Fer est recherchée à 484 50, se capitalisant à ce cours à 4.55. Aux garanties dont il est jouissant déjà, il faut ajouter celle à provenir des concessions récemment obtenues et qui donneront lieu à des annuités à payer par l'Etat et le département. Elles seraient le 1er juillet au coupon de 44 fr. 25 (net 40.37.)

Nos Chemins sont stationnaires.

UN CAMBIU

Commediòta in 1 attu

DI P. VATTELAPESCA

SCENA VII.

I PRECEDENTI e VIULENTA

Mariuccia (suridendu a Violenta)
Cara maestra, venite in tempu a mette qui un po' d'armunia.

Violenta (suridendu)
Baleie ch'eo pòrti l'eoqua au fiume?

Pedru-Paulu (suridendu)
Stà per nasce una guera tremenda.

Mariuccia
Una guera civile...

Pedru-Paulu (suridendu)
Sò e guere sempre inciville.

Serena (suridendu a Pedru-Paulu)
A lesina un pò stà ind'o saccu.

Violenta (imbarazzita)
Di cosa si tratta?

Serena (e. s.)
Stu mill figliulacciu cuntinua a fà d'e sàie, a disperammi. Basta ch'e' li dica di guvèrnà a pumme perch'ellu mettì subitu a prua a levante.

Pedru-Paulu (e. s.)
Ogn'a burdighia qualchi bòlta per entrà in portu... Sò figliòtu di marinare, e un perdu a vuscula d'a navigazione.

Serena
Sì tu ch'a dici!

Pedru-Paulu (mustrendu Violenta)
Ne sia judice a signurina!

Violenta (scunsulata)
Eo mi ricusu...

Mariuccia (suridendu)
Sentite, prima, a causa.

Serena (suridendu a Violenta)
Si vede ch'un pò esse imparziale.

Violenta (arrussendu a Pedru-Paulu)
B'ascoltu.

Pedru-Paulu
Bi pare onestu, Madamigella, di maritassi cun una, mentre si ne ama un'altra?

Violenta (franca)
Posta in sti termini, a d'umanda un pò avè che una risposta: No.

Serena (gurrendendu cu un malizia)
A quistione è di sapè se questa è un amore o un capriciu, cum me Pedru-Paulu ne ha ghià avutu tanti!

Michele (suridendu a Pedru-Paulu)
Toca' a te a risponde!

Pedru-Paulu
Ricunoscu ne u mi pe sentu qualch'inconsequenza, certi fighi di paglia spenti appena nati, capricci pe saglnieri, ch'un fecenu male a nieun'altru che a me... Ma avala mi sentu seriamente impignatu, per tutt'a vita!

Serena (incredula)
A cosa ti n'accorgbi?

Pedru-Paulu (cun figu)
A tutiu: un c'è fibra in me ch'un la prucciami!

Serena
È una prova un po' ambigua... Cosa ne pensi tu, o Violenta?

Violenta (trasaltendu)
Bulete chi s'intendi di ste cose una zitella?

Pedru-Paulu (a Violenta)
Un cunoscu qui migliur ghiudice che boi.

Serena (a Pedru-Paulu)
Rispetta i so scrupuli... Solu permettimi un'osserbazione: L'amore un nasce cumm'un fungu d'a sera à mattina...

Pedru-Paulu (cun figu, guardendu Violenta)
U neo cuvè lungamente, m'invase tuttu a pocu a pocu, sicchè è di me avale assolutu padronu.

Serena
E perchè un mi ne parlasti?

Pedru-Paulu (e. s.)
L'ignurava eo stessu, e fu a to subitanea decisione di sullecità u matrumoniu cun Antonia chi mi ne avelò tutt'a vuluntà.

Serena (guardendu Violenta)
E a zitella ti curisponde?

Pedru-Paulu (e. s.)
Un lu so... U sperv... I so occhj mi l'assicurornu più bòlte... Finora un n'ardii interrugalla...

Mariuccia (pianu a Serena)
Guerda cumme a maestra si face rossa!

Serena (a Pedru-Paulu)
E sta giovana è degna d'u to amore?

Pedru-Paulu
Ne judicherete voi stessa, che meglìu di me a cunnisciite.

Violenta (agitata)
È passata l'ora d'a lezzione... Mi permetterete di ritirammi, perchè deva danne dill'altre...

Serena (tratenendula amurosamente)
Aspetta anc'un po'. Feraghiu eo e to scuse.

(entranu Vastianu e Orsula)

Violenta (pianu)
Venenu a tempu!

Michele (pianu a Pedru-Paulu)
Schinchelli ind'e gambe!

Pedru-Paulu (pianu a Michele)
No, lòrse farmaglin sopr'ai maccaroni!

LA CATASTROPHE DU LIBAN

Service funèbre

Un service funèbre pour le repos des âmes des victimes de la catastrophe du *Liban* sera célébré jeudi prochain 25 du courant en l'église paroissiale Sainte-Marie.

M. le curé-archiprêtre et MM. les membres du conseil de fabrique prient les fidèles de vouloir bien assister à cette pieuse cérémonie.

Autour de la catastrophe

A la suite de la catastrophe du *Liban*, il avait été proposé d'adresser au ministre de la Marine une demande tendant à la nomination d'une Commission qui serait chargée de vérifier les travaux de réparations faits à bord des navires et de s'assurer si ces derniers étaient bien en état de prendre la mer.

Cette Commission ne devait dans l'esprit des initiateurs qu'être composée de capitaines au long cours ou au cabotage et de mécaniciens.

Nous recevons à ce sujet une lettre de M. Dubois, président du Syndicat des ouvriers calfats et perceurs, qui préconise l'admission dans le sein de cette Commission d'un ouvrier de chaque corporation compétente en travaux de réparations à effectuer aux navires. Il serait plus logique, ajoute notre correspondant, que la dite Commission comprît : un capitaine, un mécanicien breveté, un charpentier, un marin ou chauffeur, un calfat, un peintre en carène, un ajusteur, etc.

Le président du Syndicat des ouvriers calfats et perceurs, en terminant sa lettre, proteste contre la négligence avec laquelle sont faites d'ordinaire les visites de vérification de réparations.

Le bruit s'est répandu dans le public que les poissons avaient pu se repaître du corps des malheureux naufragés du *Liban*. A ce sujet, nous avons demandé à une personne compétente ce qu'il pouvait bien y avoir de vrai dans cette assertion. On nous a affirmé qu'elle était absolument inexacte. La présence, aux abords du *Liban*, d'un certain nombre de lamies, empêche tout poisson d'arriver jusqu'au navire. La lamie, squale très vorace, est l'ennemi acharné de tout ce qui vit autour d'elle. Et si un nombre, même peu élevé, de ces voraces s'est établi autour du *Liban*, il est certain qu'aucun autre poisson n'en approche plus.

Notre interlocuteur nous a donc affirmé qu'il n'y a aucune crainte à avoir sur le poisson que l'on présente au marché ou qui est vendu dans les rues.

Les colis postaux

Nous avons dans un précédent numéro donné le détail des valeurs contenues dans les sacs de dépêches.

A tous ces objets de correspondance, il faut ajouter les colis postaux dont la Compagnie Fraissinet assurait le transport en Corse. Il y avait à bord 250 colis postaux, reçus soit des chemins de fer, soit des agences de la Compagnie à Marseille. Il n'a pas encore été possible de faire le dénombrement par série de ces colis, mais l'indemnité que devra payer la Compagnie de ce chef est assez importante, puisqu'il est alloué une indemnité de 15 francs pour un colis de 3 kilos, 25 francs pour un colis de 5 kilos et 50 francs par colis de 10 kilos.

De nombreuses réclamations sont déjà parvenues aux bureaux de Marseille pour des correspondances non parvenues et comprises dans les dépêches du *Liban*. L'administration des postes centralise toutes ces réclamations, mais elle ne pourra y donner une suite que lorsque le Tribunal maritime, qui aura à connaître des responsabilités, se sera prononcé. Cependant, au point de vue postal, cette décision ne saurait faire aucun doute : la Compagnie ne pouvant se réclamer du cas de force majeure, devra endosser toutes les responsabilités que lui confère le cahier des charges.

Nous avons vu M. Labadille, directeur départemental des postes, qui nous a dit que la Compagnie allait, dans son intérêt, faire retirer les dépêches renfermées dans le *Liban*. Déjà, lors de leur descente, les scaphandriers reconnurent la soute à dépêches et en ouvrirent la porte, mais la mauvais temps de ces jours-ci n'a pas permis de continuer ces recherches. L'administration, pour sa satisfaction morale, encourage ces tentatives et espère pouvoir, si elles ne sont pas trop détériorées, distribuer la plupart des lettres ordinaires. Paroli fait se passa, on s'en souvient, lors de l'échouement de la *Russie*.

(Petit Provençal)

La Nutrition

Si l'estomac est débilité, le corps affaibli par la vieillesse, l'asthénie, l'excès de travail ou les suites d'une maladie; la réparation journalière par les aliments ordinaires devient alors insuffisante. Il faut donc recourir à un supplément d'alimentation. Ce difficile problème a été résolu par le VIN DE VIAL qui, grâce à sa triple base de quina, de suc de viande et de phosphate de chaux, renferme tous les éléments nécessaires à la reconstitution des organes affaiblis.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Geronimi Jules, gendarme, 40 ans 1 mois 7 jours de services, 1.100 francs.

Simonpaoli Dominasio, garde républicain, 26 ans 3 mois 23 jours de services, 784 francs.

Hervieu veuve Giafferri, le mari brigadier de gendarmerie, décédé titulaire d'une pension, 540 francs.

Orphelins Gradassi : 1. Jean de Génie, 2. Victorio, le père portier consigne de 1re classe, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 10 janvier 1903 au 16 avril 1903, 650 francs.

Pochon veuve Colombani, le mari sergent-major, décédé à l'armée des suites de maladie endémique, 695 francs.

Padovani Dominique-André, chef surveillant technique de 1re classe, 31 ans 5 mois 2 jours de services, 1.745 francs.

Santoni Louis-Honoré, maître mécanicien, 30 ans 6 mois 22 jours de services, 1.543 francs.

Cardella Antoine-Ignace, second maître vétéran, 27 ans 8 mois 11 jours de services, 889 francs.

Moretti Estelle-Marie veuve Sevelli, le mari journalier de la marine, décédé titulaire d'une pension, 365 francs.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 20 à midi, + 22.5 à 7 heures du soir, + 21. Maxima, + 24.8 Minima, + 18.7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. midi, 762 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée N. E. modéré. Dans l'après-midi, N. E. faible.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à midi : 5 mm.

Le temps

Les pronostiqueurs ne s'étaient pas trompés : le mois de juin est pluvieux, venteux, nuageux, frileux. Nous avons eu des averses presque tous les jours, et lorsqu'il cesse de pleuvoir, c'est le vent qui prend le dessus. On ne peut quitter les habits d'hiver, encore moins songer aux villégiatures ; cependant tous les almanachs annoncent que depuis le 21 nous sommes en été.

Les agriculteurs sont dans la désolation, toutes les récoltes sont compromises.

Dimanche le libeccio a soufflé toute la journée avec une grande violence et on a dû renoncer à la procession de la Fête-Dieu à Saint-Jean. Une accalmie s'est produite dans la soirée, et quelques intrépides et gentilles demoiselles ont pu se risquer sur la place Saint-Nicolas, pendant le concert militaire.

A Saint-Jean

A l'occasion de la fête patronale, grand'messe en musique à 11 heures. Des amateurs exécuteront la 1re messe en fa majeur de Battman.

A 4 heures, chant des vêpres. Magnificat solennel, soli et chœurs à 3 voix, de Bordese ; au saint O Salutaris, duo de soprano et baryton, de Fessy ; Tantum ergo, chœur à 3 voix de Reynaud. Sortie, Laudate Dominum, grand chœur à 3 voix, de Lambillotte.

Nouvelles maritimes

A la suite des examens qui ont eu lieu les 5 et 6 mai, les officiers mariniers Grisoni et Mariani, et le sous-officier Colombani ont été reconnus admissibles à l'emploi de commis de 4e classe du personnel administratif de la marine.

Nouveau confrère

M. A. Falcucci vient de fonder à Paris un nouveau journal corse, l'*Insulaire*, qui paraît le samedi, et s'occupe spécialement des intérêts de la Corse. Autour de M. Falcucci se sont groupés plusieurs jeunes compatriotes de mérite, MM. G. Salvini, Nonce Paoli, Rocca-Serra, et d'autres, qui assurent le succès de ce journal.

Nous souhaitons à notre confrère une très longue existence pour le bien de la Corse.

Défense de parler corse

On écrit de Marseille à *Pays Nouvelles* :

Hier soir, les Corses habitant Marseille se sont réunis, au nombre de 200 environ, dans le local d'une brasserie de la ville.

Des discours ont été prononcés, et, comme M. Giovanetti parlait corse et qu'on colloque dans cette langue s'était établi entre différents orateurs, le commissaire de police est intervenu pour inviter les orateurs à parler français, ajoutant qu'on exige des Bretons qu'ils parlent leur langue nationale et qu'il n'y a pas de raison pour ne pas parler français dans une réunion publique surtout.

Décès

M. S. Marsilly, le sympathique employé de la maison L.-N. Mattei, a eu la douleur de perdre sa femme. Les obsèques ont eu lieu lundi, à 1 heure de relevée.

Tous les camarades de M. Marsilly suivaient le convoi et s'étaient cotisés pour déposer une couronne sur la tombe de cette excellente femme.

Nous adressons à M. Marsilly et à sa famille toutes nos condoléances.

Pourvois

Les nommés Arrighi et Sassatelli, condamnés pour vol qualifié à la dernière session d'assises, ont signé leur pourvoi en cassation.

L'Argus de la Presse

L'Argus de la Presse, après avoir publié une étude sur les Artistes de la « Société Nationale des Beaux-Arts, » vient d'éditer un second compte-rendu du Salon de la « Société des Artistes Français ». 1903, sous la signature de Marc Jodi; c'est un travail qui dénote de l'observation et du goût.

A vendre

M. bon de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chenaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— Ensemble ou séparément 6 appartements de 6, 7 et 8 pièces au 1er étage près les bureaux de la Compagnie Fraissinet. Placement avantageux. Excellente occasion à saisir de suite s'adresser à Me Giordani notaire à Bastia ou au bureau du Journal.

Bourse de Paris

22 juin. — 23 juin

3 Rentes 0/0 anciens 97.17 — 97.12
— 3 p. 0/0 amortis. 98.35 — 98.00

Dépêches de Nuit

LA CATASTROPHE du *Liban*

Reconnaissance des cadavres

Nous avons annoncé hier que les dix cadavres recueillis pendant la journée de lundi avaient été transportés immédiatement au dépositoire du cimetière Saint-Pierre, au leur état de décomposition très avancée.

C'est là que les parents ou les amis des personnes disparues se sont rendus aujourd'hui.

On a pu procéder ainsi à l'identification d'Yvonne Santi, âgée de 13 ans, l'aînée des filles de l'infortuné chef de gare de Bastia, qui a perdu dans cette inoubliable catastrophe, où il a failli mourir lui-même, sa femme et deux de ses enfants.

Découverte de nouveaux cadavres

Deux nouveaux cadavres ont été retrouvés aujourd'hui ; ce sont encore deux cadavres d'enfants, une fille et un garçon. Le garçon devait avoir une dizaine d'années.

Les sacs de dépêches

Dix sacs de dépêches ont été retirés aujourd'hui du *Liban*.

NOUVELLES VICTIMES

Scaphandrier asphyxié

Une nouvelle victime de la catastrophe du *Liban* !

Le scaphandrier volontaire Anticewitch, qui travaillait à la recherche des victimes du *Liban*, a été retiré asphyxié, après sa cinquième plongée.

Ce malheureux était âgé de 50 ans et père d'une nombreuse famille.

Ce tragique événement a profondément ému la population marseillaise.

Les obsèques auront lieu demain aux frais de la Ville.

Récompenses Honorifiques

Le ministre de l'intérieur a décerné une mention honorable à M. Giorgi, conducteur des ponts et chaussées, à Ajaccio, pour divers actes de dévouement.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les manœuvres russes

Le ministre des affaires étrangères a annoncé qu'il avait reçu, pour le chef de l'état-major général de l'armée française, une invitation du Tsar d'assister aux manœuvres de Tsarskoïé-Selo.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Nouvelles Maritimes

Promotions

M. le contre-amiral Bayle est promu au grade de vice-amiral.

MM. les capitaines de vaisseau Manceron et Bernard sont promus au grade de contre-amiral.

MM. les capitaines de frégate Sourrieu, de Ramey de Sugny et Bouxin sont promus au grade de capitaine de vaisseau.

MM. les lieutenants de vaisseau Fitte, Jeanselm et Grasset sont promus au grade de capitaine de frégate.

COMMISSION DU BUDGET

Ont été élus membres de la commission du budget de 1904.

1er bureau
Clémentel, Bourrat, Lhopiteau.

2e bureau
Trannoy, Dulau, La Batut.

3e bureau
Dubief, Baudin, Ruau.

4e bureau
Guillain, Denys Cochin, Gervais.

5e bureau
Cailloux, Symian, Habbard.

6e bureau
Sallais, de Pressensé, Merlou.

7e bureau
Thomson, Cruppi, Codet.

8e bureau
Thierry, Le Chevallier, Lockroy.

9e bureau
Sembat, Massé, Messimy.

10e bureau
Angé, Puech, Astier.

11e bureau
Doumer, Manjan, Chastenet.

EN SERBIE

L'ARRIVÉE du Roi Pierre Ier

On télégraphie de Belgrade :

Le roi Pierre Ier, qui a quitté Genève hier soir, à 8 heures, par train spécial, ne s'arrêtera pas à Vienne ; il arrivera directement à Belgrade demain matin, à 10 heures.

Pierre Ier est accompagné de sa maison militaire et de la délégation parlementaire serbe qui est composée de 25 personnes.

Le départ de Genève

Une dépêche de Genève annonce que lorsque le roi de Serbie a quitté, hier soir, cette ville, il a été l'objet d'une ovation très sympathique, à son arrivée à la gare.

Les préparatifs à Belgrade

La ville fait des préparatifs pour la réception du nouveau Roi, dont l'arrivée est définitivement fixée à demain.

L'avenue de la gare et toute la Grand'Rue sont bordées de mats portant des oriflammes aux couleurs serbes.

L'Amnistie

Plusieurs journaux annoncent que le ministre de la justice proposera au roi l'amnistie en faveur de tous les condamnés politiques.

Les Représentants des Puissances

Les ministres de France, de Hollande, de Turquie et d'Italie ont quitté Belgrade aujourd'hui, en confiant les intérêts de leurs nationaux aux ministres des autres puissances.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures 20 minutes.

M. Bodinier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La Catastrophe du *Liban*

M. Strauss dépose son rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 50.000 francs pour les victimes de la catastrophe du *Liban*.

Le président dit que le rapport sera imprimé et distribué.

L'OUTILLAGE NATIONAL

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre des voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes.

Le canal du Rhône à Cette

La discussion s'ouvre sur les travaux concernant le canal du Rhône à Cette.

L'amiral de Cuverville montre l'importance de l'étang de Berre pour la marine et la guerre.

Le projet du canal de Marseille au Rhône est adopté.

Les ports maritimes

Le Sénat passe à la discussion des projets de travaux des ports maritimes.

Sont successivement adoptés les projets concernant les ports de Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Rouen, Le Havre, Saint-Nazaire, Nantes, Bordeaux, Bayonne et Cette.

Le Sénat adopte également le projet de loi concernant les travaux de la voie navigable de Nantes à Brest.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les bureaux

La Chambre s'est réunie une première fois, à midi.

Il a été procédé au tirage au sort des bureaux pour la nomination des membres de la commission du budget de 1904.

La séance est levée à 2 heures et renvoyée à 4 heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 4 heures.

Les Congrégations religieuses

Sur les propositions de loi : 1. de M. Paul Meunier, 2. de M. Massé, tendant à compléter l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901, sur le contrat d'association.

M. Charles Bos présente un contre-projet portant qu'il est interdit à toutes les congrégations d'hommes ou de femmes de donner l'enseignement, et le développe.

M. Massé demande le renvoi de ce contre-projet à la commission de l'enseignement.

Le renvoi est adopté par 462 voix contre 122.

M. Leroy présente un autre contre-projet, portant que nul ne sera admis à enseigner dans les écoles primaires et dans les écoles primaires supérieures privées, s'il n'est pourvu du brevet supérieur ou du diplôme de bachelier ou du certificat pédagogique. En outre, dans le délai de deux ans, les directeurs et directrices des mêmes écoles devront justifier qu'ils sont pourvus du certificat d'aptitude pédagogique, sous peine de voir fermer leur école.

M. Massé demande le renvoi de ce contre-projet à la commission de l'enseignement.

Le renvoi est repoussé par 273 voix contre 270.

M. Levraud fait observer que si l'on adopte le contre-projet de M. Leroy la loi de juillet 1901 sera tournée en dérision.

M. Leroy proteste : il dit qu'il n'a nullement l'intention d'être désagréable au gouvernement.

Le ministre de l'Instruction publique

fait remarquer que le contre-projet de M. Leroy n'a pas de rapport avec la loi sur le contrat d'association.

Le contre-projet de M. Leroy est renvoyé à la commission des Congrégations.

Le président du conseil

demande à la Chambre d'aborder la discussion du texte de la commission.

(Nombreuses protestations à droite).

Le président donne lecture de ce texte qui est ainsi conçu :

« Il est ajouté à l'article 16 de la loi du 1er juillet 1901, complétée par celle du 5 décembre 1902, un paragraphe ainsi conçu :

» En outre, et sans qu'il soit dérogé à aucune des dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et, notamment, à celles de l'article 16 complétées par la loi du 5 décembre 1902, sera, pendant un délai de trois ans, à partir de la fermeture d'un établissement congréganiste réputé établissement congréganiste tombant sous l'application des paragraphes précédents, tout établissement de quelque nature qu'il soit, situé dans la même commune ou dans une commune limitrophe, dans lequel les fonctions de direction ou d'enseignement seraient exercées par un ou plusieurs anciens membres de l'établissement fermé. »

Demande de renvoi

M. Thiery demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance.

Le président du conseil combat la demande de renvoi.

Le renvoi est mis aux voix et repoussé par 309 voix contre 245.

Le projet Leroy

M. Massé, rapporteur, dépose le rapport sur le projet Leroy.

Il dit que la commission propose d'ajouter à son texte les mots suivants :

« Une personne ayant fait partie d'une congrégation depuis moins d'un an, ne pourra enseigner dans les écoles primaires, si elle n'est pourvue du certificat d'aptitude pédagogique. »

M. Leroy demande la priorité pour son projet.

La priorité est repoussée par 303 voix contre 261.

Le Garde des sceaux

monte à la tribune ; il dit que le gouvernement accepte le texte de la commission comme le complément nécessaire à la loi de 1901, afin d'éviter les sécularisations factices.

M. Vallé prononce un long discours qui est violemment interrompu par la droite, et chaleureusement applaudi par la gauche.

M. Buisson

succède à la tribune au Garde des sceaux.

Il dit que la Chambre ne peut pas tolérer que les congrégations s'établissent dans les villages pour apprendre aux enfants à mentir.

Violent incident

Ces paroles de l'orateur déchaînent un tumulte indescriptible sur les bancs de la droite.

M. Ferdinand Buisson se trouve dans l'impossibilité de continuer, et descend de la tribune au milieu des huées des membres de la droite.

M. Beauregard monte lui aussi à la tribune ; il essaie de se faire entendre, mais inutilement.

Le député de la Seine est obligé de quitter la tribune.

LA CLOTURE

Plusieurs membres demandent la clôture de la discussion qui est mise aux voix et adoptée par 365 voix contre 75.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix la première partie de cet article.

Cette première partie est adoptée par 308 voix contre 252.

Amendement Castelnau

M. Léonce de Castelnau développe son amendement.

Nouvel incident

La gauche met le député de l'Aveyron dans l'impossibilité de développer son amendement. Elle couvre la voix de l'orateur en faisant du bruit avec les pupitres.

Tous les membres de la droite quittent la salle des séances en signe de protestation.

L'amendement de M. de Castelnau est mis aux voix et repoussé.

La deuxième partie de l'article 1er est ensuite mise aux voix et adoptée par 304 voix contre 19.

La séance continue ; il est 11 heures 20.

Manufacture Française D'ARMES et CYCLES
Saint-Etienne (Loire)

Pour toutes commandes s'adresser à **M. H. Hadaul**, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

AVIS IMPORTANT
aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Forrentry, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvétia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

OXYGENÉE CUSENIER
Verte ou Blanche

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION Et contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e N°.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 22 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 2, r. du 4-Septembre

TUMEUR

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Marques Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CROOK D'UVERGER ET Cie
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANDOLI FRÈRE, 48, rue de la République, Marseille.

A VENDRE
Un très bel omnibus, deux calèches et diverses charrettes avec harnais.
S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉ

A LA GRANDE DISTILLERIE MODÈLE
31, rue de l'Opéra
Aux acheteurs du strict comptant **B. Simon Damiani** offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :

Absinthe supérieure Abbel Bresson	0.90	le lit.
Id.	Cochet	2.30 la bouteille.
Id.	Premier,	2.50 id.
Id.	Terminus,	2.50 id.
Id.	Pernod fils,	2.80 id.
Rhum bonne qualité,	0.55	le litre.
Id. supérieur,	0.65	id.
Id. orgère grand arôme	50 à 1.40	le litre.
Eau-de-vie bonne qualité,	0.80	id.
Id. surfine,	1.50	la bouteille.
Liqueurs fines assorties,	1.50	la bouteille.
Id. surfines assorties,	1.50	id.
Sirops surfins marcilla,	0.80	id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignau, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oblieur que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connait à l'heure actuelle que sa Maison excelle pa. l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Intercsita et Rencurel véritables.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Beryl* chargera vers le 5 juillet.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

EAU MINÉRALE NATURELLE DE CALDANE
(VALLÉE D'OREZZA)
Ferro-gazeuse et acidule
Supérieure à toutes les similaires. — La meilleure eau de table
En Vente ; Au BAZAR UNIVERSEL
6, Boulevard du Palais, 6, Bastia

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours: **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

CADEAU
Prime à tout acheteur d'une montre du GRAND COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE de BESANÇON
Demandez-la dans tous les Bureaux ou Succursales de cette Compagnie
CHRONOMÈTRE "LA NATIONALE" 25f
GRAND CHOIX de MONTRES et JOAILLERIE

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent des cautères antiseptiques à la cocaïne pour la destruction de deux articulations.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'asciptène
Un mécanicien est attaché à la maison

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Voir au bureau : Plein, Rondo, Carré, Fil de fer, Rosace artistique.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo.

SYPHILIS
VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
Copié par toutes les célébrités médicales du monde entier. — Exiger la véritable marque

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
gérée par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Usine de Toga
A louer présentement diverses grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

ALAMBICS DEROY
Constructeurs, la seule ayant obtenu pour Bouilleurs de Cru
DEROY Fils Aîné
DIJON
FRANCO DU TIERS DE LA VALEUR

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900
Alcool de Menthe de RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe véritable
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Combat les MAUX de COEUR, de TÊTE, d'ESTOMAC les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la DIARRHÉE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de DE RICQLÈS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — JEUDI, 25 JUIN 1903 — N° 154

Le Petit Bastiais
00300
5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Corse	3 fr.	6 fr.	12 fr.	
Autres Départ.	4 »	8 »	16 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Lever du Soleil : 3 h. 55 m. — Coucher : 7 h. 12 m.
Lune : Nouv., le 21. — Premier quar., le 1.
Fête de demain : Saints Jean et Paul.

24 JUIN

La Prophylaxie du Paludisme par la Quinine

Dans sa dernière séance l'Académie de Médecine s'est occupée de la Prophylaxie du Paludisme par la Quinine.

Voici le compte-rendu que M. le docteur A.-J. Martin publie dans le *Journal Officiel*.

A propos d'une récente communication de M. le docteur Michon sur ce sujet, M. Laveran expose comment doit être aujourd'hui comprise et instituée la prophylaxie du paludisme. Les faits qui ont servi de base au travail de M. Michon ont été observés dans en vignoble situé sur la côte orientale de la Corse, dans la plaine d'Aleria, dont l'insalubrité est notoire. Pour donner une idée de la gravité de l'endémie palustre dans cette région, il suffit de rappeler que, de juin à novembre, la plupart des habitants quittent la plaine pour la montagne, et que, pendant cette période, les services de la poste et du télégraphe sont suspendus. Au moment des vendanges, les travailleurs qui descendent dans la plaine sont nécessairement très exposés à contracter la fièvre, d'autant plus qu'ils vivent en général dans de mauvaises conditions d'hygiène. Dans le vignoble dont parle M. Michon les vendangeurs étaient atteints de fièvre, dans la proportion d'un tiers ou même de la moitié.

En 1901, pendant la durée des vendanges, du 8 septembre au 1er octobre, M. Michon a fait prendre aux vendangeurs, au nombre de trente-huit, 80 centigrammes de chlorhydrate de quinine tous les trois jours, en deux doses, 40 centigrammes matin et soir. Il n'y a pas eu un seul cas de fièvre. En 1902, du 8 au 14 octobre, trente-cinq vendangeurs ont pris tous les trois jours, en deux doses, 70 centigrammes du même sel. Une femme a seule été atteinte, elle n'a eu qu'un accès léger. Les vendangeurs passaient les nuits sous un auvent ou en plein air, c'est-à-dire dans des conditions très favorables à l'infection palustre. Les anophèles abondent dans la plaine d'Aleria. Les vendangeurs n'ayant pas été suivis après leur départ de la région insalubre, on ne peut pas affirmer qu'aucun d'eux n'a contracté la fièvre. Tels qu'ils sont, les résultats obtenus sont remarquables.

On peut ramener à trois les méthodes qui ont été préconisées par l'administration quotidienne de la quinine : 1° doses quotidiennes faibles (10 centigrammes à 25 centigrammes) ; 2° doses moyennes (30 centigrammes à 50 centigrammes) tous les deux ou trois jours ; 3° doses fortes (60 centigrammes à 1 gramme) tous les quatre à sept jours. Les trois méthodes comptent des succès ; mais il semble qu'il soit préférable de ne pas laisser plusieurs jours l'organisme sans défense et il faut tenir compte aussi des inconvénients et des troubles de divers ordres que des doses élevées de ce médicament peuvent produire.

Le chlorhydrate de quinine est préférable au sulfate ; plus soluble que ce dernier, il est absorbé plus rapidement et il n'a pas d'action irritante sur la muqueuse des voies digestives. On prescrira donc de préférence le chlorhydrate, mais à une condition, c'est que la prise plus élevé de ce dernier sel ne restreindra pas l'emploi de la quinine. La question de prix a, en effet, une grande importance quand il s'agit de faire un large emploi préventif de la quinine.

En Italie des lois excellentes ont été votées pour faciliter l'emploi préventif de la quinine. La loi du 23 décembre 1900 autorise le ministre des finances à vendre au public le chlorhydrate et le sulfate de quinine par l'intermédiaire des pharmaciens ou de revendeurs particuliers. Les sels de quinine sont préparés sous forme de tablettes de 20 centigrammes chaque. Le prix de vente au public d'un tube contenant 10 tablettes ne doit pas dépasser 40 centimes pour le chlorhydrate, 32 centimes pour le sulfate. D'après la loi italienne du 2 novembre 1901, la quinine doit être donnée gratuitement aux ouvriers, dans toutes les régions palustres ; la dépense est à la charge des patrons.

Dans la séance du 24 mai 1901, l'Académie de médecine a émis le vœu que la vente des principaux sels de quinine soit soumise, dans toutes les régions palustres de la France, de la Corse et de nos colonies, à une législation spéciale qui permettrait aux plus pauvres de se procurer partout de la quinine de bonne qualité et à bon marché, comme cela a lieu en Italie.

M. Michon estime enfin que, parmi les mesures prophylactiques conseillées contre le paludisme, l'emploi préventif de la quinine est le plus simple et le plus pratique. Il est certain que, sur la côte orientale de la Corse, les étangs et les marais sont trop nombreux pour qu'on puisse songer à détruire les moustiques ; mais dans beaucoup de localités de l'intérieur, il n'en est pas de même ; les mares à anophèles ont souvent très peu d'étendue et il serait facile de les faire disparaître. M. Michon rappelle que beaucoup de localités ne sont assainies que lorsqu'on y trouve toujours des anophèles ; cela est vrai, objecte M. Laveran, mais cet assainissement s'est opéré lentement, il a été la conséquence des améliorations survenues dans l'hygiène des populations et de la disparition progressive des maladies pouvant infecter les cultivateurs. On peut espérer d'assainir une localité, avec même que soit la destruction des moustiques y est impossible ; ce n'est pas une raison pour ne pas détruire les moustiques, au moins à proximité des habitations, toutes les fois que la chose est faisable.

Au sujet de la protection mécanique contre les moustiques, M. Mosche, tout en constatant que de bons résultats ont été obtenus par différents observateurs, fait de grandes réserves ; il trouve cette « mise en cage », comme il dit, peu pratique, et il lui préfère l'emploi préventif de la quinine. N'est-il pas évident, cependant, que protéger l'habitation contre les moustiques, c'est remplir, en ce qui concerne la prophylaxie du paludisme, une des principales indications ? Les anophèles ne piquent que le soir ou pendant la nuit ; s'ils ne réussissent pas à pénétrer dans les habitations, ils ne pourront ni s'infecter en piquant des individus malades, ni infecter des individus sains, s'ils sont déjà infectés. Les moustiquaires rendent des services, mais la protection qu'on obtient à l'aide des toiles métalliques est bien plus efficace. Les moustiquaires se détériorent facilement et ne servent que lorsqu'on est au lit ; or les anophèles piquent beaucoup le soir, avant l'heure habituelle du coucher.

M. Laveran cite à cet égard les expériences de MM. Sambon et Low, qui ont pu passer impunément tout un été dans une des localités les plus insalubres de la campagne romaine sans prendre d'autre précaution que de se garantir des piqûres des moustiques. Les expériences de protection mécanique des habitations ont donné de si favorables résultats en Italie que la loi du 2 novembre 1901 y a rendu cette protection obligatoire, en paysalsorre, pour tous les employés et ouvriers du gouvernement. En Corse, d'aussi excellents résultats ont déjà été observés, ainsi qu'en Cochinchine.

En résumé, déclare M. Laveran, l'emploi préventif que M. le docteur Michon a fait de la quinine est excellent ; dans le cas particulier, étant donné qu'il s'agissait de protéger pendant une période assez courte des travailleurs qui passaient les nuits en plein air, c'était la seule mesure prophylactique applicable. Mais, si utile que soit l'emploi préventif de la quinine, il faudrait se garder de conclure que la prophylaxie du paludisme peut se réduire, dans tous les cas, à cette mesure. Les mesures prophylactiques à prendre contre le paludisme sont, en réalité, très complexes et elles doivent être approprices aux localités et aux conditions dans lesquelles vivent les individus à protéger.

M. Vallin confirme les bienfaits de la protection mécanique contre les moustiques, qu'il vient de constater récemment pendant son séjour en Italie et en Sicile.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 juin à 8 h. 1/2

1. Wilhem-Marsch.	Sellénick.
2. La Traviata.	Verdi.
3. Lucrezia Borgia.	Donizetti.
4. Mélopée Catalane,	Carle.
5. Santiago,	Corbin.

Le Chef de Musique, C. MOLLERES.

L'Emprunt de 250,000 francs

A la dernière séance du Conseil municipal, M. Ernest Lota a donné lecture du rapport suivant, au nom de la commission des finances.

Messieurs,

L'examen des Chapitres Additionnels au budget de 1903 vous a révélé, une fois de plus, l'état obéré des finances municipales. La cause de cette situation est due à l'insuffisance de nos ressources, principalement pendant ces 4 dernières années ; cette insuffisance ne nous a pas permis — pour ne citer que trois de nos principaux arriérés — de solder entièrement la Cie des Eaux, de payer notre consommation de gaz, et de faire face aux dépenses annuelles pour le service des aliénés indigents et des enfants assistés.

Ce sont là avec les 29 000,28, reliquat sur le compte des chemins vicinaux, les trois articles qui consument la plus grande partie des sobles arriérés.

Cette situation pèse depuis quelques années sur les affaires municipales et nous empêche de faire droit aux nombreuses exigences des divers services. C'est pour y remédier que votre commission des Finances a dû envisager à nouveau la question d'un emprunt.

Amenée sur ce terrain, elle s'est demandé si l'emprunt devait être simplement une opération de liquidation des arriérés, ou s'il devait comprendre à la fois cette liquidation et la création de ressources nouvelles pour l'exécution de travaux dont l'urgence et la nécessité sont depuis longtemps démontrées, tels que :

1. La mise en état de notre théâtre municipal fermé depuis cinq ans ;
2. La canalisation en tuyaux de fonte des eaux de source qui alimentent Bastia et captage de nouvelles sources ;
3. La clôture et l'agrandissement de l'abattoir public ;
4. La réfection par pavage ou empierrement de nombreuses rues, dont l'état laisse depuis longtemps à désirer ;
5. L'assainissement du cimetière et la construction d'un dépositoire.
6. Le nivellement, la pose d'appareils d'éclairage et de bancs sur la place Saint-Nicolas ; — et tels autres travaux qui pourraient être jugés nécessaires par la suite.

Le montant de nos dettes, tel qu'il résulte des Chapitres Additionnels que vous venez de voter, s'élève à 76 148.36. Elles seront intégralement remboursées par l'emprunt.

Votre commission ayant fixé à 250 000 fr. le montant de l'emprunt à réaliser, il resterait disponible, pour les travaux à exécuter, une somme de 173 851,64, qui seraient répartie et mesurée, après rédaction des plans et devis préalablement adoptés, et après adjudications publiques, sera employée au mieux des intérêts de la Ville.

Voici comment vos commissions des Finances et de l'Octroi réunies proposent de répartir la somme de 250,000 francs, si vous approuvez l'emprunt :

1. Dettes.	76.148.36
2. Réparations au théâtre	50 000.00
3. Abattoir	20.000.00
4. Eaux	40.000 00
5. Rues	30.000.00
6. Place Saint-Nicolas	15.000 00
7. Cimetière	10 000.00
8. Dépenses de salubrité.	9 851,64
Total.	250 000.00

La question n'est posée sur le point de savoir si l'on devait recourir, pour cet emprunt, à des maisons de crédit, ou si, au contraire, il pouvait y être procédé par voie de souscription publique comme en 1874, pour la construction du théâtre municipal.

On a fait remarquer que les maisons de crédit ne montrent trop exigeantes, et qu'elles demandent pour gager les prêts auxquels elles consentent le produit de centimes extraordinaires. Or votre commission a résolument écarté l'hypothèse où l'on serait obligé de recourir à des centimes extraordinaires, pour les raisons qui vous seront données à la suite de ce rapport ; d'ailleurs, les contribuables bastiais sont déjà frappés de 33 centimes extraordinaires.

Mais comme il pourrait se faire qu'à la suite de notre refus de voter des centimes extraordinaires, et en présence des garanties nouvelles que nous allons vous proposer de créer, les maisons de crédit elles-mêmes consentent à engager l'affaire avec la Ville, votre commission vous propose de demander que le décret autorisant l'emprunt laisse la latitude à la Ville de s'adresser soit aux maisons de crédit, soit à une souscription publique.

Si nous réalisions notre emprunt auprès d'une maison de crédit, aux mêmes conditions que celui que nous avons contracté au Crédit Foncier de France, il nous faudrait prévoir trente annuités au taux de 5 015 — intérêts et amortissement compris — soit une somme annuelle de 12 027,40. La Ville aurait à payer une somme égale de 421 125 francs.

Si au contraire nous avons recours à la souscription publique, voici quelle serait l'économie de l'opération.

Il nous faudrait émettre 500 obligations de 500 francs chacune, productives de 15 pour 0/0 d'intérêts l'an, net d'impôt, celui ci étant supporté par la Ville. Ces 500 obligations seraient remboursées par la voie du tirage au sort, à raison de 20 à l'année.

Un tableau d'amortissement est joint au présent rapport.

Par l'examen de ce tableau, il est facile de constater que nous trouverions largement dans les nouvelles taxes, dont le rendement s'élèverait à 35,000 francs, de quoi faire face au remboursement annuel de 20 obligations et au paiement de l'intérêt et de l'impôt.

Nous aurions aussi l'avantage de nous libérer cinq ans plus tôt. La somme globale à verser serait de 375 125 francs, soit 46 780 francs de moins qu'avec le Crédit Foncier.

Enfin, les remboursements annuels et successifs de 20 obligations amèneraient une diminution progressive dans le paiement des intérêts et de l'impôt, de telle sorte que les disponibilités qui résulteraient de cette opération et qui, dès la première année, seraient d'environ 16 000 francs, augmenteraient progressivement dans la suite. Voilà pourquoi votre commission donnerait volontiers la préférence à une souscription publique, persuadée qu'avec la garantie qu'elle offre la commune inspirerait toute confiance aux capitaux locaux.

Nous vous proposons, en conséquence, de décider :

1. Qu'il y a lieu pour la Ville de contracter un emprunt de la somme de 250,000 fr.
2. De prélever sur cet emprunt la somme de 76 148,36, montant des dettes et obligations arriérées à ce jour ;
3. Que le surplus, ou soit la somme de 173 851,64, sera employée à l'exécution des travaux urgents d'utilité communale énumérés ci-dessus, sur production de devis, dûment approuvés, et par voie d'adjudications publiques ;
4. Que cet emprunt aura lieu, soit auprès de maisons de crédit, soit par souscription publique ;
5. Qu'il sera gagé sur des taxes d'octroi dont le montant et le détail vont faire l'objet d'un rapport spécial ;
6. Qu'enfin l'emprunt sollicité pourra être divisé en deux opérations ou émissions, la 1re limitée à la somme nécessaire pour la liquidation des dettes ; la 2e comprenant le montant à affecter aux différents travaux énumérés plus haut, et ne devant être effectués que lorsque les plans, devis et cahiers des charges auront été régulièrement produits et approuvés.

La lecture de ce rapport terminée, M. le Maire demande au Conseil s'il n'a pas d'observations à faire.

Aucun membre n'demandant la parole, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

CONSEIL DES COMMIS

25 juin 1602. — Marc-Antoine Giustiniani défend à qui que ce soit et sous n'importe quel prétexte, de bâtir sur la plage ou les rochers de Porto-Cardo, à moins d'y être autorisé.

Les contraventions à cette défense entraîneront une amende de 500 écus payables à la Camera de Gênes.

L'Etat des Récoltes

Le bureau de la Statistique agricole publie les renseignements suivants qui lui ont été fournis par le préfet de la Corse, d'après les rapports des professeurs d'agriculture :

Les chaleurs et la sécheresse de la seconde quinzaine de mai ont nui aux céréales qui, déjà peu avancées, n'ont pu regagner le temps perdu. Les blés sont restés courts et leur rendement sera faible dans les terrains bas. La floraison est actuellement poussée, le foin est excellent et abondant. Dans le vignoble les grappes sont nombreuses et ont bonne apparence. Sur divers points du département la récolte des pom-

mes de terre a été compromise par les gelées printanières.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 28 juin 1901.

D'une huitaine à l'autre, les dispositions ne sont guère modifiées et le marché a encore laissé à désirer cette semaine, principalement sur notre Rente, qui a baissé à 97.12, ex-coupon. Parmi les Fonds Etrangers sont en reprise, en fin les séries turque et l'Extérieure à 90.85 N a Société de Crédit sont très fermes, surtout le Crédit Lyonnais à 1 094, et la Société Générale à 624. Le Crédit Foncier recule à 685.

L'Obligation Vieille-Mine est toujours recherchée à 382. Parmi les valeurs similaires, on se trouvera difficilement qui lui soient comparables, notamment au point de vue du taux de capitalisation.

Les Banque, les Tramways Electriques sont actifs à 401 ; l'obligation à 4/2 avance à 504.50. Les Houillères de la Corrèze sont fermes à 433.50. La classique progresse à 89 ; cette société procède à des travaux qui ne peuvent manquer de donner prompt emploi de brillants résultats. La Kokumbo se retrouve à 408.

Les actions de la Gaulaise ont des transactions nombreuses à 440 fr. ; le dernier coupon a été détaché et payé à 6 fr. 50 par titre.

Nos Chemins de Fer restent calmes. L'Orléans Ouest à 675 se retrouve à 408.

Information Financière. — Après les statistiques constatant l'augmentation ininterrompue de la consommation du charbon en Italie, vient la commission parlementaire chargée de la navigation intérieure qui propose, dans son rapport, la construction de trois canaux, dont deux au moins passeraient presque au bordure des concessions de la Société des Charbonnages d'e Alpes. Il est inutile d'insister sur le plus-value que prendront les terrains et sur l'augmentation de trafic qui en résultera pour la Société. Aussi les titres des Charbonnages des Alpes continuent à bénéficier de nombreuses demandes, l'actions à 407.50 et l'obligation 5 0,0 à 240 francs.

UN CAMBIU
Commedièta in 1 atta
DI P. VATTELAPESCA

SCENA VIII.

I Precedenti e Orsula cun Bastianu

Orsula (trosina, guardenda Michele a Visilenta)
Chi bella società !
Bastiana (sulenna)
Un cungressu !
Pedru-Paulu (surridenda)
Speremmu, però, che u nostru serà più dill'altri cuncludente.
Bastiana (c. s.)
A discussione è quella ch'impôrta : si summenanu l'idee...
Pedru-Paulu (c. s.)
Au ventu...
Bastiana (c. s.)
E i pôsteri ne raccôglieru u fruttu.
Pedru-Paulu (c. s.)
Spessu tanghi porcini ! U Cungressu dill'Aia, per esempiu, predica a pace universale...
Michele (surridendu)
E arrutanu jà l'erme per un prèssimu sterminiu ! so prumutori !
Bastiana (c. s.)
Si vis pacem, para bellum.
Michele (c. s.)
Bella citazione, nova soprattutto ! Un ci va ne u discorsu...
Pedru-Paulu
Ma u sinô Bastianu ci la manda.
Sirena (rudendu)
Oh, sapete che questa è una conversazione interessante per noi dônne !
Pedru-Paulu (c. s.)
Incolpane u sciô Bastianu e a so gran d'duttrina, un tempione ! Eo mi ne sentu schiecciatu !
Bastiana (c. s.)
A scienza un deprime, sulleva : l'ômmu, in sanscritu *swardon* ...
Marinccia (appendusi l'arrecchie)
Misericordia !
Bastiana (c. s.)
è materia, inerte, fangu, e nonu menu...
Pedru-Paulu (c. s.)
L'eta detta : *swardon*...
Bastiana (c. s.)
Quand'un lu môve l'idea : *Mens agitat molem.*
Pedru-Paulu (c. s.)
Altra citazione pellegrina : corre pe i chiassi !
Marinccia
Parlanci un po' cristianu !
Michele (a Marinccia surridendu)
Un sito fiera chi bi si facciu a corte in latinu ?
Marinccia
A cundizione ch'e' ci capisca ! Per me, è cumme se mi parlassi ebraicu.
Bastiana (c. s.)
L'ebraicu, Madamigella, è a vera lingua dill'amore. Oh, se laghiate u cantico 4'i cantici, bi ne sentreste infiammate !

Michele
Quandu, per esempiu, 'si cumpara u nasu d'una zitella a una torra...
Pedru-Paulu (c. s.)
Un nasone, un si pô nigà !
Michele
I so ôcchj a duie piscine...
Pedru-Paulu (ridendu)
Segnu chi l'avia pisciuli ..
Michele
I so capelli a una mandra di capre...
Pedru-Paulu (c. s.)
Sapianu fôrse di caprunu...
Michele
E a so faccia a un'altra torra...
Pedru-Paulu (c. s.)
Soga a quella di Babele, perchè l'ingenerava cunfusione.
Orsula (sparientita)
Oh, finimmu i scherzi !
Michele
Sô parôlle di Salomone.

SAVON DU CONGO — Blancheur du teint.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Giacomaggi, adjudant au 15e régiment d'infanterie coloniale, a été nommé chevalier de l'ordre de l'Etoile d'Anjouan des Comores.

— Mme Canale, employée à la caisse nationale d'épargne postale à Paris, est inscrite sur le tableau d'avancement pour la promotion de la 7e à la 6e classe.

— La médaille de bronze de la mutualité a été décernée à M. Orecchioni, sous-chef de lecture des télégraphes à Paris, vice-président de l'association amicale des agents des postes et télégraphes.

— M. Arrighi, ouvrier aux écritures du service des ateliers électriques à Paris, est nommé commis expéditionnaire dans le même service.

Brevet de capacité

Sur 33 aspirantes admissibles à subir les épreuves orales 31 ont obtenu le brevet élémentaire. Ce sont :

Mlles
Acquaviva Barbe.
Antonetti Aimée.
Antoni Lucie.
Battisti Madeleine.
Bonavita.
Casabianca Brigitte.
Casabianca Ursule.
Dionisi Jéromine.
Domini.
Giorgi.
Leccia.
Leonetti Madeleine.
Leschi Pauline.
Maraninchi.
Martini Marie.
Massiani.
Massoni.
Monti.
Muzzoni.
Pacini.
Paolaggi.
Paolini Marie.
Paolini Toussainte.
Péhan.
Peraldi.
Pierotti Rosaire.
Ricci.
Santelli.
Santonacci Annonciada.
Savalli Jéromine.
Zannettini.

A Ajaccio, sur 102 élèves présentées, 32 ont été admises à subir les épreuves de la 2e série.

Voici leurs noms :

Alessandri Marie Madeleine, Alessi, Arrio, Bonetti, Canavaggio Xavière-Madeleine, Canavaggio Marie Ignace, Castellani, Chiappe, Chiarasini, Ciamballi, Codaccioni, Colombani, Delphini, Eidel, Fosta, Giocanti, Giroldi, Jamais, Leca, Lovighi, Marty, Pietri Jourdan, Poggi Antoinette, Poli Marie Félicité, Ragazzacci, Rosecchi, Santoni, Sartori, Stefanelli, Stephanopoli, Tramoni Antoinette, Trani, Vigueirie.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Muracciole Ange-Pierre, brigadier de 3e classe des eaux et forêts en Algérie, 40 ans 2 mois 15 jours de services, 810 fr.

Ferrari Marie veuve Malesterre, le mari ouvrier de la marine, décédé titulaire d'une pension, 375 francs.

Castellani Marie Madeleine, veuve Savelli, le mari journalier de la marine, décédé titulaire d'une pension, 365 francs.

Valery Ange, adjudant, 24 ans 3 mois 6 jours de services, 690 francs.

Ribotti veuve Chèze, le mari soldat, décédé titulaire d'une pension, 375 francs.

Fabre veuve Peri, le mari agent du commissariat de la marine, décédé titulaire d'une pension, 968 francs.

A nos Lecteurs

En recommandant la Poudre Louis Legrau à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe, de suites de bronchites, nous leur éviterons bien des souffrances. Cette merveilleuse poudre, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 900, calme instantanément l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legrau, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

LA CATASTROPHE DU LIBAN

Service funèbre

Un service funèbre pour le repos des âmes des victimes de la catastrophe du *Liban* sera célébré aujourd'hui jeudi, 25 du courant, à 9 heures du matin, en l'église paroissiale Sainte-Marie.

M. le curé-archiprêtre et MM. les membres du conseil de fabrique prient les fidèles de vouloir bien assister à cette pieuse cérémonie.

Nouvelles recherches

Le mauvais temps a empêché, hier, toute sortie nouvelle des scaphandriers en vue de poursuivre leurs recherches dans les eaux du *Liban*. Mais le scaphandrier Castaldi qui, sur l'invitation du citoyen Rivelli, avait opéré une descente samedi et qui avait réussi à arracher quatre nouveaux cadavres au cimetière de Maire, a nettement déclaré qu'il ferait ce matin, avec le remorqueur la *Notnie*, une nouvelle tentative. Nous le louons volontiers du dévoûment à la fois si courageux et si désintéressé qu'il témoigne en cette pénible circonstance et cela démontre que si l'on avait voulu on aurait pu, sans doute, retirer tous les cadavres encore ensevelis sous les eaux.

Cette catastrophe si déconcertante par les circonstances mêmes dans lesquelles elle s'est produite, nous a réservé de bien pénibles surprises, parmi lesquelles le peu de hâte mis à la recherche des victimes n'est pas la moins triste ni la moins criante.

Après l'exemple donné par Castaldi, il ressort très nettement aujourd'hui que les recherches faites sous les ordres de la Compagnie Fraissinet l'ont été dans des conditions pitoyables et que l'on s'est servi de tous les prétextes pour n'y procéder qu'avec une désespérante lenteur. C'était cependant le premier devoir de tous ceux qui ont une part de responsabilité devant l'opinion publique, des autorités comme de l'armement, de s'employer avec empressement à donner aux familles si cruellement éprouvées la consolation de pouvoir rendre les derniers devoirs à ceux qui avaient disparu. Comment ont-ils pu attendre que le dévoûment volontaire de quelques-uns vienne suppléer à leur coupable indifférence !

La mer rendra t elle aujourd'hui les derniers cadavres qu'elle détient ? On peut l'espérer, mais il est possible aussi qu'il soit bien tard. Décomposés par la longue immersion, entraînés par les courants, combien seront disparus à jamais ? Tragique incertitude pour les malheureuses familles, plus terrible responsabilité pour ceux qui sont convaincus aujourd'hui d'atermoiements condamnables ou de calculs odieux ?

Les reconnaissances

Les corps recueillis pendant la soirée de vendredi et la journée de samedi avaient été immédiatement transportés au Dépositoire du cimetière Saint Pierre, vu leur état de décomposition très avancé. C'est la que, hier matin, les personnes qui avaient eu des parents ou des amis disparus dans la catastrophe, se sont rendues hier. On a pu procéder à trois identifications.

La première a été celle d'un des naufragés recueillis par M. Castaldi et la *Notnie*. C'est M. Franceschi André-Dominique, 19 ans, étudiant à Bastia. Il a été reconnu par la sœur de son beau-frère, M. Gay, demeurant boulevard des Trois-Frères, à Marseille. Le malheureux jeune homme avait passé plusieurs mois auprès de ses parents, pendant qu'un spécialiste lui soignait les yeux. Il rentrait à Bastia complètement guéri.

Vendredi soir, des pêcheurs recueillaient aux Goudos, le cadavre d'un homme qui fut immédiatement transporté à Saint Pierre. D'après la signalement que nous donnions hier matin, M. Sandroni, habitant rue du Four, 14, à Mezzavgues, reconnut son cousin. Il se rendit, accompagné de M. B..., maître peintre, au commissariat de police du XVe arrondissement. M. Lannes montra à M. Sandroni les objets qu'on avait trouvés sur le malheureux : un diamant de vitrier, une bague, un mouchoir blanc bordé de rouge, une montre. Tous ces objets ont été reconnus par M. Sandroni comme ayant appartenu à son cousin, Tumbaldini Lambert, 36 ans, ouvrier peintre en bâtiments habitant Mazargues et travaillant depuis dix ans chez le même patron.

Tomboldini, qui était natif de Lasticoo, se rendait chez lui en passant par Livourne. Il allait y chercher sa femme partie depuis deux mois pour faire ses couches chez ses parents. La pauvre femme demeure veuve avec deux bébés.

La *Notnie* avait recueilli également une fillette paraissant âgée de 8 ans. La pauvrette a été reconnue par M. Anglès, négociant, rue de Rome, 69. Elle s'appelait Santi Valérie, fille du chef de gare de Bastia. M. Anglès a pu la reconnaître grâce aux vêtements que sa fillette avait revêtus chez lui, où elle était venue passer quelques semaines. Elle rentrait dans sa famille, les vacances terminées.

M. Ersa Mathieu s'est rendu, hier matin, au dépositoire Saint Pierro. Il a pu reconnaître, grâce aux vêtements, le corps de Bianchi François, 19 ans, un de ses amis.

Le corps de la petite Luca Marie-Françoise, âgée de 11 mois, a été reconnu par M. Santelli.

Enfin, Mme Joséphine Julia, demeurant rue Sainte Françoise, 4, a pu identifier le corps de Mme Giuliani Lucie, 50 ans.

Tous les malheureux recueillis, sauf un petit garçon de 5 ans, ont donc été identifiés.

Les obsèques auront lieu ce matin, à 8 heures, au dépositoire du cimetière.

(Petit Provençal).

Une pieuse pensée

Un de nos lecteurs, M. Alfred Arnaud, nous écrit pour nous proposer une idée qui rallierа, nous n'en doutons point, les suffrages de toute notre population, si compatissante aux grandes infortunes.

Pour perpétuer le souvenir de cette effroyable catastrophe et nous faire rappeler qu'à côté des larmes, des sanglots et des deuils, il y eut aussi des actes d'héroïsme, de solidarité puissante, de dévouement, il s'agirait de construire sur la pointe de l'Ile Maire qui regarde les Pharions, un simple et grave monument commémoratif du naufrage du *Liban*, une croix de pierre, par exemple, semblable à celle qui s'élève au sommet de la colline qui surplombe le village de la Madrague-de-Montredon.

Nul doute, nous le répétons, que cette pensée ne rallie tous les suffrages et qu'un jour prochain n'en voit la réalisation.

Les scaphandriers

On sait que M. Rivelli a ouvert une souscription destinée à recueillir les sommes nécessaires pour rémunérer ceux qui se dévoueraient à rechercher les cadavres des victimes du *Liban* à raison de 25 francs par corps ramené à terre. Il nous communique aujourd'hui le total d'une première liste. Les sommes ainsi recueillies se montent à 113 francs.

(Petit Marseillais).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — M. François Costa, conducteur des ponts et chaussées à Ajaccio, a été nommé chevalier de l'ordre royal du Cambodge.

M. Costa a été employé pendant cinq ans dans notre colonie d'Extrême-Orient et a dirigé des travaux très importants.

BOCOGNANO. — Nous recevons de Bocognano la triste nouvelle de la mort de Mme Toussainte Marancelli, l'excellente compagne de M. Ange Marie Muraccioli et belle-sœur de l'honorable maire et conseiller, général de Bocognano.

Mme Maraccioli était très estimée à cause de ses vertus domestiques et de sa charité ; ces sentiments se sont manifestés au moment des obsèques qui ont attiré à Bocognano un grand nombre de notabilités des environs, d'Ajaccio et de Corte.

Nous adressons à MM. Muraccioli l'expression de nos vives condoléances.

CALACUCCIA. — Les électeurs du canton de Calacuccia sont convoqués pour le 5 juillet 1903, à l'effet d'élire un membre du conseil général, en remplacement de M. Siméon de Buochberg, dont l'élection a été annulée.

SERMANO. — Mlle Lucie Acquaviva, receveuse des postes en disponibilité, a été réintégrée dans ses fonctions et nommée à Sermano.

LOZZI. — Mardi dernier ont eu lieu à Lozzi, au milieu d'une grande foule accourue de tous les points du canton, les obsèques de Mme Xavière Gianaly, âgée de 2e M. Augulet Gianally, le négociant bien connu.

Mme Gianaliy, née Acquaviva, avait reçu de bonnes études à Ajaccio, elle a été mêlée à l'affection des siens alors qu'elle était à peine éclose dans sa maternité.

Nous adressons à toute sa famille nos respectueuses et sincères condoléances.

N.

PORTOPOLLO. — M. Leandri Jacques Pierre a été nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu à Portopollo, Serra di Ferro.

AJACCIO — Deux disputes ont éclaté hier, entre sujets sardes.

Dans l'une, le nommé Delfeno Odoardi, âgé de 26 ans, a reçu un coup de serpette au front de son compatriote Caua Salvadore, âgé de 31 ans, et ce dernier un coup de couteau au côté gauche de Pigliaru Raffaele. Dans l'autre, Vacca Giovanni, journalier, âgé de 34 ans, a reçu des coups de couteau, au côté gauche, entre la 6e et la 5e côte, de la part du jardinier Porco Antioco, âgé de 38 ans.

La blessure de Vacca paraît grave.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21 à midi, + 23 7 à 7 heures du soir, + 23 Maxime, + 25 6 Minima, + 14 4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm midi, 762 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée N. O faible. Dans l'après-midi, N. O. faible.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

La Saint Jean

Notre fête paroissiale est surtout marquée par les feux de joie que les enfants dressent aux carrefours et sur les places, et par le nombre considérable de pétards que l'on fait éclater. Tout cela n'a donné lieu cette année à aucun accident.

A noter aussi les illuminations et le pavoisement extérieur de l'église paroissiale, ainsi que les imposantes cérémonies de la grand'messe et des vêpres, relevées par l'exécution de très beaux morceaux, au milieu d'une foule considérable.

Dépêches en retard

Le paquebot de Marseille étant arrivé en retard à Calvi, les dépêches du continent ne seront distribuées que ce matin en même temps que celles de Nice.

Dans les consulats

Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Félix Tellier vient d'être nommé élève-consul et qu'il est attaché en cette qualité au ministère des affaires étrangères.

M. Félix Tellier est le fils de notre bien regretté concitoyen M. François Tellier, consul de France à Puerto-Rico, qui a été enlevé, jeune encore, par la fièvre jaune, alors qu'une brillante carrière s'ouvrait devant lui.

M Félix Tellier n'aura qu'à suivre l'exemple de son père pour arriver à une haute situation. En attendant, nous le félicitons de son entrée au ministère des affaires étrangères.

Trop de feux

L'usage antique et solennel des feux de la Saint Jean a suivi cette année son cours habituel. A chaque coin de rue, nos gamins allumaient de vieilles caisses et autres matières inflammables qu'ils allaient quémander de magasin en magasin.

Mais à Toga, le feu de joie était plus puissant que partout ailleurs. Entre autres choses, nos gamins avaient trouvé moyen de s'approprier à l'insu de leur propriétaire, M. Maestracci Achille, représentant de commerce, 30 fûts servant à l'exportation des primeurs.

Qu'on fête Saint-Jean, c'est bien, mais non au détriment des autres.

Pharmacie navale

La dispense de scolarité est accordée aux étudiants en pharmacie Comiti et Casari, pour être admis à subir à Montpellier l'examen de validation de stage de pharmacien de 1re classe.

Ecole ecclésiastique

Deux places à l'école ecclésiastique du Prado, à Lyon, pour les candidats de la Corse, ont été mises gracieusement à la disposition de M. l'abbé Ceccaldi, curé d'Appietto. Le concours aura lieu du 1er juillet au 1er septembre. Les aspirants sont invités à se présenter au presbytère à Appietto, munis de leur extrait de naissance ; il devront être âgés de 12 ans au moins et de 14 au plus.

Carnet mondain

On lit dans le *Journal Officiel de Madagascar* :

Le samedi 9 mai dernier a été célébré, à Tamatave, le mariage de M. Jean Colonna, lieutenant de juge près le tribunal de 1re instance de cette ville, avec Mlle Ida Robin, sœur du notable pharmacien. Le distingué magistrat, qui compte un long séjour dans le grand port de la côte Est, a su y conquérir, par l'aménité de son caractère autant que par ses qualités professionnelles, l'estime générale. Aussi, une grande affluence assistait elle à la cérémonie et, parmi elle, les notabilités civiles et militaires. La colonie européenne tout entière avait tenu à apporter, en même temps que ses compliments, un témoignage de sympathie aux jeunes époux, auxquels le Gouverneur Général et Mme Gallieni ont envoyé, par télégramme spécial, leurs meilleures félicitations.

Nous apprenons également avec plaisir que M. Jean Colonna a été nommé officier de l'ordre d'Anjouan au moment de son départ en congé de Madagascar.

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

Mouvement des passagers

Pendant le mois de mars, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.431 de Bastia, 868 d'Ajaccio, 173 de Calvi ou Ile-Rousse ; total, 2.472.

Il a été transporté ; de Bastia, 1.383 tonnes, d'Ajaccio, 722, de Calvi ou Ile-Rousse, 109 ; total, 2.214.

A la correctionnelle

Le tribunal correctionnel a eu à juger hier sept affaires de détournements d'objets ; il a prononcé contre les délinquants des peines variant entre 15 francs d'amende et 10 jours de prison. Poursuivis pour violences et voies de fait, Marcelli Roch et Giampietrini Jules, tous deux de Rapale, ont été condamnés à 8 et 20 jours de prison, avec application de la loi de sursis.

La femme Marie G., de Castifao, condamnée à 2 mois de prison pour vol, a également bénéficié de la loi de sursis.

Micaelli A., de Monte, s'est vu infliger 2 mois de prison pour coups et blessures. Enfin, Albertini André et Albertini Ludolore, de Loreto, jugés en flagrant délit, pour violences et rébellion envers la gendarmerie, ont eu 48 heures d'emprisonnement.

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

Crème Guasco antiseptique

D'un parfum très agreable cette Crème est sans rivale pour blanchir et assouplir la peau, faire disparaître du visage les taches de rousseur, boutons, démangeaisons, atténuer les rides, etc. Les produits qui la composent étant absolument inoffensifs et de premier choix, la Crème Guasco peut être employée journellement pour entretenir la beauté et l'hygiène du visage. Prix, 1 fr. 25 ; par la poste, 1 fr. 40. Dépôt général : Pharmacie Guasco, à Marseille ; à Bastia, Pharmacie Dané, Boulevard Paoli.

Café des Gourmets

Seul dépôt de la Bière « Pousset Spatenbraü-Munich. » — Liqueurs de grandes marques françaises et étrangères. — Tous les soirs Glaces.

Boulevard Paoli, 23.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

A louer présentement

Un appartement de 7 pièces, avec deux portes d'entrée et un balcon, situé rue de l'Opéra, 4, 2e étage, en face du Théâtre.

S'adresser rue Neuve-Saint-Roch, 4, 2e étage, vis à vis de M. Tournayre, relieur.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

A vendre

Maison de maître avec vaste propriété, bâtiments ruraux, vigne, chenaie, oliviers, arbres fruitiers, tout près de Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— Une bonne bicyclette de dame, ayant très peu servi.

S'adresser à M. Sbolli, chez M. Poggi, coiffeur.

— Ensemble ou séparément 6 appartements de 6, 7 et 8 pièces au 1er étage près les bureaux de la Compagnie Fraissinet. Placement avantageux. Excellente occasion à saisir de suite s'adresser à Me Giordani notaire à Bastia ou au bureau du Journal.

A louer

Appartement de huit pièces, rue Molino Bianco, au 3e. S'adresser à M. Scinetro, négociant. Prix très modéré.

Vin de propriétaire

La Maison Moretti, 27, rue Napoléon, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de jeudi 7 courant, elle mettra en vente l'excellent vin rouge provenant de la propriété Casabianca, de Vescovato, au prix de quarante centimes le litre.

Bourse de Paris

	23 juin.	24 juin
3 Rentes 0/0 anciennes	97.12	96.85
— 3 p. 0/0 amortie.	98.00	97.80

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Etienne

Fin de la Séance de mardi

Le président dit que l'amendement de M. Chaumet, accepté par le gouvernement, devient l'article 2 du projet de loi.

MM. Baudry d'Asson, Lasies et Millavoye expliquent leur vote.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix.

Nombre de votants. .	395
Majorité absolue. . .	198
Pour l'adoption . .	329
Contre	66

Résolution Buisson

M. Buisson dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à dissoudre toute congrégation qui aura rouvert directement ou par personne interposée un établissement dissous.

Le projet de résolution est mis aux voix.

Nombre de votants. .	392
Majorité absolue. . .	102
Pour l'adoption . .	308
Contre	14

La Chambre a adopté.

La séance est levée à 11 h. 40.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Obsèques des victimes

Ce matin, à 9 heures, ont eu lieu au cimetière Saint-Pierre, les obsèques des dix dernières victimes du *Liban* reconnues dans la journée de lundi.

Voici les noms de ces victimes :

Santi Yvonne, 13 mois.
Peassolier Anne, 28 mois, rue Tiliet, à Marseille.
Bevançon Antoine, garçon de cuisine à bord du *Liban*.
Casoni Henriette, 18 jours.
Albertini Madeleine 3 ans.
Luccioni Antoine, 20 ans, rue du Petit Puits, 13.
Vecchioni Ignace, 4 ans.
Gonnel Madeleine, 4 ans 1/2, à Albi.
Santoni Agnès, 3 ans, rue des Dominicaines, 41, Marseille.

La cérémonie, quoique très simple, a été très émouvante.

Une vingtaine de personnes, parents ou amis des défunts, y assistaient.

Les dix corps ont été inhumés dans le carré 12.

Aucun incident ne s'est produit.

COMMISSION DU BUDGET

Les membres de la nouvelle commission du budget se sont réunis aujourd'hui, afin de constituer leur bureau.

M. Doumer a été élu président.

M. Merlou a été nommé rapporteur général.

La Question des chalutiers

Le comité consultatif des pêches maritimes a adopté les conclusions du rapport de M. Hennequy, sur la proposition de loi établissant une taxe de 10 francs par tonne sur les chalutiers à vapeur.

L'Anniversaire de Carnot

Le président de la République s'est rendu ce matin, au Panthéon, à l'occasion de l'anniversaire de l'assassinat du président Carnot.

EN ITALIE

Convocation du Parlement

On télégraphie de Rome :

Le Parlement est convoqué pour demain.

On s'attend à une séance très mouvementée.

EN SERBIE

L'ARRIVÉE du Roi Pierre Ier

Arrêt à Vienne

Le train royal est arrivé à Vienne hier soir, à 9 heures 55 ; il s'y est arrêté pendant 15 minutes.

Durant cet arrêt le roi Pierre Ier a reçu la députation envoyée au devant du nouveau souverain par la ville de Belgrade.

L'arrivée à Belgrade

On télégraphie de Belgrade :

L'arrivée du nouveau Roi de Serbie a donné lieu à une manifestation extraordinaire.

Le nouveau roi de Serbie est arrivé à Belgrade dans la matinée. Il a été salué par les acclamations enthousiastes de la foule et accompagné jusqu'au palais royal.

De la gare, Pierre Ier s'est rendu à la cathédrale, où il a assisté à un service solennel.

De là il s'est rendu au nouveau palais, où a eu lieu la réception des diverses délégations militaires et autres.

Ce soir grand cortège aux flambeaux et feu d'artifice.

Aucun ministre des puissances étrangères n'assistait à la réception du roi.

EN DANEMARK

Le roi Christian à Paris

On télégraphie de Copenhague :

Il est à peu près certain que le roi Christian rendra sa visite à M. Loubet, dès que le Président de la République sera de retour de son voyage en Angleterre.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Varese, née Ghigini, et M. Varese, agent-voyer d'arrondissement à Sartène ;

Les familles Chiesa, Magnin, Morençon, Giubbioni, Castola, Balesca, Maltei etc, Figari, Petit, Danesi, Ogliastro, Varese et Simoncinge ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Léon Ghigini

Lieutenant à bord du trois-mâts « Le Tourny »

leur frère, beau frère, neveu et cousin, décédé en mer, le 15 mai 1903, à l'âge de 23 ans.

AVIS IMPORTANT

aux éleveurs de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOMBANI, sériciculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

On désire acheter

un cheval en très bon état, âgé de 6 à 9 ans, pouvant se monter en selle et s'atteler, taille minimum 1m 46. S'adresser au bureau du journal. 00301

Manufacture Française
D'ARMES et CYCLES
Saint-Etienne (Loire)

Pour toutes commandes s'adresser à **Mr. H. Stadnal**, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

ACHAT DE COCONS
à des prix très avantageux
Pierre Polacci, Amédée Lenzi, et Cie
17, Place Saint-Nicolas, maison Gaudin
Trattoria e Fiaschetteria Toscana
Rue Fraissinet et Boulevard du Tage

Les propriétaires de cocons feront bien de les consulter avant de vendre leur marchandise.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuille de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie

La Maison
Dux MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er avril elle a mis en vente des soufres sublimés pur en balles de 50 k. des marques A. Bonde et fils et Louis Ermieu et du sulfate de cuivre.

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en caisses morceaux réguliers qui sera vendu à fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, déblaié à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole atlantic.

Des sucres vergeoises extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les extra Nicks et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie. Du café Puerto Rico extra provenance garantie de la maison J. Sant de Ponce.

Du sucre cristallisé Guadeloupe, 1er et 2e jet pour vendanges.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des bleu-outremer en pastilles parfumées.

Des légumes secs bien assortis.

Vesse noire et blanche.

Des bougies « La Brillante » et bougies Fournier.

Savon Cendor et Barter de 500 gr.

Le surplus de sa récolte de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

A louer présentement

Un appartement composé de 3 pièces situés au 3e étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas, ayant cinq fenêtres du côté de la Place

S'adresser à M. Zannini Pierre, à la bijouterie Mattei, 20, boulevard Paoli, Bastia.

Demandez dans tous les Cafés
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-F. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Etude de Me de GENTILE

Avoué-licencié

5, Boulevard de Cardo, Bastia

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE

Il sera procédé le vendredi dix-sept juillet prochain, 1903, à sept heures et demie du matin, en l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Bastia, séant au Palais de Justice, à Bastia, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immeubles ci-après désignés, situés sur les territoires des communes de Penta-Acquatella, Monte Ortiporio et Crocicchia, canton de Campile, arrondissement de Bastia, en quatorze lots formés et sur les mises à prix fixées ainsi qu'il suit, sur deux cahiers des charges, clauses et conditions de vente dressés sur deux saisies successives, réunies de droit, — la seconde étant plus ample que la première, — savoir :

PREMIÈRE SAISIE

Biens
situés sur le territoire de la commune de Penta-Acquatella

Premier Lot

Maison sise à Acquatella, construite en pierre et chaux, couverte en tuiles du pays, ayant son entrée à l'Est par une terrasse, avec deux fenêtres à l'Ouest et une au Sud, elle se compose d'un rez-de-chaussée formant cave, écurie et four, et d'un premier étage avec greniers et séchoir au dessus; — à l'Ouest de cette maison se trouve un enclos formant dépendance et contenant un jardin avec arbres fruitiers; — le tout porté aux numéros 424, 126 et 129 de la matrice cadastrale des propriétés bâties, et tenant d'un côté à Giafferri Maxime, de deux autres côtés au chemin public.

Mise à prix, cinquante francs, ci. . . . . 50 fr.

Deuxième Lot

Châtaigneraie sise au lieu dit *Occhio Rosso*, de la contenance de deux hectares, trente ares environ, portée aux numéros 171, 172.173, 174, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268 et 269, section A, du Plan Cadastral, et tenant d'un côté à Raffaelli Jean-André, d'un autre côté à Raffaelli Sampiero, en aval à Luccioni Don Joseph.

Mise à prix, quinze francs. ci. . . . . 15 fr.

Troisième Lot

Châtaigneraie, vigne et terres sises au lieu dit *Codola*, de la contenance d'un hectare, trente ares, portées aux numéros 275, 277, 278, et 283, section A, du Plan Cadastral, tenant d'un côté à Corazzi Candido, d'un autre côté à Pasqualini Sammarco, d'un troisième côté à Raisi et Susini.

Mise à prix, quinze francs, ci. . . . . 15 fr.

Quatrième Lot.

Châtaigneraie sise au lieu dit *Agnoni*, de la contenance de trente ares environ, portée aux numéros 441 et 442, section A, du Plan Cadastral, et tenant d'un côté à Agostini Antoine-André, de deux autres côtés à Acquatella Jean-Baptiste.

Mise à prix, quinze francs. ci. . . . . 15 fr.

Cinquième Lot.

Châtaigneraie sise au lieu dit *Piedivino*, de la contenance de douze ares environ, portée aux numéros 386 et 387, section A, du Plan Cadastral, tenant d'un côté à Acquatella Pierre-François et Vinciguerra Jules.

Mise à prix, quinze francs, ci. . . . . 15 fr.

Sixième Lot.

Châtaigneraie sise au lieu dit *Piedivecchio*, de la contenance de soixante-sept ares, soixante centiares, portée au numéro 57, section A, du Plan Cadastral, tenant d'un côté à Scoffoni Luc-Jean, de l'autre à Chipponi Jean-Pierre.

Mise à prix, quinze francs, ci. . . . . 15 fr.

Septième Lot.

Oliviers, châtaigniers et vigne sis aux lieux dits *Vignaccia, Bonicoli, Viuscenti* ou *Agiungenti*, ne formant qu'un seul corps de propriété, de la contenance d'un hectare, trente ares environ, portés aux numéros 441, 442, 648, 661, 662, 663, 664, 672, 673 du Plan Cadastral, section A, et tenant d'un côté à Taddei Jean-Noël, d'autres parts à Vecchioni, Ventura Jean-Félix et Saliceti Jean-Pierre.

Mise à prix, quinze francs, ci. . . . . 15 fr.

DEUXIÈME SAISIE
PLUS AMPLE

Biens
situés sur le territoire de Monte

Premier lot.

Terre et olivette sises au dit *Mortola*, de la contenance de sept ares, quatre-vingt-trois centiares environ, portées aux numéros 471, 472, 473 et 474, section C, tenant du Nord à Poggi Paul-Antoine et frères, du Sud à Oliva Blaise, de l'Est à Pasqualini Louis, de l'Ouest aux frères de Caraffa et à Micaelli Grégoire; — il existe en cette propriété un ancien bâtiment rural en ruine.

Mise à prix, dix francs, ci. . . . . 10 fr.

Biens
situés sur le territoire de la commune de Penta Acquatella

Deuxième Lot.

1. — Jardin sis au lieu dit *Acquatella*, de la contenance de soixante centiares environ, porté au numéro 76 de la Matrice Cadastrale, section A, tenant du Nord aux héritiers Charles-Vincent Acquatella, du Sud à Acquatella Ours-Paul, de l'Est au chemin de Barchetta à Saint-Antoine, de l'Ouest aux héritiers Luccioni Jean-Paul;

2. — Autre jardin sis au lieu dit *Acquatella*, de la contenance de six ares, cinquante centiares environ, porté au numéro 96 de la Matrice Cadastrale, section A, tenant de l'Est au chemin de Barchetta à Saint-Antoine, de l'Ouest au chemin de Fornoli à Acquatella, du Sud au ravin d'Acquatella;

3. — Autre jardin sis au lieu dit *Acquatella*, de la contenance de cinq ares, vingt centiares environ, porté aux numéros 127 et 128 de la Matrice Cadastrale, section A, tenant de l'Est à la maison d'habitation du saisi, du Nord et de l'Ouest à Giafferri Maxime, du Sud à Balsi Joseph;

4. — Maison d'habitation sise au hameau d'*Acquatella*, composée d'un fond avec porte à l'Ouest, portée au numéro 115 de la Matrice Cadastrale, section A, tenant de l'Ouest au chemin public, du Sud à Acquatella Jean-Baptiste, de l'Est aux héritiers Corazza Candide; cet immeuble est loué au sieur Corazza Jacques.

Mise à prix, vingt francs, ci . . . . . 20 fr.

Troisième lot.

1. — Châtaigneraie sise au lieu dit *Teppa*, de la contenance de neuf ares, cinquante-cinq centiares environ, portée au numéro 187 bis de la Matrice Cadastrale, section A, tenant du Nord à Acquatella, Ours-Paul, de l'Ouest à Acquatella Jacques, de l'Est, à une châtaigneraie de la chapelle Saint-Pascal; — les châtaignier sont été en partie coupés et exploités.

2. — Châtaigneraie sise au lieu dit *Agnoni*, de la contenance de cinquante ares, soixante-dix centiares environ, portée aux numéros 561 et 562 de la matrice Cadastrale, section A, tenant du Nord à Scuffoni Luc-Jean et Agostini Laurent, du Sud à Acquatella Ours-Paul et Acquatella Mathieu; — cet immeuble est traversé du Nord au Sud par le chemin de Barchetta à Saint Antoine;

3. — Châtaigneraie sise au lieu dit *Colombano*, de la contenance de quarante-quatre ares, trente centiares environ, portée au numéro 190 de la Matrice Cadastrale, section A, tenant du Nord au ravin de Faccibelle, de l'Ouest à Giafferri Ange-Félix, du Sud à Poletti Laurent, de l'Est à Susini Jacques Philippe; — les châtaigniers ont été coupés et exploités en partie.

Mise à prix, vingt francs, ci . . . . . 20 fr.

Biens
situés sur le territoire de la commune d'Ortiporio

Quatrième lot.

Châtaigneraie sise au lieu dit *Silvelle*, de la contenance de six ares, trente centiares environ, portée au numéro 116 de la Matrice Cadastrale, section B, tenant du Nord aux héritiers Gaspari Pierre-André, du Sud et de l'Est à Acquatella Jean-André, de l'Ouest, aux héritiers Sangiovanni Mathieu. — Les châtaigniers ont été coupés et exploités en partie.

2 — Châtaigneraie sise au lieu dit *Capannacce*, de la contenance de sept ares, cinq centiares environ, portée au numéro 123 de la Matrice Cadastrale, section B, tenant du Nord aux héritiers de Maria-Franzina Sansonetti, de l'Est aux héritiers de Marie Françoise Sansonetti, de l'Ouest aux héritiers Gaetti Jean-Augustin, du Sud aux héritiers Gaspari Jean-André; Les châtaigniers ont été coupés et exploités en partie.

3. — Terre et châtaigneraie sises au lieu dit *Piana al Valdo*, de la contenance de seize ares, soixante-cinq centiares, portées aux numéros 206, 207 de la Matrice Cadastrale, section B, tenant de l'Est au chemin de Penta-Acquatella, du Sud aux héritiers Gaetti Jean-Augustin, de l'Ouest à Mambriani Marie-Hélène; — Les châtaigniers ont été en partie coupés et exploités.

Mise à prix, dix francs, ci. . . . . 10 fr.

Cinquième lot.

1. — Terre et châtaigneraie sise au lieu dit *Piana al Valdo*, de la contenance d'un hectare, cinquante-un ares, quarante-trois centiares environ, portés aux numéros 230, 231, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244 et 245 de la Matrice Cadastrale, section B, tenant du Nord aux héritiers Gaetti Jean-Augustin, du Sud aux héritiers Gregorj Jean-Pierre, à Campana Horace et au ruisseau de Diceppo, de l'Est au chemin de Penta-Acquatella, de l'Ouest à Bernardi Jean-Jacques; — Les châtaigniers ont été coupés et exploités en partie.

2. — Terre et châtaigneraie sises au lieu dit *Polloneto*, de la contenance de huit ares, trente centiares environ, portées aux numéros 230 et 231 de la Matrice Cadastrale, section B, tenant du Nord à Acquatella Mathieu, du Sud aux héritiers Campana Horace, de l'Est au saisi, de l'Ouest aux héritiers Gregorj Jean-Pierre; Les châtaigniers ont été coupés et exploités en partie.

Mise à prix, vingt francs, ci. . . . . 20 fr.

Biens
situés sur le territoire de la commune de Crocicchia

Sixième lot.

1. — Olivette avec bâtiment rural sise au lieu dit *Pentiglole*, de la contenance de quatre-vingt-huit ares, soixante-dix centiares environ, portée aux numéros 533 et 536 de la Matrice Cadastrale, section C, tenant du Nord à Lorenzi Joseph-Antoine, Ventura Jean-Toussaint et Vecchioni Lydie veuve Raffaelli, du Sud au ruisseau de Casacconi, de l'Est à Ventura Vincent, de l'Ouest aux héritiers Acquatella Charles-Vincent.

2. — Terre et olivette sises au lieu dit *Casiccia*, de la contenance de treize ares, soixante-dix centiares environ, portées aux numéros 810 et 811 de la Matrice cadastrale, section C, tenant du Nord et de l'Ouest aux héritiers Acquatella Charles-Vincent, du Sud au ruisseau de Rimondaccio, de l'Est à Acquatella Marie-Rose veuve Luccioni.

Mise à prix, vingt francs, ci. . . . . 20 fr.

Septième lot.

1. — Olivette sise au lieu dit *Rebbiole*, de la contenance de six ares, quinze centiares environ, portée au numéro 816 de la Matrice cadastrale, section C, tenant du Sud, du Nord et de l'Est aux héritiers Acquatella Charles-Vincent, de l'Ouest à Agostini Charles-Vincent.

2. — Terre et olivette sises au lieu dit *Sant'Andrea*, de la contenance d'un hectare, trente-un ares, quatre-vingt-cinq centiares environ, portées aux numéros 524, 525, 526, 527, 528 et 529 de la Matrice Cadastrale, section C, tenant du Nord à Giustiniani Toussaint-Marc et Bonavita Joseph-Mathieu, du Sud à Ventura Vincent et au saisi, de l'Est au ruisseau de Casacconi, de l'Ouest à Lorenzi Joseph-Antoine, à Ventura et à Mambrini.

3. — Olivette avec bâtiment rural sise au lieu dit *Pentiglole*, de la contenance de dix ares, soixante centiares environ, portée aux numéros 537 et 538 de la Matrice Cadastrale, section C, tenant du Nord, du Sud et de l'Est au saisi.

Mise à prix, vingt francs, ci. . . . . 20 fr.

Les biens immeubles désignés au premier cahier des charges dressé par Me Vincent Bonelli, avoué, et déposé au Greffe du Tribunal le dix-neuf août 1893, ont été saisis, sur le sieur Vecchioni Charles-Louis, propriétaire, domicilié et demeurant à Penta-Acquatella, à la requête du sieur Mari Ange-Paul, négociant, demeurant à La Porta, suivant procès-verbal de Puccio, huissier à Bastia, en date du sept juillet 1893, enregistré, et transcrit après dénonciation au sieur Vecchioni, saisi, au bureau des hypothèques à Bastia, volume 41, numéros 2 et 3.

Le sieur Camilli Dominique, facteur des Télégraphes, demeurant et domicilié à Guisma (Algérie), représenté par Me de Gentile, avoué, ayant fait pratiquer la saisie plus ample ci-après mentionnée sur le dit sieur Vecchioni Charles-Louis, a été subrogé en la poursuite de la première saisie, par jugement du trois avril 1903, enregistré et signifié;

Et les biens immeubles désignés au second cahier des charges dressé par Me Gentile, avoué, et déposé au Greffe du Tribunal le treize mai 1903, ont été saisis sur le même Vecchioni Charles-Louis, à la requête du dit sieur Camilli Dominique, suivant procès-verbal d'Agostini, huissier à Campile, en date des 24, 25, 26 et 27 février 1902, enregistré, et transcrit après dénonciation au saisi au bureau des hypothèques à Bastia, volume 53, numéro 4.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 692 du code de Procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles mis en vente, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par avoué poursuivant soussigné à Bastia, le 22 juin 1903.

DE GENTILE.
avoué licencié.

Dûment enregistré.

Imprimerie Ollagnier

28me ANNEE — VENDREDI, 26 JUIN 1903 — No 155

00302

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 5, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un m.	Six m.	Un an
Corse	2fr.	10fr.	20fr.
Autres Départ.	2fr.	12fr.	24fr.

Union postale, et autres Pays: le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTECA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui: Saints Jean et Paul.
Soleil: (heure approch.)
Lever, à h. 56 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Lune: Nouv., le 24 — Premier quar., le 1.
FÊTE DE DEMAIN: Saint Galliean.

25 JUIN

A Propos de Budget

On va nommer demain la commission du budget. C'est toujours une opération très délicate dans les Chambres. Elle prend, aux yeux de certains députés, une importance capitale, et ils s'y préparent comme dans les collèges on se dispose à affronter la grande épreuve du concours général. Il faut dire, cependant, que l'élection de la commission du budget est plus ou moins intéressante selon que le budget lui-même est plus ou moins discuté. Cette année, nous sommes, sous ce rapport, au calme plat. Non pas que la situation budgétaire soit extraordinairement brillante. Il serait incontestablement à souhaiter qu'elle fût meilleure. Mais on a, du moins, le sentiment que l'homme qui a, actuellement, la lourde charge de notre budget, fait tout ce qu'il est humainement possible de faire, et que personne, dans les Chambres, ne serait capable de faire, non pas mieux, mais aussi bien que lui.

C'est cette grande supériorité de M. Rouvier — que tout le monde, amis comme adversaires, lui reconnaît — qui rend les polémiques moins vives autour du budget, et nous évite les longs débats, les interminables discussions auxquelles nous assistions jadis. La critique est moins aisée à mesure que l'art devient plus difficile. Dans les questions financières, il ne s'agit pas seulement de présenter des objections; il faut aussi apporter des solutions. Il faut, si l'on trouve qu'une chose est mauvaise, proposer d'en mettre une bonne à la place. Or, soit dit sans blesser personne, on ne voit pas bien, surgissant tout à coup de la discussion du budget, quelque combinaison originale, quelque remède inédit que M. Rouvier n'aurait pas trouvé. Il y a quelques mois, lorsque les défenseurs des bouilleurs de cru, parmi lesquels des financiers émérites, firent à la Chambre un si beau tapage, M. Rouvier, à leurs arguments désespérés, répondait par un raisonnement de la plus philosophique simplicité :

— Vous reconnaissez qu'il me faut tant de millions pour équilibrer mon budget ?

— Oui.

— Et vous voudriez que je les demande à un autre produit que l'alcool ?

— Oui.

— C'est très bien. Veuillez me l'indiquer. Je n'ai pas de préférences. Et si vous m'aidez à dénicher les ressources nécessaires, je laisserai en paix vos bouilleurs de cru...

L'argument n'était pas bien compliqué, ce qui n'empêche que ceux à qui il s'adressait furent bouchés comme le budget. On dira que c'était au ministre à trouver d'autres ressources et non pas à ces députés. Mais il ne pouvait cependant leur faire la part plus belle qu'en les laissant eux-mêmes juges des moyens. Il y avait, dans le groupe des bouilleurs de cru, des hommes éminents qui avaient été plusieurs fois ministres et même ministres des finances. Il leur était loisible, puisqu'ils tenaient tant à sauver les intérêts des bouilleurs, d'indiquer quelque autre source de revenus. Ils chercheront et ne trouvèrent rien. Ne rendaient-ils pas ainsi le meilleur hommage à la compétence et à l'autorité du ministre, qui apportait donc la meilleure solution, puisque ses contradicteurs eux-mêmes ne pouvaient pas lui en substituer une autre ?

Il n'est pas très facile de se mouvoir lorsque, depuis des années, on s'est enfermé à triple tour dans la formule célèbre : « Pas d'emprunt, pas d'impôts nouveaux, des économies! » C'est cet excellent Douville-Maillefeu, une sorte de fou qui vendait la sagesse, qui avait trouvé cette formule. Il est mort, mais elle lui a survécu. Je ne jurerais pas, cependant, qu'elle soit toujours fidèlement observée. Pour l'emprunt, et pour les impôts nouveaux, les députés se montrent généralement intraitables. Mais en matière d'économies, ils sont un peu moins regardants, car, tout en clamant toujours qu'il faut restreindre les dépenses, ils ne font pas faute d'y ajouter à tout bout de champ ! C'est de l'initiative parlementaire bien plus que de l'initiative ministérielle que viennent les plus grosses augmentations budgétaires.

Il faudrait que M. Rouvier pût réfréner l'ardeur dépensière des députés comme il a su réfréner celle des ministres. Car les ministres aussi sont des dépensiers. Chacun d'eux cherche à enfler le plus possible le budget de son département; les économies les plus sincères sont celles que l'on fait sur le dos de ses voisins. Il est bien rare qu'un ministre n'ait pas toujours de bonnes raisons pour réclamer sur tel ou tel chapitre un crédit plus fort que celui de l'année précédente. C'est au ministre des finances à se mettre en travers de cette tendance et, là encore, M. Rouvier n'a pas manqué à ce devoir. Il a fait reculer tant qu'il a pu le flot montant des dépenses. Il a taillé et rogné de toutes ses forces, dans les propositions de ses collègues. Il a, en un mot, franchement et stoïquement réalisé toutes les économies qui lui paraissaient réalisables.

Et cela fait, il a en quelque sorte établi la véritable situation financière dans un exposé des motifs qui est un modèle de clarté, de courage et de vérité. A égale distance du pessimisme et de l'optimisme, dans la note juste d'un homme d'Etat qui voit et dit les choses comme elles sont, il a soumis aux Chambres un budget qui ne prétend pas nous guérir d'un seul coup, mais qui, du moins, si on ne le bouleverse pas en chemin, apportera quelque soulagement à notre mal. On y peut lire à livre ouvert, car la grande qualité de M. Rouvier, c'est d'être, en matière de chiffres, d'une limpidité lumineuse. Il a ce talent de rendre attrayante une discussion fiscale et les questions les plus arides deviennent, quand il les expose, d'une simplicité élémentaire. On disait de M. Léon Say, sur son aspect physique : « C'est le budget qui marche ». On peut dire de M. Rouvier, qu'il soit à la tribune ou dans les couloirs : « C'est le budget qui parle. »

Il est peu d'hommes, en effet, qui se prodiguent plus volontiers pour la défense de leurs idées. Prenez M. Rouvier dans la salle des Pas-Perdus. Posez lui une question, faites lui une objection sur sa loi de finances ou sur son impôt sur le revenu, et n'ayez crainte, il ne vous laissera pas partir que vous ne soyez convaincu. On a souvent raconté l'étonnement de M. Rouher lorsque, à l'Assemblée nationale, il entendit un jour G. Rouvier, alors peu connu, parler sur une question d'affaires. Ce fut, pour le vieil homme d'Etat de l'Empire, comme une révélation et il dut avoir l'impression que ce régime républicain, que l'on croyait si peu viable, durerait peut-être plus qu'on ne pensait. M. Rouher se pencha, en effet, vers M. Magne et, avec une mélancolique inquiétude :

— Diable, lui dit-il, ils ont des hommes ! ..

Il aurait peut-être été plus tranquille s'il avait prévu qu'à de certaines heures la République aurait pour passe-temps de démolir précisément ces hommes-là, et de jouer avec eux au petit jeu de massacre. Il fut un temps — n'est-ce pas admirable ? — où sous l'effort de coalitions politiques, la candidature de M. Rouvier était combattue pour la commission même du budget ! Je crois bien qu'une année, il n'y fut pas élu. On nomma à sa place un illustre inconnu qui n'a pas dit son nom, et qu'on n'a plus revu. Petit à petit, cependant, le bon sens a repris ses droits. On a fini par comprendre qu'il faut faire des finances avec des gens qui les connaissent, et M. Rouvier s'est alors retrouvé à sa vraie place.

Il a cet avantage considérable de ne plus être discuté comme financier, ni dans le Parlement, ni au dehors. Il lui est permis de prononcer des mots qui, dans d'autres bouches, paraîtraient effrayants. C'est ainsi qu'il a pu présenter un projet d'impôt sur le revenu qui ne soulève assurément pas des grands enthousiasmes, mais qui ne rencontre pas non plus d'opposition irréductible.

C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un tel projet. Méfions-nous, en effet, des réformes considérables qui font énormément de bruit et qui n'aboutissent jamais. Nous avons eu, sans doute, des projets d'impôt sur le revenu qui étaient plus pompeux et plus complets, ils n'ont jamais servi qu'à renverser des ministères. Comme réforme, ce n'est pas merveilleux. M. Rouvier aura eu, du moins, le mérite de mettre sur pied un projet qui, sans contenter tout le monde, n'épouvante en tout cas personne. Les partisans de l'impôt sur le revenu sont satisfaits parce que le principe est inscrit dans la loi. Ses adversaires sont rassurés parce que la loi est signée de M. Rouvier. Et ainsi ce gros nuage qui devait tout emporter se résoudra en petite pluie fine. Le baron Louis disait que pour faire de bonnes finances il faut faire de bonne politique. Je crois qu'il faut avant tout avoir de bons financiers ...

(*Eclair*). EMMANUEL ARÈNE.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

26 juin 1748. — On connaît l'épisode du siège de la Padulella et on sait comment Carsay dût renoncer à s'emparer de la tour de ce nom.

Cette fois, le commandant du fort était un lieutenant de Battisti, qui pouvait d'autant moins résister à l'artillerie menaçante de Carsay que ses hommes étaient fatigués par une lutte déjà longue.

La reddition eut lieu aux premières heures du jour.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

MM. Bernardini Joseph, Grisoni Denis-Martin et Tusoli Félix-Henri ont été nommés inspecteurs stagiaires à la direction générale des recherches à Paris.

— M. Pauli, ancien sous-officier, a été nommé expéditionnaire dans les bureaux de la préfecture de l'Eure.

— M. Colonna Charles, commis des postes et télégraphes à Tunis, a été promu à une classe supérieure.

— Le soldat Marchetti, du 15e régiment d'infanterie coloniale, a été nommé chevalier de l'ordre de l'Etoile d'Anjouan des Comores.

LA CATASTROPHE DU LIBAN

Six Nouveaux Cadavres

Comme il l'avait promis, le scaphandrier Castaldi a voulu, hier matin, se rendre avec la *Noémie* sur les lieux du sinistre. Mais le mistral, qui soufflait presque en tempête hier matin, l'en a absolument empêché. Castaldi, accompagné de Rivelli, est allé au cours de la matinée jusqu'à la Madragone pour voir si l'on pourrait sortir. Mais la mer était houle, même dans le fond de la rade, et il ne fallait même pas essayer de quitter le Port-Vieux.

A partir de midi, le temps est devenu un peu meilleur. Le mistral a fléchi quelque peu ; Castaldi et le courageux équipage de la *Noémie* ont décidé de partir.

A 2 heures, la chaloupe franchissait la passe du Port-Vieux et mettait le cap sur Maïre. En moins d'une heure, la distance était franchie, et à 3 heures 1/4, Castaldi commençait sa pénible et courageuse besogne.

Au moment où le scaphandrier descendait sous les flots encore très agités, quoique le vent ait diminué de violence, le *Cîtier* arrivait sur les lieux du sinistre. Le *Cîtier* avait à bord les scaphandriers Pittorino et son cousin Cappadona ; M. Danch capitaine inspecteur de la Compagnie Fraissinet. Le vapeur jetait l'ancre non loin de la *Noémie* ; les plongeurs se plaçaient dans leurs appareils, les pompes étaient mises en action, et Pittorino, Cappadona, comme venait de le faire Castaldi, disparaissaient à leur tour.

Sur les deux vapeurs, on observait le silence qui précède toujours les événements qui peuvent devenir tragiques. Ces hommes risquaient leur vie, car la descente à des profondeurs semblables — nous l'avons dit déjà — est particulièrement périlleuse.

Pendant trois quarts d'heure, on attendit. Puis le signal de remonte se fit sentir sur le bateau et, lentement, apparut le scaphandrier amenant deux corps : deux enfants. Il était 4 heures.

Après un moment de repos, Castaldi redescendit. Cette plongée fut plus longue encore ; il fallut que le scaphandrier s'éloignât du *Liban* jusqu'à plus de 300 mètres.

Là, au milieu des malles herbeuses, contre d'affreux cadavres ; Castaldi en rencontre deux ; il les attache à la longue corde qu'il portait attachée à sa ceinture, fit le signe de remonte et, quelques minutes après, il apparaissait près de son bateau. Cette fois, il ramenait une jeune fille et un petit garçon.

Enfin, le courageux scaphandrier descendit une troisième fois, et après des recherches qui durèrent trois quarts d'heure, il remontait deux bébés.

Pendant que Castaldi accomplissait ses trois descentes, Pittorino et son cousin étaient également descendus et remontés. Leurs recherches n'avaient pas été infructueuses. A chaque descente, ils remontaient chacun un corps et, à 5 heures et demie, deux hommes et deux enfants étaient venus s'allonger sur le pont du *Cîtier*, sous une bâche apportée exprès.

A 6 heures, la fatigue étant trop forte chez tous les scaphandriers pour faire de nouvelles recherches, les plongeurs quittaient leurs appareils et les deux vapeurs reprenaient le chemin du Port-Vieux.

La *Noémie* arrivait à 7 heures, suivie du *Cîtier* qui, à 7 heures et demie, venait s'amarrer devant le balcon de la Consigne sanitaire, où la *Noémie* avait pris place.

M. Lannes, commissaire de police du XVe arrondissement, avisé dès 4 heures, avait demandé des cercueils aux Pompes funèbres. Deux fourgons arrivaient bientôt et fendaient la foule — une foule compacte — que l'officier de paix Ardoino et ses hommes avaient toutes les peines du monde à contenir.

M. le docteur Gillet, également avisé, venait procéder aux constatations d'usage.

Comme la houle était assez forte aux abords mêmes de la Consigne, on dut placer les cercueils sur la chaloupe. Les employés des Pompes funèbres procédèrent méthodiquement à leur besogne. Un à un les corps étaient placés dans des bières spéciales, et M. Lannes, commissaire de police, prenait le signalement pour pouvoir arriver à l'identification. Ce n'est guère que par les vêtements que l'on pourra reconnaître les malheureux. Ils sont, en effet, dans un état de décomposition très avancé ; les chairs, tuméfiées, tombent des membres ; des mains, décharnées, blanchies, sortent des manches des robes, des tabliers ou des vestes... les cheveux, déjà décolorés, ne couvrent plus que par places les crânes verdis...

Voici les signalements tels que le commissaire de police les a recueillis :

Premier cercueil. — Une fillette de 3 ans environ, robe écossaise, bas noirs, souliers noirs lacés, jupon à carreaux bleus, un mouchoir d'indienne autour du cou.

2e cercueil. — Une fillette de 2 ans environ, bas noirs, souliers blancs, robe écossaise à carreaux rouges.

3e cercueil. — Garçonnet de 3 ans environ, tablier à carreaux blancs et bleus, jupon rouge, chaussettes et robe de couleur marron, ceinture en cuir noir.

4e cercueil. — Une enfant en maillot, reconnue pour être Casoni Henriette, âgée de 18 jours.

5e cercueil. — Jeune fille de 16 ans environ, cheveux bruns, bottines lacées, bas noirs, robe rouge, jupon rayé noir, pantalon blanc, corsage rouge à damier, ceinture à boucle. Ce cercueil correspond à celui de Mlle Santi, une des filles de M. Santi, chef de gare à Bastia.

6e cercueil. — Garçon de 10 ans environ. Calotte bleu foncé, chaussettes noires, souliers lacés avec des clous sous les semelles, blouse noire, gilet gris, chemise blanche rayée noir.

7e cercueil. — Fillette de 18 mois environ, chaussettes bleues et blanches, souliers et bas noirs, tablier bleu et blanc.

8e cercueil. — Fillette de 4 à 5 ans, souliers à boutons, tablier à carreaux bleus et blancs, jupon blanc.

9e cercueil. — C'est Devançon, le garçon de cuisine du *Liban*, reconnu par son beau-frère. Le malheureux était âgé de 34 ans.

10e cercueil. — Homme de 18 à 20 ans, bottines à élastique cuir noir, pantalon, gilet et veste noirs, *toile* rouge, cravate et chemise écossaise blanc et rouge, chaussettes couleur marron ; cheveux bruns.

Les deux fourgons des Pompes funèbres s'étaient placés devant la grille de la cour de la Consigne. Dès qu'un cercueil avait été recloué, les employés le transportaient dans le fourgon. Et à chaque nouveau voyage, l'émotion de la foule augmentait. Lorsque les dix cercueils fu-

rent placés, cette émotion avait atteint son comble.

Enfin, à 8 heures, toutes les formalités ayant été remplies, les fourgons quittaient la Consigne et se dirigeaient vers le Dépositoire du cimetière Saint-Pierre. C'est là que les familles ou les personnes qui avaient signalé des disparitions devaient se rendre pour identifier les corps des dix malheureux retrouvés hier, par les scaphandriers Castaldi, Pittorino et Cappadona.

Comment se sont opérées les recherches

Bien qu'il ait cherché à ne pas se laisser atteindre, nous avons pu nous entretenir un moment avec le scaphandrier Castaldi. Nous voulions lui demander quelques renseignements sur la manière dont il avait opéré ses recherches.

— Bien que la mer fût encore très agitée, hier soir, j'ai pu assez facilement atteindre le fond ; mais il était pénible de s'y guider, car les remous des courants et les nombreux accidents du terrain qui forment le fond de la mer, empêchaient la marche. Ajoutez à ces difficultés celle provenant de l'obscurité qui règne à cette profondeur et vous comprendrez que la besogne n'est pas commode.

Néanmoins, j'ai pu me rendre compte d'un fait, les corps reposent tous sur le fond, entre des anfractuosités couvertes d'herbes, ou les *mattes* sur lesquelles poussent les algues. C'est même à cette particularité que l'on doit de les retrouver. Les corps sont retenus par des liens nombreux qui, en les empêchant d'être entraînés par les courants, les immobilisent aussi pour l'ascension qui se produit toujours après un certain séjour dans l'eau.

— Est-ce que la position du *Liban* s'est modifiée?

— Je ne le crois pas.

— Croyez-vous qu'il y ait encore des cadavres?

— Il est très difficile, sinon impossible de répondre à votre question. Mais il y a tant de trous de rochers, tant de végétation, la pression de l'eau est si forte à cette profondeur que les corps peuvent facilement être disséminés. Ce sont surtout les corps des grandes personnes qu'on retrouvera avec peine ; on effet, ceux que l'on a ramenés aujourd'hui ont été recueillis du côté du large, où les courants commençaient à les entraîner. Quant aux corps des enfants, c'est du côté de la terre qu'on les a recueillis. Et ce que je vous dis est si vrai que deux corps, ceux d'un homme et d'une femme qu'on avait aperçus samedi flottant entre deux eaux, n'ont plus été vus aujourd'hui. Les courants les ont certainement emportés, qui sait où?...

Les scaphandriers retournèrent ce matin sur les lieux du sinistre, si le temps le permet et l'allure du vent le fait espérer. Rivelli accompagnera Castaldi sur la *Notmie*. M Dauch s'embarquera demain sur le *Câtor* avec Pittorino et Cappadona.

Un cadavre à Carry

Le corps d'une femme a été trouvé dimanche soir, sur la côte de Carry, par des pêcheurs qui l'ont remorqué au village. Le syndic des gens de mer de Carry a fait part de la découverte à M. Leflambe, administrateur du quartier.

Voici le signalement de la malheureuse :

Corsage à carreaux couleur marron, fond blanc ; robe en tissu violet avec dessin blanc ; jupon à raies rouges et blanches ; bas de coton noirs ; jarretières bleues ; cheveux noirs.

L'état de décomposition du corps n'a permis ni de déterminer l'âge de cette femme ni de la reconnaître. On ne sait donc pas si elle provient du *Liban*, mais étant donnée les courants et la direction des vents qui ont soufflé depuis quelques jours, la chose ne serait pas impossible.

Au cimetière

Hier matin, à 8 heures, ont eu lieu au cimetière Saint-Pierre les obsèques des six dernières victimes du *Liban* reconnues dans la journée de dimanche. La cérémonie quoique très simple a été très émouvante Une vingtaine de personnes, parents ou amis des défunts, y assistaient. Après l'absoute donnée devant le dépositoire, les six corps ont été inhumés dans le carré 12. Aucun incident ne s'est produit.

L'enquête

M. Lannes, commissaire de police du XVe arrondissement, continuant son enquête, a entendu, hier matin, Santandrea, maître d'équipage du *Liban*. On sait que Santandrea était sur la passerelle du navire, faisant le quart du commandant Lacotte, au moment où la catastrophe s'est produite.

Le commissaire de police a longuement interrogé le maître d'équipage et a consigné lui-même les réponses qui lui ont été faites. Quand Santandrea a quitté le cabinet de M. Lannes, il s'est refusé à nous faire connaître sur quels points avait porté l'interrogatoire du magistrat.

D'autre part, M. Leflambe, administrateur de la marine pour le quartier de Marseille, a adressé son rapport sur la catastrophe à M. Pécaisat, chef de service. M. Pécaisat, ayant pris connaissance du document, l'a fait expédier à Toulon, à l'amiral préfet maritime.

Mort du scaphandrier Anticevich

Ainsi que nous l'indiquons dans notre dernier numéro, Castaldi et son ami Anticevich avaient décidé, avant-hier soir, de retourner sur les lieux du sinistre. L'un et l'autre étaient convaincus que des corps, peut-être nombreux, de naufragés, se trouvaient autour du navire coulé. Or, le temps paraissant vouloir se maintenir plus au calme qu'il n'avait été pendant ces derniers jours, il était utile d'en profiter.

Hier matin, donc, vers 3 heures, la *Notmie* sortait du Port-Vieux remorquant le *Jeune Séraphine*, le bateau du scaphandrier Anticevich. Deux hommes s'y embarquèrent avec lui : André, son fils, et son neveu, Michel Esposito ; deux gaillards courageux, que les difficultés n'effrayent point, qui connaissent, l'exerçant depuis des années déjà, la manœuvre de la pompe à air et du bateau scaphandre. La *Notmie*, forçant la vapeur, arrivait à 4 heures et demie à Malre. Et le *Câtor*, sur lequel avaient pris place, comme les jours précédents, M. Dauch, capitaine inspecteur de la Compagnie Fraissinet, les scaphandriers Pittorino Philippe et Cappalona, ne tardait pas, non plus, à rejoindre son poste.

Vers 5 heures, sur l'un comme sur l'autre bateau, la difficile et dure besogne commençait.

Castaldi et Anticevich se mettaient à l'eau du côté des Pharillons ; Pittorino et Cappadona, de l'autre bord De la sorte, les quatre plongeurs auscultaient dans leurs opérations tout un vaste périmètre, étrien de ce qui s'y trouverait ne pourrait échapper à leurs investigations. Pendant plusieurs heures, le travail dura. Castaldi avait exploré le terrain sur plusieurs centaines de mètres autour du navire échoué. A droite et à gauche, par des fonds de plus de quarante mètres, surtout dans les environs des Pharillons. Il était remonté trois fois, les mains vides. Mais, ne se décourageant pas, il redescendit et fut plus heureux. Il ramena le corps d'un petit garçon paraissant âgé de 8 à 10 ans ; il porte un pantalon et des bas noirs ; des souliers noirs, lacés et cloués ; une blouse russe en étoffe rayée blanc et bleu ; ce vêtement a une poche du côté gauche. On porta le corps du petit malheureux sur la *Notmie* et on le plaça sous une bâche.

Pendant que Castaldi explorait les environs des Pharillons, le courageux Anticevich ne demeurait pas inactif. Lui aussi avait fait plusieurs plongées sans rien trouver. Vers 9 heures, il redescendit après quelques instants de repos, fit une longue excursion par des fonds variables, puis tira la corde d'appel. Cette quatrième exploration n'avait pas amené plus de résultat que les précédentes. Anticevich n'avait rencontré aucun corps.

Il remonta sur le bateau vers 9 heures et demie, s'assit sur le tabouret placé sur le pont ; son fils André et son neveu Esposito commencèrent à dévisser le casque. Bientôt la figure du scaphandrier apparut. Il semble à tous ceux qui étaient sur la *Notmie* ou sur la *Jeune Séraphine*, qu'Anticvich était un peu pâle. On lui demanda s'il était malade, mais il répondit négativement, avec le sourire qui lui était habituel.

En effet, si nous en croyons les personnes qui ont connu Anticevich, le courageux plongeur était l'amabilité même ; bon camarade, toujours prêt à rendre service, aimé de tous, surtout des scaphandriers qui, sachant combien il était brave et dévoué, le regrettèrent longtemps.

Cette réponse qu'Anticevich avait faite à son fils et à son neveu, tranquillise tout le monde. On s'était alarmé à tort : tant mieux !

André continua donc à déshabiller son père. Pendant qu'Esposito déposait le casque à sa place dans le roulf du bateau, il enlevait les poids en plomb, appliqués — ainsi qu'on le sait — sur la poitrine et le dos du plongeur. Mais, tout à coup, André Anticevich vit que son père pâlissait davantage et même qu'il s'abandonnait. Il appela son cousin Esposito et tous deux eurent toutes les peines du monde à le maintenir sur le tabouret.

L'équipage de la *Notmie*, voyant ce qui se passait, vint sur la *Jeune Séraphine*. Le chauffeur Condréras sauta sur le pont du bateau scaphandre, empoigna Anticevich à bras le-corps, pendant que le *Câtor* se rapprochait tout à fait en retirant ses amarres. On transporta le plongeur sur le vapeur et on le coucha dans la cabine, sur une des couchettes qui y sont installées.

Mais, déjà, le malheureux Anticevich avait perdu tout à fait connaissance. Il avait essayé de prononcer quelques mots adressés à son vieil ami Condréras, à son fils ; les syllabes vagues, confuses, étaient incompréhensibles...

Pressentant un malheur, Castaldi, qui venait justement de remonter, fit forcer la vapeur pour rentrer en hâte au port. Car, malgré le dévoûment, la bonne volonté des dix hommes qui étaient sur le *Câtor* et la *Jeune Séraphine* et qui, tous, s'empressaient autour du malade, les moyens de le soulager efficacement manquaient.

Rien ne fut négligé, cependant Le mécanicien remplit des bouteilles d'eau chaude au robinet de la chaudière ; on les plaça aux pieds, aux flancs, à la poitrine d'Anticevich ; on le frictionna vigoureusement ; on lui insuffla de l'air Mais tout fut inutile... Anticevich ne reprenait pas connaissance.

Pendant ce temps, la *Notmie*, donnant toute sa vitesse, arrivait au Port Vieux, son pavillon en berne. Dès que le vapeur était amarré au balcon de la Consigne, les docteurs Jacques et Gilot, avisés, montèrent à bord. Ils s'étaient munis d'un ballon d'oxygène qui fut immédiatement insufflé au malade ; ce remède ne donnant aucun résultat, on lui fit des injections d'éther... Des frictions énergiques étaient faites par les deux fils d Anticevich dont l'aîné venait d'arriver... Mais tous ces efforts devaient demeurer inutiles. Le pauvre plongeur avait cessé de vivre...

Anticevich était la prudence même, mais aussi le dévoûment personnifié. Hier matin, au moment de partir pour le voyage dont il ne devait pas revenir, il refusa de laisser plonger son fils. Celui-ci faisait comprendre les difficultés que présentait la descente par les grands fonds où il allait, la force des courants, la puissance de la houle qui persistait malgré que le mistral eût diminué de violence... Anticevich n'écouta pas. Il avait commencé le travail et voulait le finir.

Le malheureux Jean Anticevich était âgé de 55 ans. D'origine autrichienne il était venu se fixer à Marseille où depuis vingt ans environ, il exerçait sa profession avec autant de compétence que de dévouement. Anticevich était un de nos scaphandriers les plus justement réputés. Il a coopéré à tous les grands travaux sous marins qui ont eu lieu, ces dernières années, dans notre port, En outre, il avait collaboré au sauvetage du *Marino-Valiano*, au cap Sicié et à celui du *Bergama*, en rade de Menton.

Anticevich doit le visage reflétait, pour ainsi dire, l'âme bonne et courageuse, jouissait d'une réputation d'énergie indomptable Il avait à son actif de véritables prouesses professionnelles. C'était, en outre, un excellent cœur, toujours prêt à se dévouer. Il en a donné une suprême preuve, hier, en succombant véritablement en victime du devoir.

(Petit Provençal).

SERVICE FUNÈBRE A Ste-MARIE

Hier matin, à 9 heures, un service funèbre a eu lieu à Sainte Marie, pour les victimes du *Liban*.

L'église avait été pour la circonstance entièrement parée de noir et un catafalque imposant se dressait dans la nef.

Près de deux cents personnes assistaient à ce service funèbre, et bien que la cérémonie ne revêtît aucun caractère officiel, on remarquait la présence de M. Angeli, avocat général, MM. les membres du conseil de fabrique, M. Pierangeli, agent général de la Compagnie Fraissinet, entouré d'une partie de son personnel, et autres notabilités de la ville.

Dans la foule, plusieurs parents des victimes ne pouvaient retenir leurs larmes, et l'assistance entière, profondément émue, semblait, par son silence même, adresser un dernier adieu aux disparus de la catastrophe.

Les grandes orgues habilement tenues par M. Ernest Swicher ajoutaient par leurs accents d'une harmonie grave et poissante une note plus triste à la cérémonie qui a été rehaussée par un *Parce Domine* à 3 voix de Rossini, exécuté à mi-voix avec beaucoup d'ensemble et de méthode par la Société l'Union Chorale.

Il est à regretter que pour un service funèbre célébré en mémoire d'un si grand désastre qui a plus particulièrement frappé notre population bastiaise, on ait organisé les choses à demi, sans songer à faire une quête au profit des sinistrés ni prévenir par lettres d'invitations officielles, au lieu d'un simple avis paru à la dernière heure, les autorités et les personnalités marquantes de la ville.

Bulletin Financier

Paris, le 22 juin 1903.

Le marché est calme mais avec une légère tendance d'hésitation et même de faiblesse. Notre Bourse se retrouve à 97.35 après 97.25. Les Fonds Etrangers sont plus lourds. L'Extérieur s'inscrit à 90.37 le groupe ottoman est discuté. Parmis les Sociétés de Crédit, notamment du Crédit Lyonnais qui accentue son avance à 1 400. La Société Générale reste ferme à 624.

Au comptant l'obligation Victoria-Mines se tient à 382, celle des Tramways Electriques et Chemins de fer est ferme à 484.50. Les Magasins du Porte-bois s'inscrivent à 233. Les Chantiers-navals des Alpes progressent à 445. La Kokumbo fait 39.50.

La Cassinca est bien tenue à 59. Le dernier cours de cette Compagnie est considérablement supérieur à 300 000 francs. Les filons qui ont été reconnus ce serait par bâtiment exploités que lorsque l'établissement d'un des trois chemins de fer projetés permettra le transport de la grosse machinerie.

Chemins Français sans changement.

Baccalauréat

Les épreuves écrites des divers baccalauréats ont commencé mardi à Ajaccio.

Les candidats dont les noms suivant ont été admis à subir les épreuves orales.

Baccalauréat Classique.

Lettres-philosophie, 2e partie :

MM. Alessandri, Arrighi, Bozal, Camoigha-Guérin, Casanova Joseph, Felici, Fabri, Fancon, Graziani, Giordani, Orsoni, Pandolfi, de Peretti, Pietrini, Renucci Pierre, Renucci Joseph, Casabianca.

Lettres-mathématiques, 2e partie :

MM. Bonfante, Ceccaldi, Guelfucci, Nanzi, Stefanini. Tristani.

Anciens admissibles: MM. Lacrenzi, Loviconi.

Baccalauréat Moderne.

Lettres-philosophie, 2e partie :

MM. Battini, Guelfucci, Lorenzi.

MARCHE CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 8 à 10 fr. les 100 k.	
Nouvelles, 15 à 18 fr.	id.
Raies, 25 fr.	id.
Tomates 20 à 80 fr.	id.
Petits pois, 20 à 25 fr.	id.
Fèves, 8 à 10 fr.	id.
Haricots verts, 25 à 100 fr.	id.
— rouges, 40 à 45 fr.	id.
— jaunes, 55 fr.	id.
Cerises, 20 à 70 fr.	id.
Amandes, 15 à 20 fr.	id.
Abricots, 40 à 100 fr.	id.
Nèfles, 20 à 35 fr.	id.
Pêches, primeurs, 400 fr.	id.
Groseille, 100 fr.	id.
Fraises ananas, 60 à 150 fr.	id.
Asperges, 0.20 à 1.50 la botte.	
Citrons, 15 à 30 fr.	le 1000.
Oranges, 40 à 60 fr.	id.

Criée de Marseille

Langoustes vivantes de la Corse, 275 à 300 fr. les 100 k.

Criée de Marseille

Charbon du Var, 9 à 11 fr. les 100 k.
Charbon de Corse, 8.50 à 9.50 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2; pains 5/6 en vrac, 32 fr.; cassé rangé en caisses de 50 k., 34 fr.

L'Avenir du Prolétariat

Les membres du Comité de notre ville se sont réunis en assemblée générale, samedi dernier 23 mai, dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, pour prendre connaissance du compte rendu de la situation du Comité et du rapport du Directeur Président général. Après remise aux trois sociétaires ayants droit du montant des parts d'amortissement qui leur sont échues au 17e tirage du 15 avril, il a été procédé à l'élection des membres du bureau pour l'année 1903-1904.

Ont été élus à l'unanimité :

Président, M. L. Ribetti.
Vice Président, M. A. J. Glapicone.
Trésorier, M. P. Bonarandi.
Secrétaire, M. P. D. Fuselier.

M Patrimonio qui présidait en sa qualité de vice président, a remercié tout d'abord, aux applaudissements de l'assemblée, la presse locale pour le grand concours qu'elle donnait à la Société. Puis, en quelques mots bien sentis, a fait l'éloge des membres du bureau sortant. Pour donner une consécration à ses paroles élogieuses du président, M. Paticaccia, l'un des plus dévoués sociétaires du Comité, a déposé l'ordre du jour suivant qui a été adopté par acclamation :

« Les membres du Comité bastiais de l'Avenir du Prolétariat, réunis en assemblée générale, adressent l'expression de leur reconnaissante et vive gratitude à leur Directeur Président général, M. Boiro, ainsi qu'à leur ancien président Paoli, commis principal des postes et télégraphes, qui a su aplanir toutes les difficultés pour fonder et faire prospérer notre Comité Ils félicitent en même temps leur distingué trésorier M. Ribetti, commis des postes et des télégraphes, pour son zèle et le dévouement qu'il a toujours apporté dans l'exercice de ses délicates fonctions. »

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 2 à midi, + 24 2 à 7 heures du soir, + 1 Maxima, 25 7 Minima, 16-8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. midi, 763 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée O. modéré.
Dans l'après-midi, calme.

Etat du ciel, 1/2 couvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Baccalauréat

M. Jordane Godoy, fils de M. Godoy, avocat défenseur à Tunis a été reçu au baccalauréat classique

∴

Belle pêche

Le temps s'étant mis au beau, les anchois et sardines en ont profité pour remonter à la surface et ainsi ont rempli les filets de nos pêcheurs qui en ont capturé plus de 600 kilos. Les anchois ont été vendus 80 et 60 centimes le kilo, les sardines 60 at 50 centimes. Les anchois étaient très beaux.

∴

Saisie d'alcool

La nuit dernière, vers une heure du matin, les agents des douanes ont aperçu des individus chargés de dames-jeanne; ils ne doutèrent pas que c'étaient des contrebandiers et se mirent à leur poursuite Ces derniers se voyant surpris déposèrent leur fardeau sur la place Saint Nicolas et réussirent à s'esquiver. Les agents ont saisi cinq dames-jeannes renfermant près de 150 litres d'alcool.

∴

Récompenses honorifiques

Le Président de la République décerné les récompenses suivantes pour actes de courage et de dévoûment :

Mention honorable, M. Giorgi Charles-Antoine, conducteur des ponts et chaussées à Ajaccio, le 9 décembre 1902, a maîtrisé un cheval emporté.

Lettre de félicitations, M. Giansini Joseph, de la compagnie de sapeurs pompiers de Marseille, s'est distingué par sa courageuse conduite dans plusieurs violents incendies.

∴

Décès

De la Charité-sur-Loire (Nièvre), on annonce la mort du capitaine d'artillerie en retraite Laforge Casimir, ancien commissaire de police à Monastir et à Kairouan, ancien juge de paix, décédé à l'âge de 65 ans.

Engagé volontaire en 1850, sous-lieutenant en 1870, lieutenant en 1872, capitaine en 1875, il était en dernier lieu adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Bastia.

∴

Patronage de Saint-Louis

Dimanche dernier les jeunes gens du Patronage Saint-Louis célébraient la fête de leur glorieux Patron, et, en s'approchant de la Sainte Table, ils nous offraient en conséquent spectacle. Il y a un an à peine que cette œuvre de jeunesse est fondée, et déjà elle est en bonne voie de prospérité. Son but est de procurer aux jeunes gens, avec d'utiles et agréables distractions, le moyen de rester sages, honnêtes et chrétiens.

S'adresser pour les adhésions à M. Bronzini Paul, président, ou à M. l'abbé Antonelli, directeur du Patronage.

∴

A louer présentement

Un appartement de 7 pièces, avec deux portes d'entrée et un balcon, situé rue de l'Opéra, 4, 2e étage, en face du Théâtre.

S'adresser rue Neuve-Saint-Roch, 4, 2e étage, vis à vis de M. Tournayre, relieur.

∴

La chaîne

On a embarqué hier sur le paquebot de Marseille sept individus condamnés à la dernière session d'assises et par le tribunal correctionnel.

∴

Machines à coudre Helvétia

Certaines personnes, dans un but intéressé, se plaisent à dire que le dépôt des machines à coudre Helvétia fermera bientôt ses portes ; que l'atelier et le mécanicien n'existent pas et autres manœuvres que la loi punit.

Nous prions nos amis et clients de nous signaler toute personne dépréciant les machines Helvétia, car la Fabrique est décidée à poursuivre correctionnellement celui qui se rendra coupable de concurrence déloyale.

La Direction tient à la disposition de tous un registre où sont inscrites les réparations de machines à coudre, de tous systèmes, faites dans son atelier, et les noms des personnes qui ont confié leurs machines à la capacité de leur mécanicien.

∴

Café des Gourmets

Seul débit de la bière « Ponsset Spatenbraü-Monich. » — Liqueurs de grandes marques françaises et étrangères. — Tous les soirs Glaces. Boulevard Paoli, 23.

∴

Au Port

Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Loubatière, est arrivé de Marseille avec 30 passagers et 27 tonnes.

— Le vapeur *Pélion*, capitaine Berardi, est arrivé de Livourne avec 42 passagers et 65 tonnes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourrages à la ration

Adjudication à Bastia le 17 juillet 1903, de l'entreprise pour la fourniture des fourrages à la ration dans les arrondissements de Bastia, Calvi, Corte.

Les demandes d'admission devront être déposées avant le 6 juillet à 6 heures du soir à la Sous-Intendance militaire d'Ajaccio.

Pour tous autres renseignements consulter les affiches ou s'adresser dans les bureaux des Sous-Intendances militaires de Bastia, d'Ajaccio et de la Mairie de Bastia.

Société anonyme
DES AUTOMOBILES DU CAP-CORSE

Le président de la Société a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour, le service en Automobile sera effectué régulièrement de la façon suivante :

Départ de Bastia, tous les soirs, à 1 heure et demie.
Arrivée à Morsiglia vers 6 heures.
Départ de Morsiglia, tous les matins, à 6 heures et demie.
Arrivée à Bastia vers 10 heures et demie.

La Président de la Société,
Comte P. MATTEI.

Bourse de Paris

	24 juin.	25 juin
3 Rentes 0/0 anciens	96 85	96 70
— 3 p. 0/0 amortis	97 80	98.00

Dépêche pour Noël
Jour de l'An

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les obsèques du scaphandrier Anticevich

On nous télégraphie de Marseille :

Les obsèques du scaphandrier Anticevich ont eu lieu ce matin, à 9 heures, au milieu d'un immense concours de population.

Toutes les Sociétés Corses de Marseille étaient représentées avec leurs bannières.

Les nombreuses couronnes offertes par la ville, par les divers syndicats, par les parents et amis du défunt, étaient portées par des marins de la marine marchande.

Nous avons remarqué dans le cortège ; MM. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône ; Chanot, maire de Marseille ; le contre-amiral Rouvier, commandant de la marine ; le général Dumoriez, commandant supérieur de la défense ; Roux, vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône ; le président de la Chambre de commerce de Marseille; le conseil municipal et le conseil général en corps ; Alfred Fraissinet ; plusieurs représentants des administrations civiles ; des officiers de la garnison, etc., etc...

Des discours ont été prononcés par M. Chanot, maire de Marseille ; par M. Roux, vice-président du conseil général des Bouches-du-Rhône ;

par M. Rivelli, président de la Fédération générale des inscrits maritimes ;

par M. Taddei, président du conseil d'arrondissement ;

par M. Maravelli, président du comité corse des délégués ouvriers du port ;

par M. Carlini, délégué de l'« Union philanthropique corse, » de Toulon.

Le corps a été inhumé dans le caveau réservé aux « Victimes du devoir. »

Les recherches

Dans l'après-midi, les scaphandriers ont continué leurs opérations.

Aucun cadavre n'a été retiré de l'eau.

Les scaphandriers ont pu retirer trois sacs de dépêches.

Reconnaissance d'un nouveau cadavre

Parmi les dix cadavres que l'on a retirés lundi dernier, il s'en trouvait un qui était demeuré inconnu.

Ce cadavre a été reconnu aujourd'hui pour être celui de Mme Santoni, née Lombardi, âgée de 32 ans.

Les cadavres

D'après la liste de la Cie Fraissinet, les scaphandriers ont retiré 70 cadavres ; il en manque 26.

Parmi ces manquants ne figurent pas, bien entendu, les malheureuses victimes qui ont payé leur passage à bord.

Les cadavres qui n'ont pu être retirés jusqu'à ce jour, ne le seront très probablement plus ; ils ont dû être entraînés au large.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899

L'obligation 91 683 est sortie remboursable à 100.000 francs.

Les obligations 149.332 et 37.488 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

EN SERBIE

Le Roi Pierre Ier

On télégraphie de Belgrade :

Hier soir, le cortège aux flambeaux et le feu d'artifice, en l'honneur de l'arrivée du roi Pierre Ier ont été très réussis.

Ce matin, le roi Pierre Ier a prêté serment à la Constitution devant le Parlement.

Ce soir grande représentation de gala au théâtre.

AU VATICAN

Le Consistoire

Le Pape a tenu aujourd'hui un consistoire public.

On a remarqué que l'état de santé du Saint-Père était excellent.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

M. Saint-Germain, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Les sécularisations

Le président du conseil dépose le projet de loi, voté par la Chambre des députés portant modification de l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901 et le projet de loi relatif aux sécularisations.

Le premier est renvoyé à la commission des congrégations, le second à la commission de l'enseignement.

Les eaux de la Durance

1re délibération sur la proposition de loi de MM. Guérin et Bérard, sur la réglementation des eaux de la Durance.

Sur la demande du rapporteur, la discussion est ajournée par 160 voix contre 119.

Les Warrants agricoles

1re délibération sur le projet de loi relatif aux warrants agricoles.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Les Offices ministériels

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Clémenceau ayant pour objet l'abolition de la vénalité des offices ministériels.

La proposition est prise en considération.

Séance demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. François Carnot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Les Caisses de dépôts

Le président invite les huissiers à introduire les membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement des dépôts et consignations.

Ces messieurs sont introduits avec le cérémonial habituel.

Leur président dépose son rapport sur le bureau de la Chambre.

Le président de la Chambre en donne acte.

Ces messieurs sont reconduits avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

L'expédition Charcot

1re délibération sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 100 000 francs, pour l'expédition Charcot.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité.

Régularisation de crédits

1re délibération sur le projet de loi portant régularisation des décrets rendus en conseil d'Etat pour l'ouverture et l'annulation de crédits.

La Chambre a adopté.

Chemin de fer d'Haïphong

1re délibération sur le projet de loi approuvant la convention passée par le gouvernement général de l'Indo-Chine pour la construction et l'exploitation du chemin de fer d'Haïphong à Yamam-Sen.

La Chambre a adopté.

Les Congrégations de femmes

Discussion du projet de loi relatif aux demandes d'autorisation formées par 81 congrégations de femmes qui se livrent à l'enseignement.

M. Rabier rapporteur, expose que la commission a conclu au rejet des demandes sans examen, ainsi que l'on a procédé pour les 54 congrégations d'hommes. Ces 81 congrégations possèdent 517 établissements. Voici la liste de ces congrégations :

Ursulines à Montlugon
Ursulines à Nice.
Ursulines à Malche.
Ursulines à Montpellier.
Ursulines à Chartres.
Ursulines à Rive-de-Gier.
Ursulines à Villefranche.
Dominicaines à Bordeaux.
Dominicaines à Epernay.
Dominicaines du S. Cœur à Hardinghen.
Dominicaines à Neuilly-sur-Seine.
Dominicaines du T. S Rosaire à Sèvres.
Dominicaines à Sainte-Adresse.
Chanoinesses rég. de S. Augustin à Gray.
Chanoinesses rég. de S. Aug., à Epinal.
Sacré-Cœur a Colombier.
Sacré-Cœur à Tarentaise.
Sainte-Coeurs de Jésus et de Marie au Puy.
Jésus-Marie à Remiremont.
Notre-Dame-des-Victoires à Voiron.
Trinitaires à la Trinité Porhoët.
Verbe Incarné à Sancerre.
Visitation Sainte Marie à Bordeaux.
Visitation Sainte Marie à Saint-Etienne.
Visitation Sainte Marie à Lyon.
Visitation Sainte Marie à Avignon.
Visitation Sainte Marie à Grasse.
Clarisses à Lille.
Clarisses à Roubaix.
Sainte-Elisabeth de Lyon.
Sœurs-Unies de Marvéjols.
Sœurs-Unies de Saint-Gervais à Mende.
Union de Lunel.
Union de Saint Geniès d'Olt.
Union de Naves d'Aubrac.
Union de Saint Pierre de Bessuéjouls.
Union de Arcits.
Union de Bozouls.
Union de Laverrhe.
Union de Saint-Parthem à Saint-Parthem.
Union de S. François de S. Mart. de Lenne.
Union de Saint-Cyprien.
Croix de Flesin-ès-Grèves.
Croix de Chavanod.
Croix de Lambezellec.
Croix de Jésus de Grossiat.
Sainte Croix de Saint Germain de Laprade.
Saint Joseph de Sainte-Foi de Peyrolières.
Saint Joseph à Lens
Saint Joseph de Marmilhac.
Saint Joseph de Villecomtal.
Sacré-Cœur de Marie de Fiancey.
Sacré-Cœur de Bessat.
Instruction du Sacré-Cœur de Montlieu.
Instruction du S. C. de N. D. d'Eygurande.
Dominicaines de Cette.
Dominicaines de Bonnay.
Doctrine chrétienne de Mayrunis.
Minimes de la Doct. chrétienne à Geilhes.
Notre Dame à Châtillon-sous Bagneux.
Notre-Dame du Rosaire de Montels.
Notre-Dame des Victoires à Lyon.
Immaculée Conception de Rafflaux.
Immaculée Conception à Sauvagnon.
Carmélites de Saint-Georges-l'Agricol.
Consolatrices du Cœur de Jésus à Lille.
Ursulines à Montmartin.
Verbe incarné à Belmont.
Verbe incarné à Limoges.
Visitation de Sainte- arie à Rennes.
Sainte Martine à Dommartin.
Saint-Nom de Jésus à la Ciotat.
Ste-Nom de Jésus et de Marie, à Marseille.
Sainte Enfance de Lavalla.
Saint-Dominique à Gramond.
S. Dominique à S. Jean de Pourcharesse.
Présentation de Marie à Châtel.
Retraite chrétienne à Aix.
Oblates de Saint-François de Sales.
Tiers Ordres des Serv. de Marie à Cuvos.
Trinitaires à Dunoy.

Divers orateurs prennent la parole en faveur des congrégations de femmes qui sont seulement hospitalières et qui, par conséquent, ne devraient pas être englobées dans celles versées à l'enseignement.

M. Plichon fait un grand éloge de l'enseignement donné par les congrégations. Les écoles laïques sont insuffisantes pour instruire tous les enfants. Les sœurs ont les sympathies des populations au milieu desquelles elles enseignent, à cause des soins qu'elles donnent aux enfants, de leur dévouement et de leur système d'enseignement et d'éducation.

M. Lacombe recommande à la bienveillance de la Chambre les établissements congréganistes de l'Aveyron, parcequ'ils rendent des services inappréciables.

M. Graisseau fait remarquer que la plupart des préfets n'ont pu s'empêcher d'envoyer des rapports favorables au maintien des congrégations.

L'orateur développe ensuite divers arguments en faveur de leur maintien.

M. Rabier soutient les conclusions de la commission, et insiste pour que l'on repousse la demande du passage à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Etat Civil

Mariages

Paoletti Thomas-Mathieu, agent de police, de Belgodere, et Savelli André.

Naissances

Fiaschi Rose Clorinde. — Rostini Jeanne. — Vitali Marie-Françoise. — Arrighi Marie. — Spadori Hélène. — Delluri Louis-Eugène. — Figari Louis.

AVIS DE MESSE

Une messe sera dite samedi matin, à 10 heures, en l'oratoire de l'Immaculée Conception pour le repos de l'âme de

Mme veuve Sisco
Née Valery

La famille y assistera.

Manufacture Française D'ARMES et CYCLES
Saint-Etienne (Loire)

Pour toutes commandes s'adresser à **M. S. Badani**, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

ACHAT DE COCONS
à des prix très avantageux
PIERRE POLACCI. AMÉDÉE LENZI, et Cie
17, Place Saint-Nicolas, maison Gaudin
Trattoria e Pasticheria Toscana
Rue Fraissinet et Boulevard de Toga

Les propriétaires de cocons feront bien de les consulter avant de vendre leur marchandise.

FEUILLE DE MURIER

A partir du 1er juin on achète au marché-central à Francardo, n'importe quelle quantité de feuilles de mûrier. Les propriétaires qui auront à expédier de la feuille peuvent l'envoyer soit en sacs, soit sur branches en fagots.

Pour tous autres renseignements et prix s'adresser au Directeur de l'Union Séricicole.

AVIS IMPORTANT
aux éleveurs
de graines de vers à soie en Corse

M. T. COLOVBANI, sériculteur à Vidauban (Var), et à Ile-Rousse (Corse), informe les éleveurs de graines de vers à soie qu'il achète à Ile-Rousse (Corse), les cocons frais bons pour le grainage de n'importe quelle provenance au prix de francs 3.50 le kilo.

DEMANDÉE DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
S.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

OXYGÉNÉE CUSENIER
Verte ou Blanche

PRETS, ESCOMPTE, AVANCE à toutes personnes solvables; écrire OFFICE MUTUELLE, 43, avenue de Clichy, PARIS.

A VENDRE

Un très bel omnibus, deux calèches et diverses charrettes avec harnais.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en a construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

MESDAMES

Vous économiserez sûrement
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par année environ 400 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties technique, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains. *Modestine Tranquillité* se flattent de ses modèles

6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs. *Numéro Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris*

Etude
DE Me TOMMASI
Notaire à Bastia
VENTE
VOLONTAIRE D'IMMEUBLE
par Adjudication

Le lundi vingt-neuf juin mil neuf cent trois, à deux heures de relevée, en l'étude de Me Tommasi, notaire à Bastia, sis Boulevard du Palais, n° 9,

Il sera procédé par le dit Me Tommasi à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de deux étages de maison sises en cette ville de Bastia et en deux lots.

Désignation des lots

Le premier lot comprend le troisième étage sis rue du Lycée, 18, composé de huit pièces, porté à la matrice cadastrale sous le n° 748, section B, et une grande pièce avec réduit à l'entrée du corridor de la dite maison.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci . . 3.000 fr.

Le deuxième lot comprend quatre pièces au deuxième étage avec réduit le tout dépendant d'une maison sise à Bastia, rue Saint-Angelo, n° 4, porté à la matrice sous le n° 1771, section B.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci . . 2.000 fr.

Le tout au comptant outre les frais d'adjudication.

Le cahier des charges de la dite vente est déposé chez Me Tommasi, notaire.

AGENTS sérieux, connus crédit des Valeurs de Bourse sont dem. p. placement obligs. *Ville Paris, Crédit Foncier, etc.* Fortes remises et gratific. Ecr. Caisse Centrale de Prévoyance. 32 r. Richelieu, Paris.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours:
200 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

LA REVUE MAME
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le numéro : 15 centimes; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an; étranger, 11 fr. 50. Bureaux : 103, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 155, du 21 juin 1903) :

Une dernière du poète : Un oncle qui a vu jouer du Molière, Jean Dreu I. — Notre pittoresque ; Les Rues de la Saint-Jean, Charles Géniaux. — La religieuse errante (suite). Ernest Daudet. — Ça et là. — Le petit pêcheur et le poisson, G. Lhuer. — La demoiselle blanche (suite). Charles Foley.

Illustrations d'après Guydo, Alfred Paris, G. Lhuer, G. Dutriac, des reproductions photographiques etc.

Usine de Toga

A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

Vient de paraître le MAL DE MER
Comment on s'en préserve
d'après les nombreux questionnaires ou documents reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer (siège central 32, Dr Port-Royal, PARIS), documents qui ont été compulsés par le Comité. C'est le résumé de ce vaste referendum, ce sont les moyens de guérison trouvés pour eux-mêmes par de nombreux ailleurs, que contient cet ouvrage. Prix 1 fr.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature *J. PICOT*

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

LA MÉDECINE NOUVELLE
20e ANNÉE
JOURNAL HEBDOMADAIRE du VITALISME
Dans un but de propagande
LA MÉDECINE NOUVELLE
est envoyé
GRATUITEMENT
pendant DEUX MOIS
à tous nos lecteurs qui en feront la demande.
Tous les malades ont intérêt à lire:
La MÉDECINE NOUVELLE et de nombreux témoignages de guérisons obtenues par la guérison de toutes les maladies réputées incurables: hernie, constipation, goutte, rhumatisme, maladies nerveuses, diabète, albuminurie, phtisie, cancer, maladies du cœur, du foie, des reins, de la vessie, de l'estomac, de l'intestin; les tumeurs et les fibromes; les affections des voies urinaires; l'albumine, les maladies de la femme, etc. Traitements nouveaux sans gêne ni douleur, bons faciles à suivre par correspondance ou à Paris.
LES CONSULTATIONS SONT GRATUITES
Écrire: HOTEL de la MÉDECINE NOUVELLE
PARIS — 19, Rue du Liseron, — PARIS

ÊTES-VOUS DIABÉTIQUE ?
L'HYGIÉNIQUE vous commande de pouvoir répondre à cette question. Car on peut être DIABÉTIQUE sans le savoir. Le DIABÈTE, maladie insidieuse est facilement guérissable par l'A-THYLYCOL. Il importe de l'atteindre à son début, car ignoré ou négligé la moindre plaie le rend mortel. On reconnaît le Diabète avec
LE GLYCOMÈTRE
d'un usage facile, à la portée de tous. Avec ce petit appareil on découvre soi-même sans frais la présence du sucre (même en petite quantité) et on le dose exactement.
Le GLYCOMÈTRE avec le réactif spécial : 6 francs franco.
Notice : H. DUFONT, 130, Faubourg Poissonnière (Paris-Xe).

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Beryl* chargera vers le 5 juillet.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

EAU MINÉRALE NATURELLE DE CALDANE
(VALLÉE D'OREZZA)
Verre-gazeuse et acidule
Supérieure à toutes les similaires. — La meilleure eau de table
En Vente ; Au BAZAR UNIVERSEL
6, Boulevard du Palais, 6, Bastia

Maison J. HERMANN-LACHAPELLE & J. BOULET
H. BRULÉ & Cie, Succrs
INGÉNIEURS DES ARTS ET MANUFACTURES
HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY
Exposition Universelle 1900
31-33, Rue Boinod
PARIS
Grande
BAISSE de PRIX
sur les FILTRES.
FILTRE L'INCOMPARABLE
Stérilisation absolue des Eaux d'Alimentation par la Bougie en biscuit de porcelaine.
DEMANDER LES NOUVEAUX TARIFS

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques au ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artistiques.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corse.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — SAMEDI, 27 JUIN 1903 — N° 156

00304

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 m.	6 m.	1 an
Corse	3 fr.	5 fr.	10 fr.
A l'Etranger	5 »	9 »	16 »

Union postale, ajouter en sus: Pour la part en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Calliste.
Soleil : (heure normale)
Lever, 3 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Lune : Nouv., le 24 — Premier quart, le 1.
Fête ce jour : Cons. de Saint Paul.

26 JUIN

HEURES D'ANGOISSES !

L'émotion causée de toutes parts par la terrible catastrophe du *Liban*, bien que loin d'être calmée rentrera peu à peu dans le domaine de l'oubli.

Cet horrible drame de la mer, sur lequel on ne peut se faire une idée exacte que par les scènes affreuses peintes sur la toile et exposées dans les *mass*es, cessera bientôt d'être d'actualité pour faire place à la légende.

Abominable légende ! Tableau de désolation et d'horreur où l'insouciance des uns causa la perte de tant d'autres !

Et quels sont ceux qui ont succombé ? Sont-ils de braves sauveteurs qui ont sacrifié leur vie en tentant de sauver celle des personnes confiées à leur garde ? Bien loin de là ! Un pareil tableau quoique douloureux eût été trop sublime.

D'innocents enfants, à l'aurore de leur vie, tout souriants à la pensée de voir l'île adorée dont les parents leur ont décrit le riant tableau, sont précipités au fond du gouffre béant où ils trouvent une affreuse mort ! De malheureuses femmes, que la pensée de revoir leur pays et leurs parents avait un moment rendues heureuses, tendent en vain des mains suppliantes puis disparaissent dans l'abîme avec un dernier cri d'angoisse !

Hélas ! Qui pourra jamais sécher les larmes d'un père qui cherche en vain ses enfants ! d'un mari auquel l'abîme a ravi son épouse ! Qui éteindra l'amertume de si cuisantes douleurs !

Puissent ces malheureux, que le destin a si cruellement frappés, trouver dans les témoignages de douloureuse sympathie qu'ils ont reçu de toutes parts, un adoucissement à leurs peines !

Des personnes très accommodantes chercheront à mettre sur le compte de la fatalité un si lamentable désastre.

D'autres n'y verront naturellement qu'une négligence des plus coupables de la part des commandants des deux navires.

Tout cela a été tellement répété, depuis le sinistre, que je laisserai à de plus compétents le soin de rechercher les responsabilités, car il me semble qu'il y en a de bien lourdes, et envisagerai la situation sous un autre aspect.

Il est malheureusement prouvé que les appréhensions de ceux qui depuis longtemps s'indignaient contre la situation faite à la Corse par la Compagnie actuelle n'étaient que trop fondées.

Le matériel que cette Compagnie mettait à la disposition des passagers, qui pourtant payaient assez cher, était insuffisant et plus que défectueux.

Dans de telles conditions il n'était pas douteux que des accidents passent se produire.

Peut-on prévenir les abordages ? C'est là un problème qu'on ne pourra jamais résoudre, tellement il est compliqué.

Il y a tellement de circonstances malheureuses, qui concourent à ces sortes de sinistres, telles que : brume intense, tempête, etc., qu'on ne saurait incriminer personne quand de pareils accidents se produisent.

Mais que du moins, ceux à qui est confié le sort d'êtres humains se mettent à l'abri de tout reproche en faisant consciencieusement leur devoir.

Il appartiendra désormais à toute personne soucieuse de son existence de s'assurer, avant de s'embarquer, si le matériel flottant qu'on met à sa disposition offre des garanties sérieuses. Si l'on y voit la moindre défectuosité, qu'on n'hésite pas à le signaler. On aura de cette manière rendu un grand service à l'humanité.

D'autre part, que ce triste événement soit une rude leçon pour MM. les armateurs qui ne devront plus hésiter à s'imposer des sacrifices pour doter leurs navires d'engins de sauvetage perfectionnés et recruter un personnel irréprochable et offrant de sérieuses garanties ; car la conduite des équipages du *Liban* et de l'*Insulaire* sera une tache ineffaçable dans les annales de la navigation.

I.-P. CARLI.

EPHÉMÉRIDE CORSE

27 juin 1796. — Naissance du comte Xavier de Casabianca, ministre de Napoléon III.

M. de Casabianca, qui fut élu député de la Corse en 1848, devint, vers la fin de 1850, ministre de l'agriculture et du commerce, puis des finances.

Après le deux-décembre, il organisa le ministère d'Etat, et plus tard fut nommé procureur général à la cour des comptes et sénateur.

M. de Casabianca est mort en 1881, âgé de 85 ans.

Les Récoltes en terre

Le ministère de l'agriculture publie les évaluations des récoltes en terre au 1er juin 1903, d'après les rapports des professeurs d'agriculture.

Voici les évaluations qui concernent la Corse :

Surfaces ensemencées : blé d'hiver, 13.000 hectares ; méteil, 60 h. ; seigle, 1.410 h. ; orge d'hiver, 8.500 h. ; avoine d'hiver, 1.150 h. ; prairies artificielles, 920 h. L'état des cultures est assez bon.

— Fourrages annuels, 250 h. ; prairies naturelles, 5.600 h. ; pommes de terre, 7.900 h. ; état des cultures, passable.

LE SERVICE DE LA MARINE en Corse

DÉCRET

Le Président de la République française,

Vu l'ordonnance du 14 juin 1844 ;

Vu l'article 95 du règlement financier du 14 janvier 1869 ;

Vu la loi du 24 décembre 1896 sur l'inscription maritime ;

Vu le décret du 8 février 1901 portant réorganisation du service de la marine en Corse ;

Vu le décret du 7 octobre 1902 portant création d'un corps d'administration de l'inscription maritime ;

Sur le rapport du ministre de la marine,

Décrète :

Art. 1er. — Le service de la marine en Corse est dirigé par un officier supérieur de la marine.

Cet officier supérieur prend le titre de commandant de la marine et relève directement du ministre de la marine.

Art. 2. — Cet officier supérieur exerce les attributions administratives dévolues aux préfets maritimes ; il est ordonnateur secondaire des dépenses du service maritime.

Il est secondé dans l'exercice de ses attributions par un commissaire de 1re classe.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement, le commandant de la marine en *Corse est remplacé provisoirement par* l'officier de marine en service en Corse, le plus ancien dans le grade le plus élevé.

Art. 4. — Sont et demeurent abrogées les dispositions contraires à celles du présent décret.

Fait à Paris, le 20 juin 1903.

Service des Postes

M. Gabrielli, député de Sartène, a reçu la lettre suivante de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des postes et télégraphes :

Paris, le 5 juin 1903.

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander qu'à l'occasion du renouvellement du marché passé pour l'exécution du service de transport de dépêches, en voiture, de Sartène à Levie, *il soit inséré dans le cahier* des charges de cette entreprise une clause portant que le service sera fait non par une voiture à ressorts, mais par une voiture fermée et à quatre roues.

La réalisation de cette mesure améliorerait, il est vrai, les conditions de transport des voyageurs, mais elle entraînerait vraisemblablement une augmentation de dépense assez élevée que la situation actuelle des crédits budgétaires affectés au transport des dépêches ne permet pas d'autoriser.

L'Administration est, en effet, obligée de se renfermer strictement, pour ce qui concerne les dépenses du transport des dépêches, dans les limites tracées par la loi de finances. Les crédits votés par les Chambres pour 1903 sont à peine suffisants pour faire face aux dépenses actuelles des services existants. Dans cette situation, elle est tenue à la plus stricte économie dans les dépenses même les mieux justifiées, et il lui serait impossible de distraire une partie quelconque de ses ressources budgétaires pour subventionner des services dont le but n'est pas exclusivement postal

L'Administration des Postes n'a pas pour mission d'organiser des services de voitures publiques au profit des voyageurs et il appartient aux intéressés, départements ou communes, qui désirent se procurer des facilités de la nature de celle que vous avez indiquée, de s'entendre directement avec les entrepreneurs et, au besoin, de les subventionner dans ce but.

D'après cet exposé, vous voudrez bien reconnaître qu'il ne m'est pas possible de donner satisfaction à la demande à laquelle vous avez bien voulu vous intéresser et je vous en exprime mes regrets.

Agréez, etc.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes,
H. BÉRARD.

LA CATASTROPHE DU LIBAN

La Souscription

Le montant des souscriptions recueillies à ce jour par le *Petit Marseillais* atteint déjà la somme de 15.655 francs.

Nous invitons nos compatriotes à adresser leur souscription à notre excellent confrère de Marseille.

Un Appel aux Corses

Le comité qui s'est constitué à Marseille, sous la dénomination de : Comité corse permanent pour la recherche et la défense des intérêts des naufragés survivants, a adressé la circulaire suivante à MM. les Maires de toutes les communes de la Corse :

Monsieur le Maire et cher compatriote,

La terrible catastrophe qui a plongé dans le deuil notre malheureux département a fait plus de 150 victimes — et jusqu'à ce jour, « 60 cadavres » à peine ont été retrouvés.

Devant l'impossibilité dans laquelle se trouve le scaphandrier de la Compagnie Fraissinet pour retrouver les noyés, les Cornes de Marseille, réunis en assemblée générale, ont décidé d'ouvrir une « souscription populaire, » pour couvrir les frais que nécessitera la recherche des cadavres de nos malheureux compatriotes qui gisent

37 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN HOMME SÉRIEUX

par CHARLES DE BERNARD

IX

— La casquette rouge ! s'écria Dornier avec un accent de triomphe. J'étais bien sûr de vous retrouver, mon gaillard ; cette fois, vous ne m'échapperez pas comme ce matin.

Prosper essaya de lutter contre la main vigoureuse qui déjà s'efforçait de l'entraîner ; mais un agent de police, venant à l'aide du sergent, acheva de rendre la résistance inutile.

Un instant plus tard, l'étudiant, après avoir fait une fort belle défense, rejoignit André Dornier dans le trou de la porte Saint Denis, où se trouvaient déjà entassés une dizaine de prisonniers.

— Dornier, êtes vous là ? demanda Prosper, qui, dans les ténèbres de cette étrange prison, n'entrevoyait que des formes confuses appuyées contre les murs ou accroupies sur les marches de l'escalier.

— Sans doute, je suis là... grâce à vous... répondit d'une voix altérée le journaliste.

L'étudiant se dirigea en tâtonnant du côté d'où venaient ces paroles.

— Parlez bas, lui dit à l'oreille Dornier lorsqu'ils se furent rapprochés ; surtout plus de noms propres et pas de fanfaronnades séditieuses : il y a sans doute ici des mouchards, et notre position n'est pas assez agréable pour chercher à l'aggraver.

— Vous me semblez ému, répondit Prosper ; je vous croyais plus de fermeté.

— Croyez-vous que ce soit si amusant d'être ici ?

— Il est certain qu'il serait plus agréable d'être au bal de l'Opéra ; mais un républicain...

— Parlez donc plus bas.

— Un philosophe, si vous l'aimez mieux, doit savoir supporter la mauvaise fortune ; pour moi, s'il y avait moyen de fumer un *cigare*, je ne me plaindrais pas du sort.

— Quand vous aurez passé quinze jours en prison, vous changerez de langage.

— Bah ! quinze jours... et quand même, Béranger et tant d'autres n'ont-ils pas été trivité pour un motif politique n'est pas du tout à dédaigner ? Cela pose un homme.

Nous laisserons les deux interlocuteurs, l'un fort mécontent, l'autre presque consolé, enfermés dans la cage de pierre de la porte Saint-Denis.

Le lendemain à sept heures du matin, le vicomte de *Mortal*, déjà complètement habillé, se promenait dans sa chambre lorsqu'on frappa brusquement à la porte.

— Voici Condrecourt, se dit-il en pensant à un de ses amis qu'il avait mis en réquisition la veille pour être son témoin.

Le porte ouverte, au lieu du jeune homme qu'il attendait, le vicomte vit entrer *M. de Pontailly*. Le marquis était vêtu d'une ample redingote blanc militairement boutonnée jusqu'au cou ; il avait remplacé son parapluie par un gros jonc à pomme d'or, et son chapeau à larges bords était penché sur l'oreille droite encore plus que de coutume.

— Ah ! mon garçon, je vous y prends, dit le vieillard qui, d'un regard avait exploré la chambre ; est-ce pour tirer des pigeons que vous avez préparé cette boîte de pistolets que je vois sur votre bureau ? J'avais bien deviné hier, en voyant de quel air vous dédaigniez avec Dornier, qu'aujourd'hui nous aurions une petite escarmouche. Aussi vous voyez que j'ai été matinal. Allons, rentez-moi l'affaire. Vous savez que vous m'avez promis de vous laisser diriger par moi.

— Je ne trouverai jamais un meilleur guide, répondit le vicomte.

— Ainsi, vous devez vous battre ? reprit le marquis d'un air mécontent.

— Oui ; mais ne me blâmez pas avant de m'avoir entendu. Si je me bats aujourd'hui avec M. Dornier, c'est pour ne pas me battre demain avec votre neveu.

— Quoi ! Prosper aussi !

— Prosper, que j'aimerais beaucoup s'il voulait me le permettre, a mis dans sa tête de marier sa sœur à M. Dornier, et, comme je le gêne, il a imaginé un infaillible moyen de se débarrasser de moi : c'est de me percer le flanc. Je vous avouerai, monsieur le marquis, que je me soucie médiocrement de lui donner cette petite satisfaction.

— Je vous crois, parbleu ! Prosper est un entêté qui ne démordra pas de sa résolution, quelque extravagante qu'elle puisse être, et je comprends que s'il vous provoque...

— Il l'a fait déjà.

— Hier ?

— Deux fois : le matin à son arrivée, et dans votre salon.

— Comment si-je fait pour ne pas m'en apercevoir ? Vous avez raison, la position se complique.

— C'est pour la simplifier que j'ai ce matin une rencontre avec M. Dornier.

— Oh ?

— Au bois de Vincennes.

— A quelle heure ?

— A huit heures.

— Il est sept heures passées, dit le marquis en regardant la pendule ; envoyez chercher une voiture, et partons.

— Comment ! Monsieur, vous voulez...

— Être votre témoin, comme j'ai été deux fois celui de votre père.

— C'est un honneur que je voudrais avoir mérité... mais... j'attends un de mes amis.

— Ecrivez lui un mot que vous laisserez chez le concierge. Dépêchez-vous ; nous devrions être en route.

(A suivre).

POUR LES
SOINS DE LA PEAU
vous n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
CRÈME SIMON
POUDRE
SAVON SIMON
Médaille d'Or, Paris 1900
J. SIMON, 59, rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

00305

encore au fond des flots, et pour défendre devant la justice les intérêts des naufragés survivants.

Le Comité fait appel à votre fraternelle solidarité, pour ouvrir une souscription dans votre commune afin de lui venir en aide en cette triste et douloureuse circonstance.

Recevez, Monsieur le Maire et cher compatriote l'assurance de nos sentiments fraternels.

Le Président, A. Saravelli, commerçant;

La Commission : N. Poggiale, D. Rostarucci, M. Marcaggi, T. Ramoni, Louis Dominici, A. Vincenti, A. Polverino, A. Migozzi, A. Angeli.

⁂

Le Retour du *Cétier*

Le *Cétier*, portant son pavillon en berne, est rentré au port l'après-midi, vers une heure moins un quart. Dès qu'il a accosté devant la Consigne, M. Lannes, commissaire de police du Xe arrondissement, monte à bord, où on lui apprend qu'un cadavre a été ramené: c'est celui d'une fillette de huit à dix ans, trouvée sous la flanc du *Liban*.

Après la constatation officielle du décès faite par M. le docteur Gillet, M. Lannes dresse le signalement du pauvre petit cadavre. La malheureuse enfant est vêtue d'une blouse à fond bleu à ramages blancs avec guipures; d'un corset rouge, d'un pantalon blanc avec dentelles et un pli au bas; chaussée de chaussettes noires et de souliers noirs à lacets.

L'infortunée fillette présente le spectacle le plus affligeant. Ce ne sont plus que de pauvres restes humains qu'on a sous les yeux. L'état de décomposition du cadavre est si avancé qu'on ordonne son transport immédiat au dépositoire du cimetière Saint-Pierre. Dans un fourgon des pompes funèbres qui attend au dehors le petit cercueil est placé, et vers une heure un quart, il arrive au lugubre dépôt.

Entre temps, nous apprenons que Pittorino, au cours de ses explorations de la matinée, a pu recueillir les dix sacs de dépêches que devait emporter en Corse le *Liban*. Ces sacs se trouvaient placés dans une cabine située près du fumoir. Ce n'est pas sans difficultés, on le devine, que le scaphandrier a pu les saisir. L'administration des postes, avisée d'urgence, envoie à la Consigne un fourgon dans lequel on dépose les précieuses valeurs qui représentent le chemin du bureau central de la rue Colbert.

Mais qu'est devenu Pittorino? On ne l'a point vu descendre du *Cétier*; on ne l'a pas aperçu sur le pont. Renseignements pris, nous apprenons que le courageux scaphandrier, qui a opéré quatre descentes de plus de vingt minutes chacune, est tombé soudainement malade. Il est couché sur une banquette dans la chambre du *Cétier*. Nous l'apercevons quelques minutes après, tout pâle, se plaignant de vertiges et de douleurs aux bras. M. le docteur Gillet descend auprès de lui et lui donne les soins nécessités par son état.

Les reconnaissances

On sait que les corps de deux enfants avaient été recueillis avant-hier. Transportés au dépositoire Saint-Pierre, les familles furent immédiatement admises à les visiter pour procéder aux reconnaissances. Un seul des malheureux a été identifié. C'est celui de la petite Santucci Joséphine, née le 28 novembre 1898, à Marseille. La malheureuse enfant a été reconnue par son père. M. Santucci appartient au corps des douanes. Il a perdu dans la catastrophe sa femme et ses trois enfants. Ils allaient en Corse pour y passer l'été avec les grands parents qui attendaient les petits avec impatience. La petite Joséphine est le premier des enfants de M. Santucci qui ait été retrouvé... La mère et les deux autres ont été, sans doute, emportés par les courants.

La douleur du malheureux père fait peine à voir. Depuis le soir du jour où la catastrophe s'est produite, il erre du commissariat à la morgue, au dépositoire, demandant à tous sa femme et ses pauvres petits... Le désespoir de cet homme est navrant.

(Petit Provençal)

⁂

Les Dépêches du *Liban*

Le paquebot d'hier nous a apporté une partie des dépêches qui se trouvaient sur le *Liban* et qui ont été retirées dans la journée de mercredi.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Petit Marseillais* :

Poussé par le curiosité de savoir dans quel état ont été retrouvés les dix sacs de dépêches recueillis, mardi, à l'intérieur du *Liban* par les scaphandriers Pittorino et Cappedone, nous nous sommes rendu, hier, à l'hôtel des Postes où M. le Receveur principal Ph. Constant a bien voulu nous fournir certains renseignements que nous jugeons susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

Sur les dix sacs retrouvés, un seul est originaire de Marseille. Les neuf autres proviennent du service des ambulants et ont été recueillis par un train postal sur la ligne de Paris à Marseille.

Dès mardi, leur contenu a été retiré avec les multiples précautions qu'imposait l'état dans lequel il se trouvait après un séjour de deux semaines au fond de l'eau. Car, on dépit de l'imperméabilité des sacs, l'eau a pu les pénétrer et exercer sur les envois postaux des ravages, pour certains, irrémédiables.

Cependant tous les plis chargés, lettres recommandées ont été sortis indemnes. Ils étaient collés les uns aux autres. Des employés ont pris soin de les détacher avec la pointe d'un canif et les ont ensuite exposés aux rayons du soleil dans la cour intérieure de la poste. Presque secs aujourd'hui, ils seront expédiés par le prochain courrier à leurs destinataires. Sauf pour quelques rares exceptions, les inscriptions sont généralement lisibles et si les enveloppes sont ouvertes, la gomme qui les fermait s'étant fondue au contact de l'eau, leur contenu — mandats ou billets de banque — paraît n'avoir pas sensiblement souffert.

Il n'en est pas de même des nombreux paquets d'échantillons qui jonchent le sol et ont quelques difficultés à sécher en raison de leur nature et malgré l'ardeur des rayons du soleil.

Pauvres petites robes d'enfant expédiées, toutes blanches, des grands magasins de Paris — Louvre ou Printemps — maintenant détrempées et noires sous l'action de l'eau honteuse dont elles sont imprégnées. Les dentelles défraîchies, moilles, désempesées, apparaissent lamentables entre les déchirures du carton qui les renfermait, et les échantillons de drap expédiés de Roubaix ou de Lille, à tels tailleurs de la Corse, ne pourront plus servir à faire un choix.

Plus loin, ce sont des boîtes pharmaceutiques, pastilles pour le rhume ou sels de Vichy-Etat; on les ouvre, elles ne contiennent que de l'eau. Une boîte renfermant une montre est là à demi éventrée — et l'adresse du destinataire a été rongée par les flots; on la renverra à l'expéditeur dont le nom imprimé reste collé sur la boîte.

Les lettres simples, les journaux, les brochures, les échantillons sans valeur déclarée ont été exposés au soleil tout en haut, sur la terrasse de l'hôtel des Postes. Ils l'emplissent toute. On ne saurait croire ce que peuvent contenir dix sacs de lettres.

Un paquet de *Petit Marseillais* adressé à M. Marcaggi, à Bocognano, gît dans un coin, informe et compact. Nous le soulevons; à l'heure actuelle il pèse au moins dix kilos, bien que contenant cinquante journaux à peine. Cela ne sèchera jamais. Un professeur de Bastia attendait, de Paris, une édition récente de Rabelais, — qui lui arrivera bien déformée.

Car tout cela va être réexpédié. Dès que les objets seront secs, — intacts ou informes, — ils seront enfouis dans de nouveaux sacs et dirigés sur leur destination.

Pour dégager sa responsabilité quant à l'état des objets et au retard apporté à leur distribution, la direction des Postes a fait confectionner un tampon humide qui imprimera en lettres rouges sur les enveloppes et bandes des lettres ou journaux, ces mots : « Naufrage du *Liban*. » Ainsi sera invoqué le cas de force majeure qui ne permet aux destinataires aucun recours contre l'administration.

Mais pour éviter de favoriser, non pas la passion des collectionneurs de timbres-poste, mais plutôt l'industrie des fraudeurs qui ne manqueraît pas de s'ingénier à imiter les traces du tampon humide sur des timbres quelconques, dans l'espoir de duper d'avides philatélistes, la direction des Postes a donné l'ordre de n'oblitérer aucun timbre avec ce tampon commémoratif et de l'appliquer exclusivement sur l'enveloppe.

Ainsi pourront, seuls, conserver ces souvenirs précis et officiels de l'épouvantable catastrophe les destinataires des lettres et objets confiés au *Liban* le dimanche 7 juillet !...

Ils perpétueront dans les familles corses le souvenir de l'effroyable événement qui mit en deuil la France entière et, plus tard, ils parleront aux enfants, trop jeunes aujourd'hui pour s'apitoyer au désastre sur lequel nous pleurons ; ils en graveront les péripéties dans leur esprit et ils le rendront impérissable à leur mémoire. — X.

Bulletin Financier

Paris, le 23 juin 1903.

Les affaires sont encore traitées au grand calme à Paris, mais la tendance générale est lourde par suite de réalisations auxquelles on procède de tous côtés. La Haute Banque reste à 97.45. L'Extérieure est en nouvelle réaction à 90.22 ; le groupe ottoman est faible. Les Sociétés de Crédit sont calmes mais bien tenues. Le bloc de la Société Générale au 31 mai montre que les bénéfices nets du mois se sont élevés à Fr. 6.31.267.

En Banque, l'obligation Victoria-Mines est active à 391. L'action Tramways Electriques et Chemins de Fer se traite en hausse à 103 et l'action Pilsen à 742. La Kokusho reprend à 31. L'action Caserna donne lieu à des échanges suivis à 59.10

L'action des Houillères de la Carrère a de nombreuses demandes à 431.50. Les prévisions sur ces mines se réalisent en tous points. L'exploitation méthodique y commence dans le courant de septembre, au bon moment pour produire à la consommation pour l'hiver.

Nos Chemins sont calmes.

Baccalauréat

Nous donnons la suite des résultats de la session d'Ajaccio.

Ont été admis à subir les épreuves orales :

Baccalauréat moderne, 1re partie: MM. Angelini, Bartoli, Borgomano, Ciambelli, Costa, Ferracci, Franceschi, Giacomoni, Grimaldi d'Esdra, Leonelli, Marini François, Paoli, Peraldi, Pietri, Quilici, Serra, Tomasini, Versini.

Anciens admissibles : MM. Colonna de Cinarca, Santorelli.

⁂

Baccalauréat classique, 1re partie: MM. Alessandri, Alexis, Arrio, Babbini, Casagneau, Chiappini, Coggia, Colonna d'Istria, Fanucci, Ferradi, Gozzi, Grisoni, Jauffret, Lantieri, Leca, Leonetti, Lentz, Mariani, Meyer, Morelli, Monier, Nicoli, Orsoni, Peraldi, Porri, Texier.

⁂

Ont été définitivement reçus.

Baccalauréat classique, lettres-mathématiques, 2e partie:

MM. Bonfanti, Guelfi, Laorenzi, Nunzi, mention assez bien; Stefanini. Tristani, Loviconi, mention passable.

Baccalauréat classique, lettres-philosophie, 2e partie, par ordre de mérite :

MM. Orsoni, Felici, de Peretti, mention assez bien ; Renucci Joseph, Pandolfi, Graziani, Alessandri, Fabri, Bozzi, Casanova Joseph-François, Casabianca, Giorlani, Renucci Pierre, mention passable.

Baccalauréat moderne, 2e partie, lettres-philosophie, par ordre de mérite :

MM. Lorenzi et Vaccaro, ancien admissible, mention passable.

Se constituer un capital

est aujourd'hui chose plus difficile qu'à aucune autre époque. *Il est cependant un moyen sûr, infaillible d'y arriver. C'est de signer un contrat d'assurance sur la vie.* Ainsi, on atteint immédiatement le résultat que l'épargne ne pourrait vous faire obtenir qu'en 20, 25 ou 30 ans. *Dès la signature du contrat le capital est constitué.*

Les combinaisons sont nombreuses et s'adaptent à toutes les situations de famille et de fortune. Aussi y a-t-il bien peu de personnes à qui l'assurance ne puisse être utile.

Mais, il faut s'adresser à une compagnie sérieuse dont les opérations reposent sur des bases scientifiques *qui présente des garanties indiscutables*, dont les engagements *fermes, ne laissent dans ses contrats rien d'indéterminé.*

La puissante Compagnie LE PHÉNIX, dont le siège social est à Paris, 33, rue Lafayette et qui a des représentants dans tous les départements, remplit ces conditions. Son long passé, *l'importance de ses garanties*, lui ont depuis longtemps acquis la haute situation qu'elle occupe et la confiance dont elle jouit à bon droit.

Brevet de capacité

Les aspirantes dont les noms suivent qui se sont présentées à Ajaccio, ont obtenu le Brevet élémentaire :

Mlles

Alessandri Marie-Madeleine, Alessi, Arrio, Bonetti, Canavaggio Xavière-Madeleine, Canavaggio Marie Ignace, Castellani, Chiappe, Chiarasini, Ciamboli, Colaccioni, Colombani Delphine, Eidel, Fosta, Giocanti, Giroldi, Jamais, Leca, Lovighi, Marty, Pietri Jourdan, Poggi Antonietta, Poli Marie Félicité, Ragazzacci-Stephanopoli, Rosecchi, Santoni, Sertori, Stefanelli, Stephanopoli, Tramoni Antoinette, Trani, Viguerie.

Le Monument Bastiais

Bastia, le 26 juin 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Veuillez me permettre d'adresser par la voie du journal une simple question à M. Qui de droit.

Le Comité du monument des Corses morts pour la Patrie a recueilli, malgré sa modestie, la somme de 37 000 francs.

Ce comité songe-t-il à ouvrir un concours pour l'érection de ce monument ?

Plusieurs souscripteurs pensent qu'il est temps de passer des paroles aux actes.

Agréez, etc.

Un Bastiais.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR
de
LA SURDITÉ
d'une
MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ
Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.
Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra, gratis et franco, le journal « La Médecine des Sens » qui explique l'action de l'Audiphone Invisible Barnard et expose clairement la méthode curieuse, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

UN CAMBIU

Commediòla in 1 atto

DI P. VATTELAPESCA

SCENA VII (Suite)

Serena

Un mischiemma u sagru c'u prufanu...
Cunchiudimmu.

Orsula (a Serena)

Si, ch'è tempu: A cosa pende jà da un pezzu...

Pedru-Paulu (ridendu)

Eo speru chi sia fregica in tera.

Bastiana (a Orsula)

Di cosa parlate ?

Orsula

Oh, bella ! D'u tu matrimoniu cun Mariuccia... Un simmu junti per que'?

Bastiana (picchiendusi in fronte)

Ah !

Mariuccia (surridendu)

Si n'era scurdatu !

Bastiana

Ch'un bi surprenda ! Si tretta qui di cosa materiale...

Michele

Indegna di voi...

Bastiana

Un lu dicu... Essendu anch'eo materia in perta...

Pedru-Paulu

E cumme !

Bastiana

...à ghiusta chi mi ne occupi, a cundizione però ch'e' pòssa compie a mió alta missione murale.

Mariuccia

Cunsiderate dunqua u matrimoniu cumme un accessòriu quasi sprezzevule ?

Bastiana

Accessòriu forse, sprezzevule no ! Simmu a materia quantu si cunvene, poichè l'ommu, Aumas, tera, ne è, in perte, cumpostu. Ma un n'intendu sagrificalli l'essenza più nobile, u spiritu, che solu pò dalli valore.

Serena

Bulete, si o no, bive pa' moglie o pe i figlioli ?

Bastiana

Figlioli, sperу d'un n'avenne.

Serena (scandalizzata)

E tandu percosa vi maritate ?

Bastiana (annoiata)

Perchè cust bòte mamma.

Serena (decisa)

Avale un bògliu più eo.

Pedru-Paulu

Sia laudatu !

Serena

Se maritu a Mariuccia è fun poeu, u cunfessu, per bedemi rinasce ne i so figlioli ; stochè, Orsula caru, u cambiu...

Orsula

È impussibile. Antonia si face sòra.

Michele

U cambiu, o ma', ti lu prupogu eo.

Serena (surridendu)

Benendu da te, un pò sase che bellu !

Pedru-Paulu

Ci credu ! Michele è innammuratu à Mariuccia...

Orsula (a Serena)

Cosa ti dicia ?

Serena (a Pedru-Paulu surridendu)

E tu di Violenta ?

Pedru-Paulu (ridendu)

Cumme si' induvina !

Serena (c. s.)

Si na saria accortu un granciu a dùa vocche !... Ma alla ?

Michele (guardendu Mariuccia)

Ricunuscerau forse di rendaci furtunati ?

Mariuccia (surridendu)

Un n'averanu su côre.

Serena (c. s.)

Ma tace Violenta...

Violenta (a Serena, piana)

Segnu ch'accunsente.

Serena

Ed eo vi dà, figlióli, a mió venedizione.

Michele (pigliendu a manu di Mariuccia) e Pedru-Paulu quella di Violenta)

Ah, noi felici !

Serena (surridendu)

Speru chi mi farete prestu cacciara.

Pedru-Paulu

Circheremmu di cuntentabbi.

Bastiana

Liberatu infine d'u pensieru d'à moglie, bo ad occupammi...

Mariuccia (surridendu)

Dill'Assiri ?

Bastiana

Per l'appunto !

Pedru-Paulu

Bon pro' bi faccia ! Noi truveremmu cu e spose altra occupazione.

Bastiana (andendusine, spressanto)

Chi materialoni !

(scende u tendone).

FINE D'A CUMMEDIA.

M. Loubet en Angleterre

Parmi les hautes personnalités qui accompagneront à Londres le Président de la République, nous remarquons le nom d'un fonctionnaire que des raisons de santé tenaient depuis longtemps éloigné de la scène politique. Les diplomates étant muets par profession, nous n'invoquerons pas son témoignage et nous aurons recours, pour percer le mystère de sa guérison, à la déclaration d'un correspondant qui n'est pas astreint de la même réserve. M. Paul Corailleau retraité, 48, Boulevard Paoli, Bastia (Corse), nous apprend qu'atteint comme le personnage politique d'une atrienne affection d'estomac, aggravée de constipation et d'insomnie, de courbatures et d'affaiblissement, il a vu disparaître rapidement tous ces malaises en ayant recours à la Tisane américaine des Shakers. Pour ne pas être un secret d'Etat, cette déclaration n'en mérite pas moins d'être rendue publique.

Marché central à Francardo

Feuille de mûrier. — Les prix se maintiennent dans les 10 francs par cent kilos. Le stok disponible de la feuille dépasse la demande ; il y aura certainement baisse sur le prix.

Cocons. — L'Union Séricicole de la Corse dont le siège est à Francardo a commencé ses achats. Elle paye trois francs cinquante le kilogr. Il convient d'ajouter que l'Union Séricicole a fourni gratuitement la graine de vers à soie à plus de 450 éducateurs et tous ses clients jouissent au outre des avantages délivrés par le journal *Le Ver à soie*. Ces avantages se résument par les plantations de mûriers, achat de feuille, primes aux éducations, etc., etc.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21·1 à midi, + 24·4 à 7 heures du soir, + 23·7 Maxime, + 27· Minima, + 17·.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 m·m. midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 m·m.

Vent. — dans la matinée N. Lthie.

Dans l'après-midi, N. E. id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Nos paquebots

Le paquebot postal *Ville de Bastia*, de la Compagnie Fraissinet, n'étant parti de Marseille que jeudi soir à 4 heures, est arrivé vendredi à 11 heures. La distribution des dépêches a commencé à midi et demi.

Parmi les passagers se trouvait M. le président Luiggi, dont la santé est parfaite.

⁂

Matinée musicale

Dimanche, 28 juin, et mardi 30, à 4 heures du soir, matinée musicale chez Mlle Gleise.

⁂

Carnet mondain

Jeudi soir ont eu lieu les fiançailles de M. Gozzi Joseph, négociant, avec Mlle Françoise Dominici, la charmante fille de M. Dominici, armateur.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs souhaits.

⁂

Promotion

Nous sommes très heureux d'annoncer que M. Lota Alexandre, receveur des domaines et conservateur de la propriété foncière à Tamatave, a été l'objet d'une promotion de classe.

M. Lota qui compte déjà d'assez longs services à Madagascar, a su s'attirer l'estime de tous, et cette promotion, bien méritée d'ailleurs, a été fort bien accueillie dans la colonie.

Nous lui envoyons nos félicitations très sincères.

⁂

Le vol de Saint-Antoine

Parmi les objets volés au couvent des Capucins dans la nuit du 4 au 5 juin se trouvait un calice en métal blanc. Ce calice a été présenté à un marchand de ferraille de la rue de l'Opéra par trois jeunes gens et acheté 2.50. Le fait étant parvenu à la connaissance de l'ancien provincial, ce dernier s'est rendu chez le marchand, a vu le calice, et en a informé M. le Commissaire central.

A la suite de l'enquête ouverte par ce magistrat il résulterait que deux des principaux auteurs de ce vol ne seraient autres que deux jeunes gens impliqués dans le vol du *Cyrnos* et actuellement en prison.

⁂

Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche

⁂

Procession

La procession de la Fête Dieu aura lieu dans le quartier du Nouveau Port demain dimanche. Elle sortira de la chapelle de N.-D. de Lourdes à 5 heures et demie, et suivra l'itinéraire habituel.

⁂

Rentes viagères

Les rentiers ou pensionnaires qui se trouveront dans les conditions requises pour avoir droit à une majoration de rente sont priés de se présenter à la mairie munis de leurs titres de rentes ou de leur livret individuel avant le 31 août 1903.

⁂

Inspection des prisons

M. Perrier, directeur du pénitencier agricole de Chiavari et de la circonscription pénitentiaire de la Corse, est arrivé hier et a procédé à l'inspection de la maison d'arrêt de notre ville.

⁂

Affaire de Presse

Le R. P. Benoît, provincial des Capucins, a assigné pour diffamation, devant le tribunal correctionnel de Bastia, les gérants du journal l'*Action* et le correspondant bastiais de ce journal, pour avoir, à l'occasion de l'expulsion des Capucins, publié une lettre dans laquelle il accusait les RR. Pères d'avoir, avant l'expulsion, volé et emporté tout ce qui se trouvait dans le chapelle de ce couvent. L'affaire viendra le 21 juillet.

⁂

Au Port

Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Loubatière, est arrivé de Livourne avec 10 passagers et 8 tonnes.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Orsini, est arrivé de Marseille avec 82 passagers et 100 tonnes marchandises.

— Le vapeur *Africa*, capitaine Gelinelli, est arrivé de Livourne avec 3 passagers et marchandises diverses.

— Le vapeur italien *Marsecco*, capitaine Pérès, est arrivé de Marseille chargé de marchandises diverses.

— Le vapeur anglais *Comino*, capitaine Browne, est arrivé de Gênes chargé de marchandises diverses.

— La balancelle italienne *Ida*, capitaine Rossi, est arrivée de Viareggio.

⁂

Société de Sainte-Dévote

Les membres honoraires et participants de la Société sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 28 courant, à 1 heure de relevée, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès verbal. — Situation financière. — Admission de nouveaux membres. — Radiations. — Questions diverses.

Le Président, J. AINOLA.

Etat Civil

Naissance

Giacomi Jeanne.

Décès

Canni Louise, 9 mois, de Bastia.

Bourse de Bastia

25 juin. — 26 juin

3 Rentes. 0/0 anciens 96.70 — 96.52

— 3 p. 0/0 nouvs 98.00 — 98.00

Dépêches Havas-Bullier

LE SÉNAT
et la proposition Massé

Les membres de l'Union républicaine du Sénat se sont réunis, avant la séance, pour discuter la proposition de M. Massé.

M Waldeck-Rousseau a combattu longuement cette proposition.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général d'Ivoley, commandant la 54e brigade d'infanterie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

LE CONGRÈS DES TABACS

Le Congrès annuel de la Fédération des ouvriers et ouvrières des manufactures françaises de tabacs a tenu, aujourd'hui, sa troisième séance.

Le Congrès a discuté la question de l'abaissement de la limite d'âge pour les retraites féminines.

EN SERBIE
Le Roi Pierre Ier

Le nouveau Roi de Serbie a assisté, hier soir, à une représentation théâtrale populaire.

Pierre Ier a été chaleureusement acclamé par tous les assistants.

Ce matin, réception, au nouveau palais, du corps diplomatique, des membres du gouvernement, du métropolite, du haut clergé et du corps des officiers.

Dans l'après-midi, le roi Pierre Ier a assisté à la grande fête populaire de Toptchider.

EN ESPAGNE
L'escadre française à Carthagène

Un grand déjeuner a été donné hier, à bord du vaisseau-amiral, le *Saint-Louis*, en l'honneur du Roi et du prince des Asturies.

Ce déjeuner offert au roi Alphonse par le vice-amiral Pottier, commandant l'escadre française, aura un grand rentissement dans toute l'Espagne.

EN ALLEMAGNE
Les fêtes de Kiel

Les fêtes nautiques de Kiel, qui ont commencé hier soir, ont attiré beaucoup de visiteurs.

L'Empereur, d'ailleurs, a tenu à assister à ces fêtes.

L'escadre américaine, qui est arrivée, à Kiel, depuis quelques jours a été passée aujourd'hui en revue par l'Empereur.

LE PARLEMENT
SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures 20 minutes.

M. Gotteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Maisons d'écoles

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant trait à certaines modifications à apporter à la procédure en vigueur jusqu'ici, concernant la création d'office des maisons d'écoles.

M. Gornot

rapporteur développe les conclusions de son rapport et demande l'urgence, qui est déclarée.

Le ministre
de l'Instruction publique

défend longuement le projet de loi.

M. de Marcère

monte à la tribune pour combattre les idées émises par M. Chaumié en faveur de ce projet de loi qui porte une atteinte très grave à la liberté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Chambre des Députés

Présidence de M. ÉTIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Encore la tiare

M. Roger-Ballu demande à interpeller le ministre de l'instruction publique, sur l'affaire de la tiare et sur les responsabilités en jeu dans son achat par l'administration.

Cette interpellation est renvoyée à la suite des autres.

La France et le Vatican

MM. Denys Cochin, Hubbard et Sembat demandent à interpeller le gouvernement sur les relations de la France avec le Vatican.

Cette interpellation est renvoyée également à la suite des autres.

Vérification des pouvoirs

L'ordre du jour appelle la discussion des rapports sur les opérations électorales dans les arrondissements d'Auriilac, de Forticalquier, de Montreuil et de Montbéliard.

La Chambre adopte sans discussion les conclusions de ces rapports tendant à la validation des opérations électorales.

En conséquence, la Chambre valide l'élection de M. Rigal, à Aurillac ; celle de M. Isnard, à Forticalquier ; celle de M. Morel, à Montreuil et enfin celle de M. Reville, à Montbéliard.

Pensions militaires

La Chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi modifiant l'article 8 de la loi sur les pensions des armées de terre et de mer.

Ce projet de loi est adopté.

L'OUTILLAGE NATIONAL

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à compléter l'outillage national pour l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission des travaux publics.

Les Congrégations de femmes

Suite de la 1re délibération sur les projets de loi relatifs aux demandes en autorisation formées par les 81 congrégations enseignantes de femmes, ci-après.

Ursulines à Montluçon
Ursulines à Nice.
Ursulines à Malche.
Ursulines à Montpellier.
Ursulines à Charlieu.
Ursulines à Rive-de-Gier.
Ursulines à Villefranche.
Dominicaines à Bordeaux.
Dominicaines à Epernay.
Dominicaines du S. Cœur à Hardinghen.
Dominicaines à Neuilly-sur-Seine.
Dominicaines du T. S. Rosaire à Sèvres.
Dominicaines à Sainte-Adresse.
Chanoinesses rég. de S. Augustin à Gray.
Chanoinesses rég. de S. Aug., à Epinal.
Sacré-Cœur à Colombier.
Sacré-Cœur à Tarentaise.
Saints-Cœurs de Jésus et de Marie au Puy.
Jésus-Marie à Remiremont.
Notre-Dame-des-Victoires à Voiron.
Trinitaires à la Trinité Porhoët.
Verbe Incarné à Sanoorre.
Visitation Sainte Marie à Bordeaux.
Visitation Sainte Marie à Saint-Etienne.
Visitation Sainte Marie à Lyon.
Visitation Sainte Marie à Avignon.
Visitation Sainte Marie à Grasse.
Clarisses à Lille.
Clarisses à Roubaix.
Sainte-Elisabeth de Lyon.
Sœurs Unies de Marvejols.
Sœurs-Unies de Saint-Gervais à Monde.
Union de Lunet.
Union de Saint Geniès d'Olt.
Union de Naves d'Aubrac.
Union de Saint Pierre de Bessuéjoule.
Union de Azzitz.
Union de Bozouls.
Union de Laverahe.
Union de Saint-Parthem à Saint-Parthem.
Union de S. François de S. Mart. de Lonne.
Union de Saint-Cyprien.
Croix de Plestin-les-Grèves.
Croix de Chavanod.
Croix de Lambezellec.
Croix de Jésus de Groissiat.
Sainte Croix de Saint Germain de Laprade.
Saint Joseph de Sainte-Foi de Peyrolières.
Saint Joseph à Lens
Saint Joseph de Marcillac.
Saint Joseph de Villecomtal.
Sacré-Cœur de Marie de Fianney.
Sacré-Cœur de Bossat.
Instruction du Sacré-Cœur de Montlieu.
Instruction du S. C. de N. D. d'Eygurande.
Dominicaines de Cette.
Dominicaines de Bonnay.
Doctrine chrétienne de Meyrueis.
Minimes de la Doct. chrétienne à Gelbes.
Notre Dame à Châtillon-sous-Bagneux.
Notre-Dame du Rosaire de Montels.
Notre-Dame des Victoires à Lyon.
Immaculée Conception de Rufflieux.
Immaculée Conception à Sauvagnon.
Carmélites de Saint-Georges-d'Agricol.
Consolatrices du Cœur de Jésus à Lille.
Ursulines à Montmartin.
Verbe incarné à Belmont.
Verbe incarné à Limoges.
Visitation de Sainte-Marie à Rennes.
Sainte Marthe à Dommartin.
Saint-Nom de Jésus à la Ciotat.
Ste-Name de Jésus et de Marie, à Marseille.
Sainte Enfance de Lavalla.
Saint-Dominique à Gramond.
S. Dominique à S. Jean de Pourcharesse.
Présentation de Marie à Châtel.
Retraite chrétienne à Aix.
Oblates de Saint-François de Sales.
Tiers Ordres des Serv. de Marie à Cuvres.
Trinitaires à Ducey.

M. Gaffier

combat le projet de loi, parce qu'il porte atteinte à la liberté.

L'orateur fait ressortir en outre que ce projet de loi, au point de vue financier, est désastreux.

Le président du Conseil

répond que l'enseignement religieux doit être donné à l'église et non dans les écoles, comme cela se pratique depuis longtemps.

Le droit d'enseigner doit être donné par l'Etat.

« Les congrégations enseignantes de femmes, ajoute M. Combes, ne répondent plus aux besoins sociaux; il faut absolument les supprimer toutes.

« La République ne manquera pas de pourvoir successivement à toutes les nécessités du service.

« Le personnel laïque est excellent ; les conseils municipaux feront le nécessaire pour que l'instruction ne soit pas négligée dans leurs communes. »

Le président du Conseil dit, en terminant, que les congrégations ont été reconstituées au mépris des lois anciennes. L'intérêt supérieur de la République nous commande d'arrêter l'enseignement congréganiste et nous l'arrêterons.

M. Leygues fait un bel éloge des missions étrangères et des œuvres d'assistance tenues par les congréganistes.

La discussion générale est close.

Demande de renvoi

Le président annonce qu'il a reçu de M. de Ramel une proposition tendant au renvoi du projet à la commission.

Cette proposition est repoussée par 365 voix contre 59.

Le Vote
SUR LE PASSAGE
à la discussion des articles

Le président met ensuite aux voix le passage à la discussion des articles.

Le scrutin, qui a donné lieu à un pointage, donne les résultats suivants.

Nombre des votants. .	554
Majorité absolue . . .	278
Pour	269
Contre	285

Le passage à la discussion des articles, repoussé par le gouvernement, est ainsi rejeté par la Chambre.

A la lecture de ce résultat la gauche fait une chaleureuse ovation à M. le président du Conseil.

PROPOSITION AYNARD

M. Aynard dépose une proposition de loi portant que les membres des congrégations supprimées et les instituteurs privés, qui ne pourront plus vivre de leur travail, recevront une pension annuelle de 800 francs payables par mois.

Le président du Conseil demande le renvoi de cette proposition à la commission de prévoyance.

Le renvoi est ordonné.

PROPOSITION THIERRY

M. Thierry dépose enfin une proposition tendant à demander un sursis pour la liquidation des congrégations : puis il la retire, en présence de l'hostilité marquée de la majorité de la Chambre.

La séance est renvoyée à lundi.

AVIS DE MESSE

Une messe sera dite samedi matin, à 10 heures, en l'oratoire de l'Immaculée Conception pour le repos de l'âme de

Mme veuve Sisco
Née Valery

La famille y assistera.

PRETS, ESCOMPTE, AVANCE à toutes personnes solvables; écrire OFFICE MUTUELLE, 42, avenue de Clichy, PARIS.

Manufacture Française
D'ARMES et CYCLES
Saint-Etienne (Loire)
Pour toutes commandes s'adresser à **M. H. Badaui**, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

Société anonyme
DES AUTOMOBILES DU CAP-CORSE

Le président de la Société a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour, le service en Automobile sera effectué régulièrement de la façon suivante :

Départ de Bastia, tous les soirs, à 1 heure et demie.

Arrivée à Morsiglia vers 6 heures.

Départ de Morsiglia, tous les matins, à 6 heures et demie.

Arrivée à Bastia vers 10 heures et demie.

Le Président de la Société,
Comte P. MATTEI.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

La Maison L. N. MATTEI et Cie, de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable

VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA

de sa fabrication, dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé, ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — DIMANCHE, 28 JUIN 1903 — N° 157

00306

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames [illegible], 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fêtes religieuses du : Saint Irénée M.
Soleil (heure parisienne)
Lever, 4 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Lune : Nouvelle le 24. — Premier quar., le 1.
FÊTE DE DEMAIN : Com. de Saint Paul.

27 JUIN

Les Curiosités de la Semaine

~~~ Cadeaux entre chefs d'Etats. **Lorsqu'un chef d'Etat va visiter un... confrère**, il est de règle de lui faire l'octroi d'une belle décoration. Le roi Edouard désirait vivement, paraît-il, conférer au président Loubet la Jarretière. Seulement on se serait aperçu qu'il y a de graves difficultés inhérentes à la constitution même de l'ordre, lequel, d'après ses statuts, ne doit comprendre que des têtes couronnées ou des membres de familles régnantes.

Et alors, on aurait décidé de nommer *le président de la République* grand-croix de l'ordre du Bain. Cette distinction est après la Jarretière, la plus importante des décorations anglaises.

~~~ Collection de dentelles. Puisque la Chambre vient de voter l'apprentissage obligatoire de la dentelle dans les écoles, on peut citer les collections qui passent pour les plus *belles*.

Celle de la reine d'Angleterre, qui est évaluée à 1.875 000 francs, et celle de la princesse de Galles, qui vaut 1.250.000 francs ; celle de *l'impératrice Eugénie, qui possède* entre autres une dentelle qui a coûté 125 000 francs le mètre ; celles des familles Astor et Vanderbilt, évaluées à 1.500 000 francs et 2.500.000 *francs* ; *enfin, celle du* Pape, qu'on estime valoir plus de 5.000.000 de francs.

~~~ Les froids de juin. D'un travail publié récemment par M. W. Marton, de l'*Institut météorologique* de Berlin, il résulte que le refroidissement de la deuxième décade de juin constitue un phénomène périodique caractéristique pour une *zone limitée à l'Ouest par* la mer du Nord, d'où elle s'étend *vers le Sud-Est à travers toute* l'Europe centrale, en s'élargissant graduellement. Sa limite passe à l'Ouest par l'Angleterre et la France, à l'Est par le Nord-Est de la *Scandinavie, l'Ouest de la Russie* et la mer Noire.

La chute thermique est provoquée par l'afflux des masses d'air froid originaire des contrées septentrionales et est liée à la présence d'une situation typique, caractérisée par l'existence d'une dépression sur la Russie, régime auquel fait suite un anticyclone couvrant l'Ouest de l'Europe.

~~~ Les séances de nuit à la Chambre. Il serait injuste, on des séances comme celle de mardi à la Chambre, de ne pas rendre hommage aux femmes intrépides qui, affrontant la chaleur, la faim et surtout les discours, sont restées jusqu'au bout, avalant toute la séance sans broncher et donnant un bel *exemple de vaillance aux députés* qui, eux, de temps en temps, disparaissaient sournoisement pour aller prendre un peu d'air ou se ravitailler à la buvette.

C'est un coin vraiment pittoresque, ces jours-là, que la buvette de la Chambre. On a beau être député, on n'en est pas moins homme, et l'on ne peut pas rester si longtemps sans *boire ni manger*. A partir de sept heures et demie ou huit heures du soir, la buvette est donc prise d'assaut et les malheureux garçons ne savent plus où donner de la tête. Le menu ne varie d'ailleurs jamais. Les questeurs, gens économes par nature, mettent à la disposition de leurs collègues, du jambon, du cervelas et du fromage de gruyère. Pain et vin à discrétion. Tout cela, d'ailleurs, n'est pas mauvais, quoiqu'un député du Midi ait fait remarquer avec une certaine amertume qu'il n'y avait pas d'ail dans le cervelas.

~~~ Nouvelle tenue des troupes. Le clou de la revue du 19 juillet, qui sera passée au Bois-de-Boulogne, en présence du roi d'Italie, sera l'essai d'un nouvel uniforme pour l'infanterie. Une compagnie du 28e, casernée à la Pépinière, sera habillée du nouvel uniforme dont une commission spéciale, présidée par le *général Gillain*, a déterminé le modèle, d'après les indications *du général André* : pantalon et vareuse en molleton gris bleuté, à col rabattu et à boutons bruns ; chapeau basc gris-bleu, relevé d'un côté par une cocarde ; le tout pareil, sauf la *qualité du tissu, pour* les officiers, les gradés et la troupe...

On ne sait encore si les autres troupes qui prendront part à la revue seront en grande tenue ou en tenue de campagne. *Mais il est* certain que la solution qui sera donnée à cette question dépendra avant tout de la température.

~~~ Glorieux débris. Un lambeau *du drapeau de la 9e demi*-brigade, recueilli lors de la retraite de Moscou, par un canonnier nommé Plaisant, vient d'être offert par le petit-fils de celui-ci au 9e de ligne. Le *régiment*, qui tient garnison à Agen, organise, pour célébrer le retour de cette glorieuse relique, une journée de patriotiques réjouissances.

~~~ *Les progrès du féminisme.* Si cela continue, les femmes, avec leur ténacité souriante, auront bientôt envahi toutes les carrières jusqu'ici réservées au sexe viril et *fort. Déjà, elles peuplent les grandes* administrations, les sociétés financières ; elles s'insinuent gentiment et avec autorité dans le barreau, la médecine, les arts décoratifs, le journalisme. Ce n'est pas suffisant, paraît-il, et leur activité se porte maintenant vers la carrière maritime.

La nomination de Mlle Sarah Brullo comme médecin de bord sur un paquebot de la Compagnie de navigation mixte, faisant le voyage de Marseille à Alger, a fait que deux autres candidates sollicitent un poste semblable à bord d'autres paquebots.

Mais le mal de mer, mesdemoiselles, y avez vous songé ?

PIPELET.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

28 juin 1794. — Décret d'Adorno, doge de Gênes, par lequel il reconnaît les privilèges que la République avait précédemment octroyés à la ville de Calvi.

Le duc de Milan, quand il fut maître de Gênes, confirma ce décret.

Les Elections Départementales

Ghisoni

M. G. Salvini nous télégraphie de Paris qu'il est candidat, dans le canton de Ghisoni, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 juillet pour la nomination d'un membre du conseil général, en remplacement de M. Romani, démissionnaire.

Sainte-Marie-Sicché

M. Louis Costa, notaire, adresse aux électeurs du canton de Sainte-Marie-Sicché la circulaire suivante :

Citoyens,

Dimanche, 5 juillet, vous êtes appelés à élire votre représentant au Conseil général.

Les groupes socialistes du canton m'ont désigné pour être, dans cette élection, le porte drapeau des revendications prolétariennes et ce choix a été ratifié par différents groupes socialistes de la Corse, de Marseille et de Paris.

J'accepte avec fierté le poste de combat qui m'a été assigné et je viens solliciter vos libres suffrages.

Si je suis votre élu, je m'efforcerai de justifier la confiance que vous m'aurez témoignée en conservant tout ce que j'ai d'énergie, d'intelligence et de volonté à la défense des intérêts du prolétariat que l'on a trop longtemps méconnu. Je poursuivrai avec opiniâtreté la réalisation de toutes les réformes qui auront pour but l'amélioration de votre sort : répartition plus équitable des impôts qui, avec le système actuel, pèsent surtout sur les petits propriétaires, retraites ouvrières pour les travailleurs des campagnes, de l'usine et de l'atelier, exécution de travaux publics ayant pour objet l'amélioration du sol et le développement de la production agricole, etc., etc.

Les intérêts économiques de notre canton seront aussi l'objet de toute ma sollicitude. Je vis au milieu de vous et je connais vos besoins. Dans mon désir de les satisfaire je puiserai la force nécessaire pour vous faire accorder les satisfactions que vous êtes en droit d'attendre de votre représentant.

Je n'ai pas à me prévaloir de talents transcendants ni d'une haute situation politique. J'ai seulement une grande volonté et un désintéressement absolu à vous offrir : ils vous sont acquis entièrement.

Citoyens,

Vous avez à sauvegarder les traditions de fierté, d'honneur et d'indépendance que nous ont légués nos aïeux. Aux impudentes tentatives d'asservissement dont la Corse est l'objet vous répondrez en soutenant le tocsin de la délivrance. Vous aurez ainsi, les premiers, protesté contre cette politique d'accaparement et de corruption que l'on veut implanter chez nous. *Je serai doublement fier d'avoir provoqué* cette manifestation et d'appartenir au canton qui l'aura faite.

Louis COSTA.

Cognocoli, le 23 juin 1903.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'urgence des propositions de MM. Meunier et Massé, tendant à compléter l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association.

Nombre de votants. .	546
Majorité absolue. . .	274
Pour l'adoption . .	302
Contre	244

La Chambre a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Astima, Gabrielli, Malaspina.

M. Gavini, absent par congé.

Scrutin sur le renvoi à la commission de l'enseignement du contre-projet de M. Bos, ainsi conçu :

« Il est interdit à toutes les congrégations d'hommes et de femmes de donner l'enseignement. »

Nombre de votants. .	558
Majorité absolue. . .	280
Pour l'adoption . .	448
Contre	110

La Chambre a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Astima, *Gabrielli, Malaspina.*

M. Gavini, absent par congé.

Scrutin sur le renvoi à la commission de l'enseignement du contre-projet de M. Leroy, ainsi conçu :

« A partir de la promulgation de la présente loi, nul ne sera admis à enseigner dans les écoles primaires et primaires supérieures privées, s'il n'est pourvu du certificat pédagogique.

« Dans le délai d'un an à partir de la même date, les directeurs et directrices des dites écoles devront justifier qu'ils sont pourvus du cer-

---

38 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN HOMME SÉRIEUX

PAR CHARLES DE BERNARD

IX

Moins d'une heure après cet entretien, M de Pontailly et Morêal descendaient de voiture au lieu désigné pour le rendez-vous. Pour une raison connue du lecteur, ils n'y trouvèrent personne. Ils attendirent plus d'une heure, d'abord avec patience, ensuite avec étonnement. Enfin la vivacité du marquis ne lui permit pas de se taire plus longtemps.

— Il est neuf heures et demie, dit-il en tirant sa montre ; ce drôle se moque de vous. Je l'ai toujours soupçonné de n'être pas franc du collier.

— Quelque empêchement peut-être, dit le vicomte.

— Le duel n'admet pas plus d'empêchement que les dettes de jeu n'admettent de délai. Notre homme ne viendra pas parce qu'il a peur, voilà tout ; mais je connais son adresse : retournons à Paris, et prenons-le d'assaut dans son domicile ; il faudra bien qu'il m'explique sa conduite, car c'est moi qui prends l'affaire maintenant. Un poltron de cette espèce prétendre à la main de ma nièce ! Je serai, parbleu ! ravi de lui dire à ce sujet ma manière de voir.

De retour à Paris, le marquis et le vicomte se rendirent aussitôt à un hôtel garni de la rue Croix-des Petits Champs, où s'était logé le défaillant ; là ils apprirent que M. Dornier n'était pas rentré depuis la veille.

— Le lièvre a changé de gîte, dit le vieillard en riant ; car, malgré sa susceptibilité à l'endroit du point d'honneur, l'aventure prenait à ses yeux une tournure *si bouffonne*, qu'il jugea inutile de la traiter désormais sérieusement. Ma foi, cherche sa piste qui voudra. Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'en rester là. Votre rival vient de se suicider, et cela veut mieux pour vous que de l'avoir tué vous-même. Battons le fer tandis qu'il est chaud ; allons trouver M. Chevasse.

— Vous devez comprendre, répondit le vicomte, qu'après le refus que j'ai essuyé, il y a deux mois, il m'est impossible de me présenter chez M. Chevasse, à moins qu'il ne m'y appelle lui-même.

— C'est juste ; je ne pensais plus à cela. Eh bien ! vous m'attendrez dans la voiture. Au total, la journée est bonne ; nul doute qu'en apprenant *la fâcheuse conduite de Dornier*, mon beau-frère ne rompe avec lui sur-le-champ.

X

La plupart des députés, pendant leur séjour à Paris, se logent presque aussi modestement que le font les étudiants ; oiseaux de passage, jusqu'à ce qu'ils retournent à leur nid, le moindre gîte leur suffit, comme à l'hirondelle. Quelques-uns, cependant, y attachant une certaine importance, et M. Chevasse était de ce nombre. Le logement qu'il occupait à l'hôtel Mirabeau était assez grand pour qu'il y pût recevoir plusieurs de ses collègues, et il s'y était installé en homme décidé à retrouver, du moins, en partie, les agréments et les ressources de son propre logis.

Avant son départ de Douai, le député avait fait mettre au roulage une caisse énorme contenant un choix des livres de sa bibliothèque qu'il prévoyait devoir lui être le plus indispensables dans le cours de la session. C'était le *Moniteur* depuis 1830, le *Bulletin des Lois*, une foule de brochures politiques, et enfin la collection complète du *Patriote Douaisien*, nécropole d'articles d'opposition d'où le nouveau membre du côté gauche comptait bien exhumer pour la tribune plus d'une tirade à effet.

Fort aristocrate dans ses habitudes, malgré ses principes démocratiques, M. Chevasse aurait trouvé au-dessous de sa dignité d'aller consulter, dans une bibliothèque publique ou dans un cabinet de lecture, les livres dont il pouvait avoir besoin. Quant à travailler à la chambre, comme font plusieurs députés, Dornier lui avait insinué qu'un homme d'Etat, pour conserver son prestige, doit toujours sortir de son cabinet armé de toutes pièces, et paraître tout savoir sans jamais avoir l'air de rien apprendre.

En ce moment, M. Chevasse, enveloppé d'une belle robe de chambre sérieuse en sa couleur, était assis devant un grand bureau garni d'une étagère où il avait fait ranger ses livres. Un manuscrit fort raturé était ouvert devant lui, et il le feuilletait avec une attention mêlée d'impatience. S'il nous était permis de trahir un secret commun à un assez grand nombre d'orateurs, nous avouerions au lecteur que ce cahier si souvent revu et corrigé n'était autre chose que l'improvisation par laquelle le nouveau député voulait signaler son début.

M. Chevasse appelait ainsi le travail du cabinet au secours de l'inspiration de la tribune, non *pas qu'il crût manquer d'esprit* comptant on qu'il se défiât de son éloquence ; mais il attachait une telle importance à son premier pas dans la carrière parlementaire, qu'il lui semblait impossible d'y apporter trop de préparation et de soins.

— Un homme comme moi ne doit aborder la tribune que par un coup d'éclat, s'était-il dit après son élection.

Quel serait ce coup d'éclat ? Si les exemples ne manquaient pas, tous offraient des inconvénients. Il y avait le début foudroyant, l'apostrophe de Mirabeau à M. de Brézé ; mais ce n'est qu'au milieu des orages d'une révolution naissante qu'on peut faire gronder un pareil tonnerre ; — le début spirituel, la réplique de Pitt à lord Nugent mais l'esprit était-il bien le meilleur moyen de réussir à la Chambre ? — le début libéral, la motion de Burke contre la taxe du timbre imposée aux colonies d'Amérique, mais ici la multiplicité des abus rendait fort difficile le choix du point d'attaque.

(*A suivre*).
~~~

tificat d'aptitude pédagogique, à peine de fermeture des écoles dirigées par elles. »

Nombre de votants. .	543
Majorité absolue. . .	272
Pour l'adoption . .	270
Contre	273

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Astima, Gabrielli, Malaspina.

M. Gavini, absent par congé.

Bulletin Financier

Paris, 1er-24 juin 1903.

Les tendances du marché sont meilleures en général. Seule, notre rente fait triste figure et au lieu de participer au mouvement de reprise, elle fléchit à 96.92. Les Fonds Etrangers sont soutenus, les valeurs ottomanes se relèvent.

Nos Sociétés de Crédit sont toutes très fermes. Nous pouvons annoncer que l'émission de l'emprunt des chemins de fer russes, de 468 millions de francs, aura lieu au pair le 8 juillet aux guichets de toutes les grandes banques françaises.

Au marché au comptant, on recherche à 342 les obligations Victoria-Minas. Les actions des Mines de Fer de Fillols progressent à 243.50. Les Charbonnages des Alpes continuent à être l'objet d'un bon courant de demandes, l'action à 415 et l'obligation à 245. Le marché est très ferme sur la Cassinga qui finit à 59.50.

La Kokumbo est en reprise à 35 frs. L'ingénieur Philpot, chargé d'établir une voie Decauville entre Kokumbo et le point où le Bandama cesse d'être navigable, télégraphie qu'il a reçu le meilleur accueil et qu'il obtiendra les plus grandes facilités pour l'exécution de sa mission.

Les Chemins Français sont faibles.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 juin à 8 h. 1/2

1. Isabelle,	Puech.
2. Macbeth,	Verdi.
3. Santiago,	Corbin.
4. La Traviata.	Verdi.
5. Pas de quatre.	

Le Chef de Musique, C. MOLINERI.

Au Cercle de la Méditerranée

Dans la journée de vendredi, ceux qui se trouvaient sur la place Saint-Nicolas remarquaient que le drapeau du Cercle de la Méditerranée avait été hissé, sans qu'un premier abord on sut ce qui motivait cette manifestation.

Le Cercle fêtait l'heureux retour de son président, M. Luiggi, président de chambre honoraire à la Cour de Bastia, échappé comme par miracle, on le sait, au naufrage du *Liban*. Une magnifique gerbe de fleurs était placée dans un des salons du Cercle avec cette inscription : « Le Cercle de la Méditerranée à son Président », à quoi l'on avait ajouté ce mot : *Redivivus*, rendu à la vie.

Lorsque vers cinq heures M. Luiggi arriva, ce fut à qui se presserait autour de lui, à qui lui prodiguerait les démonstrations les plus affectueuses.

— Est-ce bien vous, cher ami. N'est-ce pas plutôt votre ombre qui revient des sombres bords ?

— Oui, c'est bien moi en chair et en os.

Puis il rappelait les émouvantes péripéties de son sauvetage dont les journaux ont déjà fait connaître les détails.

Mais toute cette joie était troublée par la pensée de tant de victimes qui, celles-là, ne reviendront pas.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Casanova Jean André, adjudant, 16 ans 10 mois 12 jours de services, 680 francs.

Orsini Vincent, sergent, 24 ans 6 mois 10 jours de services, 784 francs.

Franchi Charles François, maréchal des logis de gendarmerie, 44 ans 8 mois 24 jours de services, 950 francs.

Giamarchi Paul-François, brigadier de gendarmerie, 31 ans 6 mois 18 jours de services, 720 francs.

Luciani Ignace, gendarme, 24 ans 8 mois 23 jours de services, 700 francs.

Franchi Charles-Antoine, garde républicain, 14 ans 10 mois 11 jours de services, 384 francs.

Maniacci Dominique, adjudant, 23 ans 3 mois 4 jours de services, 940 francs.

Agostini Jacques, sergent surveillant, 30 ans 9 mois 25 jours de services, 990 fr.

Alfonsi Ours-Jean adjudant, 30 ans 1 jour de services, 1.120 francs.

Frutani Ange-Grazietto, adjudant, 37 ans de services, 1 180 francs.

Mattei Jean-Baptiste, sergent, 36 ans 1 mois 21 jours de services, 883 francs.

Arrighi Paul-Jérôme, adjudant, 28 ans 9 mois 28 jours de services, 953 francs.

Casta Pierre-François, capitaine, 36 ans 9 mois 23 jours de services, 2 650 fr.

Taddei André, capitaine, 36 ans de services, 2.600 francs.

Perinetti Léon-Raphaël, capitaine, 32 ans 2 mois 15 jours de services, 2.475 francs.

Le Mois Météorologique à Bastia

MAI 1903

Le mois de mai a eu 6 jours de pluie qui ont donné 29mm d'eau. La moyenne est de 6 jours et de 47mm.

L'année dernière ce mois avait eu 93mm de pluie.

La température moyenne du mois a été de 18°3, elle est supérieure de 5°6, à celle du mois d'avril.

L'année dernière la température moyenne de mai n'avait été que de 15°5.

Les vents se sont répartis de la manière suivante :

15 jours S.-E. (sciocco).
6 jours N.-E. (grecale).
2 jours N.-O. (maestrale).
1 jour N. (tramontana).
3 jours O. (ponente).
4 jours de calme.

31 jours.

Moyennes du mois :

Température minima, 13°9.
Température maxima, 22°8.
Hauteur barométrique, 760mm2.
Intensité du vent, 1,2.
Etat du ciel, 0,46 couvert.

Baccalauréat

A Bastia, la session s'ouvrira lundi, à 1 heure 3 quarts de relevée.

La commission est composée de MM. Constans et Lapie, de la faculté des lettres d'Aix ; MM. Rossigneux, professeur de philosophie ; Doublet, professeur de rhétorique ; Morel, professeur d'histoire, du lycée de Nice.

Ont été définitivement reçus à Ajaccio.

Baccalauréat moderne, 1re partie : MM. Angelini, Ciambelli, Pietri, (mention assez bien) ; Ferracci, Marini François, Giacomoni, Santarelli, Bartoli, Peraldi, Franceschi, Costa, Tomasini, Versini, Leoneili, (mention passable).

Baccalauréat classique, 1re partie : MM. Meunier, (mention bien) ; Arrio, Orsoni, Texier, (assez bien) ; Orsini, Colonna d'Istria, Leonetti, Mariani, Casagneau, Morelli, Nicoli, Chiappini, Poggiali, Jauffret, Alessandri Alexis, Ferrandi, Fanucci, Pinelli Ange, Mejer, (mention passable).

Baccalauréat moderne, lettres-philosophie : M. Nogaier.

Le chalutage à vapeur

Le comité consultatif des pêches maritimes s'est réuni lundi matin, à Paris, sous la présidence de M. Gerville-Réache. Il a adopté les conclusions du rapport de M. Hennequy sur la proposition de loi ayant pour but d'établir une taxe de 10 francs par tonne sur les chalutiers à vapeur. Ces conclusions sont les suivantes :

1° Le chalutage à vapeur constitue une industrie nouvelle qui marque un progrès important sur le chalutage à voiles, en permettant aux pêcheurs français d'aller au loin concurrencer les étrangers et prendre leur part de richesses naturelles jusqu'ici délaissées.

2° Les chalutiers à vapeur ne font pas concurrence aux petits pêcheurs employant des embarcations à voiles, attendu que ceux ci ne peuvent généralement pas pêcher dans les régions fréquentées par les bateaux à vapeur et ne capturent pas les mêmes espèces de poissons, sauf dans les plus petites profondeurs fréquentées par eux.

3° Les chalutiers à vapeur en traînant leurs filets sur des fonds de 50 à 200 mètres, sont beaucoup moins nuisibles à la reproduction des poissons comestibles que les petits chalutiers qui, par suite de l'insuffisance de surveillance, pêchent souvent près des côtes dans la zone territoriale et détruisent dans certaines régions une grande quantité de poissons qui n'ont pas encore atteint leur croissance normale.

4° La quantité de poisson apportée sur les marchés par les chalutiers à vapeur, loin d'avilir le prix du poisson, a aidé généralement à la hausse des cours, ainsi qu'il résulte de la statistique établie par le Syndicat des amateurs de pêche de Boulogne, d'après laquelle le prix du poisson a subi depuis l'armement des chalutiers à vapeur une hausse moyenne de 26.47 0/0.

5° La France, malgré les efforts individuels d'un certain nombre de ses armateurs, se trouve, au point de vue du chalutage à vapeur, en état d'infériorité vis-à-vis des nations voisines, de l'Angleterre, de la Belgique, ainsi que de l'Allemagne, dont le gouvernement use de son influence morale et pécuniaire pour développer ce genre de pêche et pour former et entretenir un personnel de chauffeurs et de mécaniciens pour sa marine de guerre.

Il n'y a donc pas lieu d'entraver le développement du chalutage à vapeur en imposant les bateaux se livrant à cette pêche d'une taxe de 10 francs par tonne.

Brevet de capacité

MM. les aspirants au brevet élémentaire sont informés que les épreuves de la première série auront lieu au Lycée, lundi matin, à 7 heures et demie.

Entrée par la rue de la Miséricorde, près l'église Saint-Charles.

MM. les aspirants trouveront à notre librairie toutes les fournitures nécessaires.

Un événement à Tunis

Guérison remarquable d'une personne bien connue

Mme Veuve Marcou, de la maison de Droguerie générale de la Tunisie, Chebert et Marcou, a écrit à MM Gabin et Cie pharmaciens à Paris, une lettre que nous reproduisons ci-dessous. Elle y proclame l'excellence des Pilules Pink qui l'ont guérie.

« après une longue maladie qui avait complètement épuisé mes forces, je voulus essayer les Pilules Pink que j'avais tant entendu prôconiser dans le monde de la pharmacie et de la droguerie. J'ai été enervellie des résultats que j'ai obtenus et chaque fois que j'en ai l'occasion, je ne manque pas de recommander leur emploi aux personnes affaiblies. Les Pilules Pink, j'ai pu m'en convaincre ainsi que toutes les personnes qui m'ont vue si malade, assurent le triomphe de l'anémie et de tous les désordres causés dans l'organisme par la pauvreté du sang ».

Il y a dans les anémies énormément de personnes qui souffrent de faiblesse générale, d'anémie et non aussi bien parmi ceux qui sont déjà sceptiques que parmi ceux qui viennent d'y faire leur résidence, à tous, l'intention de la guérison du cas d'anémie grave de Mme Veuve Marcou sera utile. Les pilules Pink ne sont pas ce que certaine de tradeurs se plaisent à dire, une panacée universelle, un remède à tous les maux. Non, les Pilules Pink sont simplement, et cela est déjà énorme, un régénérateur du sang tonique des nerfs infaillible. Il est reconnaissable que leur action s'étend avec efficacité sur un grand nombre de maladies. Ce qui peut sembler extraordinaire au premier abord est au contraire d'une simplicité enfantine à expliquer. La majeure partie des maladies ne vient-elles pas d'une mauvaise composition, d'un mauvais état du sang. La pauvreté du sang n'est-elle pas la cause de l'anémie, de la chlorose, des maux d'estomac, de la faiblesse générale, de la faiblesse nerveuse, du rhumatisme. Les Pilules Pink, en reconstituant le sang, entrent en lutte avec ces maladies. Lorsque le sang est reconstitué la maladie a disparu. L'attestation ci-dessus d'une personne aussi connue dans le monde médical et pharmaceutique de Tunisie, que Mme Veuve Marcou, est un sûr garant de l'efficacité d'un médicament que cette dame reconnaissante recommande puissamment. Le traitement des Pilules Pink est simple, facile, peu couteux, efficace, et permet de se débarrasser des affections suivantes : anémie, chlorose, neurasthénie, maux d'estomac, rhumatismes, irrégularités des femmes, conséquences du surmenage physique et mental, maladies nerveuses, suites de l'influenza. Elles sont en vente ch z toutes les pharmacies, et chez Gabin et Cie, pharmaciens, 23, rue Vivienne, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

Echos des fêtes officielles de Vichy

Au magnifique banquet offert le 31 mai par la Compagnie Fermière aux Ministres et aux six cents médecins venus de tous les points d'Europe, seules les Liqueurs Cusenier ont été admises à figurer sur les tables.

Par ce temps de guerre aux mauvais alcools, tout commentaire affaiblirait cet hommage rendu par le Corps Médical aux célèbres Liqueurs qui ont valu à la maison Cusenier le renom incontesté de Première Marque du Monde.

Avant le banquet presque tous les convives réunis à La Restauration, firent honneur à l'Oxygénée verte Cusenier, dont beaucoup d'entre eux ont avoué faire leur apéritif favori.

LE COLONEL DRUDE

Le nouveau commandant du 163e d'infanterie a commencé sa tournée en Corse, pour inspecter les divers détachements de ce régiment. En chef actif et consciencieux, il connaît déjà, un mois seulement après son arrivée en Corse, les détails des casernements de Calvi, Bonifacio, Sartene, Ajaccio et Corte. Et ce n'est pas chose commode que de se rendre compte aussi rapidement des effectifs et du matériel d'un régiment si éparpillé.

Pendant les journées de samedi et de lundi notre garnison a été secouée quelque peu par la visite du nouveau colonel, un terrible homme qui est lutté tous les matins à quatre heures.

Le colonel Drude est un vrai soldat, aimant passionnément son métier. Fils d'officier, il a été élevé à La Flèche où il a pris goût de bonne heure à la carrière militaire qui devait lui réserver ses faveurs puisqu'elle lui a valu avant cinquante ans l'aigrette blanche et la croix d'officier. Il est vrai de dire aussi que le jeune colonel du 163e n'a pas passé son temps à tracasser dans les villes de garnison à la mode. En Afrique, au Toukin, en Chine, il s'est distingué au feu dans maintes circonstances, notamment pendant la dernière expédition de Chine, et on trouverait difficilement un officier plus brave et plus habile dans l'art de former et de conduire des hommes.

Le colonel Drude a une mémoire prodigieuse. Il a déjà tenu garnison en Corse, comme lieutenant au 58e, et n'a pas oublié un nom des quelques personnes qui ont été en relations avec lui à cette époque. D'un abord simple et franc il inspire tout de suite de la sympathie. En même temps qu'un homme charmant, le colonel Drude est un père pour ses troupiers, veillant à leur bien-être. En deux jours il a tout vu dans les moindres détails et mardi matin il prenait le train pour aller inspecter avec le même soin le bataillon qui tient garnison à Corte.

Avant de quitter Ajaccio il a tenu à offrir à ses officiers un apéritif au Café Roi-Jérôme, pour bien leur témoigner le plaisir qu'il avait à les réunir et à se trouver au milieu d'eux. — E. B.

(Journal de la Corse).

LA CATASTROPHE DU LIBAN

Les Reconnaissances

Nous avons indiqué, dans notre dernier numéro, que les corps des dix malheureux naufragés recueillis pendant la journée de lundi, avaient été transportés au dépositoire du cimetière Saint-Pierre. C'est là que, dès hier matin, à la première heure, se sont rendus les parents, les amis des disparus.

Les signalements précis et détaillés que nous avons publiés ont facilité les reconnaissances. Aussi M. Lennes, commissaire de police du XVe arrondissement, chargé de ces pénibles fonctions, a pu dresser, hier, les états civils suivants :

Santoni Agnès, 3 ans, née à Marseille. Reconnue par son père, demeurant 41, rue des Dominicains.

Albertini Madeleine, 26 mois, reconnue par son père.

Bosnier Anna-Angèle, 22 mois ; reconnue par son père, ouvrier des quais ; la pauvre fillette était conduite à Bastia par sa grand'mère.

Gasnel Madeleine, 4 ans et demi ; reconnue par Mme Cheyrron, 8, rue de la Liberté, et Mlle Fabre ; elle était fille d'un adjudant, en garnison à Albi.

Bevançon Antoine, 34 ans, garçon de cuisine du *Liban*. Reconnu par sa mère et son frère. La famille Bevançon demeure 82, rue de Cannes.

Casoni Henriette, née à Toulon le 19 mai 1902, reconnue sur signalement apporté par les parents au lendemain de la catastrophe.

Lucchini Antoine, 20 ans, journalier, reconnu par son beau-frère, 12, rue du Petit-Puits.

Vecchioni Ignace, 4 ans, reconnu par son père, Mme Vecchioni se rendait en Corse avec ses trois enfants. La mère seule a été sauvée ; un des enfants n'a pu encore être retrouvé.

Landi Attilio, 8 ans, reconnu par son père, habitant la Panouse.

Santi Yvonne, 13 ans, reconnue par M. Anglès, demeurant 69, rue de Rome, chez qui la pauvre enfant était venue passer quelques semaines de vacances. Elle retrait à Bastia chez son père, chef de gare dans cette ville.

Tous les corps recueillis avant hier ont donc été reconnus, les permis d'inhumer ont été donnés, dès hier matin, par M. Lennes, commissaire de police du XVe arrondissement. A 2 heures, auront lieu les obsèques de trois des enfants. A 3 heures, six autres inhumations ont été faites, devant les parents éplorés.

Seule la petite Gasnel, dont le père est adjudant dans un régiment de ligne en garnison à Albi, n'a pas été inhumée, suivant le désir qu'en ont exprimé les parents. Les obsèques auront lieu ce matin, à 8 heures, au dépositoire.

(Petit Provençal)

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CENTURI. — M. Vecchini, receveur des postes et télégraphes à Calacuccia, a été nommé aux mêmes fonctions à Centuri, en remplacement de M. Pietri, retraité.

∴

SAINTE-MARIE-SICCHÉ. — Les électeurs du canton de Sainte Marie Sicché sont convoqués pour le 5 juillet 1903, à l'effet d'élire un membre du conseil général, en remplacement de M. Mariani, démissionnaire.

∴

SARTENE. — M. Jagnot, inspecteur adjoint des eaux et forêts à Nevers, est nommé inspecteur à Sartene, en remplacement de M. Bernard de Lavernette.

∴

ILE ROUSSE. — M. Millie, avoué, représentant du liquidateur, accompagné de M le juge de paix Orticoni, de M. le notaire Battestini et de M. le greffier Savelli, ont procédé à la levée des scellés aux couvents des Franciscains d'Ile Rousse et de Marcasso et à l'inventaire.

Le couvent d'Ile-Rousse a été estimé 12 000 francs ; celui de Marcasso, 18,000 francs.

∴

EVISA. — Mme Françoise Falconetti, née Gigli est nommée débitante de tabacs de la régie et de poudres à feu à Evisa, en remplacement de M. Versini Jean-André, démissionnaire.

∴

LURI. — Nous enregistrons avec plaisir le succès remporté à l'examen du brevet élémentaire par Mlle Pieretti Rosa, de Luri, fréquentant l'école de la section de Pians

La nouvelle brevetée compte quinze ans à peine. C'est le cas de dire qu'elle s'est montrée digne de la dispense d'âge que M. le Recteur a bien voulu lui accorder.

Les brillantes conditions dans lesquelles Mlle Pieretti a enlevé son diplôme ne sont pas faites pour nous surprendre. Elle a en effet de qui tenir. Son oncle germain, le distingué commandant du paquebot *Chodez*, est aussi l'honneur d'obtenir, après une année de cours, son brevet de capitaine avec le premier numéro. L'intelligence, l'amour du travail, la volonté de bien faire semblent héréditaires dans cette famille.

A l'heureuse brevetée ainsi qu'à ses parents, nous présentons nos plus sincères félicitations. — *Un Ami.*

Société anonyme DES AUTOMOBILES DU CAP-CORSE

MM. les actionnaires de la Société des automobiles du Cap-Corse sont convoqués au siège social, à Erbalunga, le 5 juillet 1903, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

2me assemblée générale constitutive ; approbation des statuts ; Emission d'un emprunt.

H. FANTAUZZI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 23 à midi, + 26°3 à 7 heures du soir, + 24 2 Maxima, + 28 2 Minima, + 17°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée N. E. faible. Dans l'après-midi, calme.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Faculté de Médecine

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Michel Figarella a subi avec succès son examen de pathologie externe, de médecine opératoire et d'obstétrique devant la faculté de Montpellier.

Nos plus sincères félicitations.

∴

Bonne pêche

Ces deux derniers jours on a capturé plus de 2 500 kilos d'anchois et sardines ; les anchois sont en plus grande quantité et se vendent 80 et 70 centimes le kilo ; les sardines 60 et 50 centimes. Mais la majeure partie de cette pêche est réservée pour la salaison, car on ne sait si les poissons continueront à séjourner dans nos eaux et on veut éviter de faire venir d'Algérie ce qu'il faut de conserves pour la consommation.

∴

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Raffalli René avec Mlle Emilie Brizzi.

∴

Décès

La semaine dernière, le trois-mâts *Tourny* rentrait dans le port de Marseille, son pavillon en berne. Pendant la traversée, trois décès s'étaient produits dans le personnel de bord, parmi eux se trouvait M. le lieutenant Léon Ghigini, fils du regretté receveur d'octroi.

M. Léon Ghigini était à peine âgé de 25 ans et se préparait à affronter les examens d'officier de la marine marchande. On croit que ces trois décès sont dûs à la mauvaise qualité des conserves consommées pendant la traversée.

Nous prenons une vive part à la mort prématurée de notre concitoyen et adressons à sa sœur, à son beau-frère et à Mme Varese et M. Varese, agent-voyer d'arrondissement à Sartene, toutes nos condoléances.

∴

Procession

La procession de la Fête Dieu aura lieu dans le quartier du Nouveau Port aujourd'hui dimanche. Elle sortira de la chapelle de N.-D. de Lourdes à 5 heures et demie, et suivra l'itinéraire habituel.

∴

Exercices de tir

Des exercices avec cartouches à blanc seront exécutés le 1er juillet prochain, de 4 à 8 heures du matin, dans la zone comprise entre Bastia, Cardo, le Pigno, la vieille route de Saint-Florent et la mer.

∴

Miroir des Modes

Prenez le *Miroir des Modes*, pour le mois de juillet. Il surpasse, en beauté, tous les numéros précédents. Ce qui distingue cette publication de toutes les autres, du même genre, c'est le pratique combiné avec l'artistique. Le numéro de ce mois est particulièrement joli, en ce que la disposition des gravures a été changée, afin de permettre au lecteur d'identifier plus facilement les patrons avec les gravures demi-teintes. Les planches coloriées, grâce à un procédé tout nouveau, rappellent de charmantes aquarelles, par la combinaison harmonieuse de leurs couleurs.

∴

A Saint-Jean

Mardi, 30 du courant, aura lieu à la paroisse de Saint-Jean la clôture du mois du Sacré-Cœur : le matin à 7 heures, communion générale, le soir à 8 heures moins le quart, procession, acte de consécration et salut du Saint-Sacrement.

Les fidèles viendront en foule rendre hommage à ce Cœur adorable duquel la France catholique attend son salut.

∴

Matinée musicale

Dimanche, 28 juin, et mardi 30, à 4 heures du soir, matinée musicale chez Mlle Gleise.

∴

Société de Sainte-Dévote

Les membres honoraires et participants de la Société sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 28 courant, à 1 heure de relevée, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès verbal. — Situation financière. — Admission de nouveaux membres. — Radiations. — Questions diverses.

Le Président, J. AIROLA.

∴

Crème Guasco antiseptique

D'un parfum très agréable cette CRÈME est sans rivale pour blanchir et assouplir la peau, faire disparaître du visage les taches de rousseur, boutons, démangeaisons, atténuer les rides, etc. Les produits qui la composent étant absolument inoffensifs et de premier choix, la CRÈME GUASCO peut être employée journellement pour entretenir la beauté et l'hygiène du visage. Prix, 1 fr. 25 ; par la poste, 1 fr. 40. Dépôt général : Pharmacie Guasco, à Marseille ; à Bastia, Pharmacie Dané, Boulevard Paoli.

∴

Objet perdu

Il a été perdu trois clés dont un passe-partout.

Les rapporter au bureau du journal, contre récompense.

∴

A louer

Appartement 2e étage, maison Fantauzzi.

Magasin, avec et sans étagères, ancienne imprimerie Fabiani.

Divers Magasins, Usine de Toga.

S'adresser : L.-N. Mattei et Cie, place Saint-Nicolas, 15.

Etat Civil

Mariages

Sturlini Pascal, boucher, de Bastia, et Lunardi Marie-Stéphanie, brodeuse, de Volpajola.

Ferrandini Jacques, coiffeur, et Mantredi Marie Hélène, tailleuse, tous deux de Bastia.

Naissances

Destrampe Raoul-Michel-Raphaël.

Manufacture Française D'ARMES et CYCLES
Saint-Etienne (Loire)
Pour toutes commandes s'adresser à M. H. Badani, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

GRAND ENTREPOT DE VINS
CORSES, D'ITALIE ET D'ALGÉRIE
Oreste BIAGINI
Bastia, 5, *Avenue Carnot*, 5, *Bastia*
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
LIVRAISON A DOMICILE
ENVOI GRATIS D'ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE
Prix de Vente
VIN CORSE, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLE CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco
Verre à rendre
Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant de Domaine de MAOUCHE EL-OUED, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,
0 fr. 25 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-jeunes, en barils, en bordelaises et en demi-muids, au choix du client.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

C'est la préparation la plus efficace pour ramener les CHEVEUX GRIS à leur couleur et leur beauté naturelles. Elle nourrissage aux cheveux une souplesse qui favorise leur croissance; elle en arrête la chute et prévient les pellicules. Elle fortifie et embellit la chevelure.
Chez les Coiffeurs et Parfum. Fabr. : 25, rue Etienne Marcel, Paris.

Bourse de Bastia

	26 juin.	27 juin
3 Rentes, 0/0 ancien	96 55	96 45
— 3 o. 0/0 nouvelle	98.00	98.02

Dépêches du Jour et de la Nuit

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de brigade Bernard, gouverneur de Bayonne, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

AU SOMALILAND
GRAVE ÉCHEC
des Anglais

Un télégramme, arrivé aujourd'hui de Djibouti, annonce que les Anglais ont subi un très grave échec au Somaliland.

Cinq postes auraient été complètement détruits.

39 officiers et 2,000 soldats auraient été tués.

Les prisonniers sont également nombreux.

Le Gouvernement anglais n'a reçu aucun télégramme confirmant cette nouvelle.

EN ESPAGNE

L'escadre française à Carthagène

Un grand banquet a été donné, hier soir, en l'honneur des escadres étrangères.

Plusieurs toasts ont été portés.

M. le vice-amiral Pottier, commandant en chef l'escadre française, a porté un toast au roi, à la reine et à la famille royale.

EN ITALIE

La reine Hélène à Venise

Un télégramme de Rome annonce que la reine Hélène arrivera à Venise, lundi prochain, pour y passer trois semaines.

La reine habitera un appartement au Palais Royal.

La reine Hélène n'accompagnera donc pas le roi dans son voyage en France.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Maisons d'écoles

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant trait à certaines modifications à apporter à la procédure en vigueur jusqu'ici, concernant la création d'office des maisons d'écoles.

M. Béraud

rapporteur, soutient que la loi en discussion n'impose pas un surcroît de dépenses et qu'elle ne contient rien d'arbitraire. Elle ne sert qu'à défendre l'instruction primaire tout en défendant la République. Il est à prévoir que, dans des cas donnés, des conseils municipaux opposeront une force d'inertie telle aux incitations du gouvernement qu'elles en arriveraient à éluder la loi. C'est ce que le gouvernement a songé à éviter, en préparant la loi actuelle.

Son adoption ne pourra donc rencontrer aucune difficulté devant le Sénat qui a toujours soutenu les intérêts de l'instruction primaire.

M. Sébline

critique plusieurs dispositions de la loi, et fait ressortir que, quoi qu'en disent ses partisans, elle constitue un accroissement de dépenses annuelles de plus de 20 millions. N'aurait-on d'autre objection à faire contre cette loi qu'un pareil surcroît de dépenses, qu'elle sera suffisante pour arrêter ceux qui entendent travailler à réaliser le plus d'économies possibles.

Le président du Conseil

déclare que la loi de 1901 doit être appliquée intégralement, au point de vue des écoles. Les ressources des communes ne seront pas atteintes. Cette loi est faite pour que les décisions antérieures du parlement soient respectées et appliquées, malgré les tribunaux, malgré l'agitation des réactionnaires. Elle ne contient pour ainsi rien de nouveau ; elle est imposée seulement par sa nécessité de rendre facilement applicables des dispositions de lois antérieurement votées.

M. Waldeck-Rousseau

répond que la loi de 1901 n'a pas été mal faite, mais on lui demande depuis la solution de problèmes dans lesquels elle n'avait rien à voir. La loi actuelle coûtera cher aux communes. Il faut, en effet, ne pas perdre de vue que les écoles ouvertes sous le régime de la loi de 1886 par les sociétés ayant une personnalité civile ne tombent pas sous le coup de la loi de 1901. Le rejet par une seule Chambre des demandes des congrégations est insuffisant.

L'orateur critique ensuite l'attitude de M. le président du conseil qui a changé d'avis sur la suite à donner aux demandes d'autorisations. La situation irritante actuelle est due uniquement aux irrégularités qui ont présidé à l'application de la loi de 1901. Il faut pour être aimé et estimé que la légalité domine dans tous les actes des serviteurs de la République.

(Ces dernières paroles de Waldeck-Rousseau provoquent de chaleureux applaudissements).

La discussion générale est close.

LE PASSAGE à la discussion des articles

Le président met alors aux voix le passage à la discussion des articles.

Le Sénat décide par 183 voix contre 95 qu'il passera à la discussion des articles.

Article 1er

Le président donne lecture de l'article 1er. qui est ainsi conçu :

« Art. 1er. — A défaut par une commune de pourvoir à une installation convenable du service scolaire, dans les conditions prévues au titre II de la loi du 30 octobre 1886 et à l'article 8 de la loi du 20 mars 1883, le préfet prend toutes les mesures utiles à cette installation et à l'acquisition du mobilier scolaire nécessaire.

» Si le service peut être assuré par une location, deux mois après une mise en demeure restée vaine adressée au conseil municipal, le bail de l'immeuble choisi par le préfet est passé au nom de la commune par le maire ou, en cas de refus de celui-ci, par un délégué spécial désigné par l'administration préfectorale ; dans ce dernier cas, la commune ne peut être liée pour une durée supérieure à trois années. »

Cet article est adopté.

Article 2.

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'article 2 qui est ainsi conçu :

« Art. 2 — Lorsque, après avis du conseil départemental de l'enseignement primaire, la construction d'une maison d'école est jugée nécessaire par le préfet, celui-ci met le conseil municipal en demeure de choisir un emplacement et de désigner un architecte, dans un délai qui ne peut excéder deux mois.

» Si l'assemblée se conforme à cette injonction, etsi l'emplacement qu'elle propose est accepté, un nouveau délai de deux mois lui est imparti pour arrêter les plans et devis et voter les ressources nécessaires.

» Si au contraire, dans le délai ci-dessus, le conseil municipal refuse de délibérer ou propose un emplacement inacceptable, le préfet, après avis du conseil départemental, désigne lui-même l'emplacement. Il invite de nouveau le conseil municipal à choisir un architecte et à faire dresser les plans et devis. Si le conseil ne procède pas à cette désignation dans le mois qui suit la mise en demeure adressée par le préfet, celui-ci fait lui-même dresser les plans et devis par un architecte qu'il nomme à cet effet.

» Dès que le projet est prêt, il est soumis au conseil municipal, qui est invité à l'approuver et à créer les ressources nécessaires à son exécution, dans le délai d'un mois.

» Faute par le conseil de prendre cette délibération, le préfet approuve lui-même le projet après avis de l'inspecteur d'académie, du comité départemental des bâtiments civils et du conseil départemental d'hygiène ; il fixe le montant de la dépense par arrêté et indique comment il y sera pourvu sous réserve de ce qui est dit à l'article 4. »

Cet article est également adopté sans modification aucune.

Article 3.

Le Sénat aborde l'examen de l'article 3 qui est ainsi conçu :

« Art. 3. — Le conseil général — et pendant l'intersession, la commission départementale — est appelé à donner son avis sur la subvention à allouer par l'Etat pour l'exécution dudit projet, approuvé ou non par le conseil municipal. Cet avis doit être donné par le conseil général, dans la session même au cours de laquelle il est saisi, et par la commission départementale, indépendamment de tout classement d'ordre, au plus tard dans la réunion qui suit celle où le dossier lui a été présenté. »

Après quelques observations cet article est adopté.

Article 4.

Enfin le Sénat passe à la discussion de l'article 4 qui est ainsi conçu :

« Art. 4. — Il est statué par un décret en conseil d'Etat : 1° sur le chiffre de la dépense, lorsqu'il excède le maximum fixé par le tableau A annexé à la loi du 20 juin 1885 ; 2° sur le montant et les conditions de l'emprunt à contracter ainsi que sur la désignation de l'établissement avec lequel la commune traitera ; 3° sur l'imposition d'office de la somme annuelle applicable à l'amortissement de l'emprunt et quelle qu'en soit la quotité ; 4° sur l'allocation de la subvention de l'Etat, dans le cas où, soit le conseil général, soit la commission départementale, aurait, soit émis un avis défavorable, soit refusé ou de donner un avis ou de délibérer sur cette question ; 5° sur la déclaration d'utilité publique, s'il y a lieu de recourir à l'expropriation pour l'acquisition des terrains.

» Le préfet poursuit ensuite les mesures d'exécution et ouvre d'office au budget communal le crédit destiné à la dépense. »

Cet article donne lieu à une assez longue discussion.

Amendement Guillier

M. Guillier dépose un amendement portant que : « les dépenses pour les constructions d'écoles seront imposées aux communes par une loi, quand ces dépenses excéderont le montant des ressources disponibles. »

Cet amendement est pris en considération.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

PRETS sur hypothèque et sur titres. Vente et achat d'immeubles. Discrétion absolue. S'adresser à M. Giansily, rue de la Gare, n° 6, 2e étage, Bastia.

OXYGÉNÉE CUSENIER

Verte ou Blanche

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Beryl* chargera vers le 5 juillet.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Comino* chargera vers le 25 juin.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'éclairage
Un mécanicien est attaché à la maison

Librairie du PETIT BASTIAIS

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? NE CRAIGNEZ PLUS!
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la nuance naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médicalement inoffensif.
Vente toujours croissante.
Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Largue du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 4

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs à l'arrivée des trains.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Usine de Toga

A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

ESSAYEZ — ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARBON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Extérieur, M. CANDOLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

D.O.M † D.O.M

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs — Exquise Tonique Digestive — Se défier des contrefaçons — Se trouve partout

D.O.M † D.O.M

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

TUMEUR

J'ai été guéri par la Méthode Curative du Docteur Allemand.
Matthieu OLLAGNIER.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE

LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
SOUS LA DIRECTION DE Mme Aline RAYMOND
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.
Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS

Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

En s'abonnant on bénéficie gratis au mois du Retour, 56, rue Jacob, Paris.

On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS

PRÊTS, ESCOMPTE, AVANCE à toutes personnes solvables; écrire OFFICE MUTUELLE, 42, avenue de Clichy, PARIS.

Usine de Toga

A louer présentement divers grands magasins pouvant servir de dépôt à fourrages, d'écuries, etc., etc.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

A VENDRE

Un très bel omnibus, deux calèches et diverses charrettes avec harnais.

S'adresser au concierge de l'Usine de Toga.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au 1er, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉ

Maison GEMPP PERNOD

La maison Gempp Pernod, de Lunel, successeur de M. Edouard Pernod, à Lunel, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de donner le Monopole de sa marque Extrait d'Absinthe Supérieure titrant 72 degrés à la maison L.N. Mattei et Cie pour toute la Corse.

La vaste et belle usine de Lunel a été construite au point central de la production de l'alcool de vin qui est la base de cette marque des mieux réputées dans le monde entier.

Prix de la bouteille de litre à la sortie mation de douane 2 francs 30 verre compris.

Forte remise aux négociants par quantité de dix caisses.

BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900

Alcool de Menthe de RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe véritable
Classique aux BARS de CERCLE, de TÊTE, CYNÉGÉTIQUES, les INDISPENSABLE, le SYMÉTHRE, le CHALET
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de DE RICQLÈS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'Inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — LUNDI, 29, et MARDI, 30 JUIN 1903 — N° 178

00308

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	Six mois	Trois mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	28 »	12 »	6 »

Union postale, et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête de l'Annonciation. — Abbés de Saint Paul.
Soleil : (Heures civiles)
Lever, 5h 21 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Pleine Lune le 24, à 9 h. du soir, le 1.
Fête de Bastia : Saint Théodorie.

29 JUIN

Au Rouet de la Vie

Tel est le titre d'un nouveau recueil de poésies que vient de publier Mme Emma de Rienzi, le poète bien connu de tous ceux qui, chez nous, s'intéressent à la Corse et surtout aux lettres.

Les lecteurs du *Petit Bastiais* ont déjà une idée, grâce à l'insertion dans ce journal d'un excellent article critique de Yan de Mayame, de la nature et de la valeur du talent de Mme Emma de Rienzi. Le genre qu'elle paraît avoir adopté n'est pas, comme on pourra le voir par des citations fragmentaires ou complètes de quelques-unes de ses poésies le genre tout à fait classique, lequel a certainement ses mérites, mais qui n'est pas toujours exempt de monotonie, même chez nos meilleurs poètes, c'est un genre qui tient le milieu entre l'ancienne manière et les « conquêtes » prosodiques de la nouvelle école.

Toutefois, par un scrupule d'artiste éclairé et consciencieux, notre auteur a cru devoir défendre d'avance, dans une petite préface, son système de versification contre les critiques prévues de lecteurs amoureux de la forme classique ; elle a soin de prévenir ceux ci que l'ancienne manière ne la gêne pas. Et, pour le prouver, elle se donne la peine de sacrifier à Boileau.

SOIR DE POÈTE

Le soir descend, très doux, tel un baiser paisible,
Sur la vallée qu'emplit le clair brouillard des nuits ;
L'étoile du berger, déjà, devient visible...
Il neige du silence aux vallons endormis.

Portes-moi doucement, mes garçons et mes filles,
Et vous tous les vœux pour le dernier adieu,
Portez-moi sur le seuil, embragé de charmilles,
Où souvent j'ai causé, face à face, avec Dieu.

Pour me donner le jour, n'écartez pas le lierre !
Je fus fidèle à l'ombre et j'adorai le soir.
Goethe mourant criait : « Donnez plus de lumière ! »
Et moi, je vais à l'ombre et ne veux plus rien voir...

Je veux clore mes yeux sur votre seule image,
Par le soir envahie d'une sainte lenteur,
O mes bons vieux amis, ô mon petit village,
O décors journaliers qui m'emplissez le cœur.

Inutile d'insister sur ce point, c'est-à dire sur la question de la forme classique des vers. Nous ne citerons plus que les passages qui nous paraîtront le mieux faire connaître la personnalité de notre poète, sa manière de voir, de sentir, et, ce qui importe le plus au point de vue esthétique, sa manière d'extérioriser, pour ainsi dire, son état d'âme par la magie et la puissance de l'expression qui classe les talents que l'opinion consacre.

Si donc, le livre de Mme Emma di Rienzi, il y a quelques morceaux moins bien venus, je me contenterai de les passer sous silence. Je n'imiterai donc pas, certain confrère qui, dans ses critiques, ne s'est plu à relever que les défaillances apparentes ou réelles, ou les dérogations voulues aux règles de l'ancienne prosodie. Tous les goûts sont dans la nature. Il serait peu être un aimable Aristarque, il a préféré être le contraire. Il paraît, en outre, avoir perdu de vue que le poète qu'il a pris à partie est une femme, et, qu'à ce titre, elle méritait les égards dus à son sexe, nous pourrions ajouter aussi à son caractère et à sa situation.

Loin de là, il s'oublie jusqu'à demander assez indiscrètement, au poète, l'explication des mouvements de son âme émue ou ravie, attendrie ou indignée suivant la nature de l'inspiration qui les a provoquée. En cela, il a, croyons-nous, outrepassé son droit et fait preuve d'un manque absolu de galanterie à tout le moins.

L'art, l'art pur ne comporte pas de telles exigences : il a pour objet et pour but la recherche de la perfection de la forme dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé au double point de vue idéal et matériel.

Quand le visiteur contemple la chaste nudité de la Vénus de Milo, il ne cherche pas à pénétrer l'idée qui a présidé à l'exécution de ce chef-d'œuvre. Il ne cherche pas non plus à savoir si la déesse dans sa noble attitude sort du bain ou s'apprête à y entrer ; s'il assiste à son lever ou à son coucher. Il se contente d'admirer ce marbre sublime dans sa beauté souveraine.

Mme Emma de Rienzi a fait de la Corse sa patrie d'élection qu'elle a, du reste, chantée magnifiquement, on s'en souvient, dans son *Pro Cyrnos*. Dans son nouveau livre, l'île si souvent décriée par d'injustes contempteurs, n'est pas oubliée. On le verra plus loin. Ce livre contient une centaine de poésies de facture diverses, aux sujets les plus variés, dont quelques-uns même peuvent paraître surprenants sous la plume d'une femme qui, selon la croyance généralement admise, ne devrait, en tant que femme, se complaire que dans l'émission de sentiments propres à la nature douce et aimante de son sexe. Mais ce délicat poète, qui sait beaucoup, est doué d'un talent complexe, en même temps que solide, viril et de belle envergure. Il est, grâce à son exquise sensibilité, accessible à toutes les émotions du cœur, comme à toutes les visions de l'esprit. Je ne saurais mieux le compter qu'à un objectif photographique où, tout comme les images dans cet appareil, les impressions de toute nature viennent tour à tour se produire dans son cerveau, s'y casser, se fixer à son gré et sans s'y confondre. Aussi quelle abondance et quelle variété dans ses délicieuses compositions, j'allais dire reproductions. Le morceau intitulé *La Dague* est animé d'un souffle puissant et soutenu. En voici quelques strophes :

Face pâle d'artiste où luisent de grands yeux,
A Tolède, et, debout, sous la porte en ogive,
L'armurier, dans ses doigts, fait miroiter, joyeux,
La dague où le soleil met l'étincelle vive.

Comme un moine pensif, l'artiste est pâle et beau.

Elle est svelte ! Elle est pure ainsi qu'un corps de Vierge
Dont seul contact encor n'a fait rougir la peau...
Et, fine comme un dard, et, droite comme un cierge,
Elle porte, sans peur, la croix de son pommeau.

Mais le maître est jaloux. Son ardente pensée,
Déjà prévoit le jour où quelque beau seigneur,
Au loin l'emportera comme une fiancée,
La dague sans défaut, l'enfant de son labeur !

Après ces vers aussi finement trempés que la lame qu'ils chantent, je ne manquerai pas de citer quelques strophes d'une charmante poésie champêtre d'où s'exhale comme un doux parfum d'églogue virgilienne :

Puis l'exode joyeux : Ah ! les bœufs, les béliers !
Les cabris ombrageux, les brebis et les chèvres,
Somnillent en mesure !... Et puis les chevriers,
Le bissac à l'épaule, et la chanson aux lèvres !

Le soleil ascendant... C'était les beaux midis,
Les midis triomphants, aux cieux incendiaires,
Faisant saigner la vigne, et brûlant les épis !
Clairon de cuivre et d'or sonnant dans la lumière !

Autant de strophes dans toute la pièce, autant de charmants tableautins parfaitement réussis, pleins de fraîcheur, de couleur et d'exactitude.

Un jour, Mme Emma de Rienzi s'en va visiter le musée égyptien du Louvre. Elle en sort la tête peuplée de visions troublantes. Immédiatement après, elle décrit une de ces visions en des vers admirables, avec une telle intensité d'évocation qu'elle transporte aisément, par la pensée, le lecteur le moins curieux et le plus froid, au sein de l'antique civilisation égyptienne et croit assister à une de ces gracieuses scènes choregraphiques qui faisaient les délices des vieux Pharaons. Voici le morceau ; il vaut la peine d'être donné en entier :

Maut Nézert, la danseuse aux larges yeux d'idole,
En sonnant ses sonnettes, devant le Pharaon
A dansé bien des soirs, et vers elle s'envole
De son désir royal le brûlant tourbillon.

Fleur de rêve, bysaus tissé par une fée,
Son voile transparent tombe sur ses pieds fins,
Le pectoral d'émail tient la robe agrafée,
Et le lotus sacré s'érige dans ses mains.

Ses cheveux sont mattés, ses paupières sont peintes ;
C'est le charme infini, l'impossibilité
Des choses consacrées et des idoles saintes —
Maut Nézert n'aime rien que sa virginité...

Les doigts minces gommés de rubis et d'opale
Appuyés à ses flancs, voici qu'elle a dansé.
Et sans se retourner vers le Pharaon pâle,
Elle a franchi le seuil de son pas cadencé.

Sur un lit de cantal, Maut Nézert se repose.
Elle rêve un instant nonchalant et très doux
A ses fleurs de carthame, à son grand ibis rose,
Et s'endort, grave et pure, en ses voiles jaloux.

***

Maut Nézert, maintenant, dans le musée, au Louvre,
Dort dans le salle immense, et cyniquement ouvre
L'horreur du sarcophage, aux regards des curieux.

Tandis qu'un papyrus, sous un verre, comme elle,
Dans un langage peint, de fraîcheur éternelle,
Dit l'amour méprisé d'Amoun-Ra fils des dieux.

Quel tableau ! Tout y est : composition dessin, couleur. Il ne reste plus au peintre qu'à le transporter sur la toile par les moyens qui lui sont propres.

Cette belle poésie, d'un exotisme si étrange, est suivie d'une autre pièce de vers de même style, de même couleur et de même caractère laquelle n'est, pour ainsi dire, que la continuation de la précédente.

Après la disparition de la séduisante danseuse royale, Amoun Râ était resté, sur son siège aux pieds de Sphinx, plongé dans une rêverie continue et prolongée, mélancolique amer, désespéré.

Ecoutez le poète :

Il ne voit pas le chœur de femmes embrassées
Qui mêlent leurs parfums aux voluptés du soir,
Dont les corps frissonnants aux nocturnes pensées,
Esclaves du désir attendent son vouloir...
Amoun Ra ne voit pas dans son rêve égoïste,
Tahaser dédaignée — et si belle ! et si triste ! —
Lahaser qui se meurt à ses pieds orgueilleux...

O tes beaux yeux ! tes yeux étranges ! ô tes yeux !

Le rêve d'Amoun-Ra voltige dans l'espace...
Tandis que de la nuit les paillons argentés
Paillettent le Nil clair et les hautes terrasses
Des temples où l'Isis dévoile sa beauté,
Il revoit le troupeau des vierges ravissantes,
Dont l'une vient vers lui, dédaigneuse et dansante :

Il revoit Maut Nézert dont il est amoureux...

O tes beaux yeux ! tes yeux étranges ! ô tes yeux !

Il allonge les mains aux pourpres de sa robe.
Dans ses yeux — aux rayons de l'ambre et de l'or roux.
S'évoque la danseuse... Elle vient... se dérobe,
Aux longs plis de son voile, en des envols très doux ;
Puis, voici qu'elle tourne au rythme de son rêve,
En molle langueur, et son sein se soulève...
« Oh pourquoi, Maut Nézert, ce regard dédaigneux ? »

O tes beaux yeux ! tes yeux étranges ! ô tes yeux !

Ses voiles empourprés ressemblent à des flammes
Qui baisent le beau corps et semblent le brûler...
« Maut Nézert ! Maut Nézert ! Es-tu fleur ? Es-tu femme ?
» Oh ! pourquoi, Maut Nézert, me défendre d'aimer ? »
Pensif, le Pharaon, vers la ville plus sombre,
Prolonge ses regards ivres de nuit et d'ombre,
Où dort la volupté douloureuse des dieux.

O tes beaux yeux ! tes yeux étranges ! ô tes yeux !

Voilà de belles et captivantes évocations, je devrais dire résurrections, de quelques-unes des anciennes coutumes des vieux rois d'Egypte décrites ou peintes de main de maître. On trouve la même exactitude de dessin et de couleur, la même inspiration originale, avec cette propriété et cette sonorité de verbe, qui sont comme la caractéristique du talent de Mme Emma de Rienzi dans presque toutes ses compositions poétiques. Quoi de plus pittoresque aussi et de plus vrai que le morceau intitulé *La Semeuse* et dont voici quelques strophes :

A l'heure de midi, sous la chaleur torride,
Sur la place, là-bas, qui regarde le mer,

A quoi donc songes-tu, penchant ton front splendide,
A quoi donc songes-tu, beau coureur du désert ?

Dans tes grands yeux pensifs, plus doux que ceux des femmes,
Revois-tu le mirage exotique et troublant : [femmes,
Le Sahara lointain tout inondé de flammes,
Et le ciel d'azur sombre, et les minarets blancs ?

Les aloès fleuris et les fraîches citernes
Où les femmes voilées viennent puiser de l'eau,
Et l'arabe pasteur, sur le seuil des cavernes,
Avec le long fusil, et gardant le troupeau ?

Rêvais-tu les dattiers, l'oasis dont la brise,
Dans le soir rafraîchi, mêle son bruissement,
Et la source courante où le bédouin se grise,
Mieux que du vin maudit que Mohamed défend ?

Et ce doux chant d'amoureuse ivresse, *Sera serena*, comparable dans sa suave harmonie et le tendre sentiment berceur qui s'en dégage, aux plus passionnés d'un psaume du Cantique des Cantiques, ne vaut-il pas la peine d'être cité aussi :

Indolente Sultane accoudée aux flots bleus,
Que rêves-tu ce soir, Ajaccio la blanche ?
Les jasmins odorants envahissent ta hanche,
La fleur du mimosa descend sur tes cheveux.
Dis, rêves-tu d'amour, belle et blanche Sultane ?
La brise, cette nuit, fait chanter les platanes,
Les palmiers d'Orient de toi sont amoureux.

La lune s'est levée plus pâle qu'une hostie,
N'ayant se comparer, Sultane, à tes blancheurs,
Le Cinname est jaloux de ton souffle de fleurs,
La mer, voluptueuse, à tes pieds se déplie,
Et les monts violets et les granits pourprés
Tiennent, jalousement, tes beaux flancs ceinturés
D'une étreinte puissante et que rien ne délie.

Avant de t'endormir, dis, rêves-tu, ce soir,
Des fruits d'or mûrissant dans les sombres feuillures ?
Des rayons de la lune égarés aux ramures ?
De l'aile aventureuse effleurant ton miroir ?
Des colliers de rubis, de saphirs, d'améthystes
Que te met le soleil, le plus grand des artistes,
Avant de disparaître et de ne plus te voir ?

Je regrette d'avoir abusé de la patience du lecteur bénévole qui a eu le courage d'aller jusqu'au bout de cet article, mais qu'il veuille bien me le pardonner en raison du sentiment de reconnaissance qui m'a guidé dans ce petit travail : j'accomplis un acte de gratitude émue envers le généreux et bienveillant poète qui a trouvé les accents les plus caressants et les plus flatteurs pour décrire et chanter mon petit pays si intéressant et si beau et pourtant toujours si calomnié.

F.

Nouvelles Militaires

M. Marchi, sergent-major comptable à la prison militaire de Besançon, passe en la même qualité à la prison militaire de Toulon.

— Le maréchal des logis de gendarmerie Tramoni passe de Courseoules à Villefranche, Alpes-Maritimes.

— M. le lieutenant-colonel Orlanducci, du 4e régiment d'infanterie coloniale, est désigné pour servir à Madagascar.

— M. le capitaine Calendini, du bataillon sénégalais de Diégo, est désigné pour le 3e régiment de tirailleurs malgaches, formation provisoire.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

20 juin 1814. — Ordonnance instituant en Corse une Cour de justice criminelle, jugeant au nombre de six ou huit juges sans le concours de jurés.

Cette cour était présidée par un conseiller désigné par le premier président.

La difficulté de trouver en Corse huit cents jurés, le défaut d'impartialité, les haines héréditaires de notre pays, les dangers que les jurés pouvaient courir par suite des désirs de vengeance que leurs déclarations étaient susceptibles de faire naître, telles sont les raisons qui avaient été invoquées pour motiver cette ordonnance.

30 juin 1880. — En vertu des décrets du 29 mars 1880 les jésuites de Bastia sont dispersés et obligés de quitter leur communauté.

Les jésuites étaient en Corse depuis 1760 ; ils y étaient venus après la dispersion de leur ordre des Etats Espagnols, par Charles III d'Espagne.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 juin à 8 h. 1/2

1. L'Indépendant, Weige.
2. Patrie, Paladilhe.
3. Valse du Barbier, Vinzano.
4. La Prince Riquet, Carle.
5. La Troika (Polka Russe.)

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

Retraite aux flambeaux

Itinéraire du mardi 30 Juin

Place Saint-Nicolas, Rue du Nouveau-Port, Avenue Carnot, Rue de l'Opéra, Boulevards du Palais et Saint-Angelo, cours des Ormeaux, Place d'Armes, faubourg Saint-Joseph à l'intérieur, Route Nationale, Place d'Armes, Place de la Citadelle, cours des Ormeaux, Boulevards Saint-Angelo, du Palais et Paoli, Rue Miot, Boulevard Sébastiani, Rentrée.

Bulletin Financier

Paris, le 25 juin 1903.

Le marché est calme et la plupart des valeurs se retrouvent dans leurs cours de la veille ou à peu près. Notre Rente est en nouvelle perte de 5 centimes à 96.45. Les Fonds Etrangers sont généralement fermes, principalement le groupe ottoman. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais consolide son avance à ¢ 104 ; le Comptoir d'Escompte est à 598, le Crédit Foncier à 685 et la Société Générale à 524.

En Banque l'action Tramways Electriques et Ch.-mins de Fer est demandée à 104. Les Charbonnages des Alpes poursuivent leur marche ascendante à 420. Les Cassings se font remarquer par sa bonne tenue à 52 f n. L'action Kokumbo se maintient à 32.

L'action de la Société nouvelle des Mangeuses de Porto-Rello s'inscrit à 224. D'après les nouvelles de Mesmer concernant la marche des affaires de la Société, l'extraction est commencée et marche activement et la société s'occupe de préparer le premier chargement de minerai.

Les Chemins Français sont un peu moins mauvais.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Alifasti Ange-Michel, ancien sergent-major au 17e bataillon de chasseurs à pied, est nommé garde domanial des eaux et forêts en Algérie.

— M. Fumaroli, adjudant au 8e régiment d'infanterie coloniale à Toulon, est nommé commis d'exploitation des postes et des télégraphes, au traitement de 1.500 francs, à Lyon.

— M. Ottavi, adjudant d'infanterie coloniale en retraite, est nommé commis d'exploitation des postes et des télégraphes, au traitement de 1.500 francs, à la recette principale de Lyon.

— M. Mazzoni, adjudant au 22e régiment d'infanterie, a été nommé receveur des postes et des télégraphes à La Garde, (Lozère).

SAVON DU CONGO 1ers concours 1900 produits hygiéniques

M. l'Archiprêtre Foata

Le clergé corse vient de subir une nouvelle et bien douloureuse perte : dimanche matin à 10 heures, le chanoine Foata, curé-archiprêtre de Sainte-Marie, rendait sa belle âme à Dieu dans son presbytère.

Depuis deux ans environ une cruelle infirmité le forçait à garder la maison. La mort s'avançait, accomplissant graduellement sa funèbre besogne, malgré les soins dévoués de ses chers parents. Le vénéré malade ne se faisait pas d'illusion sur l'issue de sa maladie ; mais s'il envisageait avec sérénité cette lugubre perspective, il s'affligeait d'être retenu loin de son troupeau et de son église. Il confiait souvent sa peine à ses dévoués vicaires et à ses amis, et ceux-ci étaient toujours embarrassés pour calmer les scrupules du vénérable vieillard, qui dirigeait cependant avec activité les affaires paroissiales.

C'est qu'en effet, M. l'archiprêtre Foata était avant tout un véritable pasteur. A Sari d'Orcino, puis à Sant-Roch d'Ajaccio, il sut montrer efficacement que le zèle de la maison du Seigneur le dévorait. Après huit ans de cette vie humble et cachée, mais laborieuse que mènent nos vicaires, on lui confia successivement les paroisses de Canro et de Santa Reparata. L'autorité diocésaine songea bientôt à récompenser les laborieux services rendus par le jeune prêtre à la cause de Dieu. A 43 ans, on lui confia l'importante cure d'Oletta. Là encore M. Foata est à la hauteur de sa tâche ; il relève les congrégations d'hommes et de femmes et prodigue à ses ouailles les innombrables bienfaits des missions ; et mieux encore, il prêche par l'exemple, se faisant lui-même le modèle de toutes les vertus chrétiennes et sacerdotales.

Neuf après, on l'arrachait à ses chers paroissiens d'Oletta, pour le mettre à la tête de Sainte-Marie. Tout le monde l'a connu à Bastia. Chacun sait quelle était son affabilité, sa douceur ; il a été le promoteur ou le zélé coopérateur de toutes les bonnes œuvres ainsi que de toutes les pieuses associations encore florissantes dans notre ville, et particulièrement de l'Asile des Vieillards. Son tact exquis, son admirable délicatesse, une science théologique consciencieusement acquise par devoir d'état, firent de lui un excellent directeur de consciences.

Sa mort laisse un vide profond dans les rangs déjà si clairsemés de notre clergé corse. Elle a jeté le deuil dans toute la population bastiaise, qui s'est empressée d'accourir aux pieds du vénérable défunt exposé dans le salon du presbytère transformé en chapelle ardente.

Chacun de nous se fera un devoir d'assister aux funérailles du regretté archiprêtre ; elles auront lieu demain, mercredi 1er juillet, à 9 heures du matin, à l'église Sainte Marie.

Puisse le Seigneur accepter l'humble tribut de nos prières et donner l'éternel repos à l'âme de notre vénéré père ! puisse notre empressement apporter un soulagement à la douleur et aux regrets de sa famille à laquelle nous présentons nos plus sincères condoléances.

Ecole de Saint-Cyr

Les candidats dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves du 1er degré du concours d'admission à l'école spéciale militaire de 1903, 2e liste :

Bighetti Alexandre-Louis.
Chiappini Paul-André-Jacques.
Ferracci Jean-Charles.
Quilichini Jean-Dominique.
Santini Joseph-François Olivier.
Tristani Auguste-Gabriel-Alexandre.
Carli Louis-Jean (admissible de l'année dernière).

Ecole navale

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école navale en 1903 :

Carlini Dominique.
Girardoct Alfred-Eugène.

Audition musicale

Très réussie l'audition musicale que donnaient de leurs élèves, jeudi dernier, Mme et M. Giannarelli. Nombreux et bienveillants les invités avaient répondu à l'appel de sympathiques professeurs. Mais disons sans crainte d'être taxé d'exagération que l'indulgence était ce dont les jeunes exécutants avaient le moins besoin. Seule, la vue d'un auditoire si distingué et si fin connaisseur aurait pu les émouvoir. Les salons offraient un aspect des plus gais et des plus élégants. Et lorsque un entr'acte amenait une détente de l'esprit, sa doux charme de l'onie succédait le non moins délicat plaisir des yeux.

De gentils petits morceaux, tels que le Duo enfantin de Streabog (C. Legrand) ; la petite Sérénade de Dancia (violon, C. Mattei) ; Andante de Carpentier (piano, Mlle Maurel) ; la Barcarolle d'Obéran (violon, Mlle Ogliastri) ; l'Andante de Streabog (piano, Mlle Agostini) ; l'Arabesque de Brisson (piano, Mlle Faggianelli) ; l'Allegretto de Piot (violon, C. Santelli), exécutés par de ravissants bébés et de jeunes virtuoses, provoquent un juste étonnement et nous font espérer une savante gradation dans le plaisir avec les numéros qui vont suivre.

En effet, notre attente n'est point déçue : Mlles L. Santi et M. Bourgeois nous font entendre un morceau à quatre mains, « la Page » de Gounod, exécuté avec beaucoup de sentiment et de sûreté.

Voici maintenant deux morceaux d'ensemble qui nous ont permis d'apprécier les qualités de chef d'orchestre de M. Giannarelli. Ce sont la « Barcarolle » et le « Chant sans paroles » de Tschaïkowsky, exécutés par la moyenne partie des élèves et gracieusement accompagnés au piano, l'un par Mlle Bourgeois, l'autre par Mlle P. Delfini. Nous sommes ensuite charmés par les accents pittoresques de la « Ronde Villageoise » de Battmann, exécutée avec une véritable compréhension du style, par Mlle L. Santi.

Voici Mozart enfant : lisez le jeune Antoni, qui nous tient sous le charme avec la « Fileuse » de Necke. Une pléiade d'artistes nous fait entendre ensuite « l'Allegro Moderato » de Sitt, exécuté avec un superbe brio par les violons et violoncelles, et accompagné au piano avec une science parfaite de l'effet musical, par Mlle C. Delfini qui se distingue tour à tour au piano et au violon. Mlle Bourgeois, seule à présent, nous fait apprécier la justesse et l'élégance de son jeu dans la Gavotte Flégier.

Nous arrivons à un des numéros sensationnels où les artistes se surpassent tous. Mlles P. et H Mattei se distinguent tout particulièrement dans un morceau d'une exécution si ardue, elles ont su marquer les mille nuances si délicates à saisir.

Mlle Delfini dont nous avons déjà remarqué les qualités de pianiste dans un morceau d'ensemble, joué sans le secours d'aucune musique — chose extrêmement compliquée — une mazurka de Godard. Elle s'en acquitte brillamment, avec une aisance parfaite que l'on rencontre difficilement à son jeune âge et que ne possèdent pas toujours même les artistes habitués de longue date au public. Une sautillante Danse Hongroise est enlevée avec beaucoup d'entrain par quelques-uns des concertante que nous avons déjà applaudis.

Et après quelques minutes d'entr'acte, nous voici revenus aux grande maîtres avec Rubenstein et Godard. Les organisateurs de la matinée, pour charmer leurs invités sans jamais les lasser, ont réservé pour la fin leurs artistes consommés. C'est à Mlle Carpentier — pianiste émérite — que revient l'honneur d'interpréter Rubenstein. Avec un sentiment rare de la mesure et une compréhension exquise du sujet, Mlle Carpentier exécute magistralement l'Andante à la Stanza e Allegro Appassionato.

Quant à Godard, il est non moins bien rendu par Mme Abbati que nous aurons le plaisir d'entendre bientôt, et par divers interprètes des morceaux précédents. Il nous a été donné tout à l'heure d'entendre Mlles Mattei dans un morceau d'ensemble. Nous pouvons à présent, dans un solo de piano, mieux détailler la finesse du jeu et la façon supérieure avec laquelle en musicienne accomplie. Mlle Paquita Mattei joue l'Adagio de Kaff.

On dirait que M. Giannarelli a voulu vraiment nous laisser un sentiment de regret, car il avait réservé pour clore cette brillante série, la surprise de nous faire entendre une artiste d'une distinction rare, Mme Abbati-Delfini, dans le « Caprice Pastoral » de Diemer, de la plus haute originalité. Mme Abbati, d'une main tantôt nerveuse, tantôt caressante, a éveillé en nous tous les sentiments auxquels l'art peut rendre accessible notre âme.

Et c'est sous l'impression délicate de ce scintillant caprice que vers six heures et demie chacun se retire en emportant le plus charmant souvenir de cette brillante réunion. Ceux qui en ont été les heureux organisateurs ont pu voir avec une satisfaction bien légitime, que leur maestria et leur zèle trouvent de jour en jour de nouveaux et fervents admirateurs. On se demande en effet avec quelle affectueuse solicitude avec quelle science délicate Mme et M. Giannarelli sont parvenus à éveiller le goût artistique chez leurs tout jeunes élèves ; on est étonné de voir comment ils ont accoutumé les petites mains roses de ces charmante petite êtres à se promener sur le clavier d'ivoire et à faire glisser avec assurance un tout petit archet toujours trop grand ; leurs petits morceaux ont charmé autant que les exécutions d'ensemble ont été admirées.

Qu'il nous soit permis, ici, au risque de froisser sa modestie, de rendre au maestro Giannarelli, un nouvel hommage à son talent. En effet, à Bastia où les artistes distingués ne manquent pas cependant, il n'avait jamais été donné d'entendre un petit orchestre composé uniquement d'élèves.

Nous ne croyons rien exagérer en appelant orchestre une réunion d'une vingtaine d'exécutants, où chacun fait sa partie de violon, d'alto, de violoncelle et de piano. C'est que M. Giannarelli est un violoniste doublé d'un violoncelliste émérite ; aussi, a-t-il su en peu de temps mettre ses élèves à même d'étudier avec succès les auteurs les plus sérieux et les plus en renom.

Nous désirons ardemment le voir persévérer dans une voie où lui sont réservées de très grandes satisfactions et qui nous promet de nouvelles et si agréables auditions, nous l'espérons d'autant plus que nous connaissons son affectueux attachement à ses élèves. En effet, une indiscrétion nous a appris qu'il a été maintes fois sollicité d'aller occuper sur le continent une situation plus en rapport avec son goût et son talent, situation qu'il a toujours déclinée du reste, nous ne saurions trop l'en remercier et nous en montrer reconnaissants.

En terminant, nous nous permettons d'adresser tous nos remerciements à Mmes Antoni et Giannarelli qui ont fait les honneurs de cette charmante fête musicale, avec ce tact et cette grâce qui leur attirent tant de sympathies.

R. P.

Le plus efficace des Remèdes

Il n'existe pas de remède plus efficace que la Poudre Louis Legras pour calmer instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, suites d'influenza et de pleurésie. Les rhumes négligés guérissent de même rapidement par l'emploi de cette poudre merveilleuse qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée franco contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

Carnet Mondain

M. le curé-archiprêtre Casanova a béni hier matin, en l'église Saint-Jean, l'union de M. Jean-Antoine Renucci, le jeune et sympathique receveur de l'enregistrement et des domaines de Belgodere, avec Mlle Gabrielle Susini, fille du regretté capitaine Susini, un de nos plus hardis marins. Elle portait avec autant de grâce que de modestie son riche et élégant costume virginal.

M. le Curé a prononcé une allocution de circonstance pleine de sages conseils et de pensées très heureuses. Les témoins de Mlle Susini étaient MM. Philippe Orenga et Lucien Garçon, capitaine des douanes ; ceux de M. Renucci, MM. Philippe Franzini et Antoine-François Franzini.

Après la messe célébrée par M. l'abbé Zattera, les nouveaux mariés ont reçu à la sacristie les félicitations et les souhaits de leurs parents et amis.

Après la cérémonie religieuse, un déjeuner des plus exquis a été offert aux invités dans les superbes salons du Grand Hôtel de France.

Nous offrons aux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Brevet de capacité

La session d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire a commencé lundi matin au lycée. Sur 80 aspirants inscrits, 79 se sont présentés.

La commission était composée de MM. le Proviseur, président ; Paoli et Nivaggioli, professeurs au lycée ; Cachard, inspecteur primaire de Bastia ; Mlles Giudicelli, directrice à Bastia, Maroselli, directrice à Pantadi-Casinca, et Sampieri, directrice à Cervione.

35 candidats ont été admis. Voici leurs noms :

Alfonsi Jean-Dominique.
Angelini.
Benedetti.
Campana.
Casanova.
Filippi François.
Fornali.
Giudicelli Bénanzio.
Grimaldi.
Luigi.
Marciatri.
Marcucci.
Mariani François.
Mariani Pierre.
Mattei.
Mazzoni.
Migozzi.
Morazzani.
Moretti.
Napoletti.
Orsini.
Paoli Antoine.
Paoli Pierre.
Pariggi.
Pasqualini.
Penciolelli.
Petrucci.
Raffaelli.
Retali.
Santini Georges.
Santucci François.
Siniballi.
Susini.
Suzzoni.
Torre.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 24° à midi, 20-5 à 7 heures du soir, + 24 6 Maxime, + 28 8 Minime, + 19°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. midi, 764 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée E. faible.

Dans l'après-midi, SE. id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Baccalauréat

Les compositions écrites pour les divers baccalauréats ont commencé hier, dans l'après-midi. Les premiers résultats d'admissibilité ne pourront être connus que ce soir très tard.

La commission est composée de MM. Constans, professeur à la faculté d'Aix ; Lapie, de la même faculté ; Rossignoux, professeur de philosophie, Doubley, professeur de rhétorique, Morel, professeur d'histoire, du lycée de Nice, pour les lettres ; et pour les sciences de MM. Sauvage, Buisson, de la faculté de Marseille ; Bassac, professeur de physique au lycée de Marseille ; Gunin, professeur d'allemand au lycée d'Aix ; M. Dubourguay, secrétaire de la faculté.

Marine

Le paiement des pensions et demi-soldes aura lieu à Bastia mercredi 1er juillet, le matin de 8 heures et demie à 10 heures et demie pour les demi-soldiers, le soir de 2 heures à 4 heures pour les veuves.

Mariage

Hier matin, à dix heures, a été célébré en l'église paroissiale de Saint Jean-Baptiste le mariage de la toute jeune et charmante Mlle Manfredi Hélène, fille du négociant bien connu, avec M. Ferrandini Jacques, un des coiffeurs les plus recherchés de notre ville.

La messe a été dite par M. l'abbé Contreat ; les grandes orgues étaient tenues par le maestro Sozzoni.

Etaient témoins, pour la mariée : MM. Chiappe Michel et Vivioni Paul ; pour le marié : MM. Bocchecampe Louis et Dominici François.

Après la cérémonie, le cortège s'est rendu chez Mme Manfredi où a été servi aux nombreux invités un exquis déjeuner suivi d'une sauterie des plus animées.

Un arc de triomphe décorait l'entrée de la maison.

Nous présentons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Ecole des mousses

Par dépêche ministérielle du 23 juin 1903 ont été admis à l'école des mousses de Brest, les nommés Marciana Paul, de Vescovato, et Mattei Charles. Ce dernier devra faire connaître immédiatement son adresse à l'inscription maritime de Bastia.

L'entrée ayant lieu le 6 juillet prochain ces jeunes gens devront prendre le courrier partant de Bastia le 2.

A Capannelle

La procession de la Fête-Dieu qui s'est déroulée hier à travers le quartier, de Capannelle, a été très édifiante. Organisée avec un ordre parfait, elle comprenait les Orphelines du Bon Pasteur, les communiantes des Sœurs, la Confrérie de Saint-Erasme, les Frères des écoles chrétiennes et tout le clergé de Saint-Jean. Le Vénérable était porté par M. le curé Casanova.

Trois jolis reposoirs avaient été dressés à l'avenue de la Gare, sur la route du Cap et au Nouveau-Port. Tout Bastia s'était porté de ce côté et une masse compacte de fidèles suivait la procession. A la rentrée, la bénédiction a été donnée devant la foule massée aux abords de la trop petite chapelle de N.-D. de Lourdes.

L'organisateur de cette belle procession, le digne abbé Sacripanti, a le droit d'être fier de son œuvre ; nous joignons nos félicitations à celles qui lui ont été adressées par ses paroissiens.

Octroi de Marseille

A la suite du concours pour le grade de brigadier d'octroi qui vient d'avoir lieu à Marseille, MM. Philippe Giancarli, Dominique Benigni, Marius Durill, Noël Orsini, Ange Castellani ont été classés les premiers.

Matinée musicale

Aujourd'hui, à 3 heures et demie, matinée musicale chez Mlle Gleise.

Vol de poules

Les agents ont mis en état d'arrestation le jeune G. sur la plainte d'un cantonnier de Bigoglia dont on a dévasté le poulailler en lui enlevant 14 poules.

Arrivé devant M. le procureur de la République, G. a été obligé de reconnaître qu'effectivement il avait pénétré dans le poulailler du cantonnier, en brisant la porte mais il a prétendu qu'il n'avait pris que quatre poules.

M. le procureur de la République l'a déféré à M. le juge d'instruction qui l'a maintenu sous mandat de dépôt.

Voilà des poules qui resendront assez cher à ce jeune homme, bien qu'il n'ait pas eu la satisfaction de les manger.

Objet perdu

Il a été perdu du Lycée à la Pharmacie Marcantetti une médaille en or avec initiales M. L. 30 mai 1903.

Prière de la rapporter à « Bonbonnière » contre récompense.

A louer

Appartement 2e étage, maison Fantauzzi.

Magasin, avec et sans étagères, ancienne imprimerie Fabiani.

Divers Magasins, Usine et Toga. S'adresser : L.-N. Mattei et Cie, place Saint-Nicolas, 15.

Société anonyme DES AUTOMOBILES DU CAP CORSE

MM. les actionnaires de la Société des automobiles du Cap Corse sont convoqués au siège social à Erbalunga, le 5 juillet 1903, à 2 heures à l'après-midi.

Ordre du jour :

2me assemblée générale constitutive ; approbation des statut ; Emission d'un emprunt.

H. FANTUZZI.

Etat Civil

Mariages

Renucci Jean-Antoine, receveur de l'enregistrement et des domaines à Bastia, de Cirnos, et Susini Gabrielle, de Bastia.

Naissances

Oletta Jean-Marie-François. — Prato Anne-Marie. — Donegri Magdeleine. — Raffaelli Jean-Toussaint. — Giacobi Angèle. — Ciosi Pierrette. — Belgodere Léon-Pier-Joseph. — Franza Pierre-Antoine.

Décès

Benteli Epiphanie-Marie-Louise, 6 heures, 23 ans, de Oletta.

Foata Jacques-Sébastien, chanoine curé-archiprêtre de Bastia, 78 ans, d'Ajaccio.

Bourse de Bastia

	27 juin.	29 juin
3 Rentes 0/0 ancien	96 45	96 87
— 3 o. 0/0 amortis	98 02	97 95

Dépêches pour Vendredi Soir et Samedi Matin

UN CADAVRE dans le Tavignano

On nous télégraphie d'Aleria :

Dans la soirée de dimanche le cadavre d'un homme âgé de 30 à 35 ans a été trouvé dans le Tavignano, près d'Aleria.

L'identité de ce cadavre, qui se trouve dans un état de putréfaction assez avancée, n'a pu être établie.

Il a été impossible d'établir s'il y avait eu crime, suicide ou accident.

LA CATASTROPHE du *Liban*

Les familles des ministrés du *Liban* ont adressé à M. de Caraffa, avocat, secrétaire de la Chambre musicale, une lettre de remerciements pour l'envoi du produit de la soirée organisée à Bastia.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de brigade Pujol, de l'infanterie coloniale, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

Les Sociétés de gymnastique de la Côte-d'Or

Le ministre de la guerre s'est fait représenter, dimanche, à la fête fédérale des Sociétés de gymnastique de la Côte d'Or, à Beaune, par le général de Ferron, commandant la 15e division d'infanterie, à Dijon.

NOS MINISTRES dans les Bouches-du-Rhône

Les ministres de la Marine et de l'Agriculture sont arrivés dimanche matin à Miramas, par le rapide de 9 heures 20.

De Miramas, M. Camille Pelletan s'est rendu, par train spécial, à Salon, où il a présidé la cérémonie de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des Mobiles.

Le ministre de la Marine a procédé ensuite à la pose de la première pierre de l'hospice.

M. Mougeot ne s'est pas arrêté à Miramas ; il n'a quitté le rapide qu'en gare de Marseille, pour prendre le train spécial qui l'a conduit à Saint-Antoine.

C'est là que le ministre de l'Agriculture a pris place dans le nouveau tramway d'Aix-Marseille, et est arrivé à Aix, à 10 h. 30.

M. Mougeot est parti immédiatement pour Salon, et a assisté à côté de son collègue Pelletan, au banquet qui leur a été offert par les républicains.

A l'issue du banquet, les deux ministres ont inauguré la ligne de chemin de fer de Salon à la Calade, puis sont arrivés à Aix à 6 heures 30 du soir.

Dès leur arrivée dans cette ville, MM. Camille Pelletan et Mougeot se sont rendus au Grand Théâtre municipal, pour présider la distribution des récompenses aux lauréats du dernier concours agricole.

A 7 heures 30, les ministres ont pris place dans une voiture des tramways électriques d'Aix-Marseille, qui les a conduits à l'usine de Pont-de-l'Arc, où ils ont assisté au banquet offert par la Compagnie.

Après le banquet, les deux ministres sont rentrés à Marseille, et sont partis pour Paris par le grand express de 11 heures 15 du soir.

Inauguration DU MONUMENT BURDEAU

Dimanche, à 9 heures du matin, a eu lieu sur la place Sathonay, à Lyon, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Burdeau.

Cette cérémonie a été présidée par M. Etienne, vice-président de la Chambre des députés.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Les discours terminés, toutes les sociétés ont défilé devant le monument.

La fête d'inauguration s'est terminée par de brillantes illuminations, l'embrassement général de la place, des jardins et du monument.

EN ESPAGNE

Déraillement d'un train

Deux cents victimes

Une dépêche de Bilbao annonce qu'un déraillement s'est produit sur la ligne qui relie cette ville à Saragosse, par suite de la rupture des chaînes. Malheureusement cet accident est arrivé au moment où le train traversait un pont et a occasionné la mort d'un grand nombre de personnes.

Il y aurait une centaine de morts et presque autant de blessés.

EN GRECE

La crise ministérielle

On télégraphie d'Athènes.

La crise ministérielle est terminée, M. Théotokis a été nommé président du conseil.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Conyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

L'Election de Castellane

Discussion des conclusions du 10e bureau relative à l'élection de M. Boni de Castellane dans l'arrondissement de Castellane.

Le président rappelle que le 10e bureau conclut à la validation.

L'élection est validée, M. Boni de Castellane est admis.

Chemin de fer d'Epernay

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Ambonnay à Epernay.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Communications sous-marines

1re délibération sur le projet de loi portant autorisation d'engagement de dépense pour l'organisation de nouvelles communications télégraphiques sous-marines.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Le Centenaire des lycées

1re délibération sur le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de la fondation des premiers lycées.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Les composés du plomb

1re délibération sur le projet de loi relatif à l'emploi des composés de plomb dans les travaux de la peinture en bâtiments.

La Chambre a adopté.

Les droits sur les bestiaux

Discussion de la proposition de loi de M. Debussy ayant pour objet de modifier les droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes abattues.

M. Castillard soutient la proposition ; il fait remarquer qu'il est nécessaire de mettre notre pays à l'abri de l'invasion du bétail étranger, et du bétail italien en particulier.

M. Thierry combat la proposition.

M. Pichon répond aux arguments développés par M. Thierry.

MM. Raiberti, Archdeacon et Mesnier combattent la proposition au point de vue de l'hygiène et des intérêts de la classe ouvrière.

M. Debussy soutient que si notre bétail n'est pas protégé, nous serons bientôt envahi par le bétail étranger et notre agriculture sera ruinée.

Demande de renvoi

Le ministre de l'agriculture demande le renvoi du projet de loi à la commission.

Le président consulte la Chambre sur le renvoi demandé par le ministre.

Nombre de votants. .	587
Majorité absolue. . .	294
Pour l'adoption . .	181
Contre	406

Le renvoi, demandé par le ministre est repoussé.

La discussion des articles

La Chambre décide ensuite de passer à la discussion des articles.

La séance est levée et renvoyée à demain.

La Maison D^eux MATTEI aîné

Place St-Nicolas et d Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er avril elle a mis en vente des soufres raffinés par en ballots de 50 k. des marques A. Bonde et Ils et Louis Ramon et du sulfate de cuivre.

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en cubes, morceaux réguliers qui sera vendu à fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, débités à un prix relativement réduit.

Ou y trouvera également :

Du pétrole atlantic.

Des sucres cristallisé Guadeloupe, 1er et 2e jet pour vendanger.

Des sucres cristallisés extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les caisses 10 k. et autres première qualité toutes de bon goût et provenance garantie. Du café Puerto Rico extra provenance garantie de la maison J. Santi de Ponce.

Du sucre cristallisé Guadeloupe, 1er et 2e jet pour vendanger.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des bleu-outremer en pastilles parfumées.

Des légumes verts bien assortis.

Vesce noire et blanche.

Des bougies « La Brillante » et bougies Fournier.

Savon Cocoïer et Dorlier de 500 gr.

Le surplus de sa clientèle de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

GRAND ENTREPOT DE VINS

CORSES, D'ITALIE ET D'ALGÉRIE

Orcste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
LIVRAISON A DOMICILE
ENVOI GRATIS D'ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

Prix de Vente

VIN CORSE, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-SEAU 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAOUCHE EL-HAT, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 5 à 12 bouteilles, en demi-jeannes, en barils, en barriques et en demi-muids, en choisissant le chai.

00309

AVIS DE DÉCÈS

Mlle Cécile Santelli, M. Romulus-Gaston Santelli, greffier du Tribunal de première instance, Officier d'Académie, Mme Romulus Gaston Santelli et leurs enfants,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mademoiselle

EPIPHANIE-MARIE-LOUISE SANTELLI

leur sœur, tante et grand'tante, décédée à Bastia, le 28 Juin 1903, à l'âge de 83 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu le mardi, 30 juin, à 10 heures précises.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard Paoli, 21.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

M. Foata Dongrace, curé de Pila-Canale ; M. et Mme Paulin Foata et leurs enfants, d'Azilone ; Mme Vve Lorenzetti, née Foata, et ses enfants ; Mlle Marie-Antoinette Foata ; Mme Vve Ferdinand Foata ; M. François Foata, retraité, et ses enfants ; M. Clément Jacquin, docteur en médecine, M^me Clément Jacquin Foata et leur enfant ; M. et Mme Casanova, née Foata ; M. et Mme Jacques Foata et leur enfant, de Vénézuela ; M. G. Perotti, notaire, Mme Perotti, née Foata, et leur enfant ; M. et Mme Mordiconi, née Foata, et leurs enfants ; M. et Mme Romanacce, née Foata, et leurs enfants ; M. A. Benielli, principal du Collège de Corte, Mme Benielli et leurs enfants ; M. Toussaint Benielli, inspecteur ; M. J. Foata, principal, et Mme A. Foata, née Benielli ; M. et Mme Bonard et leurs enfants ; M. et Mme Pujol, et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Pascal Foata et leurs enfants ; M. et Mme Jacques Foata ; M. et Mme J. Borfini et leurs enfants, de Paris ; M. Padovani, notaire, et ses enfants ; M. et Mme François Carli et leur fils ; M. et Mme Jean Foata et leurs enfants ; Mlle Agnès Vincenti ;

Les familles Leoni, Camille, J.-B. et Paul-Mathieu de la Foata, d'Azilone, Berfini et Finalli, de Bastelica, Ocana et Champion, de Grenoble ; Joyard, de la Tour du Pin (Isère) ;

MM. les Vicaires de la Paroisse Sainte-Marie de Bastia ;

M. le Président et MM. les Membres du Conseil de Fabrique ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jacques-Sébastien Foata

Chanoine honoraire de la Cathédrale d'Ajaccio Curé-Archiprêtre de l'Eglise Sainte Marie de Bastia

leur frère, beau-frère, oncle, cousin, allié et ami, décédé à Bastia, le 28 Juin 1903, dans sa 78e année, muni des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu le 1er juillet, à 9 heures du matin (en Presbytère).

Paroisse Sainte Marie

MM. les membres de la Confrérie du T.-S. Sacrement sont priés de se réunir à l'église Sainte Marie, mercredi matin à 8 heures, pour assister en habit de chœur aux obsèques du très regretté chanoine Foata, Curé-Archiprêtre de la paroisse.

Le Prieur,
DOMINIQUE MAGNAVACCA.

OAEZZA LES EAUX STAZZONA

Grand Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre.

Réduction pour familles et séjours prolongés.

Manufacture Française D'ARMES et CYCLES

Saint-Etienne (Loire)

Pour toutes commandes s'adresser à **M. H. Badaul**, armurier, 22, Boulevard Paoli, Bastia, seul représentant pour la Corse.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations